COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE
publiée sous le patronage de l'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

CICÉRON

CORRESPONDANCE

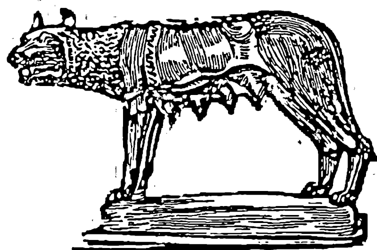
TOME III

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT

PAR

L.-A. CONSTANS

CINQUIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »
95, BOULEVARD RASPAIL, 95

1960

Conformément aux statuts de l'Association Guillaume Budé, ce volume a été soumis à l'approbation de la commission technique qui a chargé M. René Durand d'en faire la révision et d'en surveiller la correction en collaboration avec M. L.-A. Constans.

SIGLA[1]

EPISTVLAE AD FAMILIARES

Libri I-VIII

Codices italici.

M = cod. Mediceus, 49, 9, saec. IX/X.

M^1 = manus prima. — M^2 = correctiones inlatae per saec. X-XII. — M^3 = correctiones inlatae post apographum P (cod. Med. 49,7) a. 1392 scriptum. — M^{corr} = correctiones incertae manus.

Codices transalpini.

G = cod. Harleianus 2773, saec. XII.
R = cod. Parisinus 17812, saec. XII.

ω = consensus codd. M, GR.

S = fragm. Freierianum, saec. XII (?).

Libri IX-XVI

Codices italici.

M = cod. Mediceus, 49, 9, saec. IX/X.

1. Inde a uolumine III° ea tantum sigla in indice protulimus quibus in ipso uolumine usi sumus.

Codices transalpini.

V = cod. Parisinus 14761, saec. XV.
D = cod. Palatinus 598, saec. XV.
H = cod. Harleianus 2682, saec. XI.
F = cod. Berolinensis lat. fol. 252, saec. XII/XIII.

ψ = consensus codd. M, V D H(F).

ς = codices recentiores editionesue ueteres.

EPISTVLAE AD Q. FRATREM, AD BRVTVM, AD ATTICVM.

Codices italici.

M = cod. Mediceus 49, 18, a. 1393.
M[1] = manus prima. — *M*[2] = correctiones Colucci Salutati. — *M*[3] = correctiones Nicolai Nicoli. — *M*[4] = correctiones Leonardi Arretini. — *M*corr = correctiones incertae manus.

Horum codicum lectiones minus saepe protulimus :
b = cod. Berolinensis 168, saec. XV.
d = cod. Laurentianus 217, saec. XV.
m = cod. Berolinensis 166, a. 1408.
s = cod. Vrbinas 322, saec. XV.
Δ = consensus codd. *M b d m s.*

E = cod. Ambrosianus E 14 inf., saec. XIV.
R = cod. Parisinus 8538, a. 1419.
P = cod. Parisinus 8536, saec. XV.

Horum codicum lectiones minus saepe protulimus :

O = cod. Taurinensis lat. 495, saec. XV.

V = cod. Palatinus 1510, saec. XV.

Cod. Antoninianus, cod. Faërni (= codd. Malaspinae).

Σ = consensus codd. *E*, *RPOV*.

G = cod. Parisinus 16248, saec. XIV /XV.

Horum codicum lectiones minus saepe protulimus :

H = cod. Landianus 8 (in Bibl. Placentina), saec. XIV /XV.

N = cod. Laurentianus 49 (conu. suppr.), saec. XIV / XV.

Π = consensus codd. *GHN*.

Ω = consensus codicum italicorum.

Codices transalpini.

Z = cod. Tornesianus. Hunc codicem ex annotationibus Lambini (Z^{la}) et Bosii (Z^{b}) cognouimus. Cum post aliquam lectionem *Z* inscribitur, eo significatur et Lambinum et Bosium eam lectionem ex Z attulisse.

Cr.^{m} = lectiones in margine editionis Cratandrinae ascriptae.

Editiones.

ed. Iens. = ed. Iensoniana princeps. Venetiis, 1470.

ed. Rom. = ed. Romana princeps. Romae, 1470.

ed. Asc.^{2} = ed. Ascensiana altera. Parisiis, 1522.

ed. Crat. = ed. Cratandrina. Basileae, 1528.

uett. = consensus earum iiii ueterum editionum. Consensum *ed. Asc.*[2] et *ed. Crat.*, cum hanc ex illa originem duxisse constaret, non notauimus.

La.[c] = lectiones ex uetere quodam codice *(Z ?)* sumptae atque in margine editionis Lambinianae posterioris (a. 1572) positae.

La.[m] = lectiones ex aliis codd. sumptae uel correctiones in margine editionis Lambinianae posterioris positae.

De quibusdam lectionibus quae in apparatu nostro a Sjögreni editionis lectionibus discrepant uide *R.E.L.*, 1933, p. 488.

DU CONSULAT DE POMPÉE ET CRASSUS AU PROCONSULAT DE CICÉRON EN CILICIE

(55-51 av. J.-C.)

I. — LETTRES DE L'ANNÉE 55.

NOTICE

La première lettre de l'année 55 *(CXXII)* est adressée à Quintus. Elle est écrite peu de temps après le 11 février, comme l'indique clairement l'allusion du § 3 à un sénatus-consulte voté ce jour-là[1]. Quintus a quitté Rome depuis peu, vraisemblablement pour une tournée dans ses terres. Il a emporté le livre II du poème en trois livres *De temporibus meis* que Cicéron est alors en train de composer[2]. En partant, il avait fait à son

1. *A. d. III. Idus Febr. senatus consultum est factum de ambitu in Afrani sententiam, quam ego dixeram cum tu adesses.* On a cru à tort que la proposition d'Afranius visait l'élection des préteurs, alors qu'elle visait la brigue en général : d'où des corrections diverses de la phrase *quam ego dixeram cum tu adesses*, et l'interprétation — erronée — de Tyrrell et Purser : « je t'en avais parlé quand tu étais ici ». Nous ne savons pas quand Cicéron fit sa proposition. Ces efforts successifs pour enrayer la fraude électorale aboutirent, cette année même, à la *lex Licinia de sodaliciis,* portée par Crassus (cf. Dio, XXXIX, 37, 1 ; Cic., *Pro Plancio,* 15, 36 sq.). — Les sénateurs auraient voulu pouvoir appliquer les dispositions du sénatus-consulte aux préteurs qui allaient être nommés. Ceux-ci, normalement, auraient dû avoir été nommés en juillet, et être restés *designati* pendant près de six mois, au cours desquels on aurait eu tout le temps de les citer en justice pour faits de brigue. Mais l'année 55 avait commencé sans que les magistrats eussent pu être élus ; les consuls, Pompée et Crassus, furent élus en janvier ou au début de février ; désirant faire élire des préteurs de leur choix et les mettre à l'abri d'une accusation *de ambitu,* ils firent décider que les préteurs entreraient en charge aussitôt nommés (cf. Plvt., *Cato,* 42).

2. Cf. *Fam.*, I, 9, 23 *(CLIX)*. Ce poème ne doit pas être confondu avec celui que Cicéron avait écrit en 60 sur son consulat (cf. *Att.*, I, 19, 10 [*XXV*] et II, 3, 3 [*XXIX*]) ; les événements de

frère des recommandations au sujet de certaines constructions et inscriptions, *operibus atque inscriptionibus* (§ 2). C'était une affaire qui leur tenait fort à cœur à tous deux ; elle nous demeure assez obscure. Apparemment, il s'agissait du portique de Catulus et du temple de Tellus[1] ; ou peut-être encore de monuments que Cicéron paraît avoir élevés à la gloire de son consulat, et où Clodius, en 58, avait inscrit son propre nom[2]. Cicéron a parlé à ce sujet aux consuls, Pompée et Crassus ; et on lui a proposé une sorte de marché : s'il laisse Clodius obtenir certaine mission pleine de profit[3], celui-ci ne s'opposera pas aux inscriptions désirées.

La lettre *CXXIII* (*Fam.*, I, 8), à Lentulus, que nous datons de février 55, est, comme on le voit dès le début, postérieure à l'élection des consuls, qui eut lieu en janvier ou au début de février, à une date qui reste imprécise[4] ; elle est, d'autre part, antérieure au mois d'avril, où Cicéron entreprit un voyage dans ses villas de Campanie.

son exil et de son rappel en formaient, vraisemblablement, le centre. L'ouvrage fut achevé dans l'été de 54 (cf. *Q. fr.*, II, 15, 5 [*CXLIV*] et III, 1, 24 [*CXLV*]).

1. Cf. *Q. fr.*, III, 1, 14 *(CXLV)*. Le portique de Catulus (voir tome II, p. 86) avait été détruit à deux reprises, en 58 et en 57, par les bandes de Clodius ; on travaillait encore à sa restauration en 54, et il semble que Cicéron ait été chargé, comme pour le temple de Tellus (cf. *De har. resp.*, 14, 31 : *aedes Telluris est curationis meae*), d'en surveiller les travaux.

2. Cf. *Fam.*, I, 9, 5 et 15 *(CLIX)* ; *De har. resp.*, 27, 58 : *uestris monumentis suum nomen inscripsit.*

3. Sur les *legationes liberae*, cf. tome I, p. 195, n. 2. — Clodius avait, pendant son tribunat, fait rappeler d'exil un certain nombre de Byzantins, et fait nommer Brogitarus, gendre de Déjotarus, prêtre de Cybèle à Pessinonte (cf. *De har. resp.*, 13, 28 sq. ; *Pro Sestio*, 26, 56). Il voulait aller toucher le prix de ses peines.

4. Sur cette date, cf. Ed. Meyer, *Caesars Monarchie*, 3e éd., p. 154, note 1. — Sur les circonstances de l'élection, obtenue par la terreur, cf. Dio, XXXIX, 31 ; Plvt., *Cato*, 41 et *Pomp.*, 52, App., II, 17, 64.

A ce voyage se rapportent les trois lettres suivantes *(CXXIV-CXXVI)*, dont le destinataire est Atticus. La lettre *CXXIV* (*Att.*, IV, 10) est très précisément datée, par les dernières phrases, de Cumes, le lendemain des *Parilia*, ou fêtes de Palès, qui se célébraient le 21 avril. Les lettres *CXXV* et *CXXVI* (*Att.*, IV, 11 et 9) se datent, avec la même précision, des 26 et 27 avril. Cicéron voisine avec Pompée, qui est, lui aussi, dans sa villa de Cumes : il va le voir le 22 avril, et ils ont une grande conversation sur la politique ; Pompée lui rend sa visite le 25[1].

Quelque sécurité que lui donne l'amitié de Pompée et quelque satisfaction de vanité qu'il éprouve à être l'ami d'un aussi puissant personnage, Cicéron souffre d'avoir été obligé de renier son idéal politique : il n'y a

1. *CXXIV*, 2 ; *CXXVI*, 1. Les mots *Syriam spernens, Hispaniam iactans* de *CXXVI*, 1 permettent-ils d'affirmer que la *lex Trebonia*, qui donnait pour cinq ans les Espagnes à Pompée et la Syrie à Crassus, en même temps qu'une *lex Pompeia Licinia* prorogeait les pouvoirs de César en Gaule, n'avait pas encore été votée quand Cicéron voyait Pompée le 22 avril ? C'est l'opinion de Rauschen, *Ephemerides Tullianae*, p. 48, suivi par Springer, *Supplementum Tullianum*, p. 97. Mais Pompée peut fort bien avoir témoigné son mécontentement après le vote de la loi, en pensant que Crassus et lui n'avaient pas été aussi bien partagés que César. — M. Springer s'appuie sur l'idée — contestable — que la *lex Trebonia* n'est pas antérieure au 1er mai et sur le rapprochement de Liv., *Per.*, 105, qui mentionne la restauration de Ptolémée par Gabinius sur le trône d'Alexandrie après le vote de ladite loi, pour affirmer que les premiers mots de *CXXIV*, *Puteolis magnus est rumor Ptolemaeum esse in regno*, visent non point la restauration de Ptolémée par Gabinius, mais un faux bruit de sa restauration par Lentulus ; les mots *Rem te ualde bene gessisse rumor erat* de *CXXIII*, 7 feraient allusion au même bruit. Cette hypothèse, qui obligerait à avancer la date de *CXXIII* jusqu'en avril, est fragile : le point de départ chronologique est, on l'a vu, peu sûr ; le contexte, pour *CXXIII*, 7, paraît indiquer tout autre chose que le bruit d'une initiative risquée de Lentulus : il semble que le proconsul ait remporté quelque succès sur des tribus pillardes et espéré obtenir de ce chef des *supplicationes*, ou prières publiques d'action de grâce.

plus de république, plus de libertés civiques, mais un régime dictatorial qui s'affirme brutalement. Il se réfugie dans l'étude, il dévore la bibliothèque de Faustus, fils de Sylla, qui avait apporté de Grèce beaucoup de livres précieux, en particulier la bibliothèque d'Apellicon de Téos, qui contenait les œuvres d'Aristote et de Théophraste[1]. Il a emmené un esclave lettré qu'il associe à ses lectures : Denys, esclave d'Atticus, formé par lui, et que son maître venait de céder à Cicéron[2]. Nous assistons ici à la préparation du *De oratore*[3].

La lettre *CXXVII* (*Fam.*, VII, 1), adressée par Cicéron à son ami M. Marius pour lui raconter les jeux offerts par Pompée tout en le félicitant de n'y avoir pas assisté, se date naturellement par la date desdits jeux. Ils furent donnés par Pompée, pour l'inauguration de son théâtre et du temple de Vénus Victrix, probablement à la fin d'août ou au début de septembre de l'année réelle, soit au début d'octobre du calendrier officiel[4]. En effet, il faisait encore très chaud, comme en témoigne un détail donné par Valère-Maxime[5] ; d'autre part, c'était peu de jours après l'invective de Cicéron contre Pison[6] : or, l'invective *In Pisonem*, qui est postérieure

1. PLVT., *Sulla*, 26. Sans doute Faustus était-il à Cumes le voisin de campagne de Cicéron.

2. C'est ce qui explique que lorsque Cicéron l'affranchit, à peu de temps de là, il l'appela M. Pomponius Dionysius, lui donnant pour prénom le sien et pour gentilice celui d'Atticus (*Att.*, IV, 15, 1 [*CXLII*]). En juin 56, Denys était encore l'esclave d'Atticus (*Att.*, IV, 8, 2 [*CXIV*]).

3. Cf. *Fam.*, I, 9, 23 (*CLIX*).

4. Nous suivons le système de concordance de Holzapfel (DRUMANN-GRÖBE, *Geschichte Roms*, III, p. 755 sq.). — Sur la magnificence de ces jeux, cf. DIO, XXXIX, 38 ; PLIN., *H. N.*, VIII, 7, 20-21.

5. VAL. MAX., II, 4, 6.

6. Cf. *In Pis.*, 27, 65 ; ASCONIVS, p. 11 Stangl.

au passage du Rhin par César, mais antérieure à la nouvelle de son expédition en Bretagne[1], se situe par là vers le milieu d'août de l'année réelle, soit fin septembre du calendrier officiel.

M. Marius, qui n'a rien de commun avec les *Marii* d'Arpinum, était un homme riche, cultivé, de santé délicate, qui possédait une propriété en Campanie, où il entretenait avec Cicéron de bonnes relations de voisinage. Il convient de situer sa villa non point à Pompéi, comme on l'a fait jusqu'à présent, mais au-dessus de Castellammare di Stabia, au sud-est du golfe de Naples[2].

La lettre de Cicéron à Marius est métrique, comme toutes celles dont il pensait qu'elles seraient montrées[3].

La lettre *CXXVIII* (*Att.*, IV, 13) se date d'elle-même — Tusculum, entre le 14 et le 17 novembre — par les indications qui y sont données au début. Cicéron se disposait à rentrer à Rome après avoir séjourné trois jours à Tusculum. Il venait apparemment d'une autre de ses villas[4] : sans doute avait-il pu, à la fin de l'été — la date du 14 novembre 55 correspond au 6 octobre de l'année réelle — prendre enfin les vacances auxquelles il aspirait et aller, comme il le projetait dans

1. Cf. *In Pis.*, 33, 81 et 82.

2. Voir notre article dans *R. E. L.*, 1933, p. 148-152. En même temps que nous, et par d'autres voies, M. Di Capua, proviseur du Lycée de Castellammare, est arrivé à des conclusions identiques : cf. G. Della Valle, *T. Lucrezio Caro e l'epicureismo Campano* (extr. du vol. LXII des *Atti dell' Accad. Pontaniana*), 1933, p. 150-151.

3. Cf. H. Bornecque, *La prose métrique dans la Correspondance de Cicéron*, p. 29.

4. Il ne venait pas de Rome. C'est ce qu'on aperçoit dès la première phrase, où il dit à Atticus, qui est à Rome : « Tu sais, à ce que je vois, que je suis arrivé à Tusculum ». D'ailleurs, toute la suite de la lettre ne saurait être d'un homme qui vient de quitter Rome.

sa lettre à Marius, se reposer dans ses propriétés de Campanie. Il a appris que Crassus a quitté Rome officiellement pour sa province, après avoir offert sur le Capitole le sacrifice traditionnel[1] ; il se félicite de n'avoir pas été au Sénat lors des discussions passionnées qui ont précédé ce départ. Il s'agissait, selon toute apparence, de l'*ornatio prouinciae*, c'est-à-dire du vote par le Sénat des crédits nécessaires à la solde des troupes que Crassus allait emmener en Syrie. On sait que la *lex Trebonia* avait donné à Crassus des pouvoirs exceptionnels, entre autres la faculté de lever pour son expédition contre les Parthes toutes les troupes qu'il lui faudrait ; mais cela ne supprimait pas, semble-t-il, la nécessité d'un sénatus-consulte octroyant les sommes nécessaires à leur entretien. Or, les levées de troupes que Crassus avait faites en Italie avaient vivement ému l'opinion ; Dion Cassius nous apprend que les tribuns Atéius Capiton et Aquillius Gallus essayèrent par tous les moyens de faire annuler les effets de la *lex Trebonia*[2]. L'*ornatio prouinciae* leur en fournissait le moyen ; et c'est alors que fut évoqué au Sénat le « brigandage syrien »[3].

Cicéron se félicite d'avoir été absent de Rome : c'est qu'il désapprouve la guerre injuste qui se prépare ; c'est aussi qu'il ne se soucie pas de venir au secours d'un homme qui, peu de temps auparavant, l'a traité d' « exilé » en plein Sénat ; il en avait conçu une vive irritation, et ne s'était réconcilié avec Crassus qu'à la prière de Pompée et de César[4]. La lettre *CXXVIII*

1. *Profectum paludatum.* Cf. *Fam.*, XV, 17 ; Liv., XLII, 49 ; XXXI, 14.
2. Dio, XXXIX, 39 : Τῶν δὲ δημάρχων τούς τε καταλόγους διαλῦσαι καὶ τὰς στρατείας αὐτῶν ἀναψηφίσαι ἐπιχειρούντων.
3. D'après notre lecture ληστρικῷ Συρίας. Cf. *R. E. L.*, 1933, p. 131 sq.
4. Cf. Dio, XXXIX, 60 ; *Fam.*, I, 9, 20 *(CLIX)*.

nous montre que la blessure est encore mal cicatrisée.

Crassus avait hâté les cérémonies de son départ pour mettre ses adversaires devant le fait accompli ; cependant Atéius provoqua, le jour du sacrifice au Capitole, de violentes manifestations populaires, et proféra contre l'ambitieux triumvir des imprécations auxquelles le désastre de Carrhes devait donner, dix-huit mois plus tard, une tragique portée[1]. Après son départ officiel, Crassus resta quelque temps aux portes de Rome, n'ayant pas le droit de rentrer dans la ville[2]. C'est à ce moment-là, peut-être la veille même de son départ pour Brindes, qu'il dîna avec Cicéron dans les jardins de Crassipès, sur la Voie Appienne[3].

1. Cf. PLVT., *Crass.*, 16 ; CIC., *De diu.*, I, 16, 29-30.
2. Cf. CIC., *Verr.*, V, 13, 34.
3. *Fam.*, I, 9, 20 *(CLIX)*. Nous ne croyons pas qu'il convienne de placer le dîner chez Crassipès, comme on l'a fait généralement depuis Drumann, avant le 14 novembre. La lettre *CXXVIII* montre assez clairement qu'antérieurement à cette date Cicéron était loin de Rome ; il semble d'autre part, bien que les données de PLUTARQUE, *Crass.*, 17 et *Pomp.*, 52, demeurent imprécises, que Crassus ne se soit pas embarqué à Brindes avant janvier 54.

CXXII. — A QUINTUS.

(*Q. fr.*, II, 7).

Rome, peu après le 11 *février* 55.

MARCUS A SON FRÈRE QUINTUS, SALUT.

1. Je pensais bien que le livre II[1] te plairait ; mais que tu en aies été si content que tu me le dis, cela me cause une grande joie. Tu attires mon attention sur †....† et m'invites à me souvenir du discours de Jupiter qui est à la fin de ce livre[2] : oui, je m'en souviens, et c'est pour moi plus que pour autrui que j'ai écrit tout cela.

2. Néanmoins, le lendemain de ton départ, je suis allé avec Vibullius, à une heure avancée de la nuit, trouver Pompée ; je lui ai parlé des monuments et inscriptions qui t'intéressent[3], et il m'a répondu avec la plus grande bienveillance : il m'a donné grand espoir ; il m'a dit qu'il désirait s'en entretenir avec Crassus et m'a conseillé d'en faire autant. J'ai reconduit chez lui Crassus le consul en sortant du Sénat. Il s'est chargé de faire aboutir l'affaire : il y a, m'a-t-il dit, quelque chose que Clodius désire en ce moment obtenir grâce à lui et à Pompée ; si je n'y mettais pas obstacle, je pourrais, pense-t-il, arriver de mon côté sans effort à mes fins. Je lui ai confié le soin de toute l'affaire et lui ai dit que je me remettais entre ses mains. Assistait à l'entre-

1. Voir la Notice, p. 13.
2. Jupiter, dans ce discours, devait inviter le poète à préférer à la politique l'étude de la philosophie et des lettres : cf. § 2, *in fine*.
3. Voir la Notice, p. 14.

CXXII. — AD QVINTVM.

(*Q. fr.*, II, 7).

Scr. Romae, paulo post III. Id. Febr. a. 699/55.

MARCVS QVINTO FRATRI SALVTEM.

1. Placiturum tibi esse l. ii. suspicabar ; tam ualde placuisse quam scribis ualde gaudeo. Quod me admones †de non curantia† suadesque ut meminerim Iouis orationem quae est in extremo illo libro, ego uero memini et illa omnia mihi magis scripsi quam ceteris.

2. Sed tamen postridie quam tu es profectus multa nocte cum Vibullio ueni ad Pompeium, cumque ego egissem de istis operibus atque inscriptionibus, per mihi benigne respondit. Magnam spem attulit ; cum Crasso se dixit loqui uelle mihique ut idem facerem suasit. Crassum consulem ex senatu domum reduxi. Suscepit rem dixitque esse quod Clodius hoc tempore cuperet per se et per Pompeium consequi ; putare se, si ego eum non impedirem, posse me adipisci sine contentione quod uellem. Totum ei negotium permisi meque in

CXXII. — *M* 32 r° ; *R* 17 r° ; *P* 14 v° ; *G* 35 r°.

1. 1 l. ii. : .l. u. *M*[1] .Lu. *G* .l.n. *RP* librum. II. *O* librum meum (Δ), *uett. praeter Rom., uulg.* || 3 de non curantia (Ω), *uett.* : *om. R* [*fieri potest ut uerbis* non curantia *uocabulum aliquod graecum translatum sit, ut* ἀδιαφορία *(Sternkopf) uel* ἀπραγμοσύνη *(Sjögren)*] de nostra Vrania *Malaspina, coll. De diu.*, I, 11, 17 de mon. [= monumentorum] curantia *Gurlitt.*

2. 6 suscepit *E, ed. Asc.*[2] : -pi (Ω).

tien P. Crassus le jeune, qui, comme tu sais, m'aime beaucoup. Quant à ce que veut Clodius, c'est d'avoir (soit du Sénat, soit, à son défaut, du peuple) quelque mission non officielle ou à Byzance, ou auprès de Brogitarus, ou les deux ensemble[1]. Il y a un gros sac à gagner. Je ne m'en mets guère en peine, même si je n'obtiens pas ce que je désire. Cependant Pompée a parlé à Crassus. Je crois qu'ils ont pris l'affaire en mains. S'ils aboutissent, parfait ; dans le cas contraire, revenons à notre Jupiter.

3. Le 11 février, on a fait un sénatus-consulte sur la brigue conformément à l'avis d'Afranius, avis que j'avais moi-même exprimé à une séance où tu assistais[2]. Mais, au grand désespoir du Sénat, les consuls n'ont pas donné suite à la proposition de ceux qui, ayant approuvé la motion d'Afranius, y joignirent un amendement portant que l'élection des préteurs devrait être suivie d'une période de soixante jours pendant laquelle ils demeureraient simples particuliers. Ce jour-là, ils ont carrément évincé Caton[3]. Que te dire ? ils sont les maîtres absolus, et ils veulent que chacun le comprenne.

CXXIII. — A LENTULUS.

(*Fam.*, I, 8).

Rome, février 55.

1. Tout ce qui te touche, ce qu'on a fait, ce qu'on a décidé, ce que Pompée a entrepris, tu l'apprendras on

1. Voir la Notice, p. 14, note 3.
2. *Ibid.*, p. 13, note 1.
3. Caton était candidat à la préture. Les consuls, à l'élection de qui il s'était opposé de toutes ses forces, réussirent à faire élire à sa place Vatinius (cf. Plvt., *Cato*, 42 ; *Pomp.* 52 ; Dio, XXXIX, 32 ; Liv., *Per.*, 105). Il ne put être préteur que l'année suivante.

eius potestate dixi fore. Interfuit huic sermoni P. Crassus adolescens nostri, ut scis, studiosissimus. Illud autem quod cupit Clodius est legatio aliqua (si minus per senatum, per populum) libera aut Byzantium aut *ad* Brogitarum aut utrumque. Plena res nummorum. Quod ego non nimium laboro, etiam si minus adsequor quod uolo. Pompeius tamen cum Crasso locutus est. Videntur negotium suscepisse. Si perficiunt, optime ; si minus, ad nostrum Iouem reuertamur.

3. A. d. III. Idus Febr. senatus consultum est factum de ambitu in Afrani sententiam, quam ego dixeram cum tu adesses ; sed magno cum gemitu senatus consules non sunt persecuti eorum sententias qui, Afranio cum essent adsensi, addiderunt ut praetores ita crearentur ut dies sexaginta priuati essent. Eo die Catonem plane repudiarunt. Quid multa ? tenent omnia idque ita omnis intellegere uolunt.

CXXIII. — AD LENTVLVM.

(*Fam.*, I, 8).

Scr. Romae mense Febr. a. 699 /55.

1. De omnibus rebus quae ad te pertinent, quid actum, quid constitutum sit, quid Pompeius susceperit,

2. 15 ad *add. Manutius.*
3. 1 iii Δ, *G* : ui *RPOV* || 2 quam : <contra> quam *Schütz* <in> quam *Kayser* [*perperam : cf. supra, p.* 13, *n.* 1].

ne peut mieux de M. Plétorius, qui non seulement a eu part à ces affaires, mais les a conduites, et n'a négligé aucune occasion de te rendre les devoirs du meilleur, du plus sage, du plus dévoué des amis. Il t'instruira aussi de la situation politique en général : l'expliquer par écrit n'est pas facile. Ce qui est sûr du moins, c'est que ce sont nos amis qui en sont les maîtres, et dans des conditions telles que notre génération, selon toute apparence, ne verra se produire aucun changement. **2.** Pour ma part, ainsi que je le dois, ainsi que tu me l'as recommandé toi-même, ainsi que l'amitié et l'intérêt me l'ordonnent, je me fais l'auxiliaire de l'homme dont tu as estimé devoir faire le tien quand il s'agissait d'obtenir mon rappel. Mais tu n'es pas sans te rendre compte de la difficulté qu'on éprouve à abandonner ses opinions politiques, surtout quand elles sont justes et solidement assises. Néanmoins, je me conforme de moi-même au sentiment de quelqu'un dont je ne puis, honnêtement, être l'adversaire ; et je ne le fais point, comme il se peut que certaines gens le croient, par feinte : la sympathie et — oui, vraiment ! — la profonde affection que Pompée m'inspire ont sur moi tant de pouvoir que ce qui lui est utile et ce qu'il désire m'apparaît, du coup, toujours juste et toujours vrai. Et ses adversaires même, à mon avis, ne feraient pas mal, puisqu'ils ne sont pas de force, de renoncer à la lutte. **3.** Une chose encore me console, quant à moi : je suis l'homme à qui l'opinion publique unanime est prête à accorder la plus grande liberté, soit qu'il me plaise de défendre les vues de Pompée, soit que je préfère me taire, soit même, ce qui m'est le plus agréable, que je veuille retourner à nos[1] chères études : et c'est assurément ce que je ferai, si

1. Il semble que *nostra* associe aimablement Lentulus aux préoccupations littéraires de Cicéron. Toutefois il n'est pas exclu, malgré le voisinage de *me*, que *nostra* soit un pluriel de majesté.

optime ex *M.* Plaetorio cognosces, qui non solum interfuit his rebus, sed etiam praefuit neque ullum officium erga te hominis amantissimi, prudentissimi, diligentissimi praetermisit. Ex eodem de toto statu rerum communium cognosces. Quae quales sint, non facile est scribere. Sunt quidem certe in amicorum nostrorum potestate, atque ita, ut nullam mutationem umquam hac hominum aetate habitura res esse uideatur. **2.** Ego quidem, ut debeo et ut tute mihi praecepisti et ut me *p*ietas utilitasque cogit, me ad eius rationes adiungo, quem tu in meis rationibus tibi esse adiungendum putasti ; sed te non praeterit quam sit difficile sensum in re publica, praesertim rectum et confirmatum, deponere. Verum tamen ipse me conf*o*rmo ad eius uoluntatem, a quo honeste dissentire non possum, neque id facio, ut forsitan quibusdam uidear, simulatione ; tantum enim animi inductio et mercule amor erga Pompeium apud me ualet ut, quae illi utilia sunt et quae ille uult, ea mihi omnia iam et recta et uera uideantur. Neque, ut ego arbitror, errarent ne aduersarii quidem eius, si, cum pares esse non possent, pugnare desisterent. **3.** Me quidem etiam illa res consolatur, quod ego is sum cui uel maxime concedant omnes, ut uel ea defendam quae Pompeius uelit, uel taceam, uel etiam, id quod mihi maxime libet, ad nostra m*e* studia referam litterarum ; quod profecto faciam, si mihi per eiusdem

CXXIII. — M 8 r° ; G 33 v° ; R 53 v°.

1. 3 m. plaetorio *Manutius* : emplatorio M[1], G emplae- M[2] emple- R || 4 his M,G : *om.* R iis *edd.* || 10 hac GR : haec M.

2. 2 me pietas ς : medietas ω medignitas M[3] || 7 conformo R[2] : confirmo ω || 8 a quo RG[2] : quo M, G[1] || 10 mercule M : meher- GR || 14 desisterent GR : destiterat M[1] destiterent M[2].

3. 4 nostra me ς : nostram M nostra GR.

l'amitié que j'ai pour lui me le permet. Ce que j'avais pu en effet espérer, après tant d'honneurs et tant de travaux, le droit d'exprimer dignement mon avis et de participer librement aux affaires publiques, ce droit a été complètement supprimé, et pour tous les citoyens non moins que pour moi-même. Il faut approuver, au mépris de sa conscience, une poignée de gouvernants, ou bien se livrer à une opposition impuissante.

4. Si je t'écris ces choses, c'est surtout pour te permettre de réfléchir dès maintenant à l'attitude que, toi aussi, tu adopteras. Tout est changé : le Sénat, les tribunaux, l'ensemble du régime. Ce qu'il nous faut souhaiter, c'est le repos : et ceux qui sont les maîtres paraissent disposés à nous le donner, pour peu que certaines gens arrivent à supporter plus patiemment leur pouvoir. Quant au rôle plein d'honneur d'un consulaire d'autrefois, sénateur courageux et ferme, il ne nous est pas permis d'y penser : nous l'avons perdu par la faute de ceux qui ont détaché du Sénat un ordre qui lui était tout dévoué et un homme couvert de gloire[1]. 5. Mais pour en revenir à ce qui te touche de plus près, j'ai pu me rendre compte que Pompée t'aime beaucoup, et tu obtiendras sous son consulat, autant que j'en puis juger, tout ce que tu voudras : d'ailleurs, quand il s'agira de tes intérêts, je ne le lâcherai pas, et rien de ce qui peut t'intéresser ne me trouvera négligent ; car je ne craindrai pas de l'importuner, puisque tout en étant heureux de me voir reconnaissant, il le sera aussi de te faire plaisir. 6. Persuade-toi bien, je te prie, qu'il n'est pas si petite chose touchant tes intérêts qui ne me soit plus chère que tous les miens ensemble ; éprouvant pareil sentiment, je peux bien me satisfaire moi-même

1. Cicéron pense à l'ordre équestre et à Pompée. Les responsables qu'il vise sont les conservateurs intransigeants, groupés autour de Caton.

amicitiam licebit. Quae enim proposita fuerant nobis, cum et honoribus amplissimis et laboribus maximis perfuncti essemus, dignitas in sententiis dicendis, libertas in re publica capessenda, ea sublata tota s*un*t, nec mihi magis quam omnibus. Nam aut adsentiendum est nulla cum grauitate paucis aut frustra dissentiendum.

4. Haec ego ad te ob eam causam maxime scribo, ut iam de tua quoque ratione meditere. Commutata tota ratio est senatus, iudiciorum, rei totius publicae ; otium nobis exoptandum est, quod ii qui potiuntur rerum praestaturi uidentur, si quidam homines patientius eorum potentiam ferre potuerint ; dignitatem quidem illam consularem fortis et constantis senatoris nihil est quod cogitemus ; amissa culpa est eorum qui a senatu et ordinem coniunctissimum et hominem clarissimum abalienarunt. **5.** Sed ut ad ea quae coniunctiora rebus tuis sunt reuertar, Pompeium tibi ualde amicum esse cognoui, *e*t eo tu consule, quantum ego perspicio, omnia quae uoles optinebis ; quibus in rebus me sibi ille adfixum habebit, neque a me ulla res quae ad te pertineat neglegetur ; neque enim uerebor ne sim ei molestus cui iucundum erit etiam propter te ipsum, qu*o*m me esse gratum uidebit. **6.** Tu uelim tibi ita persuadeas, nullam rem esse minimam, quae ad te pertineat, quae mihi non carior sit quam meae res omnes ; idque cu*m* sentiam, sedulitate mihime*t* ips*e*

3. 6 fuerant ω : -at *Boot* || 9 tota sunt nec *Madvig* : tota sinec [sine R] ω totast nec *Boot, Müller.*

5. 3 et eo ς : ut eo ω || 8 te : se *Graeuius, uulg.* || quom *uulg.* : quam ω.

6. 4 idque cum ς : id qu(a)ecumque ω || mihimet ipse ς : mihi me ipsum ω.

de ma bonne volonté, mais dans les faits je ne trouve rien qui me contente, car je ne puis, ni par l'action, ni même par la pensée, égaler la moindre partie de tes bienfaits.

7. Le bruit court que tu as remporté des succès[1] ; on attend une lettre de toi, j'en ai déjà parlé avec Pompée. Si elle arrive, je me donnerai pour tâche d'aller trouver magistrats et sénateurs, et quand j'aurai été, pour les autres affaires qui te concernent, au delà même de mes forces, ce sera encore faire moins que je ne dois.

CXXIV. — A ATTICUS.

(*Att.*, IV, 10).

Cumes, 22 *avril* 55.

1. Le bruit court avec insistance à Pouzzoles que Ptolémée est dans son royaume[2]. Si tu as quelque nouvelle sûre, fais-la moi savoir, je te prie. Ici, je me repais de la bibliothèque de Faustus[3] : tu croyais peut-être que c'était de tout ce qu'on trouve de bon dans ce pays[4], à Pouzzoles et au lac Lucrin ; ces plaisirs-là ne manquent pas non plus. Mais, ma foi, dans l'état où je vois la république, je sens s'éloigner de moi l'attrait de tous les plaisirs, sauf des joies de l'esprit, qui me soutiennent et me rendent la vie ; j'aime mieux être assis sur ce petit siège que tu as chez toi sous le portrait d'Aristote que sur leur chaise curule, et me promener avec toi

1. Voir la Notice, p. 15, note 1.

2. Voir t. II, p. 109 sq. Gabinius, proconsul de Syrie, venait de se décider, de son propre chef et non sans profit, à ramener Ptolémée à Alexandrie.

3. Voir la Notice, p. 16.

4. Allusion probable aux huîtres du pays. Certains rapprochent, moins vraisemblablement, *Att.*, XII, 9, où *his rebus* désigne le paysage.

satis facere [non] possum, re quidem ipsa ideo mihi non satis facio, quod nullam partem tuorum meritorum non modo referenda, sed ne cogitanda quidem gratia consequi possum.

7. Rem te ualde bene gessisse rumor erat ; expectabantur litterae tuae, de quibus eramus iam cum Pompeio locuti. Quae si erunt allatae, nostrum studium extabit in conueniendis magistratibus et senatoribus, ceteraque quae ad te pertinebunt cum etiam plus contenderimus quam possumus, minus tamen faciemus quam debemus.

CXXIV. — AD ATTICVM.

(*Att.*, IV, 10).

Scr. in Cumano IX. Kal. Mai. a. 699 /55.

1. Puteolis magnus est rumor [et] Ptolemaeum esse in regno. Si quid habes certius, uelim scire. Ego hic pascor bibliotheca Fausti. Fortasse tu putabas his rebus Puteolanis et Lucrinensibus. Ne ista quidem desunt. Sed mehercule *ut* a ceteris oblectationibus deseror uoluptatum propter rem p., sic litteris sustentor et recreor maloque in illa tua sedecula quam habes sub

6. 5 possum ς : non possum G non possim M, R.
7. 5 pertinebunt ς : -bant ω.

CXXIV. — *M* 84 r° ; *R* 47 v° ; *P* 63 r° ; *G* 94 v°.
Haec epistula in codd. cum Att. IV, 9 *iuncta est.*

1. 1 et (Ω) : *om. N, ed. Asc.*², *uulg.* || ptolem(a)eum *M* : ptolo- *R* tholo- *P, G* || 3 putabas : -aras *Wesenberg* || 5 <ut> *add. Bosius* || deseror Σ : deseror et ΔΠ, *Z*ᵇ.

dans tes jardins qu'avec celui dont je vois bien que je n'éviterai pas une promenade en sa compagnie. Que sera cette promenade ? le sort en décidera, ou un dieu, si quelque dieu s'en soucie[1]. **2.** A propos de promenade, je serais heureux que tu ailles voir, dans la mesure du possible, mon promenoir, mon étuve, tout ce qui est du ressort de Cyrus[2], et que tu presses Philotime de faire vite, afin que je puisse soutenir la comparaison avec toi sur ce chapitre.

Pompée est arrivé le jour des *Parilia* dans sa propriété de Cumes ; il a envoyé aussitôt quelqu'un pour me saluer de sa part. C'était hier, et je vais ce matin, au moment où je t'écris ce mot, lui rendre visite.

CXXV. — A ATTICUS.

(*Att.*, IV, 11).

Cumes, 26 *avril* 55.

1. J'ai été charmé de tes deux lettres que j'ai reçues ensemble aujourd'hui 26. Raconte-moi la suite ; je brûle de savoir tout cela. Il y a un point aussi que je voudrais que tu éclaircisses : tu le peux par Démétrius[3]. Pompée m'a dit qu'il attendait Crassus dans sa propriété d'Albe le 27 : quand il serait arrivé, ils iraient aussitôt tous deux à Rome, pour faire les comptes avec les publicains. Je lui ai demandé si ce serait au moment des jeux de gladiateurs. Il m'a répondu que ce serait avant. Mande-moi, je te prie, ce qu'il en est, soit maintenant, si tu le sais, soit quand il sera arrivé à Rome.

1. On voit par la fin de la lettre qu'il s'agit de sa prochaine entrevue avec Pompée. Les mots *fors... deus* forment un sénaire iambique (Ribbeck, *Com. Rom. fragm.* p. 153).
2. Architecte. Cf. *Att.*, II, 3, 2 *(XXIX)* et *Q. fr.*, II, 2, 2 *(XCVIII)*.
3. Démétrius de Gadara, affranchi et confident de Pompée.

imagine Aristotelis sedere quam in istorum sella curuli tecumque apud te ambulare quam cum eo quocum uideo esse ambulandum. Sed de illa ambulatione fors uiderit aut si quis est qui curet deus. **2.** Nostram ambulationem et Laconicum eaque quae *Cy*rea sint uelim quo*d* poterit inuisas et urgeas Philotimum ut properet, ut possim tibi aliquid in eo genere respondere.

Pompeius in Cumanum Parilibus uenit. Misit ad me statim qui salutem nuntiaret. Ad eum postridie mane uadebam, cum haec scripsi.

CXXV. — AD ATTICVM.
(*Att.*, IV, 11).

Scr. in Cumano V. Kal. Mai. a. 699/55.

1. Delectarunt me epistulae tuae quas accepi uno tempore duas ante diem v. Kal. Perge reliqua ; gestio scire ista omnia. Etiam illud cuiusmodi sit uelim perspicias ; potes a Demetrio. Dixit mihi Pompeius Crassum a se in Albano expectari ante diem IIII. Kal. ; is cum uenisset, Romam *eum* et se statim uenturos ut rationes cum publicanis putarent. Quaesiui gladiatoribusne. Respondit ante quam inducerentur. Id cuiusmodi sit aut nunc si scies aut cum is Romam uenerit ad me mittas uelim.

1. 11 quis (Δ) Σ, *uett.* : qui *M*[1-3], *G*.
2. 2 cyrea *Victorius* : cirea *M* circa *rell.* || 3 quod *Graeuius* : quo (Ω) cum *E* quom *Baiter* || poterit (Ω) : -is *s*, *E*, *uett.* || 7 uadebam : ibam *RP* || scripsi : cura ut ualeas *add.* *R* uale *add.* *P*, *uett.*

CXXV. — *M* 84 r° ; *R* 47 v° ; *P* 63 r° ; *G* 94 v°.

1. 2 v. : quintum *M*[1] II *Manutius* || 4 crassum a *s*, *uett.* : cras muma *M*[1], *G* crasinum a *M*[2] crassinum a *R* crastinum a *P* || 6 <eum> *add. Lehmann.*

2. Ici je dévore des livres avec un homme merveilleux (oui, c'est mon sentiment), avec Denys, qui te salue ainsi que vous tous. *Rien n'est plus doux que tout connaître*[1]. Aussi, donne-moi des détails, comme à un homme plein de curiosité, sur le premier jour, sur le second[2], sur les censeurs[3], sur Appius[4], sur l'Appuléius femelle*; enfin, je voudrais que tu me dises ce que tu fais. Car, à dire vrai, ce n'est point tant aux nouvelles qu'à tes lettres que je prends plaisir. Je n'ai emmené personne avec moi que Denys, mais je ne crains pas cependant d'être à court de conversation : tu m'as donné là quelqu'un qui fait mes délices[5]. Tu donneras mon livre à Luccéius[6]. Je t'envoie le Démétrius de Magnésie[7], afin qu'il y ait tout de suite quelqu'un pour me rapporter une lettre de toi.

CXXVI. — A ATTICUS.

(*Att.*, IV, 9).

Naples, ou sur la route de Naples à Pompéi, 27 *avril* 55.

1. Je voudrais bien savoir si les tribuns mettent obstacle au cens en rendant tous les jours impropres à l'opération[8] (c'est le bruit qui court ici) et ce qu'ils font, ce qu'ils méditent pour l'ensemble de la censure.

1. Ceci est emprunté à une comédie de Ménandre. Cf. Kock, *Com. Att. fragm.*, III, p. 227, nos 849-850.
2. Le premier et le second jour des jeux de gladiateurs.
3. M. Valérius Messala Niger et P. Servilius Vatia Isauricus. Cf. le début de la lettre suivante.
4. Ap. Claudius Pulcher était candidat au consulat pour l'année suivante.
5. Voir la Notice, p. 16 et note 2.
6. Voir t. II, p. 121 et note 5.
7. Sans doute le Περὶ ὁμονοίας de cet auteur : cf. *Att.*, VIII, 11,7.
8. Apparemment, par l'*obnuntiatio*, en déclarant chaque jour avoir vu des présages défavorables.

2. Nos hic uoramus litteras cum homine mirifico (ita me hercule sentio) Dionysio, qui t*e* omnesque uos salutat.

Οὐδὲν γλυκύτερον ἢ πάντ' εἰδέναι.

Quare ut homini curioso ita perscribe ad me quid primus dies, quid secundus, quid censores, quid Appius, quid illa populi Appuleia ; denique etiam quid *a* te fiat ad me uelim scribas. Non enim, ut uere loquamur, tam rebus nouis quam tuis litteris delector. Ego mecum praeter Dionysium eduxi neminem nec metuo tamen ne mihi sermo desit : ab *is*t*o* *magn*opere delector. Tu Lucceio nostrum librum dabis. Demetri Magnetis tibi mitto, statim ut sit qui a te mihi epistulam referat.

CXXVI. — AD ATTICVM.

(*Att.*, IV, 9).

Scr. Neapoli aut in itinere IV. K. Mai. 699 /55.

1. Sane uelim scire num censum impediant tribuni diebus uitiandis (est enim hic rumor) totaque de censura quid agant, quid cogitent. Nos hic cum Pompeio fuimus.

2. 2 te *s*, *P*, *uett.* : tibi (Ω) || 4 παντ' *Victorius* : παντα *RP*, *Cr.*[m] ΠΑ *M* πᾶν *M*[corr], *uett. praeter Iens.* || 7 a te *uett. praeter Rom.* : ante Ω || 10 eduxi *RP* [*sed* edd- *R*], *Cr.*[m], *codd. Malaspinae* : duxi Δ, *G*, *uett.* || 11 ab isto magnopere *ego, auctore Tyrrell* : abs te opere Ω abs te quo magnopere *uett. praeter Rom.* ita ab isto puero *Madvig* || tu *s*, *uett. praeter Iens.* : ut (Ω).

CXXVI. — *M* 84 r° ; *P* 62 v° : *R* 47 r° ; *G* 94 v° [*lacunam praebet* 1, *u.* 2 diebus... *u.* 12 petere].

1. 1 impediant *RP* : impendant Δ Π, *uett.* || 2 uitiandis : uic- *M*[1], *RP*, *Z*[1a] init- (Δ), *uett.*

Quant à moi, je me suis rencontré dans ce pays-ci avec Pompée. Il m'a parlé à plusieurs reprises de la situation politique, fort mécontent de lui-même, à l'entendre (cette restriction s'impose, en effet, quand il s'agit d'un homme pareil), méprisant la Syrie, envoyant au diable l'Espagne[1] : ici encore, à l'entendre, et c'est un refrain qui, je pense, devra toujours, quand nous parlerons de lui, être comme notre « *Ceci aussi est de Phocylide** ». Il a eu aussi des paroles de remerciements à ton adresse, parce que tu t'étais chargé de l'arrangement des statues*; quant à moi, vraiment, j'ai été l'objet des effusions les plus tendres. Il est venu à son tour me voir dans ma villa de Cumes le 25 ; j'ai eu l'impression que rien n'était plus contraire à ses vœux que la candidature de Messala au consulat. Si tu sais quelque chose là-dessus, dis-le moi, je te prie.

2. Tu te disposes, m'écris-tu, à recommander à Luccéius le soin de ma gloire, et tu vas souvent voir mes constructions* : merci. Mon frère Quintus m'a écrit que, puisque tu as auprès de toi son délicieux Cicéron, il ira te voir le 7 mai. Pour moi, j'ai quitté ma villa de Cumes le 26 avril. Je suis descendu ce jour-là à Naples chez Pétus. Je t'écris ce mot le 27, de très bon matin, en allant à ma maison de Pompéi.

CXXVII. — A M. MARIUS.

(*Fam.*, VII, 1).

Rome, 1re moitie d'octobre 55.

M. CICÉRON SALUE M. MARIUS.

1. Si c'est quelque indisposition ou ta mauvaise santé ordinaire qui t'a empêché de venir aux jeux,

1. Voir la Notice, p. 15, note 1.

Multum mecum de re p., sane sibi displicens, ut loquebatur (sic est enim in hoc homine dicendum), Syriam spernens, Hispaniam *ia*ctans, hic quoque, ut loquebatur ; et, opinor, usquequaque, de hoc cum dicemus, sit hoc quasi καὶ τόδε Φωκυλίδου. Tibi etiam gratias agebat quod signa componenda suscepisses ; in nos uero suauissime hercule effusus. Venit etiam ad me in Cumanum a. *d. VI.* ; nihil minus uell*e* mihi uisus est quam Messallam consulatum petere. De quo ipso si quid scis uelim scire.

2. Quod Lucceio scribis te nostram gloriam commendaturum et aedificium nostrum quod crebro inuisis, gratum. Q. frater ad me scripsit se, quoniam Ciceronem suauissimum *t*ecum habere*s*, ad te Non. Maiis uenturum. Ego me de Cumano moui ante diem v. Kal. Maiias. Eo die Neapoli apud *P*aetum. Ante diem IIII. Kal. Maias iens in Pompeianum bene mane haec scripsi.

CXXVII. — M. MARIO.
(*Fam.*, VII, 1).

Scr. Romae in. m. Oct. a. 699/55.

M. CICERO S. D. M. MARIO.

1. Si te dolor aliqui corporis aut infirmitas ualetudinis tuae tenuit quo minus ad ludos uenires, fortunae

1. 4 multum *R* [*cf.* Att. VIII, 13, 2] : -to (Δ) -ta *M*corr, *P*, *uulg.* || displicens *R*, *uett.* : -ceas *P* dispicens (Δ) || 5 sic... loquebatur *om. RP* [*sed haec uerba post* de hoc *habet P*] || 6 iactans *uett. praeter Rom.* : l(a)etans Δ, *P* || 10 effusus *Z*la : et eff- Δ, *RP* est eff- *uett. praeter Iens.*, *uulg.* || a. d. VI. *ego* : at si Δ [*ex* ad sex., *ut opinor, corruptum*] si *RP* a se *Manutius*, *uulg.* etsi *Boot* sed *coni. Sjögren* || 11 uelle *uett. praeter Iens.* : uellem Δ, *RP* || 12 uelim : etiam *add. RP.*

2. 4 tecum haberes *Manutius* : secum -et Ω, *uett.* || 6 paetum *Corradus* : l(a)etum Ω, *uett.*

CXXVII. — M 101 v° ; G 54 v° ; R 83 r°.

1. 1 aliqui M : -is G -id R.

j'en remercie la fortune plus que ta sagesse[1]; mais si tu as jugé méprisable ce que les autres admirent et si tu t'es refusé à venir bien que ta santé te le permît, c'est pour moi double joie de penser que tu n'as pas été malade et que tu as été aussi en parfaite santé morale, ayant négligé ce que d'autres admirent sans raison : à condition toutefois que tes loisirs aient été fructueux ; et, certes, tu as pu en profiter merveilleusement, puisqu'on t'a laissé à peu près seul dans le charmant pays que tu habites. Je ne doute pas, d'ailleurs, que de cette chambre devant laquelle tu as fait percer et ouvrir largement pour la joie de tes yeux le rideau de verdure qui fait au-dessus de Stabies comme le fond d'une scène*, tu n'aies, ces jours-ci, employé les heures du matin à de bonnes petites lectures : cependant que ceux qui t'ont quitté regardaient, ensommeillés, des mimes qui jouaient pour une foule. Le reste du jour, tu l'employais à des occupations agréables que tu t'étais ménagées toi-même à ta fantaisie ; et nous, il nous fallait endurer les divertissements que Sp. Mécius* avait trouvés bons.

2. Oui, certes, si tu veux le savoir, ce furent des jeux tout à fait magnifiques ; mais ils n'étaient pas de ton goût : j'en juge d'après le mien. Premièrement, on avait fait revenir sur la scène, pour honorer ces fêtes, des gens que je croyais l'avoir quittée pour s'honorer eux-mêmes. Et celui qui faisait tes délices, notre cher Ésope, a été si mauvais que tout le monde était d'accord pour lui laisser prendre sa retraite. Quand il a commencé à prêter le serment, la voix lui manqua pour dire : « Si je trompe sciemment*. » A quoi bon t'en dire davantage ? tu connais le reste des jeux : ils n'eurent même pas cette sorte d'agrément qu'ont les jeux ordinaires. Le spectacle de la mise en scène leur ôtait toute gaîté : et cette mise en scène, je ne doute pas que tu ne t'en sois passé le

1. Jeux donnés par Pompée en sept. 55. Voir la Notice, p. 16.

magis tribuo quam sapientiae tuae ; sin haec quae ceteri mirantur contemnenda duxisti et, cum per ualetudinem posses, uenire tamen noluisti, utrumque laetor, et sine dolore corporis te fuisse et animo ualuisse, cum ea quae sine causa mirantur alii neglexeris, modo ut tibi constiterit fructus otii tui ; quo quidem tibi perfrui mirifice licuit, cum esses in ista amoenitate paene solus relictus. Neque tamen dubito quin tu ex illo cubiculo tuo, ex quo tibi Stabian*am* perforasti et patefecisti scen*am*, per eos dies matutina tempora lectiunculis consumpseris, cum illi interea qui te istic reliquerunt spectarent communis mimos semisomni. Reliquas uero partis diei tu consumebas *i*is delectationibus quas tibi ips*e* ad arbitrium tuum compararas ; nobis autem erant ea perpetienda quae Sp. Maecius probauisset.

2. Omnino, si quaeris, ludi apparatissimi, sed non tui stomachi ; coniecturam enim facio de meo. Nam primum honoris causa in scenam redierant *i*i quos ego honoris causa de scena decesse arbitrabar. Deliciae uero tuae, noster Aesopus, eiusmodi fuit ut ei desinere per omnis homines liceret. Is iurare cum coepisset, uox eum defecit in illo loco : « Si sciens fallo. » Quid tibi ego alia narrem ? nosti enim reliquos ludos ; qui ne id quidem leporis habuerunt, quod solent mediocres ludi. Apparatus enim spectatio tollebat omnem hilaritatem, quo qui-

1. 10 tu ex ω : tu in *Lallemand* [*cf.* R.E.L., 1933, p. 152] || 11 stabianam *ego* : -um ω || 12 scenam *ego* [*cf.* VIRG., *Æn.*, I, 164 ; R.E.L., 1933, p. 148 sq.] : senum ω sinum *Boot alii alia* || 14 communis : comminus *Madvig* || 15 iis ς : his ω || 16 ipse ς : -i ω || 17 sp. *Baiter* : s. p. M, R sextius publius G.

2. 3 scenam R : ce- M, G || 3 ii ς : hi ω || 4 scena R : scae- M cae- G || decesse M : descessisse G discessisse R || 8 qui G : quid M, R.

plus aisément du monde. Quel plaisir y a-t-il à voir dans « Clytemnestre[1] » six cents mulets, ou, dans le « Cheval de Troie », trois milliers de cratères*, ou bien encore, dans je ne sais quel combat, toute la variété des armes de l'infanterie et de la cavalerie ? Il y avait là de quoi exciter l'admiration populaire, mais tu n'y eusses trouvé nul agrément. **3.** Si pendant ces jours-là tu t'es consacré à ton Protogène, pourvu qu'il t'ait lu n'importe quoi sauf mes discours, ah ! certes, tu as eu plus de plaisir, et beaucoup plus, que personne de nous. Car je ne pense pas que tu aies regretté les jeux Grecs ou les jeux Osques* : ceux-ci, il te suffit d'une séance de votre Sénat* pour en avoir le spectacle, et quant aux Grecs, tu les aimes si peu que tu évites même de prendre la *via Graeca** pour gagner ta villa. Et quel regret puis-je penser que t'aient inspiré les athlètes, à toi qui n'as eu que mépris pour les gladiateurs* ? c'est un spectacle où Pompée lui-même avoue qu'il a perdu sa peine et son temps[2]. Restent les chasses, à raison de deux par jour pendant cinq jours : elles furent splendides, personne ne le nie ; mais quel plaisir peut éprouver un homme cultivé à voir un pauvre diable déchiré par un fauve puissant, ou un magnifique animal transpercé d'un épieu ? D'ailleurs, si c'est à voir, tu l'as vu plus d'une fois ; et pour nous, qui avons ce spectacle, nous n'avons rien vu de neuf. Le dernier jour fut celui des éléphants : le peuple, la foule a éprouvé une grande admiration, mais aucun plaisir. Bien plus, cela a provoqué je ne sais quel sentiment de pitié, et l'impression qu'il y a quelque chose de commun entre ces bêtes et l'espèce humaine[3].

1. Tragédie d'Attius.
2. Litt[t] « son huile » : expression proverbiale, par allusion à l'huile qui brûle dans la lampe de celui qui veille pour travailler.
3. Au dire de PLINE, *H. N.*, VIII, 7, 21, on alla jusqu'à manifester contre Pompée.

dem apparatu non dubito quin animo aequissimo carueris. Quid enim delectationis habent sescenti muli in « Clytaemestra » aut in « Equo Troiano » creterrarum tria milia aut armatura varia peditatus et equitatus in aliqua pugna ? quae popularem admirationem habuerunt, delectationem tibi nullam attulissent. **3.** Quod si tu per eos dies operam dedisti Protogeni tuo, dummodo is tibi quiduis potius quam orationes meas legerit, ne tu haud paulo plus quam quisquam nostrum delectationis habuisti. Non enim te puto Graecos aut Oscos ludos desiderasse, praesertim cum Oscos uel in senatu uestro spectare possis, Graecos ita non ames ut ne ad uillam quidem tuam uia Graeca ire soleas. Nam quid ego te athletas putem desiderare, qui gladiatores contempseris ? in quibus ipse Pompeius confitetur se et operam et oleum perdidisse. Reliquae sunt uenationes binae per dies quinque, magnificae, nemo negat ; sed quae potest homini esse polito delectatio, cum aut homo imbecillus a ualentissima bestia laniatur aut praeclara bestia uenabulo transuerberatur? Quae tamen, si uidenda sunt, saepe uidisti ; neque nos, qui haec spectamus, quicquam noui uidimus. Extremus elephantorum dies fuit. In quo admiratio magna uulgi atque turbae, delectatio nulla exstitit ; quin etiam misericordia quaedam consecutast atque opinio eiusmodi, esse quandam illi beluae cum genere humano societatem.

2. 13 clytaemestra M : clite- R clitemenstra G || troiano G[1], M[3] : tra- M, GR[2] || creterrarum ω : craterarum ς.
3. 6 oscos uel GR : oscos ludos [cl- M[1]] desiderasse [*del.* M[3]] uel M oscos ludos uel *Baiter*, *Sjögren*.

4. Ne va pas croire d'ailleurs que j'aie été, ces jours-ci, je ne dis pas heureux, mais seulement libre : pendant les jeux scéniques, je me suis presque crevé de fatigue au procès de ton ami Gallus Caninius[1]. Ah ! si j'avais un public aussi commode[2] que celui qu'a eu Ésope, c'est avec plaisir, ma foi, que je prendrais ma retraite et que j'irais vivre avec toi et des gens de notre espèce. J'étais déjà dégoûté de mon métier au temps où la jeunesse et l'ambition me soutenaient, et où enfin je pouvais refuser de défendre qui je ne voulais pas défendre ; mais aujourd'hui, vraiment, ce n'est pas une vie. Car je n'attends aucun fruit de mon travail, et je suis forcé quelquefois de plaider, à la demande de gens qui m'ont rendu des services, pour des hommes qui ne m'en ont guère rendu. **5.** Aussi je cherche tous les prétextes possibles de vivre un jour à ma fantaisie, je te loue beaucoup et je t'approuve de t'être organisé comme tu l'as fait une vie de loisir, enfin je me console un peu de n'avoir pas plus souvent ta visite par la pensée que, si tu étais à Rome, il ne me serait pas moins interdit de jouir des agréments de ton esprit, et à toi de ceux du mien, s'il en a, à cause de mes si fâcheuses occupations. Si je peux obtenir d'elles quelque relâche (car de m'en délivrer complètement, je n'y prétends point) ah ! je t'enseignerai à toi-même, qui n'as que cela en tête depuis plusieurs années, ce que c'est que la douceur de vivre. Continue seulement de fortifier et protéger ta santé délicate, afin de pouvoir venir dans mes villas[3] et faire avec moi de longues courses en litière.

6. Je t'ai écrit une lettre plus longue qu'à mon habitude, non que j'aie trop de temps à moi, mais parce que je t'aime beaucoup : ne m'avais-tu pas, par certaine

1. L. Caninius Gallus, tribun de la plèbe en 56.
2. C'est-à-dire : qui me laisse libre de me retirer.
3. Celles de Cumes et de Pompéi. Cf. *R. E. L.*, 1933, p. 151.

4. His ego tamen diebus ludis scaenicis, ne forte uidear tibi non modo beatus sed liber omnino fuisse, dirupi me paene in iudicio Galli Caninii, familiaris tui. Quod si tam facilem populum haberem quam Aesopus habuit, libenter mercule artem desinerem tecumque et cum similibus nostri uiuerem. Nam me cum antea taedebat, cum et aetas et a*m*bitio me hortabatur, et licebat denique quem nolebam non defendere, tum uero hoc tempore uita nullast. Neque enim fructum ullum laboris exspecto et cogor non numquam homines non optime de me meritos rogatu eorum qui bene meriti sunt defendere. 5. Itaque quaero causas omnis aliquando uiuendi arbitratu meo teque et istam rationem otii tui et laudo uehementer et probo, quodque nos minus interuisis, hoc fero animo aequiore quod, si Romae esses, tamen neque nos lepore tuo neque te, si qui est in me, meo frui liceret propter molestissimas occupationes meas. Quibus si me relaxaro (nam, ut plane exsoluam, non postulo), *t*e ipsum, qu*i* multos annos nihil aliud commentar*i*s, docebo profecto quid sit humaniter uiuere. Tu modo istam imbecillitatem ualetudinis tuae sustenta et tuere, ut facis, ut nostras uillas obire et mecum simul lecticula concursare possis.

6. Haec ad te pluribus uerbis scripsi quam soleo, non otii abundantia sed amoris erga te, quod me qua-

4. 3 dirupi R : dirr- M disr- G || 5 mercule M : meher- GR || 7 cum et M : cum GR || ambitio *uulg.* : abitio M habitatio GR.
5. 8 te *uulg.* : et ω || qui *uulg.* : quid M quod GR || 9 commentaris *uulg.* : -res ω.
6. 1 haec ad te M : haec GR.

lettre, discrètement invité, s'il t'en souvient, à t'écrire quelque chose qui pût diminuer ton regret d'avoir manqué les jeux ? Si j'y ai réussi, j'en suis heureux ; dans le cas contraire, j'ai du moins cette consolation que désormais tu viendras aux jeux et nous rendras visite, sans abandonner à mes lettres le soin de te distraire un peu.

CXXVIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, IV, 13).

Tusculum, entre le 14 *et le* 17 *novembre* 55.

1. Je suis arrivé dans ma villa de Tusculum le 14 novembre : tu es au courant, à ce que je vois. J'y ai trouvé Denys, prêt à me servir. J'ai l'intention d'être à Rome le 18. Que dis-je, « l'intention » ? bien plutôt l'obligation ! C'est le mariage de Milon[1] ; on n'est pas sans s'attendre à des élections. Je supporte sans déplaisir l'idée de n'avoir pas pris part au *brigandage syrien* lors des disputes qui, me dit-on, viennent d'avoir lieu au Sénat[2]. Car je me serais trouvé dans l'alternative ou de défendre une cause que je n'approuvais pas ou de priver de mon appui quelqu'un à qui je le devais. Mais je voudrais bien, ma parole ! que tu me dises, autant que faire se peut, ce qui se passe là-bas, quel est présentement l'état des affaires, et comment les consuls prennent les *misères* qu'on leur fait en ce moment. *J'ai une grande faim* de nouvelles et, si tu veux le savoir, tout

1. Milon allait épouser Fausta, fille du dictateur Sylla.
2. Voir la Notice, p. 18, et notre article dans *R. E. L.*, 1933, p. 131 sq.

dam epistula subinuitaras, si memoria tenes, ut ad te aliquid eiusmodi scriberem, quo minus te praetermisse ludos paeniteret. Quod si adsecutus sum, gaudeo ; sin minus, hoc me tamen consolor, quod posthac ad ludos uenies nosque uises neque in epistulis relinques meis spem aliquam delectationis tuae.

CXXVIII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, IV, 13).

Scr. in Tusculano inter XVII. et XIV. K. Dec. a. 699 /55.

1. Nos in Tusculanum uenisse a. d. xvii. Kal. Dec. uideo te scire. Ibi nobis Dionysius praesto fuit. Romae a. d. xiii. Kal. uolumus esse. Qu*i*d dico « uolumus » ? immo uero cogimur : Milonis nuptiae ; comitiorum nonnulla opinio. Ληστρικῷ Συρίας afuisse me in altercationibus quas in senatu factas audio fero non moleste. Nam aut defendissem quod non placeret aut defuissem cui non oporteret. Sed me hercule uelim res istas et praesentem statum rei p. et quo animo consules ferant hunc σκυλμὸν scribas ad me quantum pote. Val*de* sum ὀξύπεινος

6. 4 praetermisse M : -isisse GR.

CXXVIII. — *M* 84 v° ; *R* 47 v° ; *P* 63 v° ; *G* 95 r° [*sed* § 1 *a u.* 5 estrigo *ad u.* 10 ὀξύπεινος *et* § 2 *a u.* 5 diu *ad u.* 6 licet *lacunas praebent*].

1. 2 nobis d(i)on(y)sius *RPO*, Π : d- nobis Δ, *uett.* || 3 xiii. *RP*, *G* : xiiii. O^1, *Manutius* xuiii. Δ || quid *s*, *uett.* : quod Ω || 5 ληστρικῷ Συρίας afuisse *ego* [*cf.* R.E.L., 1933, p. 131 sq.] : estrigo [est rigo *RP*] et surata fuisse [*sed* me *ante* fuisse *RP*] M^1, *RP* est. ergo et si irata fuisse M^{corr} ego, ut sit rata, afuisse *Bosius*, *uulg.* || 10 scribas *RPO*, $Cr.^m$: resc- Δ, *uett.* || pote *M*, *RPO* : -tes *bds*, *uett.* || ual<de> *uulg.* : ual (Ω).

m'est sujet de craintes. **2.** On dit que notre ami Crassus est parti, revêtu du manteau de guerre, avec moins d'honneurs que n'en avait reçu jadis L. Paulus[1], qui avait le même âge et était comme lui consul pour la seconde fois. Oh ! l'indigne personnage ! Pour mes livres sur l'orateur[2], j'y ai mis tous mes soins. J'y ai travaillé longtemps et beaucoup. Tu peux les faire copier[3]. Je te demande encore une fois *une vue sommaire de la situation présente*, afin quc je n'arrive pas là-bas en étranger.

1. Paul-Émile, à son départ pour la Macédoine, en 168, avait été salué par une manifestation enthousiaste (cf. Liv., XLIV, 22, 17). La comparaison est ironique. — Pour l'expression *profectum paludatum*, voir la Notice, p. 18 et note 1.
2. Les trois livres *De oratore.*
3. Il semble d'après ces mots qu'Atticus, qui, on le sait, entretenait un atelier de copistes, ait été l'éditeur du *De oratore.*

et, si quaeris, omnia mihi sunt suspecta. **2.** Crassum quidem nostrum minor*e* dignitate aiunt profectum paludatum quam olim aequalem eius L. Paulum, item *i*terum cons*ulem*. O hominem nequam ! De libris oratoriis factum est a me diligenter. Diu mu*l*tumque in manibus fuerunt. Describas licet. Illud etiam te rogo, τὴν παροῦσαν κατάστασιν τυπωδῶς, ne istuc hospes ueniam.

2. 2 minore *uett. praeter Rom.* : -em Ω || paludatum (Δ), *uett.* : dalu- *M*[1] delu- *RP* dalutum *G* || 3 iterum *Bücheler* : t. terum (Ω) || 4 consulem *uulg.* : cons. s. *M*, *RP* conss. G || oratoriis *M*[1] *m*, *uett. praeter Iens.* : -ris (Ω) || 5 diu multumque *uett. praeter Iens.* : diū̄ uttū que *M*[1] *(m)* diū ut cum que *R* ut cunque *P* diminutum qu(a)e *M*[2] *bds*, *O* || 6 etiam : <atque etiam> *add. Schütz* || 7 κατάστασιν *M*[corr], *uulg.* : ΚΑΤCΤΑCΙΝ M[1], *G* ΚΑΤΑCΙΝ *RP* || τυπωδῶς *uulg.* : ΤΥΠΟΔω *M*[1] -Λω *G* -Αω *R* ΤΥΠωΛΟ *P* || ueniam *M*[2], *uett.* : -iat *M*[1], *RP*, Π, *Cr.*[m] || cura ut ualeas *add. RPO.*

tion de deux lettres distinctes remises par Cicéron à deux messagers différents, afin de se garantir contre les risques de perte[1]. Hypothèses ingénieuses, mais qu'on ne saurait tenir pour nécessaires.

Les trois lettres suivantes *(CXXXI-CXXXIII)* sont adressées à Quintus Cicéron. Il était alors à Formies, où il devait avoir, comme à Arpinum, sa part de la propriété paternelle[2] ; sa présence à Formies résulte de l'allusion qui est faite, à la fin de la lettre *CXXXII*, à la partie de la voie Appienne qui traversait les marais Pontins[3]. Il y a lieu de penser, d'après la fin de la lettre *CXXXIII*, que le fils de Quintus, qui avait été très malade l'année précédente[4], passait l'hiver au bord de la mer, et que son père l'y était allé voir. Les trois lettres sont du mois de février ; Cicéron y fait plusieurs fois allusion à la réception des ambassades étrangères par le Sénat, laquelle avait lieu, comme on sait, en février ; les données fournies par ces lettres permettent par ailleurs de préciser aisément la date de chacune d'elles.

La lettre *CXXXI* contient, au § 4, deux allusions précieuses à des ouvrages littéraires. L'une vise le poème de Lucrèce : on sait que, d'après saint Jérôme, Cicéron aurait été l'éditeur du *De natura rerum*[5]. La

1. Cf. GÜRLITT, *Neue Jahrbücher* de Ilberg, 1901, p. 539 sq.
2. Voir dans *Q. fr.* I, 1, 17 *(XXX)* une allusion à des voyages habituels de Quintus de Rome à Formies.
3. D'après notre conjecture *Appiae in uadis*. Cf. *R. E. L.*, 1933, p. 145 sq.
4. Cf. *Att.*, IV, 7, 1 *(CVII)* et *Q. fr.*, II, 8, 1 *(CXI)*.
5. Sur le célèbre jugement porté dans cette lettre par Cicéron, voir la bibliographie dans SCHANZ-HOSIUS, *Gesch. der Röm. litt.*, I[4], p. 274. Nous avons traduit *multae tamen artis* par « et, par ailleurs, l'art y est grand » ; mais on peut aussi penser, avec HENDRICKSON, *Amer. Journ. of philol.*, XXII (1901), p. 438, que *tamen* s'oppose à *ita sunt* : Quintus aurait fait une réserve sur l'art de Lucrèce, ou se serait abstenu d'en parler, et Marcus compléterait ici le jugement de son frère : « il faut ajouter que l'art y est grand ».

seconde allusion — non plus admirative, mais ironique — vise un poème philosophique, *Empedoclea*, ayant pour auteur un certain Salluste : s'agit-il de l'historien C. Sallustius Crispus ? s'agit-il de cet ami de Cicéron, Cn. Sallustius, qui lui conseilla de modifier le plan du *De re publica*[1] ? La question n'a pas encore reçu de solution certaine[2].

La lettre *CXXXII* jette un jour vif sur les mœurs parlementaires de la fin de la République romaine. Antiochus I de Commagène, qui avait été maintenu par Pompée, en 64, dans son royaume, faisait présenter au Sénat deux requêtes : il désirait garder certaine ville sur l'Euphrate, et conserver également le droit de porter la toge prétexte, que César lui avait accordé pendant son consulat. Le consul Appius soutenait ces revendications, et Cicéron laisse entendre crûment que son appui n'était pas désintéressé[3]. Cicéron a combattu avec une verve impitoyable les prétentions du petit souverain oriental, et a fait échec à Appius ; mais il s'en tiendra là : le consul, inquiet, le comble de prévenances, et Cicéron ne veut pas désobliger les personnes qui les ont réconciliés.

La deuxième partie de la lettre nous renseigne sur les tractations engagées entre Cicéron et César pour que Quintus allât en Gaule comme lieutenant du proconsul ; elles devaient aboutir : Quintus partit au printemps[4] ; on sait

1. Cf. *Q. fr.*, III, 5, 1 *(CLIII)*.
2. Cf., en dernier lieu, G. Della Valle, *T. Lucrezio Caro e l'epicureismo campano*, 1933, p. 56 sq., qui conclut en faveur de l'historien ; bibliographie, p. 57, n. 2 et 3.
3. Cf. § 2 : *uidet enim, hoc genere dicendi si utar in ceteris, Februarium sterilem futurum.*
4. Cf. *CXXXVII*. — Sur la Correspondance de Cicéron dans ses rapports avec les campagnes de César en Gaule, cf. Sternkopf, *Neue Jahrbücher* de Ilberg, 1909, p. 638-666.

qu'il se distingua en Belgique dans la défense de son camp[1].

Les lettres *CXXXIV*, *CXXXV*, *CXXXIX*, *CXLIII*, *CXLVIII*, *CL*, *CLV*, *CLVII*, la première adressée à César, les sept autres à Trébatius, se rapportent au séjour de ce jeune juriste en Gaule, à l'état-major du proconsul. Trébatius dut arriver auprès de César, qui hivernait, selon son habitude, en Gaule Cisalpine, vers le milieu de mai, en même temps que Quintus. Les lettres de Cicéron à Trébatius sont charmantes ; son jeune protégé, qui était très pressé de s'enrichir et de devenir quelqu'un grâce à l'amitié d'un grand homme, mais qui par ailleurs n'avait aucun goût pour la vie des camps, trouvait que la faveur de César ne lui venait pas assez vite ; il s'ennuyait et s'impatientait ; Cicéron, paternellement, l'exhorte à la patience, et il mêle ses conseils de plaisanteries enjouées qui égaieront l'exilé. Cicéron devait, dix ans plus tard, dédier à Trébatius ses *Topiques*[2] ; il devint au temps d'Auguste un jurisconsulte célèbre : Horace, dans la Ire Satire du IIe livre, feint de lui demander une consultation juridique[3].

Sur les treize lettres adressées par Cicéron à Trébatius pendant son séjour en Gaule, en 54 et 53, les trois premières et la cinquième (*CXXXV*, *CXXXIX*, *CXLIII*, *CL*) sont métriques, les autres ne le sont pas[4] : c'est le signe extérieur d'une progression dans la familiarité.

La première lettre à Trébatius est écrite par Cicéron de Cumes ou de Pompéi : il passa dans l'une et l'autre de ses villas campaniennes tout le mois de mai[5] ; il y

1. Caes., *Bell. Gall.*, V, 38 sq.
2. Cf. *Top.*, 5 ; *Fam.*, VII, 19.
3. Sur ce personnage, cf. en dernier lieu Paul Sonnet, *Gaius Trebatius Testa*, diss. Giessen 1932 ; notre c. r. dans *R. E. L.*, 1933, p. 259 sq.
4. Cf. H. Bornecque, *o. c.*, p. 20.
5. Cf. *Q. fr.*, II, 12, 1 (*CXXXVII*).

travaillait au *De re publica*, comme nous le voyons par les lettres qu'il écrit alors à Atticus *(CXXXVI)* et à son frère Quintus *(CXXXVII)*.

Cicéron rentra à Rome le 2 juin[1]. Il reçut successivement, ce jour-là et le lendemain, deux lettres de son frère, écrites pendant le voyage qui le menait de l'Italie du nord en Gaule[2]. Il y répondit par la lettre *CXXXVIII*.

La lettre *CXL* est adressée à Atticus. Celui-ci, qui s'était proposé de quitter Rome pour Buthrote dès le début de mai, avait dû, pour raison de santé, ajourner son départ au 10 de ce mois[3]. Il avait adressé à Cicéron en cours de route un assez grand nombre de billets laconiques et finalement, de Buthrote, une longue lettre confiée à M. Paccius ; Cicéron y répond point par point. Cette réponse est des environs du 1er juillet[4]. Après avoir répondu à la lettre d'Atticus (§§ 1-6), Cicéron donne à son ami quelques nouvelles qu'il n'a pas sollicitées. Il insiste surtout sur l'amitié qui le lie à César : le proconsul multiplie les attentions ; il l'a chargé de diriger,

1. Cf. *Q. fr.*, II, 13, 1 *(CXXXVIII)*.

2. La première était datée de Plaisance. La lecture du lieu d'où était datée la seconde prête à controverse ; nous lisons, avec Schiche, *ab Laude ad Nonum* : la *mutatio ad Nonum* est signalée par les itinéraires anciens (cf. *Itin. Hierosol.*, 617 sq.) sur la route de Plaisance à Milan, après la ville de *Laus* (Lodi vecchio). Gröbe (Drumann-Gröbe, *Gesch. Roms*, VI, p. 688 sq.) n'accepte pas cette correction et cette identification. Pour lui, il faut conserver le texte *Blandenonne* des mss. et reconnaître dans *Blandeno* Biandronno, sur le lac de Varèse : César aurait gagné la Gaule par le Simplon. D'autre part, dans la même phrase, *postridie* devrait être rapporté à *accepi*, non à *datas* : les lettres de *Blandeno* auraient été reçues le 3 juin. Ces thèses paraissent peu convaincantes.

3. Cf. *Att.*, IV, 14, 1 *(CXXXVI)*.

4. La date est enfermée entre les deux limites suivantes : 28 juin (date de l'arrivée de Scaurus à Rome, Asconivs *in Scaur.*, p. 22 Stangl ; cf. § 6, *Scaurum Triarius reum fecit*) et 3 juillet (§ 5, date fixée pour la *reiectio iudicum* dans le procès de Drusus). — Sur les lettres *ad Att.* IV, 14-19, on consultera utilement Sternkopf, *Hermès*, XL (1905), p. 1 sq.

avec Oppius, les embellissements de Rome auxquels il entend, pour accroître sa popularité, consacrer une partie de l'argent qu'il a prélevé sur les Gaules. Il s'agit d'une part de construire le *forum Iulii*, qui doit rivaliser de magnificence avec la basilique Émilienne[1] ; Cicéron et Oppius ont déjà dépensé en expropriations 60 millions de francs[2] ; il s'agit d'autre part d'élever au Champ de Mars les *saepta Iulia*, somptueux bâtiment destiné à abriter les électeurs lors des comices, et qui devait n'être

1. Une partie du *forum Iulii* a été mise au jour récemment par la percée de la *via dell' Impero*. Le passage relatif aux constructions de Paulus (§ 8) a été diversement interprété. On a prétendu, sans raison valable, que *illam... magnificentissimam* désignait la *basilica Iulia*, que Paulus aurait reçu mission de construire au nom de César (Becker, *Handb. der röm. Altert.*, I, *Topogr.*, I, p. 459 sq. ; Mommsen, *Ges. Schriften*, V, p. 31 ; Jordan, *Topogr. der Stadt Rom*, I, 2, p. 267, 394). Il semble qu'on doive se représenter les choses de la façon suivante : L. Aemilius Paulus avait d'abord réparé la vieille basilique construite en 179 par les censeurs M. Fulvius Nobilior et M. Aemilius Lepidus *(bas. Fulvia et Aemilia)*, rebâtie en 78 par son père le consul M. Aemilius Lepidus *(bas. Aemilia)* ; puis il s'est avisé de la remplacer par une basilique toute neuve, qui s'est appelée depuis *basilica Pauli* (Tac., *Ann.*, III, 72 ; Dio, XLIX, 42 ; LIV, 24 ; Plin., *H. N.*, XXXVI, 102). César, quand Paulus fut élu consul, en 51, lui donna 1.500 talents pour l'achever. (Plvt., *Caes.*, 29 et *Pomp.*, 58 ; App., *B. C.*, II, 26, 101). C'est ce monument qui a été déblayé depuis 1899 (cf. Hülsen, *Röm. Mitteil.*, XVII (1902, p. 41 sq. ; Bartoli, *Rend. dell'Accad. dei Lincei*, 1912, p. 10 sq.) : c'est un édifice de 70 m. de long, à trois nefs, précédé d'un portique du côté du forum. — Cf. sur ce passage, en dernier lieu, T. Frank, *Am. J. of phil.*, 1903, p. 355 (la transposition proposée de *monumentum...solebas* après *basilicam* est inutile).

2. Il fallait exproprier des particuliers pour étendre le forum vers le nord-ouest, afin de construire le *forum Iulii* ; l'*atrium Libertatis* semble s'être confondu avec la *Curia Hostilia*, ou tout au moins avoir été une chapelle annexée à la Curie (cf. Mommsen, *Hermès*, XXIII (1888), p. 631). Pour M. Tenney Frank *(l. c.) ut forum laxaremus et...explicaremus* désigne une extension en deux sens, vers le sud pour l'emplacement de la *basilica Iulia*, vers le nord-ouest pour celui du *forum Iulii*. — Les 60 millions de sesterces ne suffirent pas : il en fallut 100 (Svet., *Caes.*, 26 ; Plin., *H. N.*, XXXVI, 103).

achevé que sous Auguste ; ces constructions, entourées d'un vaste portique, seront reliées à la *uilla publica*[1].

Les lettres *CXLI* et *CXLII*, adressées la première à Quintus, la seconde à Atticus, ont été écrites sinon le même jour, du moins à très peu d'intervalle, comme le montre l'identité des nouvelles données aux §§ 4 de l'une et 7 de l'autre. La lettre à Atticus est datée (§ 8) du 27 juillet[2].

La lettre *CXLIV*, à Quintus, date de la fin d'août. En effet, elle répond à la première lettre que Quintus ait écrite de Bretagne (§ 4) : or, César a vraisemblablement abordé en Bretagne le 31 juillet (7 juillet de l'année réelle), et les courriers mettaient un peu moins d'un mois pour parvenir de la côte de Bretagne à Rome[3] ; d'autre part, le § 3 fait allusion à l'imminence du procès de Scaurus, dont nous savons par Asconius qu'il se termina le 2 septembre[4].

Le jour même où Cicéron écrit cette lettre, il doit

1. La *uilla publica* était située à peu près sur l'emplacement actuel de l'église du Gesù. Elle servait, entre autres choses, au logement des ambassadeurs étrangers. Un denier de P. Fontéius Capito, triumvir monétaire vers 54, la représente avec une façade à trois étages d'arcades retombant sur des colonnes (Babelon, *Monnaies de la Rép. rom.*, I, p. 454).

2. K. Springer, *Suppl. Tull.*, p. 118-119, considère que, lorsque Cicéron écrit à Quintus, dans la lettre *CXLV* (*Q. fr.*, III, 1, 9), *quod tibi mea permissio mansionis tuae grata est, gaudeo,* il fait allusion à la réponse de Quintus à la lettre *CXLI* (cf. §§ 2 et 3). Cela exige un intervalle de deux mois entre *CXLI* et *CXLV*. Or, la lettre de Quintus à laquelle répond le § 9 de *CXLV* était antérieure au 10 août (cf. *CXLV*, § 13) ; il s'ensuivrait que *CXLI* serait antérieure au 15 juillet, alors que le § 4 de cette lettre parle d'événements du 15 juillet. Pour lever cette difficulté, M. Springer propose de rattacher *Q. fr.*, II, 14, 4 à *Q. fr.*, II, 15. Il nous paraît bien préférable d'admettre que le § 9 de *CXLV* fait allusion à une *permissio mansionis* donnée une première fois par Cicéron dans une lettre antérieure à *CXLI*, et que nous n'avons plus.

3. Cf. *Q. fr.*, III, 1, 13, 17, 25 (*CXLV*) ; *Att.*, IV, 18, 5 (*CLII*).

4. Asconivs *in Scaurianam*, p. 22, 4 Stangl.

défendre Vatinius[1]. Ce personnage, tribun de la plèbe dévoué à César pendant son consulat, que Cicéron avait attaqué violemment à mainte reprise, mais particulièrement dans une invective célèbre lors du procès de Sestius en 56, était accusé de brigue, probablement par le grand orateur Licinius Calvus, en vertu de la *lex Licinia de sodaliciis* que Crassus avait fait voter l'année précédente[2]. « C'est chose facile que de le défendre », écrit Cicéron à son frère ; et il s'abstient de tout autre commentaire. Mais lorsqu'un représentant éminent du parti des *optimates*, P. Cornélius Lentulus Spinther, proconsul de Cilicie, lui demanda comment il avait été amené à défendre celui qu'il avait naguère traîné dans la boue, Cicéron lui écrivit une longue lettre justificative où, reprenant les choses de haut, il s'explique sur les motifs qui ont déterminé sa conduite politique depuis son retour d'exil[3].

La lettre *CXLV*, à Quintus, a été écrite en plusieurs fois. Les §§ 1 à 13 forment une première lettre écrite d'Arpinum, entre le 13 et le 18 septembre[4] : Cicéron est allé dans sa propriété d'Arpinum pour fuir les fortes chaleurs, et aussi la période des *ludi Romani*, qui livraient Rome à la liesse populaire du 4 au 19 septembre[5]. Il est rentré à Rome le 18 (§ 14). Entre le 18 et le

1. Cf. § 3 : *Ego eodem die post meridiem Vatinium eram defensurus.*
2. *Schol. Bob.*, p. 160 Stangl., cf. p. 152 ; SEN., *Ep.*, 94, 25.
3. *Fam.*, I, 9 *(CLIX)*.
4. Cf. §§ 4 et 13.
5. § 1. Cicéron a confié les gens de sa tribu à son affranchi Philotime : c'était l'usage, en effet, que les personnages importants offrissent à leurs *tribules* des places pour les jeux (cf. *Pro Murena*, 34, 72). Pour les grandes chaleurs auxquelles il est fait allusion, on devra tenir compte du fait que le calendrier officiel était en avance sur l'année réelle : d'après les tables de concordance de Holzapfel-Gröbe, que nous suivons, le 15 sept. 54 correspond au 20 août de l'année réelle.

28[1], il a écrit, en plusieurs fois, la seconde partie de sa lettre : §§ 14-16 avant le 20 ; §§ 17-18, puis § 19 le 20 ; §§ 20-22 ; §§ 23-25 le 28.

C'est dans cette lettre qu'il est fait pour la première fois allusion (§§ 17 et 25) à la mort de Julia, fille de César et femme de Pompée. Cet événement, qui se produisit dans la première moitié de septembre[2], eut des conséquences politiques importantes, car il contribua à relâcher les liens qui unissaient les deux hommes. Cicéron, par respect pour la douleur de César, s'abstiendra de lui écrire sur d'autres sujets[3]. Il avait certainement adressé au proconsul une lettre de condoléance, que nous n'avons pas, et il attendait, pour lui parler d'autre chose, d'avoir reçu sa réponse. Une lettre de Quintus lui apprit dans la seconde moitié de novembre que César supportait son chagrin avec beaucoup de courage[4].

La lettre *CXLVI* a été écrite dans la nuit du 29 septembre au 1er octobre : Cicéron indique d'abord (§ 4) la première date, puis, quelques lignes plus loin, il s'avise que le jour commence à poindre et il écrit : « aujourd'hui, 1er octobre ». Cette lettre nous renseigne sur le scandale du pacte conclu par deux candidats au consulat, C. Memmius et Cn. Domitius Calvinus, avec les deux consuls en exercice, Ap. Claudius Pulcher et L. Domitius Ahénobarbus. Déjà, fin juillet, Cicéron avait signalé à son frère et à Atticus que les deux candidats en question avaient fait alliance et se livraient à une brigue

1. Cf. §§ 24 et 25.
2. Plutarque, *Caes.*, 23, dit que César apprit la nouvelle en débarquant de Bretagne ; or, il rentra en Gaule vers le 10 octobre.
3. Le même sentiment délicat s'exprime dans une lettre à Trébatius, *Fam.*, VII, 9, 1 *(CXLVIII)* ; on le retrouve chez Servius Sulpicius à l'égard de Cicéron, à la fin de la lettre de consolation qu'il lui écrivit pour la mort de sa fille (*Fam.*, IV, 5, 6).
4. *Q. fr.*, III, 6, 3 *(CLIV)*.

éhontée[1] ; la lettre à Atticus faisait en outre allusion, à mots couverts, à un accord avec les consuls. Maintenant le scandale a éclaté. Les deux consuls éprouvaient des difficultés à obtenir d'une part le vote de la *lex curiata de imperio* qui leur permettrait de faire des opérations militaires dans leur province et, éventuellement, de célébrer le triomphe, d'autre part l'*ornatio prouinciae*, allocation par le Sénat de l'argent, des troupes, du personnel nécessaires à leur gouvernement provincial ; ils se sont entendus avec les candidats : ceux-ci, s'ils sont nommés, fourniront trois augures pour certifier qu'ils ont assisté au vote de la loi curiate, et deux personnages consulaires pour déclarer qu'ils ont assisté, en qualité de témoins, à la rédaction d'un sénatus-consulte sur l'*ornatio prouinciarum* ; au cas où ils manqueraient à cet engagement, Memmius et Domitius devraient payer chacun aux consuls 40.000 francs. Le pacte a été conclu non pas oralement, mais par écrit, et on a eu recours, pour que la chose fût moins visible, à plusieurs personnes interposées, banquiers ou autres[2]. Ces scandales eurent pour conséquence que les élections ne purent avoir lieu : on arriva au mois de janvier 53 sans qu'il y eût de nouveaux consuls, et on fut obligé d'avoir recours à l'interrègne, sorte de gouvernement provisoire destiné à pallier l'absence de tout magistrat à *imperium*. Les interrois se succédèrent de janvier à juillet : ce fut un des plus longs interrègnes de l'histoire romaine. Cicéron, dès le mois d'octobre, prévoyait la chose : « Il

1. *Q. fr.*, II, 14, 4 (*CXLI*) ; *Att.*, IV, 15, 7 (*CXLII*).
2. § 2 : *non uerbis, sed nominibus et perscriptionibus multorum in tabulas*. La *pactio uerbis* se nouait par interrogation du créancier et réponse du débiteur ; la *pactio litteris*, forme de contrat plus solennelle, se nouait par un jeu d'écritures qui faisait apparaître sur le livre de comptes *(tabula accepti et expensi)* du créancier la mention de la dette *(nomina transcripticia)*. Cf. P. Huvelin dans *Dict. des Antiq.* de Saglio et Pottier, IV, p. 97² et note 5.

semble qu'on s'achemine vers un interrègne », écrit-il à Quintus le 11 octobre[1] ; « On s'en va doucement vers un interrègne et l'on respire je ne sais quelle odeur de dictature », confie-t-il à Atticus à la fin du même mois[2].

Le retour de Gabinius, proconsul de Syrie, ne contribua pas peu à entretenir l'agitation politique. D'accord avec César et Pompée, il avait rétabli par la force Ptolémée Aulète sur le trône d'Égypte[3]. Pour avoir fait une expédition militaire hors de sa province sans l'autorisation du Sénat, ses ennemis lui avaient intenté un procès *de maiestate*[4]. Cicéron aurait bien voulu se faire accusateur de cet homme qui pendant son consulat, en 58, avait secondé contre lui P. Clodius, et qui venait encore de le traiter d'exilé, en plein Sénat[5] ; mais Pompée le protégeait, et s'efforçait de le réconcilier avec Cicéron. Au début, celui-ci s'était déclaré fermement résolu à ne pas céder : « Pompée n'a réussi à rien jusqu'à présent », écrivait-il à Quintus au lendemain du jour où Gabinius était arrivé devant Rome, « et si je conserve la moindre part de ma liberté, il n'y réussira pas[6]. » Hélas ! ici comme pour Vatinius, Cicéron dut finalement abdiquer son indépendance. Le procès eut lieu le 23 octobre[7] : Cicéron se contenta de témoigner, avec une réserve dont il essaie de se persuader qu'elle est toute sérénité et indifférence dédaigneuse aux agitations de ses semblables : la République se meurt, et

1. *Q. fr.*, III, 2, 3 *(CXLVII)*. La date d'après le § 1.
2. *Att.*, IV, 18, 3 *(CLII)*.
3. Voir *Att.*, IV, 10, 1 *(CXXIV)*, et tome II, p. 109 sq.
4. *CXLV*, 15 et 24 ; *CXLVII*, 2 ; *CXLIX*, 3.
5. *CXLVII*, 2.
6. *CXLV*, 15.
7. Cf. *CLI*, 1 et 6. Par là se date la lettre *CXLIX* : § 3, *sciemus de maiestate triduo* ; la lettre est donc du 21 octobre. La lettre *CL*, à Trébatius, qui s'achève par une phrase très semblable à celle qui termine la lettre *CXLIX*, a probablement été écrite le même jour.

il la voit mourir, dit-il, sans trop de regrets[1]. En réalité, il cédait, par amour de sa tranquillité et par sentiment de son impuissance, aux contraintes de Pompée. Engagé sur cette pente, il devait aller bientôt jusqu'à défendre Gabinius — d'ailleurs sans succès — dans le procès en concussion qui lui fut intenté aussitôt après[2].

Au lendemain du premier procès de Gabinius, Cicéron s'en fut passer quelques jours à Tusculum. C'est de là qu'il écrivit, vers la fin d'octobre, la lettre *CLII*, à Atticus[3], et la lettre *CLIII*, à Quintus. Cette dernière lettre est formée de ce qui, dans les mss., constitue trois lettres distinctes[4]. Cicéron, à la fin de sa lettre, informe Quintus d'une crue du Tibre qui a affecté particulièrement les environs immédiats de Rome au sud de la ville : ce désastre, se produisant aussitôt après l'acquittement de Gabinius, apparaît comme un signe de la colère divine[5].

1. *CLI*, 1-3 ; *CLII*, 1 ; *CLIII*, 5 ; *CLVIII*, 1.
2. *Pro Rabirio Postumo*, 8, 19 ; Dio, XXXIX, 63.
3. Entre le 24 octobre (§ 5 : *a Q. fratre et a Caesare accepi a. d. VIIII. Kal. Nou. litteras*) et le 2 novembre (§ 4 : *Pomptinus uult a. d. IIII. Non. Nou. triumphare*).
4. *Q. fr.*, III, 5, 6 et 7 dans les éditions. Tyrrell, à la suite de Schütz, a réuni 6 à 5 ; Sjögren, à la suite de Sternkopf, a réuni 7 à 5 et 6.
5. L'inondation s'étendait dans la vallée de l'Almo ; le *templum Martis*, à côté et en dehors de l'actuelle Porte Saint-Sébastien, dominait au nord cette vallée. Le quartier avoisinant ce temple s'appelait *ad Martis :* cf. Svet., *Vita Terentii*, p. 294 Roth ; *C. I. L.*, VI, 10234. — Les eaux avaient emporté une terrasse de la villa de Crassipès, gendre de Cicéron (cf. *CXV*, note 1) ; elles s'étaient répandues, le long de l'Aventin, à plus de 1.200 mètres au-delà du temple de Mars. En effet, elles étaient montées jusqu'à la *piscina publica* : ce bassin était situé au sud de la porte Capène, entre l'Aventin et la voie Appienne ; il servait, au dire de Festvs (p. 232 Lindsay), à la natation et autres exercices. Il est mentionné dès l'année 215 av. J.-C. (Liv., XXIII, 32, 4) ; au ive siècle, il n'existait plus, mais avait laissé son nom au quartier (Amm. Marcell., XVII, 4, 14).

Dion Cassius, XXXIX, 61, donne des détails sur cette crue du Tibre et sur ses méfaits ; mais il la place avant le premier procès

La lettre *CLIV*, elle aussi adressée à Quintus, se date de la fin de novembre ou du début de décembre ; un *terminus post quem* est fourni par l'allusion du § 5 à des obsèques qui ont eu lieu le 23 novembre. Cicéron sait, quand il écrit cette lettre, que son frère hiverne chez les Nerviens[1] : César, qui est rentré de Bretagne vers le 10 octobre, a dû s'occuper de la répartition de ses troupes dans leurs quartiers d'hiver[2] dans la seconde quinzaine d'octobre, et les informations à ce sujet sont parvenues à Rome dans la seconde quinzaine de novembre.

La lettre *CLVI*, à Atticus, ne se date qu'approximativement ; mais elle est à très peu près contemporaine de la lettre *CLIV*, puisque Cicéron y informe son ami que César a laissé à Quintus le choix de la légion qu'il commandera pendant l'hiver (§ 2).

La lettre *CLVII* ne peut être de beaucoup antérieure au milieu de décembre, car ses premiers mots répondent à une lettre de Quintus qui discutait l'attitude de son frère lors du premier procès de Gabinius, *de maiestate* ; or, c'est la lettre *CLI* (*Q. fr.*, III, 4, 1), du 24 octobre, qui a appris à Quintus l'acquittement de Gabinius, et il faut compter, pour un échange de lettres entre Cicéron et son frère, un minimum de six semaines. Par

de Gabinius, et avant même que Gabinius fût de retour à Rome, ce qui est évidemment une erreur. On notera, par ailleurs, que la date fournie par la présente lettre coïncide avec le moment de l'année (le mois d'octobre) qui est, pour la région de Rome, l'époque des grandes pluies ; en effet, le 1er novembre 54 du calendrier officiel correspond, selon les calculs les plus probables (Holzapfel), au 5 octobre de l'année réelle.

1. § 2 : « Je ne sais où sont tes Nerviens, ni à quelle distance » (du camp de César et du camp de Labiénus). Le camp de César était à Samarobriva (Amiens). Où que l'on situe le camp de Q. Cicéron, soit à Binche, sur la Sambre, soit plus en aval, il était plus éloigné d'Amiens que du camp de Labiénus, qui était à la frontière des Trévires (*Bell. Gall.*, V, 24, 2) et à 60 milles (90 kil.) du camp de Cicéron (*ibid.*, V, 53, 1).

2. Cf. *Bell. Gall.*, V, 24.

ailleurs la lettre *CLVII* est postérieure à la lettre *CLIV* (*Q. fr.*, III, 6), comme on le voit par ce qui est dit de Milon aux §§ 6 de celle-ci et 2 de celle-là. On voit d'autre part dans la lettre *CLVII* que Cicéron ne croit plus qu'on puisse éviter interrègne ou dictature (§ 3) : on est donc à la fin de l'année. Le second procès de Gabinius, *de repetundis*, n'a pas encore eu lieu, et Cicéron ne parle pas encore de défendre l'accusé. L'affaire fut jugée à une date indéterminée, mais certainement à peu de temps de là, soit à la fin de 54, soit au début de 53. Gabinius, malgré la défense de Cicéron, fut condamné à une amende de 10.000 talents. Comme il ne put les payer, le banquier C. Rabirius Postumus, tenu pour solidairement responsable, comparut aussitôt devant les mêmes juges[1].

Dans la lettre *CLVII*, Cicéron ne paraît pas connaître encore la révolte des Éburons ; il y fait allusion, au contraire, dans la lettre *CLVIII*, à Trébatius : cette révolte, nous apprend César dans ses *Commentaires*[2], se produisit moins de 15 jours après que les troupes avaient pris leurs quartiers d'hiver, c'est-à-dire dans la première quinzaine de novembre.

La longue lettre *Fam.*, I, 9, à Lentulus *(CLIX)* a été écrite en décembre 54. Elle se date grâce à l'allusion du § 4, où l'on voit que Lentulus avait appris le procès de Vatinius : or, c'est à la fin d'août[3] que Cicéron défendit Vatinius, et il fallait en moyenne six semaines pour porter une lettre de Rome en Cilicie, ou vice versa. D'autre part, Cicéron n'a pas répondu tout de suite : un nouveau courrier de Cilicie est arrivé dans l'intervalle (cf. § 26).

1. Sur ces deux procès, cf. le *Pro Rabirio Postumo* et Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, II, p. 168 sq.
2. *Bell. Gall.*, V, 26, 1.
3. Cf. *Q. fr.*, II, 15, 3 *(CXLIV)*.

La lettre est métrique — comme d'ailleurs les autres lettres de Cicéron à Lentulus —, sauf le § 26, qui est un post-scriptum.

La lettre *CLX* (*Fam.*, I, 10) est adressée au jurisconsulte L. Valérius. Il était en Cilicie auprès de Lentulus ; on voit, par le texte même de la lettre, que Lentulus y est toujours, et que d'autre part Valérius y est depuis longtemps déjà : c'est ce qui invite à placer la lettre à la fin de l'année 54. Valérius resta en Cilicie sous le proconsulat d'Ap. Claudius[1].

1. Cf. *Fam.*, III, 1, 3 *(CLXXVIII)*.

aux consuls[1] et à beaucoup de consulaires une bataille comme jamais auparavant je n'en avais livré dans aucune cause, et j'ai pris sur moi de combattre sans relâche pour la défense de toutes tes prérogatives, rendant largement à notre vieille amitié ce que je lui devais depuis longtemps déjà, mais dont mille circonstances malheureuses m'avaient empêché de m'acquitter. **2.** Ah ! certes, ce n'est pas que m'ait manqué le désir de te servir et de contribuer à l'éclat de ta fortune ; mais certaines pestes d'hommes pour qui la gloire d'autrui est une souffrance t'ont plus d'une fois éloigné de moi et m'ont, par instant, fait changer d'attitude à ton égard. Mais le temps est venu, que je souhaitais plus que je ne l'espérais, où j'ai pu, au moment de ta plus brillante prospérité, faire voir combien je me souvenais que nous avions été amis et combien j'étais resté fidèle à ce sentiment. J'ai obtenu en effet ce résultat, de faire connaître non seulement à toute ta famille, mais à la cité entière que j'étais pour toi le meilleur des amis. Aussi voit-on une femme supérieure entre toutes, ton épouse, et tes chers Crassus, qui sont de si bons fils, qui ont tant de mérite, qui savent si bien se faire aimer, s'appuyer sur mes conseils, mes avis, mon dévouement et mes services, tandis que le Sénat et le peuple Romain comprennent que tu ne peux compter, en ton absence, sur un concours plus empressé que celui que t'apportent, en tout ce qui te touche, mes soins, mon zèle, mon activité, mon crédit.

3. Ce qui s'est passé et ce qui se passe, tu le sais, je pense, par les lettres des tiens. En ce qui me concerne, j'ai le vif désir que tu aies cette pensée et cette conviction : ce n'est point par l'effet de quelque impulsion

1. L. Domitius Ahénobarbus et Ap. Claudius Pulcher. Le Sénat avait eu à voter sur les subsides, les troupes, le personnel à attribuer à Crassus *(ornatio prouinciae)*.

ad te omnes tui scripserint ; non enim fuit aut mediocre aut obscurum aut eiusmodi quod silentio posset praeteriri. Nam et cum consulibus et cum multis consularibus tanta contentione decertaui quanta numquam antea ulla in causa suscepique mihi perpetuam propugnationem pro omnibus ornamentis tuis ueterique nostrae necessitudini iam diu debitum, sed multa uarietate temporum interruptum officium cumulate reddidi. **2.** Neque mehercule umquam mihi tui aut colendi aut ornandi uoluntas defuit ; sed quaedam pestes hominum laude aliena dolentium et te nonnumquam a me alienarunt et me aliquando immutarunt tibi. Sed extitit tempus optatum mihi magis quam speratum, ut florentissumis tuis rebus mea perspici posset et memoria nostrae uoluntatis et amicitiae fides ; sum enim consecutus non modo ut domus tua tota, sed ut cuncta ciuitas me tibi amicissimum esse cognosceret. Itaque et praestantissima omnium feminarum, uxor tua, et eximia pietate, uirtute, gratia tui Crassi meis consiliis, monitis, studiis actionibusque nituntur, et senatus populusque R. intellegit tibi absenti nihil esse tam promptum aut tam paratum quam in omnibus rebus quae ad te pertineant operam, curam, diligentiam, auctoritatem meam.

3. Quae sint acta quaeque agantur, domesticorum tibi litteris declarari puto. De me sic existimes ac tibi persuadeas uementer uelim, non me repentina aliqua uoluntate aut fortuito ad tuam amplitudinem meis offi-

2. 3 dolentium GR : dol- hominum M || 6 posset R : potest M, G || 10 eximia GR : existimia M [*qui error ex compendio ortus esse uidetur : cf.* § 4 eximium].

3. 3 uementer M : uehe- GR.

soudaine ou du hasard que j'en suis venu à t'offrir mes services pour protéger la haute situation que tu occupes, mais dès mes premiers contacts avec la vie publique j'ai toujours eu en vue une union aussi étroite que possible avec toi. Depuis ce temps-là, j'ai le souvenir que mon respectueux dévouement ne t'a jamais manqué, non plus qu'à moi ta bienveillance et ta générosité extrêmes. Si quelques incidents ont porté à nos relations des atteintes plus imaginaires que réelles, que ces choses-là, puisqu'elles ne reposaient sur rien de vrai ni de solide, soient arrachées de notre mémoire et de notre vie. Considérant en effet l'homme que tu es et celui que je désire être, j'ai lieu d'espérer que, étant tombés tous deux au milieu des mêmes conjonctures politiques, nous trouverons l'un et l'autre un motif de gloire dans notre union et notre amitié. **4.** Donc, tu décideras de ton côté — et tu le feras, j'espère, en tenant compte du rang que j'occupe — de ce qui, selon toi, m'est dû ; pour ma part, je te promets solennellement de m'employer avec un dévouement extrême et singulier à tout ce qui peut toucher ton honneur et ta gloire. Beaucoup, sans doute, lutteront de zèle avec moi ; mais tout le monde estime que je n'aurai pas de peine à les vaincre tous, et c'est, en particulier, l'avis de tes fils. Je les aime tous deux singulièrement, mais, à égalité d'affection, je me sens plus attiré par Publius, qui me respecte et m'aime comme un second père : il m'a toujours témoigné ces sentiments-là depuis son enfance, mais jamais autant qu'en ce moment-ci.

5. Ce que je viens d'écrire, je te prie de le croire, aura la valeur d'un traité, et non pas d'une simple lettre ; mes promesses et mes engagements, je suis décidé à les observer religieusement et à les remplir avec la plus scrupuleuse exactitude. Je me suis fait en ton absence le défenseur de ta gloire : je demeurerai fidèle à ce rôle,

ciis amplectendam incidisse, sed, ut primum forum attigerim, spectasse semper ut tibi possem quam maxime esse coniunctus. Quo quidem ex tempore memoria teneo neque meam tibi obseruantiam neque mihi tuam summam beniuolentiam ac liberalitatem defuisse. Si quae interciderunt non tam re quam suspicione uiolata, ea, cum fuerint et falsa et inania, sint euulsa ex omni memoria uitaque nostra. Is enim tu uir es et eum me esse cupio ut, quoniam in eadem rei p. tempora incidimus, coniunctionem amicitiamque nostram utrique nostrum laudi sperem fore. **4.** Quamobrem tu, quantum tuo iudicio tribuendum esse nobis putes, statues ipse et, ut spero, statues ex nostra dignitate ; ego uero tibi profiteor atque polliceor eximium et singulare meum studium in omni genere officii, quod ad honestatem et gloriam tuam spectet. In quo etiam si multi mecum contendent, tamen cum reliquis omnibus tum Crassis tuis iudicibus omnis facile superabo ; quos quidem ego ambo unice diligo, sed [in Marco] beneuolenti*a* pari hoc magis sum Publio deditus, quod me, quamquam a pueritia sua semper, tamen hoc tempore maxime sicut alterum parentem et obseruat et diligit.

5. Has litteras uelim existimes foederis habituras esse uim, non epistulae, meque ea quae tibi promitto ac recipio sanctissume esse obseruaturum diligentissumeque esse facturum. Quae a me suscepta defensio est te absente dignitatis tuae, in ea iam ego non solum amicitiae nostrae sed etiam constantiae meae causa per-

3. 10 interciderunt : incid- *Madvig.*
4. 4 eximium GR : exium M || 8 omnis M, R : -es G || 9 in marco *deleui auctore R. Durand* : in marcum *Orelli* in [*del.* marco] *coni. Mendelssohn* || beneuolentia *Orelli* : -tiam ω.

non seulement en considération de notre amitié, mais pour être conséquent avec moi-même. C'est pourquoi il m'a paru suffisant, pour le moment, dc te déclarcr ccci : m'apercevrai-je de moi-même que telle chose répond à tes désirs, ou à ton intérêt, ou à ta gloire, je prendrai l'initiativc de le faire ; recevrai-je de toi ou des tiens quelque avis, jc fcrai ce qu'il faudra pour te donner à penser que, si tu m'as écrit ou si quelqu'un des tiens s'est adressé à moi, cela n'a pas été en vain. Je voudrais, dans ces conditions, qu'au sujet de toutes choscs, d'importance minime, ou extrême, ou moyenne, tu m'écrives comme au meilleur de tes amis, et que d'autre part tu recommandes aux tiens d'user de mes services, de mes conseils, de mon autorité et de mon crédit dans toutes les affaires qui te concernent, publiques ou privées, judiciaires ou de famille, dans celles de tes amis, de tcs hôtes, de tes clients ; et de le faire assez complètement pour que, dans la mesure du possible, la peine que je prendrai adoucisse le regret dc ton absence.

CXXXI. — A QUINTUS.

(*Q. fr.*, II, 9).

Rome, début de février 54 *(avant le* 12*).*

MARCUS A SON FRÈRE QUINTUS, SALUT.

1. Je t'écris cette lettre parce que tes tablettes[1] me l'ont réclamée à grands cris. Car les événements par eux-mêmes et la date à laquelle tu es parti ne me fournissent vraiment pas matière à t'écrire. Mais quand nous sommes en présence l'un de l'autre les sujets de

1. *Codicilli tui :* on employait des tablettes enduites de cire pour écrire de courts billets autographes. La plupart des lettres étaient écrites à l'encre sur papyrus, généralement par un secrétaire.

manebo. Quamobrem satis esse hoc tempore arbitratus sum hoc ad te scribere, me, si quid ipse intellegerem aut ad uoluntatem aut ad commodum aut ad amplitudinem tuam pertinere, mea sponte id esse facturum ; sin autem quippiam aut a te essem admonitus aut a tuis, effecturum ut intellegeres nihil neque te scripsisse neque quemquam tuorum frustra ad me detulisse. Quamobrem uelim ita et ipse ad me scribas de omnibus minimis, maximis, mediocribus rebus ut ad hominem amicissimum et tuis praecipias ut opera, consilio, auctoritate, gratia mea sic utantur in omnibus publicis, priuatis, forensibus, domesticis tuis, amicorum, hospitum, clientium tuorum negotiis, ut, quod eius fieri possit, praesentiae tuae desiderium meo labore minuatur.

CXXXI. — AD QVINTVM.
(*Q. fr.*, II, 9).

Scr. Romae in. m. Febr. a. 700/54.

MARCVS QVINTO FRATRI SALVTEM.

1. Epistulam hanc conuicio efflagitarunt codicilli tui. Nam res quidem ipsa et is dies quo tu es profectus nihil mihi ad scribendum argumenti sane dabat. Sed quemadmodum coram cum sumus sermo nobis deesse non solet, sic epistulae nostrae debent interdum halu-

5. 20 meo GR : eo M.

CXXXI. — *M* 33 v° ; *R* 17 v° ; *P* 15.v° ; *G* 36 r°.

1. 5 halucinari *G*, M^3 : hall- M^1 all- (Δ) uaticinari *RPV*.

conversation ne nous font pas défaut : il convient de même que nos lettres, de temps en temps, divaguent un peu. **2.** Donc, la liberté des Ténédiens a été tranchée avec la hache ténédienne* ; personne, sauf Bibulus, Calidius, Favonius et moi, ne les a défendus. Les habitants de Magnésie du Sipyle ont parlé de toi en termes flatteurs, disant que tu avais été le seul à résister aux demandes de L. Sestius Pansa. S'il y a quelque chose, les autres jours, que tu aies besoin de savoir, ou même s'il n'y a rien, je ne t'en écrirai pas moins un mot chaque jour. Le 12, tu peux, ainsi que Pomponius, compter sur moi. **3.** Les poèmes de Lucrèce sont bien comme tu le dis : le génie y brille et, par ailleurs, l'art y est grand[1]. Mais nous en parlerons à ton retour. Si tu lis les *Empedoclea* de Salluste[2], je te tiendrai pour un héros, mais pour un homme, non.

CXXXII. — A QUINTUS.

(Q. fr., II, 10).

Rome, 12 *février* 54.

MARCUS A SON FRÈRE QUINTUS, SALUT.

1. Je suis heureux que mes lettres te fassent plaisir, et néanmoins je n'aurais eu, pour le moment du moins, aucun sujet de t'en écrire une, si je n'avais reçu la tienne. En effet, Appius ayant fait le 12 une réunion du Sénat où l'on ne vint qu'en petit nombre, le froid fut si vif[3] qu'il

1. Voir la Notice, p. 35, note 5.
2. *Ibid.*, p. 36.
3. Nous pensons qu'il faut garder à *frigus,* ici et à la fin de la lettre, son sens propre, et ne pas traduire : « l'accueil qu'il reçut fut si frais ». Les sénateurs eurent d'autant plus froid qu'ils étaient peu nombreux *(senatum infrequentem).* — Le 12 février 54 correspond (d'après Holzapfel) au 30 décembre 55 de l'année réelle.

cinari. **2.** Tenediorum igitur libertas securi Tenedia praecisa est, cum eos praeter me et Bibulum et Calidium et Fauonium nemo defenderet. De te a Mag*netibus* ab Sipylo mentio est honorifica facta, cum te unum dicerent postulationi L. Sesti Pansae restitisse. Reliquis diebus si quid erit quod te scire opus sit, aut etiam si nihil erit, tamen scribam cotidie aliquid. Pridie Idus neque tibi neque Pomponio deero. **3.** Lucreti poemata ut scribis ita sunt, multis luminibus ingenii, multae tamen artis. Sed cum ueneris. Virum te putabo si Sallustii Empedoclea legeris, hominem non putabo.

CXXXII. — AD QVINTVM.

(*Q. fr.*, II, 10).

Scr. Romae prid. Id. Febr. a. 700/54.

MARCVS QVINTO FRATRI SALVTEM.

1. Gaudeo tibi iucundas esse meas litteras, nec tamen habuissem scribendi nunc quidem ullum argumentum nisi tuas accepissem. Nam pridie Idus, cum Appius senatum infrequentem coegisset, tantum fuit frigus ut p*i*pul*o* [conuicio] coactus sit nos dimittere.

2. 3 a *G, M*[3] : *om.* Δ, *RPV, uett.* || magnetibus *Victorius* : magis Ω, *uett.* || 5 l. *b d m s, uett.* : luci *RP*, Π, *M*[corr] lucii *M*[1] || sesti *R* : sexti *M, P, G.*
3. 2 scribis : scripsi *RP.*

CXXXII. — *M* 33 v° ; *R* 17 v° ; *P* 15 v° ; *G* 36 v°.

1. 5 pipulo *Tyrrell* : populi Ω, *uett.* || conuicio *del. Housman.*

fut forcé par les cris de nous renvoyer. **2.** Au sujet du roi de Commagène, comme j'ai mis toute l'affaire en morceaux, Appius se montre à mon égard, et personnellement et par l'entremise de Pomponius, d'une amabilité merveilleuse. C'est qu'il voit que si, sur les autres questions, je prends la parole dans le même style, Février ne lui rapportera rien[1]. Je me suis moqué du roi assez plaisamment, et je ne me suis pas contenté de lui arracher des mains sa belle petite ville qui faisait partie du territoire de Zeugma sur l'Euphrate, mais j'ai aussi raillé sa toge prétexte, qu'il avait obtenue sous le consulat de César, et j'ai fait beaucoup rire. **3.** « Il veut, ai-je dit, qu'on lui renouvelle cet honneur : mon avis, c'est qu'on peut bien lui laisser ravauder chaque année sa toge prétexte, qu'il n'y a aucun décret à prendre pour l'en empêcher. Mais vous, nobles, qui ne tolériez pas qu'un homme de Bostra[2] portât la prétexte, le tolérerez-vous d'un Commagénien ? » Tu vois le genre de plaisanterie et le thème. J'ai parlé longuement contre ce roi de bas étage, tant et si bien que toutes ses demandes ont été rejetées à grand fracas. Appius, comme je te l'ai dit, fort ému de ce genre d'intervention, est d'une amabilité totale. C'est que rien n'est plus facile que de faire échouer le reste. Mais je me garderai de le contrarier

Ne voulant pas qu'il aille appeler à son aide
Zeus Xénios, ni qu'il convoque tous les Grecs

qui ont été les agents de notre réconciliation.

4. Je donnerai satisfaction à Théopompe. J'avais oublié de te parler de César. Je vois bien, en effet, quelle sorte de lettre tu attendais[3]. Mais il a écrit à Balbus que

1. Voir la Notice, p. 36.
2. Grande ville aux confins de la Palestine et de la Syrie (sémitique *Bosrâ*). On ne sait à quel incident précis il est fait ici allusion. Le texte est d'ailleurs peu sûr (cf. app. crit.)
3. Il s'agit de sa nomination comme légat : voir la Notice, p. 36.

2. De Commageno, quod rem totam discusseram, mirifice mihi et per se et per Pomponium blanditur Appius ; uidet enim, hoc genere dicendi si utar in ceteris, Februarium sterilem futurum. Eumque lusi iocose satis neque solum illud extorsi oppidulum quod erat positum in Euphrati Zeugmate, sed praeterea togam sum eius praetextam quam erat adeptus Caesare consule magno hominum risu cauillatus. **3.** « Quod uult » inquam « renouar*i* honores eosdem, quominus togam praetextam quotannis interpolet decernendum nihil censeo ; uos autem homines nobiles, qui Bos*t*renum praetextatum non ferebatis, Commagenum feretis ? » Genus uides et locum iocandi. Multa dixi in ignobilem regem, quibus totus est explosus. Quo genere commotus, ut dixi, Appius totum me amplexatur ; nihil est enim facilius quam reliqua discutere. Sed non faciam ut illum offendam,

ne implorét fidem
Iouis Hóspitalis, Gráios omnes cónuocet,

per quos mecum in gratiam rediit.

4. Theopompo satisfaciemus. De Caesare fugerat me ad te scribere ; uideo enim quas tu litteras expectaris. Sed ille scripsit ad Balbum fasciculum illum epistularum

2. 1 discusseram *ed. Asc.*[2] : -at Ω ‖ 5 solum illud ΔΠ : illud solum *RPOV* ‖ 6 euphrati : -e *M*[1], *P*, *uett. praeter Iens.* ‖ zeugmate *uulg* : zeum- *O*[1] *V*, *G* et eugm- Δ, *R* [et *ex* Z *ortum*] reugm- *P*.

3. 2 renouari *Orelli* : -are (Ω), *uett. om. R* ‖ 4 uos : quos *G*, *M*[2] [*post deletum*] sed uos *RP* ‖ 4 qui bostrenum *Orelli* : qui busrenum *Cr.*[m] quibus r(h)enum Δ, *G* qui birretum *RP* ‖ 11 imploret (Δ), *uett.* : -em *M*[1-3], ΣΠ [*uerba* ne imploret... conuocet *alicuius tragici uersus esse coni. Bücheler*].

le paquet de lettres qui contenait la mienne et celle de Balbus lui a été remis tout trempé, si bien qu'il ne sait même pas qu'il y a eu une lettre de moi. Il avait pu déchiffrer quelques mots de celle de Balbus, auxquels il a répondu en ces termes : « Je vois que tu m'as écrit quelque chose au sujet de Cicéron ; je ne l'ai pas compris ; mais, autant que je peux deviner, c'est une chose qu'il m'est plus permis, me semble-t-il, de souhaiter que d'espérer. » **5.** J'ai donc, là-dessus, envoyé à César un second exemplaire de la même lettre. Quant à sa plaisanterie sur sa pauvreté, ne la juge pas sévèrement. J'y ai répondu en lui disant qu'il n'y avait nullement lieu de craindre qu'après cela il fît banqueroute pour avoir accepté un nantissement de notre caisse, et j'ai plaisanté sur ce thème avec une familiarité qui n'excluait pas la dignité. Il a pour nous, d'après toutes les nouvelles qu'on apporte, une amitié très particulière. La lettre relative à ce que tu attends n'arrivera guère avant ton retour; quant au reste, je te tiendrai au courant jour par jour, pourvu que toi, tu me fournisses des courriers ; il est vrai qu'avec le froid qui menace ils sont en grand danger d'être gelés dans les bas-fonds de la voie Appienne[1].

CXXXIII. — A QUINTUS.

(*Q. fr.*, II, 11).

Rome, 13 *février* 54.

MARCUS A SON FRÈRE QUINTUS, SALUT.

1. Ta « neige noire* » m'a fait rire, et je suis bien content de voir que tu es d'humeur gaie et prompte à la plaisanterie. Sur Pompée, je suis de ton avis, ou plu-

1. Voir la Notice, p. 35 et note 3.

in quo fuerat mea et Balbi totum sibi aqua madidum redditum esse, ut ne illud quidem sciat, meam fuisse aliquam epistulam. Sed ex Balbi epistula pauca uerba intellexerat ad quae rescripsit his uerbis : « De Cicerone te uideo quiddam scripsisse quod ego non intellexi ; quantum autem coniectura consequebar, id erat eiusmodi ut magis optandum quam sperandum putarem. »

5. Itaque postea misi ad Caesarem eodem illo exemplo litteras. *I*ocum autem illius de sua egestate ne sis aspernatus. Ad quem ego rescripsi nihil esse quod posthac arcae nostrae fiducia conturbaret lusique in eo genere et familiariter et cum dignitate. Amor autem eius erga nos perfertur omnium nuntiis singularis. Litterae quidem ad id quod exspectas fere cum tuo reditu iungentur. Reliqua singulorum dierum scribemus ad te, si modo tabellarios tu praebebis. Quamquam eiusmodi frigus impendebat ut summum periculum esset ne Appi*ae in ua*dis urerentur.

CXXXIII. — AD QVINTVM.

(*Q. fr.*, II, 11).

Scr. Romae Id. Febr. a. 700/54.

MARCVS QVINTO FRATRI SALVTEM.

1. Risi « niuem atram » teque hilari animo esse et prompto ad iocandum ualde me iuuat. De Pompeio

5. 2 iocum *uett. praeter Rom.* : locum Ω, *Tyrrell* || 6 litterae ΔΠ : et lit- *RPOV*, *uett. praeter Rom.* || 11 appiae in uadis *ego* [*cf.* R.E.L., 1933, p. 145] : appius neaedis *M*¹ [*sed* aedis, *ut uidetur, in rasura*] appius ne (a)edes (Σ) Π appio su(a)e aedes (Δ), *uett.*

tôt ton avis est conforme au mien. Car, comme tu le sais, il y a longtemps que je chante les louanges de ton César. Crois-moi, je le porte sur mon cœur, et je ne le lâche point.

2. Sache à présent ce qui s'est passé le 13. C'était le dixième jour pour Célius[1]. Domitius n'a pas eu un nombre suffisant de juges*. Je crains qu'un homme terrible et féroce, Pola Servius, ne se présente comme accusateur ; car notre ami Célius est fort attaqué par la famille Clodia[2]. Il n'y a rien de certain encore, mais je suis inquiet. Quoiqu'il en soit, ce même jour, les Tyriens ont eu une audience : les sénateurs étaient en nombre ; nombreux aussi, de leur côté, les publicains de Syrie. Gabinius a été vivement attaqué ; Domitius a d'ailleurs secoué les publicains pour lui avoir fait escorte à cheval[3]. Notre ami Lamia a tenu un langage plein de gravité ; mais il a montré une fierté un peu trop hardie quand, Domitius ayant dit : « C'est votre faute si cela est arrivé, chevaliers : vous êtes des juges faibles », il a répliqué : « Nous jugeons, nous, et vous, vous louez. » On n'a abouti à rien ce jour-là ; la nuit a fait lever la séance. **3.** Appius estime que la loi Pupia ne l'empêche pas de réunir le Sénat pendant les jours comitiaux qui suivent les *Quirinalia*, et même qu'il est obligé, aux termes, dit-il, de la loi Gabinia, de donner aux ambassadeurs, depuis le 1er février jusqu'au 1er mars, l'audience du Sénat : on pense que de la sorte les comices vont pouvoir être renvoyés au mois de mars*. En revanche, les tribuns de la plèbe déclarent qu'aux prochains jours comitiaux ils saisiront le peuple de la gestion de Gabinius.

1. Un délai minimum de dix jours devait s'écouler entre le dépôt d'une accusation et le procès. On ne sait rien de plus sur ce procès de Célius.

2. Cf. *Fam.*, VIII, 12, 2, où l'on voit Ap. Claudius, en 50, essayer de faire accuser Célius par le même Pola Servius.

3. Au moment où il partait pour restaurer Ptolémée Aulète.

assentior tibi uel tu potius mihi. Nam, ut scis, iam pridem istum canto Caesarem. Mihi crede, in sinu est neque ego discingor.

2. Cognosce nunc Idus. Decumus erat Caelio dies. Domitius ad numerum iudices non habuit. Vereor ne homo taeter et ferus, Pola Seruius, ad accusationem ueniat ; nam noster Caelius ualde oppugnatur a gente Clodia. Certi nihil est adhuc, sed ueremur. Eodem igitur die Tyriis est senatus datus frequens ; frequentes contra Syriaci publicani. Vehementer uexatus Gabinius ; exagitati tamen a Domitio publicani quod eum essent cum equis prosecuti. Grauis noster Lamia ; paulo ferocius, cum Domitius dixisset : « Vestra culpa haec acciderunt, equites Romani ; dissolute enim iudicatis », « Nos iudicamus, uos laudatis », inquit. Actum est eo die nihil ; nox diremit. **3.** Comitialibus diebus qui Quirinalia sequuntur Appius interpretatur non impediri se lege Pupia quominus habeat senatum et, quod Gabinia sanctum sit, etiam cogi ex Kal. Febr. usque ad Kal. Martias legatis senatum cotidie dar*e*. Ita putantur detrudi comitia in mensem Martium. Sed tamen his comitialibus tribuni pleb. de Gabinio se acturos esse dicunt.

CXXXIII. — *M* 34 v° ; *R* 18 r° ; *P* 16 r° ; *G* 37 r°.

1. 3 ut scis : ut tu sis *PRV* || 5 ego : enim *G, M*[3] || 5 discingor (Σ) Π, *uett.* : dist- *M*[1], *R* distr- *M*[2] dic- *P*.

2. 1 decumus *M, G* : deci- (Σ) || 2 ad numerum iudices ΣΠ, *uett. praeter Rom.* : iud- ad num- Δ, *uulg.* || 3 taeter et ferus (Δ) (Π) : tae tenet ferus *M*[1] tener et ferus (Σ) [ferrus *R* ferreus *P*] || 6 tyriis ΣΠ, *M*[3] : tyrrus *M*[1] syriis (Δ) || 9 grauis *R, ego* : gaius *M, G* caius *P* l. *Manutius, edd.*

3. 5 dare *Faërnus* : -i Ω, *uett.*

Je ramasse tout ce qui se présente, pour pouvoir t'écrire quelque chose de nouveau ; mais, tu le vois, la matière me manque. **4**. Je reviens donc à Callisthène et à Philistos*, dans lesquels je vois que tu es plongé. Callisthène, en vérité, c'est quelque chose de vulgaire et de banal, comme l'ont dit plus d'un Grec. L'autre, le Sicilien, est un auteur de premier ordre, plein, pénétrant, concis, presque un Thucydide au petit pied ; mais lequel des deux ouvrages (car il y en a deux) as-tu eu entre les mains, ou bien as-tu eu l'un et l'autre, c'est ce que j'ignore*. Je l'aime mieux quand il parle de Denys : car Denys est un maître parmi les vieux routiers de la politique, et Philistos l'a intimement connu. Mais, d'après ce que tu ajoutes, est-ce que tu t'attaques à l'histoire ? Tu le peux, je te le garantis. Et puisque tu me fournis des courriers, tu auras pour les Lupercales[1] ce qui s'est passé aujourd'hui. Divertis-toi en compagnie de notre cher Cicéron le plus que tu pourras[2].

CXXXIV. — A CÉSAR.

(*Fam.*, VII, 5).

Rome, avril 54.

CICÉRON A CÉSAR, IMPERATOR, SALUT.

1. Vois à quel point je suis sûr que tu es un autre moi-même, non seulement quand mes intérêts personnels sont en cause, mais même quand il s'agit de mes amis. Je m'étais proposé d'emmener avec moi, où que j'allasse, C. Trébatius, afin de le ramener à Rome comblé de toutes mes faveurs, de tous mes bienfaits. Mais Pompée s'attarde au delà de ce que j'avais pensé et,

1. Le 15 février.
2. Voir la Notice, p. 35.

Omnia colligo ut noui scribam aliquid ad te ; sed, ut uides, res me ipsa deficit. **4.** Itaque ad Callisthenem et ad Philistum redeo, in quibus te uideo uolutatum. Callisthen*e*s quidem uulgare et notum negotium, quemadmodum aliquot Graeci locuti sunt, S*i*cu*l*us ille capitalis, creber, acutus, breuis, paene pusillus Thucydides ; sed utros eius habueris libros (duo enim sunt corpora) an utrosque nescio. Me magis de Dionysio delectat ; ipse est enim ueterator magnus et perfamiliaris Philisto Dionysius. Sed, quod adscribis, adgrederisne ad historiam ? Me auctore potes et, quoniam tabellarios subministras, hodierni diei res gestas Lupercalibus habebis. Oblecta te cum Cicerone nostro quam bellissime.

CXXXIV. — AD CAESAREM.

(*Fam.*, VII, 5).

Scr. Romae m. Apr. a. 700/54.

CICERO CAESARI IMP. S. D.

1. Vide quam mihi persuaserim te me esse alterum, non modo in iis rebus quae ad me ipsum, sed etiam in iis quae ad meos pertinent. C. Trebatium cogitaram quocumque exirem mecum ducere, ut eum meis omnibus studiis, beneficiis quam ornatissimum domum reducerem ; sed, postea quam et Pompei commoratio diu-

4. 2 uolutatum : uolunt- *M*[1], *G* uolupt- *R* || 3 callisthenes *Muret* : callist(h)enis Ω, *uett.* || uulgare ΔΠ, *Cr.*[m] : -atum (Σ), *uett. praeter Rom.* || 4 siculus *Victorius* : secutus Ω, *uett.* || 9 quod adscribis *Baiter* : quod asc- *Cr.*[m] quo ad [*uel* quoad] scribis Ω quod scribis *uett. praeter Iens.* quod ea scribis *Bücheler* || 10 me : me enim *RPO*[1]*V*, *uett. praeter Rom.*

pour ma part, j'éprouve certaines hésitations, dont tu n'ignores pas la cause, qui pourraient bien soit empêcher mon départ, soit, en tout cas, le retarder* ; dans ces conditions, voici ce que j'ai pris sur moi. Je me suis mis en tête que Trébatius attendît de toi ce qu'il avait espéré de moi, et, ma foi, je ne lui ai pas donné moins d'assurances sur tes bonnes dispositions à son égard que je n'avais accoutumé de lui en donner sur les miennes. **2.** Or voici qu'il s'est produit sur ces entrefaites un événement merveilleux, qui est comme un témoin du bien-fondé de mes espérances, ou comme un garant de ta bonté. J'étais en grande conversation, chez moi, avec notre ami Balbus, précisément au sujet dudit Trébatius, quand on me remet une lettre de toi à la fin de laquelle étaient ces mots : « M. †..., que tu me recommandes, j'en ferai, s'il le faut, un roi de la Gaule. Passe-le au compte de Lepta, si tu y tiens[1] ; mais toi, je t'invite à m'envoyer une autre personne que je puisse traiter avec faveur. » Nous avons levé les bras au ciel, Balbus et moi : c'était une coïncidence si heureuse que nous vîmes là je ne sais quelle intervention d'un dieu plutôt que du hasard. Je t'envoie donc Trébatius, et je le fais persuadé que, si j'ai agi d'abord de ma propre initiative, par la suite, je n'ai fait que répondre à ton invitation. **3.** Je voudrais, mon cher César, que tu accueilles mon protégé avec toute ta bonté, en reportant sur lui seul toutes les faveurs dont tu pourrais être conduit, par amitié pour moi, à combler ceux qui me sont chers. Des qualités de l'homme, je me porte garant : je te dirai, sans user de ce vieux mot à moi que tu as justement raillé quand je t'avais écrit au sujet de Milon, mais en bon langage

1. C'est-à-dire : « si tu tiens à le faire entrer en ligne de compte ». Le personnage en question était peut-être un citoyen de Calès en Campanie, compatriote de Lepta, que celui-ci avait fait recommander à César par Cicéron : cf. *Fam.*, IX, 13.

turnior erat quam putaram, et mea quaedam tibi non ignota dubitatio aut impedire profectionem meam uidebatur aut certe tardare, uide quid mihi sumpserim : coepi uelle ea Trebatium exspectare a te quae sperasset a me, neque mercule minus ei prolixe de tua uoluntate promisi quam eram solitus de mea polliceri. **2.** Casus uero mirificus quidam interuenit quasi uel testis opinionis meae uel sponsor humanitatis tuae. Nam cum de hoc ipso Trebatio cum Balbo nostro loquerer accuratius domi meae, litterae mihi dantur a te, quibus in extremis scriptum erat : « M. †itfiuium, quem mihi commendas, uel regem Galliae faciam [uel]. Hunc Leptae delega, si uis ; tu ad me alium mitte quem ornem ». Sustulimus manus et ego et Balbus. Tanta fuit opportunitas, ut illud nescio qu*i*d non fortuitum, sed diuinum uideretur. Mitto igitur ad te Trebatium atque ita mitto ut initio mea sponte, post autem inuitatu tuo mittendum duxerim. **3.** Hunc, mi Caesar, sic uelim omni tua comitate complectare, ut omnia quae per me possis adduci ut in meos conferre uelis in unum hunc conferas. De quo tibi homine haec spondeo non illo uetere uerbo meo, quod cum ad te de Milone scripsissem, iure lusisti, sed more Romano, quo modo homines

CXXXIV. — M 104 v° ; G 55 r° ; R 84 v°.

1. 10 sperasset R, M³ : speras sed M, G || 11 mercule M : mehercule GR.

2. 6 itfiuium M : idfinium R id. fūnū *(sic)* G titinium *Wesenberg, alii alia* || 7 [uel]. hunc *Rothstein*, Hermès, 1932, p. 78 : uel hunc ω || 10 quid ς : quod ω.

3. 4 haec : hoc G¹ || 5 scripsissem GR : -isse M.

romain, celui que parlent les gens de goût : pour la probité, le cœur, le sentiment du devoir, personne n'est au-dessus de lui. Ajoute à cela que c'est un maître en droit civil, qu'il a une mémoire exceptionnelle, une érudition de premier ordre. Je ne demande pour lui ni tribunat, ni préfecture, ni aucune faveur précise, mais seulement ta bienveillance et ta générosité, sans m'opposer à ce que tu le gratifies aussi, si tu le veux, de ces colifichets de la gloire ; enfin je te le remets tout entier, je le fais passer, comme on dit, « de ma main dans la tienne », cette main entre toutes victorieuse et loyale[1]. Il peut bien se faire, en effet, que je sois un peu plus importun* que tu le permets à la rigueur, mais je sais que tu m'excuseras. Prends soin de ta santé, et ne cesse pas de m'aimer comme tu m'aimes.

CXXXV. — A TRÉBATIUS.
(*Fam.*, VII, 6).

Cumes ou Pompéi[2], *mai* 54.

CICÉRON SALUE TRÉBATIUS.

1. Dans toutes les lettres que j'adresse à César ou à Balbus, je me fais comme une loi d'ajouter une recommandation pour toi, et ce n'est point recommandation banale, mais toujours elle s'accompagne de quelque témoignage particulier des sentiments que tu m'inspires. De ton côté, il te faut seulement renoncer à ces folles idées, à ces regrets de la ville et de ses agréments, et le but que tu te proposais en partant, l'atteindre à force de persévérance et d'énergie. Nous te pardonnerons,

1. Cf. le même éloge de César développé, neuf ans plus tard, dans le *Pro Deiotaro*, 3, 8 : *istam, inquam, dexteram non in bellis neque in proeliis quam in promissis et fide firmiorem.*
2. Cf. *Q. fr.*, II, 12, 1 *(CXXXVII)* ; Notice, p. 37.

non inepti locuntur, probiorem hominem, meliorem uirum, pudentiorem esse neminem ; accedit etiam, quod familiam ducit in iure ciuili singulari memoria, summa scientia. Huic ego neque tribunatum neque praefecturam neque ullius beneficii certum nomen peto, beneuolentiam tuam et liberalitatem peto neque impedio quominus, si tibi ita placuerit, etiam hisce eum ornes gloriolae insignibus ; totum denique hominem tibi ita trado, « de manu », ut aiunt, « in manum » tuam istam et uictoria et fide praestantem. Simus enim putidiusculi quam per te uix licet, uerum, ut uideo, licebit. Cura ut ualeas, et me, ut amas, ama.

CXXXV. — AD TREBATIVM.

(*Fam.*, VII, 6).

Scr. in Cumano aut Pompeiano m. Mai. a. 700 /54.

CICERO S. D. TREBATIO.

1. In omnibus meis epistolis quas ad Caesarem aut ad Balbum mitto legituma quaedam est accessio commendationis tuae, nec ea uulgaris, sed cum aliquo insigni indicio meae erga te beneuolentiae. Tu modo ineptias istas et desideria urbis et urbanitatis depone et,

3. 7 locuntur M : loquuntur GR || 8 pudentiorem M : prud- GR pud- <amicum> *Wesenberg* || 9 singulari GR : -ris M || 11 ullius M : illius R ullam G || 16 simus : sumus ς || enim : etiam *libenter coniecerim* || 17 quam ω : quamquam *Ernesti*.

nous, tes amis, d'être loin de ta patrie, comme l'ont pardonné à Médée

> Les riches et nobles matrones
> Qui habitaient l'Acrocorinthe[1].

Cette héroïne aux mains toutes plâtrées* leur persuada de ne pas lui faire un crime d'être éloignée de sa patrie :

> On voit beaucoup de gens qui, loin de leur patrie,
> Servent leur intérêt et celui de l'État ;
> Et beaucoup, qui passent leur vie
> Chez eux, sont blâmés pour cela.

Tu serais certainement de ce nombre, si je ne t'avais poussé par les épaules. **2.** Mais je t'écrirai plus longuement une autre fois. Toi qui sais prendre toutes garanties pour les autres[2], tâche de te garantir toi-même, en Bretagne, contre les surprises des essédaires[3] ; et, puisque je me suis mis à jouer le rôle de Médée, souviens-toi toujours de cette parole :

> Celui qui ne peut pas employer sa sagesse
> A son profit, est sage en vain[4].

Prends soin de ta santé.

1. Ce vers (octonaire trochaïque) et les deux suivants (septénaire et octonaire) sont empruntés à la *Médée* d'Ennius (cf. Ribbeck, *Trag. Rom. fragm.*, 2e éd., p. 46). Il ne semble pas qu'ils aient aucun rapport avec les vers 214 et suiv. de la *Médée* d'Euripide, auxquels on les a comparés.
2. En qualité de jurisconsulte.
3. Les *essedarii* étaient des guerriers bretons combattant sur un char, *essedum*. Cf. Caes., *B. G.*, IV, 33.
4. Septénaire trochaïque d'Ennius : cf. *De off.*, III, 15, 62. Cicéron cite ailleurs *(Fam.*, XIII, 15, 2) comme *praeceptum* Εὐριπίδου : μισῶ σοφιστήν, ὅστις οὐχ αὑτῷ σοφός. Ce vers n'est pas dans la *Médée* d'Euripide. Ou bien Ennius l'a emprunté pour sa *Médée* à une autre tragédie du même poète, ou bien Cicéron a un faux souvenir en attribuant à la *Médée* d'Ennius le vers latin qui s'en inspire.

quo consilio profectus es, id adsiduitate et uirtute consequere. Hoc tibi tam ignoscemus nos amici quam ignouerunt Medeae

Quaé Corinthum arcem áltam habebant mátronae opulentae, óptimates,

quibus illa manibus *g*ypsatissimis persuasit ne sibi uitio illae uerterent quod abesset a patria ; nam

Múlti suam rem béne gessere et públicam patriá procul ;
Múlti, qui domi aétatem agerent, própterea sunt improbati.

Quo in numero tu certe fuisses, nisi te extrusissemus. **2.** Sed plura scribemus alias. Tu, qui ceteris cauere didicisti, in Britannia ne ab essedariis decipiaris caueto et, quoniam Medeam coepi agere, illud semper memento :

Qui ipse sibi sapiéns prodesse nón quit, nequiquám sapit.

Cura ut ualeas.

CXXXV. — M 105 v° ; G 55 v° ; R 85 r°.

1. 11 gypsatissimis *uulg.* : c- ω.
2. 2 britannia GR : brittania M [-nnia M *errore Mendelssohn*] || 5 nonquit M : non quid G nequid R || nequiquam M, G : nequicquam R.

CXXXVI. — A ATTICUS.

(*Att.*, IV, 14).

Cumes ou Pompéi, milieu de mai 54.

1. Notre ami Vestorius[1] m'a fait savoir par une lettre qu'il pensait que tu avais quitté Rome le 10 mai, plus tard qu'il ne me l'avait dit d'abord, parce que ta santé n'était pas bonne. Si tu vas mieux maintenant, je m'en réjouis fort. Voudrais-tu, je te prie, écrire chez toi qu'on me donne accès à tes livres tout comme si tu étais là ? à tous tes livres, mais particulièrement aux ouvrages de Varron. J'ai en effet à utiliser certaines choses de ces ouvrages pour celui auquel je travaille et qui, j'espère, te plaira beaucoup[2]. **2.** Si tu sais quelque chose de nouveau, surtout du côté de mon frère Quintus, et puis du côté de César, et si tu sais quelque chose au sujet des comices, au sujet des affaires publiques (car tu as d'habitude un flair merveilleux sur ces choses-là), je t'en prie, écris-le moi ; si tu ne sais rien, écris-moi tout de même. Car jamais une lettre de toi ne m'a paru importune ou trop longue. Ce que je te demande avant tout, c'est de revenir nous voir au plus tôt, après heureux achèvement de tes affaires et de tout ton voyage. Le bonjour à Denys. Prends soin de ta santé.

1. Sur ce personnage, cf. t. II, note* pour la p. 166, l. 18.
2. Le *De re publica*. Cf. la lettre suivante, § 1 : *illa*... πολιτικά, *spissum sane opus et operosum*.

CXXXVI. — AD ATTICVM.

(*Att.*, IV, 14).

Scr. in Cumano aut Pompeiano med. m. Maio a. 700/54.

1. Vestorius noster me per litteras fecit certiorem te Rom*a* a. d. VI. Idus Maii. putare profectum esse tardius quam dixerat, quod minus ualuisses. Si iam melius uales, uehementer gaudeo. Velim domum ad te scribas, ut mihi tui libri pateant non secus ac si ipse adesses, cum ceteri tum Varronis. Est enim mihi utendum quibusdam rebus ex his libris ad eos quos in manibus habeo; quos, ut spero, tibi ualde probabo. **2.** Tu uelim, si quid noui forte habes, maxime a Q. fratre, deinde a C. Caesare, et si quid forte de comitiis, de re p. (soles enim tu haec festiue odorari), scribas ad me; si nihil habebis, tamen scribas aliquid. Numquam enim mihi tua epistula aut intempestiua aut loquax uisa est. Maxime autem rogo rebus tuis totoque itinere *ex* sententi*a* confect*o* nos quam primum reuisas. Dionysium iube saluere. Cura ut ualeas.

CXXXVI. — *M* 84 v°; *R* 48 r°; *P* 63 v°; *G* 95 r°.

1. 2 roma *uett. praeter Rom.* : -am Ω ‖ putare : put- possim *R* put- possum *P del. Schütz* putari *ed. Asc.*[2] *post* esse *transposuit Sternkopf* ‖ 3 dixerat : -ras *Faërnus* ‖ 4 uehementer : uehm- *M* ‖ ad te : ad tuos *bs, uett. praeter Rom. om. RPV.*

2. 1 tu *ROV* : ut *M*[1] *om. M*[corr], *G, P* ‖ 2 noui forte ΣΠ : forte noui Δ, *uett.* ‖ 7 ex sententia confecto *uett. praeter Rom.* : sententiaque confecta Ω.

CXXXVII. — A QUINTUS.

(*Q. fr.*, II, 12).

Cumes ou Pompéi, mai 54.

1. J'ai reçu jusqu'ici deux lettres de toi, l'une datée du moment même de notre séparation, l'autre d'Ariminum[1] ; tu me dis en avoir donné un plus grand nombre, elles ne me sont pas parvenues. Je passe d'assez bons moments dans mes villas de Cumes et de Pompéi, sauf que j'y suis sans toi ; je compte rester dans la région jusqu'au 1er juin. J'écris cet ouvrage de *politique* dont je t'ai parlé[2] : travail plein de difficultés et qui me donne beaucoup de peine. Mais s'il répond à ce que je veux, j'aurai bien employé ma peine ; sinon, je le jetterai dans cette mer que j'ai sous les yeux en écrivant ; et j'entreprendrai autre chose, puisque je ne saurais rester en repos.

2. Je ferai avec soin ce que tu m'as recommandé, qu'il s'agisse de gagner de nouvelles amitiés ou d'éviter d'en aliéner certaines ; mais mon plus grand souci sera de voir ton Cicéron, qui est aussi le mien, de le voir chaque jour, en examinant le plus souvent possible l'état de ses connaissances, et même, s'il ne le dédaigne pas, je me ferai son professeur : c'est une chose dont j'ai pris une certaine habitude dans les loisirs de ces temps-ci, en faisant l'éducation de notre jeune Cicéron[3]. **3.** Quant à toi, comme tu me l'écris, — et tu ne m'en dirais rien

1 Q. Cicéron, nommé légat de César, l'avait rejoint dans ses quartiers d'hiver de Rimini, où celui-ci venait de rentrer après une tournée en Illyrie : cf. Caes., *B. G.*, V, 1, 5 sq. et 2, 1.

2. Cf. la lettre précédente, note 2, et la Notice, p. 37.

3. Marcus, fils de Cicéron, plus jeune que le fils de Quintus.

CXXXVII. — AD QVINTVM.

(*Q. fr.*, II, 12).

Scr. in Cumano aut Pompeiano m. Mai. a. 700/54.

1. Duas adhuc a te accepi epistulas, quarum alteram in ipso discessu nostro, alteram Arimino datam ; pluris qua*s* scribis te dedisse non acceperam. Ego me in Cumano et Pompeiano, praeter quam quod sine te, ceterum satis commode oblectaba*m* et eram in isdem locis usque ad Kal. Iunias futurus. Scribebam illa quae dixeram πολιτικά, spissum sane opus et operosum ; sed si ex sententia successerit, bene erit opera posita, sin minus, in illud ipsum mare deiciemus quod spectantes scribimus, adgrediemur alia, quoniam quiescere non possumus.

2. Tua mandata persequar diligenter et in adiungendis hominibus et in quibusdam non alienandis ; maxime uero mihi curae erit ut Ciceronem tuum nostrumque uideam scilicet cotidie, sed inspiciam quid discat quam saepissime et, nisi ille contemnet, etiam magistrum me ei profitebor, cuius rei non nullam consuetudinem nactus sum in hoc horum dierum otio Cicerone nostro minore producendo. **3.** Tu, quemadmo-

CXXXVII. — *M* 34 vº ; *R* 18 vº ; *P* 16 vº ; *G* 37 vº.
Haec epistula in codd. cum Q. fr. II, 11, *iuncta est.*

1. 3 quas *uett. praeter Iens.* : quam Ω || 5 oblectabam *Lambin* : -abar Ω, *uett.*

2. 1 in *RP, Wesenberg* : *om.* ΔΠ, *E* || 2 in Ω, *uett.* : *om.* *M*corr, *uulg.* || 3 uero mihi ΣΠ, *uett. praeter Rom.* : mihi uero Δ, *uulg.* || 4 scilicet : sil- *M, E* si licet V, *Tyrrell* || 5 contemnet *G, V* : -tempnet *M* -temnat *E*, *uett.* -tempnat *R* tempnat *P* || etiam magistrum : in mag- *R* ingenium *P.*

que je n'en suis pas moins assuré que tu y mets tous tes soins — tu veilleras à ne rien oublier de mes recommandations, à t'y conformer, à les remplir. Quand je serai rentré à Rome, je ne laisserai partir aucun courrier de César sans lui donner une lettre pour toi. Ces jours-ci, (tu ne m'en voudras pas) je n'ai trouvé personne à qui en remettre que le porteur de celle-ci, M. Orfius, chevalier Romain ; il est de mes amis, non seulement à titre personnel, mais aussi parce qu'il est du municipe d'Atella, dont je suis, comme tu sais, le patron. Je te le recommande donc tout particulièrement : c'est un homme qui dans son pays a une situation brillante, et qui ne manque pas non plus de crédit au dehors ; tâche que ton amabilité en fasse ton obligé. Il est tribun militaire dans votre armée. Tu verras qu'il est capable de reconnaissance et d'attachement. Montre beaucoup d'amitié à Trébatius ; je te le demande instamment.

CXXXVIII. — A QUINTUS.
(*Q. fr.*, II, 13).

Rome, début de juin 54.

MARCUS A SON FRÈRE QUINTUS, SALUT.

1. Le 2 juin, jour de mon arrivée à Rome, j'ai reçu ta lettre datée de Plaisance, puis une seconde remise le lendemain, au Neuvième mille au delà de Laus[1], en même temps qu'une lettre de César qui n'était que zèle, dévouement, amabilité charmante. C'est là chose d'importance, ou, pour mieux dire, d'extrême importance ; elle compte en effet beaucoup pour avoir dans l'État une position brillante et de premier plan. Mais

1. Cf. app. crit., et Notice, p. 38, note 1.

dum scribis, quod, etiam si non scriberes, facere te diligentissime tamen sciebam, facies scilicet ut mea mandata digeras, persequare, conficias. Ego, cum Romam uenero, nullum praetermittam Caesaris tabellarium cui litteras ad te non dem. His diebus (ignosces) cui darem fuit nemo ante hunc M. Orfium, equitem Romanum, nostrum et per *se* necessarium et quod est ex municipio Atellano, quod scis esse in fide nostra. Itaque eum tibi commendo in maiorem modum, hominem domi splendidum, gratiosum etiam extra domum ; quem fac ut tua liberalitate tibi obliges. Est tribunus militum in exercitu uestro. Gratum hominem obseruantemque cognosces. Trebatium ut ualde ames uehementer te rogo.

CXXXVIII. — AD QVINTVM.
(*Q. fr.*, II, 13).

Scr. Romae in. m. Iun. a. 700/54.

MARCVS QVINTO FRATRI SALVTEM.

1. A. d. IIII. Non. Iunias, quo die Romam ueni, accepi tuas litteras datas Placentia, deinde alteras postridie datas *a*b La*u*de *ad* Non*um* cum Caesaris litteris refertis omni officio, diligentia, suauitate. Sunt ista quidem [uel] magna uel potius maxima ; habent enim uim magnam ad gloriam et ad summam dignitatem ;

3. 8 <se> *add. Bailer* || 13 uestro : nostro *RP, uell. praeter Rom.*

CXXXVIII. — *M* 35 r° ; *R* 18 v° ; *P* 17 r° ; *G* 38 r°.

1. 2 placentia ΣΠ : -ti(a)e Δ || 3 ab laude ad nonum *Schiche*, Jahresb. d. philol. Vereins, 1908, p. 13 sq. [*sed* a laude *Schiche*] : blande(n)no(n)ne Ω, *uell.* laude nonis *Sigonius* || 5 magna *s. ed, Crat.* : uel magna (Ω).

tu me connais, tu peux m'en croire : ce qui a le plus de prix à mes yeux dans tout cela, je le possède déjà : le plaisir d'abord de te voir contribuer si puissamment à notre dignité commune, celui ensuite d'inspirer à César une telle amitié, plus précieuse pour moi que tous les honneurs qu'il veut que j'attende de lui. Oui, la lettre qu'il a fait partir en même temps que la tienne, où il commence par me dire combien ton arrivée et le souvenir de notre ancienne affection lui ont donné de joie, puis m'assure qu'il fera son possible pour que, au milieu du chagrin que me cause ton absence, j'aie lieu de me réjouir qu'étant loin de moi tu sois, plutôt qu'avec tout autre, avec lui, cette lettre m'a fait un plaisir incroyable. **2.** Aussi tu agis, certes, en bon frère — mais, c'est, ma parole, prêcher un converti[1] — quand tu m'invites à concentrer sur lui tous mes dévouements. C'est bien ce que je ferai, de toute l'ardeur de mon zèle, et peut-être obtiendrai-je le résultat qu'obtiennent souvent les voyageurs quand ils font diligence : ils se sont levés plus tard qu'ils n'auraient voulu, et à force de se hâter ils parviennent au but plus tôt même que s'ils avaient été debout en pleine nuit[2] ; de la même manière, ayant, en ce qui le concerne, si longtemps dormi, malgré tes efforts répétés pour me réveiller, je réparerai ma lenteur en faisant galoper mes chevaux et même (puisque, m'écris-tu, mon poème lui plaît) en lançant dans la carrière le quadrige poétique. Donnez-moi seulement la Bretagne à peindre : tu me fourniras les couleurs, et je tiendrai le pinceau. Mais que fais-je ? quel temps libre ai-je

1. Litt[t] « quelqu'un qui, maintenant du moins, court », c'est-à-dire est plein d'enthousiasme pour agir de la sorte. Cette image que Cicéron emploie plusieurs fois dans ses lettres (cf. *Q. fr.*, I, 1, 45 [XXX] ; *Att.*, V, 9, 1 [*CXCV*] ; VI, 7, 1), lui est inspirée par un proverbe : cf. *De orat.*, II, 44, 186.

2. *Si de nocte uigilassent.* Cf. *Pro Murena*, 9, 22 : *uigilas tu de nocte.* Sur le sens de l'expression *de nocte*, cf. tome II, p. 90, n. 3.

sed, mihi crede quem nosti, quod in istis rebus ego plurimi aestimo id iam habeo, te scilicet primum tam inseruientem communi dignitati, deinde Caesaris tantum in me amorem, quem omnibus his honoribus quos me a se expectare uult antepono. Litterae uero eius una datae cum tuis, quarum initium est quam suauis ei tuus aduentus fuerit et recordatio ueteris amoris, deinde se effecturum ut ego in medio dolore ac desiderio tui te cum a me abesses potissimum secum esse laetarer, incredibiliter delectarunt. **2.** Quare facis tu quidem fraterne quod me hortaris, sed me hercule currentem nunc quidem, ut omnia mea studia in istum unum conferam. Ego uero ardenti quidem studio, ac fortasse efficiam quod saepe uiatoribus cum properant euenit, ut, si serius quam uoluerint forte surrexerint, properando etiam citius quam si de nocte uigilassent perueniant quo uelint, sic ego, quoniam in isto homine colendo tam indormiui diu te me hercule saepe excitante, cursu corrigam tarditatem cum equis tum u*ero* (quoniam ut scribis poema ab eo nostrum probari) quadrigis poeticis ; modo mihi date Britanniam quam pingam coloribus tuis, penicillo meo. Sed quid ago ? quod mihi tempus

1. 10 his Δ, *P*, *Sjögren* : hiis *R* iis *E*, *V*, *G*, *uulg.* || 11 eius : tuae M^{1} || una Σ, *uett. praeter Rom.* : unae Δ, *G* || 16 delectarunt : <me> delectarunt *coni. Orelli* [*sed uide* Att. I, 11, 3 *(VII)*; IV, 16, 1 *(CXL)* ; 18, 2 *(CLII)*.

2. 4 ego *RPV*, *uett.* : eo ΔΠ, *E* || quidem : quidam *R* quodam *P* || ac : hoc *uett. praeter Rom.* || 10 cum M^{corr} *b d* : tum *rell.* || uero M^{4} : uiris Ω, *Cr.*^{m} || ut Ω : *om. uett. praeter Rom.* tu *Orelli* [*cf. Sjögren*, Comm. Tull., p. 134 ; *Löfstedt*, Syntactica, II, p. 165] || 13 penicillo : pen(n)icello *V*, *G H*.

devant moi, surtout si, comme il me le demande, je reste à Rome ? Enfin je verrai. Peut-être en effet, comme il arrive, l'amitié saura-t-elle, à elle seule, triompher de toutes les difficultés.

3. Il va jusqu'à me remercier, avec beaucoup d'esprit et de bonté, de lui avoir envoyé Trébatius : dans la foule des gens qui l'entouraient, il n'y avait personne, dit-il, qui fût capable de formuler une citation en justice. Je lui ai demandé un poste de tribun en faveur de M. Curtius[1] (car Domitius aurait cru qu'on se moquait de lui, si je l'avais sollicité : c'est en effet un de ses propos quotidiens, qu'il n'est même pas capable de nommer un tribun militaire ; et il a même raillé en plein Sénat son collègue Appius, disant que s'il était allé trouver César[2], c'était pour obtenir quelque tribunat) ; mais pour l'année prochaine. Tel est aussi le désir de Curtius.

4. Pour ce que tu penses que je dois être en politique et à l'égard des inimitiés dont je suis l'objet, je suis et je serai, sache-le bien, tel que tu le veux : plus souple que le lobe de l'oreille[3]. **5.** La situation à Rome est la suivante : il y a quelque espoir, mais incertain, de voir tenir les comices, quelque soupçon, mais vague lui aussi, de dictature ; au forum, tranquillité parfaite, mais c'est celle d'une cité qui vieillit plutôt que d'une cité qui se repose ; l'avis que j'exprime au Sénat est de nature à me valoir l'approbation d'autrui plus que la mienne.

C'est donc là ton ouvrage, ô déplorable guerre[4] *!*

1. Cf. *Q. fr.*, III, 1, 10 *(CXLV)* et note* pour la p. 87, l. 22.
2. En 56, lors des conférences de Lucques. Cf. *Q. fr.*, II, 4*a*, 4 *in fine (CV)*.
3. Expression proverbiale : cf. Catvll., 25, 2 ; Amm. Marc., XIX, 12, 5.
4. Evrip., *Suppl.*, 119.

Romae praesertim, ut iste me rogat, manenti uacuum ostenditur ? Sed uidero ; fortasse enim, ut fit, uincet unus amor omnes difficultates.

3. Trebatium quod ad se miserim persalse et humaniter etiam gratias mihi agit ; negat enim in tanta multitudine eorum qui una essent quemquam fuisse qui uadimonium concipere posset. M. Curtio tribunatum ab eo petiui (nam Domitius se derideri putasset, si esset a me rogatus ; hoc enim est eius cotidianum, se ne tribunum militum quidem facere : etiam in senatu lusit Appium collegam propterea isse ad Caesarem, ut aliquem tribunatum auferret), sed in alterum annum. Id et Curtius ita uolebat.

4. Tu quemadmodum me censes oportere esse et in re p. et in nostris inimicitiis, ita et esse et fore oricula infima scito molliorem. 5. Res Romanae se sic habebant : erat non nulla spes comitiorum sed incerta, erat aliqua suspicio dictaturae, ne ea quidem certa, summum otium forense sed senescentis magis ciuitatis quam adquiescentis, sententia autem nostra in senatu eiusmodi magis ut alii nobis adsentiantur quam nosmet ipsi.

Τοιαῦθ' ὁ τλήμων πόλεμος ἐξεργάζεται.

2. 16 unus ΣΠ, *M*[3] [*post deletum*] : tuus Δ, *uett.*

3. 2 etiam (Δ), *PO*[2], *uett.* : etiam gratiam *M*[1], *E, R, G* gratiam etiam *O*[1]*V* || 4 posset : priusquam trebatius ueniret uicem imperatoris subire *add. RPOV* || m. curtio : *hinc incipit epistula noua in M bd,* ΣΠ || 9 auferret : aff- *RPV, uett. praeter Rom.*

4. 1 et : *om. b d, RP* || 2 inimicitiis : amic- *M*[2] [*post deletum*] || 3 molliorem : moli- *R* meli- *M*[2] [*post deletum*].

5. 3 ne : nec *RPOV.*

CXXXIX. — A TRÉBATIUS.

(*Fam.*, VII, 7).

Rome, fin juin 54.

CICÉRON A TRÉBATIUS.

1. Je ne cesse pas de te recommander ; mais avec quel succès, c'est ce que je souhaite apprendre de toi. Je mets beaucoup d'espoir en Balbus, à qui j'écris très souvent à ton sujet et dans les termes les plus pressants. Une chose qui m'étonne toujours, c'est de ne pas recevoir de lettres de toi aussi fréquemment qu'il m'en parvient de mon frère Quintus[1]. Il paraît qu'il n'y a ni or ni argent chez les Bretons. S'il en est ainsi, je te conseille de prendre un de leurs chars de guerre et de t'en revenir vers nous le plus tôt possible au grand trot. **2.** Si cependant nous pouvons, quoique sans la Bretagne, arriver à nos fins, tâche de devenir un des familiers de César. Mon frère t'y aidera beaucoup, et beaucoup aussi Balbus ; mais, crois-moi, c'est encore toi qui obtiendras le plus à force de conscience et de travail. Tu as l'avantage de servir sous le plus généreux des chefs, à l'âge le plus favorable, et avec une recommandation qui est loin, assurément, d'être banale : il n'y a pour toi qu'une seule chose à craindre, c'est que l'on ne te voie te manquer à toi-même.

1. Les lettres étaient apportées par les courriers de César, qui partaient en moyenne tous les dix jours, et mettaient environ un mois pour venir de Bretagne à Rome.

2. Cf. la lettre suivante, § 7.

CXXXIX. — AD TREBATIVM.

(*Fam.*, VII, 7).

Scr. Romae ex. m. Iun. a. 700/54.

CICERO TREBATIO.

1. Ego te commendare non desisto, sed quid proficiam ex te scire cupio. Spem maximam habeo in Balbo, ad quem de te diligentissime et saepissime scribo. Illud soleo mirari, non me totiens accipere tuas litteras, quotiens a Q. mihi fratre adferantur. In Britannia nihil esse audio neque auri neque argenti. Id si itast, essedum aliquod capias suadeo et ad nos quam primum recurras. **2.** Sin autem sine Britannia tamen adsequi quod uolumus possumus, perfice ut sis in familiaribus Caesaris. Multum te in eo frater adiuuabit meus, multum Balbus, sed, mihi crede, tuus pudor et labor plurimum. Imperatorem *tibi habes* liberalissimum, aetatem opportunissimam, commendationem certe singularem, ut tibi unum timendum sit ne ipse tibi defuisse uideare.

CXXXIX. — M 105 v° ; G 55 v° ; R 85 r°.

1. 5 q. M, G : que R || 5 adferantur ω : -untur ς || 6 itast M : ita est GR.

2. 1 britannia GR : britt- M || 5 tibi habes *add. ego* [*quae uerba ante* liberalis *ex similitudine litterarum intercidisse uidentur*] : habes *post* singularem *add. Cratander ante* imperatorem *Baiter* inuenisti *Lehmann* nactus es *Müller.*

CXL. — A ATTICUS.

(*Att.*, IV, 16).

Rome, vers le 1er *juillet* 54.

1. Combien je suis occupé, c'est ce que te montrera suffisamment le fait que ma lettre est de la main d'un secrétaire. Je n'ai aucun reproche à t'adresser au sujet de la fréquence des tiennes, mais la plupart se bornent à me faire savoir où tu es : comme elles sont de ta main, je sais par surcroît que cela va bien. Les lettres de ce genre qui m'ont fait le plus de plaisir sont les deux que tu as remises, presqu'en même temps, de Buthrote. Je désirais en effet savoir que tu avais fait une bonne traversée. Mais enfin le plaisir que m'a procuré cette série de lettres vient moins de leur longueur que de leur fréquence. Celle, en revanche, que m'a remise M. Paccius, ton hôte, était importante et pleine de choses. C'est donc à elle que je répondrai, et je te dirai d'abord ceci : j'ai montré à Paccius, par mes paroles et par mes actes, de quel poids était ta recommandation. Il est au nombre de mes intimes, quand auparavant il était pour moi un inconnu.

2. Je passerai maintenant aux autres sujets. Varron, dont tu me parles, figurera quelque part dans mon livre, pour peu qu'il puisse y trouver place. Mais tu connais le genre de mes dialogues : comme dans ceux sur l'art oratoire[1], que tu portes aux nues, il n'a pas été possible d'y faire mentionner par les interlocuteurs personne qui ne fût connu d'eux ou dont ils n'eussent entendu parler. Le débat sur la république auquel je

1. Le *De oratore*, composé en 55. Cicéron travaille maintenant au *De re publica*.

CXL. — AD ATTICVM.
(*Att.*, IV, 16).

Scr. Romae circa Kal. Quint. a. 700/54.

1. Occupationum mearum uel hoc signum erit, quod epistula librarii manus*t*. De epistularum frequentia te nihil accuso, sed pler*ae*que tantummodo mihi nuntiabant ubi esses : quod era*n*t abs te, uel etiam significabant recte esse. Quo in genere maxime delectarunt duae, fere eodem tempore abs te *Buthroto* datae. Scire enim uolebam te commode nauigasse. Sed haec epistularum frequentia non tam ubertate sua quam cre*b*ritate delectauit. Illa fuit grauis et plena rerum quam mihi M. Paccius, hospes tuus, reddidit. Ad eam rescribam igitur, et hoc quidem primum : Pacci*o* et uerbis et re ostendi quid tua commendatio ponderis haberet. Itaque in intimis est meis, cum antea notus non fuisset.

2. Nunc pergam ad cetera. Varro, de quo ad me scribis, includetur in aliquem locum, si modo erit locus. Sed nosti genus dialogorum meorum ; ut in oratoris, quos tu in caelum fers, non potuit mentio fieri cuius-

CXL. — *M* 85 v° ; *R* 48 v° ; *P* 64 v° ; *G* 96 r° [*lacunas plurimas praebet*]. *Archetypi folia sic transposita sunt ut post* § 5, *u.* 9 non mihi ut *sequatur ep.* 17, 3, *u.* 2 quod iam intelligebamus..., *reliqua autem haec ep.* 16 *cum ep.* 19, 1, *u.* 12 *cohaereat hoc modo*: absolutum Gabinium detur esse ualiturum... (*cf.* t. I, Introd., p. 39).

1. 2 manust *ego* : manus est ΣΠ, *Cr.*[m] in manus est (Δ) manu est *M*[4] *s, uulg.* || 3 plereque *M*[corr] : -ique Ω, *uett.* || 4 erant *Malaspina* : erat Ω [quod erant abs te *post* esse *transposuit Schütz*] || 6 buthroto *Manutius* : bruto Ω, *uett.* || 9 crebritate *Lambin* : celebritate *M*[1], *G*, *Cr.*[m] celebritatem *R* celeritate (Δ), *PV*, *uett.* || 10 paccius : pactius *RP*, *G* || 11 paccio *Boot* : pactioni *RP* pac(c)io ratione (Δ) actio *E* actione *G*.

2. 2 includetur : inducetur *M*[2]*m*, *uett. praeter Iens. om.* *M*[1] || 3 oratoris : -iis *P*, *uulg.* || 4 potuit mentio Σ : ment- pot- Δ, *uett.*

travaille présentement, je l'ai confié aux personnages de l'Africain, de Philus, de Lélius et de Manilius. Je leur ai adjoint des jeunes gens, Q. Tubéron, P. Rutilius, les deux gendres de Lélius, Scévola et Fannius. Je me propose donc, puisque je fais commencer chaque livre par un préambule, à la manière d'Aristote dans les ouvrages qu'il appelle *exotériques*[1], de m'arranger pour avoir quelque motif de nommer ton ami : c'est ce que, me semble-t-il, tu désires. Plaise au Ciel, seulement, que je puisse venir à bout de mon entreprise ! Car je me suis attaqué, tu ne l'ignores pas, à un grand sujet, et difficile, et qui demande beaucoup de loisir, chose dont je suis le plus dépourvu.

3. Tu regrettes, me dis-tu, que dans cet ouvrage qui te plaît tant le personnage de Scévola ne paraisse pas jusqu'à la fin[2] : ce n'est pas sans bonne raison que je l'ai écarté ; j'ai fait ce qu'a fait dans sa *République* Platon, notre dieu. Socrate étant venu au Pirée voir Képhalos, vieillard riche et plein d'enjouement, tant que dure la première conversation, le vieillard assiste au débat ; puis, après avoir parlé lui aussi, et fort bien, il déclare qu'il désire quitter la réunion pour aller accomplir un devoir religieux, et ensuite il ne revient pas. Platon a pensé, je crois, qu'il ne serait guère convenable de retenir plus longtemps dans un si long entretien un homme de cet âge. J'ai cru de mon côté que je devais, à propos de Scévola, prendre encore bien plus garde à cela, car tu te rappelles comme il était âgé et de santé délicate, et de plus les honneurs dont il était revêtu rendaient peu digne de lui de demeurer plus d'un jour dans le Tusculanum de Crassus. D'ailleurs la conversation du

1. C'est-à-dire « populaires », ou « de vulgarisation ». Ces ouvrages ne nous sont pas parvenus.

2. Q. Mucius Scévola figure au premier livre du *De oratore*, mais ne reparaît pas dans les suivants.

quam ab iis qui disputant, nisi eius qui illis notus aut auditus esset. Hanc ego de re p. quam institui disputationem in Africani personam et P*h*ili et *La*elii *et* Manilii contuli. Adiunxi adolescentis Q. Tuberonem, P. Rutilium, duo Laelii generos, Scaeuolam et Fannium. Itaque cogitabam, quoniam in singulis libris utor proh*oe*miis ut A*r*istot*e*l*e*s in iis quos ἐξωτερικοὺς uocat, aliquid efficere, ut non sine causa istum appellarem : id quod intellego tibi placere. Vtinam modo conata efficere possim ! Rem enim, quod te non fugit, magnam complexus sum et grauem et plurimi otii, quo ego maxime egeo.

3. Quod in iis libris quos laudas personam desideras Scaeuolae, non eam temere dimoui, sed feci idem quod in πολιτείᾳ deus ille noster Plato. Cum in Piraeum Socrates uenisset ad Cephalum, locupletem et festiuum senem, quoad primus ille sermo hab*e*tur, adest in disputando senex, deinde cum ipse quoque commodissime locutus esset, ad rem diuinam dicit se uelle discedere neque postea reuertitur. Credo Platonem uix putasse satis consonum fore si hominem id aetatis in tam longo sermone diutius retinuisset. Multo ego *m*a*g*is hoc mihi cauendum putaui in Scaeuola, qui et aetate

2. 6 hanc : <ita> hanc *Wesenberg* || 7 phili et laelii *uulg.* : pilti et peti(i) Δ pilii et peti(i) *E*, *RV* pilei et peti M^{corr} lelii et petii *P* || <et> *add. P*, *ed. Asc.*², *uulg.* || 9 duo M^1, *E*, *OV*, *Cr.*ᵐ : duos (Δ), *RP*, *uett.* || 10 prohoemiis *edd.* : prohemi(i)s (Ω) || 11 aristoteles *uett. praeter Rom.* : adistolis *E* adiscolis *RP* a discolis Δ || ἐξωτερικούς *ed. Asc.*² : extericos Ω || 15 quo : quod M^1, *G*.

3. 1 iis libris : his [hii *R*] oratoris libris *RP*, *ed. Iens.* || 2 sed feci ΣΠ, M^3 [-it M^{corr}] : *om.* M^1 *m* || 2 idem quod in *E*, *uett. praet. Rom.* : quod in *RPV* idem in Π, M^{corr} id enim M^1 || 5 habetur *Boot* : -eretur Ω, *uett.* || 9 consonum Δ, *uett.* : commodum Σ̲ || 10 magis *Ernesti* : satis M^1, *RPV* satius M^2, *E*, *uett.*

premier livre n'était pas étrangère aux études de Scévola, tandis que les autres livres contiennent, comme tu le sais, une *discussion technique.* Je n'ai pas voulu, bien sûr, y faire participer ce vieillard ami de la plaisanterie que tu as connu.

4. Pour ce que tu m'écris au sujet de l'affaire de Pilia, je m'en occuperai. Car c'est une belle affaire, d'après les renseignements d'Aurélianus dont tu me parles. Et j'y trouverai aussi l'avantage de me faire bien venir de ma chère Tullia. Je ne néglige pas Vestorius. Je comprends que cela t'est agréable, et je fais en sorte que de son côté il le comprenne. Mais (comment cela se fait-il ? tu le sais sans doute) alors qu'il a deux dévouements à son service, il n'est personne qui vous rende le dévouement moins facile.

5. J'en viens maintenant aux questions que tu me poses au sujet de C. Caton. Tu sais qu'il a été acquitté dans le procès qu'on lui faisait au nom de la loi Junia Licinia[1] ; pour celui où l'on se réclame de la loi Fufia, je t'annonce qu'il sera acquitté[2], et ses défenseurs n'en seront pas aussi heureux que ses accusateurs. Il s'est d'ailleurs réconcilié avec moi et avec Milon. Drusus a été accusé par Lucrétius. La récusation des juges aura lieu le 3 juillet. Sur Procilius, il court des bruits peu rassurants ; mais tu sais comment va la justice[3]. Hirrus est en bons termes avec Domitius. Le sénatus-consulte QVICVMQVE POSTHAC, que nos consuls ont fait voter

1. Cette loi, portée en 62 par les consuls D. Junius Silanus et L. Licinius Muréna, prescrivait qu'une copie de tout projet de loi fût déposée dans l'*aerarium* (cf. *Schol. Bob.* in *Pro Sestio,* p. 140 Stangl).

2. Il fut en effet acquitté le 4 juillet : cf. *Att.,* IV, 15, 4 *(CXLII).* Sur la *lex Fufia,* cf. tome I, p. 124, n. 1 ; toutefois, il n'est pas impossible qu'il s'agisse ici non de la *lex Aelia Fufia,* mais de la *lex Fufia iudiciaria* de 59 (cf. W. F. MACDONALD, *J. of Rom. studies,* 1929, p. 179, n. 3).

3. Ce personnage fut condamné : cf. *Att.,* IV, 15, 4 *(CXLII).*

et ualetudine erat ea qua esse meministi et iis honoribus ut uix satis decorum uideretur eum plures dies esse in Crassi Tusculano. Et erat primi libri sermo non alienus a Scaeuolae studiis, reliqui libri τεχνολογίαν habent, ut scis. Huic ioculatorem senem illum, ut noras, interesse sane nolui.

4. De re *P*iliae quod scribis erit mihi curae. Etenim est luculenta res Aureliani, ut scribis, indiciis. Et in eo me etiam Tulliae meae uenditabo. Vestorio non desum; gratum enim tibi id esse intellego et ut ille intellegat curo. Sed (scis qui) cum habeat duo faciles, nihil difficilius.

5. Nunc ad ea *quae* quaeris de C. Catone. Lege Iunia et Licinia scis absolutum; Fufi*a* ego tibi nuntio absolutum iri, neque patronis suis tam libentibus quam accusatoribus. Is tamen et mecum et cum Milone in gratiam rediit. Drusus reus est factus a Lucretio. Iudicibus reiciendis a. d. v. Non. Quint. De Pr*oc*ilio rumores non boni, sed iudicia nosti. Hirrus cum Domitio in gratia est. Senatus consultum quod h*i* consules de pro-

3. 12 ea qua *bds, RP* : ea quam *M*[corr] *m, E* [*de M*[1] *parum liquet*] qua eum *Bücheler* || 15 a scaeuolae studiis : asceuola estudiis *R* ad sceuola est ut diis *M*[1] || 16 ioculatorem *M*[1], Σ, *Cr.*[m] : -toriae (Δ).

4. 1 piliae *Schütz* : filiae Ω, *uett.* || 2 indi(c)iis (Δ) : iudiciis *M*[1], *RP*, *G* || 3 uenditabo *M*[1], *Cr.*[m] : uendicabo (Ω), *uett.* || 5 (scis qui) *signo interclusionis distinxit Sternkopf* : scis qui <sit> *Wesenberg.*

5. 1 quae *add. s, P, uett.* || 2 fufia *uulg.* : fufie Δ, *P* fu sic *R* || 5 rediit *b d s, uett. praeter Rom.* : redit *M m, RP* || 6 reiciendis : <dies est dictus> *add. Madvig* || procilio *Manutius* : prelio Δ, *RP* || 7 nosti (Δ) : nostri *M*[1], *RP* || 8 hi *Boot* : hic Δ, *RP*, *uett.*

au sujet des provinces, me paraît devoir rester lettre morte.

6. A ta question sur Messala, je ne sais que répondre. Je n'ai jamais vu des candidats offrant pareille égalité de chances. Tu sais quelles sont celles de Messala. Scaurus s'est vu accuser par Triarius*. Si tu veux le savoir, sa candidature n'a pas éveillé grande *sympathie* ; toutefois, son édilité n'a pas laissé un mauvais souvenir, et la mémoire de son père reste capable d'influencer les tribus rustiques*. Les autres, les deux candidats plébéiens, ont aussi des chances égales, en ce sens que Domitius a beaucoup d'amis et est servi malgré tout par les jeux qu'il a donnés sans grand succès, que Memmius de son côté est soutenu par les soldats de César et appuyé par les électeurs gaulois dévoués à Pompée*. Si ces concours ne suffisent point, on pense qu'il se trouvera quelqu'un pour faire renvoyer les comices jusqu'à l'arrivée de César, maintenant surtout que Caton a été acquitté*.

7. J'ai répondu à la lettre que m'a apportée Paccius ; voici maintenant les autres nouvelles. Une lettre de mon frère m'a appris, sur l'amitié que César a pour moi, des choses incroyables, et une très longue lettre de César lui-même m'en a donné confirmation. On est anxieux de savoir l'issue de l'expédition de Bretagne : car c'est une chose certaine que les abords de l'île sont barrés par des murailles d'une hauteur prodigieuse*. On sait aussi qu'il n'y a pas dans cette île la moindre parcelle d'argent, et qu'elle n'offre aucun espoir de butin, sauf en esclaves, parmi lesquels je ne pense pas que tu t'attendes à en trouver qui soient lettrés ou musiciens.

8. Paulus avait déjà presque complètement couvert, en utilisant les mêmes anciennes colonnes, la basilique du milieu du forum ; mais il fait de celle qu'il a donnée

uinciis fecerunt, QVICVMQVE POSTHAC, non mihi u*i*detur esse ualiturum.

6. De Messalla quod quaeris, quid scribam nescio. Numquam ego uidi tam pares candidatos. Messallae copias nosti. Scaurum Triarius reum fecit. Si quaeris, nulla est magnopere commot*a* συμπάθεια, sed tamen habet aedilitas eius memoriam non ingratam et est pondus apud rusticos in patris memori*a*. Reliqui duo pleb*eii* sic exaequantur [ut] Domitius ut ualeat amicis, adiuuetur tamen non gratissimo munere, Memmius Caesaris commend*etur* militibus, Pompei Gallia nitatur. Quibus si non ualuerit, putant fore aliquem qui comitia in aduentum Caesaris detrudat, Catone praesertim absoluto.

7. Paccianae epistulae respondi ; cognosce cetera. Ex fratris litteris incredibilia quaedam de Caesaris in me amore cognoui, eaque sunt ipsius Caesaris uberrimis litteris confirmata. Britannici belli exitus expectatur ; constat enim aditus insulae esse muratos mirificis molibus. Etiam illud iam cognitum est, neque argenti scrupulum esse ullum in illa insula neque ullam spem praedae nisi ex mancipiis ; ex quibus nullos puto te litteris aut musicis eruditos expectare.

8. Paulus in medio foro basilicam iam paene texerat iisdem antiquis columnis, illam autem quam locauit

5. 9 ui|detur *Mommsen, archetypi foliorum ordine restituto* : ut quod iam [*ep.* 17, 3] Ω, Z^b, *uett.*

6. 3 nosti (Δ), *uett.* : notis M^1, *RP* || si qu(a)eris : sequeris M^1 *b d s* || 6 memoria M^{corr} : -iam (Δ), *RP*, *uett.* || plebeii *ed. Iens.* : -bei M^4 -bi, (Δ) *RP* || 7 ut *del. Sternkopf* || ut ualeat Ω : ualeat *uulg.* || 8 non : non <nihil> *Wesenberg* || commendetur *uulg.* : -atur M^{corr} *s*, *uett. praeter Iens.* : -at (Δ), *RP* || 9 pompei : -eiis *coni. Della Valle*, Riv. di studi Pompeiani, 1934, p. 89 sq.

7. 4 britannici belli : trittanici belli M^1 britani cibelli *R* || 5 constat : -ant M^1, *R* || muratos *bs*^{1}, *RP* : miratos *Mdm* munitos *E*, s^2, *uett.* || 6 scrupulum *E*, *RP*, *ds* , *uett.* : scri- *M bm*.

en adjudication quelque chose de tout à fait magnifique[1]. Oui, vraiment, il n'y a rien qui plaise davantage que ce monument, ni qui honore plus son auteur. Aussi les amis de César (c'est Oppius et moi que je veux dire, dusses-tu en crever de dépit) nous avons dépensé sans compter, pour ces travaux que tu portais aux nues, et qui consistent à élargir le forum et à l'étendre jusqu'à l'*atrium Libertatis*, 60 millions de sesterces. On ne pouvait pas traiter à moins avec les particuliers[2]. Nous accomplirons une œuvre qui nous fera le plus grand honneur : car nous allons aussi construire au Champ de Mars des clôtures de marbre pour les comices tributes, avec abris couverts, et nous entourerons l'ensemble d'un haut portique qui n'aura pas moins de mille pas. On reliera aussi à cet édifice la villa publique[3]. Tu me diras : « De quoi me servira ce monument ? » Mais pourquoi nous mettre en peine de cela ? Telles sont les nouvelles de Rome ; car je ne pense pas que tu veuilles être informé des opérations du recensement, auxquelles on a cessé de croire, ou des procès auxquels donne lieu l'application de la loi Clodia[4].

9. Et maintenant souffre que je te gronde, si tu le mérites. Tu m'écris, dans la lettre datée de Buthrote que m'a remise C. Décimius, que tu penses avoir à aller en Asie. Ma parole ! je ne vois rien où il y ait lieu, si peu que ce soit, de préférer à l'action de tes agents ton intervention personnelle, et où cela vaille que tu restes si longtemps loin de tous ceux qui t'attendent ici. Mais j'eusse mieux aimé te tenir ce langage quand la question

1. Voir la Notice, p. 39, note 1.
2. *Ibid.*, note 2.
3. *Ibid.*, p. 40, note 1.
4. Une loi de P. Clodius stipulait que les censeurs ne pourraient plus exclure quelqu'un du nombre des sénateurs qu'après l'avoir fait comparaître devant eux et condamné par une double sentence Cf. Asconivs *in Pisonianam*, p. 16 Stangl.

facit magnificentissimam. Quid quacris ? nihil gratius illo monumento, nihil gloriosius. Itaque Cacsaris amici (me dico et Oppium, disrumparis licet) *in* monumcntum illud quod tu tollere laudibus solebas, ut forum laxaremus et *us*que ad atrium Libertatis explicaremus, contempsimus sexcenties HS ; cum priuatis non poterat transigi minore pecunia. Efficiemus rem gloriosissimam ; nam in campo Martio saepta tributis comitiis marmorea sumus et tecta facturi eaquc cingemus excelsa porticu, ut mille passuum conficiatur. Simul adiungetur huic operi uilla etiam publica. Dices : « Quid mihi hoc monumentum proderit ? » A*t* quid id laboramus ? *Habcs* rcs Romanas. Non enim te puto de lustro quod iam desperatum est aut de iudiciis quae lege C*lod*ia fiant quaerere.

9. Nunc te obiurgari patere, si iure. Scribis enim in ea epistula quam C. Decimius mihi reddidit Buthroto datam in Asiam tibi eundum esse te arbitrari. Mihi me hercule nihil uidebatur csse in quo tantulum interesset utrum per procuratores ageres an per te ipsum, ut ab *h*is tot *tu*is et tam longe abesses. Sed hacc mallem integra re tecum egisse ; profecto enim aliquid egissem.

8. 5 disrumparis : dir- *edd.* || <in> *add. Bosius* || 6 forum *Cr.*^{m} : eorum Δ, *RPO* || 7 usque *N*, *ed. Asc.*^{2} : iis que *Mm* hiisque *R* hisque *bds*, *P* || 8 HS *bds* : se(x)tercium *M m*, *uett.* cōs tercium *R* omnes tertium *P* || 12 simul (Δ), *uett.* : semel *M*^{1} (?), *RPO*^{1} || 13 dices *b d s* : dicis *M m*, *RPO*, *uett.* || 14 at *Wesenberg* : ad Δ, *RP*, *uett.* || quid id Δ : quid *RPO*^{1} || 15 <habes> *add. Lambin* || 16 clodia *Lange* : coctia [*uel* coccia] Δ, *RP*.

9. 3 in asiam : insiam *M*^{1} in iam *R* || 4 intcresset *b d s*, *uett.* : -sse *M m*, *RPO* || 6 ut ab his tot tuis *Sternkopf coll.* Att. IV, 15, 2 : mutabis to(t)iens Δ, *RP* ut ab iis totiens *cod. Faërni* || 7 egisse : -em *M*^{1}.

était encore à débattre ; certainement, j'aurais obtenu quelque chose. A présent, je n'ai qu'à rentrer mes reproches. Puissent-ils contribuer à hâter ton retour !

Si je ne t'écris pas plus souvent, c'est que je ne sais pas bien où tu es ni où tu seras. J'ai cependant cru devoir donner ma lettre à cet inconnu, parce qu'il me semble qu'il est décidé à te joindre. Quant à toi, puisque tu penses aller en Asie, fais-moi savoir, je te prie, pour quel moment nous devons t'attendre, et ce que tu as fait touchant Eutychidès[1].

CXLI. — A QUINTUS.

(*Q. fr.*, II, 14).

Rome, juillet 54.

1. Une plume et de l'encre soigneusement préparées, et aussi du papier bien lissé*, voilà ce que je vais employer pour t'écrire. Tu me dis en effet que tu as eu beaucoup de mal à lire ma précédente lettre ; cela n'est dû, mon cher frère, à rien de ce que tu penses : je n'étais ni occupé, ni troublé, ni irrité contre personne ; mais j'ai l'habitude de prendre la première plume qui me tombe sous la main et de m'en servir comme si elle était bonne.

2. Prête-moi attention aujourd'hui, mon très excellent et très aimable frère : je vais répondre à ce que tu m'as écrit dans cette même courte lettre avec tant de *sens pratique*. Tu me demandes de te répondre sans déguisement, sans dissimulation, sans complaisance, franchement et en frère, sur la question suivante : dois-tu

1. Cf. *Att.*, IV, 15, 1 *(CXLII)* et p. 74, note 3.

Nunc reprimam susceptam obiurgationem. Vtinam ualeat ad celeritatem reditus tui !

Ego ad te propterea minus saepe scribo quod certum non habeo ubi sis aut ubi futurus sis ; huic tamen nescio cui, quod uidebatur is te uisurus esse, putaui dandas esse litteras. Tu, quoniam iturum te in Asiam esse putas, ad quae tempora te expectemus facias me certiorem uelim et de Eutychide quid egeris.

CXLI. — AD QVINTVM.

(*Q. fr.*, II, 14).

Scr. Romae m. Quint. a. 700/54.

1. Calamo et atramento temperato, charta etiam dentata res agetur. Scribis enim te meas litteras superiores uix legere potuisse ; in quo nihil eorum, mi frater, fuit quae putas. Neque enim occupatus eram neque perturbatus nec iratus alicui, sed hoc facio semper ut, quicumque calamus in manus meas uenerit, eo sic utar tamquam bono.

2. Verum attende nunc, mi optime et suauissime frater, ad ea dum rescribo quae tu in hac eadem breui epistula πραγματικῶς ualde scripsisti. De quo petis ut ad te nihil occultans, nihil dissimulans, nihil tibi indulgens

9. 8 utinam : hoc quod dixi tantum utinam *Z*[b] || 9 tui *Ascensius* : tuus (Ω), *uett. om. R* || 12 is te (Δ), *uett. praeter Iens.* : isti *M*[1], *RPO*, Π || 15 egeris : scribas *add. R* scribito *add. PO*[1].

CXLI. — *M* 36 r° ; *R* 19 r° ; *P* 17 v° ; *G* 38 v°.
Haec epistula in codd. cum Q. fr. II, 13 *iuncta est.*

1. 1 calamo : <bono> *add. Wesenberg* <acri> *coni. Tyrrell* [*perperam : uide comm.*] || 3 eorum : horum *R om. P.*
2. 1 bono. uerum (Δ), *uett.* : bono uiro *M*[1-3], ΣΠ, *Cr.*[m] || 2 tu in hac eadem breui : cum breui hac *RPV*.

conformément à ce que nous avons dit, te hâter de rentrer ? ou bien dois-tu, si tu as des raisons de le faire pour te tirer d'embarras, rester encore ? Si, mon cher Quintus, c'était sur une chose de peu d'importance que tu me demandais mon sentiment, tout en ayant l'intention de te laisser faire à ta guise, je ne t'en dirais pas moins nettement ce que, pour ma part, je désire. Mais, en cette affaire, ce que tu veux, évidemment, savoir de moi c'est comment j'envisage l'année qui va venir : je la vois ou parfaitement calme pour nous ou, à tout le moins, des plus sûres ; c'est ce que chaque jour ma maison, le forum, les manifestations du théâtre me rendent sensible ; et je suis sans inquiétude, ayant je ne sais quel sentiment propre des forces dont nous disposons, parce que l'amitié de César, l'amitié de Pompée nous sont acquises. Tout cela fait que j'ai confiance. Si quelque accès de fureur de l'aliéné[1] venait à se produire, tout est prêt pour le briser.

3. Voilà comment je vois les choses, comment je les juge ; c'est en connaissance de cause que je t'exprime cet avis. Je te défends d'en douter, et ce n'est pas en flatteur, mais en frère que je parle. Aussi bien, s'il ne s'agissait que de jouir du charme de nos entretiens, je voudrais te voir arriver pour l'époque que tu avais fixée ; mais je préfère néanmoins le parti auquel tu penses. J'attache aussi un grand prix à ceci, qui me touche personnellement : te voir dans l'*abondance* et délivré des embarras de tes dettes. Persuade-toi bien d'une chose, c'est que nul bonheur ne passera le nôtre une fois que nous n'aurons plus de souci d'argent, si avec cela nos santés sont bonnes. Il ne nous manque que peu de choses, eu égard du moins à nos goûts, et il

1. P. Clodius. Cicéron le redoute toujours, et cette crainte est pour beaucoup dans l'extrême prudence de sa conduite. Cf. la lettre suivante, § 4 ; *Q. fr.*, III, 4, 2 *(CL).*

genuine fraterneque rescribam, id est, utrum uoles ut dixerimus, *an* ad expediendum te si causa sit commorere, si, mi Quinte, parua aliqua res esset in qua sciscitarere quid uellem, tamen, cum tibi permissurus essem ut faceres quod uelles, ego ipse quid uellem ostenderem. In hac uero re hoc profecto quaeris, cuiusmodi illum annum qui sequitur expectem. Plane aut tranquillum nobis aut certe munitissimum, quod cotidie domus, quod forum, quod theatri significationes declarant ; nec labor*o*, qu*ad*am mea conscientia copiarum nostrarum, quod Caesaris, quod Pompei gratiam tenemus ; haec me ut confidam faciunt. Sin aliquis erumpet amentis hominis furor, omnia sunt ad eum frangendum expedita.

3. Haec ita sentio, iudico, ad te explorate scribo ; dubitare te non adsentatorie sed fraterne ueto. Quare [si] suauitatis equidem nostrae fruendae causa cuperem te ad id tempus uenire quod dixeras, sed illud malo tamen quod putas [magis etiam]. Illa etiam magni aestimo me*a*, ἀμφιλαφίαν illam tuam et exp*lic*ationem debitorum tuorum. Illud quidem sic habeto, nihil nobis expeditis si ualebimus fore fortunatius. Parua sunt quae

2. 5 genuine *M*¹, *P*, *G*, *Cr.*ᵐ : gemine (Δ), *R* ingenue *Bool* germane *s*, *uett. praeter Rom.* || uoles ut dixerimus Ω : aduoles ut dixeramus *Kayser, edd.* || 6 an *add. Kayser, edd.* || 7 sciscitarere *M*⁴, *P*, *ed. Asc.*² : -tarer (Δ), *RV* -taret *M*², *G* || 12 aut certe *E*, *uett. praeter Rom.* : et certe (Ω) || 14 laboro quadam mea *ego* : laborant quod mea Ω laborant mei *Kahnt* laboramus *Schütz*.

3. 3 si *del. M*ᶜᵒʳʳ *om. ed. Asc.*² || 5 putas. *ego* : putas magis etiam Ω [magis etiam *ex* magni etiam *corruptum esse arbitror, cum in archetypo duae lectiones*, magni etiam illa, illa etiam magni *propositae esse uideantur*] putas magis. *Sjögren* putas magis e re tua : nam *Madvig* || magni *G*, *uulg.* : -ia *M*¹ -a (Δ), *RP* || 6 mea *ego* : me Ω, *del. edd.* || explicationem *Schütz* : exspectat- Ω.

s'agit de difficultés bien faciles à résoudre, pour peu que nous soyons bien portants.

4. La brigue reparaît, effroyable, pire que jamais. Le 15 juillet, le taux de l'intérêt est monté de quatre à huit pour cent, à cause de la coalition qui s'est formée entre Memmius et Domitius[1] ; Scaurus est le seul qui ait la volonté d'en triompher ; Messala flanche. Je n'*exagère* pas : dix millions de sesterces, voilà la somme qu'ils se déclarent prêts à distribuer dans la centurie appelée à voter la première. Le scandale est à son comble. Les candidats au tribunat ont déposé entre les mains de M. Caton 500.000 sesterces chacun, et se sont engagés à le faire juge de la correction de leur candidature, celui qu'il estimerait coupable devant être condamné par lui. En vérité, si, comme on le croit, ces élections-là se font sans que l'argent y joue son rôle, Caton aura été plus puissant à lui seul que toutes les lois et que tous les juges[2].

CXLII. — A ATTICUS.

(*Att.*, IV, 15).

Rome, 27 *juillet* 54.

1. Je suis heureux de ce que tu me dis d'Eutychidès, qui, unissant ton ancien prénom à ton nouveau nom, s'appellera T. Cécilius, de même que Denys est devenu, unissant mon nom au tien, M. Pomponius[3]. Et je suis, pour le coup, extrêmement heureux qu'Euty-

1. C. Memmius et Cn. Domitius Calvinus, candidats au consulat. Sur le scandale de leur pacte électoral, cf. la lettre suivante § 7, et *Att.*, IV, 17, 2 (*CXLVI*).

2. Caton — le futur Caton d'Utique — était alors préteur. Son intransigeante honnêteté était déjà célèbre.

3. Eutychidès, affranchi par Atticus, prenait son ancien prénom Titus, et son nouveau gentilice Cécilius, qu'il avait acquis

desunt *pro* nostris quidem moribus, et ea sunt ad explicandum expeditissima, modo ualeamus.

4. Ambitus redit immanis ; numquam fuit par. Idi*b*. Quint. *f*a*e*nus fuit bessibus ex triente coitione Memmi *quae* est cum Domitio ; hanc Scaurus unu*s* *uult* uincere ; Messala flaccet. Non dico ὑπερβολάς, uel HS centies constituunt in praerogatiua pronuntiare. Res ardet inuidia. Tribunicii candidati compromiserunt, HS qu*ingenis* in singulos apud M. Catonem depositis, petere eius arbitratu, ut qui contra fecisset ab eo condemnaretur. Quae qu*idem* comitia si gratuita fuerint, ut putantur, plus unus Cato *pot*uerit quam omnes leges omnesque iudices.

CXLII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, IV, 15).

Scr. Romae VI. Kal. Sext. a. 700/54.

1. De Eutychide gratum, qui uetere praenomine, nouo nomine Titus erit Caecilius, ut est ex me et ex te iunctus Dionysius M. Pomponius. Valde mehercule

3. 9 pro *Orelli* : quo Ω, *uett.*

4. 1 par. Idib. *Victorius* : paridi M^1, *RPV*, Π par (Δ) || 2 quint. faenus *Victorius* : quinctanus *PV*, *G* quintanus M^2, *R* qui ne tantus (Δ) || bessibus ex triente : *in codd.* s = ex = = *uel similia* || coi(t)ione memmi M^2, *G* : -nem ennii *RP* -ne memini (Δ) || 3 quae est *ego* : est quo Ω et consulum *Purser* || unus <uult> *ego* : unum Ω : unus studet *Madvig* utinam [uincere *in* -ret *correcto*] *Tyrrell* || uincere messala flaccet M^2, *uulg.* : uincerem essa laflaccet M^1 -rem essalaflactet *RP* -rem essalaflacet *G* || 6 quingenis *Victorius* : D *Cr.*^{m} qu(a)e Ω || 9 quae quidem *ed. Rom.* : qu(a)eque Ω || 10 potuerit *Faërnus* : fuerit Ω, *uett.*

CXLII. — *M* 84 v° ; *R* 48 r° ; *P* 63 v°; *G* 95 v° [*lacunas praebet*].

1. 3 iunctus M^1 [*in margine*], *uett. praeter Iens.* : uinctus Δ *de RP incertum est.*

chidès ait pu apprécier ce qu'était ton amitié pour moi, et apprendre que la *sympathie* qu'il m'a jadis témoignée dans mon affliction[1] n'est pas restée alors ignorée de moi, ni, depuis, sans retour.

2. Le voyage que tu fais en Asie était, je pense, nécessaire ; car jamais tu n'aurais consenti, sans de très légitimes raisons, à rester si longtemps éloigné de tant d'hommes et de choses qui sont ce qu'il y a de plus cher et de plus doux à ton cœur. D'ailleurs, la rapidité de ton retour fera bien voir de quel amour délicat tu aimes les tiens. Mais je crains que le charme du rhéteur Clodius[2] ne te retienne, et cet homme si savant, à ce qu'on dit, et adonné — maintenant du moins — aux lettres grecques, qui a nom Pituanios[3]. N'empêche que, si tu veux te montrer homme de sens, il te faut rentrer auprès de nous pour l'époque que tu as fixée. Il te sera d'ailleurs loisible, une fois qu'ils seront arrivés à bon port, de passer ta vie à Rome avec eux.

3. Tu voudrais beaucoup, me dis-tu, recevoir quelque lettre de moi : je t'ai écrit, et je t'ai même fait un rapport détaillé, *jour par jour*, sur un tas de choses ; mais je suppose que, n'ayant pas, à ce qu'il me paraît, séjourné longtemps en Épire, tu n'auras pas reçu ma lettre. Et mes lettres, celles du moins que je t'adresse, sont généralement d'une nature telle qu'il ne me plaît de les confier qu'à quelqu'un dont je suis sûr qu'il te les remettra.

par adoption en 58 (cf. *Att.*, III, 20 [*LXXVIII*]). Denys était un ancien esclave d'Atticus, cédé par lui à Cicéron en 55, et affranchi par ce dernier (cf. plus haut, p. 16, n. 2).

1. Au moment de l'exil.

2. Sex. Clodius, rhéteur originaire de Sicile, qui fut le maître du futur triumvir Antoine (cf. Cic., *Phil.*, II, 17, 42-43). Il est peu vraisemblable qu'il faille garder ici le texte des mss. (*praetor*) et penser à C. Claudius Pulcher, frère d'Appius et de Publius, qui était alors proconsul d'Asie.

3. Nous ne savons rien sur ce personnage.

mihi gratums*t* Eutychidem tuam erga me beneuolentiam cognosse *e*t suam illam in meo dolore συμπάθειαν neque tum mihi obscuram neque post ingratam fuisse.

2. Iter Asiaticum tuum puto tibi suscipiendum fuisse ; numquam enim tu sine iustissima causa tam longe a tot tuis et hominibus et rebus carissimis et suauissimis abesse uoluisses. Sed humanitatem tuam amoremque in tuos reditus celeritas declara*b*it. Sed uereor ne lepore suo detineat diutius r*h*etor Clodius et homo pereruditus, ut aiunt, et nunc quidem deditus Graecis litteris Pituanios. Sed si uis homo esse, recipe te ad nos ad quod tempus confirmasti. Cum illis tamen, cum salui uenerint, Romae uiuere licebit.

3. Auere te scribis accipere aliquid a me litterarum. Dedi ac multis quidem de rebus ἡμερολεγδὸν perscripta omnia ; sed, ut conicio, quoniam mihi non uideris in Epiro diu fuisse, redditas tibi non arbitror. Genus autem mearum ad te quidem litterarum eiusmodi fere est ut non libeat cuiquam dare nisi de quo exploratum sit tibi eum redditurum.

1. 4 gratumst *Bücheler* : gratum si Δ, *(uett.)* gratum se *RP* || tuam...beneuolentiam : tua... -tia *Baiter* || 5 cognosse et suam *Bücheler* : cognosset suam *M*[2] cognossi iam *M*[1] *m* cognosses iam *b d s* cognoscam *RP* cognosse suam *Baiter*.

2. 5 declarabit *ed. Asc.*[2] : -uit Ω || 6 rhetor *Bosius* : praetor Ω || 8 pituanios Ω : -ius *Manutius, uulg.* || si uis : suus *M*[1], *R* || 9 tamen : tum *ms, P, uett.*

3. 1 auere *M*[2], *uett.* : habere *M*[1], *RPO*, Π || 2 ἡμερολεγδόν *(Cr.*[m]*)* : ΗΜΕΡΟΛΕΤΔΟΝ *M*[1] -ΛΕΤΛΟΝ *G* -ΑΕΤΑΟΝ *RP* ἡμερολεγεῖον (Δ) || 3 ut conicio : *del. Ernesti* || 5 quidem : *om. M*[1] *m, P, uett. praeter Iens.* || fere *RP, Victorius* : forte ΔΠ, *uett.*

4. Apprends maintenant ce qui se passe à Rome. Le 4 juillet, Sufénas et Caton ont été acquittés, Procilius condamné[1]. Cela a permis de se rendre compte qu'aux yeux de nos *aréopagites renforcés* brigue, élections, interrègne, crime de lèse-majesté, en un mot tout l'intérêt public sont choses de nulle importance ; qu'en revanche ils ne veulent pas qu'on tue chez lui un père de famille : encore ce sentiment lui-même n'a-t-il rien d'absolu ; car il y a eu 22 voix pour l'acquittement, contre 28 pour la condamnation. Publius accusait et par une péroraison, ma foi, bien tournée, il avait fait impression sur l'esprit des juges. Hortalus[2] a été dans cette affaire ce qu'il est d'habitude. Moi, je n'ai pas dit mot. C'est que la petite[3], qui en ce moment est souffrante, a eu peur que je ne froisse Clodius.

5. Ce procès terminé, les gens de Réate m'ont emmené à leur *Tempé*[4], pour que je plaide leur cause contre les Interamnates devant le consul et dix légats[5] : il s'agit de l'émissaire que M' Curius a fait au lac Vélinus, creusant un passage à travers la montagne pour amener ses eaux dans le Nar ; il en est résulté que la fameuse plaine de Rosia a été préservée des inondations, tout en restant suffisamment humide*. J'ai passé mon temps avec Axius ; il m'a conduit aussi aux Sept fontaines[6].

1. Nous ne savons rien sur le procès de Sufénas. Pour C. Caton, accusé en vertu de la *lex Fufia*, cf. *Att.*, IV, 16, 5 *(CXL)* et note 2. Pour Procilius, *ibid.* et note 3.

2. Q. Hortensius Hortalus. Cf. *Att.*, II, 25, 1 *(LII)* et note 3.

3. Ce mot désigne Tullia.

4. Cicéron compare à ce fameux vallon de Thessalie la plaine de *Rosia* ou *Rosea*, dont la fertilité était célèbre : cf. VIRG., *Aen.*, VII, 712 ; VARRO, *De re rust.*, I, 7, 10.

5. Commission de dix sénateurs nommée pour trancher le litige sur place. Cf. une procédure analogue, en 168, pour régler un différend entre Pise et Luna : LIV., XLV, 13.

6. Ces sept fontaines paraissent devoir s'identifier avec les *fontes Velini* dont parle VIRGILE, *Aen.*, VII, 517, et le *fons Neminie*

4. Nunc Romanas res accipe. A. d. IIII*i*. Nonas Quintiles Sufenas et Cato absoluti, Procilius co*ndem*-*n*atus. Ex quo intellectum est τρισαρεοπαγίτας ambitum, comitia, interregnum, maiestatem, totam denique rem p. flocci non facere, patrem familias domi suae occid*i* nolle, neque tamen id ipsum abunde ; nam absoluerunt XXII, condemnarunt XXVIII. Publius sane d*i*sert*o* epilogo criminan*s* mentes iudicum mouerat. Ho*r*talus in ea causa fuit cuiusmodi solet. Nos uerbum nullum ; uerita*s*t enim pusilla, quae nunc laborat, ne animum Publ*i* offendere*m*.

5. His rebus actis *R*eatini me ad sua Τέμπη d*u*xerunt ut agerem causam contra In*ter*amnatis apud consulem et decem legatos, quod lacus Velinus a *M'*. Curio emissus interciso monte in Nar defluit ; ex quo est illa siccata et umida tamen modice Rosia. Vixi cum Axio, qu*i* etiam me ad Septem aquas duxit.

4. 1 romanas res accipe (Δ), *O*[2] : romanus res [rex *PO*[1]] accepit *M*[1], *RPO*[1] || IIII *Boot coll.* ASCON. p. 22, 15 Stangl : III Δ, *RP*, *uett.* || 2 condemnatus *ed. Asc.*[2] : comendatus *M*[1] *in margine* commendatur *M*[1], *RPO* || 3 τρισ... *Bosius* : tres Δ est *RP* || 5 flocci : flacci *RP* || facere *RPO, codd. Anton. et Faërni* : debemus *add.* Δ, *uett.* || familias *b d s*, *uett.* : -ia *M m*, *R* -iam *P* || occidi *Schütz* : -ere Δ, *RP*, *uett.* || 7 diserto *ed. Asc.*[2] : deserte Δ, *RP* || epilogo criminans mentes *M*[2] : epilogo eruminarmentes M[1] epilogocrum in armentes *R* epilogotium marmentes *P* epilogo criminari mentes (Δ) || 8 iudicum mouerat *M*[2] : uidi eum mouerat *R* uidicum mouerant *P* uidi commouerat *M*[1] iudicum commouerat *b d s*, *uett.* || hortalus in ea *Manutius* : hota(l)lus in ea (Δ) hoc alii sine a *R* hoc alu siue a *P* || 9 ueritast *ego* : ueritas est Δ, *RP*, *Z*[b], *uett.* uerita est *Manutius*, *uulg.* || 10 publi *edd.* : publio Δ, *RP*, *Z*[b], *uett. praeter Crat.* publii *ed. Crat.* || offenderem *Manutius*, *uulg.* : -ret Ω, *Sjögren.*

5. 1 reatini me *ed. Asc.*[2] : erat in ime *M* erat inme *R* || ad sua Τέμπη *uulg.* : ad sua tem ΠΗ *M* ad suatem ΠΝ *R* [*uerba* inme ad suatem *om. P spatio relicto*] || duxerunt *ed. Asc.*[2] : dix- Δ, *RP* || 2 interamnatis : -tes *uett. praeter Rom.* inamnatis Δ in animatis *RP* || 3 uelinus a *M*[2] *m s*, *uett.* : uel musa *M*[1], *RP* || M'. *Manutius* : M. Δ, *RP*, *uett.* || 4 nar defluit (Δ) : narde fluit *M*[1], *R* arde defluit *P* || 5 rosia uixi cum axio Δ, *R*, *Cr.*[m] : roxia nixi eum asio *P* || qui *Wesenberg* : quin Ω, *Cr.*[m], *uett.*

6. Je suis rentré à Rome pour Fontéius le 9 juillet. Je suis allé au spectacle, où d'abord j'ai été accueilli par des applaudissements vifs ct soutenus — mais ne fais pas attention à cela ; je suis un sot de te l'avoir écrit — ; ensuite j'ai écouté Antiphon. Son maître l'avait affranchi avant de le produire sur la scène[1]. Je ne veux pas mettre ta patience à plus longue épreuve : oui, c'est lui qui a remporté la palme. Au reste, rien d'aussi minuscule, ni de si faible organe, ni... Mais garde cela pour toi. Il a néanmoins réussi dans le rôle d'Andromaque a être plus grand qu'Astyanax : dans les autres pièces, il n'a eu personne à sa taille. Tu veux savoir à présent ce qu'il advint d'Arbuscula[2] ? Elle a beaucoup plu. Les jeux ont été magnifiques et très goûtés ; la chasse a été remise à un autre temps.

7. Suis-moi maintenant sur le Champ de Mars. La brigue fait fureur ; *et je vais t'en donner la preuve* : l'intérêt de l'argent est monté, le 15 juillet, de quatre à huit pour cent. Tu me diras : « Voilà du moins une nouvelle qui ne me chagrine pas ». O vertu ! ô civisme ! Memmius a pour lui tout l'appui de César. Les consuls lui ont fait faire alliance avec Domitius ; à quelles conditions, je n'ose le confier à une lettre. Pompée murmure, récrimine, soutient Scaurus : grimace ou appui sincère ? on ne sait pas. Aucun candidat ne se détache : l'argent nivelle leurs mérites. Messala est en baisse : ce n'est pas qu'il manque de courage ni d'amis, mais il se heurte à la coalition des consuls et à Pompée. Jc crois

que mentionne PLINE, *H. N.*, II, 103, 230 : *In Reatino fons Neminie appellatus alio atque alio loco exoritur, annonae mutationem significans.* Ces *Septem Aquae* donnaient leur nom à un *pagus* : cf. *C. I. L.*, IX, 4206 et le commentaire de MOMMSEN, 4207, 4208, 4399 ; DION. HALIC., I, 14.

1. Tant il était sûr de son succès.

2. Le souvenir de cette mime nous a été également conservé par HORACE, *Sat.*, I, 10, 77.

6. Redii Romam Fontei causa a. d. VII. Idus Quintil. Veni specta*t*um primum magno et aequabili plausu. Sed hoc ne curaris ; ego ineptus qui scripserim. Deinde Antiphonti operam. *I*s erat ante manu missus quam productus. Ne diutius pendeas, palmam tulit ; sed nihil tam pusillum, nihil tam sine uoce, nihil tam... Verum haec tu tecum habeto. In Andromacha tamen maior fuit quam Astyana*x*, in ceteris parem habuit neminem. Quaeris nunc de Arbuscula ; ualde placuit. Ludi magnifici et grati ; uenatio in aliud tempus d*i*lata.

7. Sequere nunc me in campum. Ardet ambitus ; σῆμα δέ τοι ἐρέω : faenus ex triente Idibus Quintil. factum erat bes*s*ibus. Dices : « Istuc quidem non moleste fero. » O uirum ! o ciuem ! Memmium Caesaris omnes opes confirmant. Cum eo Domitium consule*s* iunxerunt, qua pactione epistulae committere non audeo. Pompeius fremit, queritur, Scauro studet, sed utrum fronte an mente dubitatur. Ἐξοχὴ in nullo est ; pecunia omnium dignitatem exaequat. Messalla languet, non quo aut animus desit aut amici, sed coitio consul*um et* Pompeius

6. 2 spectatum *Graeuius* : spectaculum Ω, *uett.* in spectaculum *Malaspina* || 4 operam. is erat *Victorius* : operam miserat Ω, *uett.* || 6 nihil tam... uerum haec *Bosius* : nihil tam uerum. h(a)ec Ω, *uett.* || 8 astyanax *Victorius* : ast(y)a. nam (Δ) astra. nam *RPO*, Π, *M*³ || 9 ualde : ualde mihi *RP* || 11 dilata *uett.* : de- Ω.

7. 3 bessibus *uett. praeter Iens.* : besi- (Ω) hesibet *M*² *m* || istuc *uulg.* : istum Ω, *uett.* || 5 consules *uulg.* : coss. *ed. Asc.*² cons. *G* cōs. *R* consulem Δ, *PO* || 6 epist(u)l(a)e Σ, *G, M*² : -ām Δ || 8 nullo *b d s* : -a *M m, RPO* || 10 amici *RPO* : -is Δ || consulum *uulg.* : consulis(Ω) || et *uett. praeter Rom.* : *om.* Δ, *RPO* || pompeius : pompe eius *M*¹ *m.*

que ces élections seront renvoyées. Les candidats au tribunat ont juré d'accepter Caton comme juge de la correction de leur campagne. Ils ont déposé entre ses mains 500.000 sesterces chacun : celui qui serait condamné par Caton perdrait cette somme, et elle serait distribuée entre ses compétiteurs.

8. Je t'écris ceci la veille du jour où les comices doivent avoir lieu : c'est du moins ce qu'on croit. En tout cas, s'ils ont lieu le 28 juillet et que le courrier ne soit pas parti, je t'en enverrai un récit détaillé. Si, comme on le pense, l'argent n'y joue pas son rôle, Caton aura été plus puissant à lui seul que toutes les lois et que tous les juges.

9. J'ai assumé la défense de Messius qui a été rappelé de mission : car Appius l'avait donné comme légat à César. Servilius a pris un édit lui enjoignant de comparaître. Ce sont les tribus Pomptina, Velina, Maecia qui fournissent son jury[1]. La bataille est rude ; mais on se démène. Après cela, je fourbis mes armes pour Drusus, puis pour Scaurus[2]. Voilà pour mes discours de glorieux titres en perspective. Peut-être verra-t-on aussi s'ajouter à ces noms ceux des consuls désignés ; si Scaurus n'est pas du nombre, il aura bien du mal à se tirer de ce procès.

10. Les lettres de mon frère Quintus me donnent lieu de penser qu'il est déjà en Bretagne. J'attends de

1. C. Messius, tribun de la plèbe en 57, avait travaillé au retour de Cicéron. Il semble avoir été accusé en vertu de la *lex Licinia de sodaliciis* portée par Crassus en 55. Cette loi, en effet, donnait à l'accusateur le privilège de désigner quatre tribus parmi lesquelles devaient être pris les juges, l'accusé gardant toutefois le droit d'en récuser une (cf. *Pro Plancio,* 15 sq.).

2. Drusus, accusé *de praeuaricatione,* fut acquitté à quatre voix de majorité. Cf. *Att.*, IV, 16, 5 *(CXL)* et *Q. fr.*, II, 15, 3 *(CXLIV).* Pour le procès de Scaurus, voir le *Pro Scauro,* Asconius *in Scaurianam, Att.*, IV, 17, 4 *(CXLVI)* : il fut acquitté, le 2 septembre.

obsunt. E*a* comitia puto fore ut ducantur. Tribunicii candidati iurarunt se arbitrio Catonis petituros. Apud eum HS quingena deposuerunt, ut qui a Catone damnatus es*s*et id perderet e*t* competitoribus tribuer*e*tur.

8. Haec ego pridie scribebam quam comitia fore putabantur. Sed ad te, quinto Kal. Sextil. si facta erunt et tabellarius non erit profectus, tota comitia perscribam. Quae si, ut putantur, gratuita fuerint, plus unus Cato potuerit quam *omnes leges* omnesqu*e* iudices.

9. Messius defendebatur a nobis de legatione reuocatus ; nam eum Caesari leg*a*rat Appius. Seruilius edixit ut adesset. Tribus habet Pomptinam, V*e*li*n*am, Maecia*m*. Pugnatur acriter ; agitur tamen satis. Deinde me expedio ad Drusum, inde ad Scaurum. Parantur orationibus indices gloriosi. Fortasse acc*e*dent etiam coss. design. In quibus si Scaurus non fuerit, in hoc iudicio ualde laborabit.

10. Ex Q. fratris litteris suspicor iam eum esse in Britannia. Suspenso animo expecto quid agat. Illud

7. 11 obsunt *s* : aps- *M*[1] abs- *RP, uett.* absens est *M*[2] || ea *Manutius* : ex Δ, *RP, uett.* || comitia *M*[1] *m* : cōmitia *R* comitiā *P* comitiis *M*[2]*b d s* comitiatis *uett.* || 13 qui a : quia *RP* || 14 esset *uett.* : est Δ, *RP* || perderet et *uett. praeter Rom.* : p- et a Δ perdere a *RP* || 14 tribueretur *ed. Asc.*[2] : -rentur Ω.

8. 1 fore *RPO, uett.* : in fore *M m* in foro *b d* in foro fore *Boot* || 2 sed Δ : si *RPO*[1] || si Δ : *om. RPO*[1] || 5 <omnes leges> omnesque *Wesenberg coll.* Q. fr. II, 14, 4 : omnes qui Δ, *RPO*[1].

9. 1 de *RPO*[1] : sed de Δ, *uett.* || 2 legarat *ed. Asc.*[2] : lege- Δ, *RPO, Cr.*[m] || 3 pomptinam : pompotinam *R* pomponiam *P* || uelinam *uulg.* : uillam Δ, *R, uett.* nillam *P* || maeciam *uulg.* : maecia *uel* maccia *uel* mactia Δ, *RP, uett.* || 6 accedent *ed. Asc.*[2] : acci- Δ occi- *RP* || coss. design. : cons. s. design. *M* cōs. [consul. *P*] designatus *RP*.

ses nouvelles avec anxiété. Ce résultat du moins nous est acquis — nous en pouvons juger par de nombreux et sérieux indices — : César a pour nous beaucoup d'amitié et de sympathie. Donne, je te prie, le bonjour à Denys, et demande-lui de t'exhorter à venir le plus tôt possible, afin qu'il puisse instruire mon fils, — et moi-même.

CXLIII. — A TRÉBATIUS.
(*Fam.*, VII, 8).

Rome, début d'août 54.

CICÉRON A TRÉBATIUS.

1. César m'a écrit en des termes pleins de bonté qu'il n'avait encore avec toi, à cause de ses occupations, que des relations trop peu suivies, mais que certainement elles le deviendraient davantage. Je lui ai répondu en lui marquant combien je lui serais reconnaissant de se montrer à ton égard aussi aimable, aussi obligeant, aussi généreux que possible. Mais je vois par ta lettre que tu es en proie à je ne sais quelle fièvre d'impatience, cependant que je me demande avec étonnement pourquoi tu as méprisé les avantages du tribunat, surtout quand on en retranchait les fatigues du service militaire. **2.** Je m'en plaindrai à Vacerra et à Manilius[1] ; pour Cornélius[2], je n'ose rien lui dire, car c'est sur lui que retombe ta sottise, puisque tu déclares avoir appris de lui la sagesse. Allons ! ne vas-tu pas saisir cette occasion,

1. Probablement deux jurisconsultes qui avaient été les maîtres de Trébatius. Manilius est peut-être le petit-fils de M'. Manilius Népos, jurisconsulte célèbre, consul en 149.

2. Q. Cornélius Maximus. Le fait qu'il fut le maître de Trébatius est rappelé dans le *Digeste*, I, 2, 2, 45 ; cf. *ibid.*, XXXIII 7, 16, 1.

quidem sumus adepti, quod multis et magnis indiciis possumus iudicare, nos Caesari et carissimos et iucundissimos esse. Dionysium uelim saluere iubeas et eum roges ut te hortetur quam primum uenias, ut possit Ciceronem meum atque etiam me ipsum erudire.

CXLIII. — AD TREBATIVM.
(*Fam.*, VII, 8).

Scr. Romae in. m. Sext. a. 700/54.

CICERO TREBATIO.

1. Scripsit ad me Caesar perhumaniter nondum te sibi satis esse familiarem propter occupationes suas, sed certe fore. Cui quidem ego rescripsi, quam mihi gratum esset futurum, si quam plurimum in te studii, officii, liberalitatis suae contulisset. Sed ex tuis litteris cognoui praeproperam quandam festinationem tuam, et simul sum admiratus cur tribunatus commoda, dempto praesertim labore militiae, contempseris. **2.** Querar cum Vacerra et Manilio ; nam Cornelio nihil audeo dicere, cuius tu periculo stultus es, quoniam te ab eo sapere didicisse profiteris. Quin tu urges istam occasionem et facultatem, qua melior numquam reperietur ?

10. 6 ut te hortetur Δ : ut te hortentur *G om. RP* et hortere ut *Victorius, uulg.* || uenias Δ, *R*, *G* : -at *PO*[1], *Victorius, uulg.* || possit *M*[1], *RP*, Π : -is (Δ).

CXLIII. — M 106 r° ; G 55 v° ; R 85 r°.

2. 1 querar GR : quaerar M.

cette chance ? il ne s'en retrouvera jamais de meilleure. Pour ce que tu m'écris de ce Précianus, le jurisconsulte, je ne cesse de te recommander à lui ; la preuve en est qu'il m'écrit de son côté que tu lui dois des remerciements ; fais-moi savoir ce qu'il en est. J'attends vos lettres de Bretagne*.

CXLIV. — A QUINTUS.
(*Q. fr.*, II, 15).

Rome, fin août 54.

1. Quand tu recevras une lettre de moi écrite de la main d'un secrétaire, tu devras penser que je n'ai pas eu le moindre loisir ; si elle est de ma main, que j'en ai eu un peu. Sache en effet que je n'ai jamais été plus tiraillé du fait des causes et des procès, et cela au moment le plus pénible de l'année, celui des grandes chaleurs. Mais ce sont là des maux qu'il me faut supporter, puisque c'est toi qui me dictes cette conduite ; et je ne dois pas risquer de paraître avoir mal répondu à vos espoirs et à vos plans* : d'autant plus que, si l'entreprise se révèle trop difficile, la peine que je prends en ce moment me vaudra néanmoins un grand crédit et une haute dignité. Aussi, selon tes désirs, je m'applique à ne blesser personne, à me faire aimer de ceux-là mêmes qui souffrent de me voir si lié avec César, tandis que je tâche d'inspirer à ceux qui sont sans prévention ou qui même penchent vers notre parti un profond attachement et une vive affection.

2. Comme on se livrait au Sénat pendant plusieurs jours, à propos de la brigue, aux discussions les plus passionnées, parce que les candidats au consulat étaient allés si loin que c'en était intolérable, je me suis abstenu

Quod scribis de illo Preciano iure consulto, ego te ei non desino commendare ; scribit enim ipse mihi te sibi gratias agere debere. De eo quid sit, cura ut sciam. Ego uestras Britannicas litteras exspecto.

CXLIV. — AD QVINTVM.

(*Q. fr.*, II, 15).

Scr. Romae ex. m. Sext. a. 700/54.

1. Cum a me litteras librarii manu acceperis, ne paulum *quidem* me otii habuisse iudicato, cum autem mea, paulum. Sic enim habeto, numquam me a causis et iudiciis districtiorem fuisse, atque id anni tempore grauissimo et caloribus maximis. Sed haec, quoniam tu ita praescribis, ferenda sunt neque committendum ut aut spei aut cogitationi uestrae ego uidear defuisse, praesertim cum, si id difficilius fuerit, tamen ex hoc labore magnam gratiam magnamque dignitatem sim collecturus. Itaque, ut tibi placet, damus operam ne cuius animum offendamus atque ut etiam ab iis ipsis qui nos cum Caesare tam coniunctos dolent diligamur, ab aequis uero aut etiam a propensis in hanc partem uehementer e*t* colamur et amemur.

2. De ambitu cum atrocissime ageretur in senatu multos dies, quod ita erant progressi candidati consula-

2. 6 preciano : praesc- G ‖ 7 enim : etiam *Lambin.*

CXLIV. — *M* 36 v° ; *R* 19 r° ; *P* 18 r° ; *G* 39 r°. *Haec epistula in codd. cum* Q. fr. II, 14 *iuncta est.*

1. 1 ne paulum <quidem> *ed. Crat., edd.* : ne paulum Ω nec paulum *libenter coniecerim* [*cf. t.* I, p. 74, *app. crit.*] ‖ 2 me : *om. RP* ‖ 14 et colamur *Manutius* : excol- Ω, *uett.*

d'y paraître ; j'ai pris la résolution de ne pas me mêler de guérir les maux de l'État si je n'étais assuré d'un puissant soutien.

3. Le jour où je t'écris cette lettre, Drusus a été absous du chef de prévarication* à une majorité, dans l'ensemble, de quatre voix qu'il doit aux tribuns du trésor : sénateurs et chevaliers l'avaient condamné*. Ce même jour, après midi, je suis là pour défendre Vatinius[1]. C'est une cause facile. Les comices ont été renvoyés au mois de septembre. Le procès de Scaurus va être jugé tout de suite : mon assistance ne lui fera pas défaut. Les *Convives* de Sophocle, bien que tu aies joué, je le vois, cette petite pièce avec beaucoup d'esprit, n'ont en aucune manière mon approbation*.

4. J'en viens à ce dont j'aurais dû, sans doute, te parler d'abord. Oh ! quel plaisir m'a fait ta lettre de Bretagne ! Je redoutais l'Océan, je redoutais le rivage de l'île. Ce n'est pas que je tienne le reste pour négligeable ; mais, cependant, j'y trouve plus de motifs d'espérer que de s'alarmer, et si je me tourmente, c'est l'effet de l'attente plus que de la crainte. Quant à toi, je vois que tu as pour écrire une *matière* de choix. Quels sites à décrire, quelles observations à faire sur le caractère des choses et des lieux, sur les mœurs, sur les nations ! quelles batailles, et enfin quel général ! C'est bien volontiers que je ferai droit à ta requête et te donnerai l'aide que tu désires ; je t'enverrai les vers que tu demandes : c'est proprement envoyer des chouettes à Athènes*. 5. Mais dis donc, toi, il me semble que tu ne me dis pas tout. Quel est donc, mon cher frère, l'avis de César sur mes vers* ? Il m'a écrit précédemment qu'il avait lu le premier livre, et le début lui a paru tel qu'il n'a rien lu de meilleur, me dit-il, même en grec ; le reste, jusqu'à un certain endroit, est *plus négligé* :

1. Voir la Notice, p. 41.

res ut non esset ferendum, in senatu non fui ; statui ad nullam medicinam rei p. sine magno praesidio accedere.

3. Quo die haec scripsi Drusus erat de praeuaricatione a tribunis aerarii*s* absolutus in summa quattuor sententiis, cum senatores et equites damnassent. Ego eodem die post meridiem Vatinium aderam defensurus. Ea res facilis est. Comitia in mensem Septembrem reiecta sunt. Scauri iudicium statim exercebitur, cui nos non deerimus. Συνδείπνους Σοφοκλέους, quamquam a te actam fabellam uideo esse festiue, nullo modo probaui.

4. Venio nunc ad id quod nescio an primum esse debuerit. O iucundas mihi tuas de Britannia litteras ! Timebam Oceanum, timebam litus insulae ; reliqua non equidem contemno, sed plus habent tamen spei quam timoris magisque sum sollicitus expectatione ea quam metu. Te uero ὑπόθεσιν scribendi egregiam habere uideo. Quos tu situs, quas naturas rerum et locorum, quos mores, quas gentes, quas pugnas, quem uero ipsum imperatorem habes ! Ego te libenter, ut rogas, quibus rebus uis adiuuabo et tibi uersus quos rogas, hoc est « Athenas noctuam », mittam. 5. Sed heus tu ! celari uideor a te. Quomodonam, m*i* frater, de nostris uersibus Caesar ? Nam primum librum se legisse scripsit ad me ante et prima sic ut neget se ne Graeca quidem meliora legisse ; reliqua ad quendam locum ῥᾳθυμότερα ;

2. 3 ferendum in *M*[corr], *P*, *uett.* : inferendum (Δ), *R*, *G*.
3. 2 aerarii<s> *M*[4], *edd.* : -rii Ω, *uett.* || 4 aderam : eram *Lambin, uulg.* || 8 actam : factam *Bücheler.*
5. 2 mi *P*, *uett. praeter Rom.* : mihi (Ω).

ce sont ses proprcs termes. Dis-moi la vérité : y a-t-il quelque chose qui ne lui plaît pas ? est-ce le fond ? est-ce la *forme* ? Tu n'as rien à craindre : mon estime pour moi-même n'en diminuera pas d'un cheveu. Parle-moi là-dessus en *ami de la vérité* et, selon ton habitude, avec la franchise d'un frère.

CXLV. — A QUINTUS.
(*Q. fr.*, III, 1).

Arpinum, puis Rome, septembre 54.

MARCUS A SON FRÈRE QUINTUS, SALUT.

I. **1.** J'ai réparé les fatigues des grandes chaleurs[1] (nous n'avons pas souvenir d'en avoir vu de pires) dans ma villa d'Arpinum, en jouissant des agréments de la rivière[2], pendant le temps des jeux, après avoir confié les gens de ma tribu à Philotime[3]. J'ai passé le 10 septembre dans l'Arcanum[4]. J'y ai vu Mescidius et Philoxène, et l'eau qu'ils amenaient d'un point assez proche de la villa : elle coulait vraiment bien, surtout étant donnée l'extrême sécheresse, et ils pensent en recueillir notablement plus. Chez Hérus, cela va bien. Dans le Manilianum*, j'ai trouvé un Diphile qui se surpasse lui-même en lenteur. Malgré tout, il ne lui reste plus à finir que les bains, la promcnade et la volière. La villa m'a beaucoup plu, parce que le portique avec son pavement a tout à fait grand air : je ne m'en suis

1. Voir la Notice, p. 41, note 5.
2. Le Fibrénus, affluent du Liris. Cf. *De leg.*, II, 1 ; O. E. SCHMIDT, *Ciceros Villen*, dans *Neue Jahrbücher* de Ilberg, 1899, p. 336 sq.
3. Voir la Notice, p. 41, note 5.
4. Propriété de Q. Cicéron. Cf. *Q. fr.*, II, 5, 4 *(CVI)* et t. II, note* pour la p. 150, l. 14.

hoc enim uti*t*ur uerbo. Dic mihi uerum, num aut res eum aut χαρακτὴρ non delectat? Nihil est quod uereare; ego enim ne pilo quidem minus me amabo. Hac de re φιλαληθῶς et, ut tu soles scribere, fraterne.

CXLV. — AD QVINTVM.

(*Q. fr.*, III, 1).

Scr. in Arpinati, deinde Romae, m. Sept. a. 700/54.

MARCVS QVINTO FRATRI SALVTEM.

I. **1.** Ego ex magnis caloribus (non enim meminimus maiores) in Arpinati summa cum amoenitate fluminis me refeci ludorum diebus, Philotimo tribulibus commendatis. In Arcano a. d. IIII. Idus Septemb. fui. Ibi Mescidium cum Philoxeno aquamque quam ii ducebant non longe a uilla belle sane fluentem uidi, praesertim maxima siccitate, uberioremque aliquanto sese collecturos esse dicebant. Apud Herum recte erat. In Maniliano offendi Diphilum Diphilo tardiorem ; sed tamen nihil ei restabat praeter balnearia et ambulationem et auiarium. Villa mihi ualde placuit propterea quod summam dignitatem pauimentata porticus habe-

5. 6 utitur *uett. praeter Iens.* : -mur Ω ‖ 8 hac (Π) : ac Δ Σ ‖ 9 et ut tu *ego* : et tu *M*, (Σ) Π ut tu *ms*, *R* et ut *ed. Crat.*, *uulg.*

CXLV. — *M* 37 r° ; *R* 19 v° ; *P* 18 v° ; *G* 40 r°.

I. **1.** 5 mescidium : in excidium Δ ‖ philoxeno : -seno Δ ‖ 12 pauimentata (Δ), *G*, *Cr.*[m] : -menta *s*, *RPV*, *uett. praeter Iens.* ‖ habebat : -ant *uett. praeter Iens.*

aperçu que cette fois-ci, maintenant que le portique est entièrement ouvert et que les colonnes ont été polies. Toute la question — et j'y veillerai — c'est que l'enduit soit joli. L'exécution des pavements me paraît bonne. Il y a certains plafonds voûtés qui ne m'ont pas plu et que j'ai fait modifier. **2.** Pour l'endroit du portique où tu écris, me dit-on, de faire un petit atrium[1], je l'aime mieux tel qu'il est. Il ne paraît pas y avoir assez de place pour un petit atrium ; cela ne se fait, en général, que dans les constructions où il en existe un grand ; enfin il ne peut pas comporter des chambres annexes et autres pièces de ce genre. Tel qu'il est à présent, cet endroit du portique tiendra lieu d'un bon cabinet voûté ou d'une excellente chambre d'été. Si toutefois tu es d'un autre avis, fais-le-moi savoir au plus tôt. Dans les bains, j'ai fait avancer l'étuve sèche dans l'autre angle de l'apodytérium, parce que, comme elle était placée, son calorifère, qui produit une vive chaleur, se trouvait sous les chambres de repos. Mais j'ai vivement approuvé qu'il y eût une chambre un peu grande, et une seconde pour l'hiver, parce qu'elles sont de belles proportions et bien placées, sur un des côtés de la promenade, celui qui est le plus proche des bains. Diphile avait placé des colonnes qui n'étaient ni droites ni bien alignées ; il les abattra : cela lui apprendra à se servir une autre fois du fil à plomb et du cordeau. J'espère en tout cas que le travail de Diphile sera achevé d'ici peu de mois : car Césius, qui était avec moi ce jour-là, y veille de très près[2].

II. **3.** De là la *via Vitularia* m'a conduit tout droit au domaine de Fufidius, que je lui ai acheté pour

1. Cf. *Att.*, I, 10 *(VI)* et t. I, note* pour la p. 71, l. 10.

2. Sur Diphile, voir plus loin, note* pour la p. 124, l. 13. Césius est peut-être M. Césius, édile d'Arpinum en 46, que Cicéron recommande à Brutus dans les lettres *Fam.*, XIII, 11, 3 et 12, 1 ; ces mêmes lettres recommandent Q. Fufidius, d'Arpinum, beau-

bat, quod mihi nunc denique apparuit postea quam et ipsa tota patet et columnae politae sunt. Totum in eo est, quod mihi erit curae, tectorium ut concinnum sit. Pauimenta recte fieri uidebantur ; cameras quasdam non probaui mutarique iussi. **2.** Quo loco in porticu te scribere aiunt ut atriolum fiat, mihi ut est magis placebat. Neque enim satis loci uidebatur esse atriolo *neque* fere solet nisi in iis aedificiis fieri in quibus est atrium maius, nec habere poterat adiuncta cubicula et eiusmodi membra. Nunc hoc uel honestae testudinis uel ualde boni aestiu*i cubiculi* locum obtinebit. Tu tamen si aliter sentis, rescribe quam primum. In balneariis assa in alterum apodyteri angulum promoui propterea quod ita erant posita ut eorum uaporarium, ex quo ignis erumpit, esset subiectum cubiculi*s*. Subgrande cubiculum autem et hibernum alt*er*um ualde probaui, quod et ampla erant et loco posita ambulationis uno latere, eo quod est proximum balneariis. Columnas neque rectas neque e regione Diphilus collocarat. Eas scilicet demolietur. Aliquando perpendiculo et linea discet uti. Omnino spero paucis mensibus opus Diphili perfectum fore ; curat enim diligentissime Caesius, qui tum mecum fuit.

II. **3.** Ex eo loco recta Vitularia uia profecti sumus in Fufidianum fundum, quem tibi proximis

I. **1.** 15 concinnum : -imium *R* -inium *M*.
2. 4 <neque> *m s, uett.* : *om.* (Ω) || fere : fese *M*[1] sese *RP* || 6 honestae *ego* : -te *RPOV*, *Cr.*[m] -tate Δ, *G*, *uulg.* || 7 aestiui cubiculi *ego* : (a)estiuum Ω || locum : estiuo [- mo *R*] *add.* *RP* || 10 ex quo... erumpit *del.* *Vrsinus*, *uulg.* || 11 cubiculis *Lambin* : -li Ω || 12 alterum *Lehmann* : altum Ω.

toi, à Arpinum, aux dernières nundines, 101.000 sesterces. Je n'ai jamais vu de lieu où il y eût plus d'ombre l'été ; l'eau coule en quantité d'endroits, et abondante. Que te dirai-je de mieux ? Césius est persuadé que tu irrigueras facilement 50 arpents de prairies. Quant à moi, je t'affirme ceci, qui est plus de ma compétence : tu auras une villa d'un merveilleux agrément, pour peu que tu y ajoutes une piscine et des jets d'eau, et que tu fasses verdoyer un bosquet autour de la palestre*. J'entends dire que tu veux garder ce domaine de Fufidius[1]. Tu décideras toi-même ce que tu juges bon de faire. Césius affirme qu'en en prenant l'eau, en nous assurant la propriété de cette eau par un acte juridique et en imposant à ce domaine une servitude, nous pouvons tout de même tirer du domaine, si nous voulons le vendre, le prix que nous l'avons payé. J'avais Mescidius avec moi. Il dit qu'il a traité avec toi au prix de trois sesterces par pied[2], et il prétend qu'ayant mesuré au pied il a trouvé trois mille pas. Il m'a semblé qu'il y avait davantage. En tout cas, je me porterai garant qu'il ne saurait y avoir de dépense mieux placée. J'avais convoqué Cillon de Vénafre. Mais, ce jour même, quatre de ses compagnons et aides avaient été ensevelis, à Vénafre, dans une galerie souterraine.

4. Le 13 septembre j'étais à Latérium[3]. J'ai examiné la route, et j'en ai été très content : on dirait un ouvrage public, sauf une portion de 150 pas (j'ai mesuré moi-même) à partir du petit pont qui est près du temple de

fils de M. Césius (cf. début du § 3). Un L. Césius avait accompagné Quintus en Asie (*XXX*, 14 ; *LIII*, 4) ; il se peut qu'il s'agisse ici de lui, et non de M. Césius.

1. D'après notre conjecture *Fufidianum*. Ce domaine, voisin de la villa de Quintus à Arpinum, avait été acheté dans l'intention d'en faire servir les eaux à l'amélioration de la villa.

2. Pour la construction de l'aqueduc.

3. Autre propriété de Q. Cicéron, sur le territoire d'Arpinum. Cf. *Q. fr.*, II, 5, 4 *(CVI)*.

nun*din*is Arpini de Fufidio HS ccciↃↃↃ ciↃ emeramus. Ego locum aestate umbrosiorem uidi numquam ; permultis locis aquam profluentem et eam uberem. Quid quaeris ? iugera L prati Caesius inrigaturum facile te arbitrabatur. Equidem hoc quod melius intelligo adfirmo mirifica suauitate te uillam habiturum piscina et salientibus additis, palaestra et*iam* silua uiridicata. Fundum audio te hunc *Fufid*ianum uelle re*t*inere. De eo quid uideatur ipse constitues. Ca*es*ius a*i*ebat aqua dempta et eius aquae iure constituto et seruitute fundo illi imposita tamen nos pretium seruare poss*e*, si u*en*dere uellemus. Mescidium mecum habui. Is sese ternis nummis in pedem tecum transegisse dicebat, sese autem mensum pedibus aiebat p*a*ssuum IIICIↃ. Mihi plus uisum est ; sed praestabo sumptum nusquam melius posse poni. Cillonem arcessieram Venafro ; sed eo ipso die quattuor eius conseruos et discipulos Venafri cuniculus oppresserat.

4. Idibus Septembr. in Laterio fui. Viam perspexi ; quae mihi ita placuit ut opus publicum uideretur esse, praeter CL passuum (sum enim ipse mensus) ab eo ponticulo qui est ad Furinae, Satricum uersus. Eo loco

II. 3. 3 nundinis *Bentivoglio* : nuntiis Ω || ccciↃↃↃ ciↃ : ccctↃↃↃ ∞ *M*[1] cccc ↃↃↃ ∞ *M*[corr], *R* cccIIII ∞ *G* || 5 profluentem : per- *M* || 8 suauitate te *M*[2] *m s*, *R*, *uett.* : suauitate *rell.* || 9 etiam *ego* : et Ω || uiridicata *RPV* : uirdicata *M*, *G* ridicata *Orelli* uiridi iuncta *Georges* uitium ridicata *Kayser* diuaricata *A. Sogliano* [*uerba* palaestra... uiridicata *fieri potest ut posterius addita sint*] || 10 fufidianum *ego* : bobil(l)ianum Ω bouillanum *Lambin* || retinere *Victorius* : resi- Ω, *uett.* rescindere *Cr.*[m] || 11 caesius *Manutius* : calibus Ω caluus *ed. Asc.*[2] cascellius *Reid coll.* Att. XV, 26, 4 || aiebat *ed. Asc.*[2] : alebat *M*[2], ΣΠ all- *M*[1] || 13 seruare posse si uendere *M*[4], *ed. Asc.*[2] : seruari posses si uidere Ω || 14 habui is sese *RPOV* : habuisse se *M*[1], *G* habui is se *M*[2], *uett.*, *uulg.* || 16 passuum *d s*, *uett.* : pessuum *M*, *V*, *G* pes suum *RPO* || 16 IIICIↃ : iii. dus *M*, *R* m dus *P* [dus = d' *ex* ciↃ *corruptum*] iii diis *G*.
4. 3 passuum Ω, *uett.* : -sus *uulg.*

Furina, du côté de Satricum[1]. On a mis là de la poussière au lieu de gravier : ce sera changé ; de plus, cette partie de la route est très en pente. Mais je me suis rendu compte qu'on n'avait pas pu la tracer autrement, étant donné surtout que tu ne voulais la faire passer ni par la propriété de Locuste ni par celle de Varron. Celui-ci a à peu près mis en état le terrain devant son domaine. Locuste n'y a pas touché : j'irai le trouver à Rome, et je le déciderai, je pense ; en même temps je demanderai à M. Taurus, dont on me dit que tu as la promesse, et qui se trouve actuellement à Rome, de nous accorder le passage de l'eau sur sa terre. **5.** J'ai été très content de Nicéphore, ton fermier ; je lui ai demandé quels ordres tu lui avais donnés au sujet de cette petite construction de Latérium dont tu m'as parlé. Il m'a répondu qu'il avait pris lui-même l'entreprise de ce travail pour 16.000 sesterces, mais qu'ensuite tu avais fait beaucoup d'additions, sans rien changer au prix, et qu'alors il l'avait abandonnée. J'approuve fort, en vérité, que tu fasses ces additions que tu te disposais à faire : pourtant la villa, telle qu'elle est, a l'air d'une villa philosophe faite pour reprocher aux autres villas leur folie. N'importe : cette addition sera charmante. J'ai félicité le jardinier : il a si bien tout revêtu de lierre, tant le mur de soutènement de la villa que l'intervalle des colonnes de la promenade, que finalement les statues de personnages grecs ont l'air de s'occuper de jardinage et de recommander le lierre à notre attention. Dès à présent, rien de plus frais, de plus moussu que l'*apodytérium*.

1. Ce Satricum, qui se trouvait dans la région de Frégelles (cf. Liv., IX, 12, 5 ; 16, 2 sq.) ne doit pas être confondu avec le Satricum, plus connu, qui était proche d'Antium. — La déesse Furina (ou, mieux, Furrina) avait son sanctuaire principal sur le Janicule ; il a été fouillé en 1908-1909 (cf. P. Gauckler, *Mélanges de l'École française de Rome*, 1908, p. 283 sq.).

puluis, non glarea iniecta est (et mutabitur), et ea uiae pars ualde adclivis est ; sed intellexi aliter duci non potuisse, praesertim cum tu neque per Lucustae neque Varronis uelles ducere. *Is h*umum ante suum fundum prope munierat ; Lucusta non attigerat. Quem ego Romae aggrediar et, ut arbitror, commouebo et simul M. Taurum, quem tibi audio promisisse, qui nunc Romae erat, de aqua per fundum eius ducenda rogabo.

5. Nicephorum, uilicum tuum, sane probaui quaesiuique ex eo ecquid ei de illa aedificatiuncula Lateri, de qua mecum locutus es, mandauisses. Tum is mihi respondit se ipsum eius operis HS $\overline{\text{XVI}}$ conductorem fuisse, sed te postea multa addidisse ad opus, nihil ad pretium ; itaque id se omisisse. Mihi mehercule ualde placet te illa ut constituebas addere ; quamquam ea uilla, quae nunc est, tamquam philosop*h*a uidetur esse quae obiurget ceterarum uillarum insaniam. Verumtamen illud additum delectabit. Topiarium laudaui ; ita omnia conuestiuit hedera, qua bassim uillae, qua intercolumnia ambulationis, ut denique illi palliati topiariam facere uideantur et hederam uendere. Iam ἀποδυτηρίῳ nihil alsius, nihil muscosius.

4. 5 et mutabitur : id mut- *Wesenberg* || 8 uarronis : <per> uar- *uulg.* || is humum *ego* : ul umum *R* uel uinum *rell.* [*sed* uel uiuum *P*] uarro uiam *Wesenberg* || 9 prope : probe *Ernesti* || munierat *P*, $Cr.^{m}$: minuerat (Σ)Π, M^3 minus erat (Δ) || 11 m. Π, M^3 : inde *RPV* non M^1.

5. 2 ecquid *ed. Rom.* : et quid Δ, *G* quid *RPOV* || 3 tum is M^2, *G* : frumis *uel* feunus M^1 *om.* RPO^1V || respondit : -dere (?) M^1 || 4 $\overline{\text{XVI}}$: x$\tilde{\text{v}}$ι M^1 xvι *RPV*, $Cr.^{m}$.$\bar{\text{v}}\bar{\text{ι}}$.x.*G* $\overline{\text{VIX}}$ M^3 || 7 constituebas : -ras *Ernesti* || 8 philosopha *uulg.* : -ia Ω, *uett.* || 10 topiarium : cop- *m s* copiarum *RPV* || 11 hedera M^{corr} *b d s* : ed- M^1, ΣΠ || bassim M^1, *RP* [*cf. M. Leuman in Stolz-Schmalz*, Lat. Gramm.[5] § 128 d] : basim *G* || 12 ut Δ : u *G* quinque M^3 *om.* RPO^1V || 12 topiaram : topa- *M*, *RPV* copa- *G* || 14 alsius : alt- *RPV* ass- *G*, $Cr.^{m}$.

6. Voilà à peu près les nouvelles de la campagne. A la ville, on presse les embellissements, sous la surveillance de l'entrepreneur, de Philotime, de Cincius ; mais moi aussi je vais y voir souvent, ce qui m'est chose facile. Aussi sois, je te prie, sans inquiétude de ce côté.

III. 7. Tu m'interroges sans cesse au sujet de ton Cicéron : je ne t'en veux pas ; mais, je t'en prie, ne m'en veuille pas non plus si je me refuse à admettre que tu l'aimes plus que je ne l'aime moi-même. Ah ! si j'avais pu l'avoir ces jours-ci avec moi à Arpinum, comme il l'avait souhaité, et moi non moins que lui ! Quant à Pomponia, je voudrais, si tu le juges bon, que tu lui écrives ceci : quand nous ferons quelque sortie, qu'elle vienne avec nous et emmène l'enfant. Je ferai crier merveille, si je l'ai avec moi étant de loisir : à Rome, je n'ai pas le temps de respirer. Tu sais que je t'ai fait à ce sujet-là une promesse désintéressée ; que sera-ce à présent, dis-moi, avec la récompense que tu m'as offerte ?

8. J'en viens maintenant à tes lettres ou plutôt ta lettre, que j'ai reçue sous plusieurs plis étant à Arpinum. On m'en a en effet remis trois le même jour, et le tout paraissait bien dater du même moment. Il y en avait une, assez longue, où la première chose que tu me disais c'est que la lettre à toi adressée portait une date plus ancienne que la lettre adressée à César. C'est la faute d'Oppius[1], qui se trouve assez souvent dans la nécessité que voici : après avoir décidé de faire partir des courriers et avoir reçu des lettres de moi, quelque circonstance imprévue vient à la traverse et le force à retarder le départ, cependant que moi, ayant déjà remis mes lettres, je néglige d'en changer la date. 9. Tu me parles de la très grande amitié que César me porte. Attache-toi à l'entretenir, tandis que de mon côté je

(1) Agent de César : cf. *Att.*, IV, 16, 8 (*CXL*).

6. Habes fere de rebus rusticis. Vrbanam expolitionem urget ille quidem et Philotimus et Cincius, sed etiam ipse crebro interuiso, quod est facile factu. Quam ob rem ea te cura liberatum uolo.

III. 7. De Cicerone quod me semper rogas, ignosco equidem tibi, sed tu quoque mihi uelim ignoscas. Non enim concedo tibi plus ut illum ames quam ipse amo. Atque utinam mihi his diebus in Arpinati, quod et ipse cupierat et ego non minus, mecum fuisset ! quod ad Pomponiam, si tibi uidetur, scribas uelim, cum aliquo exibimus eat nobiscum puerumque *e*ducat. Clamores efficiam, si eum mecum habuero otiosu*s* ; nam Romae respirandi non est locus. Id me scis antea gratis tibi esse pollicitum ; quid nunc putas tanta mihi abs te mercede proposita ?

8. Venio nunc ad tuas litteras, quas pluribus epistulis accepi dum sum in Arpinati ; nam mihi uno die tres sunt redditae et quidem, ut uidebantur, eodem abs te datae tempore, una pluribus uerbis, in qua primum erat quod antiquior dies in tuis fuisset adscripta litteris quam in Caesaris. Id facit *O*ppius non nunquam necessario ut, cum tabellarios constituerit mittere litterasque a nobis acceperit, aliqua re noua impediatur et necessario serius quam constituerat mittat neque nos datis iam epistulis diem commutari curemus. 9. Scribis de Caesaris summo in nos amore. Hunc et tu fouebis

6. 3 factu *M*[4] *b s, V, uett.* : -um *rell.*
III. 7. 7 <e>ducat *Orelli* : ducat Ω || 8 otiosus *Lambin* : -um Ω, *uett.* || 10 tanta mihi abs te ΔΠ : tanta abs te *E, R* mihi tanta abs te *PV.*
8. 6 oppius *M*[4] : appius Ω, *uett.* || 7 litterasque : litteras quae *R* litt- quas *V* litt- quam *P* || 10 curemus : -amus *Lehmann.*

ferai tout mon possible pour l'augmenter. En ce qui touche Pompée, je suis soigneusement et je suivrai tes recommandations. Tu es heureux, me dis-tu, que je consente à te voir rester[1] : si vive que soit ma peine et quel que soit mon désir de te voir, j'en éprouve cependant une certaine satisfaction. A quoi penses-tu de vouloir appeler auprès de toi des Hippodamus et autres ? je ne comprends pas bien. Il n'y a personne de ces gens-là qui n'attende de toi l'équivalent d'une propriété de la banlieue. Quant à mon ami Trébatius, tu n'as aucune raison de le ranger dans cette catégorie-là. Je l'ai envoyé à César, qui m'a déjà donné satisfaction à son sujet. S'il se trouve lui-même moins satisfait, je n'en suis en rien responsable, et je te dispense également de toute obligation de ce genre. Je suis heureux comme un dieu d'apprendre que César t'aime chaque jour davantage ; et Balbus, qui favorise, à ce que tu m'écris, ces sentiments, m'est aussi cher que la prunelle de mes yeux. L'amitié que tu as pour mon ami Trébonius et celle qu'il a pour toi me sont un grand sujet de joie.

10. Quant à ce que tu m'écris au sujet du tribunat, je l'ai sollicité pour Curtius* nommément et César m'a écrit lui-même tout au long qu'il était prêt à accueillir Curtius nommément, me reprochant en outre d'être trop réservé dans mes demandes. Si je sollicite encore le tribunat pour quelqu'un (je l'ai dit aussi à Oppius pour qu'il l'écrive à César), je supporterai aisément un refus, puisque ces gens qui m'importunent ne supportent pas aisément, eux, un refus de ma part. J'aime Curtius — je le lui ai dit à lui-même — non seulement parce que tu m'as sollicité en sa faveur, mais aussi en raison du témoignage que tu as porté sur lui, car j'ai bien vu, par ta lettre, qu'il s'est employé activement à mon retour d'exil. Ta lettre m'apprend que les affaires

1. Voir la Notice, p. 40, note 2.

et nos quibuscumque poterimus rebus augebimus. De Pompeio et facio diligenter et faciam quod mones. Quod tibi mea permissio mansionis tuae grata est, id ego summo meo dolore et desiderio tamen ex parte gaudeo. In Hippodamis et non nullis aliis arcessendis quid cogites non intelligo. Nemo istorum est qui*n ab*s te m*u*nus fundi suburbani instar exspectet. Trebatium uero meum quod isto admisceas nihil est. Ego illum ad Caesarem misi, qui mihi iam satisfecit ; si ipsi minus, praestare nihil debeo teque item ab eo uindico et libero. Quod scribis te a Caesare cotidie plus diligi, immortaliter gaudeo ; Balbum uero, qui est istius rei, quemadmodum scribis, adiutor, in oculis fero. Trebonium meum a te amari teque ab illo pergaudeo.

10. De tribunatu quod scribis, ego uero nominatim petiui Curtio et mihi ipse Caesar nominatim Curtio paratum esse perscripsit meamque in rogando uerecundiam obiurgauit. Si cui praeterea petiero (id quod etiam Oppio dixi ut ad illum scriberet) facile patiar mihi negari, quoniam illi qui *mih*i molesti sunt tibi negari *a* me non facile patiuntur. Ego Curtium, id quod ipsi dixi, non modo rogatione sed etiam testimonio tuo diligo, quod litteris tuis studium illius in salutem nostram facile perspexi. De Britannicis rebus cognoui ex tuis litteris nihil esse nec quod metuamus nec quod gaudeamus.

9. 7 (h)ippodamis : - mo *Schütz* || 8 quin abs te munus *ed. Rom.* : qui nos te minus (Ω) qui non abs te munus *P*, *ed. Asc.*[2] || 11 si ipsi minus : sumpsimus *RP* || 13 scribis te : scripsi te *R* scripsisti te *P*.

10. 3 perscripsit : resc- *E*, *M*[2]. *uett. praeter Rom.*, *uulg.* || meamque in : meam *RP* || 5 oppio : ap- *M*[1], *P*, *uett.* || 6 qui mihi *Victorius* : qui sibi Ω, *uett.* qui *Manutius* || a me *P*, *uett.* : me (Ω) || non facile : facile non *RPV*.

de Bretagne ne nous donnent lieu ni de craindre ni de nous réjouir. Tu désires que Tiron te renseigne sur les événements politiques : il est vrai que j'y ai mis jusqu'ici quelque négligence ; mais c'est parce que je savais que tous les événements, du plus petit au plus grand, étaient mandés à César.

IV. **11.** J'ai répondu à ta grande lettre ; voici maintenant pour celle qui est un peu plus courte. Tu m'y parles d'abord de la lettre de Clodius à César : j'approuve, en cette affaire, le parti qu'a pris César de ne pas céder à tes prières si amicales et de ne pas répondre un seul mot à ce fou furieux. En second lieu, tu me parles du discours de Calventius Marius*. Je m'étonne que tu sois d'avis que j'y réponde : personne ne le lira, si je le laisse sans réponse, tandis que celui que j'ai écrit contre lui, tous les enfants l'apprennent par cœur comme s'il s'agissait des leçons que dictent leurs maîtres. Tous les livres de l'ouvrage que tu attends sont commencés, mais je ne puis les achever en ce moment.[1] J'ai fini les discours pour Scaurus et pour Plancius, qu'on me demande si instamment. J'ai interrompu le poème adressé à César que j'avais commencé d'écrire. Quant aux vers que tu me demandes pour toi, puisque la source même de la poésie est à sec[2], si j'ai un peu de temps devant moi, je les écrirai.

12. J'en viens à la troisième. Tu me dis que Balbus doit sous peu venir à Rome, bien accompagné*, et qu'il ne me quittera pas jusqu'au 15 mai : j'en suis tout à fait heureux et ravi. Tu m'exhortes dans la même lettre, comme tu l'as fait souvent déjà, à l'ambition et au travail : je t'obéirai ; mais quand me sera-t-il donné de vivre ?

13. J'ai reçu le 13 septembre une quatrième lettre datée de Bretagne, le 10 août. Elle ne contenait rien

1. Il s'agit du *De re publica*.
2. Cf. la note* pour la p. 81, l. 29.

De publicis negotiis, quae uis ad te Tironem scribere, neglegentius ad te ante scribebam quod omnia minima maxima ad Caesarem mitti sciebam.

IV. **11.** Rescripsi epistulae maximae. Audi nunc de minuscula ; in qua primum est de Clodii ad Caesarem litteris. In quo Caesaris consilium probo, quod tibi amantissime petenti ueniam non dedit uti ullum ad illam furiam uerbum rescriberet. Alterum est de Caluenti Mari oratione quod scribis. Miror tibi placere me ad eam rescribere, praesertim cum illam nemo lecturus sit si ego nihil rescripsero, meam in illum pueri omnes tamquam dictata perdiscant. Libros meos omnis quos exspectas incohaui, sed conficere non possum his diebus. Orationes efflagitatas pro Scauro et pro Plancio absolui. Poema ad Caesarem quod institueram incidi ; tibi quod rogas, quoniam ipsi fontes iam sitiunt, si quid habebo spatii, scribam.

12. Venio ad tertiam. Balbum quod ais mature Romam bene comitatum esse uenturum mecumque assidue usque ad Idus Maias futurum, id mihi pergratum perque iucundum. Quod me in eadem epistula sicut saepe antea cohortaris ad ambitionem et ad laborem, faciam equidem, sed quando uiuemus ?

13. Quarta epistula mihi reddita est Idibus Septembr., quam a. d. IIII. Idus Sext. ex Britannia dederas.

IV. **11.** 4 petenti (Δ), *RP, uett.*: -di *M*[1], *E, V*, Π, *Cr.*[m] || 6 oratione *P, uett. praeter Rom.* : ornatione (Ω), *Cr.*[m] || placere me : placerem *M*[1], *G* placere *RP* || ad eam rescribere : eadem rescr- *R* eadem in re scr- (Δ) || 9 meos omnis : omnes meos *RPV* meos *ed. Iens., Asc.*[2], *Wesenberg* || 11 et pro plancio : et pro [= p] lancio *M, E*, Π et plancio *RV* pro plancio *P* || 12 institueram ΣΠ, *M*[8], *Cr.*[m] : composu- *M*[1], *uett.*

du tout de nouveau, sauf à propos d'*Erigone* : si Oppius m'apporte cette pièce, je t'écrirai ce que j'en pense ; je ne doute pas qu'elle ne me plaise*. Et aussi — je l'oubliais* — à propos de celui qui, me dis-tu, a écrit à César un récit des applaudissements recueillis par Milon. Eh bien ! j'accepte sans peine que César se fasse de ce succès la plus haute idée. D'abord, ce fut effectivement le plus grand succès qu'on puisse avoir ; d'autre part, il n'en reste pas moins vrai que les applaudissements qu'on donne à Milon semblent dans une certaine mesure s'adresser à moi.

14. On m'a remis encore une lettre très ancienne, mais parvenue tardivement, dans laquelle tu attires mon attention sur le temple de Tellus et le portique de Catulus. On travaille activement à l'un et à l'autre. J'ai même fait placer ta statue au temple de Tellus[1]. Pareillement, pour ce que tu me rappelles touchant les jardins, je n'en ai jamais eu grande envie, et d'autre part je trouve actuellement dans ma maison tous les agréments que les jardins peuvent procurer.

Étant arrivé à Rome le 18 septembre, j'ai trouvé le toit de ta maison achevé : tu n'avais pas approuvé qu'il formât au-dessus des pièces de l'étage supérieur plusieurs pignons ; à présent, il s'incline d'une belle pente régulière vers le toit du portique du rez-de-chaussée. Notre cher Cicéron, pendant mon absence, a été très assidu auprès du rhéteur. Tu n'as aucune raison de te mettre en peine au sujet de son instruction : tu sais quelles sont ses dispositions naturelles, et quant à son application, j'en suis témoin. Pour tout ce qui le concerne par ailleurs, j'en fais mon affaire, j'en prends la responsabilité.

V. **15.** Gabinius est attaqué en justice, jusqu'à présent, par trois groupes d'adversaires : L. Lentulus,

1. Voir plus haut, p. 14 et note 1.

In ea nihil sane erat noui praeter Erigonam (quam si ab Oppio accepero, scribam ad te quid sentiam, nec dubito quin mihi placitura sit) et, quod praeterii, de eo quem scripsisti de Milonis plausu scripsisse ad Caesarem. Ego uero facile patior ita Caesarem existimare illum quam maximum fuisse plausum. Et prorsus ita fuit ; et tamen ille plausus qui illi datur quodammodo nobis uidetur dari.

14. Reddita etiam mihi est peruetus epistula, sed sero allata, in qua de aede Telluris et de porticu Catuli me admones. Fit utrumque diligenter. Ad Telluris quidem etiam tuam statuam locaui. Item de hortis me quod admones, nec fui umquam ualde cupidus et nunc domus suppeditat mihi hortorum amoenitatem.

Romam cum uenissem a. d. XIII. Kal. Octobr., absolutum offendi in aedibus tuis tectum ; quod supra conclauia non placuerat tibi esse multorum fastigiorum, id nunc honeste uergit in tectum inferioris porticus. Cicero noster dum ego a*b*sum non cessauit apud rhetorem. De eius eruditione quod labores nihil est, quoniam ingenium eius nosti, studium ego uideo. Cetera eius suscipio ut me putem praestare debere.

V. **15.** Gabinium tres adhuc factiones postulant, L. Lentulus, flaminis filius, qui iam de maiestate pos-

13. 4 oppio : app- M^1, *RP*, *uett.* || 5 praeterii : <paene> praeterii *Wesenberg* [*sed uide comm.*] || quem : quod *V*, *uett. praeter Rom.* || 6 scripsisti Σ, M^3, *uett. praeter Rom.* : scribis isti (Δ).

14. 4 me quod admones : quod me admones *RV*, *uett. praeter Rom.* quod admones me *P* || 7 XIII : VIII *RP* || 8 supra : super *RP*, *uett. praeter Rom.* || 11 absum *Lambin* : adsum Ω, *uett.* || 12 quoniam : <tu> *add. Wesenberg* || 14 suscipio : <sic> suscipio *Wesenberg*.

fils du flamine, qui l'a déjà accusé *de maiestate*, Ti. Nero, flanqué de sérieux seconds, enfin C. Memmius, tribun de la plèbe, avec L. Capito. Il est arrivé devant la ville le 19 septembre : rien de plus piteux, de plus abandonné que cette arrivée. Cependant, je n'ose fonder aucun espoir sur les procès dont je viens de te parler. Comme Caton est malade, l'accusation de péculat n'a pas encore été portée devant lui. Pompée déploie de grands efforts pour nous réconcilier, mais il n'a réussi à rien jusqu'à présent, et, si je conserve la moindre part de ma liberté, il n'y réussira pas*. Je suis très impatient d'avoir une lettre de toi là-dessus. **16.** Tu as entendu dire, m'écris-tu, que j'ai pris part à l'accord des candidats au consulat : c'est faux. Il s'est fait dans cet accord des marchés d'une nature telle — Memmius les a, par la suite, dévoilés[1] — que tout honnête homme devait s'abstenir d'y être mêlé ; de plus, je ne devais pas m'exposer à être mêlé à des accords dont serait exclu Messala. Je lui donne lieu d'être très content de moi en toutes choses, et à Memmius aussi, je pense. Pour Domitius lui-même, j'ai déjà répondu à beaucoup de ses désirs et à beaucoup de demandes qu'il m'a faites. Quant à Scaurus, en le défendant, j'en ai fait mon obligé. On ne sait pas du tout, jusqu'à présent, quand auront lieu les élections et quels seront les consuls.

17. Je pliais déjà cette lettre quand sont arrivés des courriers de Bretagne, le 20 septembre, après 27 jours de voyage. Ah ! quelle émotion j'ai eue ! quelle peine j'ai éprouvée, en lisant la si charmante lettre de César ! Mais plus elle est charmante, plus son grand malheur me cause de peine*. Mais j'en viens à ta lettre. Et tout d'abord j'approuve très vivement ton dessein de rester, étant donné surtout que, comme tu me l'écris, tu t'en es ouvert à César. Je m'étonne qu'Oppius ait affaire

1. Cf. la lettre suivante, § 2.

tulauit, T*i*. Nero cum bonis subscriptoribus, C. Memmius tribunus pleb. cum L. Capitone. Ad urbem accessit a. d. XII. Kal. Octobr. Nihil turpius nec desertius. Sed his iudiciis nihil audeo confidere. Quod Cato non ualebat, adhuc de pecuniis repetundis non erat postulatus. Pompeius a me ualde contendit de reditu in gratiam, sed adhuc nihil profecit nec, si ullam partem libertatis tenebo, proficiet. Tuas litteras uehementer exspecto.
16. Quod scribis te audisse in candidatorum consularium coitione me interfuisse, id falsum est. Eiusmodi enim pactiones in ea coitione factae sunt, quas postea Memmius patefecit, ut nemo bonus interesse debuerit, et simul mihi committendum non fuit ut iis co*i*tionibus interessem quibus Messala excluderetur. Cui quidem uehementer satis facio rebus omnibus, ut arbitror, etiam Memmio. Domitio ipsi multa iam feci quae uoluit quaeque a me petiuit. Scaurum beneficio defensionis ualde obligaui. Adhuc erat ualde incertum et quando comitia et qui consules futuri essent.

17. Cum hanc iam epistulam complicarem, tabellarii a uobis uenerunt a. d. XI. Kal. sept*imo* uicesimo die. O me sollicitum ! quantum ego dolui in Caesaris suauissimis litteris ! Sed quo erant suauiores, eo maiorem dolorem illius ille casus adferebat. Sed ad tuas uenio litteras. Primum tuam remansionem etiam atque etiam probo, praesertim cum, ut scribis, cum Caesare communicaris. Oppium miror quicquam cum Publio ; mihi

V. **15**. 3 ti. *uulg.* : titus *RPV* titius ΔΠ || nero : uero *G* neso *RP* || 5 sed his : sed in hiis *R*.
16. 5 coitionibus *uett. praeter Rom.* : cautio- Ω, *Cr.*ᵐ.
17. 2 sept<imo> *Bardt* : septembres *uel* septembr. *uel* sept. Ω, *uett.* || 8 mihi enim : enim nihil enim *M*[1] mihi *R*.

en quoi que ce soit avec Publius : car c'est une chose que j'avais désapprouvée. **18.** Tu m'écris dans le corps de ta lettre que je dois le 13 septembre être nommé légat de Pompée : première nouvelle[1], et j'écris à César que ni Vibullius ni Oppius n'ont fait connaître à Pompée son désir que je reste à Rome. Quelle pensée les a guidés* ? Je dois dire cependant que j'ai retenu Oppius, parce que le premier rôle appartenait à Vibullius : César lui avait parlé de vive voix, tandis qu'Oppius n'avait eu qu'une lettre. Non, je ne puis pas avoir d'*arrière-pensée* lorsque César est en jeu. Il occupe dans mon cœur une place qui le met tout de suite après toi et nos enfants, et presque sur le même rang. Il me semble, en agissant comme je fais, suivre la raison — car tel est désormais mon devoir —, mais je n'en éprouve pas moins tous les transports d'un dévouement passionné.

VI. **19.** Comme je venais d'écrire ces dernières lignes, celles qui sont de ma main, ton Cicéron est venu chez nous pour dîner : Pomponia dînait dehors. Il m'a donné à lire la lettre qu'il avait reçue de toi peu auparavant, et qui est écrite à la manière d'Aristophane, mélange admirable, vraiment, de plaisant et de sérieux ; j'y ai pris beaucoup de plaisir. Il m'a aussi donné cette autre où tu l'invites à s'attacher à moi comme un disciple à son maître. Que de joie lui ont causé ces lettres ! combien en ai-je ressenti moi-même ! On n'est pas plus charmant que cet enfant, on ne peut pas m'aimer plus qu'il ne m'aime. Je dicte ceci à Tiron en dînant, ne t'étonne pas si c'est d'une main différente.

20. Ta lettre a fait le plus grand plaisir à Annalis, parce qu'il a vu que tu t'occupais de lui activement

1. *Id ego non audiui* : m. à m. « je n'en ai pas entendu parler ». Et on est au 20 septembre. Sternkopf, *Berl. philol. Wochenschrift*, 1906, p. 1048, a proposé de comprendre : « C'est une chose à laquelle je n'ai pas prêté l'oreille ».

enim non placuerat. **18.** Quod interiore epistula scribis, me Idibus Septembribus Pompeio legatum iri, id ego non audiui scripsique ad Caesarem *neque* Vibullium Caesaris mandata de mea mansione ad Pompeium pertulisse nec [ad] Oppium. Quo consilio ? Quamquam Oppium ego tenui, quod priores partes *V*ibulli erant ; cum eo enim coram Caesa*r* egerat, ad Oppium scripserat. Ego uero nullas δευτέρας φροντίδας habere possum in Caesaris rebus. Ille mihi secundum te et liberos nostros ita est ut sit paene par. Videor id iudicio facere ; iam enim debeo ; sed tamen amore sum incensus.

VI. **19.** Cum scripsissem haec infima quae sunt mea manu, uenit ad nos Cicero tuus ad cenam, cum Pomponia for*i*s cenaret. Dedit mihi epistulam legendam tuam, quam paulo ante acceperat, Aristophaneo modo ualde me hercule et suauem et grauem ; qua sum admodum delectatus. Dedit etiam alteram illam mihi, qua iubes eum mihi esse adfixum tamquam magistro. Quam illum epistulae illae delectarunt ! Quam me ! Nihil puero illo suauius, nihil nostri amantius. Hoc inter cenam Tironi dictaui, ne mirere alia manu esse.

20. Annali pergratae litterae tuae fuerunt, quod et curares de se diligenter et tamen consilio se uerissimo iu*u*ares. P. Seruilius pater ex litteris quas sibi a Caesare

18. 1 interiore : inferiore *Pluygers* in priore *Schiche* || 3 scripsique : et scripsique *RP* et scripsi *OV* || neque *Madvig* : que *OV om. rell.* [cf. Löfstedt, *Syntactica*, I, p. 272] || 5 ad *del. Orelli* || consilio : nescio *add. ed. Crat.*, *Boot* || 6 uibulli *uulg.* : bibulli *R* bibuli *rell.* || 7 caesar *uulg.* : -re Ω.

VI. **19.** 3 foris *ed. Asc.*[2] : -as Ω || 4 modo : meo *RP*.

20. 2 se uerissimo *Orelli* : seuer- Ω, *uett.* || 3 iuuares *H*, *ed. Asc.*[2] : iurares (Ω).

tout en ne craignant point de lui donner, pour son bien, un conseil sincère. P. Servilius le père, à la suite d'une lettre qu'il dit avoir reçue de César, te fait savoir qu'il t'est vivement reconnaissant d'avoir parlé de ses sentiments à l'égard de César avec tant de bonté et de zèle.
21. A mon retour d'Arpinum, j'ai appris qu'Hippodamus était parti auprès de toi. Je ne puis dire que j'aie été étonné qu'il ait eu cette souveraine impolitesse de partir te rejoindre sans une lettre de moi : ce que je dis, c'est que cela m'a été pénible. Depuis longtemps déjà je m'étais promis, d'après ce que tu m'avais écrit, d'avoir recours à lui si j'avais à te faire parvenir quelque chose qui voulût un soin particulier ; car, en vérité, dans les lettres comme celle-ci, que je t'envoie par les moyens ordinaires, je n'écris à peu près rien qui puisse nous créer des ennuis au cas où cela tomberait entre des mains étrangères. Je me réserve d'employer Minucius, Salvius et Labéon. Mais Labéon ou bien partira tard ou bien restera ici. Hippodamus ne m'a même pas demandé si j'avais quelque commission. **22.** T. Pinarius m'écrit à ton sujet des choses qui me sont bien agréables : tes lettres, ta conversation, tes dîners enfin ont pour lui le plus grand charme. C'est un homme qui m'a toujours plu, et je vois beaucoup son frère. Aussi sois aimable avec ce jeune homme, comme tu as commencé de l'être.

VII. **23.** J'ai gardé plusieurs jours cette lettre entre mes mains à cause du retard des courriers : c'est ce qui fait que maintes choses y ont été jetées pêle-mêle au hasard du moment ; c'est le cas de ce qui suit. T. Anicius m'a déjà dit à plusieurs reprises qu'il n'hésiterait pas, s'il trouvait quelque propriété dans la banlieue, à l'acheter pour toi. Il y a dans ses paroles deux choses dont je ne cesse de m'étonner : d'abord que tu lui écrives au sujet de l'achat d'une villa dans la banlieue et qu'à moi, non content de n'en rien dire, tu m'exprimes

missas esse dicebat significat ualde te sibi gratum fecisse quod de sua uoluntate erga Caesarem humanissime diligentissimeque locutus esses. **21.** Cum Romam ex Arpinati reuertissem, dictum mihi est Hippodamum ad te profectum esse. Non possum scribere me miratum esse illum tam inhumaniter fecisse ut sine meis litteris ad te proficisceretur ; illud scribo, mihi molestum fuisse. Iam enim diu cogitaueram ex eo quod tu ad me scripseras ut, si quid esset quod ad te diligentius perferri uellem, illi darem, quod me hercule hisce litteris quas uulgo ad te mitto nihil fere scribo, quod si in alicuius manus inciderit, moleste ferendum sit. Minucio me et Saluio et Labeoni reseruabam. Labeo aut tarde proficiscetur aut hic manebit. Hippodamus ne nu*m*quid uell*em* quidem rogauit. **22.** Pi*n*arius amabilis ad me de te litteras mittit, se maxime litteris, sermonibus, cenis denique tuis delectari. Is homo semper me delectauit fraterque eius mecum est multum. Quare, uti instituisti, complectere adulescentem.

VII. **23.** Quod multos dies epistulam in manibus habui propter commorationem tabellariorum, ideo multa coniecta sunt aliud alio tempore, uelut hoc : T. Anicius mihi saepe iam dixit sese tibi, suburbanum si quod inuenisset, non dubitaturum esse emere. In eius sermone ego utrumque soleo admirari, ct te de suburbano emendo cum ad illum scribas non modo ad me non scribere sed

20. 4 ualde te sibi *E*, Π, *uett.* : ualde de te sibi Δ te sibi ualde *RPV*.

21. 11 labeoni : labieno *Lehmann* || 12 numquid uellem quidem *Lambin* : nunc quidem quid uelim [uellim *M*[1], *R*] Ω.

22. 1 pinarius *P*, *uulg.* : pinn- (Ω).

VII. **23.** 3 anicius : amitius *RP* annius *m s*, *uett.* || 6 et te Π : ecce (Δ), *RPV*.

sur une villa de ce genre un tout autre sentiment ; ensuite que, lui écrivant, tu ne te souviennes pas de ces lettres que tu m'as montrées dans sa villa de Tusculum, que tu oublies si complètement les préceptes d'Epicharme : « *Connais comment il traite autrui* »[1], enfin que toute sa physionomie, ses propos, ses sentiments, à ce que j'imagine... Mais c'est là ton affaire. **24.** Fais-moi connaître tes intentions au sujet de la villa suburbaine, et en même temps prends garde que l'autre ne brouille tout. Que te dire encore ? Quoi donc ? Ah ! oui. Gabinius est entré dans Rome, de nuit, le 27 septembre[2], et aujourd'hui à la 8e heure, comme il lui fallait comparaître en vertu d'un édit de C. Alfius* sur l'accusation *de maiestate*, il y eut une grande manifestation hostile du peuple entier où il faillit être piétiné. Rien de plus vil que cet homme. Pourtant, Pison n'est pas loin de l'égaler. Aussi je médite d'insérer dans le second livre de mon poème *De temporibus meis*[3] une merveilleuse addition : Apollon disant dans le conseil des dieux ce que sera le retour des deux généraux en chef, dont l'un aura perdu son armée, et l'autre l'aura vendue.

25. César m'a écrit de Bretagne le 1er septembre une lettre que j'ai reçue le 27 ; il me donne d'assez bonnes nouvelles de la campagne, ajoutant, pour que je ne m'étonne pas de ne rien recevoir de toi, que tu n'étais plus avec lui au moment où il s'est approché de la mer[4]. Je ne réponds pas à cette lettre, même pas pour le féliciter, en raison de son deuil[5]. Prends soin de ta santé, mon cher frère, je te le demande instamment.

1. Cicéron a déjà cité le grand poète comique sicilien dans *Att.*, I, 19, 8 *(XXV)*.
2. Cf. *Q. fr.*, III, 2, 2 *(CXLVII)*.
3. Voir plus haut, p. 13.
4. Quand Cicéron écrit ceci, Quintus a rejoint César, et s'occupe du rembarquement : cf. *CLII*, 5 ; Caes., *B. G.*, V, 23.
5. Voir la Notice, p. 42 et n. 3.

etiam aliam in sententiam de suburbano scribere, et cum ad illum scribas nihil te recordari [de se] de epis*t*ulis illis quas in Tusculano eius tu mihi ostendisti, nihil de praeceptis Epicharmi : Γνῶθι πῶς ἄλλῳ κέχρηται, totum denique uultum, sermonem, animum eius, quemadmodum conicio, quasi... Sed haec tu uideris. **24.** De suburbano cura ut sciam quid uelis, et simul ne quid ille turbet uide. Quid praeterea ? quid ? Etiam. Gabinius a. d. IIII. Kal. Octobr. noctu in urbem introier*at* et hodie hora VIII., cum edicto C. Alfi de maiestate eum adesse oporteret, concursu magno et odio uniuersi populi paene afflictus est. Nihil illo turpius. Proximus est tamen Piso. Itaque mirificum embolium cogito in secundum librum meorum *temp*orum includere, dicentem Apollinem in concilio deorum, qualis reditus duorum imperatorum futurus esset, quorum alter exercitus perdidisset, alter uendidisset.

25. Ex Britannia Caesar ad me Kal. Septembr. dedit litteras quas ego accepi a. d. IIII. Kal. Octobr., satis commodas de Britannicis rebus, quibus, ne admirer quod a te nullas acceperim, scribit se sine te fuisse cum ad mare accesserit. Ad eas ego ei litteras nihil rescripsi, ne gratulandi quidem causa, propter eius luctum. Te oro etiam atque etiam, mi frater, ut ualeas.

VII. **23.** 8 de suburbano scribere : scribere *edd.* || 9 de epistulis *Schütz* : de se de epulis Ω de sedeculis *Madvig* || 13 quasi : <dedidicisse> *add. Wesenberg [sed sententiam consulto suspensam esse ueri similius uidetur : cf.* R. de phil., 1931, p. 237 et 238, n. 1].

24. 3 quid ? etiam. gabinius *edd.* : quid ctiam ? gab- *M, G* quid etiam gab- *RP* || 4 introierat *Wesenberg* : -ierit (Ω) -iuit *s, uett.* || 5 c. : g̅. *M* g. ΣΠ || 7 est tamen Σ (Π) : tamcn est Δ, *uulg.* || 9 temporum *Müller* : librorum [libo- *R*] Ω, *uett.* || 11 exercitus : -um *P, uett. praeter Rom, uulg.* [*cf. Sjögren,* Comm. Tull., p. 142 sq.].

CXLVI. — A ATTICUS.
(*Att.*, IV, 17).

Rome, 1[er] *octobre* 54.

1. Tu penses bien, j'espère, que si je t'écris moins souvent que de coutume, ce n'est pas que j'aie oublié les habitudes dont je me suis fait une règle ; non, mais voyant qu'il n'y avait rien d'assuré dans tes lieux de séjour ni dans tes itinéraires, je n'ai remis de lettres pour l'Épire, pour Athènes, pour l'Asie[1] qu'à des gens qui allaient expressément te retrouver. Mes lettres, en effet, ne sont pas de celles qui peuvent sans inconvénient pour moi ne pas parvenir à destination : elles contiennent tant de révélations que j'évite même, en général, d'avoir recours à des secrétaires, de peur de quelque fuite.

2. Les consuls sont complètement déshonorés, C. Memmius, un des candidats, ayant donné lecture au Sénat du pacte que lui et son compétiteur Domitius ont fait avec eux[2] : il y est stipulé qu'ils donneront l'un et l'autre 40.000 sesterces aux consuls s'ils sont eux-mêmes nommés consuls et s'ils ne fournissent pas trois augures pour déclarer qu'ils étaient là quand a passé une loi curiate dont il n'a pas été question, ainsi que deux consulaires pour déclarer avoir été témoins de la rédaction d'un sénatus-consulte portant allocation de crédits pour les provinces consulaires, quand il n'y a pas eu la moindre séance du Sénat à ce sujet. Comme

1. Atticus, qui était parti de Rome le 10 mai (*CXXXVI,* 1), avait, après un court séjour — environ un mois — en Épire (*CXLII,* 3), quitté Buthrote pour Athènes vers le début de juillet ; ensuite, il avait gagné l'Asie : le 9 août, il était à Éphèse, d'où il écrivait à Cicéron (*CLII,* 5).

2. Sur ce pacte, voir la Notice, p. 42 et 43. Domitius est Cn. Domitius Calvinus, candidat au consulat, appelé plus loin Calvinus. Cicéron précise : « *son compétiteur* Domitius » (de même plus loin, § 3), pour le distinguer du consul L. Domitius Ahénobarbus.

CXLVI. — AD ATTICVM.

(*Att.*, IV, 17).

Scr. Romae Kal. Oct. a. 700/54.

1. Puto te existimare me non oblitum consuetudinis et instituti mei rarius ad te scribere quam solebam, sed cum loca et itinera tua nihil habere certi uideo, neque in Epirum neque Athenas neque in Asiam [neque] cuiquam nisi ad te ipsum proficiscenti dedi litteras. Neque enim sunt epistolae nostrae, quae si perlatae non sint nihil ea res nos offensura sit ; quae tantum habent mysteriorum ut eas ne librariis quidem fere committamus, *n*e *qu*id unqu*am* excidat.

2. Consules flagrant infamia quod C. Memmius candidatus pactionem in senatu recitauit quam ipse *et* suus *com*petitor Domitius cum consulibus fecisset, ut*i* ambo HS quadragena consulibus darent, si essent ipsi consules facti, nisi tris augures dedissent qui se adfuisse dicerent cum lex curiata ferretur, quae lata non esset, et duo consulares qui se dicerent in ornandis

CXLVI. — *M* 87 v° ; *R* 50 r° ; *P* 67 r° ; *G* 97 v° [*sed indc a* § 1, *u.* 8 lepidum *deest G*]. *Archetypi folia sic transposita sunt ut post* § 3, *u.* 2 eo magis nunc *sequatur ep.* 19, 1, *u.* 12 cociace dictaturam, *reliqua autem haec ep.* 17 *cum ep.* 16, 5, *u.* 9 *cohaereat hoc modo* : non mihi ut quod iam intelligebamus... (cf. t. I, Introd., p. 39).

1. 1 non : nunc *Pius, uulg.* ‖ 2 mei *E, RP, Cr.*ᵐ : tui me (Δ) Π, *O V* ‖ 3 cum Ω, *uett.*: quoniam *coni. Orelli* ‖ 4 neque *del. Wesenberg* ‖ 6 sunt : <eae> sunt *Lambin* sunt <eae> *Bosius* ‖ 8 ne quid unquam *Starker* : lepidum Ω, *Z*ᵇ ne quid aliquo *Müller* lepidum quid ne *Tyrrell* ne quid diuini quo *libenter coniecerim* [*cf.* Att. IV, 3, 5].

2. 3 <et> suus *Manutius, uulg.* : suus <que> *Tyrrell* ‖ competitor *uett.* : repet- Ω ‖ 4 uti *uulg.* : utinam Ω ‖ ambo HS Δ : bonus *R* bonis *P* bona HS *O*¹*V* ‖ 6 qui se *RPV, uett.* : qui sequi se (Δ).

on disait qu'il y avait eu non pas contrat verbal, mais contrat littéral par inscription de dettes sur les livres d'un grand nombre de personnes, Memmius le produisit après avoir effacé les noms, sur le conseil de Pompée. Cela laisse Appius parfaitement impassible : bien sûr, il n'y perd rien*. Quant à l'autre, il est effondré : une ruine, te dis-je. **3.** Memmius, qui a rompu le pacte contre le gré de Calvinus, est tout à fait en défaveur, maintenant surtout que nous commençons à comprendre que César est très mécontent de ses révélations. Notre ami Messalla et son compétiteur Domitius se sont comportés avec le peuple d'une façon fort généreuse. Cela a produit le meilleur effet. Ce sont certainement les consuls de demain. Mais voici que le Sénat prend un décret : il devra y avoir avant les comices un procès muet[1] où chaque candidat sera jugé par les jurys qui ont été constitués par tirage au sort pour l'ensemble des procès de brigue[2]. Panique des candidats. Mais certains juges, parmi lesquels Opimius, Véiento, Rantius, en appelèrent aux tribuns de la plèbe, ne voulant pas avoir à juger sans y avoir été invités par le peuple. La manœuvre réussit : un sénatus-consulte ajourna les comices jusqu'à ce qu'on portât une loi sur le procès muet. Le jour vint où cette loi fut proposée : Térentius y mit son veto. Les consuls, qui avaient mené tout cela mollement, en référèrent au Sénat. Alors, ce fut une vraie Abdère[3], où je ne suis pas resté silencieux. « Eh

1. *Tacitum iudicium.* Il n'est pas question ailleurs de ce genre de procès ; on ne saurait décider s'il s'agit d'un procès à huis clos ou d'un procès dans lequel sont supprimées l'audition des témoins et les plaidoiries des avocats.

2. *Omnibus.* Cette interprétation demeure hypothétique.

3. Les habitants d'Abdère, ville de Thrace, avaient une réputation proverbiale de stupidité. Cf. MARTIAL., X, 25, 4 : *Abderitanae pectora plebis habes ; Att.*, VII, 7, 4, Ἀβδηριτικόν.

prouinciis consularibus scribendo adfuisse, cum omnino ne senatus quidem fuisset. Haec pactio non uerbis sed nominibus et perscriptionibus multorum *in* tabulas cum esse facta diceretur, prolata a Memmio est nominibus inductis auctore Pompeio. Hic Appius erat idem : nihil sane iacturae. Corruerat alter et plane, inquam, iacebat. **3.** Memmius autem dire*m*pta coitione inuito Caluino plane refrixerat et eo magis nunc quod iam intelligebamus enuntiationem illam Memmii ualde Caesari displicere. Messalla noster et eius *competitor* Domitius liberalis in populo ualde fuit. Nihil gratius. Certi era*n*t coss. A*t* senatus decernit ut tacitum iudicium ante comitia fieret ab iis consiliis quae erant omnibus sortita in singulos candidatos. Magnus timor candidatorum. Sed quidam iudices, in his Opimius, Vei*en*to, Rantius, tr. pl. appellarunt, ne iniussu populi iudicarent. Res *ce*dit : comitia dilata ex senatus consulto *d*um lex de tacito iudicio ferretur. Venit legi dies. Terentius intercessit. Consules qui illud leui bracchio egissent rem ad senatum detulerunt. Hic Abdera non tacente

2. 9 fuisset *RPOV* : adf- Δ, *uett.* || 10 <in> tabulas *ego* : tabulas *M d m, (R)PV* -lis *b s, uett. praeter Iens.*

3. 1 dirempta *ed. Asc.*[2] : -epta (Δ), *RPV* || 1 inuito : etiam *add. RPO*[1]*V* || 2 nunc : nunc totus iacet *Reid* [e cociace *huic ep. tributo* ; *cf.* Att. IV, 19, 1] || 4 displicere *b s* , *uett.* : despicerem *M d m, RP* || competitor domitius *uett. praeter Rom.* : dom- comp- Δ, *RP* competitor *Pluygers* || 6 erant *ed. Rom.* : erat Δ, *RP* || coss. *ed. Asc.*[2], *ego* : cōs. s. *R* cons. s. *M*, *P* consules *uulg.* || at *uulg.* : ac Δ, *RP* || decernit Δ, *R* : decreuit *P*, *uett.* || 9 opimius : optimus *RP* || ueiento rantius *Bücheler* : ueictorantius Δ ne iecorantius *RP* ueictor antius *Cr.*[m] || 11 res cedit *cod. Anton.* : res cidit *M*[1] rescidit *rell.* [*sed* reccidie *R*] || dum *ed. Asc.*[2] : cum Δ, *RP* || 14 detulerunt : ret- *s*, *Wesenberg* [*perperam ; cf. C.F.W. Müller, ad locum*].

quoi ? me diras-tu, même dans ces conditions, tu ne peux rester tranquille ? » Pardonne-moi, j'y ai beaucoup de mal. Et pourtant, y a-t-il rien d'aussi ridicule ? Le Sénat avait décrété que les élections n'auraient pas lieu avant que la loi eût été portée ; si quelqu'un opposait son veto, on devait lui soumettre à nouveau toute l'affaire. La proposition de loi est faite, sans conviction ; un veto se produit, sans que les consuls en soient fâchés ; l'affaire revient devant le Sénat. Décret : les élections auront lieu au plus tôt ; tel est l'avis du Sénat* !

4. Scaurus, qui a été acquitté il y a quelques jours[1], après que j'eus plaidé sa cause* avec beaucoup d'éloquenee, n'a pu, jusqu'au 29 septembre, — date où je t'écris — parler au peuple une seule fois, parce que chaque jour Scévola est intervenu en déclarant que les auspices étaient contraires* : il a satisfait aux désirs du peuple chez lui, tribu par tribu. Mais n'importe : il a beau être plus généreux, les libéralités de ceux qui l'ont devancé ont été plus goûtées[2]. Je voudrais voir ta tête pendant que tu lis ces lignes : tu ne t'attends nullement, n'est-ce pas ? à ce que beaucoup de jours de marché connaissent d'aussi belles affaires*. Quoi qu'il en soit, le Sénat doit se réunir aujourd'hui, c'est-à-dire le 1er octobre : car déjà le jour commence à luire. Personne n'y tiendra un langage d'homme libre, sauf Antius et Favonius : car pour Caton, il est malade. Quant à moi, n'aie aucune crainte ; pourtant, je ne promets rien.

5. De quoi veux-tu que je te parle encore ? Des procès, sans doute. Drusus, Scaurus sont considérés comme innocents[3]. Trois candidats, croit-on, seront accusés : Domitius par Memmius, Messalla par Q. Pompéius

1. En réalité, le 2 septembre : cf. ASCONIVS *in Scaurianam*, p. 22 Stangl.
2. Cf. plus haut, § 3.
3. *Non fecisse uidentur* : c'est la formule consacrée des sentences d'acquittement. Cf. *Verr.*, V, 6, 14 ; *Acad.*, II, 47, 146.

me. Dices : « Tamen tu non quiescis ? » Ignosce, uix possum. Verum tamen quid tam ridiculum ? Senatus decreuerat ne prius comitia haberentur quam lex lata esset ; *si* quis intercessisset, res integra referretur. Coepta *f*erri leuiter, intercessum non inuitis, res ad senatum. De ea re ita censuerunt, comitia primo quoque tempore haberi. Cens*u*ere.

4. Scaurus, qui erat paucis diebus illis absolutus, cum ego par*t*em eius ornatissime defendissem, obnuntiationibus per Scaeuolam interpositis singulis diebus usque ad pr. Kal. Octob., quo ego haec d*ie* scripsi, sublatis populo tributim domi suae satisfecerat. Sed tamen, etsi uberior liberalitas huius, *g*ratior esse uidebatur eorum qui occuparant. Cuperem uultum uidere tuum cum haec legeres ; nam profecto *sp*em habes nullam haec negotia multarum nundinarum fore. Sed senatus hodie fuerat futurus, id est K. Oct. ; iam enim luciscit. Ibi loqu*e*tur praeter Antium et Fauonium libere nemo ; nam Cato aegrotat. De me nihil timueris, sed tamen promitto nihil.

5. Quid quaeris aliud ? Iudicia, credo. Drusus, Scau*rus* non fecisse uidentur. Tres candidati rei fore putabantur, Domitius a Memmio, Messalla a Q. Pompeio

3. 15 ignosce : -ere *RP* || 18 <si> quis *Sjögren* : quis *RPO* qui si Δ si qui *ed. Asc.*^{2}, *uulg.* || ferri *ed. Asc.*^{2} : fieri Δ, *RPO* || 21 censuere *ed. Iens.* : censere Δ, *RPO* [*fieri potest ut in archetypo id uerbum* c. *notatum sit*] esse e re p. *Iunius.*

4. 2 partem *Manutius* : patrem Δ, *RP* || 4 die scripsi *uulg.* : descripsi (Δ), *RP* || 6 gratior *Victorius* : cratior *uel* eratior *M*^{1} erratior *RP* || 7 uultum (Δ) : ut cum *M*^{1}, *RPO*^{1} || 8 spem *Orelli* : rem Δ, *RP* || 10 luciscit. ibi loquetur *Victorius* : lucisci tibi loqueretur Δ, *RP* || 11 libere *RPO*^{1}, *Cr.*^{m} : liber Δ, *uett.*

5. 2 rei fore *RP* : fore rei Δ, *uett.*

Rufus, Scaurus par Triarius ou par L. César. Tu vas me demander : « Que pourras-tu dire pour leur défense ? » Je veux bien mourir si je le sais ! Les trois livres que tu vantes[1] ne me fournissent rien. A l'heure actuelle il faut prendre les choses selon l'issue qu'on en attend[2].

CXLVII. — A QUINTUS.

(*Q. fr.*, III, 2).

Rome, 11 *octobre* 54.

1. Le 10 octobre au soir Salvius est parti pour Ostie, en bateau, avec ce que tu as demandé qu'on t'envoie de chez toi. Le même jour, Memmius a si joliment étrillé Gabinius devant une assemblée populaire qu'il n'a pas été possible à Calidius de prendre la parole en sa faveur[3]. Et le lendemain du jour qui va naître, car je t'écris avant l'aurore, il doit y avoir devant Caton un débat pour décider qui accusera Gabinius, de Memmius, de Ti. Néron, de Gaïus ou de Lucius Antonius, fils de Marcus. Je pense que c'est Memmius qui sera désigné, quoique Néron déploie une étonnante activité. Que te dirai-je de plus ? C'est un bel écrasement, à moins que notre ami Pompée, en dépit des dieux et des hommes, ne réussisse à tout jeter à bas.

1. Les trois livres du *De oratore*, parus l'année précédente.
2. C'est-à-dire, croyons-nous : il faut être opportuniste, et, pour un avocat, défendre même une mauvaise cause, si cela doit lui être utile. — Une autre traduction, qui nous paraît moins probable, est possible : « A l'heure actuelle, si tu veux mon sentiment, il faut savoir tout supporter ».
3. C. Memmius était tribun de la plèbe. C'est le même personnage qui est nommé au § 3 comme accusateur de Domitius. Il ne doit pas être confondu avec C. Memmius Gémellus, candidat au consulat. — M. Calidius était un avocat de talent : cf. *Brutus*, 79, 274.

Rufo, Scaurus a Triario aut a L. Caesare. « Quid poteris » inquies « pro iis dicere ? » Ne uiuam, *si* scio ; in illis quidem tribus libris quos tu *di*laudas nihil reperio. Nunc ut opinionem habeas rerum ferendum est.

CXLVII. — AD QVINTVM.

(*Q. fr.*, III, 2).

Scr. Romae a. d. V. Id. Oct. a. 700 /54.

1. A. d. VI. Idus Octobr. Saluius Ostiam uesperi naui profectus erat cum iis rebus quas tibi domo mitti uolueras. Eodem die Gabinium ad populum luculente calefecerat Memmius sic ut Calidio uerbum facere pro eo non licuerit. Postridie autem eius diei qui erat tum futurus cum haec scribebam ante lucem, apud Catonem erat diuinatio in Gabinium futura inter Memmium et T*i*. Neronem et C. L. Antoni*os* [meos] M. f. Putabamus fore ut Memmio daretur, etsi erat Neronis mira contentio. Quid quaeris ? probe premitur, nisi noster Pompeius dis hominibusque inuitis negotium euerterit.

5. 5 si *ed. Asc.*[2] : *om.* Δ, *RP* || 6 quos tu dilaudas *Victorius* : quo [quos *RP*] studio laudas Δ, *RP, Cr.*[m] || 7 nunc : <id> nunc *Sternkopf, Sjögren* || rerum : reorum *Sternkopf, Sjögren* || nunc... ferendum est *huic ep. attribuit Sjögren, auctore Sternkopf ; quae uerba edd. antea initio ep.* Att. IV, 18 *attribuerant.*

CXLVII. — *M* 41 r° ; *R* 21 v° ; *P* 21 v° ; *G* 44 r°.
Haec epistula in codd. cum Q. fr. III, 1 *iuncta est.*

1. 1 ostiam : hos- (Δ), *P* || 3 calefecerat : calf- *E, G* || 8 ti. *uulg.* : t in *M*[1] t. *GR* titum *M*[2], *P* tiberium *M*[4] || 8 c. l. *Sjögren* : cl *R* c̃l. *G* claudium *P* ct c̃l *M*[1] c. et l. *M*[corr], *uulg.* || antonios m. f. *M*[corr], *uulg.* : -ius meos m. f. (Ω) [-ium meos *G* -ius in eos *P*] || 11 euerterit : -ret *RP*.

2. Apprends maintenant quelle est l'audace du personnage, et, dans le drame où périt la république, qu'il te soit permis de t'amuser un peu. Gabinius, après avoir dit, partout où il passait, qu'il demandait le triomphe et avoir soudain, en bon général, pénétré de nuit dans la ville, — une ville ennemie, en vérité —, n'osait pas se risquer au Sénat. Cependant, le dixième jour, précisément celui où il lui aurait fallu faire connaître le nombre des victimes et celui des soldats*, il s'y glissa, profitant de ce qu'il y avait foule. Comme il voulait sortir, les consuls le retinrent : on fit entrer les publicains. Notre homme se vit attaquer de toutes parts, mais les blessures les plus cruelles lui venaient de moi : il ne put y tenir, et il m'interpella d'une voix tremblante en me traitant d'exilé. Alors (ô dieux ! jamais je ne fus à pareil honneur !) tous les sénateurs, sans exception, se levèrent en criant, et l'on eût dit qu'ils allaient lui faire un mauvais parti ; mêmes cris, même mouvement chez les publicains. Que te dirai-je de plus ? tous se comportèrent comme tu l'aurais fait toi-même. Les commentaires que l'incident provoqua au dehors furent tout ce qu'il y a de plus flatteur. Je me retiens cependant de me charger de l'accusation ; ah ! certes, j'y ai de la peine, mais enfin je me retiens : je ne veux pas entrer en lutte avec Pompée (c'est assez de ce qui menace au sujet de Milon*), et puis, nous n'avons pas de juges. Je redoute un *échec*, et j'ajoute aussi, la malignité publique : il n'est pas sans danger pour moi qu'il lui arrive malheur alors que j'aurai soutenu l'accusation, tandis que je ne désespère pas de voir l'affaire se régler sans moi tout en y ayant quelque part.

3. Tous ceux qui sont candidats au consulat ont été accusés de brigue : Domitius par Memmius, Memmius par Q. Acutius, jeune homme de mérite et fort instruit, Messala par Q. Pompée, Scaurus par Triarius.

2. Cognosce nunc hominis audaciam et aliquid in re p. perdita delectar*e*. Cum Gabinius quacumque ueniebat triumphum se postulare dixisset subitoque bonus imperator noctu in urbem hostium plane inuasisset, in senatum se non committebat. Interim ipso decimo die, quo eum oportebat hostiarum numerum et militum renuntiare, inre*p*sit summa*m* in frequentia*m*. Cum uellet exire, a consulibus retentus est ; introducti publicani. Homo undique a*ct*us et, cum a me maxime uulneraretur, non tulit et me trementi uoce exulem appellauit. Hic (o dii ! nihil umquam honorificentius nobis accidit) consurrexit senatus cum clamore ad unum sic ut ad corpus eius accederet ; pari clamore atque impetu publicani. Quid quaeris ? omnes tamquam si tu esses ita fuerunt. Nihil hominum sermone foris clarius. Ego tamen teneo ab accusando, uix me hercule, sed tamen teneo uel quod nolo cum Pompeio pugnare (satis est quod instat de Milone) uel quod iudices nullos habemus. Ἀπότευγμα formido, addo etiam maliuolentiam hominum, et timeo ne illi me accusante aliquid accidat, nec despero rem et sine me et non nihil per me confici posse.

3. De ambitu postulati sunt omnes qui consulatum petunt, a Memmio Domitius, a Q. Acutio, bono et erudito adulescente, Memmius, a Q. Pompeio Messala, a

2. 2 delectare M^4, *s, uett. praeter Iens.* : -ret (Ω) || 4 plane : plenam *coni. Koch* || 6 hostiarum (Ω) : hostium M^{corr} *[post del.]* *m s, uett.* || 7 inrepsit $Cr.^m$: in re [*uel* inre] h(a)esit Ω, *uett.* || summam in frequentiam *ego* : summa infrequentia ΔΠ, *uulg.* summa freq- RPV || 9 actus *P, Manutius* : atuis *uel* atius M^1 atuis *R* atius *V* a tuis (Δ), *uett.* actuis *G* saeptus *Boot* saucius *Tyrrell* || 11 o dii : ho dii M^1, *G* hodie· *RP* || 13 sic ut *uulg.* : sicut Ω, *uett.* || 16 teneo : t- <me> *Lambin* <me> t- *Wesenberg* || 18 uel ΣΠ, M^3, $Cr.^m$: id Δ, *uett.* || 21 accidat : acce- *Schütz* || et non ΣΠ : non Δ.

Des événements considérables sont en marche, car la perspective qui s'offre à nous, c'est de voir périr ou les hommes ou les institutions. On s'efforce d'éviter que les procès aient lieu. Il semble qu'on s'achemine vers un interrègne*. Les consuls désirent que les élections aient lieu ; les accusés ne le veulent pas, et surtout Memmius, parce qu'il espère que l'arrivée de César* lui permettra de devenir consul. Mais c'est étonnant ce qu'il est bas dans l'opinion. Domitius et Messala, voilà, semble-t-il, les consuls assurés ; on n'est plus très chaud pour Scaurus. Appius se fait fort de succéder à notre ami Lentulus sans loi curiate[1] ; toujours est-il qu'il a été admirable l'autre jour — j'allais oublier de t'en parler — contre Gabinius : il l'a accusé *de maiestate*, il a donné les noms des témoins[2], et l'autre n'a pas soufflé mot. Voilà les nouvelles publiques. Chez toi, cela va bien ; quant à ta maison même, les entrepreneurs s'en occupent assez activement.

CXLVIII. — A TRÉBATIUS.

(*Fam.*, VII, 9).

Rome, octobre 54.

CICÉRON A TRÉBATIUS.

1. Voilà longtemps que je ne sais plus ce que tu deviens : tu ne m'écris pas, et de mon côté, je ne t'ai pas écrit ces deux derniers mois. Comme tu n'étais pas avec mon frère Quintus, je ne savais où t'adresser mes lettres ni à qui les confier. Je désire savoir ce que tu deviens et où tu dois passer l'hiver. Bien sûr, je voudrais

1. Cf. la lettre précédente, § 2 et la Notice, p. 43.
2. *Nomina data.* L'interprétation de ces mots demeure incertaine. Pour l'accusation *de maiestate*, voir la Notice, p. 44.

Triario Scaurus. Magna res in motu est, propterea quod aut hominum aut legum interitus ostenditur. Opera datur ut iudicia ne fiant. Res uidetur spectare ad interregnum. Consules comitia habere cupiunt ; rei nolunt et maxime Memmius quod Caesaris aduentu se sperat futurum consulem, sed mirum in modum *i*acet. Domitius cum Messala certus esse uidebatur ; Scaurus refrixerat. Appius sine lege curiata confirmat se Lentulo nostro successurum ; qui quidem mirificus illo die, quod paene praeteri*i*, fuit in Gabinium ; accusauit maiestatis ; nomina data, cum ille uerbum nullum. Habes forensia. Domi recte est ; ipsa domus a redemptoribus tractatur non indiligenter.

CXLVIII. — AD TREBATIVM.
(*Fam.*, VII, 9).

Scr. Romae m. Oct. a. 700/54.

CICERO TREBATIO.

1. Iam diu ignoro quid agas ; nihil enim scribis, neque ego ad te his duobus mensibus scripseram. Quod cum *Q.* fratre meo non eras, quo mitterem aut cui darem nesciebam. Cupio scire quid agas et ubi sis hiematurus. Equidem uelim cum Caesare, sed ad eum propter eius

3. 4 magna : -o *Lambin, edd.* || 9 iacet *uulg.* : tacet Ω, *uett.* || 13 pr(a)eterii *P, uett.* : -eri (Ω) || 16 indiligenter : dil- *RP.*

CXLVIII. — M 106 r° ; G 55 v° ; R 85 r°.

1. 3 cum q. *edd.* : cumque ω || quomitterem M : committ- GR.

que ce fût avec César : mais, en raison de son deuil* je n'ai pas osé lui écrire ; j'ai cependant écrit à Balbus. **2.** Quant à toi, ne t'abandonne pas. Reviens-nous plus tard, s'il le faut, mais reviens-nous engraissé[1]. Il n'y a aucune raison de te hâter, surtout maintenant que Battara[2] est mort. Mais tu n'es pas incapable de décider par toi-même. Je suis impatient de savoir ce que tu as résolu. **3.** Il y a un certain Cn. Octavius (à moins qu'il ne s'appelle Cn. Cornélius), un de tes amis

— Sa naissance est illustre, il est fils de la Terre* —

qui, parce qu'il me sait ton ami, m'a invité à dîner à plusieurs reprises. Il n'a pas encore réussi à me décider ; mais je lui en sais gré.

CXLIX. — A QUINTUS.

(*Q. fr.*, III, 3).

Rome, 21 *octobre* 54.

1. J'ai recours à la main d'un secrétaire : juge par là si je suis occupé. Il n'est pas de jour, sache-le, où je ne plaide pour un accusé. Aussi, tout ce que j'ai à achever ou à méditer, je le renvoie généralement au moment de ma promenade[3]. Voilà comment je vis ; à la maison, cela va à souhait. Les enfants sont bien portants, ils s'appliquent à leurs études, on met tous ses soins à les instruire, ils nous aiment et s'aiment entre eux. Les embellissements que nous faisons l'un et l'autre à nos maisons sont en train ; quant aux travaux que tu fais

1. C'est-à-dire enrichi.
2. On suppose que ce nom est une déformation plaisante du nom de Vacerra, un des maîtres de Trébatius : cf. *Fam.*, VII, 8, 2 *(CXLIII)*. Mais ce n'est pas certain.
3. Cicéron a dicté sa lettre en se promenant.

luctum nihil sum ausus scribere ; ad Balbum tamen scripsi. **2.** Tu tibi desse noli. Serius potius ad nos, dum plenior. Quid huc properes nihil est, praesertim Battara mortuo. Sed tibi consilium non dest. Quid constitueris cupio scire. **3.** Cn. Octauius est (an Cn. Cornelius) quid*a*m, tuus familiaris,

summo genere natus, Terrae filius :

is me quia scit tuum familiarem esse crebro ad cenam inuitat. Adhuc non potuit perducere ; sed mihi tamen gratum est.

CXLIX. — AD QVINTVM.
(*Q. fr.*, III, 3).

Scr. Romae a. d. XII. Kal. Nou. 700/54.

1. Occupationum mearum signum tibi sit librarii manus. Diem scito esse nullum, quo die non dicam pro reo. Ita, quicquid conficio aut cogito, in ambulationis tempus fere confero. Negotia se nostra sic habent, domestica uero ut uolumus. Valent pueri, studiose discunt, diligenter docentur, et nos et inter se amant. Expolitiones utriusque nostrum sunt in manibus, sed

1. 6 luctum *add. Victorius coll.* Q. fr. III, 1, 25 || 7 scripsi tu tibi GR : scripsit ut ibi M.
2. 2 quid M, R : qui G quod *uulg.* [*cf. Gaffiot,* Pour le vrai latin, p. 75].
3. 2 quidam *uulg.* : -em ω || 4 cenam GR : cae- M.

CXLIX. — *M* 41 v° ; *R* 21 v° ; *P* 22 r° ; *G* 44 v°.
Haec epistula in codd. cum superiore iuncta est.

1. 1 signum tibi ΣΠ, *uett. praeter Rom.* : tibi s- Δ || 4 se nostra sic (Δ), *G, V* : se n- sic se *R* n- sic se *s*, *uett. praeter Rom.* n- se sic *P*.

à la campagne, à ton Arcanum et à Latérium, ils touchent à leur terme. Je t'ai d'ailleurs donné dans une de mes lettres, sur l'eau, sur la route, tous les détails, et t'ai fait un rapport aussi clair que complet[1]. Mais il y a quelque chose qui m'inquiète et me tourmente beaucoup : depuis plus de 50 jours, rien de toi, rien de César, rien qui provienne des lieux où vous êtes, ni une lettre, ni même un bruit. Et maintenant je me tourmente de cette mer, de cette terre de là-bas : sans cesse, comme il arrive quand on aime, je suis en proie aux pensées que je voudrais le moins avoir. Aussi, je ne te demande plus à présent de me dire ce que tu deviens, ce qui se passe là-bas (car tu n'y manques jamais, chaque fois que tu le peux) ; mais je désire que tu saches ceci : jamais sans doute je n'ai rien attendu avec autant d'impatience que j'attends, au moment où je t'écris ces lignes, une lettre de toi.

2. Apprends maintenant les nouvelles politiques. Les jours qu'on fixe pour les élections sont annulés l'un après l'autre par des déclarations de signes défavorables, ce qui enchante les honnêtes gens : tant on déteste les consuls, qu'on soupçonne de s'être laissé acheter par des candidats. Les candidats au consulat sont tous les quatre accusés : causes difficiles, mais je m'efforcerai de sauver mon ami Messalla ; et le salut des autres est lié au sien. Gabinius a été accusé de brigue par P. Sylla, ayant comme seconds son beau-fils Memmius, son cousin Cécilius, son fils Sylla. L. Torquatus a voulu s'y opposer*, mais, à la satisfaction générale, sans succès.

3. Tu veux savoir ce qu'il advient de Gabinius ? Nous serons fixés d'ici trois jours sur l'issue du procès *de maiestate* : ce qui est sûr, c'est qu'il a contre lui dans ce procès une hostilité générale qui s'étend à toutes les catégories de citoyens ; les témoins surtout sont acca-

1. Cf. *Q. fr.*, III, 1, 1-6 *(CXLV)*.

tua ad perfectum iam res rustica Arcani et Lateri. Praeterea *d*e aqua, de uia nihil praetermisi quadam epistula quin enucleate ad te perscriberem. Sed me illa cura sollicitat angitque uehementer quod dierum iam amplius quinquaginta interuallo nihil a te, nihil a Caesare, nihil ex istis locis non modo litterarum sed ne rumoris quidem adfluxit. Me autem iam et mare istuc et terra sollicitat neque desino, ut fit in amore, ea quae minime uolo cogitare. Quare non equidem iam te rogo ut ad me de te, de rebus istis scribas (numquam enim, cum potes, praetermittis), sed hoc te scire uolo, nihil fere umquam me sic exspectasse ut, cum haec scribebam, tuas litteras.

2. Nunc cognosce ea quae sunt in re p. Comitiorum cotidie singuli dies tolluntur obnuntiationibus magna uoluntate bonorum omnium; tanta inuidia sunt consules propter suspicionem pactorum a candidatis praemiorum. Candidati consulares quattuor omnes rei. Causae sunt difficiles, sed enitemur ut Messala noster saluus sit, quod est etiam cum reliquorum salute coniunctum. Gabinium de ambitu reum fecit P. Sulla subscribente priuigno Memmio, fratre Caecilio, Sull*a* filio. Contra dixit L. Torquatus omnibusque libentibus non obtinuit.

3. Quaeris quid fiat de Gabinio. Sciemus de maiestate triduo. Quo quidem in iudicio odio premitur omnium generum, maxime testibus caeditur, accusatoribus fri-

1. 9 de aqua *ed. Rom.* : ad ea qua Ω ‖ 11 sollicitat angitque *M*[corr] *b d*, *N*, *uett. praeter Rom.*, *uulg.* : sollicita tangitque *M*[1] *m* sollicitat tangitque Σ, *G*, *Sjögren.*

2. 9 fratre : *om. M*[1] ‖ sulla *Manutius* : -e Ω, *uett.*

blants ; il bénéficie d'accusateurs d'une modération extrême ; le tribunal est partagé ; Alfius est un président plein de sérieux et de fermeté* ; Pompée déploie un zèle extrême à solliciter les juges. Qu'arrivera-t-il ? je l'ignore ; mais je ne vois pas qu'il y ait place pour lui dans la cité. J'envisage sa perte avec calme, et l'issue des événements, quelle qu'elle soit, me trouvera plein d'indulgence.

4. Tu as à peu près toutes les nouvelles. Je n'ajouterai qu'une chose : ton Cicéron, qui est aussi le nôtre, est extrêmement attaché à Péonius, son maître de rhétorique, qui est, je crois, plein d'expérience et fort brave homme. Mais ma méthode, tu ne l'ignores pas, est un peu plus savante *et fait un peu plus de place aux idées générales.* Je ne veux pas qu'il soit mis d'obstacle à la marche du jeune Cicéron et à cet enseignement, et l'enfant, de son côté, paraît être plus attiré par ce genre d'exercice oratoire et y trouver plus d'attrait (puisque je suis moi-même passé par là, je dois admettre qu'il suive les chemins que j'ai suivis : car j'ai confiance qu'il parviendra où je suis parvenu) ; toutefois, si je l'emmène quelque part à la campagne, je l'initierai à ma méthode et à ma pratique. Car tu m'as proposé une grande récompense, et ce ne sera certainement pas ma faute si je ne l'obtiens pas. Où dois-tu passer l'hiver et quelles perspectives s'ouvrent à toi ? fais-le moi savoir, je te prie, avec toute l'exactitude possible.

CL. — A TRÉBATIUS.
(*Fam.*, VII, 17).

Rome, 2e moitié d'octobre 54.

CICÉRON A TRÉBATIUS, SALUT.

1. A la suite de ta lettre, j'ai remercié mon frère Quintus, et je puis enfin, d'autre part, te féliciter chau-

gidissimis utitur ; consilium uarium, quaesitor grauis et firmus Alfius, Pompeius uehemens in iudicibus rogandis. Quid futurum sit nescio ; locum tamen ill*i* in ciuitate non uideo. Animum praebeo ad illius perniciem moderatum, ad rerum euentum lenissimum.

4. Habes fere de omnibus rebus. Vnum illud addam : Cicero tuus nosterque summo studio est Paeoni sui rhetoris, hominis, opinor, ualde exercitati et boni. Sed nostrum instituendi genus esse paulo eruditius et θετικώτερον non ignoras. Quare neque ego impediri Ciceronis iter atque illam disciplinam uolo et ipse puer magis illo declamatorio genere duci et delectari uidetur, (in quo quoniam ipsi quoque fuimus, patiamur illum ire nostris itineribus ; eodem enim peruenturum esse confidimus) sed tamen, si nobiscum eum rus aliquo eduxerimus, in hanc nostram rationem consuetudinemque inducemus. Magna enim nobis a te proposita merces est, quam certe nostra culpa numquam minus assequemur. Quibus in locis et qua spe hiematurus sis ad me quam diligentissime scribas uelim.

CL. — AD TREBATIVM.
(*Fam.*, VII, 17).

Scr. Romae medio aut ex. m. Oct. a. 700/54.

CICERO TREBATIO S.

1. Ex tuis litteris et Quinto fratri gratias egi et te aliquando conlaudare possum, quod iam uideris certa

3. 6 illi *Manutius* : -um Ω.
4. 7 declamatorio (Δ), *V*, *uett.* : clam- *M*[1], (Σ), *Cr.*[m] damn- *G*.

dement de ce que tu parais maintenant vouloir te tenir ferme à une idée. Car tes lettres des premiers mois me troublaient beaucoup : tu montrais tantôt (soit dit sans t'offenser) de la légèreté dans tes regrets de la ville et de ses charmes, tantôt de l'indolence, tantôt de la timidité en face des fatigues du métier militaire, et souvent même, ce qui est très éloigné de ton caractère, une légère teinte de présomption. On eût dit que tu avais apporté au général en chef non point une lettre de recommandation, mais une reconnaissance de dette, tant tu étais pressé de toucher l'argent et de t'en retourner chez toi ; et il ne te venait pas à l'esprit que ceux-là mêmes qui étaient arrivés à Alexandrie munis de reconnaissances de dette n'avaient pas encore pu toucher un sou*.

2. Pour moi, si je ne tenais compte que de mon intérêt, je voudrais avant tout t'avoir auprès de moi : car, qu'il s'agît du plaisir que je trouvais dans ton commerce ou des avantages que je tirais de tes conseils et de tes services, ce n'était pas là peu de chose. Mais comme tu t'es confié, dès ta première jeunesse, à mon patronage amical, je me suis toujours fait un devoir non seulement de te protéger, mais encore de contribuer au développement et à l'ornement de ta carrière. C'est pourquoi, tant que j'ai cru que j'allais partir pour une province*, tu te souviens, je pense, des offres que je t'ai faites spontanément. Puis, quand mes projets se furent modifiés, voyant César me prodiguer les plus hautes marques d'estime et me témoigner une particulière affection, sachant par ailleurs quelle était sa merveilleuse générosité et l'exceptionnelle sûreté de sa parole, je t'ai recommandé à lui et remis entre ses mains en donnant à ma recommandation tout le sérieux et toute la chaleur dont j'étais capable. Il l'a accueillie dans les mêmes sentiments, et il m'a à plusieurs reprises marqué dans ses lettres, il t'a fait voir, tant par ses

aliqua in sententia constitisse. Nam primorum mensum litteris tuis uehementer commouebar, quod mihi interdum (pace tua dixerim) leuis in urbis urbanitatisque desiderio, interdum piger, interdum timidus in labore militari, saepe autem etiam, quod a te alienissimu*ms*t, subimpudens uidebare. Tamquam enim syngrapham ad imperatorem, non epistulam attulisses, sic pecunia ablata domum redire properabas, nec tibi in mentem ueniebat eos ipsos qui cum syngraphis uenissent Alexandream nummum adhuc *n*ullum auferre potuisse.

2. Ego si mei commodi rationem ducerem, te mecum esse maxime uellem ; non enim mediocri adficiebar uel uoluptate ex consuetudine nostra uel utilitate ex consilio atque opera tua ; sed cum te e*x* adulescentia tu*a* in amicitiam et fidem meam contulisses, semper te non modo tuendum mihi sed etiam augendum atque ornandum putaui. Itaque quoad opinatus sum me in prouinciam exiturum, quae ad te ultro *de*tulerim meminisse te credo. Postea quam ea mutata ratiost, cum uiderem me a Caesare honorificentissime tractari et unice diligi hominisque liberalitatem incredibilem et singularem fidem nossem, sic ei te commendaui et tradidi ut grauissime diligentissimeque potui. Quod ille ita et accepit et mihi saepe litteris significauit et tibi

CL. — M 109 r° ; G 56 r° ; R 86 r°.

1. 3 mensum M, G : -ium R || 5 pace M : ut pace GR || dixerim G : dux- R dixeram M || 7 alienissimumst *edd.* : -mus et M, G alieni sumus et R || 8 enim M : *om.* GR || 9 sic M : *om.* GR || 12 nullum *edd.* : ullum [-am R] ω.

2. 4 ex adulescentia tua *edd.* : et -ia tuam M et -iam tuam R -iam tuam G || 7 quoad M : quod GR || 8 detulerim *Lambin* : attu- ω || 9 ratiost M : ratione R est ratio G || 14 ita M, G : grate R || tibi et M : tibi GR.

actes que par ses paroles, qu'il y avait été très sensible. Ayant la chance d'être protégé par un tel homme, si tu penses que j'ai quelque bon sens ou que je te veux du bien, ne va pas abandonner cette chance ; il se peut que parfois certaines choses te blessent, qu'en raison de ses occupations ou des difficultés qu'il rencontre il te semble tarder un peu à te satisfaire : patiente, et attends la fin, qui t'apportera, je t'en réponds, agrément et honneur.

3. Je n'ai pas à t'exhorter d'avantage : je t'avertis seulement que tu ne saurais trouver meilleure occasion de t'assurer l'amitié du plus illustre et du plus généreux des hommes, ni province plus riche, ni moment de ta vie plus favorable ; si tu laisses passer cette chance, tu ne la retrouveras plus. C'est aussi, pour m'exprimer comme vous le faites dans vos livres de jurisprudence, le sentiment de Q. Cornélius[1]. Je suis heureux que tu ne sois pas allé en Bretagne : tu as évité une campagne fatigante, et moi, je n'aurai pas à t'entendre raconter ce qui s'est passé là-bas. Dis-moi bien, je te prie, où tu dois passer l'hiver, et avec quelle espérance, vague ou précise.

CLI. — A QUINTUS.

(*Q. fr.*, III, 4).

Rome, 24 *octobre* 54.

MARCUS A SON FRÈRE QUINTUS, SALUT.

1. Gabinius a été acquitté. Rien, non, rien de plus enfantin que les balbutiements de Lentulus, l'accusateur, et de ses seconds, rien de plus gueux que ce jury-là. Et cependant, sans les efforts incroyables de Pompée,

1. Cf. *Fam.*, VII, 8, 2 *(CXLIII)* et note 2.

et uerbis et re ostendit mea commendatione sese ualde esse commotum. Hunc tu uirum nact*us*, si me aut sapere aliquid aut uelle tua causa putas, ne dimiseris et, *si* quae te forte res aliquando offenderit, cum ille aut occupatione aut difficultate tardior tibi erit uisus, perferto et ultima expecta*t*o ; quae ego tibi iucunda et honesta praestabo.

3. Pluribus te hortari non debeo ; tantum moneo, neque amicitiae confirmandae clarissimi ac liberalissimi uiri neque uberioris prouinciae neque aetatis magis idoneum tempus, si hoc amiseris, te esse ullum umquam reperturum. « Hoc », quemadmodum uos scribere soletis in uestris libris, « idem Q. Cornelio uidebatur. » In Britanniam te profectum non esse gaudeo, quod et labore caruisti et ego te de rebus illis non audiam. Vbi sis hibernaturus et qua spe aut condicione perscribas ad me uelim.

CLI. — AD QVINTVM.
(*Q. fr.*, III, 4).

Scr. Romae a. d. VIIII. Kal. Nou. a. 700/54.

MARCVS QVINTO FRATRI SALVTEM.

1. Gabinius absolutus est. Omnino nihil accusatore Lentulo subscriptoribusque eius infantius, nihil illo consilio sordidius. Sed tamen nisi incredibilis contentio,

2. 15 re M : rebus G rem R || 16 nactus si me *edd.* : nactissime ω || 17 si *add.* ς || 20 expectato *edd.* : -tio ω.
3. 9 hibernaturus GR : hibera- M.

sans ses prières, sans les bruits aussi de dictature qui ont éveillé tant de craintes, l'accusé n'eût pas répondu aux espoirs de Lentulus lui-même[1] : car malgré tout, avec cet accusateur et avec ce jury, il a été condamné par 32 voix sur 70 suffrages exprimés. L'opinion unanime est si montée contre ce jugement que les autres procès semblent devoir lui être funestes, particulièrement le procès de concussion. Mais, tu le vois, il n'y a plus de république, plus de Sénat, plus de tribunaux, plus de respect de soi-même chez aucun de nous[2]. A quoi bon t'en dire davantage sur les juges ? Il y avait deux anciens préteurs parmi eux, Domitius Calvinus et Caton* : le premier a voté non coupable ostensiblement, de façon que tout le monde le vît ; le second, dès qu'on eut dénombré les votes, s'est éclipsé pour aller annoncer à Pompée, le premier, la nouvelle. **2.** Certains, Salluste* par exemple, prétendent que j'aurais dû me charger de l'accusation. Moi, me risquer avec de tels juges ? Dans quelle situation me trouverais-je, si j'avais plaidé contre lui et qu'il m'eût échappé ? Mais d'autres motifs m'ont guidé. Pompée se serait imaginé que l'enjeu de la lutte qui l'aurait opposé à moi ce n'était point le salut de l'accusé, mais son propre honneur ; il serait entré dans la ville* ; on serait devenu ennemis ; j'aurais donné le spectacle de Pacidéianus aux prises avec Aeserninus le Samnite*; il m'aurait peut-être enlevé l'oreille d'un coup de dents ; en tout cas, sans aucun doute, il se serait réconcilié avec Clodius. Vraiment, je me loue fort du parti que j'ai pris, surtout si tu ne le blâmes pas. A une époque où je l'avais fait combler d'honneur en déployant pour lui un zèle

1. Cicéron insinue que l'accusateur a fait tout ce qu'il fallait pour que son adversaire fût acquitté. Cf. la lettre suivante, § 1 : *quem fremunt omnes praeuaricatum.*

2. Sénateurs et chevaliers, parmi lesquels — avec les *tribuni aerarii* — se recrutaient les jurys.

preces Pompei, dictaturae etiam rumor plenus timoris fuisset, ipsi Lentulo non respondisset, qui t*amen* illo accusatore illoque consilio sententiis condemnatus sit XXXI, cum LXX tulissent. Est omnino tam graui fama hoc iudicium ut uideatur reliquis iudiciis periturus et maxime de pecuniis repetundis. Sed uides nullam esse rem p., nullum senatum, nulla iudicia, nullam in ullo nostr*u*m dignitatem. Quid plura de iudicibus ? Duo praetorii sederunt, Domitius Caluinus (is aperte absoluit ut omnes uiderent) et Cato (is dir*ibi*tis tabellis de circulo se subduxit et Pompeio primus nuntiauit). **2.** Aiunt non nulli *u*t Sallustius me oportuisse accusare. His ego iudicibus committerem ? Quid essem, si me agente esset elapsus ? Sed me alia mouerunt. Non putasset sibi Pompeius de illius salute sed de sua dignitate mecum esse certamen ; in urbem introisset ; ad inimicitias res uenisset ; cum Aesernino Samnite Pacideianus comparatus uiderer ; auriculam fortasse mordicus abstulisset, cum Clodio quidem certe redisset in gratiam. Ego uero meum consilium, si praesertim tu non improbas, uehementer approbo. Ille cum a me [in] sin-

CLI. — *M* 42 v° ; *R* 22 r° ; *P* 22 v° ; *G* 45 v°.

1. 4 preces : et pr- *RP, uett. praeter Rom.* || 5 qui tamen *uett. praeter Rom.* : qui tum Ω || 7 xxxii *Manutius coll.* Att. IV, 18, 1 : xxii Ω, *uett.* || 8 periturus : -ris *G*, M^3 [*post deletum*] || 10 nulla iudicia M^{corr} *m s*, *P*, *uett.* : nulla iud- nulla inuidia M^{1-3} *bd*, *ROV*, *G* || ullo *b d*, *P*, *uett. praeter Iens.* : nullo *M ms*, *ROV*, *G* || 11 nostrum M^3 *s*, *uett.* : nostro nostram (Ω) || 13 diribitis *Manutius* : diruptis Ω, *uett.*

2. 1 ut M^{corr}, *P* : autem (Ω) || 6 aesernino M^1, *Cr.*^{m} : acs- *R* as- *E* a s- *GP* || 7 comparatus Δ (Π) : cum p- *E*, *RP* || 10 in *om. uulg.* : cum M^{2-4}.

peu commun, où je ne lui devais rien, où il me devait tout, il n'a pas supporté néanmoins (je ne veux rien dire de plus grave) que je ne fusse pas de son avis sur les affaires publiques, et, moins puissant alors qu'aujourd'hui, il a su montrer ce qu'il pouvait contre moi qui étais au faîte de ma puissance. Aujourd'hui que je ne me soucie même pas de pouvoir beaucoup, que la république, incontestablement, ne peut rien et que lui seul peut tout, j'irais justement lutter contre lui ? Car c'est ce qu'il aurait fallu faire. Tu n'estimes pas, je pense, que je devais courir ce risque. **3.** « C'était l'un ou l'autre, reprend Salluste : tu aurais dû, alors, le défendre et accorder cela aux instances de Pompée ; car il t'en suppliait. » Quel charmant ami que ce Salluste ! à l'en croire, je n'avais le choix qu'entre des inimitiés dangereuses ou une honte éternelle. Eh bien, non ! je suis ravi du parti moyen que j'ai pris ; il m'est agréable que l'accusé, après avoir entendu ma déposition faite du ton le plus grave en mon âme et conscience, ait déclaré que, si on lui laissait sa place dans la cité, il me témoignerait sa reconnaissance, et se soit abstenu de me poser aucune question.

4. Pour les vers que tu veux que je t'adresse, je manque des conditions de travail nécessaires, qui veulent qu'on ait non pas seulement du temps, mais encore une parfaite liberté d'esprit ; et puis, l'*inspiration* aussi fait défaut. C'est que je ne suis pas tout à fait sans préoccupation au sujet de l'année qui vient, bien que je sois sans crainte. En même temps, il y a ceci (je parle — je le jure — sans ironie aucune) : je te reconnais, dans ce genre d'ouvrage, supérieur à moi.

5. Quant au complément de ta bibliothèque grecque, aux échanges, à l'acquisition de livres latins, je voudrais bien que ce travail s'achevât, étant donné surtout que tes livres doivent me servir aussi. Mais

gularibus meis studiis ornatus esset cumque ego illi nihil deberem, ille mihi omnia, tamen in re p. me a se dissentientem non tulit (nihil dicam grauius) et minus potens eo tempore quid in me florentem posset ostendit; nunc cum ego ne curem quidem multum posse, res quidem publica certe nihil possit, unus ille omnia possit, cum illo ipso contenderem ? Sic enim faciendum fuisset. Non existimo te putare id mihi suscipiendum fuisse.
3. « Alterutrum », inquit idem Sallustius; « defendisses idque Pompeio contendenti dedisses ; etenim uehementer orabat. » Lepidum amicum Sallustium, qui mihi aut inimicitias putet periculosas subeundas fuisse aut infamiam sempiternam ! Ego uero hac mediocritate delector, ac mihi illud iucundum est quod, cum testimonium secundum fidem et religionem grauissime dixissem, reus se dixit, si in ciuitate licuisset sibi esse, mihi se satis facturum, neque me quicquam interrogauit.

4. De uersibus quos tibi a me scribi uis, deest mihi quidem opera, quae non modo tempus sed etiam animum uacuum ab omni cura desiderat ; sed *abest* etiam ἐνθουσιασμός. Non enim sumus omnino sine cura uenientis anni, etsi sumus sine timore. Simul et illud (sine ulla me hercule ironia loquor) : tibi istius generis in scribendo priores partes tribuo quam mihi.

5. De bibliotheca tua Graeca supplenda, libris commutandis, Latinis comparandis ualde uelim ista confici, praesertim cum ad meum quoque usum spectent. Sed ego mihi ipsi ista per quem agam non habeo ; neque

2. 15 res quidem Ω, *uett.* : res *uulg.* [*cf. Sjögren*, Comm. Tull., p. 164].
3. 1 alterutrum : alterum utrum *RPV* || 8 reus se : reus *uulg.*
4. 3 abest *M*¹, *uett. praeter Rom.* : habes Ω || 6 ironia : hir- *M*¹, *RP*, *G.*

je n'ai personne à qui confier pour moi-même ce genre de besogne : les ouvrages qui vous plairaient, on ne les trouve pas dans le commerce, et pour vous en procurer une copie, il faut un homme qui s'y connaisse et qui ne plaigne pas sa peine. Je donnerai cependant des ordres à Chrysippe et je parlerai à Tyrannion. Je m'informerai de ce qu'a fait Scipion au sujet du fisc ; je veillerai à ce qu'il soit fait selon ce qui me paraîtra juste. Quant à Ascanion, eh bien ! tu feras ce que tu voudras ; je ne m'en mêle en rien. Pour une propriété aux environs de Rome, tu as raison de ne pas te hâter : mais je t'engage à en avoir une.

6. J'écris cette lettre le 24 octobre, le jour où commençent les jeux ; je pars pour ma villa de Tusculum et j'emmène mon fils Cicéron : en fait de jeux, il étudiera* ; ce sera moins long[1] que je ne voudrais, pour la raison que je désire être auprès de Pomptinus le 2 novembre, pour son triomphe. Il y aura quelque petit grabuge : Caton et Servilius, préteurs, menacent de s'y opposer ; que peuvent-ils faire ? je ne sais, car il aura pour lui le consul Appius, les préteurs, les tribuns de la plèbe ; mais on profère des menaces, surtout Q. Scévola, qui est *tout feu tout flamme**. Adieu, mon frère très aimable et très aimé ; prends soin de te bien porter.

CLII. — A ATTICUS.
(*Att.*, IV, 18).

Tusculum, fin octobre 54.

1. Tu me demandes comment je me suis conduit ? Avec fermeté et en homme libre. « Mais lui[2], me diras-tu, de quelle façon a-t-il pris la chose ? » Fort bien : il pen-

1. Cicéron écrit, par litote, « pas plus long ».
2. Pompée, qui protégeait Gabinius.

enim uenalia sunt quae quidem placeant, et confici nisi per hominem et peritum et diligentem non possunt. Chrysippo tamen imperabo et cum Tyrannione loquar. De fisco quid egerit Scipio quaeram ; quod uidebitur rectum esse curabo. De Ascanione tu uero quod uoles facies ; me nihil interpono. De suburbano quod non properas laudo ; ut habeas hortor.

6. Haec scripsi a. d. VIIII. Kal. Nouembr., quo die ludi committebantur, in Tusculanum proficiscens ducensque mecum Ciceronem meum in ludum discendi, non lusionis, ea re non longius quam uellem, quod Pomptino ad triumphum a. d. IIII. Nonas Nouembr. uolebam adesse. Etenim erit nescio quid negotioli ; nam Cato et Seruilius praetores prohibituros se minantur ; nec quid possint scio : ille enim et Appium consulem secum habebit et praetores et tribunos pl. ; sed minantur tamen, in primisque Ἄρη πνέων *Q.* Scaeuola. Cura, mi suauissime et carissime frater, ut ualeas.

CLII. — AD ATTICVM.
(*Att.*, IV, 18).

Scr. in Tusculano ex. m. Oct. a. 700/54.

1. Quaeris ego me ut gesserim ? Constanter et libere. « Quid ? ille » inquies « ut ferebat ? » Humaniter, meae-

5. 7 chrysippo : chyris- *M*[1], cyrys- *G* criss- *R* || 9 ascanione : ascanio nec *M*[1], *G* || 11 ut : ut tu *RP*, *uett. praeter Rom.*

6. 1 uiiii : uiii *bds*, *uett.* || 5 iiii *G*, *Wesenberg coll.* Att. IV, 18, 4 : iii *rell.* || 7 praetores et tribunos pl. *M*[2] pr. et tr. pl. (Ω) || 10 Q. *s. ed. Asc.*[2], *Rom.* : que (Ω).

CLII. — *M* 86 v° ; *R* 49 r° ; *P* 65 v° ; *G* 97 v° [*lacunas praebet*]. *Haec epistula in codd. cum* Att. IV, 17 *iuncta est.*

1. 1 gesserim *bs*, *P*, *uett. praeter Iens.* : cess- *M d m*, *R*.

sait que, jusqu'à ce que j'eusse obtenu réparation, il devait faire entrer ma dignité en ligne de compte. « Et l'acquittement donc ? » Ah ! vraiment, *une pauvre fibule** : faiblesse invraisemblable, enfantine des accusateurs, j'entends de L. Lentulus, fils de Lucius, dont tout le monde flétrit la collusion avec l'accusé, zèle merveilleux de Pompée, gueuserie des juges ; et avec tout cela, 32 juges l'ont condamné, contre 38 qui l'ont absous. Reste la menace des autres procès ; il n'est pas encore tout à fait tiré d'affaire.

2. « Eh bien ! me diras-tu, comment supportes-tu tout ceci ? » Ma foi, le mieux du monde, et je suis très content de moi. La république, mon cher Pomponius, a perdu pour nous non seulement ce qui en était la substance et le sang, mais même cette couleur et cette forme qu'elle avait autrefois. Plus de régime politique qui me plaise, en qui je puisse me sentir heureux. « Et c'est cela, me diras-tu, que tu supportes aisément ? » Oui, cela même. Je me rappelle en effet combien la république a été belle pendant le peu de temps que j'ai tenu le gouvernail, et quel gré on m'en a su. Que tout le pouvoir soit aux mains d'un seul homme, je n'en suis nullement affecté ; mais cela fait crever de dépit ceux qui n'ont pu souffrir que j'en eusse une parcelle. C'est une grande consolation qu'ils me donnent là, cependant que je demeure tranquillement à mon rang, retournant à ce genre de vie qui est le plus conforme à ma nature : une vie consacrée à mes chères études. Je trouve dans les joies de l'éloquence une compensation aux fatigues du barreau ; je jouis de ma maison de ville et de mes campagnes ; je ne veux pas me rappeler de quelle hauteur je suis tombé, mais seulement de quel abîme je me suis relevé. Pourvu que je vous aie avec moi, toi et mon frère, on peut bien emmener ces gens-là à tous les diables* : il me reste la possibilité de *philosopher*

que dignitatis, quoad mihi satisfactum esset, habendam sibi rationem putabat. « Quomodo ergo absolutus ? » Omnino πόρπα γυμνά : accusatorum incredibilis infantia, id est L. Lentuli L. f., quem fremunt omnes praeuaricatum, deinde Pompei mira contentio, iudicum sordes ; ac tamen XXXII condemnarunt, XXXVIII absoluerunt. Iudicia reliqua impendent. Nondum est plane expeditus.

2. Dices : « Tu ergo haec quomodo fers ? » Belle mehercule, et in eo me ualde amo. Amisimus, mi Pomponi, omnem non modo sucum ac sanguinem sed etiam colorem et speciem pristinam ciuitatis. Nulla est res p. quae delectet, in qua acquiescam. « Idne igitur » inquies « facile fers ? » Id ipsum ; recordor enim quam bella paulisper nobis gubernantibus ciuitas fuerit, quae mihi gratia relata sit. Nullus dolor me angit unum omnia posse ; dirumpuntur ii qui me aliquid posse doluerunt. Multa mihi dant solacia, nec tamen ego de meo statu demigro, quaeque uita maxime est ad naturam ad eam me refero, *ad* litteras et studia nostra. Dicendi laborem delectatione oratoria consolor ; domus me et rura nostra delectant ; non recordor unde ceciderim sed unde surrexerim. Fratrem mecum et te si habebo, per me

1. 5 πόρπα γυμνά *ego* : ΠΟΡΠΑΠΥΜΝΑ *M*, *R*, Z^b -ϋμνα *P* γοργεῖα γυμνά *Bosius*, *alii alia* || 6 f. *ms* : t *M bd*, Σ || 8 ac tamen *Wesenberg* [*cf. Madvig, ed.* De fin., p. 286] : att- Ω, *uett.*

2. 1 fers. belle mehercule *E* : fers uellem hercule RPO^1 ferre uellem hercule Δ || 3 omnem non modo Σ, Z^b $Cr.^m$: non modo omnem Δ [non modo *om.* M^1] || 4 et speciem : ac sp- *RPV* || 4 nulla : ulla *M* || 5 delectet : <me> del- *Wesenberg* [*sed uide app. crit. ad* Q. fr. II, 13 1 (*CXXXVIII*) || a(c)quiescam : -at M^1, Π -as *RP* || 6 fers (Σ), *uett. praeter Rom.* : fer *G* fieri R^1 feri R^2 ferri Δ || 11 maxime est *M*, *E*, (Π) : est maxime *RPOV* || 12 ad *Lambin* : et Ω, *uett.*

avec vous. Cet endroit de mon cœur où était autrefois le siège de la colère a durci ; je ne connais plus rien d'autre que les joies de la vie privée et familiale. Tu verras un homme d'une sérénité merveilleuse : à vrai dire, elle dépend, pour la plus grande part, de ton retour ; car il n'est personne sur la terre dont les façons de sentir s'accordent mieux avec les miennes.

3. Mais voici un autre genre de nouvelles. On s'en va doucement vers un interrègne et l'on respire je ne sais quelle odeur de dictature ; en tout cas, on en parle beaucoup, et cela a même servi Gabinius auprès de juges sans courage. Les candidats, au consulat sont tous accusés de brigue. Il y a aussi Gabinius, contre qui P. Sylla s'était porté accusateur, ne doutant pas qu'il ne fût à fond de cale ; Torquatus lui avait vainement disputé cet honneur*. D'ailleurs, ils seront tous absous, et après cela on ne condamnera plus personne, sauf les assassins. N'empêche que pour le moment on déploie quelque sévérité, ce qui fait que les dénonciations font fureur. M. Fulvius Nobilior* a été condamné. Plusieurs autres — quelle politesse ! — s'abstiennent même de comparaître*.

4. Quoi de nouveau encore ? Ah ! oui : comme on venait d'acquitter Gabinius, d'autres juges, furieux, ont condamné, une heure après, au nom de la loi Papia[1], un certain Antiochus Gabinius, affranchi et homme de confiance de Gabinius, qui fait partie de l'atelier de Sopolis*. Il dit aussitôt : « La république *ne saurait m'acquitter, comme elle a fait pour toi*, du crime de lèse-majesté[2] ». Pomptinus veut triompher le 2 novembre.

1. Plébiscite de l'année 65 ordonnant l'expulsion des pérégrins qui avaient usurpé le droit de cité.

2. Antiochus veut dire que ce n'est pas, en réalité, au nom de la *lex Papia* qu'on le condamne, mais au nom de la *lex maiestatis*, pour venger sur lui l'acquittement de son patron.

ist*i* pedibus trah*a*ntur ; uobis ἐμφιλοσοφῆσαι possum. Locus ille animi nostri stomachus ubi habitabat olim concal*l*uit ; priuata modo et domestica nos delectant. Miram securitatem uidebis ; cuius plurimae mehercule partes sunt in tuo reditu ; nemo enim in terris est mihi tam consentientibus sensibus.

3. Sed accipe alia. Res f*l*uit ad interregnum, et est nonnullus odor dictaturae, sermo quidem multus ; qui etiam Gabinium apud timidos iudices adiuuit. Candidati consulares omnes rei ambitus. Accedit etiam Gabinius ; quem P.. S*u*lla non dubitans quin foris esset postularat contradicente et nihil obtinente Torquato. Sed omnes absoluentur, nec posthac quisquam damnabitur, nisi qui hominem occiderit. Hoc tamen agitur seuerius, itaque indicia calent. M. Fuluius Nobilior condemnatus est ; multi alii urbani ne respondent quidem.

4. Quid aliud noui ? Et*iam*. Absoluto Gabinio stomachantes alii iudices hora post Antiochum Gabinium nescio quem in So*po*lidis pictoribus libertum, accensum Gabini, lege Papia condemnarunt. Itaque dixit statim : « Res p. lege maiestatis οὐ σοί κ'ἄρ' ἶσα μ' ἀφιῇ ». Pomptinus

2. 16 isti *Gulielmus* : -a Ω ‖ trahantur *Malaspina* : -untur Ω, *uett.* ‖ ἐμφιλοσοφῆσαι *ed. Asc.*^{2} : ἐνφ- (Ω) ‖ 17 locus... concalluit *adfert* NONIVS, I, p. 128 *Lindsay* ‖ 18 concalluit *ed. Rom.* : -aluit Ω, NONIVS ‖ 20 in terris *E*, *V* : ΔEPPIC in terris *M*, *G* HEPPIC in t- *R* NEPPÏC int *P* [*cf.* Att. IV, 19, 1, δέρρεις].

3. 1 fluit *Manutius* : fuit Δ, *RPV*, *uett.* ‖ 3 adiuuit : -bit M^1 audiuit *R* audiunt *P* ‖ 5 sulla *edd.* : si- M^1, *RP* sy- M^{corr} ‖ 9 indicia : iud- *P*, *uett.* ‖ 10 est : est et *RPV* ‖ alii urbani : ab urb- *R* sub urb- *P*.

4. 1 etiam *Acidalius* : et tamen Δ, *RPV*, *uett.* ‖ 3 in sopolidis *ego* [*cf.* PL., *Pers.*, 561 : tu in illis es decem sodalibus] : insolidis *RP* solidis Δ, *uett.* ropolidis *Z* <e> sopolidis *edd. auctore Bosio* ‖ 5 οὐ σοί κ' ἄρ' ἶσα μ' ἀφιῇ *ego, auctore Schukburgh* : OYCOIMPICAMAΦIHI *M*, *RP*.

Caton et Servilius, préteurs, et Q. Mucius, tribun, prétendent l'en empêcher en allant au-devant de lui à la porte[1]. Ils disent en effet qu'il n'y a pas eu de loi sur l'*imperium* ; et il est de fait qu'elle a été votée dans des conditions absurdes[2]. Mais Pomptinus aura avec lui le consul Appius. Caton n'en déclare pas moins que, lui vivant, l'autre ne triomphera pas. Pour moi je pense que cette menace, comme tant d'autres du même, n'aboutira à rien. Appius pense à aller en Cilicie sans loi curiate, à ses frais[3].

5. J'ai reçu le 24 octobre de mon frère Quintus et de César des lettres datées des côtes de Bretagne ; les plus récentes sont du 25 septembre. Ils ramenaient l'armée de Bretagne[4], après en avoir fini avec ce pays : ils ont reçu des otages, ils n'ont fait aucun butin, mais ils ont imposé un tribut. Q. Pilius est déjà parti rejoindre César. Pour toi, si tu m'aimes et si tu aimes les tiens, si tu es homme de parole, ou si seulement tu as la sagesse de vouloir jouir de ton bonheur, tu dois être en route et déjà presque arrivé. De vrai, je ne me résigne pas aisément à être privé de toi. Et qu'y a-t-il d'étonnant que ton absence me pèse, quand je supporte si mal celle de Denys ? Nous te le réclamerons, mon fils et moi, quand le moment sera venu. La dernière lettre que j'aie de toi est datée d'Éphèse, 9 août.

1. Cette porte est la *Porta triumphalis*, arc de triomphe par lequel les triomphateurs pénétraient du Champ de Mars à l'intérieur du *pomerium*.

2. Il s'agit de la loi spéciale qui, afin de permettre à un promagistrat de triompher, devait lui donner pour un jour l'*imperium in urbe*. (Cf. Liv., XXVI, 21, 5 ; XLV, 35, 4). Le préteur Serv. Galba l'avait fait voter avant le jour par une poignée de citoyens. Cf. Dio, XXXIX, 65.

3. Voir la Notice, p. 43.

4. Le rapatriement des troupes se fit en deux convois, le premier à la date du 25 septembre (30 août de l'année réelle), le second environ quinze jours après : cf. Caes., *B. G.*, V, 23.

uult a. d. IIII. Non. Nou. triumphare. Huic obuiam Cato et Seruilius praetor*es* ad portam et Q. Mucius tribunus. Negant enim latum de imperio, et est latum hercule insulse. Sed erit cum Pomptino Appius consul. Cato tamen affirmat se uiuo illum non triumphaturum. Id ego puto ut multa eiusdem ad nihil recasurum. Appius sine lege suo sumptu in Ciliciam cogitat.

5. A Q. fratre et a Caesare accepi a. d. VIIII. Kal. Nou. litteras *datas a litoribus Britanniae proximo a. d. VI. Kal. Octobr.* Confecta Britannia, obsidibus acceptis, nulla praeda, imperata tamen pecunia exercitum e Britannia reportabant. Q. Pilius erat iam ad Caesarem profectus. Tu, si aut amor in te est no*stri* ac tuorum aut ulla ueritas aut si etiam sapis ac frui tuis commodis cogitas, aduentare et prope adesse iam debes. Non mehercule aequo animo te careo ; te autem quid mirum, qui Dionysium tantopere desiderem ? Quem quidem abs te cum dies uenerit et ego et Cicero meus flagitabit. Abs te proximas litteras habebam Epheso a. d. v. Idus Sextil. datas.

4. 7 praetores *Corradus coll.* Q. fr. III, 4, 6 : praetor Ω || ad portam : a porta *M*[1] || 8 negant *E, RPV* : -at Δ, *G* || 10 triumphaturum : -phare *M*[1] || 11 nihil : -lum *Siesbye ap. Madvig,* Aduers. crit., III, p. 174.

5. 2 datas... octobr. *huc transposuit Klotz* : *post* pecunia Ω, *uett.* || proximo Ω, *uett.* : -is *Boot* -e *Sternkopf* || 4 imperata (Σ) : -erat Δ || e *RP, cod. Ant.* : *om.* Δ, *E* || 6 nostri *cod. Faërni, Manutius* : noster *PV* non Δ, *R, G* || ac tuorum *E, RPV* : actu horum *M*[1] auctorum *G, M*[3] || 7 ulla *E, RP, G* : nulla Δ || si etiam : etiam si *RPOV* || 10 qui dionysium : quid ain ? ysium *M*[1] || 12 abs : et abs *RPV.*

CLIII. — A QUINTUS.
(*Q. fr.*, III, 5).

Tusculum, fin octobre ou début novembre 54.

MARCUS A SON FRÈRE QUINTUS, SALUT.

1. Tu me demandes des nouvelles de cet ouvrage[1] que j'ai entrepris d'écrire quand j'étais dans ma villa de Cumes : je n'ai pas cessé ni ne cesse d'y travailler, mais j'en ai déjà changé plus d'une fois toute l'économie. J'en avais déjà composé deux livres : je supposais, pendant les fêtes de neuf jours qui eurent lieu sous le consulat de Tuditanus et d'Aquilius[2], une conversation s'engageant entre l'Africain, peu avant sa mort, et Lélius, Philus, Manilius, Q. Tubéron, P. Rutilius, enfin les gendres de Lélius, Fannius et Scévola ; j'avais distribué l'entretien en neuf jours et autant de livres, il avait pour sujet le meilleur type de constitution politique et le citoyen idéal ; la rédaction marchait fort bien, et la dignité des personnages ajoutait beaucoup de poids aux discours que je leur prêtais. Mais comme je me faisais donner lecture de ces livres dans ma villa de Tusculum en présence de Salluste*, celui-ci me fit observer qu'il était possible de traiter ces sujets-là avec beaucoup plus d'autorité, si je parlais de la république en mon propre nom : n'étais-je pas tout autre chose qu'un Héraclide du Pont* ? n'étais-je pas un consulaire, et qui avait été mêlé aux événements politiques les plus graves ? Ces propos que j'attribuerais à des personnages aussi anciens seraient considérés comme imaginaires : pour la conversation entre orateurs qui est dans mon

1. Il s'agit, comme on le voit par la suite, du *De re publica.*
2. 129 av. J.-C.

CLIII. — AD QVINTVM.
(*Q. fr.*, III, 5).

Scr. in Tusculano ex. m. Oct. aut in. Nou. a. 700 /54.

MARCVS QVINTO FRATRI SALVTEM.

1. Quod quaeris quid de illis libris egerim quos cum essem in Cumano scribere institui, non cessaui neque cesso, sed saepe iam scribendi totum consilium rationemque mutaui. Nam iam duobus factis libris, in quibus nouendialibus feriis quae fuerunt Tuditano et Aquilio consulibus sermo est *a me* institutus Africani paulo ante mortem et Laeli, P*h*ili, Man*i*li, *Q.* Tuberonis, *P. Rutili* et Laeli generorum, Fanni et Scaeuolae, sermo autem in nouem et dies et libros distributus de optimo statu ciuitatis et de optimo ciue (sane texebatur opus luculente hominumque dignitas aliquantum orationi ponderis adferebat), ii libri cum in Tusculano mihi legerentur audiente Sallustio, admonitus sum ab illo multo maiore auctoritate illis de rebus dici posse si ipse loquerer de re p., praesertim cum essem non Heraclides Ponticus sed consularis, et is qui in maximis uersatus in re p. rebus essem ; quae tam antiquis hominibus attri-

CLIII. — *M* 43 v° ; *R* 22 v° ; *P* 23 v° ; *G* 46 v°.

1. 4 factis *P* : facilis *M*[1], *RO*, *G*, *Cr.*[m] feci (Δ), *uett.* || 5 feriis (Σ) Π : his f- Δ iis f- *uett. praeter Rom.*, *uulg.* || 6 a me *ed. Asc.*[2] : tamen Ω || 7 phili *M*[corr] : pili *M*[1], *E*, *R*, *(G)* pauli *P* || manili q. *ego* : manl(i)que Ω, *uett.* || 8 <p. rutili> *huc inserui* [*cf.* Att. IV, 16, 2] : *post* manili *Wesenberg* || 11 orationi : orna- *M*[1] orõi (= orationi) *R*.

précédent ouvrage*, il s'y agissait de l'art de la parole, j'avais eu un geste élégant en évitant de m'y mêler ; toutefois j'y avais fait parler des gens que j'avais pu voir moi-même ; enfin Aristote, quand il parle de la république et de l'homme d'État supérieur, parle en son propre nom. 2. Ces arguments me touchèrent, d'autant plus qu'il m'était impossible de parler des plus grands bouleversements de notre cité, parce qu'ils étaient postérieurs à l'époque où vivaient les interlocuteurs du dialogue. C'était d'ailleurs là ce que je m'étais d'abord proposé, ne voulant pas qu'une incursion dans l'histoire contemporaine me fît heurter et offenser quelqu'un. Mais maintenant, tout en évitant cet écueil, c'est moi-même qui parlerai, dans un entretien avec toi ; cela ne m'empêchera pas de t'envoyer, quand je serai de retour à Rome, ma première rédaction : tu ne laisseras pas de penser, je crois, que j'ai eu quelque mal à abandonner ces livres-là.

3. L'amitié de César, dont il me parle longuement, me cause une joie sans pareille ; quant aux promesses qu'il fait luire à mes yeux, elles ne me donnent guère d'impatience : je n'ai pas soif d'honneurs, je ne regrette pas la gloire, je désire plus voir durer toujours ses sentiments que voir s'accomplir ses promesses. Et pourtant j'ai une vie si agitée et si laborieuse qu'on dirait que je souhaite ce que je ne demande pas.

4. Pour les vers que tu me demandes d'écrire, tu ne saurais croire, mon cher frère, à quel point le temps me fait défaut ; et puis, vraiment, je ne me sens pas assez inspiré pour chanter ce que tu voudrais me voir célébrer. Voyons ! peux-tu me demander, à moi, des *créations poétiques* sur un sujet qui échappe même aux efforts de ma réflexion*, toi qui passes tout le monde dans ce genre d'expression et de peinture ? Pourtant, je serais prêt à t'obéir, de mon mieux : mais, tu le sais

buerem, ea uisum iri fic*t*a esse ; oratorum sermonem in illis nostris libris, quod esset de ratione dicendi, belle a me remouisse, ad eos tamen rettulisse quos ipse uidissem ; Aristotelem denique quae de re p. et praestanti uiro scribat ipsum loqui. **2.** Commoui*t* me, et eo magis quod maximos motus nostrae ciuitatis attingere non poteram, quod erant inferiores quam illorum aetas qui loquebantur. Ego autem id ipsum tum eram secutus, ne in nostra tempora incurrens offenderem quempiam. Nunc et id uitabo et loquar ipse tecum et tamen illa quae institueram ad te, si Romam uenero, mittam. Puto enim te existimaturum a me illos libros non sine aliquo meo stomacho esse relictos.

3. Caesaris amore quem ad me perscripsit unice delector ; promissis iis quae ostendit non ualde pendeo, nec sitio honores nec desidero gloriam magisque eius uoluntatis perpetuitatem quam promissorum exitum exspecto ; uiuo tamen in ea ambitione et labore, qua*si* id quod non postulo exspectem.

4. Quod me de uersibus faciendis rogas, incredibile est, mi frater, quam egeam tempore, nec sane satis commoueor animo ad ea quae uis canenda. A*n* ποιήσεις uero ad ea quae ipse ego ne cogitando quidem consequor, tu, qui omnis isto eloquendi et exprimendi genere superasti, a me petis ? Facerem tamen, ut possem, sed,

1. 18 uisum iri ficta esse *M*[3] : uisu mirifica esse (Ω), *uett.* || 19 belle a me *E, M*[corr] : belle ea me ΔΠ belle me *RPV*.

2. 1 commouit *ed. Asc.*[2] : -ui Ω || 6 ipse *s, V, uett. praeter Rom.* : et ipse (Ω) || 9 relictos ΣΠ, *M*[3] : redditos *M*[1].

3. 1 perscripsit : -ipsti *Bücheler* || 5 in ea : mea *M*[1], *R* || quasi *Vrsinus* : quam (Ω) tamquam *P, uett. praeter Rom., Sjögren.*

4. 3 an ποιήσεις *ego* : ΑΜΠωΕΙC *M*[1], *RP, G* ἄμπωτις (Δ) ἀμπώτεις *Cr.*[m] *uaria coni. edd.* || 5 eloquendi : et el- *E, RP.*

bien, il faut, pour écrire des vers, un certain état d'enthousiasme, et les circonstances actuelles m'en privent totalement. Certes, je me tiens éloigné de toute occupation politique, et je me consacre aux lettres ; cependant, je vais te dire une chose que, ma foi, je m'étais bien promis de te tenir cachée, à toi tout le premier. J'ai le cœur serré, mon frère, mon si cher ami, oui, j'ai le cœur serré de voir qu'il n'y a plus de république, plus de tribunaux, et que cette époque de ma vie qui devrait s'épanouir dans le prestige de l'autorité souveraine que j'eus jadis au Sénat est livrée aux épuisantes besognes du barreau ou réduite aux consolations de l'étude solitaire ; que cet idéal dont je m'étais épris dès mon enfance,

*Être premier de loin et l'emporter sur tous**,

n'est plus qu'un rêve mort ; que j'ai dû m'abstenir d'attaquer mes ennemis, et certains, même, les défendre ; que je ne suis pas plus libre dans mes haines que dans mes affections, et que je n'ai trouvé que César, seul entre tous, pour être mon ami autant que je le désirais, si même il n'est pas le seul, comme d'autres le pensent, à vouloir l'être. Il n'y a rien cependant dans tout cela dont je ne puisse chaque jour adoucir la tristesse par des consolations efficaces ; mais la meilleure, ce sera notre réunion. Pour le moment, à ces maux vient se joindre, comme le plus pénible de tous, le regret de ton absence.

5. Si j'avais défendu Gabinius, comme Pansa trouve que j'aurais dû le faire, j'étais perdu : ceux qui le haïssent (et c'est la totalité des ordres) se seraient mis, à cause de lui, à me haïr aussi. J'ai très bien fait, je crois, de m'en tenir à ne faire que ce que tout le monde pouvait voir*. Et somme toute, comme tu me le conseilles, je me tourne entièrement vers la tranquillité et la paix.

quod te minime fugit, opus est ad poema quadam animi alacritate, quam plane mihi tempora eripiunt. Abduco equidem me ab omni rei p. cura dedoque litteris, sed tamen indicabo tibi quod me hercule in primis te celatum uolebam. Angor, mi suauissime frater, angor nullam esse rem p., nulla iudicia, nostrumque hoc tempus aetatis, quod in illa auctoritate senatoria florere debe*bat*, aut forensi labore iactari aut domesticis litteris sustentari, illud uero quod a puero adamaram,

Πολλὸν ἀριστεύειν καὶ ὑπείροχος ἔμμεναι ἄλλων,

totum occidisse, inimicos a me partim non oppugnatos, partim etiam esse defensos, meum non modo animum sed ne odium quidem esse liberum, unumque ex omnibus Caesarem esse inuentum qui me tantum quantum ego uellem amaret, aut etiam, sic ut alii putant, hunc unum esse qui uellet. Quorum tamen nihil est eiusmodi ut ego me *non* multa consolatione cotidie leniam ; sed illa erit consolatio maxima, si una erimus. Nunc ad illa uel grauissimum accedit desiderium tui.

5. Gabinium si, ut Pansa putat oportuisse, defendissem, concidissem. Qui illum ˈōderunt (ii sunt toti ordines) propter quem oderunt me ipsum odisse coepissent. Tenui me, ut puto, egregie, tantum ut facerem quantum omnes uiderent ; et in omni summa, ut mones, ualde me ad otium pacemque conuerto.

4. 9 equidem me ΣΠ, *uett. praeter Rom.* : equidem *M*¹ me equidem (Δ) ‖ 13 debebat *Manutius* : debet Ω, *uett.* ‖ 23 non multa *ed. Crat.* : multa non Ω ‖ 25 uel : ut *M*¹ ul (= uel) *R*.
5. 1 oportuisse : -et *M*¹, Π ‖ 4 me ut puto *s*, *uett.* : me ut ue puto (Σ) me ut me puto (Δ) Π.

6. Pour ce qui est des livres, Tyrannion est un paresseux ; je parlerai à Chrysippe ; mais la tâche est lourde et veut un homme très soigneux[1]. Je m'en rends compte moi-même, qui, avec tout mon dévouement, n'arrive à rien. Je ne sais vraiment où m'adresser pour les ouvrages latins : les copies, qu'on les fasse exécuter ou qu'on les achète, en sont si fautives ! Mais enfin, dans la mesure du possible, je m'y emploierai. Crebrius, comme je te l'ai écrit précédemment, est à Rome, et prêt à tout accorder ; il s'est reconnu officiellement ton débiteur[2]. Du côté du trésor public, je crois qu'on a réglé la chose pendant mon absence.

7. Tu m'écris que tu as achevé quatre tragédies en seize jours, et tu prétends emprunter quelque chose à autrui ? Tu demandes du *pathétique*, quand tu as écrit une *Électre*, et qui va jusqu'à la brutalité[3] ? Ne te laisse pas aller à la paresse, et ne crois pas que le fameux « connais-toi toi-même » n'ait été dit que pour diminuer la prétention des orgueilleux : il vise aussi à nous donner conscience de nos qualités. Quoi qu'il en soit, envoie-moi, je te prie, cette pièce et ton *Érigone*.

Tu as là ma réponse à tes deux dernières lettres.

8. A Rome, et surtout sur la voie Appienne au quartier du temple de Mars, il y a une inondation prodigieuse : la terrasse de promenade de Crassipès a été

1. Cf. *Q. fr.*, III, 4, 5 *(CLI)*.
2. Le texte n'est pas sûr. Le nom même de Crebrius, qui ne se retrouve nulle part ailleurs, est douteux. Cf. app. crit.
3. D'après notre conjecture *et crudam*. On a pensé jusqu'à présent qu'il fallait lire ici le nom d'une deuxième tragédie ; pourtant, tous les manuscrits ont, plus bas, *istam* et non *istas*. Le mot *crudus* au sens de « cruel », fréquent en poésie, ne se rencontre pas chez Cicéron : mais précisément l'épithète ne saurait être de lui, puisqu'il ne connaît pas encore la tragédie de son frère et, par conséquent, ne peut la juger ; il reproduit ici, à dessein, une épithète employée par Quintus dans la lettre où il lui parlait de son *Électre*.

6. De libris Tyrannio est cessator. Chrysippo dicam ; sed res operosa est et hominis perdiligentis. Sentio ipse qui in summo studio nihil adsequor. De Latinis uero quo me uertam nescio ; ita mendose et scribuntur et ueneunt. Sed tamen, quod fieri poterit, non neglegam. Crebrius, ut ante ad te scripsi, Romae est, et qui omnia adnuat : debere tibi ualde renuntia*uit*. Ab aerario puto confectum esse dum absum.

7. Quattuor tragoedias sedecim diebus absoluisse cum scribas, tu quicquam ab alio mutuaris ? et πάθος quaeris, cum Electram et *cru*dam scripseris ? Cessator esse noli et illud γνῶθι σεαυτόν noli putare ad adrogantiam minuendam solum esse dictum, uerum etiam ut bona nostra norimus ; sed et istam et Erigonam mihi uelim mittas. Habes *ad* duas epistulas proximas.

8. Romae et maxime Appia a*d* Martis mira proluuies. Crassiped*is* ambulatio ablata, horti, tabernae

6. 3 qui in : quin *M, G* qui *R* || 4 me uertam Δ : uertam me Σ (Π) || 5 ueneunt *b d s, V, N, uett.* : ueniunt *Mm,* (Σ) (Π) || 6 crebrius : c. rebilus *coni. Orelli* cincius *coni. Purser coll.* Q. fr. III, 1, 6 || 7 adnuat *E, G,* M^3, *Cr.*^{m} : adunat M^1, *R* adimat *P* adiurat (Δ) adnuit *O. E. Schmidt* || 7 renuntiauit *ego* : renuntiant Ω renuntiat *O. E. Schmidt, alii alia.*

7. [= *ep.* 6 : *noua epistula* Ω, *uett., continuauit Schütz*] 2 πάθος *Uesener* : ΠΛΕΟϹ M^1, *G* ΝΑΕΟϹ *RP* κλέος (Δ) || 3 crudam *ego* : trodam (Δ), *E, V, G,* troadam *s, P, uett. praeter Rom.* Troadas *Wesenberg* Aëropam *Bücheler* Troilum *Fritzsche* || 5 uerum etiam (Δ), *V, uett.* : uetat iam M^1, *RP,* Π || 6 istam Ω, *Cr.*^{m} : -as *ed. Asc.*^{2}, *uulg.* || 7 <ad> *add. Vrsinus.*

8. [= *ep.* 7, 1 : *noua epistula* Ω, *uett., continuauit Sjögren auctore Sternkopf*] 1 appia *RPOV, uett.* : et appia *M, G* || ad *uett. praeter Rom., uulg.* : et *RPOV* a ΔΠ, *Sjögren* || proluuies ΣΠ, M^3, *uett.* luuies M^1 || 2 crassipedis *uulg.* : -es (Ω).

emportée, ainsi que des jardins et nombre de guinguettes ; l'eau monte jusqu'à la piscine publique[1]. Belle application de ces vers d'Homère :

Un jour d'automne où Zeus, contre l'homme irrité,
Se venge en déchaînant les torrents de la pluie.

Cela coïncide, en effet, avec l'absolution de Gabinius :

Contre l'homme qui rend des sentences boiteuses,
Chassant de l'agora la Justice, au mépris
Du châtiment divin[2].

Mais j'ai décidé de ne pas me soucier de ces choses-là.

9. Quand je serai rentré à Rome, je t'écrirai ce que j'aurai pu apercevoir, en particulier au sujet de la dictature, et je remettrai des lettres pour Labiénus et pour Ligurius. J'ai écrit celle-ci avant le jour, à la lueur d'une lampe au charmant support de bois, que j'aime beaucoup, parce que, me dit-on, c'est toi qui l'as fait faire quand tu étais à Samos. Adieu, le plus aimé et le meilleur des frères.

CLIV. — A QUINTUS.
(*Q. fr.*, III, 6 [8]).

Rome, fin novembre ou début décembre 54.

1. Je n'ai rien à répondre à ta précédente lettre, qui est pleine de mauvaise humeur et de plaintes ; tu en avais, me dis-tu, remis la veille une autre du même

1. Sur cette inondation, voir la Notice, p. 45 et n. 5.
2. Hom., *Il.*, XVI, 385 sq.

plurimae ; magna uis aquae usque ad piscinam publicam. Viget illud Homeri :

Ἦμαρ᾽ ὀπωρινῷ, ὅτε λαβρότατον χέει ὕδωρ
Ζεύς, ὅτε δή ῥ᾽ ἄνδρεσσι κοτεσσάμενος χαλεπήνῃ.

Cadit enim in absolutionem Ga*bi*ni :

Οἳ βίῃ εἰν ἀγορῇ σκολιὰς κρίνωσι θέμιστας,
ἐκ δὲ δίκην ἐλάσωσι, θεῶν ὄπιν οὐκ ἀλέγοντες.

Sed haec non curare decreui. **9.** Romam cum uenero, quae perspexero scribam ad te et maxime de dictatura, et ad Labienum et ad Ligurium litteras dabo. Hanc scripsi ante *lucem* ad lychnuchum ligneolum, qui mihi erat periucundus, qu*o*d eum te aiebant cum esses *Sam*i curasse faciendum. Vale, mi suauissime et optime frater.

CLIV. — AD QVINTVM.
(*Q. fr.*, III, 6 [8]).

Scr. Romae ex. m. Nou. aut in. m. Dec. a. 700/54.

1. Superiori epistulae quid respondeam nihil est, quae plena stomachi et querelarum est, quo in genere

8. 7 absolutionem *bdms* : adsol- *M*, *G* sol- *RPOV* || 7 gabini *uulg.* : garirni Δ, *R*, *G*, garriui *P*.
9. [= *ep.* 7, 2] 4 lucem *s* : *om.* (Ω) || lychnuchum : licinighum *RP* || 5 quod *M*³, *uett.* : quidem (Ω) || 5 esses sami curasse *Victorius* : esse san ligurasse *M* esses an ligurasse *R* esses anlig- *G* esses aulig- *P*.

CLIV. — *M* 45 v° ; *R* 23 r° ; *P* 24 v° ; *G* 47 v°.

1. 1 quid Ω, *uett.* : quod *Manutius*, *uulg.* [*cf. Gaffiot*, Pour le vrai latin, p. 72 sq.].

genre à Labiénus : elle n'est pas encore arrivée*. Rien à répondre, car ta dernière a dissipé tout mon chagrin. Un conseil seulement et une prière : au milieu des peines, des fatigues, des regrets que tu éprouves, rappelle-toi dans quel esprit nous avons envisagé ton départ. Ce que nous poursuivions, ce n'étaient point je ne sais quels avantages matériels, but chétif et mesquin. Qu'est-ce qui pouvait, en effet, nous paraître digne d'être acheté au prix de notre séparation ? Non, ce que nous voulions, c'était obtenir, grâce à l'amitié du meilleur et du plus puissant des hommes, une protection très sûre pour tout ce qui fait notre dignité. Nos espoirs ont plus d'importance que l'objet immédiat de nos poursuites : le reste, mettons-le de côté pour les dépenses à faire*. Ainsi donc, si tu te reportes souvent en pensée au système sur lequel reposaient nos plans et nos espérances d'autrefois, il te sera plus facile de supporter ces fatigues de la vie militaire et tout ce qui par ailleurs te heurte ; sans compter que tu laisseras là ton fardeau quand tu le voudras. Mais le moment n'est pas encore venu, tout en étant désormais proche.

2. Je te recommande aussi une chose : ne confie à aucune lettre de ces nouvelles qui, divulguées, nous causeraient des ennuis. Il y a bien des choses que j'aime mieux ignorer plutôt que de les apprendre au prix de quelque danger. Je t'écrirai plus longuement quand j'aurai l'esprit libre, quand mon petit Cicéron sera, comme je l'espère, en bonne santé. Fais-moi savoir, je te prie, à qui je dois remettre les lettres que je t'enverrai par la suite : aux courriers de César, pour qu'il te les fasse parvenir aussitôt, ou à ceux de Labiénus ? car je ne sais où sont tes Nerviens, ni à quelle distance[1].

3. Ce que tu me dis du courage et de la force d'âme dont César a fait preuve dans des circonstances si dou-

1. Voir la Notice, p. 46 et note 1.

alteram quoque te scribis pridie Labieno dedisse, qu*ae* adhuc non uenerat. Deleuit enim mihi omnem molestiam recentior epistula. Tantum te et moneo et rogo ut in istis molestiis et laboribus et desideriis recordere consilium nostrum quod fuerit profectionis tuae. Non enim commoda quaedam sequebamur parua ac mediocria. Quid enim erat quod discessu nostro emendum putaremus ? Praesidium firmissimum petebamus ex optimi et potentissimi uiri beniuolentia ad omnem statum nostrae dignitatis. Plura ponuntur in spe quam petimus ; reliqua ad iacturam reseruentur. Quare, si crebro referes animum tuum ad rationem et ueteris consilii nostri et spei, facilius istos militiae labores ceteraque quae te offendunt feres, et tamen cum uoles depones. Sed eius rei maturitas nequedum uenit et tamen iam appropinquat.

2. Etiam illud te admoneo ne quid ullis litteris committas, quod si prolatum sit moleste feramus. Multa sunt quae ego nescire malo quam cum aliquo periculo fieri certior. Plura ad te uacuo animo scribam cum, ut spero, se Cicero meus belle habebit. Tu uelim cures ut sciam quibus nos dare oporteat eas quas ad te deinde litteras mittemus, Caesarisne tabellariis ut is ad te protinus mittat, an Labieni. Vbi enim isti s*i*nt Neruii et quam longe absint nescio.

3. De uirtute et grauitate Caesaris, quam in summo

1. 3 quae *Rauschen* : qui Σ Π, *uett.* quia (Δ) || 7 fuerit : *om.* *R* fuit *P* || 10 petebamus *E, P, uett. praeter Rom.* : putab- Δ, *R*[1] petab- *R*[corr] [*prima manu corr.*] *V om. G* || 12 petimus ΣΠ, *Cr.*[m] : in pecuniis Δ, *uett.* || 15 reseruentur (Σ) Π, *Cr.*[m], *M*[3] [*post deletum*] : seru- (Δ), *R* struentur *m, uett. praeter Iens.*
2. 8 sint *uett.* : sunt Ω.

loureuses[1] est pour moi un grand sujet de joie. Tu m'invites à achever le poème que j'avais commencé d'écrire pour lui : quoique mes occupations, et bien plus encore mes dispositions d'esprit m'en éloignent, cependant, puisque César a su, par la lettre que je t'avais adressée, que j'avais commencé d'écrire quelque chose, je reviendrai à mon propos et je l'achèverai pendant les loisirs que me procurent ces jours de supplications* ; grâce à elles, voici notre ami Messala et les autres débarrassés* : j'en suis extrêmement heureux ; et en le comptant comme consul certain avec Domitius, vous ne vous écartez en rien de ce que je pense moi-même. Je me porterai garant de Messala auprès de César. Mais Memmius place ses espérances dans l'arrivée de César[2], en quoi je crois qu'il se trompe : ici, en tout cas, on n'est pas chaud pour lui. Quant à Scaurus, il y a beau temps que Pompée l'a laissé tomber.

4. On a fait traîner les choses ; on a différé les comices jusqu'à rendre un interrègne nécessaire. Les bruits qui courent au sujet d'un dictateur ne plaisent pas aux bons citoyens, mais ce qu'ils disent me plaît moins encore. D'ailleurs tout cela inspire des craintes, et l'enthousiasme est mitigé. Pompée déclare nettement qu'il n'en veut pas : ce n'est pas ce qu'il me disait naguère. C'est d'Hirrus, semble-t-il, que viendra l'initiative. O dieux ! quelle sottise ! quel égoïsme d'un homme qui est amoureux de lui-même sans rival[3] ! Il a eu recours à moi pour détourner d'agir Crassus Junianus, qui m'est très attaché. Veut-il ? ne veut-il pas ? il est difficile de le savoir. En tout cas, si c'est Hirrus qui mène l'affaire, il n'arrivera pas à faire admettre qu'il ne veut pas. Il n'y a pas en ce moment d'autre sujet de

1. La mort de sa fille Julia. Voir la Notice, p. 42.
2. Cf. *Q. fr.*, III, 2, 3 *(CXLVII)* et note* pour la p. 99, l. 7.
3. Ces exclamations, à ce qu'il semble d'après les deux phrases suivantes, visent Pompée, non Hirrus.

dolore adhibuisse*t*, magnam ex epistula tua accepi uoluptatem. Quod me institutum ad illum poema iubes perficere, etsi distentus cum opera tum animo sum multo magis, tamen quoniam ex epistula quam ad te miseram cognouit Caesar me aliquid esse exorsum, reuertar ad institutum idque perficiam his supplicationum otiosis diebus, quibus Messalam iam nostrum reliquosque molestia leuatos uehementer gaudeo, eumque quod certum consule*m* cum Domitio numeratis nihil a nostra opinione dissentitis. Ego Messalam Caesari praestabo. Sed Memmius in aduent*u* Caesaris habet spem ; in quo illum puto errare. Hic quidem friget ; Scaurum autem iam pridem Pompeius abiecit.

4. Res prolatae ; ad interregnum comitia adducta. Rumor d*ict*atoris iniucundus bonis, m*ih*i etiam magis quae loquuntur. Sed tota res et timetur et refrigescit. Pompeius plane se negat uelle ; antea mihi ipse non negabat. Hir*r*us auct*or* fore uidetur. O dii, quam ineptus, quam se ipse amans sine riuali ! Crassum Iunianum, hominem mihi deditum, per me deterruit. Velit nolit scire difficile est ; Hir*r*o tamen agente nolle se non probabit. Aliud hoc tempore de re publica nihil loque-

3. 2 adhibuisset *M*[4], *uett. praeter Iens.* : -em Ω || 7 perficiam : suppliciam *R* supplebo *P* || 10 consulem *M*[4] *s* : cos. *ed. Asc.*[2] consules (Ω) || 12 aduentu *M*[corr], *uett. praeter Rom.* : -tum *M*[1], *RPV, G* || 13 puto : puto etiam *RP*.

4. 2 dictatoris *M*[4], *ed. Asc.*[2] : delatoris (Ω), *Cr.*[m] || ini(u)cundus : in iocundis *M*[1] iocundus *P* || mihi *P*, *uett. praeter Rom.* : me *M*[1], *RV, G* metu *M*[2] || 4 mihi ipse : ipse mihi *RP*, *uett. praeter Rom.* ipse me *E* || 5 hirrus *uulg.* : hirpus Ω || auctor *uulg.* : -tus Ω, *uett.* || 8 hirro *uulg.* : hirrio *M*[1], *V, G* hyrcio *M*[corr] [hirro... certe nihil *om. E, RP*].

conversation politique ; quant à ce qu'on fait, c'est le néant. 5. Le 23 novembre ont eu lieu les funérailles, tout à fait touchantes, du fils de Serranus Domesticus. Le père a prononcé l'éloge funèbre, que j'avais écrit.

6. Et maintenant, parlons de Milon. Pompée ne fait rien pour lui et tout pour Gutta*, et il déclare qu'il fera le nécessaire pour lui ménager l'appui de César. Cela fait une peur terrible à Milon, et à juste titre ; si Pompée devient dictateur, il ne lui reste à peu près plus d'espoir. Donnera-t-il le concours de sa troupe* à celui qui s'opposera au projet de dictature ? il craint d'y gagner l'inimitié personnelle de Pompée. Ne le donnera-t-il point ? il redoute que la violence ne fasse aboutir le projet. Il prépare des jeux d'une magnificence inouïe, des jeux, dis-je, comme personne n'en a donné de plus somptueux : double et triple sottise, vu qu'on ne le lui a pas demandé et qu'il a donné, comme édile, des jeux de gladiateurs splendides, et qu'il n'a pas d'argent, et qu'il est *magister**, ou qu'il aurait pu se supposer *magister* au lieu de se croire édile. Je t'ai à peu près tout dit. Prends soin, mon frère bien-aimé, de ta santé[1].

CLV. — A TRÉBATIUS.

(*Fam.*, VII, 16).

Rome, fin novembre ou début décembre 54.

M. CICÉRON SALUE TRÉBATIUS.

1. Il y a, comme tu sais, à la fin du « Cheval de Troie » : « la sagesse leur vient trop tard ». Mais à toi, cher jeune vieillard, elle ne te vient pas tard*. Les premières lettres que tu m'as adressées étaient quelque

1. La santé de Quintus était alors très fragile. Cf. Caes., *B. G.*, V, 40, 7 : *cum tenuissima ualetudine esset.*

bantur ; agebatur quidem certe nihil. **5.** Serrani Domestici filii funus perluctuosum fuit a. d. VIII. Kal. Decembr. Laudauit pater scripto meo.

6. Nunc de Milone. Pompeius ei nihil tribuit et omnia Guttae dicitque se perfecturum ut [in] illo Caesar incumbat. Hoc horret Milo nec iniuria et, si ille dictator factus sit, paene diffidit. Intercessorem dictaturae si iuuerit manu et praesidio suo, Pompeium metuit inimicum ; si non iuuerit, timet ne per uim perferatur. Ludos apparat magnificentissimos, sic, inquam, ut nemo sumptuosiores, stulte bis terque non postulatus, uel quia munus magnificum dederat, uel quia facultates non erant, uel quia magister, uel quia potuerat magistrum se, non aedilem putare. Omnia fere scripsi. Cura, mi carissime frater, ut ualeas.

CLV. — AD TREBATIVM.
(*Fam.*, VII, 16).

Scr. Romae ex. m. Nou. aut in. m. Dec. a. 700/54.

M. CICERO S. D. TREBATIO.

1. In « Equo Troiano » scis esse in extremo « sero sapiunt ». Tu tamen, mi uetule, non sero. Primas illas

5. 1 serrani domestici (Σ) Π, *Cr.*ᵐ [*sed* sarrani domistici *R*] : serranni domestici *M*³ serranido mestitii *M*¹ ‖ 2 uiii ΔΠ : iiii (Σ), *uett. praeter Rom.* ‖ 3 scripto meo. nunc : scribito nunc *RP*.

6. 2 gutt(a)e ΣΠ, *M*³, *uett.* : gut(a)e Δ Cottae *coni. Hoffa* ‖ in *del. Ernesti* : in illum *Lambin* ‖ 4 intercessorem ΣΠ, *M*³, *uett.* : inter cesarem *M*¹ ‖ 8 postulatus : -os *Cr.*ᵐ, *uulg.* ‖ 10 uel quia magister : *del. Schütz* non erat *add. OV.*

peu hargneuses et assez sottes ; qu'ensuite, quand il s'est agi de la Bretagne, tu ne te sois pas montré très *curieux de voir du pays*, vraiment, je ne t'en blâme pas. Mais à présent, dans les quartiers d'hiver, tu me parais être sous le charme[1] ; aussi ne te soucies-tu guère de bouger.

Il convient d'être sage en toute occasion :
Ce sera là la plus sûre des armes.

2. Si je dînais en ville, je n'aurais pas manqué d'accepter l'invitation de ton ami Cn. Octavius[2] ; je lui ai dit cependant, après plusieurs invitations : « Je te prie, qui es-tu ? » Mais, ma parole, plaisanterie à part, c'est un homme charmant ; que ne l'as-tu emmené avec toi !

3. Que faites-vous ? avez-vous quelqu'intention de venir en Italie cet hiver ? Informe-moi là-dessus. Balbus m'a certifié que tu serais riche. M'a-t-il dit cela au sens romain, voulant signifier que ta bourse sera bien garnie, ou bien au sens où l'entendent les Stoïciens, pour qui sont riches tous ceux qui peuvent jouir du ciel et de la terre, c'est ce que la suite me montrera. Ceux qui arrivent de là-bas t'accusent d'être fier, parce que, disent-ils, tu ne réponds pas aux questions qu'on te pose[3]. Tu as cependant lieu d'être content ; car tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il n'y a personne à Samarobriva qui sache le droit mieux que toi.

1. Sous le charme de César, auprès de qui Trébatius se trouvait à Samarobriva (Amiens). D'après notre conjecture : *inlectus*. Le texte des manuscrits, *iniectus*, ne fournit pas de sens acceptable.
2. Cf. *Fam.*, VII, 9, 3 *(CXLVIII)*.
3. Cicéron joue sur le mot *respondere*, qui s'emploie dans un sens technique pour les réponses des jurisconsultes. La même plaisanterie se retrouve dans une lettre au jurisconsulte L. Valérius : *Fam.*, I, 10 *(CLX)*. A rapprocher aussi *Att.*, IV, 18, 3 *(CLI)*, bien que *respondere* y soit pris dans un autre sens.

rabiosulas sat fatuas dedisti ; deinde quod in Britannia non *nimis* φιλοθέωρον te praebuisti, plane non reprehendo. Nunc uero in hibernis in*l*ectus mihi uideris, itaque te commouere non curas.

Vsquequaque sápere oportet; íd erit telum acérrimum.

2. Ego si foris cenitarem, Cn. Octauio, familiari tuo, non defuissem ; cui tamen dixi, cum me aliquotiens inuitaret : « Oro te, quis tu es ? » Sed mercules, extra iocum, homo bellus est ; uellem eum tecum abduxisses.

3. Quid agatis et *e*cquid in Italiam uenturi sitis hac hieme fac plane sciam. Balbus mihi confirmauit te diuitem futurum. Id utrum Romano more locutus sit, bene nummatum te futurum, an quomodo Stoici dicunt, omnis esse diuites qui caelo et terra frui possint, postea uidebo. Qui istinc ueniunt, superbiam tuam accusant, quod negent te percontantibus respondere. Sed tamen est quod gaudeas ; constat enim inter omnis neminem te uno Samarobriuae iuris peritiorem esse.

CLV. — M 109 r° ; G 56 r° ; R 86 r°.

1. 3 sat M : at GR || 4 nimis *Politien* : minus ω || φιλοθέωρον *edd.* : philoteorum ω || 5 inlectus *ego* : iniectus ω intectus *Schottus* in tectis *Purser, alii alia.*

2. 3 quis tu M, R : tu quis G || mercules M : mehercules R mehercule G.

3. 1 ecquid in *uulg.* : haec quid in M, G hec quidem R || 2 plane M : plene GR || 5 possint M : -unt GR || 6 uidebo G : uideo M uidebunt R uidero ς, *Sjögren* || 7 percontantibus R : percunt- G percunct- M.

CLVI. — A ATTICUS.

(*Att.*, IV, 19).

Rome, fin novembre ou début de décembre 54.

1. O lettre conforme à mes désirs ! ô bienheureuse arrivée ! ô promesse fidèlement accomplie, parole admirablement tenue ! ô l'aimable navigation ! A vrai dire, j'en avais grand'peur, me rappelant les *bâches* de ta précédente traversée[1]. Mais, si je ne me trompe, je te verrai plus tôt que tu ne me l'écris. Tu me parais en effet avoir calculé que ta femme et ta sœur étaient en Apulie ; quand tu verras qu'il n'en est rien, qu'est-ce qui pourrait te retenir en Apulie ? Car il te faut consacrer quelques jours à Vestorius et goûter de nouveau, après un long temps, son *atticisme* à la mode latine[2] ! Mais que ne voles-tu plutôt vers nous ? que ne viens-tu voir l'authentique *vautour* de notre belle république[3] ? Viens voir comment on a distribué de l'argent, avant les élections, tribu par tribu, en un même lieu et sous les yeux de tous ; comment Gabinius a été acquitté, et comment cela a permis[4], par la suspension de la justice* et la licence universelle, que la dictature fonde sur nous. **2.** Viens contempler une âme sereine, *affranchie*, qui

1. En janvier 56. Cf. t. I, p. 118, note 4.

2. La phrase est ironique. Vestorius était un banquier de Pouzzoles, ami d'Atticus et de Cicéron ; on voit par *Att.*, XIV, 12, 3, qu'il n'était bon qu'à aligner des chiffres.

3. Cf. app. crit. — Cicéron désigne ainsi Gabinius. Cf. *Pro Sestio*, 33, 71, à propos de Gabinius et de Pison, consuls de 58 : *Exierunt malis ominibus atque exsecrationibus duo uulturii paludati. In Pis.*, 16, 38 : *Appellatus est hic uulturius illius prouinciae, si diis placet, imperator.*

4. D'après notre conjecture ὡς ἔασε. Cf. *R.E.L.*, 1933, p. 137. Pour l'idée, cf. la lettre suivante, § 3 : « L'acquittement de Gabinius est considéré comme une loi d'impunité. Par parenthèse, il n'a pas encore été question, malgré tout, d'un dictateur. »

CLVI. — AD ATTICVM.

(*Att.*, IV, 19).

Scr. Romae ex. m. Nou. aut in. m. Dec. 700/54.

1. O expectatas mihi tuas litteras ! o gratum aduentum ! o constantiam promissi et fidem miram ! o nauigationem amandam ! quam mehercule ego ualde timebam recordans superioris tuae transmissionis δέρρεις. Sed, nisi fallor, citius te quam scribis uidebo. Credo enim te putasse tuas mulieres in Apulia esse. Quod cum secus erit, quid te Apulia moretur ? Nam Vestorio dandi sunt dies et ille Latinus ἀττικισμὸς ex interuallo regustandus. Quin tu huc aduola*s* et inuisis illius nostrae rei p. germane γῦπα ? Vide nummos ante comitia tributim uno loco diuisos palam, uide absolutum Gabinium ὡς ἔασε dictaturam *ir*ruere iustitio et omnium rerum licentia. **2.** Perspice aequitatem animi mei

CLVI. — *M* 87 r° ; *R* 49 v° ; *P* 64 v°; *G* 97 v° [*lacunas praebet*]. *Archetypi folia ita transposita sunt ut post* § 1, *u.* 11 absolutum Gabinium *sequatur ep.* 16, 5, *u.* 9 detur esse ualiturum, *reliqua autem haec ep.* 19 *cum ep.* 17, 3, *u.* 2 *cohaereat hoc modo* : et eo magis nunc cociace dictaturam... (cf. t. I, INTROD., p. 39).

Haec epistula in ΔΠ *cum* Att. IV, 18 *iuncta est.*

1. 4 δέρρεις *uulg.* : ΔΕΡΡΙϹ *M*, *G* ΑΕΡΡΙϹ *R* aΕΡΡΪϹ *P* || 7 te apulia : te -eia *M*[1] || moretur : memor- *G*, *M*[3] [*post deletum*] || nam : num *Pluygers* an *Sternkopf* || 8 latinus Σ : -as Δ || ἀττικισμός (Δ) : ΥΤΙΚΙϹΜΟϹ *M*[1], *R(P)* || 9 aduolas et *uulg.* : aduolas sed Δ, *uett.* aduolasses et *RP* || 10 γῦπα uide *ego* [*cf.* R. E. L., 1933, p. 135 sq.] : putaui de Δ, *RP* peti uide *Manutius* || nummos *R* : -is Δ *om. P spatio relicto* || 11 diuisos *RP*: -sis Δ || 12 ὡς ἔασε *ego* : cociace (Δ) coci ace *Z*[b] cotiate *R om. P spatio relicto* olface *Sternkopf* || irruere *ego* : fruere *Mbd*, *RPV* fauere *m*, *uett.* fluere *Z*[b] feruere *Mommsen.*

méprise le douzième d'héritage de la succession de Félix*, qui est unie, ma foi, à César par les liens de la plus délicieuse amitié (c'est la seule planche de salut où je me plaise dans l'actuel naufrage). Ah ! Dieux bons ! quels honneurs, quels égards, quelle charmante bonté il a pour notre cher Quintus ! ce ne serait pas autrement si c'était moi le général en chef. Il vient justement, m'écrit Quintus, de lui laisser le choix de la légion qu'il commandera cet hiver[1]. Et tu n'aimerais pas un pareil homme ? Lequel donc d'entre eux[2] ?

Mais, dis-moi, t'ai-je écrit que j'étais légat de Pompée ? et que je serai à tout le moins hors de la ville à partir du 13 janvier* ? Il m'a paru que cela me convenait à plus d'un égard. Quoi encore ? Je te dirai le reste de vive voix : il faut bien que tu aies quelque chose à désirer. Bien le bonjour à Denys ; je ne me suis pas contenté de lui réserver une place, j'ai fait bâtir pour lui. Que veux-tu ? à la grande joie que me cause ton retour son arrivée mettra le comble. Le jour où tu viendras me voir il faut, si tu m'aimes, que tu demeures chez moi avec les tiens.

CLVII. — A QUINTUS.

(*Q. fr.*, III, 7 [9]).

Rome, décembre 54.

1. Non, je n'avais à faire au sujet de Gabinius rien de ce dont tu me parles et qui a été si aimablement imaginé[3]. *Ou que s'entrouvre, si je mens*[4]... La conduite

1. Voir la Notice, p. 46.
2. Les triumvirs.
3. Cf. *Q. fr.*, III, 5, 5 *(CLIII)*.
4. ...*pour m'engloutir, la vaste terre :* Τότε μοι χάνοι εὐρεῖα χθών. Formule de serment fréquente chez Homère : cf. par exemple, *Il.*, IV, 182 ; VIII, 150.

et λύσιν et contemptionem *F*elicianae unciae et me hercule cum Caesare suauissimam coniunctionem (haec enim me una ex hoc naufragio tabula delectat) ; qui quidem Q. meum tuumque, dii boni ! quemadmodum tractat honore, dignitate, gratia ! non secus ac si ego essem imperator. Hibernam legionem eligendi optio delata commodum, ut ad me Q. scribit. Hunc tu non ames ? quem igitur istorum ?

Sed heus tu ! scripseramne tibi me esse legatum Pompeio et extra urbem quidem fore ex Idibus Ianuariis ? Visum est hoc mihi ad multa quadrare. Sed quid plura ? Coram, opinor, reliqua, ut tu tamen aliquid expectes. Dionysio plurimam salutem ; cui quidem ego non modo seruaui sed etiam aedificaui locum. Quid quaeris ? ad summam laetitiam meam quam ex tuo reditu capio magnus illius aduentus cumulus accedet. Quo die ad me uenies, *tu*, si me amas, apud me cum tuis maneas.

CLVII. — AD QVINTVM.
(*Q. fr.*, III, 7 [9]).

Scr. Romae m. Dec. a. 700 /54.

1. De Gabinio nihil fuit faciendum istorum quae [ne] amantissime cogitata sunt. Τότε μοι χάνοι. Feci summa

2. 2 λύσιν *ego* : ludum Ω ‖ felicianae unciae *Tyrrell coll.* Q. fr. III, 7, 8 : sel- unciae *Cr.*[m] seleucianae prouinciae (Ω), *uett.* [*sed* seleutice *G* ceciliane *(R) V* seleptiane *P*] ‖ 7 hibernam legionem : -na -nis *Nipperdey* ‖ 8 q. Σ : *om.* Δ, G ‖ 17 aduentus : -tu *P, uett. praeter Rom.* ‖ 18 tu *Faërnus* : ut Δ, *G om.* Σ.

CLVII. — *M* 46 v° ; *R* 23 v° ; *P* 25 r° ; *G* 48 v°.
Haec epistula in codd. cum Q. fr. III, 6 *iuncta est.*

1. 1 ne *del. ego* : a te *Baiter* sane *Sjögren* ‖ 2 χάνοι : XANωI *M*[1], *R, G* cανωι *P.*

que j'ai tenue a été, de l'avis de tous, inspirée par le plus haut sentiment de mes responsabilités en même temps que par la plus grande indulgence : je ne l'ai pas attaqué, je ne lui ai pas non plus porté secours ; j'ai été un témoin sévère, mais, après cela, je n'ai plus bougé. L'issue du procès, honteuse et funeste, m'a laissé très calme. Et un avantage, finalement, en rejaillit sur moi : c'est que les maux infligés à la république et l'extrême liberté dont jouissent les audacieux, au lieu de me faire crever de rage comme autrefois, ne me touchent même plus. Car il n'est rien de plus corrompu que nos gens, que notre siècle. **2.** Aussi, puisqu'il n'est plus possible désormais de trouver quelque plaisir dans la politique, je ne sais pas pourquoi j'irais me mettre en colère. La littérature, les études qui nous sont chères, mes loisirs, mes maisons de campagne, voilà où je mets mon bonheur, et, par dessus tout, dans nos enfants. Je n'ai qu'un sujet de souci : Milon. Je souhaite que son consulat m'en délivre, et je m'y emploierai de toutes mes forces autant que je me suis employé pour le mien ; toi, de là-bas, tu m'aideras, n'est-ce pas, comme tu le fais déjà. Tout va bien, à moins que la violence ne nous arrache nos chances ; tout, sauf que je crains pour sa fortune.

*Sa folie n'est plus supportable**,

il s'apprête à donner encore des jeux de 300.000 sesterces*. Je viendrai en aide à son étourderie — il n'en montre que là — autant que je le pourrai ; quant à toi, tu as les reins assez solides pour le pouvoir.

3. Pour ce qui est des bouleversements que va nous apporter l'année qui vient, je n'ai pas voulu te faire entendre que je craignais pour moi et les miens, mais je parlais de la situation générale : j'ai beau ne pas m'occuper des affaires publiques, il m'est difficile de ne pas m'en préoccuper. A quel point je tiens à ce que tu sois

cum grauitate, ut omnes sentiunt, et summa cum lenitate quae feci. Illum neque ursi neque leuaui ; testis uehemens fui, praeterea quieui. Exitum iudicii foedum et perniciosum leuissime tuli ; quod quidem bonum mihi nunc denique redundat, ut his malis rei p. licentiaque audacium, qua ante rumpebar, nunc ne mouear quidem. Nihil est enim perditius his hominibus, his temporibus. **2.** Itaque ex re p. quoniam nihil iam uoluptatis capi potest, cur stomacher nescio. Litterae m*e* et studia nostra et otium uillaeque delectant maximeque pueri nostri. Angit unus Milo. Sed uelim finem adferat consulatus ; *in* quo enitar non minus quam sum enisus in nostro tuque istinc, quod facis, adiuuabis. De quo cetera, nisi plane uis eripuerit, recte sunt ; de re familiari timeo.

Ὁ δὲ μαίνεται οὐκ ἔτ' ἀνεκτῶς,

qui ludos HS $\overline{ccc}$ etiam comparet. Cuius in hoc uno *in*considerantiam et ego sustinebo ut potero, et, tu ut possis, est tuorum neruorum.

3. De motu temporum uenientis anni nihil te intellegere uolueram domestici timoris, sed de communi rei p. statu ; in quo etiam si nihil procuro, tamen nihil curare

1. 3 sentiunt *uulg.* : -ant Ω, *uett.* || 6 leuissime *RP edd. Iens., Asc.*[2] : len- Δ Π || 7 mihi nunc : nunc mihi *RPOV* || 8 ne mouear ΣΠ, *M*[corr] : mouear (Δ).

2. 3 me *uett.* : me(a)e Ω || 5 in quo *M*[4], *uett.* : et quo (Ω) || 7 plane uis eripuerit : plane uires erripuerit *M*[1] [*ut uidetur*] in se plane rapuerit *RP* || 10 $\overline{ccc}$ etiam *ego* : $\overline{ccc}$ *RP* ccc7 [= ccc etiam] *M, G* || 11 inconsiderantiam *Manutius* : considerant iam Ω || potero : praeterea *M*[1] || et tu ut *RPV, uett. praeter Rom.* : tu et ut *G, M*[3] tu ut *M*[1] || 12 neruorum : Neruiorum *coni. Sternkopf.*

3. 3 curare *E*, Π, *M*[3] : -asse *M*[1], *RPV.*

prudent dans tes lettres, tu peux en juger par ceci, que de mon côté je ne te parle même pas des désordres qui affligent la république aux yeux de tous : je ne veux pas que personne puisse se trouver blessé par une lettre de moi qui serait interceptée. Donc, je t'en prie, ne t'inquiète pas pour notre famille ; quant à la chose publique, je sais quelles sont tes angoisses habituelles. Je vois déjà notre ami Messala consul : s'il est nommé à la suite d'un interrègne, il n'aura pas à subir de procès[1] ; si c'est à la suite d'une dictature, il n'aura rien à craindre non plus : il n'inspire aucune haine, l'éloquence chaleureuse d'Hortensius lui sera d'un puissant secours, l'acquittement de Gabinius est considéré comme une loi d'impunité. *Par parenthèse*, il n'a pas encore été question, malgré tout, d'un dictateur. Pompée n'est pas là, Appius intrigue, Hirrus se prépare[2], on compte plusieurs tribuns prêts à opposer leur veto, le peuple n'en a cure, les chefs n'en veulent pas, et moi je reste bien tranquille.

4. Tu me promets des esclaves[3] : je t'en suis bien reconnaissant ; j'en manque, en vérité, comme tu me le dis, tant à Rome que sur mes terres. Mais prends bien garde, je t'en prie, mon cher frère, de ne rien projeter touchant mon intérêt qui ne soit tout à fait conforme au tien et tout à fait dans tes moyens. 5. Ce que tu me dis de la lettre de Vatinius m'a fait rire. Mais je le sais si plein d'égards pour moi que ces mauvais procédés dont il te gratifie, je fais mieux que de les avaler, je les digère*.

6. Tu me presses d'achever le *poème* dédié à César : c'est fait, je le tiens tout prêt, et il ne manque pas d'agrément, à mon avis du moins ; mais je cherche un

1. Cf. *CXLVII*, 3 et *CLIV*, 3. En cas d'interrègne, les consuls seraient entrés en charge au lendemain de leur élection.
2. Cf. *Q. fr.*, III, 6, 4 *(CLIV)*.
3. Apparemment, des esclaves gaulois.

uix possum. Quam autem te uelim cautum esse in scribendo ex hoc conicito, quod ego ad te ne haec quidem scribo quae palam in re publica turbantur ne cuiusquam animum meae litterae interceptae offendant. Quare domestica cura te leuatum uolo ; in re p. scio quam sollicitus esse soleas. Video Messalam nostrum consulem, si per interregem, sine iudicio, si per dictatorem, tamen sine periculo : odii nihil habet, Hortensii calor multum ualebit, Gabini absolutio lex impunitatis putatur. Ἐν παρέργῳ de dictatore tamen actum adhuc nihil est. Pompeius abest, Appius miscet, Hirrus parat, multi intercessores numerantur, populus non curat, principes nolunt, ego quiesco.

4. De mancipiis quod mihi polliceris, ualde te amo et sum equidem, uti scribis, et Romae et *in* praediis infrequens ; sed caue, amabo, quicquam quod ad meum commodum attineat, nisi maximo tuo commodo et maxima tua facultate, mi frater, cogitaris. 5. De epistula Vatini risi ; sed me ab eo ita obseruari scio ut eius odia non sorbeam solum sed etiam concoquam.

6. Quod me hortaris ut absoluam, habeo absolutum suaue, mihi quidem uti uidetur, ἔπος ad Caesarem, sed quaero locupletem tabellarium, *ne* acci*d*at quod

3. 8 in re p(ublica) Δ, *uett.* : in publica ΣΠ, *Sjögren* || 13 actum adhuc nihil : nihil adhuc actum *RP* || 14 hirrus *uulg.* : hircius *uel* -tius *uel* hyr- Ω, *uett.*
4. 2 <in> *add. uett. praeter Rom.*
6. 3 ne accidat *Victorius* : ne accipiat *Cr.*[m] accipiat Ω, *uett.*

courrier de confiance, car je ne veux pas qu'il lui arrive la même chose qu'à ton Érigone, la seule personne qui, sous le proconsulat de César, n'ait pas trouvé des routes sûres pour venir de Gaule[1].

7. Que dis-tu ? si, malgré tout, à ce moment-là il ne me semblait pas bien, que je jette bas l'édifice[2] ? Mais il me plaît chaque jour davantage ; en particulier le portique inférieur et ses pièces closes prennent bonne tournure. Pour l'Arcanum, c'est un ouvrage digne de César ou même, ma parole, de quelque amateur plus délicat encore. Ces bustes que tu y veux mettre, la palestre, la piscine, le canal, il y faut plusieurs Philotime, et non des Diphile*. Mais j'irai y voir moi-même, j'y enverrai, je donnerai des ordres.

8. Au sujet du testament de Félix, tu te montrerais plus fâché, si tu étais au courant. L'acte qu'il a cru signer, et où il te déclarait le plus fermement du monde héritier du quart, eh bien, par suite d'une erreur de lui et de son esclave Sicura, il ne l'a pas signé ; il a signé celui qu'il ne voulait pas. *Ah! malheur à lui!* Pour nous, qu'importe, si nous sommes en bonne santé. **9.** J'ai pour ton fils la tendresse que tu me demandes, celle aussi qu'il mérite et que je lui dois. Mais je me sépare de lui : je ne veux pas l'enlever à ses maîtres, et puis sa mère ne quitte pas l'Arcanum, et sans elle la voracité de l'enfant me fait trembler. Nous sommes néanmoins très souvent ensemble. J'ai répondu à tout. Mon très cher et très excellent frère, porte-toi bien.

1. Sur le poème dédié par Cicéron à César, cf. *Q. fr.*, II, 15, 5 *(CXLIV)* ; III, 1, 11 *(CXLV)*. Sur l'*Érigone* de Quintus, *Q. fr.*, III, 5, 7 *(CLIII)*.

2. La phrase *si... haberem, deturbem* nous paraît être la transcription au style indirect d'une phrase de Quintus ainsi conçue : *si tamen tum bonum non habebas <cum exstruebatur>, deturba aedificium.* Il s'agit de travaux effectués dans le *Manilianum*, acquisition récente de Quintus : cf. *Q. fr.*, III, 1, 1 et 2 *(CXLV)*.

Er*i*gonae tuae, quo*i* soli Caesare imperatore iter ex Gallia t*u*tum non fuit.

7. Quid ? si *tamen* t*u*m bonum non haberem, deturbem aedificium ? quod quidem mihi cotidie magis placet, in primisque inferior porticus et eius conclauia fiunt recte. De Arcano Caesaris opus est uel me hercule etiam elegantioris alicuius ; imagines enim istae et palaestra et piscina et Nilus multorum Philotimorum est, non Diphilorum. Sed et ipsi ea a*d*ib*i*mus et mittemus et mandabimus.

8. De Felicis testamento tum magis querare, si scias. Quas enim tabulas se putauit obsignare, in quibus *iii* unciis firmissimum t*e*, e*a*s uero (lapsus est per errorem et suum et Sicurae serui) non obsignauit ; quas noluit, eas obsignauit. Ἀλλ' οἰμωζέτω· nos modo ualeamus.
9. Ciceronem et ut rogas amo et ut meretur et debeo ; dimitto autem a me et ut a magistris ne abducam et quod mater *ab Arcano* non discedit, sine qua edacitatem pueri pertimesco. Sed sumus una tamen ualde multum. Rescripsi ad omnia. M*i* suauissime et optime frater, uale.

6. 4 erigonae tuae *Cr.*[m] : ergo nactue *E* ergo nate tue *RP* ergo ne tue *G, (M³)* ergo nactus Δ || quoi soli *Müller* : quod soli ΣΠ, *M³*, *Cr.*[m] quod si Δ cui soli *Victorius* || 5 tutum *s, ed. Crat.* : totum (Ω).

7. 1 tamen tum *ego* : canem tam (Ω) [tamen tam *m s* enim canem tam *RP*] caementum *uett. praeter Rom.* canterium [*i.e. ligneam contignationem tecti*] *Springer*, Suppl. Tull., p. 130 || haberem : -eam *Lambin* [*sed uide comm.*] || 2 deturbem : det urbem *M¹* de turbe in *P* de urbe in *R* deturbarem *Wesenberg* || 4 caesaris : caesi *coni. Tyrrell coll.* Q. fr. III, 1, 2 || 6 nilus *V, G, Cr.*[m] : nil iis *M* in hiis *R* in his *P* || 7 adibimus *Manutius* : adhibemus Ω.

8. 1 de felicis *P, uett.* : de fi- *V, G* defelicis *R* deficilis *M* || querare Π, *M³* : querere *M¹* queras *RP* || 2 quas ΣΠ, *bd* : duas M *ms* || putauit : pugauit *G* pugnauit *M³* || 3 iii *ego* : in Ω, *uett.* || te eas *ego* [*declarandi uerbi ellipsin conicio*] : tenes Ω, *uett.* || 4 quas... obsignauit : *om. RP, G.*

9. 1 et debeo (Δ) : debeo ΣΠ, *Sjögren* et ut debeo *s, uett. praeter Rom.* || 3 mater : enim *R* enim mater *P* || ab arcano non *ego* : porcia [*uel* portia] non Ω, *uett.* || 5 mi : mihi (Ω).

CLVIII. — A TRÉBATIUS. (*Fam.*, VII, 10).

Rome, décembre 54.

CICÉRON SALUE TRÉBATIUS.

1. J'ai lu ta lettre, et j'y ai vu que notre ami César fait grand cas de ta compétence juridique. Tu as lieu de te réjouir d'être allé où tu es*, dans un pays où tu peux faire figure de savant. Ah ! si tu étais allé aussi en Bretagne, il n'y aurait eu personne, à coup sûr, dans cette île pourtant si grande, qui fût plus fort que toi. C'est égal (nous pouvons bien rire, tu m'y as invité) : je suis un peu jaloux de voir que tu as été appelé sans même l'avoir demandé par un homme que les autres — non qu'il soit fier, mais parce qu'il est très pris — ne peuvent pas approcher.

2. Mais tu ne m'as rien dit, dans ta lettre, de tes conditions d'existence ; et pourtant, ma parole, elles ne m'intéressent pas moins que les miennes. J'ai grand' peur que tu n'aies froid dans tes quartiers d'hiver. Aussi, veux-tu mon avis ? il faut avoir une cheminée bien garnie ; c'est aussi l'avis de Mucius et de Manilius*, surtout pour un homme qui, comme toi, n'est pas riche en manteaux de guerre. Cependant, j'entends dire qu'il fait en ce moment assez chaud de votre côté[1] : à cette nouvelle, ma foi, j'avais conçu de grandes craintes à ton sujet. Mais tu es beaucoup plus prudent à la guerre que dans tes consultations : ne t'es-tu pas refusé à nager dans l'Océan, toi qui pourtant es passionné de nage, et à jouir du spectacle des essédaires, toi qu'auparavant nous n'aurions pas pu frustrer même d'un andabate*? Mais trêve de plaisanteries.

1. Allusion à la révolte d'Ambiorix. Cf. CAES, *B.G.*, V, 26 sq.

CLVIII. — AD TREBATIVM.
(*Fam.*, VII, 10).

Scr. Romae m. Dec. a. 700/54.

M. CICERO S. D. TREBATIO.

1. Legi tuas litteras, ex quibus intellexi te Caesari nostro ualde iure consultum uideri. Est quod gaudeas te in ista loca uenisse, ubi aliquid sapere uiderere. Quod si in Britanniam quoque profectus esses, profecto nemo in illa tanta insula peritior te fuisset. Verum tamen (rideamus licet ; sum enim a te inuitatus) subinuideo tibi ultro etiam accersitum ab eo ad quem ceteri non propter superbiam eius, sed propter occupationem aspirare non possunt.

2. Sed tu in ista epistula nihil mihi scripsisti de tuis rebus, quae mercule mihi non minori curae sunt quam meae. Valde metuo ne frigeas in hibernis. Quamobrem camino luculento utendum censeo ; idem Mucio et Manilio placebat, praesertim qui sagis non abundares. Quamquam uos nunc istic satis calere audio ; quo quidem nuntio ualde mercule de te timueram. Sed tu in re militari multo es cautior quam in aduocationibus, qui neque in Oceano natare uolueris, studiosissimus homo natandi, neque spectare essedarios, quem antea ne andabat*a* quidem defraudare poteramus. Sed iam satis iocati sumus.

CLVIII. — M 106 v° ; G 55 v° ; R 85 r°.

1. 3 sapere G : aspere M sperare R || 7 ultro : ultro te ς, *Wesenberg.*
2. 2 mercule M : meherc- GR || 4 mucio M : mutio GR || 5 qui sagis M : quis agis R quid agis G || 11 andabata *Schottus* : -tam ω.

3. Tu sais avec quel soin scrupuleux j'ai écrit à César à ton sujet, et moi je sais combien de fois je l'ai fait ; mais j'avoue que maintenant je me suis arrêté, ne voulant pas donner à croire au plus généreux des hommes et à mon meilleur ami que je doute de son désir de m'être agréable. Cependant, dans la dernière lettre que je lui ai adressée, j'ai pensé qu'il fallait rafraîchir sa mémoire. C'est ce que j'ai fait ; informe-moi, je te prie, du résultat que j'ai obtenu, et en même temps de toute ta situation et de tous tes projets ; je désire en effet savoir ce que tu fais, quelles sont tes espérances, combien de temps tu penses devoir rester loin de nous. Sache bien, je te prie, qu'une seule chose me console de ton absence et m'aide à la supporter, c'est de savoir que cela t'est profitable ; en est-il autrement, nous sommes tous deux ce qu'il y a de plus sot, moi, pour ne pas t'attirer à Rome, toi, pour n'y pas accourir. Oui, un seul de nos entretiens, ou grave ou plaisant, vaudra mieux je ne dis pas seulement que nos ennemis Gaulois, mais même que nos frères Héduens. Informe-moi donc, sans tarder, de toutes choses :

Je te consolerai, je te conseillerai,
Je ferai ce qu'il faut pour te venir en aide*.

CLIX. — A LENTULUS.
(*Fam.*, I, 9).

Rome, décembre 54.

M. CICÉRON SALUE LENTULUS, IMPERATOR.

1. Ta lettre m'a causé un plaisir extrême ; elle m'a fait voir que tu te rendais compte de la dévotion que j'ai pour toi : car pourquoi dire « amitié », quand ce mot

3. Ego de te ad Caesarem quam diligenter scripserim, tute scis, quam saepe, ego ; sed mercule iam intermiseram, ne uiderer liberalissimi hominis meique amantissimi uoluntati erga me diffidere. Sed tamen his litteris quas proxime dedi putaui esse hominem commonendum. Id feci ; quid profecerim, facias me uelim certiorem et simul de toto statu tuo consiliisque omnibus ; scire enim cupio quid agas, quid expectes, quam longum istum tuum discessum a nobis futurum putes. 4. Sic enim tibi persuadeas uelim, unum mihi esse solacium, quare facilius poss*im* pati te esse sine nobis, si tibi esse id emolumento sciam ; sin autem id non est, nihil duobus nobis est stultius, me, qui te non Romam attraham, te, qui non huc aduoles. Vna mercule nostra uel seuera uel iocosa congressio pluris erit quam non modo hostes, sed etiam fratres nostri Haedui. Quare omnibus de rebus fac ut quam primum sciam.

Aut cónsolando aut cónsilio aut re iúuero.

CLIX. — AD LENTVLVM.

(*Fam.*, I, 9).

Scr. Romae m. Dec. a. 700 /54.

M. CICERO S. D. LENTVLO IMP.

1. Periucundae mihi fuerunt litterae tuae, quibus intellexi te perspicere meam in te pietatem ; quid enim

3. 4 his ω : iis ς, *uulg.* || 7 statu tuo GR : statuo M.
4. 3 possim *uulg.* : -em ω || 10 aut consilio M : *om.* GR.

même de « dévotion », si grave et si sacré, me paraît encore au-dessous de ce que je te dois ? Quant à la reconnaissance que tu me marques pour mon zèle, c'est, bien sûr, un excès d'amitié qui te l'inspire et qui te rend sensible même à des services dont on ne saurait se dispenser sans crime et sans impiété. Mais tu connaîtrais bien mieux mes sentiments, ils éclateraient davantage à tes yeux, si tout ce temps où nous avons été séparés[1] nous l'avions vécu ensemble, et à Rome. **2.** Nous aurions en effet réussi, qu'il s'agît de votes au Sénat ou, d'une façon générale, d'action et de gouvernement, dans cette politique même que tu te déclares décidé à faire, que tu as, entre tous, le pouvoir de faire et que, pour ma part, j'attends impatiemment de toi ; (je te montrerai d'ailleurs sous peu quel est, au sujet des affaires publiques, mon sentiment et ma position, et je répondrai aux questions que tu me poses) ; mais ce qui est sûr c'est que j'aurais trouvé en toi le guide le plus amical et le plus sage, et toi en ma personne un conseiller peut-être pas tout à fait dénué d'expérience, en tout cas fidèle et d'une bonne volonté certaine. N'importe : me plaçant à ton point de vue, je me réjouis, comme je le dois, que tu sois imperator et que tu gouvernes une province où tu as bien réussi et où tu commandes une armée victorieuse ; il n'en est pas moins vrai que ces fruits de ma reconnaissance auxquels tu as droit, tu aurais pu, étant ici, les cueillir plus abondants et plus immédiats. Ah ! quel compagnon d'armes tu aurais trouvé en moi pour te venger de ces gens dont les uns, comme tu le sais, t'en veulent de t'être fait le champion de mon rappel, tandis que les autres ne te pardonnent pas la grandeur et la gloire que tu as gagnées dans cette lutte ; il faut avouer cependant que cet éter-

1. P. Cornélius Lentulus Spinther, consul en 57, lors du rappel de Cicéron, était proconsul de Cilicie depuis 56.

dicam beneuolentiam, cum illud ipsum grauissimum et sanctissimum nomen pietatis leuius mihi meritis erga me tuis esse uideatur ? Quod autem tibi grata mea erga te studia scribis esse, facis tu quidem abundantia quadam amoris ut etiam grata sint ea quae praetermitti sine nefario scelere non possunt. Tibi autem multo notior atque inlustrior meus in te animus esset, si hoc tempore omni, quo di*i*uncti fuimus, et una et Romae fuissemus. **2.** Nam in eo ipso, quod te ostendis esse facturum quodque et in primis potes et ego a te uehementer exspecto, in sententiis senatoriis et in omni actione atque administratione rei publicae floruissemus (de qua ostendam equidem paulo post qui sit meus sensus et status, et rescribam tibi ad ea quae quaeris) ; sed certe et ego te auctore amicissimo ac sapientissimo et tu me consiliario fortasse non imperitissimo, fideli quidem et beniuolo certe usus esses. Quamquam tua quidem causa te esse imperatorem prouinciamque bene gestis rebus cum exercitu uictore obtinere, ut debeo, laetor ; sed certe, qui tibi ex me fructus debentur, eos uberiores et praesentiores praesens capere potuisses ; in eis uero ulciscendis, quos tibi partim inimicos esse intellegis propter tuam propugnationem salutis meae, partim inuidere propter illius actionis amplitudinem et gloriam, mirificum me tibi comitem praebuissem ;

CLIX. — M 9 v° ; G 34 r° [*sed lacunam praebet a* § 20, *u.* 8 non solum *usque ad ep.* II, 1, 2 consecutus] ; R 54 r°.
In codd. nouae epistulae incipiunt a § 4 certiorem *atque a* § 23 quod rogas.

1. 8 sine nefario GR : sinefario M || 10 quo diiuncti ς : quodiuncti M quo iuncti GR.
2. 5 equidem G : aeq- M et q- R || 9 esses R, M² : esse M¹ est G || 14 eis GR : eius M eiis M².

nel ennemi de ses propres amis, qui, tout chargé de tes bienfaits, t'a choisi de préférence à tout autre pour porter contre toi les restes d'une force usée, s'est chargé de nous venger contre lui-même. Car son intrigue, une fois démasquée, ne lui a plus laissé pour l'avenir la moindre parcelle de dignité ni même d'indépendance[1]. **3.** Certes, j'aimerais mieux que ton expérience se fût formée à mon propos plutôt qu'au tien également ; néanmoins, je suis heureux, dans mon chagrin, que tu aies pu, sans la payer trop cher, acquérir de la loyauté humaine une connaissance qui m'avait coûté, à moi, tant de larmes. Mais je crois le moment venu de m'expliquer sur tout cela, et de répondre ainsi aux questions que tu me poses.

4. Tu as appris, m'écris-tu, par une lettre, que je m'étais réconcilié avec César et avec Appius, et tu ajoutes que tu n'y trouves pas à redire. Mais tu désires savoir ce qui m'a amené à défendre Vatinius et à faire son éloge. Pour t'exposer cela plus clairement, il est nécessaire que je reprenne d'un peu plus haut les raisons qui ont inspiré ma conduite politique.

Au début, quand tu agissais en ma faveur*, je pensais, Lentulus, que j'étais rendu non seulement aux miens, mais aussi à la république ; et comme je me sentais tenu de t'aimer de l'amitié la plus rare, d'avoir pour ta personne, en toute occasion, un dévouement total, la république, qui t'avait tant aidé à obtenir mon rappel, me paraissait avoir droit de ma part, en raison de ses bienfaits, au moins aux mêmes sentiments que je lui avais témoignés par le passé, quand c'était seulement le devoir commun des citoyens qui m'y engageait, et non point une dette de reconnaissance particulière.

1. Cette allusion est obscure. On croit généralement qu'il s'agit de C. Caton qui, tribun de la plèbe en 56, avait proposé le rappel de Lentulus (cf. *Q. fr.*, II, 3, 1 [*CII*]). Cependant, Tyrrell pense plutôt à Pompée.

quamquam ille perennis inimicus amicorum suorum, qui tuis maximis beneficiis ornatus in te potissimum fractam illam et debilitatam uim suam contulit, nostram uicem ultus est ipse sese. Ea est enim conatus quibus patefactis nullam sibi in posterum non modo dignitatis sed ne libertatis quidem partem reliquit. 3. Te autem etsi mallem in meis rebus expertum quam etiam in tuis, tamen in molestia gaudeo eam fidem cognosse hominum non ita magna mercede, quam eo maximo dolore cognoram. De qua ratione tota iam uidetur mihi exponendi tempus dari, ut tibi rescribam ad ea quae quaeris.

4. Certiorem te per litteras scribis esse factum me cum Caesare et cum Appio esse in gratia teque id non reprendere adscribis ; Vatinium autem scire te uelle ostendis quibus rebus adductus defenderim et laudarim. Quod tibi ut planius exponam, altius paulo rationem consiliorum meorum repetam necesse est.

Ego me, Lentule, initio rerum atque actionum tuarum non solum meis sed etiam rei publicae restitutum putabam et, quoniam tibi incredibilem quendam amorem et omnia in te ipsum summa ac singularia studia deberem, rei publicae, quae te in me restituendo multum adiuuisset, eum certe me animum merito ipsius debere arbitrabar, quem antea tantummodo communi officio ciuium, non aliquo erga me singulari beneficio debitum

2. 20 fractam M[1corr] : factam M[1], GR.
3. 4 cognoram M : -ueram GR.
4. 3 reprendere M : -prehen- GR || adscribis M : ad GR || 7 initio : ui *uel* cursu *add. Boot* beneficio *add. Sternkopf.*

Que telle fût ma façon de penser, je l'ai dit au Sénat que toi, consul, tu présidais, et tu as pu t'en rendre compte personnellement dans les diverses conversations que nous avons eues. **5.** Cependant, déjà dans ces premiers temps bien des choses me froissaient : tandis que tu t'employais à achever de me rétablir dans ma dignité, je distinguais chez plus d'un des haines secrètes ou des dévouements douteux. Qu'il s'agît, en effet, de mes monuments[1] ou de la violence criminelle qui nous avait chassés, mon frère et moi, de nos maisons[2], tu n'as pas rencontré les concours que tu étais en droit d'attendre ; et quand il s'est agi de ces réparations auxquelles, bien que le naufrage de ma fortune m'en fît une nécessité, j'attribuais si peu d'importance, quand le Sénat a dû émettre un vote à leur sujet, non, vraiment, je n'ai pas trouvé l'empressement que j'espérais. Voyant cela (car c'était facile à voir) j'en éprouvais cependant moins d'amertume que je n'avais de reconnaissance pour ce que l'on avait fait. **6.** Aussi, malgré tout ce que je devais à Pompée — n'étais-tu pas le premier à le proclamer et à t'en porter témoin ? —, malgré l'affection que m'inspiraient, outre la reconnaissance, une inclination naturelle et certain jugement que j'ai toujours porté sur lui, je demeurais fidèle, sans m'inquiéter de ce qu'il pouvait souhaiter, à toutes mes anciennes opinions politiques. **7.** En sa présence — il était entré dans la ville* pour venir faire l'éloge de P. Sestius —, comme Vatinius, témoignant au procès, avait dit que c'étaient l'heureuse fortune et les succès de C. César qui m'avaient fait devenir son ami, je répondis que la fortune de Bibulus, qu'il estimait misérable, me paraissait, à moi, plus belle que les triomphes et les victoires de qui que ce fût ; à un autre endroit de son

1. Cf. § 15, et plus haut, p. 14.
2. Cf. *Att.*, IV, 3, 2 *(XCII)*.

praestitissem. Hac me mente fuisse et senatus ex me te consul*e* audiuit et tu in nostris sermonibus conlocutionibusque uidisti. **5.** Etsi iam primis temporibus illis multis rebus meus offendebatur animus, cum te agente de reliqua nostra dignitate aut occulta nonnullorum odia aut obscura in me studia cernebam. Nam neque de monimentis meis ab iis adiutus es a quibus debuisti, neque de ui nefaria, qua cum fratre eram domo expulsus, neque hercule in iis ipsis rebus quae, quamquam erant mihi propter rei familiaris naufragia necessariae, tamen a me minimi putabantur, in meis damnis ex auctoritate senatus sarciendis eam uoluntatem quam expectaram praestiterunt. Quae cum uiderem (neque erant obscura), non tamen tam acerba mihi haec accidebant qu*a*m erant illa grata quae fecerant. **6.** Itaque, quamquam et Pompeio plurimum te quidem ipso praedicatore ac teste debebam et eum non solum beneficio, sed amore etiam et perpetuo quodam iudicio meo diligebam, tamen non reputans quid ille uellet, in omnibus meis sententiis de re publica pristinis per*ma*nebam. **7.** Ego sedente Cn. Pompeio, cum, ut laudaret P. Sestium, introisset in urbem dixissetque testis Vatinius me fortuna et felicitate C. Caesaris commotum illi amicum esse coepisse, dixi m*e* M. Bibuli fortunam, quam ille adflictam putaret, omnium triumphis uictoriisque

4. 16 consule M[corr] : -em ω ‖ 17 uidisti M[1] : ipse uidisti M[2] audisti GR.
5. 8 necessariae tamen a *uulg.* : -iae etamena M[1] -ia et amena GR -iae et tamen a M[3] ‖ 10 expectaram M[2] : -rem M[1], GR ‖ 13 quam M[3] : cum ω.
6. 6 pristinis permanebam *uulg.* : pristinisperman- M[3] pristinispernebam M[1] pristini [-nis R] spernebam GR.
7. 4 me m. ς : meam ω me eam M[3].

témoignage, je déclarai que ceux qui avaient empêché Bibulus de sortir de chez lui* étaient les mêmes qui m'avaient forcé de m'exiler. Et toute mon interpellation au témoin[1] ne fut qu'une critique de son tribunat : j'ai dit à ce sujet, le plus librement et le plus énergiquement du monde, tout ce qu'on pouvait dire sur l'emploi de la violence, le mépris des auspices, les distributions de royaumes ; et je ne me suis pas contenté de parler ainsi au cours de ce procès, mais j'ai tenu constamment ce langage dans mainte intervention au Sénat.

8. Ce n'est pas tout : sous le consulat de Marcellinus et de Philippus, le 5 avril, j'ai fait approuver par le Sénat une motion disant que le 15 mai, en séance plénière, il entendrait un rapport sur les terres de Campanie. Était-il possible d'attaquer avec plus de vigueur la citadelle du parti[2], d'oublier davantage ma situation particulière pour ne me souvenir que de mon passé ? Quand j'eus dit mon avis, l'émotion fut vive*, et non point seulement chez ceux qui devaient nécessairement être émus, mais chez ceux-là même que je n'avais jamais pensé devoir en être troublés. **9.** En effet, après qu'on eut voté, conformément à mon avis, ce sénatus-consulte, Pompée, sans m'avoir nullement marqué qu'il fût mécontent, partit pour la Sardaigne et l'Afrique et, en s'y rendant, vint à Lucques trouver César. Celui-ci se plaignit vivement de mon initiative : il s'était aussi, au préalable, rencontré à Ravenne avec Crassus, qui l'avait enflammé contre moi. Pompée était très ennuyé : on le savait, et je l'avais déjà entendu dire par d'autres quand mon frère ne me permit plus d'en douter. Pompée l'ayant rencontré en Sardaigne

1. C'est le discours *In Vatinium*, que nous possédons.
2. La loi agraire que César avait fait voter sous son consulat était en effet l'article le plus important du programme des démocrates.

anteferre, dixique eodem teste alio loco eosdem esse qui Bibulum exire domo prohibuissent et qui me coegissent. Tota uero interrogatio mea nihil habuit nisi reprensionem illius tribunatus. In quo omnia dicta sunt libertate animoque maximo de ui, de auspiciis, de donatione regnorum, neque uero hac in causa modo, sed constanter saepe in senatu.

8. Quin etiam Marcellino et Philippo consulibus Nonis Aprilibus mihi est senatus adsensus, ut de agro Campano frequenti senatu Idibus Maiis referretur. Num potui magis in arcem illius causae inuadere aut magis obliuisci temporum meorum, meminisse actionum ? Hac a me sententia dicta magnus animorum motus est factus cum eorum quorum oportuit, tum illorum etiam quorum numquam putar*a*m. 9. Nam hoc senatus consulto in meam sententiam facto Pompeius cum mihi nihil ostendisset se esse offensum, in Sardiniam et in Africam profectus est eoque itinere Lucam ad Caesarem uenit. Ibi multa de mea sententia questus est Caesar, quippe qui etiam Rauennae Crassum ante uidisset ab eoque in me esset incensus. Sane moleste Pompeium id ferre constabat ; quod ego cum audissem ex aliis, maxime ex meo fratre, cognoui. Quem cum in Sardinia Pompeius paucis post diebus quam Luca discesserat conuenisset, « te », inquit, « ipsum cupio ; nihil opportu-

7. 9 reprensionem M : reprehensionem GR || in quo : in qua *Victorius* || 10 de ui de : deuide M de uite GR || 11 hac M² : haec M¹ hec GR.

8. 4 inuadere M³ : -sere M¹, R euadere G || 8 putaram M³ : putarem ω.

peu de jours après son départ de Lucques : « Ah ! lui dit-il, justement je voulais te voir ; cela tombe à merveille. Si tu ne parles pas sérieusement à ton frère Marcus, pour qui tu t'es porté garant, c'est toi que je rends responsable. » Qu'ai-je besoin d'insister ? il se plaignit vivement ; il rappela ses services ; il fit souvenir mon frère de ce qu'il lui avait si souvent dit à lui-même touchant l'œuvre politique de César et des engagements que Quintus avait contractés en mon nom ; il le prit lui-même à témoin que ce qu'il avait fait pour mon retour d'exil, il l'avait fait avec le consentement de César. Il le pria de me recommander les intérêts et la dignité de César : si je ne voulais ou ne pouvais en prendre la défense, je devais au moins m'abstenir d'attaquer.

10. Mon frère me rapporta cet entretien ; Pompée m'avait d'ailleurs dépêché Vibullius pour me demander de garder, jusqu'à son retour, les mains libres dans l'affaire de Campanie : alors, je me recueillis, et parlant, pour ainsi dire, avec la république elle-même, je lui demandai qu'après avoir souffert pour elle tant de maux et tant d'épreuves il me fût permis de m'acquitter d'obligations personnelles, de me montrer reconnaissant envers mes bienfaiteurs, de tenir les engagements pris par mon frère : elle m'avait toujours vu accomplir mes devoirs de citoyen, qu'elle me laissât remplir mes devoirs d'homme. Et voici qu'à propos de tous ces actes et de toutes ces opinions par lesquels je semblais heurter Pompée on me rapportait les propos de certaines gens — tu dois dès maintenant soupçonner de qui il s'agit — dont les opinions politiques étaient et avaient toujours été conformes à mon action, mais qui ne s'en déclaraient pas moins heureux de me voir mécontenter Pompée et près de m'attirer l'hostilité déclarée de César. C'était chose pénible pour moi ; mais combien plus pénible la vue de mon ennemi (que dis-je, mon ennemi ?

nius potuit accidere. Nisi cum Marco fratre diligenter egeris, dependendum tibi est, quod mihi pro illo spopondisti. » Quid multa ? questus est grauiter ; sua merita commemorauit ; quid egisset saepissime de actis Caesaris cum ipso meo fratre quidque sibi is de me recepisset in memoriam redegit, seque quae de mea salute egisset uoluntate Caesaris egisse ipsum meum fratrem testatus est. Cuius causam dignitatemque mihi ut commendaret rogauit, ut eam ne oppugnarem, si nollem aut non possem tueri. **10.** Haec cum ad me frater pertulisset et cum tamen Pompeius ad me cum mandatis Vibullium misisset, ut integrum mihi de causa Campana ad suum reditum reseruarem, conlegi ipse me et cum ipsa quasi re publica conlocutus sum, ut mihi tam multa pro se perpesso atque perfuncto concederet, ut officium meum memoremque in bene meritos animum fidemque fratris mei praestarem, eumque, quem bonum ciuem semper habuisse*t*, bonum uirum esse pateretur. In illis autem meis actionibus sententiisque omnibus quae Pompeium uidebantur offendere, certorum hominum, quos iam debes suspicari, sermones referebantur ad me, qui, cum illa sentirent in re publica quae ego agebam semperque sensissent, me tamen non satis facere Pompeio Caesaremque inimicissimum mihi futurum gaudere se a*i*ebant. Erat hoc mihi dolendum, sed multo illud magis, quod inimicum meum (meum autem ? immo uero legum,

9. 16 recepisset M : praec- GR || 17 redegit GR : redigit M || 18 egisse M^2 : -et M^1 *om.* GR || 19 cuius M : *om.* GR || commendaret M : commod- GR.

10. 2 et cum M : et eum G ut eum cum R || uibullium M : bibulum G in bibulum R || 7 animum GR : animumque M || 9 habuisset M^3 : -em M^1, R -ent G || 15 aiebant M^3 : agebant ω.

celui des lois, de la justice, de la tranquillité publique, de la patrie, de tous les honnêtes gens) entouré par eux, caressé, choyé, embrassé sous mes yeux ! il n'y avait pas là de quoi m'irriter — j'en suis devenu tout à fait incapable —, mais du moins en avaient-ils l'intention. Alors, mettant en œuvre toutes les ressources de la raison humaine, j'examinai l'ensemble de ma situation, je me livrai à des calculs et je finis par dresser le bilan général de mes réflexions que je vais, si je puis, t'exposer brièvement.

11. Si je voyais des citoyens malhonnêtes et criminels maîtres de la république, comme nous savons qu'il advint à Cinna[1] de notre temps, et à quelques autres, ni les récompenses, qui sur moi ont aussi peu de pouvoir que possible, ni les dangers, dont pourtant la perspective ébranle même les hommes les plus courageux, ne sauraient me rallier à leur cause, eussé-je envers eux les plus grandes obligations. Mais c'était Pompée qui occupait le premier rang dans l'État, Pompée, qui devait sa puissance et sa gloire actuelles aux plus éminents services et aux plus belles actions, Pompée, dont je m'étais montré partisan dès ma jeunesse, dont je m'étais même fait, pendant ma préture et pendant mon consulat, l'auxiliaire ; d'autre part ce même homme, personnellement par son autorité et par les avis qu'il exprimait, de concert avec toi par ses conseils et son affectueux dévouement, était venu à mon aide, et il ne se connaissait d'autre ennemi à Rome que le mien : dès lors je n'ai pas cru que j'eusse à redouter la réputation d'inconstance si dans quelques-uns de mes votes je me montrais un peu différent de moi-même et si je me rangeais étroitement, pour maintenir sa place dans

1. Cicéron avait vingt ans au moment où Cinna devint le maître de Rome.

iudiciorum, otii, patriae, bonorum omnium) sic amplexabantur, sic in manibus habebant, sic fouebant, sic me praesente os*cul*abantur, non illi quidem ut mihi stomachum facerent, quem ego funditus perdidi, sed certe ut facere se arbitrarentur. Hic ego, quantum humano consilio efficere potui, circu*m*spectis rebus meis omnibus rationibusque subductis summam feci cogitationum mearum omnium ; quam tibi, si potero, breuiter exponam.

11. Ego si ab improbis et perditis ciuibus rem publicam teneri uiderem, sicut et Cinnae *h*is temporibus scimus et nonnullis aliis accidisse, non modo praemiis, quae apud me minimum ualent, sed ne periculis quidem compulsus ullis, quibus tamen mouentur etiam fortissimi uiri, ad eorum causam me adiungerem, ne si summa quidem eorum in me merita constarent. Cum autem in re publica Cn. Pompeius princeps esset uir, is qui hanc potentiam et gloriam maximis in rem publicam meritis praestantissimisque rebus gestis esset consecutus, cuiusque ego dignitatis ab adulescentia fautor, in praetura autem et in consulatu adiutor etiam extitissem, cumque idem auctoritate et sententia per se, consiliis et studiis tecum me adiuuisset meumque inimicum unum in ciuitate haberet inimicum, non putaui famam inconstantiae mihi pertimescendam, si quibusdam in sententiis paulum me inmutassem meamque uoluntatem ad

10. 20 osculabantur M³ : occulta- M¹ oculta- R occultabant G || 23 circumspectis M³ : circuminsp- ω.

11. 2 sicut GR, M³ : sic M¹ || cinnae his *ego* : cinneis ω meis M³ cinnanis *Graeuius* || 11 fautor G : fauctor M factor R || 12 cumque M³ : quaecumque ω || 17 paulum GR : paullum M || inmutassem : inpu- M¹.

l'État, aux côtés d'un grand homme qui était aussi mon bienfaiteur.

12. Ayant pris ce parti, il me fallait, tu le vois bien, m'attacher aussi à César, étant donné que leurs causes à tous deux et leur situation dans l'État étaient solidaires. J'y fus efficacement aidé par la vieille amitié qui, tu ne l'ignores pas, nous avait unis, mon frère Quintus et moi, à César, mais aussi par sa bonté et sa générosité que bien vite ses lettres et ses services nous permirent de reconnaître et d'éprouver. Une chose encore contribua beaucoup à me décider, ce fut l'intérêt de la république elle-même : elle me paraissait ne pas souhaiter, et même refuser énergiquement qu'on entrât en lutte avec de tels hommes, surtout après les exploits de César. Je fus d'ailleurs, me trouvant dans cet état d'esprit, fortement poussé par les engagements que Pompée avait pris envers César à mon sujet, et ceux que mon frère avait pris envers Pompée. Et puis, il me fallait faire attention, dans la politique romaine, à ce que notre cher Platon a si merveilleusement formulé : « tels gouvernants, tels citoyens ». Je me souvenais comment, sous mon consulat, la puissance du Sénat avait été établie, à partir du 1er janvier, sur des fondements si solides que personne ne devait s'étonner si le 5 décembre cet ordre avait montré tant de courage et tant de fermeté*. Je me rappelais encore ce qui se produisit jusqu'au consulat de César et de Bibulus, quand je fus redevenu simple particulier : comme mes avis avaient beaucoup de poids au Sénat, l'accord des gens de bien était à peu près unanime.

13. Par la suite, alors que tu étais gouverneur de l'Espagne citérieure et que la république n'avait plus, en guise de consuls, que des marchands de provinces et des serviteurs complaisants de l'émeute*, un hasard malheureux me jeta, comme pour être l'enjeu de la

summi uiri de meque optime meriti dignitatem adgregassem.

12. In hac sententia complectendus erat mihi Caesar, ut uides, in coniuncta et causa et dignitate. Hic multum ualuit cum uetus amicitia, quam tu non ignoras mihi et *Q.* fratri cum Caesare fuisse, tum humanitas eius ac liberalitas breui tempore et litteris et officiis perspecta nobis et cognita. Vehementer etiam res ipsa publica me mouit, quae mihi uidebatur contentionem, praesertim maximis rebus a Caesare gestis, cum illis uiris nolle fieri et ne fieret uehementer recusare. Grauissime autem me in hac mente impulit et Pompei fides, quam de me Caesari dederat, et fratris mei, quam Pompeio. Erant praeterea haec animaduertenda in ciuitate, quae sunt apud Platonem nostrum scripta diuinitus, quales in re publica principes essent, talis reliquos solere esse ciues. Tenebam memoria nobis consulibus ea fundamenta iacta *i*am ex Kalendis Ianuariis confirmandi senatus, ut neminem mirari oporteret Nonis Decembr. tantum uel animi fuisse in illo ordine uel auctoritatis, idemque memineram nobis priuatis usque ad Caesarem et Bibulum consule*s*, cum sententiae nostrae magnum in senatu pondus haberent, unum fere sensum fuisse bonorum omnium.

13. Postea, cum tu Hispaniam citeriorem cum imperio optineres neque res publica consules haberet, sed mercatores prouinciarum et seditionum seruos ac ministros, iecit quidam cassus caput meum quasi cer-

11. 18 meque M : me GR || adgregassem : -asse M[1].
12. 4 et q.: et quc M[1] atque GR et quinto M[3] (?), *uulg.* || 10 hac mente : hanc mentem M[2] || 12 quae apud platonem sunt nostrum R || 14 talis M : -es GR || 16 iacta iam *Baiter* : iactatam M[1] iactata GR iacta M[3] || 20 consules M[3] : -em ω.
13. 4 cassus M : casus GR || caput R, M[3] : aput M[1] apud G.

lutte, au beau milieu des discordes civiles. Dans ces périlleuses conjonctures, tous se dressèrent pour me défendre : l'accord du Sénat était merveilleux, celui de l'Italie entière, inimaginable, celui de tous les gens de bien, sans exemple ; je ne dirai pas ce qui arriva (les responsabilités sont multiples et variées), je dirai seulement, d'un mot, que ce ne sont pas les troupes, mais les chefs qui m'ont fait défaut. Admettons un instant que dans cette affaire ceux qui ne m'ont pas défendu aient eu tort : le tort de ceux qui m'ont abandonné n'est pas moindre* : et sans doute il y a lieu de blâmer les gens qui ont pu se laisser envahir par la peur ; mais s'il en est qui ont fait semblant d'avoir peur, ils méritent plus de reproches encore. Une chose est certaine : il est juste de louer la résolution que j'ai prise en refusant d'exposer sans chefs aux coups d'esclaves armés mes concitoyens que j'avais naguère sauvés et qui maintenant voulaient me sauver à leur tour, et en préférant faire éclater aux yeux de tous, quand on aurait vu les gens de bien capables de me relever après ma chute, ce qu'aurait pu leur accord, si on leur avait permis de combattre pour moi lorsque j'étais encore debout. Ce qu'étaient leurs sentiments, tu l'as bien vu quand tu agissais en ma faveur ; que dis-je ? tu les as fortifiés et maintenus. **14.** Dans cette affaire (bien loin de le nier, toujours je m'en souviendrai et serai heureux de le proclamer) tu as trouvé le concours de certains hauts personnages qui se montrèrent plus courageux pour me rétablir qu'ils ne l'avaient été pour me maintenir. Ah ! s'ils avaient bien voulu persister dans ces dispositions-là, ils auraient, tout en assurant mon salut, recouvré leur autorité. Quand on voyait, en effet, les honnêtes gens rendus à la vie par ton consulat et stimulés par l'exemple d'une activité si ferme et si heureusement inspirée, quand on voyait, entre tous, Cn. Pompée se rallier à notre cause,

taminis causa in mediam contentionem dissensionemque ciuilem. Quo in discrimine cum mirifica senatus, incredibilis Italiae totius, singularis omnium bonorum consensio in me tuendo extitisset, non dicam quid acciderit (multorum est enim et uaria culpa), tantum dicam breui non mihi exercitum sed duces defuisse. In quo ut iam sit in iis culpa qui me non defenderunt, non minor est in iis qui reliquerunt ; et si accusandi sunt, si qui pertimuerunt, magis etiam reprehendendi, si qui se timere simularunt. Illud quidem certe nostrum consilium iure laudandum est, qui meos ciues et a me conseruatos et me seruare cupientis spoliatos ducibus seruis armatis obici noluerim declararique maluerim quanta uis esse potuisset in consensu bonorum, si iis pro me stante pugnare licuisset, cum adflictum excitare potuissent ; quorum quidem animum tu non perspexisti solum, cum de me ageres, sed etiam confirmasti atque tenuisti. **14.** Qua in causa (non modo non negabo, sed etiam semper et meminero et praedicabo libenter) usus es quibusdam nobilissimis hominibus fortioribus in me restituendo qu*a*m fuerant idem in tenendo. Qua in sententia si constare uoluissent, suam auctoritatem simul cum salute mea recuperassent. Recreati*s* enim boni*s* uiri*s* consulatu tuo et constantissimis atque optimis actionibus tuis e*x*citati*s*, Cn. Pompeio praeser-

13. 6 mirifica senatus M : -cus et GR -cus senatus *Graeuius* || 8 consensio M[1] [*ut uidetur*] : -nsus M[2], GR || 19 pugnare licuisset GR : pugnareliquisset M || 20 potuissent... sed *om.* GR.

14. 4 quam M[3] : cum ω || fuerant... mea *om.* GR || 6 recreatis M[3] : -ti ω || 7 bonis uiris M[3] : boni uiri ω || consulatu GR : conso- M || 8 excitatis M[3] : exercitati ω.

quand César même, recevant du Sénat, après d'éclatants exploits, des honneurs et des témoignages d'estime extraordinaires et sans précédent*, se rangeait à ses côtés, non, vraiment, aucun mauvais citoyen n'aurait pu trouver occasion d'attenter à la république.

15. Mais prête attention, je te prie, à ce qui arriva par la suite. D'abord ce fou furieux, qui avait profané de sa présence les mystères réservés aux femmes et n'avait pas plus respecté la Bonne Déesse que ses trois sœurs, obtint l'impunité grâce aux votes de ces sénateurs qui, tandis qu'un tribun de la plèbe faisait appel aux gens de bien pour lui permettre de faire punir en justice un séditieux, privèrent la république d'une vengeance qui eût été pour l'avenir, contre les fauteurs de trouble, le plus éclatant des exemples* ; après cela, grâce à la tolérance des mêmes personnages, un monument qui n'était pas le mien (car il n'avait pas été élevé avec l'argent d'un butin fait par moi, j'avais seulement passé les marchés pour sa construction), mais qui était celui du Sénat, subit l'outrage d'une inscription où se lisait, en lettres dégouttantes de sang, le nom d'un ennemi public*. Que ces gens-là aient voulu mon salut, je leur en suis très reconnaissant ; mais j'aurais souhaité qu'ils ne se fussent pas seulement préoccupés, comme les médecins, de conserver ma vie, qu'ils eussent aussi pris soin, comme font les masseurs, de mes forces et de mon teint. Au lieu de cela, de même qu'Apelle acheva avec toute la perfection de son art la tête et les seins de sa Vénus, mais laissa les autres parties du corps à l'état d'ébauche, certaines gens n'ont travaillé qu'à ma tête, laissant le reste de mon corps inachevé et mal dégrossi. **16.** J'ai d'ailleurs, en cette circonstance, déçu l'attente de mes ennemis aussi bien que des jaloux : s'étant fait jadis une fausse opinion au sujet d'un homme qui est un modèle unique de vigueur et de courage et

tim ad causam adiuncto, cum etiam Caesar rebus maximis gestis singularibus ornatus et nouis honoribus ac iudiciis senatus ad auctoritatem eius ordinis adiungeretur, nulli improbo ciui locus ad rem publicam uiolandam esse potuisset.

15. Sed adtende, quaeso, quae sint consecuta. Primum illa fur*i*a muliebrium religionum, qui non pluris fecerat Bonam deam quam tris sorores, impunitatemst illorum sententiis adsecutus, qui, cum *tr. pl.* poenas a seditioso ciui per bonos uiros iudicio persequi uellet, exemplum praeclarissimum in posterum uindicandae seditionis de re publica sustulerunt, idemque postea non meum monumentum (non enim illae manubiae meae, sed operis locatio mea fuerat), monumentum uero senatus hostili nomine et cruentis inustum litteris esse passi sunt. Qui me homines quod saluum esse uoluerunt, est mihi gratissimum ; sed uellem non solum salutis meae quemadmodum medici, sed ut aliptae etiam uirium et coloris rationem habere uoluissent. Nunc, ut Apelles Veneris caput et summa pectoris politissima arte perfecit, reliquam partem corporis incohatam reliquit, sic quidam homines in capite meo solum elaborarunt, relicuum corpus inperfectum ac rude reliquerunt. **16.** In quo ego spem fefelli non modo inuidorum, sed etiam inimicorum meorum, qui de uno acerrimo et fortissimo uiro meoque iudicio omnium magni-

14. 9 adiuncto R, M[corr] : -tio M[1], G.
15. 1 sint GR : sit M || 2 furia *Bandinelli* : furta ω || 4 tr. pl. *uulg.* : t(i)rannus pu(b)lio lentulus ω || 8 monumentum M : moni- GR || 16 incohatam M[3] [*de* M[1] *non liquet, sed* incoa- P] : inchoa- GR || 18 relicuum M : -quum R qum G.

dont, à mon avis, la grandeur d'âme et la constance sont sans égales, je veux parler de Q. Métellus, fils de Lucius, ils vont partout répétant qu'après son retour il fut faible et pusillanime (en vérité, il conviendrait de prouver qu'un homme dont le départ fut parfaitement volontaire, qui montra en exil une rare bonne humeur et qui ne se soucia nullement d'obtenir son rappel, que cet homme perdit courage précisément en raison des événements qui le placèrent, par la constance et la dignité dont il fit preuve, au-dessus du commun des hommes, au-dessus même de M. Scaurus, ce grand caractère* !) — mais quoi qu'il en soit, cette opinion sur Q. Métellus, reçue d'autrui ou née dans leurs esprits, ils me l'appliquaient à moi-même : je serais désormais plus humble ! Eh quoi ? la république ne me donnait-elle pas lieu, au contraire, d'avoir plus de fierté dans l'âme que jamais ? n'avait-elle pas hautement déclaré que j'étais, entre tous les citoyens, celui dont elle ne pouvait se passer, et tandis que Métellus avait été rappelé sur la proposition d'un seul tribun de la plèbe, ne l'avais-je pas été, moi, par la république tout entière, le Sénat en tête et l'Italie lui faisant cortège, chacun voulant être l'auteur de la loi que tu fis voter, toi consul, par les comices centuriates, soutenu par l'effort de tous les ordres et de chaque citoyen, est-ce qu'enfin toutes les forces du pays ne s'étaient pas employées à me recouvrer ?

17. Pourtant je n'ai eu, après cela, et je n'ai aujourd'hui aucune prétention dont puisse légitimement s'offenser le plus malveillant : mes efforts n'ont qu'un but, mettre mon activité, mes conseils, mon travail à la disposition de mes amis et même de gens qui ne me sont pas grand'chose. L'allure que prend ainsi ma vie choque peut-être ceux qui considèrent les dehors brillants de l'existence que je mène et ne sont

tudine animi et constantia praestantissimo, *Q.* Metello L. f., quondam falsam opinionem acceperunt, quem post reditum dictitant fracto animo et demisso fuisse (est uero probandum, qui et summa uoluntate cesserit et egregia animi alacritate afuerit neque sane redire curar*i*t, eum ob id ipsum f*r*actum fuisse, in quo cum omnis homines tum M. illum Scaurum, singularem uirum, constantia et grauitate superasset !) — sed, quod de illo acceperant aut etiam suspicabantur, de me idem cogitabant, abiectiore animo me futurum, cum res publica maiorem etiam mihi animum quam umquam habuissem daret, qu*o*m declarasset se non potuisse me uno ciui carere, cumque Metellum unius tr. pl. rogatio, me uniuersa res publica duce senatu, comitante Italia, promulgantibus omnibus *t*e ferente consule comitiis centuriat*i*s, cunctis ordinibus, hominibus incumbentibus, omnibus denique suis uiribus reciperauisset.

17. Neque uero ego mihi postea quicquam adsumpsi neque hodie adsumo, quod quemquam maleuolentissimum iure possit offendere ; tantum enitor ut neque amicis neque etiam alienioribus opera, consilio, labore desim. Hic meae uitae cursus offendit eos fortasse qui splendorem et speciem huius uitae intuentur, sollicitu-

16. 4 q. *uulg.* : que ω || 5 acceperunt : -rant *Ernesti* || 8 curarit ς : -ret ω || 9 fractum ς : factum ω || 15 quom *edd.* : quam M[1] quem M[corr] cum GR || 18 promulgantibus omnibus : magistratibus *add. Lehmann* [*sed, ut uidetur, haud necessario*] || te ferente *Lehmann* : referente ω || 19 centuriatis *uulg.* : -tiis M -tus R -cus G || hominibus M : omnibus GR *del. Graeuius* || 20 reciperauisset M : recipere licuisset G recipere curasset R.

17, 2 adsumo GR : adsummo M || maleuolentissimum M : mali- GR.

pas capables d'en apercevoir les soucis et les fatigues ; mais il est une plainte qu'ils formulent clairement : dans les votes où je me déclare en faveur de César ils voient un abandon de mon ancien parti. Or ma conduite s'inspire d'une part des considérations que j'ai développées il y a un instant, d'autre part des raisons suivantes, que j'avais commencé de t'exposer et qui ne sont pas sans importance. Tu ne trouveras plus chez les gens de bien, Lentulus, cet idéal qu'ils avaient quand tu les as quittés : fortifié par mon consulat, il a subi par la suite plus d'une éclipse ; ruiné avant que tu devinsses consul, ranimé par tes soins, il se trouve à présent complètement abandonné par ceux qui auraient dû en être les défenseurs ; et cet abandon, ils ne se contentent pas de le signifier par leur air et leur visage, où rien n'est plus facile que de soutenir une feinte ; non, ces gens qu'autrefois, sous le régime auquel j'ai présidé, on appelait des *optimates*, voici qu'à présent, en mainte occasion, leurs vrais sentiments et leurs votes au tribunal nous instruisent de ce qu'ils sont devenus.

18. C'est pourquoi désormais les citoyens sages — je veux être de ceux-là et compter dans leurs rangs — ont le devoir de modifier totalement leur attitude politique et leurs dispositions d'esprit. Pour citer encore Platon*, dont l'autorité sur moi est si grande, il nous conseille de limiter nos efforts, en politique, à ce que nous pouvons faire accepter de nos concitoyens : il ne faut faire violence ni à son père ni à sa patrie. Et voici comment il explique son abstention politique : sa rencontre avec le peuple athénien s'était faite à un moment où celui-ci était déjà vieux et radotait presque* ; il avait pu voir ses hommes d'État incapables de le gouverner ni par la persuasion ni par la force : dès lors il se disait qu'il était probablement impossible de le persuader, mais qu'on n'avait pas non plus le droit de le contraindre.

dinem autem et laborem perspicere non possunt ; illud uero non obscure queruntur, in meis sententiis quibus ornem Caesarem quasi desciscere m*e* *a* pristina causa. Ego autem cum illa sequor quae paulo ante proposui, tum hoc non in postremis de quo coeperam exponere. Non offendes eundem bonorum sensum, Lentule, quem reliquisti, qui confirmatus consulatu nostro, *non*numquam postea interruptus, adflictus ante te consulem, recreatus aps te, totus est nunc ab iis a quibus tuendus fuerat derelictus ; idque non solum fronte atque uultu, quibus simulatio facillime sustinetur, declarant iei qui tum, nostro illo statu, optimates nominabantur, sed etiam sensu saepe iam tabellaque docuerunt.

18. Itaque tota iam sapientium ciuium, qualem me et esse et numerari uolo, et sententia et uoluntas mutata esse debet. Id enim iubet eidem ille Plato, qu*o* ego uehementer auctore m*oue*or, tantum contendere in re publica quantum probare tuis ciuibus possis ; uim neque parenti nec patriae adferre oportere. Atque hanc quidem ille causam sibi ait non attingendae rei publicae fuisse, quod, cum offendisset populum Atheniensem prope iam desipientem senectute, cumque eum nec persuadendo nec cogendo regi posse uidisset, cum persuaderi posse diffideret, cogi fas esse non arbitraretur.

17. 9 desciscere me *Schütz* : desciscerem (ω) || <a> *add. uulg.* || 12 offendes M^1 : -as GR -ens M^3 || 13 <non> *add. Victorius* || 17 declarant iei *Mendelssohn* : declarantiei M^1 declarant ii R dehii G de- hi M^{corr} || 18 tum nostro : tum <in> nostro *Wesenberg.*
18. 3 eidem ω, *Mendelssohn* : idem M^3, *uulg.* [*cf.* t. I, INTROD., p. 42] || quo ego uehementer auctore moueor tantum *coni. Mendelssohn* : quod e- u- auctoremque ortatum M^1 quod e- u- optarem te ortatum [hor- R] GR quem e- u- auctorem sequor tantum M^3, *uulg.* || 7 attingendae GR : ait tingende M || 10 cogendo : <nisi> cog- *coni. Purser* || regi posse : posse *del. Sternkopf.*

Quant à moi, ma conduite se régla sur d'autres motifs, car, comme je n'avais pas affaire à un peuple d'esprit affaibli et qu'il ne m'appartenait pas de décider si je m'occuperais ou non des affaires publiques, je n'étais pas libre de mes mouvements ; mais j'ai été heureux, néanmoins, de pouvoir me faire, dans une seule et même cause, le défenseur d'une mesure qui tout ensemble servait mes intérêts et avait l'approbation de tous les bons citoyens*. A cela est venu s'ajouter quelque chose que je ne saurais passer sous silence, la merveilleuse générosité de César envers mon frère et moi : quoi qu'il fît, mon devoir serait de le défendre ; mais dans les circonstances présentes, ce favori de la fortune et de la victoire, même s'il n'était pas pour nous ce qu'il est, me paraîtrait néanmoins digne de mon hommage. Car je te prie de considérer qu'à part vous, les auteurs de ma restauration, il n'est personne envers qui je me reconnaisse — et avec quelle joie ! — tant d'obligations.

19. Après cet exposé, il m'est facile de te donner au sujet de Vatinius et de Crassus les explications que tu me demandes. Pour Appius, comme pour César, tu n'as, m'écris-tu, rien à redire : je suis heureux que ma conduite ait ton approbation. Quant à Vatinius, il y avait d'abord eu une réconciliation par l'entremise de Pompée, dès son élection à la préture, alors que j'avais attaqué sa candidature en soutenant, au Sénat, les motions les plus sévères, moins dans le dessein de lui nuire que pour défendre et honorer Caton*. Puis César intervint, mettant une insistance extraordinaire à obtenir que je me fisse son avocat. Pourquoi j'ai fait son éloge ? non, je t'en prie, ne me le demande pas, ni à son sujet ni à propos d'autres accusés, car je pourrais te poser à mon tour la même question quand tu seras rentré. Je puis du reste le faire sans attendre : souviens-toi en faveur de quels personnages tu as envoyé des

Mea ratio fuit alia, quod neque desipiente populo nec integra re mihi ad consulendum, capesseremne rem publicam, implicatus tenebar, sed laetatus tamen sum, quod mihi liceret in eadem causa et mihi utilia et cuiuis bono recta defendere. Huc accessit commemoranda quaedam et diuina Caesaris in me fratremque meum liberalitas ; qui mihi, quascumque res gereret, tuendus esset, nunc in tanta felicitate tantisque uictoriis, etiam si in nos non is esset qui est, tamen ornandus uideretur. Sic enim te existimare uelim, cum a uobis meae salutis auctoribus discesserim, neminem esse, cu*i*us officiis me tam esse deuinctum non solum confitear, sed etiam gaudeam.

19. Quod quoniam tibi exposui, facilia sunt ea quae a me de Vatinio et de Crasso requiris. Nam de Appio quod scribis sicuti de Caesare te non reprehendere, gaudeo tibi consilium probari meum. De Vatinio autem primum reditus intercesserat in gratiam per Pompeium, statim ut ille praetor est factus, cum quidem ego eius petitionem grauissimis in senatu sententiis oppugnassem, neque tam illius laedendi causa quam defendendi atque ornandi Catonis ; post autem Caesaris, ut illum defenderem, mira contentio est consecuta. Cur autem laudarim, peto a te ut id a me neue in hoc reo neue in aliis requiras, ne tibi ego idem reponam cum ueneris. Tametsi possum uel apsenti : recordare enim quibus laudationem ex ultimis terris miseris ; nec

18. 18 gereret M[2] : geret M[1] iniret G in ira R || 21 sic M[3] : si ω || 22 esse cuius *uulg.* : essecutus M es secutus GR || 23 tam M : tamen GR.

19. 9 defendendi GR : defendi M [*sed lineolam super* en *add.* M[corr]].

confins du monde un témoignage favorable. Et ce que je te dis là ne doit point t'alarmer : je donne moi aussi et donnerai en leur faveur le même témoignage. J'ai d'ailleurs eu un autre motif de défendre Vatinius : c'est ce sentiment dont j'ai parlé dans ma plaidoirie, quand j'ai dit que je faisais une chose que, dans l'*Eunuque*, le parasite conseille au soldat :

Au nom de Phédria que le nom de Pamphile
Réponde sur-le-champ. « Invitons à dîner
Phédria », dira-t-elle ; aussitôt : « Que Pamphile
Vienne chanter ici ! » Lui plaît-il de louer
La beauté du jeune homme ? à ton tour, de Pamphile
Célèbre les attraits. Enfin que ta réplique
Du tac au tac infatigablement la pique[1].

Ces paroles ont inspiré la requête que j'ai adressée aux juges : puisque certains personnages nobles, et qui étaient mes bienfaiteurs, avaient trop d'amitié pour mon ennemi et souvent au Sénat, sous mes yeux, tantôt le prenaient gravement à part, tantôt l'embrassaient avec une familiarité joyeuse, puisqu'enfin ils avaient leur Publius, je leur demandai de m'en donner un à moi aussi, qui me servirait à répondre aux petites attaques de ces gens-là par de petits coups d'épingle. Je ne me suis pas borné à le dire : je le fais souvent, avec l'approbation des dieux et des hommes.

20. Voilà pour Vatinius ; j'aborde maintenant le cas de Crassus. J'étais parfaitement réconcilié avec lui, ayant, par une sorte d'oubli volontaire et pour contribuer à la concorde générale, fait litière de toutes ses injures si graves, quand on le vit prendre soudain la défense de Gabinius qu'il avait, les jours précédents, violemment attaqué ; j'aurais cependant supporté la

1. Ter., *Eunuchus*, 440 sq.

hoc pertimueris, nam a me ipso laudantur et laudabuntur idem. Sed tamen defendendi Vatinii fuit etiam ille stimulus de quo in iudicio, quom illum defenderem, dixi me facere quiddam quod in Eunucho parasitus suaderet militi :

Vbi nóminabit Phaédriam, tu Pámphilam
Contínuo ; si quando ílla dicet : « Phaédriam
Intrómittamus cómisatum », Pámphilam
Cantátum prouocémus ; si laudábit haec
Illíus formam, tu húius contra ; dénique
Par pró pari reférto, quod eam mórdeat.

Sic petiui a iudicibus, ut, quoniam quidam nobiles homines et de me optime meriti nimis amarent inimicum meum meque inspectante saepe eum in senatu modo seuere seducerent, modo familiariter atque hilare amplexarentur, quoniamque illi haberent suum Publium, darent mihi ipsi alium Publium, in quo possem illorum animos mediocriter lacessitus leuiter repungere ; neque solum dixi, sed etiam saepe facio deis hominibusque adprobantibus.

20. Habes de Vatinio ; cognosce de Crasso. Ego, cum mihi cum illo magna iam gratia esset, quod eius omnis grauissimas iniurias communis concordiae causa uoluntaria quadam obliuione contrieram, repentinam eius defensionem Gabinii, quem proximis superioribus

19. 17 quom *edd.* : quam M[1], G quando R quum M[3] || 18 parasitus GR : pari- M || 20 nominabit R : -uit M, G || 22 comisatum M : comiss- R comess- G comes- M[3] || 33 deis M[3] : dehis M[1] de his GR.
20. 3 omnis M, R : -es G || 4 contrieram P[*cf.* Fam. IX, 25, 1] conteram ω contriueram M[2] || 5 gabinii GR : -inti M.

chose si, ce faisant, il avait évité de m'offenser ; mais il me prit à partie alors que je me livrais à une discussion courtoise : du coup, je pris feu ; ce n'était pas seulement, je crois, la colère du moment (à elle seule, sans doute, elle n'eût pas eu cette violence) ; mais la haine qu'avait accumulée dans mon cœur tout le mal qu'il m'avait fait, et dont je me croyais complètement délivré, y demeurait, malgré tout, à mon insu : elle se révéla subitement tout entière*. Ce fut à ce moment qu'on put entendre certains personnages, les mêmes auxquels je fais souvent allusion sans les nommer, tout en reconnaissant que ma hardiesse leur avait été très profitable et qu'ils avaient cru voir la république retrouver enfin l'homme que j'avais été, cependant que, d'autre part, cette querelle m'avait rapporté, en dehors même de l'enceinte du Sénat, de précieux avantages, se déclarer heureux que Crassus fût désormais mon ennemi et que je ne pusse avoir pour amis ceux qui faisaient cause commune avec lui[1]. Leurs propos malveillants m'étaient rapportés par des gens du plus haut mérite ; Pompée, plus vivement que jamais, m'avait pressé de me réconcilier avec Crassus ; César se montrait, dans ses lettres, extrêmement contrarié de ce différend : je fis alors ce que les circonstances, mais aussi mon cœur me dictaient, et, comme pour prendre le peuple romain à témoin de notre réconciliation, ce fut pour ainsi dire de mon foyer que Crassus partit pour sa province : s'étant invité lui-même à dîner[2], il fut mon hôte dans les jardins de mon gendre Crassipés*. Voilà pourquoi j'ai pris sa défense au Sénat, ainsi que tu l'as, m'écris-tu, entendu dire ; il[3] m'avait chaudement recommandé sa cause, et je devais tenir ma parole.

1. César et Pompée.
2. C'était donner à quelqu'un une marque d'honneur ou d'amitié que de lui demander à dîner.
3. Crassus, César ou Pompée ? Il y a doute.

diebus acerrime oppugnasset, tamen, si sine ulla mea contumelia suscepisset, tulissem ; sed, cum me disputantem, non lacessentem laesisset, exarsi non solum praesenti, credo, iracundia (nam ea tam uehemens fortasse non fuisset), sed, cum inclusum illud odium multarum eius in me iniuriarum, quod ego effudisse me omne arbitrabar, residuum tamen insciente me f*u*isset, omne repente apparuit. Quo quidem tempore ipso quidam homines et eidem illi, quos saepe signific*o* neque appello, cum se maximum fructum cepisse dicerent ex libertate mea meque tum denique sibi esse uisum rei publicae qualis fuissem restitutum, cumque ea contentio mihi magnum etiam foris fructum tulisset, gaudere se dicebant mihi et illum inimicum et eos qui in eadem causa essent numquam amicos futuros. Quorum iniqui sermones cum ad me per homines honestissimos perferrentur, cumque Pompeius ita contendisset ut nihil umquam magis ut cum Crasso redirem in gratiam, Caesarque per litteras maxima se molestia ex illa contentione adfectum ostenderet, habui non temporum solum rationem meorum, sed etiam naturae, Crassusque ut quasi testata populo Romano esset nostra gratia, paene a mieis laribus in prouinciam est profectus ; nam, cum mihi condixisset, cenauit apud *me* in mei generi Crassipedis hortis. Quamobrem eius causam, quod te scribis audisse, magna illius commendatione susceptam defendi in senatu, sicut mea fides postulabat.

20. 12 fuisset ς : fugisset ω || 14 significo neque *Madvig* : -ficationeque M -fication R nutu significationeque M^3, *Ernesti* || 26 meorum R : eorum M || 28 a mieis *ego* : amieis M amicis R a meis *uulg.* || 29 apud me in ς : apud in M apud R.

21. Tu sais à présent quelles raisons m'ont amené à me faire le défenseur de chacune de ces causes[1] et tu connais ma situation politique, le rôle que je puis jouer dans l'État. Je voudrais que tu arrives à cette conclusion, que ma manière de penser n'eût pas été différente si je m'étais trouvé parfaitement libre et indépendant : j'estimerais, en effet, qu'il ne convient pas d'engager la lutte contre des forces si redoutables ni de détruire, à supposer que cela fût possible, le principat* de citoyens aussi éminents, qu'il ne faut pas s'en tenir à une opinion immuable quand le cours des choses a changé et que les sentiments des honnêtes gens ne sont plus les mêmes, mais s'adapter aux circonstances. Jamais en effet on ne voit faire un mérite aux grands hommes d'État de rester perpétuellement du même avis ; c'est un art, pour le navigateur, de savoir céder à la tempête, dût-il, ce faisant, ne pas atteindre le port, et quand on peut y arriver par un détour en modifiant la voilure, c'est folie de vouloir tenir coûte que coûte sa ligne primitive plutôt que de la modifier pour n'en pas moins aboutir, finalement, où l'on veut : de même, puisque nous devons tous, dans l'administration de la chose publique, avoir en vue, comme je l'ai dit si souvent, le repos dans l'honneur, notre devoir n'est pas de tenir toujours le même langage, mais de viser toujours au même but. C'est pourquoi, — je répète ce que j'affirmais tout à l'heure — si j'avais une liberté entière, je n'en serais pas moins en politique ce que je suis aujourd'hui ; et vraiment, quand avec cela des bienfaits m'attirent au parti que j'ai pris et que des injustices m'y poussent, je me résigne aisément à des opinions politiques et à un langage que j'estime conformes à l'intérêt public tout autant qu'au mien. Je montre

1. La cause de Vatinius *(causam)* devant les tribunaux et les intérêts de Crassus *(rem)* devant le Sénat.

21. Accepisti quibus rebus adductus quamque rem causamque defenderim, quique meus in re publica sit pro mea parte capessenda status. De quo sic uelim statuas, me haec eadem sensurum fuisse, si mihi integra omnia ac libera fuissent ; nam neque pugnandum arbitrarer contra tantas opes neque delendum, etiam si id fieri posset, summorum ciuium principatum *neque* permanendum in una sententia conuersis rebus ac bonorum uolu*n*tatibus mutatis, sed temporibus adsentiendum. Numquam enim *in* praestantibus in re publica gubernanda uiris laudata est in una sententia perpetua permansio, sed, ut in nauigando tempestati obsequi artis est, etiam si portum tenere non queas, cum uero id possis mutata uelificatione adsequi, stultum est eum tenere cum periculo cursum quem coeperis, potius quam eo commutato quo uelis tamen peruenire, sic, cum omnibus nobis in administranda re publica propositum esse debeat, id quod a me saepissime dictum est, cum dignitate otium, non idem semper dicere, sed idem semper spectare debemus. Quamobrem, ut paulo ante posui, si essent omnia mihi solutissima, tamen in re publica non alius essem atque nunc sum ; cum uero in hunc sensum et alliciar beneficiis hominum et compellar iniuriis, facile patior ea me de re publica sentire ac dicere quae maxime cum mi i*ps*i tum etiam rei publicae rationibus putem conducere. Apertius autem haec ago ac

21. 1 quamque M : quamquam R quam *Lehmann* || 6 contra... ciuium *om.* R || 7 principatum M : -tu R || neque *uulg.* : nec M[3] *om.* M[1], R || 9 uoluntatibus M[3] : uolupt- M[1], R || 10 enim<in> *Wesenberg* || 13 non queas... tenere *om.* R || 15 coeperis M : cep- R || 16 sic cum R, M[3] : sicum M[1] || 18 dictum est M : dictum R || 22 alius M : aliud R || 24 ea M [*sed* e *in rasura*] : ita R || 25 mi ipsi tum *ego* : mιιtum M inistum R mi multum M[3] mihi tum P[2], *uulg.*

même assez librement et assez souvent ces dispositions : c'est que mon frère Quintus est légat de César, et, d'autre part, je n'ai jamais fait un geste, — que dis-je ? prononcé le moindre mot en sa faveur qu'il ne m'ait donné de sa reconnaissance des marques éclatantes, ne me laissant pas douter de son entier dévouement. Ainsi toute son influence, qui est immense, et toutes ses ressources qui, tu le penses bien, sont énormes, je les ai à ma disposition comme si c'étaient les miennes. Et je ne crois pas que j'aurais pu briser autrement les desseins que des scélérats nourrissaient contre moi : aux forces qui m'ont de tout temps protégé il me fallait joindre aujourd'hui l'amitié des puissants.

22. Je n'aurais pas réglé d'autre façon ma conduite, j'en ai la conviction, si je t'avais eu auprès de moi. Je connais en effet ton esprit de mesure et de modération ; je connais ton cœur, je sais comme il m'aime, et aussi qu'il ne nourrit à l'égard des autres aucune malveillance ; qu'il n'est au contraire que générosité et noblesse, franchise et sincérité ; j'ai vu certaines personnes te traiter comme tu as pu les voir me traiter moi-même : les motifs auxquels j'ai obéi, tu y aurais certainement obéi toi aussi. En tout cas, quel que soit le moment où je pourrai jouir de ta présence, tu seras l'arbitre de toute ma conduite : tu m'as rendu à la vie politique, je veux te devoir aussi le rang que j'y tiens. Quant à moi, une chose est sûre : tu me verras toujours étroitement associé à tous tes actes, à tous tes avis, à tous tes désirs, enfin à l'ensemble de ta politique, et je n'aurai pas dans ma vie entière de but plus constant que celui-ci : faire en sorte que chaque jour tu te félicites davantage des services que tu m'as rendus.

23. Tu me demandes de t'envoyer ce que j'ai écrit depuis ton départ : il y a quelques discours que je remettrai à Ménocrite ; ils ne sont pas très nombreux,

saepius, quod et *Q.*, frater meus, legatus est Caesaris et nullum meum minimum dictum, non modo factum, pro Caesare intercessit, quod ille non ita inlustri gratia exceperit, ut ego eum mihi deuinctum putarem. Itaque eius omni et gratia, quae summa est, et opibus, quas intellegis esse maximas, sic fruor ut meis nec mihi aliter potuisse uideor hominum perditorum de me consilia frangere, nisi cum praesidiis iis quae semper habui nunc etiam potentium beneuolentiam coniunxissem.

22. His ego consiliis, si te praesentem habuissem, ut opinio mea fert, essem usus eisdem. Noui enim temperantiam et moderationem naturae tuae, noui animum cum mihi amicissimum tum nulla in ceteros maleuolentia suffusum contraque cum magnum et excelsum tu*m* etiam apertum et simplicem ; uidi ego quosdam in te talis, qualis tu eosdem in me uidere potuisti : quae me mouerunt, mouissent eadem te profecto. Sed, quocumque tempore mihi potestas praesentis tui fuerit, tu eris omnium moderator consiliorum meorum, tibi erit eidem, cui salus mea fuit, etiam dignitas curae ; me quidem cert*e* tuarum actionum, sententiarum, uoluntatum, rerum denique omnium socium comitemque habebis, neque mihi in omni uita res tam erit ulla proposita quam ut cotidie uehementius te de me optime meritum esse laetere.

23. Quod rogas, ut mea tibi scripta mittam, quae post discessum tuum scripserim, sunt orationes quaedam

21. 27 q. : que M[1] qu M[corr] *om.* R || 30 eum M : *om.* R || 34 iis ς : his M, R || 35 beneuolentiam M : beni- R.
22. 6 tum ς : tunc M, R || uidi M : uideo R || 12 certe M[corr] : certa M[1] [*ut uidetur*] certo R.

n'aie pas peur[1]. J'ai composé aussi (car j'abandonne à peu près les discours et reviens à des Muses plus douces, qui m'enchantent, comme elles ont enchanté ma prime jeunesse[2]), j'ai donc composé à la manière d'Aristote, — tel a du moins été mon but* — trois livres « Sur l'orateur », en forme de conférences dialoguées[3] ; ils ne seront pas inutiles, je pense, à ton cher Lentulus : car ils s'écartent résolument des préceptes courants et ils embrassent toute la doctrine oratoire des anciens, celle d'Isocrate comme celle d'Aristote. J'ai écrit aussi en vers trois livres *De temporibus meis*[4] ; je te les aurais envoyés depuis longtemps si j'avais cru pouvoir les rendre publics, car ils sont et seront éternellement des témoins de tes bienfaits et de ma profonde gratitude ; mais un scrupule m'arrêtait : non point à l'égard de ceux qui pourraient se juger offensés (j'y ai mis beaucoup de modération et de douceur), mais de ceux qui m'ont rendu service, et que je ne pouvais nommer tous sans des longueurs infinies. Je te ferai néanmoins parvenir ces livres-là aussi, pour peu que je trouve quelqu'un à qui les confier sans crainte. Oui, toute cette part de ma vie et de mon activité, je t'en fais hommage ; tout ce que les lettres, tout ce que l'étude, sources anciennes de mes joies, me permettront de réaliser, je serai heureux de le soumettre à ton jugement, toi qui as toujours aimé ces choses-là.

1. La construction suppose une ellipse : « *je m'empresse de te le dire* pour ne pas t'effrayer ».

2. Allusion au *De inuentione,* traité de rhétorique que Cicéron composa vers la vingtième année.

3. *In disputatione ac dialogo.* Ces mots ont été suspectés par Lambin, sans raison valable. La *disputatio,* σχολή (cf. *Tusc.,* I, 4, 7 et 8), est une sorte de conférence contradictoire : c'est proprement le traité *Aristotelio more* ; Cicéron ajoute *dialogus* pour marquer qu'il a animé cette conférence par des souvenirs du dialogue platonicien.

4. Voir plus haut, p. 13 et note 2.

quas Menocrito dabo, neque ita multae, ne pertimescas. Scripsi etiam (nam *animu*m ab orationibus diiungo fere referoque ad mansuetiores Musas, quae me maxime sicut iam a prima adulescentia delectarunt), scripsi igitur Aristotelio more, quemadmodum quidem uolui, tres libros in disputatione ac dialogo « de oratore », quos arbitror Lentulo tuo fore non inutilis ; abhorrent enim a communibus praeceptis atque omnem antiquorum et Aristoteliam et *I*socrateam rationem oratoriam complectuntur. Scripsi etiam uersibus tres libros « de temporibus meis » ; quos iam pridem ad te misissem, si esse edendos putassem ; sunt enim testes et erunt sempiterni meritorum erga me tuorum meaeque pietatis ; sed quia uerebar non eos qui se laesos arbitrarentur (etenim id feci parce et molliter), sed eos quos erat infinitum bene de *me* meritos omnis nominare. Quos tamen ipsos libros, si quem cui recte committam inuenero, curabo ad te perferendos. Atque istam quidem partem uitae consuetudinisque nostrae totam ad te defero ; quantum litteris, quantum studiis, ueteribus nostris delectationibus, consequi poterimus, id omne ad arbitrium tuum, qui haec semper amasti, libentissime conferemus.

23. 3 ne pertimescas : neper timascas M ne pertimescas ea R ‖ 4 animum *Schmalz* : etiam M, R me iam *Orelli* ‖ diiungo M, R : disiungo me M^3 ‖ 5 me maxime M : maxime R me <nunc> max- *Wesenberg* ‖ 7 aristotelio M : -lico R -leo M^3 ‖ 10 atque R : ab M^1 et M^3 ‖ 12 aristoteliam M : -licam R ‖ isocrateam *uulg.* : his- M ins- R ‖ 14 misissem M : misi- R ‖ 17 quia : *del. Gronov* [*post* nominare <edere eos nolui> *suppl. Lehmann ; sed haec per ellipsin dicta esse ueri similius est*] ‖ 19 me R^2 : *om.* M, R^1 ‖ 24 omne ad M^3 : omne M^1 ad omne R.

24. Tu me parles de tes intérêts domestiques et me fais à leur sujet des recommandations : mais je les ai tant à cœur que j'aimerais mieux qu'on ne m'en fît pas souvenir ; quant à me prier, c'est me faire un grand chagrin. Pour l'affaire de mon frère Quintus, tu n'as pu, me dis-tu, la terminer cet été parce que la maladie t'a empêché de passer en Cilicie*, mais tu vas tout faire maintenant pour aboutir : sache bien que mon frère y attache tant d'importance qu'il estime véritablement qu'en l'aidant à joindre ce domaine à ses biens tu seras l'auteur de sa fortune. Informe-moi, je te prie, en toute amitié et le plus souvent possible, de tout ce qui te touche, des études et des travaux de ton cher Lentulus, qui m'est bien cher aussi ; sois assuré qu'il n'est personne qui m'ait jamais fait éprouver plus que toi la profondeur et les charmes de l'amitié, et que je ne me contenterai pas de t'en donner le sentiment, mais que je veux le faire savoir à toutes les nations, à toute la postérité même.

25. Appius se plaisait à dire, il y a quelque temps, dans des conversations privées, puis il a dit au Sénat même, ouvertement, que si on permettait de faire voter la loi curiate[1], il tirerait au sort sa province avec son collègue ; s'il n'y avait pas de loi curiate, il s'arrangerait avec son collègue et irait te succéder ; le vote de la loi curiate pour un consul était chose utile, mais non indispensable ; puisqu'il était pourvu d'une province par sénatus-consulte, il aurait l'*imperium* en vertu de la loi Cornélia, jusqu'au moment où il serait entré dans la ville. Je ne sais ce que peut t'écrire là-dessus chacun de tes amis : les opinions, je m'en doute, sont diverses. Il y a ceux qui pensent* que tu peux ne pas t'en aller, parce qu'on te succède sans loi curiate ; il y a aussi

1. Cf. *Att.*, IV, 18, 4 *(CLII)* et la Notice, p. 43.

24. Quae ad me de tuis rebus domesticis scribis quaeque mihi commendas, ea tantae mihi curae sunt ut me nolim admoneri, rogari uero sine magno dolore uix possim. Quod de *Q.* fratris negotio scribis, *te* priore aestate, quod morbo impeditus in Ciliciam non transieris, conficere non potuisse, nunc autem omnia facturum ut conficias, id scito esse eiusmodi, ut frater meus uere existimet adiuncto isto fundo patrimonium fore suum per te constitutum. Tu me de tuis rebus omnibus et de Lentuli tui nostrique studiis et exercitationibus uelim quam familiarissime certiorem et quam saepissime facias existumesque neminem cuiquam neque cariorem neque iucundiorem umquam fuisse quam te mihi, idque me non modo ut tu sentias, sed ut omnes gentes, etiam ut posteritas omnis intellegat esse facturum.

25. Appius in sermonibus antea dictitabat, postea dixit etiam in senatu palam sese, si licitum esset legem curiatam ferre, sortiturum esse cum collega prouinciam ; si curiata lex non esset, se paraturum cum collega tibique successurum ; legemque curiatam consuli ferri opus esse, necesse non esse ; se, quoniam ex senatus consulto prouinciam haberet, lege Cornelia imperium habiturum, quod in urbem introisset. Ego quid ad te tuorum quisque necessariorum scribat nescio ; uarias esse opiniones intellego. Sunt qui putant posse te non decedere, quod sine lege curiata tibi succedatur ; sunt etiam qui, si

24. 2 mihi commendas ea M : *om.* R || tant(a)e R : et ante M ut et ante M^3 || sunt M^3 : sint M^1, R || 3 uix R : uim M || 4 quod de q. : quod de que M quodque de R || te M^3 : et M^1, R.

25. 6 senatus consulto : senatuconsulto M s. c. R || 8 quod M, R : quoad *uulg.* [*de* quōd=quoad *uide* Att. III, 19, 1 *(LXXVII)* ; *cf. Hofmann in Stolz-Schmalz,* Lat. gramm.^{5}, p. 768] || 11 qui si M^2 : qui se M^1 quis R.

ceux pour qui, si tu t'en vas, tu peux laisser quelqu'un avec mission de gouverner la province. Quant à moi, la question de droit (bien que là non plus il n'y ait guère de doute) me paraît moins certaine que ceci : ton rang, ta dignité, ton indépendance, dont je te sais jaloux, exigent que tu remettes sans aucun retard ta province à ton successeur, surtout quand tu ne peux barrer la route à sa cupidité sans encourir toi-même le soupçon de cupidité. J'estime que j'ai le double devoir de te dire nettement ma façon de penser et de soutenir le parti que tu auras pris.

26. Cette lettre était déjà écrite quand j'ai reçu celle où tu me parles des publicains ; tu fais montre à leur endroit d'un esprit d'équité que je ne peux qu'approuver ; mais combien je souhaiterais que grâce à ton heureuse fortune tu aies pu réussir à ne pas blesser dans ses intérêts et dans ses sentiments un ordre que tu as toujours honoré ! Pour ma part, je ne cesserai de défendre les mesures que tu as prises ; mais tu sais comme ils sont, tu sais quels redoutables ennemis le grand Q. Scévola lui-même a trouvés en eux*. Tout en étant avec toi, je te conseille, si tu en as le moyen, de te réconcilier avec eux, ou du moins de les apaiser. C'est difficile, mais il ne me semble pas que cela dépasse les ressources de ton habileté.

CLX. — A L. VALÉRIUS.

(*Fam.*, I, 10).

Rome, fin de 54 (?)

M. CICÉRON SALUE L. VALÉRIUS, JURISCONSULTE.

Pourquoi en effet ne pas te donner ce titre, surtout

decedas, a te relinqui posse qui prouinciae praesit. Mihi non tam de iure certum est (quamquam ne id quidem ualde dubium est) quam illud, ad tuam summam amplitudinem, dignitatem, libertatem, qua te scio libentissime frui solere, pertinere te sine ulla mora prouinciam successori concedere, praesertim cum sine suspicione tuae cupiditatis non possis illius cupiditatem refutare. Ego utrumque meum puto esse, et quid sentiam ostendere et quod feceris defendere.

26. Scripta iam epistula superiore accepi tuas litteras de publicanis, quibus aequitatem tuam non potui non probare ; felicitate *tu*a qu*am* id uellem consequi potuisses, ne eius ordinis, quem semper ornasti, rem aut uoluntatem offenderes ! Equidem non desinam tua decreta defendere, sed nosti consuetudinem hominum, scis quam grauiter inimici ipsi illi Q. Scaeuolae fuerint. Tibi tamen sum auctor ut, si quibus rebus possis, eum tibi ordinem aut reconcilies aut mitiges. Id etsi difficile est, tamen mihi uidetur esse prudentiae tuae.

CLX. — AD L. VALERIVM.
(*Fam.*, I, 10).

Scr. Romae exeunte, ut uidetur, a. 700/54.

M. CICERO S. D. *L.* VALERIO IVRIS CONSVLTO.

Cur enim tibi hoc non gratificer nescio, praesertim

25. 18 cupiditatis M : pietatis R || possis M[3] : -it M[1], R.
26. 2 quibus : <in> quibus *Ernesti, edd. plerique* [*sed nescio an* quibus *ut datiuum ex* aequitatem *pendentem interpretari liceat*] || 3 tua quam id *ego* : aquid M ea quid R quidem *Victorius* quadam *Gronov.*

CLX. — M 18 r° ; R 56 v°.

L. *uulg.* : lentulo M, R.

en un temps où l'audace peut tenir lieu de sagesse[1] ? Je n'ai pas manqué de bien remercier de ta part Lentulus par lettre. Mais quant à toi, je souhaite que désormais tu cesses d'avoir besoin de mes lettres, que tu viennes enfin nous revoir et préfères être ici, où tu es quelqu'un, plutôt que dans ce pays-là, où ta sagesse est solitaire. D'ailleurs ceux qui en viennent disent les uns que tu es fier, parce que tu ne réponds pas, les autres que tu es injurieux, parce que tu réponds mal[2]. Mais c'est de vive voix que je voudrais maintenant plaisanter avec toi. Tâche donc d'arriver le plus tôt possible, et de ne pas aller dans ta chère Apulie, pour que nous puissions fêter ton heureux retour : car si tu y vas après une telle odyssée[3], tu ne reconnaîtras plus aucun des tiens.

1. Cicéron joue sur le mot *sapientia*, qui signifie « sagesse », mais sert aussi à désigner la compétence spéciale des jurisconsultes. Ce genre de plaisanterie, qui est répété plus bas *(solus sapere)*, était familier à Cicéron : on l'a déjà vu en user avec Trébatius : *Fam.*, VII, 16, 1 *(CLV)* et 10, 1 *(CLVIII)*.

2. Encore un jeu de mots, sur *respondere*, et également employé pour Trébatius : cf. *Fam.*, VII, 16, 3 *(CLV)* et note 3. — Quant au scepticisme de Cicéron sur la compétence juridique de Valérius, cf. *Fam.*, III, 1, 3.

3. *Tam Vlixes*. Litt[t] : « étant un tel Ulysse ». On rapprochera : *Att.*, IX, 2, 2, *quis est tam Lynceus, qui in tantis tenebris nihil offendat.*

cum his temporibus audacia pro sapientia liceat uti. Lentulo nostro egi per litteras tuo nomine gratias diligenter. Sed tu uelim desinas iam nostris litteris uti et nos aliquando reuisas et ibi malis esse, ubi aliquo numero sis, quam istic, ubi solus sapere uideare. Quamquam, qui isti*n*c ueniunt, partim te superbum esse dicunt, quod nihil respondeas, partim contumeliosum, quod male respondeas. Sed iam cupio tecum coram iocari ; quare fac ut quam primum uenias neque in Apuliam tuam accedas, ut possimus saluum uenisse gaudere ; nam illo si ueneris tam Vlixes, cognosces tuorum neminem.

5 reuisas et R : reuissa esset M reuises et M³ ‖ 7 istinc *Graeuius* : isti nunc M¹, R istinc nunc M³ ‖ 12 tam M¹ : tu ut R tanquam M³ [*cf. Sjögren*, Eranos, XIX, p. 148].

III. — LETTRES DE L'ANNÉE 53.

NOTICE

Les lettres de l'année 53 forment trois groupes distincts : lettres à Trébatius, lettres à Curion, lettres relatives à la maladie de Tiron et à son affranchissement. Il s'y joint la première des lettres adressées par Cicéron à Ap. Claudius Pulcher.

C. Trébatius Testa, ce jeune jurisconsulte que César, l'année précédente, avait accueilli dans son état-major sur la recommandation de Cicéron, poursuit avec son protecteur la correspondance commencée en 54[1]. Il avait été question un moment qu'il accompagnât César en Bretagne dans l'expédition de l'été 54[2] ; mais il y avait renoncé[3]. Il passa la première partie de l'hiver de 54-53 au quartier général de Samarobriva (Amiens). Les deux lettres que Cicéron lui adresse en janvier et février *(CLXI* et *CLXII)* sont écrites du même ton enjoué qu'il employait dans les deux premières lettres adressées à Samarobriva, en décembre 54[4]. Trébatius s'accommode de mieux en mieux du séjour en Gaule ; il a pu faire apprécier par César ses compétences juri-

1. Cf. plus haut, p. 37.
2. Cf. *Fam.*, VII, 6, 2 *(CXXXV)* ; 7, 1 *(CXXXIX)* ; 8, 2 *(CXLIII)*.
3. Cf. *Fam.*, VII, 17, 2 *(CL)* ; 16, 1 *(CLV)* ; 10 *(CLVIII)* ; 14, 1 *(CLXXVII)*. C'est à tort qu'on a prétendu (B. Kübler, *Gesch. des röm. Rechts*, 1925, p. 137 et 140) que Trébatius avait été en Bretagne.
4. *CLV* et *CLVIII*.

diques, il se sent estimé, distingué par le grand chef. Et puis la vie, au quartier général, offre des agréments que le jeune attaché apprécie : ne fait-on pas courir le bruit qu'il y est devenu épicurien ? Toute la lettre *CLXII* est bâtie sur le thème de la prétendue conversion de Trébatius à l'épicurisme : simple prétexte à badinage ; et il ne semble pas qu'on doive conclure des plaisantes remontrances de Cicéron que son ami soit effectivement devenu épicurien[1].

Avant la fin de l'hiver, Trébatius fut envoyé chez les Trévires révoltés pour participer, en qualité de conseil juridique, à la campagne de répression et de pacification conduite par Labiénus[2]. Il était chargé, en particu-

1. Nous partageons sur ce point l'avis de Paul SONNET, *Gaius Trebatius Testa*, diss. Giessen, 1932, p. 60 sq. L'opinion contraire a des partisans : en particulier, M. Préchac, qui a, très ingénieusement, proposé de retrouver dans l'inintelligible † *Zeius* des mss. le nom de l'épicurien *Velleius*, lequel aurait été, dans cette hypothèse, le maître de philosophie de Trébatius (Fr. PRÉCHAC, *R. de phil.*, 1913, p. 121 sq.). Cependant, les termes qu'emploie Cicéron à la fin de sa lettre, *si plane a nobis deficis*, montrent que Trébatius avait d'abord appartenu à la même école philosophique que Cicéron, c'est-à-dire à la Nouvelle Académie. L'influence du philosophe dont le nom se cache sous le *Zeius* des mss. avait amené Trébatius à nuancer la doctrine de la Nouvelle Académie de couleurs qui ne plaisaient guère à Cicéron, mais elle ne l'avait pas conduit à une philosophie essentiellement différente ; c'est ce que montrent nettement les mots : *Iam tum mihi non placebas, cum idem tuebare quod* † *Zeius, familiaris meus*. Ce mystérieux *Zeius* est le représentant d'une doctrine qui a éloigné Trébatius du probabilisme et de l'éclectisme de Carnéade et l'a conduit à mi-chemin de l'épicurisme, mais qui n'est cependant pas l'épicurisme. Dans ces conditions, nous nous demandons si la leçon *Zeius* n'est pas une corruption de *l. elius* : *L. Aelius Tubero*, ami de Cicéron (cf. *Pro Ligario*, 7, 21), était, comme lui, un adepte de la Nouvelle Académie, mais avec une tendance plus radicale : ses sympathies allaient au scepticisme remis à la mode par Énésidème, qui lui dédia son plus important ouvrage, huit livres de *Discours pyrrhoniens* (PHOT., *Bibl.*, 212).

2. Sur la révolte des Trévires à la fin de 54, cf. *Caes.*, *B. G.*, V, 55-57 ; sur la campagne de Labiénus au début de 53, *ibid.*, VI, 5, 1 ; 7 sq.

lier, de faire restituer aux Italiens établis dans le pays les terres qui leur avaient été reprises au moment de la révolte[1], et de faire payer par les Trévires les dettes contractées envers les hommes d'affaires italiens[2]. Trébatius a pris goût à son métier, et ne se plaint plus ; Cicéron n'en continue pas moins à l'égayer de ses plaisanteries[3].

1. Cf. *CLXIII*, 2. Cicéron fait allusion à l'interdit — ou ordre du préteur — *unde ui hominibus coactis armatisue*, qui ordonnait de rendre le bien litigieux enlevé à l'adversaire par le moyen d'hommes armés. Cf. *Pro Caecina*, 31, 91 ; *Fam.*, XV, 16, 3. Voir A. GASQUY, *Cicéron jurisconsulte*, p. 202 sq. et 206, note 1 ; LENEL, *L'édit perpétuel*, trad. Peltier, II, p. 213 sq. ; E. COSTA, *Cicerone giureconsulto*, 2e éd., I, p. 126 sq. Ce passage de la lettre *CLXIII* nous fait connaître un cas d'exception, celui où le propriétaire qui revendique son bien a, le premier, employé la violence. Trébatius agissait théoriquement au nom de l'interdit *unde ui* ; mais il ne pouvait, pratiquement, se passer du concours de la troupe, et il accomplissait moins des actes juridiques que des opérations de police : *tu soles ad uim faciundam adhiberi*. N'importe : ce n'est pas contre lui, si pacifique, que les Trévires pourront opposer, en arguant de la clause d'exception QVOD TV PRIOR, qu'ils ne sont pas les premiers à avoir fait acte de violence. (Elle devait s'appliquer, en revanche, à bon nombre de propriétaires romains installés par droit de conquête...).

2. *CLXIII*, 2 : *de uestris cautionibus ; CLXVII*, 2 : *quoniam uestrae cautiones infirmae sunt, Graeculam tibi misi cautionem chirographi mei*. Dans chacun de ces passages, Cicéron joue sur le mot *cautio*. Dans le premier, l'expression a le double sens de : « les reconnaissances de dettes que vous pratiquez » et « les précautions que vous devez prendre (contre l'ennemi) ». Dans le second, Cicéron paraît désigner par *cautio Graeca* une *syngrapha*, c'est-à-dire une reconnaissance sans contrat formel ou *stipulatio* (cf. GAIVS, *Inst.*, III, 134 ; J. ELMORE, *Transactions of the Am. philol. association*, XLIV (1913), p. 127 sq.) ; mais ce n'est ici qu'une simple image, par laquelle il désigne plaisamment un billet en grec, joint à sa lettre, où il assurait Trébatius de son appui.

3. Cf., dans la note précédente, les jeux de mots sur *cautio*. Le nom des Trévires fournit encore à Cicéron, à la fin de la lettre *CLXIII*, l'occasion d'un double à peu près : *Treuiros uites censeo. Audio capitales esse ; mallem « aere argento auro » essent*. 1° *Treuiri*, nom de peuple, évoque *tres uiri*, triumvirs. 2° *capitalis* signifie « qui est une menace pour la vie » ; mais les *tres uiri capitales* sont

Les lettres *CLXIII* et *CLXVII* sont datées : la première du 4 mars, la seconde du 8 avril ; dans cette dernière, la date est accompagnée de la mention *de Pomptino*, « des Marais Pontins ». Cicéron était en route pour sa villa de Cumes[1] ; la traversée des Marais Pontins a rappelé à Cicéron le souvenir de son ami, car Trébatius était soit patron, soit même magistrat municipal de la petite cité d'Ulubres, située sur les bords de ces marais[2]. Trébatius, en partant, avait prié Cicéron de le suppléer comme protecteur éventuel des gens d'Ulubres ; Cicéron, pendant la nuit qu'il a passée chez M. Aemilius Philémon, a entendu l'assourdissant concert des grenouilles, et il imagine plaisamment que c'étaient là les salutations des clients de Trébatius empressés à le saluer.

Cette lettre *CLXVII* répond à plusieurs lettres de Trébatius. Parmi elles il y en avait deux, autographes, qui portaient le même texte ; l'une d'entre elles était écrite sur une feuille qui offrait les traces d'un grattage. Cicéron gourmande aimablement son ami : « Cela se fait-il, quand on écrit de sa main, de remettre plusieurs lettres portant le même texte ? » Il arrivait bien, en effet, qu'on remît pour un même destinataire deux lettres disant la même chose, afin d'être sûr qu'une au moins lui parviendrait : si elles étaient l'œuvre d'un copiste, les deux textes étaient identiques ; mais si on les

des magistrats inférieurs chargés de présider aux exécutions capitales ; et les *tres uiri aere argento auro flando feriundo*, ou *tres uiri monetales* sont chargés de la frappe des monnaies.

1. Voir plus loin, p. 153-154.

2. Cf. *CLXII*, 2. Nous connaissons par une inscription (*C. I. L.*, X, 6489) un personnage qui était décurion, duovir, *quaestor rei publicae* à Ulubres. Sur ce bourg, voir Mommsen dans *C. I. L.*, X, p. 642 ; Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 6274-6. Horace, *Ep.*, I, 11, 30 et Juvénal, 10, 102 citent Ulubres comme type de ville dépeuplée et de vie chétive ; l'intention ironique est évidente dans les deux passages de Cicéron, *CLXII*, 2 et *CLXVII*, 3.

écrivait de sa main, on évitait de se répéter mot pour mot[1]. La suite nous laisse assez bien supposer ce qui s'était produit : Trébatius s'était servi d'un papier gratté pour rédiger un brouillon ; il l'avait recopié de sa main sur papier neuf ; puis, par inadvertance sans doute, il avait remis brouillon et copie.

Les deux dernières lettres adressées à Trébatius *(CLXXVI, CLXXVII)* sont, vraisemblablement, l'une de juin, l'autre de juin ou juillet ; la dernière fait allusion à la campagne d'été. Trébatius l'a-t-il faite ? a-t-il accompagné César en Germanie ? On ne saurait le dire. Comme la correspondance s'arrête à ce moment — pour ne reprendre, avec trois autres lettres de Cicéron, qu'en 44 — il est probable que Trébatius ne tarda pas à rentrer à Rome. Nous le retrouverons, au début de la guerre civile, servant de lien entre Cicéron et César.

Les six lettres à Curion appartiennent aux premiers mois de l'année 53, mais ne sont pas susceptibles d'une datation précise. Nous aurions pu les maintenir groupées ; nous nous sommes résolu, non sans hésitation, à les séparer en deux parts : 1re moitié de 53 (*CLXIV-CLXVI*, *Fam.*, II, 1-3), vers le milieu de 53 (*CLXXIII-CLXXV*, *Fam.*, II, 4-6).

C. Scribonius Curion était alors questeur de C. Clodius en Asie. Ce jeune homme de 31 ans, aussi remarquablement doué que dépourvu de scrupules — « géniale canaille », dit Velléius Paterculus[2] —, après avoir

1. Les lettres *Fam.*, V, 5 *(XVIII)* et V, 8 *(CXXX)* nous mettent peut-être en présence d'un cas de ce genre. Cf. plus haut, p. 34-35.

2. Vell. Pat., II, 48, 3 : *C. Scribonius Curio, uir nobilis, eloquens, audax, suae alienaeque fortunae et pudicitiae prodigus, homo ingeniosissime nequam et facundus malo publico, cuius omnino uoluptatibus uel libidinibus neque opes ullae neque cupiditates sufficere possent.* Dans le même sens, Lvcan., *Phars.*, 814 sq.

d'abord inquiété Cicéron, lui apparaissait, depuis le consulat de César[1], comme le plus brillant espoir du parti sénatorial. En 53, la situation politique était telle que Cicéron comptait plus que jamais sur lui. L'anarchie était à son comble ; on n'avait pas réussi à élire les consuls de l'année, et les interrois se succédèrent de cinq jours en cinq jours[2] jusqu'au mois de juillet, où l'on finit enfin par élire Cn. Domitius Calvinus et M. Valérius Messalla. Pompée, proconsul, mais qui évitait de quitter l'Italie, attendait le moment où le Sénat serait forcé de lui offrir la dictature[3]. Les lettres de Cicéron à Curion reflètent, en termes d'ailleurs volontairement vagues, ses angoisses et ses espérances. L'humiliation qu'il venait de subir en se voyant contraint de défendre Gabinius[4] et, d'autre part, la vue de l'abîme où courait la république, tout — considérations personnelles et convictions politiques — lui faisait appeler de ses vœux quelqu'un qui lui rendrait son honneur et qui restaurerait l'autorité du Sénat : cet homme, ce serait Milon, qui briguait le consulat pour 52 ; la lettre *CLXXV*, la dernière et la plus importante, dont les précédentes apparaissent comme une savante préparation, demande à Curion, qui va rentrer à Rome, de s'employer au triomphe de l'énergique adversaire de Clodius.

Ces lettres à Curion prennent d'autant plus de valeur

1. Cf. tome I, note* pour la p. 245, l. 16.

2. C'était la durée légale du pouvoir d'un interroi. Il en résultait, entre autres choses, des troubles graves dans l'administration de la justice. En effet, les interrois avaient bien dans leurs attributions les pouvoirs judiciaires des préteurs ; mais comme leurs fonctions ne duraient que cinq jours, et que la procédure ne pouvait être faite par deux magistrats différents, il suffisait qu'un accusé demandât deux délais pour la préparation de sa défense *(aduocationes)* — lesquels étaient, semble-t-il, de trois ou quatre jours — pour que le procès fût rendu impossible. Cf. *CLXI*, 1.

3. Voir, sur ces événements, Dio, XL, 45 ; Plvt., *Pomp.*, 54.

4. Cf. plus haut, p. 45-47.

pour l'historien que la correspondance de Cicéron avec Atticus est interrompue de décembre 54 à mai 51 : Atticus était alors à Rome. Cette circonstance nous prive de renseignements qui nous seraient précieux sur la politique romaine au cours de l'année 53. Le triumvirat se défaisait : Julie, fille de César et femme de Pompée, était morte en septembre 54[1] ; Crassus était au loin, en Syrie, et il allait y trouver la mort au mois de juin dans le désastre de Carrhes ; César venait de perdre une légion et demie massacrée dans les Ardennes belges avec ses deux légats : la révolte grondait, et il n'avait pu revenir en Italie comme il le faisait chaque hiver. Cependant à Rome, où la confusion était extrême, on éprouvait le besoin d'un gouvernement fort, sans que pourtant le Sénat se résignât à investir Pompée des pleins pouvoirs nécessaires. C'est dans ces conditions que Cicéron et son entourage rêvaient d'une restauration de la république aristocratique sous l'égide de Milon.

Le troisième groupe des lettres de 53 *(CLXVIII-CLXXII)*[2] concerne la vie privée de Cicéron. La politique en est absente : c'est incidemment qu'on y recueille la mention d'une visite de Pompée à Cicéron, le 17 avril, dans sa villa de Cumes[3]. Mention d'ailleurs précieuse. Il y a gros à parier que la conversation ne fut pas, comme pourrait le laisser croire la lettre à Tiron, uniquement littéraire. La situation politique dut être examinée : on imagine aisément que Pompée essaya

1. Voir plus haut, p. 42.
2. L'attribution de ces lettres à l'année 53 résulte du fait que cette année est la seule à réunir les conditions suivantes, imposées par les lettres en question : Cicéron dans son *Cumanum*, Pompée à Cumes, Quintus en Gaule. Cf. E. Körner, *Jahrbücher f. class. phil.*, 1891, p. 130-132.
3. *CLXXI*, 2.

d'obtenir l'appui de Cicéron auprès de Caton qui s'opposait à tout projet de dictature ; que Cicéron, de son côté, essaya de gagner Pompée à la cause de Milon[1].

Les six lettres en question ont trait à la maladie de Tiron et à son affranchissement. L'esclave chéri de Cicéron l'accompagnait de Rome à Cumes au mois d'avril lorsqu'il tomba gravement malade en route. Cicéron le laissa dans sa villa de Formies ; de son *Cumanum*, il lui adresse des billets pleins de tendre sollicitude ; des esclaves, Ménandre[2], Aegypta, Hermia assurent la liaison, apportent au maître les nouvelles qu'il attend anxieusement. Enfin le 12 arrive par Hermia un mot de Tiron, « d'une pauvre petite écriture toute tremblante », *uacillantibus litterulis*. Il est sauvé ; mais ce ne sera pas la dernière fois que la santé de ce futur centenaire donnera des inquiétudes à Cicéron : en 50, en revenant de Cilicie, il devra le laisser malade à Patras[3] ; quelques années plus tard, nous le trouvons une fois de plus malade à Tusculum[4]. Au moment où Tiron était malade à Formies, Cicéron s'apprêtait à l'affranchir. La chose se fit dès qu'il fut rétabli. Quintus écrivit de Gaule à son frère pour lui dire sa joie de l'événement *(CLXXII)*.

Il est inutile de souligner longuement l'intérêt que

1. On voit par la lettre *CLIV*, 6 que Pompée, au mois de novembre précédent, y était hostile.

2. Le 10 avril *(CLXVIII)*, Cicéron attend Ménandre ; le lendemain, après une nuit de tourments, il écrit à Tiron *(CLXIX)* : « Andricus est arrivé le lendemain du jour où je l'attendais ». Il s'agit évidemment du même personnage qui était appelé Ménandre dans la lettre précédente. Ce n'est pas une raison pour substituer, ici ou là, un nom à l'autre, comme certains éditeurs l'ont fait (cf. app. crit.). Il vaut mieux supposer qu'Andricus (ἀνδρικός, « le courageux ») était un surnom de l'esclave Ménandre.

3. Cf. *Fam.*, XVI, 1-9.

4. Cf. *Fam.*, XVI, 18 et 20. — Tiron souffrait d'une affection des voies digestives : cf. *CLXXI*, 1 et *Fam.*, XVI, 4, 1, κακοστόμαχος.

présentent ces billets, où l'on voit quelle étroite affection unissait Cicéron à son esclave, et qui nous instruisent sur le degré de délicatesse et d'humanité qui avait été atteint dès cette époque dans certaines parties de la société romaine.

On se demandera légitimement pourquoi, nourrissant à l'égard de Tiron les sentiments dont nous témoignent les lettres *CLXVIII-CLXXI*, Cicéron n'est pas resté à Formies auprès de son humble ami en danger. La raison en est la suivante : il avait entrepris ce voyage en Campanie pour aller saluer Ap. Claudius Pulcher, consul de 54, au moment où il s'embarquerait à Pouzzoles pour gagner sa province de Cilicie[1]. Il ne pouvait donc s'attarder. Ap. Claudius, frère du tribun P. Clodius, le mortel ennemi de Cicéron, s'était réconcilié avec lui, à une date incertaine, mais qui n'est pas postérieure au début de février 54[2]. Amitié encore fragile, et que Cicéron avait intérêt à consolider. Appius, en partant, lui avait confié certains de ses intérêts ; Cicéron s'acquitta fidèlement du mandat qui lui avait été donné[3]. Le proconsul lui écrivit une lettre aimable pour le remercier[4] : c'est à cette lettre que répond la lettre *CLXXVIII*

1. Cf. *Fam.*, III, 10, 8 *(CCLV)* : *cum te Puteolis prosequerer.* — Il y a tout lieu de penser que Pompée, que l'on voit rendre visite à Cicéron le 17 avril dans sa villa de Cumes, était allé lui aussi saluer Appius à Pouzzoles. Le fils aîné du triumvir venait d'épouser Claudia, l'une des deux filles d'Appius (*Fam.*, III, 4, 2 [*CXCIV*]).

2. Cf. *Q. fr.*, II, 10, 3 *(CXXXII)*. — Pour le détail des rapports entre Cicéron et Ap. Claudius Pulcher, voir notre étude, *Un correspondant de Cicéron : Ap. Claudius Pulcher*, Paris, De Boccard, 1921.

3. Cf. *Fam.*, III, 10, 8 *(CCLV)* : *quid mihi mandasti, cum te Puteolis prosequerer* ; 1, 1 *(CLXXVIII)* : *quae a me profecta sunt in te* ; 8, 6 *(CCXXII)* : *cum te absentem semper defenderim* ; 9, 1 *(CCLI)* : *qua in te absentem fide, etc...*

4. Cf. *CLXXVIII*, 2 : *litteras plenas et amoris et officii.*

(*Fam.*, III, 1). La date que nous lui assignons — fin de 53 — est fondée sur le fait qu'elle est certainement antérieure au meurtre de Clodius par Milon (18 janvier 52), qui amena un refroidissement des relations entre le frère de la victime et l'ami intime du meurtrier[1]. C'est peu après avoir écrit la lettre *CLXXVIII* que Cicéron, qui venait d'être nommé augure en remplacement de Crassus, dut recevoir d'Appius, augure lui-même, et des plus compétents, le *Liber auguralis* qu'il venait d'écrire, et qu'il lui dédiait[2].

1. Cf. *Un correspondant de Cicéron...*, p. 123.
2. *Fam.*, III, 4, 1 *(CXCIV)* ; cf. 5, 1 *(CCIV)*, et nos observations *o. c.*, p. 50, n. 5.

CLXI. — A TRÉBATIUS.
(*Fam.*, VII, 11).

Rome (ou Tusculum ?), janvier 53.

CICÉRON A TRÉBATIUS.

1. Si tu n'avais déjà quitté Rome, à coup sûr tu t'en irais maintenant. Qui, en effet, avec tous ces interrègnes, a besoin d'un jurisconsulte ? Pour moi, voici le conseil que je donnerais à tous ceux qui sont cités en justice : solliciter de chaque interroi deux remises[1]. Que t'en semble ? ai-je assez bien profité de tes leçons de droit civil ?

2. Mais, dis-moi, que fais-tu ? se passe-t-il quelque chose ? Car je vois qu'à présent tu fais des plaisanteries dans tes lettres. C'est bon signe, meilleur que les *signa* de ma villa de Tusculum*. Mais qu'y a-t-il ? je veux le savoir. Tu m'écris que César te consulte : j'aimerais mieux qu'il consultât tes intérêts*. S'il le fait, ou si tu penses qu'il va le faire, supporte le métier militaire et reste où tu es : je me consolerai de ton absence en pensant aux avantages qui t'attendent ; mais s'il n'y a là rien de sérieux, bats en retraite et reviens-nous. Car tu finiras bien par trouver ici quelque chose ; et dans le cas contraire, une seule conversation entre nous vaudra mieux, ma parole ! que tous les Samarobriva du monde. Et puis, si tu rentres sans tarder, on ne jasera point ; tandis que si ton absence se prolonge pour rien, je redoute

1. Voir la Notice, p. 152, note 2.

CLXI. — AD TREBATIVM.

(*Fam.*, VII, 11).

Scr. Romae (aut in Tusculano ?) m. Ian. a. 701 /53.

CICERO TREBATIO.

1. Nisi ante Roma profectus esses, nunc eam certe relinqueres ; quis enim tot interregnis iureconsultum desiderat ? Ego omnibus unde petitur hoc consilii dederim, ut a singulis interregibus binas aduocationes postulent. Satisne tibi uideor abs te ius ciuile didicisse ?

2. Sed heus tu ! quid agis ? *e*cquid fit ? Video enim te iam iocari per litteras. Haec signa meliora sunt quam in meo Tusculano. Sed quid sit scire cupio. Consuli quidem te a Caesare scribis ; sed ego tibi ab illo consuli mallem. Quod si aut fit aut futurum putas, perfer istam militiam et permane ; ego enim desiderium tui spe tuorum commodorum consolabor ; sin autem ista sunt inaniora, recipe te ad nos. Nam aut erit hic aliquid aliquando aut, si minus, una mercule conlocutio nostra pluris erit quam omnes Samarobriuae. Denique, si cito te rettuleris, sermo nullus erit ; si diutius frustra afueris,

CLXI. — M 107 r° ; G 55 v° ; R 85 v°.

2. 1 ecquid *uulg.* : h(a)ec quid ω || 2 iam M : *om.* GR.

non seulement Labérius, mais aussi notre confrère Valérius[1]. Quel étonnant personnage, en effet, à mettre en scène, que celui du juriste Breton !

3. Tu ris, mais je ne dis pas cela pour rire : je plaisante avec toi, à mon habitude, sur un sujet des plus sérieux. Plaisanterie à part, voici le conseil que je te donne en toute amitié : si ma recommandation doit te valoir là-bas un rang digne de toi, supporte les regrets que tu éprouves en pensant à nous, et travaille à acquérir honneur et argent ; mais si cela ne va pas, rentre auprès de nous. Je suis bien sûr d'ailleurs que tes mérites et mon parfait dévouement te permettront d'obtenir tout ce que tu veux.

CLXII. — A TRÉBATIUS.
(*Fam.*, VII, 12).

Rome, février 53.

CICÉRON A TRÉBATIUS.

1. Je me demandais pourquoi tu avais cessé de m'écrire, quand mon ami Pansa m'a signalé que tu étais devenu épicurien. O les merveilleux cantonnements ! Qu'aurais-tu fait, si je t'avais envoyé à Tarente[2] et non à Samarobriva ? Déjà je ne t'approuvais guère quand

1. Labérius est l'auteur de mimes bien connu. La personnalité de Valérius reste incertaine : on peut hésiter entre le jurisconsulte L. Valérius auquel est adressée la lettre précédente et le poète Catulle, C. Valérius Catullus, qui, dans cette hypothèse, ne serait pas mort avant les premiers mois de 53.

2. Tarente était un séjour d'hiver particulièrement agréable : cf. Hor., *Carm.*, II, 6 ; Sen., *De tranq. animi*, II, 13. Cicéron fait peut-être aussi allusion à la légèreté des mœurs qui y régnaient : cf. Petr., *Sat.*, 61 et 100.

non modo Laberium sed etiam sodalem nostrum Valerium pertimesco ; mira enim persona induci potest Britannici iureconsulti.

3. Haec ego non rideo, quamuis tu rideas, sed de re seuerissima tecum, ut soleo, iocor. Remoto ioco tibi hoc amicissimo animo praeci*pio* ut, si istic mea commendatione tuam dignitatem optinebis, perferas nostri desiderium, honestatem et facultates tuas augeas, sin autem ista frigebunt, recipias te ad nos. Omnia tamen quae uis et tua uirtute profecto et nostro summo erga te studio consequere.

CLXII. — AD TREBATIVM.

(*Fam.*, VII, 12).

Scr. Romae m. Febr. a. 701/53.

CICERO TREBATIO.

1. Mirabar quid esset quod tu mihi litteras mittere intermisisses : indicauit mihi Pansa meus Epicureum te esse factum. O castra praeclara ! Quid tu fecisses, si te Tarentum et non Samarobriuam misissem ? Iam tum mihi non placebas, cum idem tuebare quod †Zeius,

3. 3 praecipio *uulg.* : precio M praetio R precor G.

CLXII. — M 107 v° ; G 56 r° ; R 85 v°.

1. 2 pansa meus M : pansemus (G)R || 5 non placebas M : conplacebas GR || tuebare *Lambin* : intuebare ω tu tuebare *Klotz* || zeius M : zeus GR et eius P Seius *Victorius* Selius *Klotz* Velleius [C. Velleius, Epicureus] *Préchac,* Rev. de phil., 1913, p. 121 sq. ; *cf. L. Havet,* ibid., p. 131 [*de L. Aelio (Tuberone), Academico, etiam cogitare licet : uide supra,* p. 148, n. 1].

tu partageais les opinions de mon ami † Zeius[1]. **2.** Mais comment donc te feras-tu le champion du droit civil, si ton intérêt, et non celui de tes concitoyens, règle toutes tes actions ? Et que deviendra cette belle formule des procès de fiducie*, AINSI QU'ON DOIT AGIR HONNÊTEMENT ENTRE HONNÊTES GENS. Car quel nom donner à celui qui n'agit que pour soi ? Quel droit établiras-tu pour le PARTAGE DES BIENS INDIVIS, puisqu'il ne peut y avoir aucune communauté de biens entre gens qui mesurent tout à leur plaisir ? Et comment pourras-tu émettre l'avis QU'ON PRÊTE SERMENT PAR JUPITER LAPIS[2], sachant, désormais, de science sûre que Jupiter ne peut s'irriter contre personne ? Enfin que deviendront les citoyens d'Ulubres[3], si tu décides qu'il ne faut pas *s'occuper de politique* ? Ainsi donc, si c'est une vraie défection, j'en suis peiné ; si tu juges seulement à propos de faire plaisir à Pansa, je te pardonne. Mais écris-moi enfin ce que tu deviens et ce que tu veux que je fasse pour toi.

CLXIII. — A TRÉBATIUS.
(*Fam.*, VII, 13).

Rome, 4 *mars* 53.

M. CICÉRON SALUE TRÉBATIUS.

1. As-tu pu penser que j'étais assez injuste pour t'en vouloir d'être, à mon gré, trop peu persévérant et trop désireux de rentrer ? et si je ne t'ai pas écrit depuis

1. Voir la Notice, p. 148, note 1.
2. Le texte essentiel sur ce serment est POLYB., III, 25.
3. Voir la Notice, p. 150 et note 2.

familiaris meus. **2.** Sed quonam modo ius ciuile defendes, cum omnia tua causa facias, non ciuium ? Vbi porro illa erit formula fiduciae : VT INTER BONOS BENE AGIER OPORTET ? Quis enim est, qui facit nihil nisi sua causa ? Quod ius statues COMMVNI DIVIDVNDO, quom commune nihil possit esse apud eos qui omnia uoluptate sua metiuntur ? Quomodo autem tibi placebit IOVEM LAPIDEM IVRARE, cum scias Iouem iratum esse nemini posse ? Quid fiet porro populo Vlubrano, si tu statueris πολιτεύεσθαι non oportere ? Quare si plane a nobis deficis, moleste fero, sin Pansae adsentari commodumst, ignosco ; modo scribe aliquando ad nos quid agas et a nobis quid fieri aut curari uelis.

CLXIII. — AD TREBATIVM.

(*Fam.*, VII, 13).

Scr. Romae IV. Non. Mart. a. 701 /53.

M. CICERO S. D. TREBATIO.

1. Adeone me iniustum esse existimasti ut tibi irascerer, quod parum mihi constans et nimium cupidus decedendi uiderere, ob eamque causam me arbitrarere

2. 1 quonam R : quoniam G quodam M || 4 quis enim est : bonus *add. Manutius* quis enim <bonus> est *Wesenberg* || 5 diuidundo *edd.* : -endo ω || 6 quom *edd.* : quam M cum (G)R || 11 commodumst *edd.* : commodum et ω.

CLXIII. — M 108 r° ; G 56 r ° ; R 85 v°.

1. 3 arbitrarere ω : arbitrare *Madvig.*

quelque temps, croire que c'était à cause de cela ? Le désarroi que me laissaient voir tes premières lettres m'a affligé ; mais il n'y a pas eu d'autre cause à l'interruption de ma correspondance que l'ignorance complète où j'étais de ton adresse. Quoi ? tu me fais encore des reproches, et tu n'acceptes pas mes explications ? Écoute, Testa, mon ami : est-ce l'argent qui te rend si fier, ou d'être le conseiller d'un imperator ? Je crois, sur ma vie, que glorieux comme tu l'es, tu aimes mieux être consulté par César que couvert d'or par lui. Mais s'il y a des deux, ah ! pour le coup, qui te supportera, à part moi, qui puis tout supporter ?

2. Mais pour en revenir au fait, je suis très heureux que tu ne te déplaises pas où tu es, et j'en éprouve autant de plaisir que tes premiers dégoûts m'avaient fait de peine. J'ai peur seulement que tu tires peu d'avantages de tes talents : car, à ce que j'entends dire, là-bas

Ce n'est point par le droit qu'on règle les litiges,
Mais c'est le fer en main qu'on réclame son dû * ;

et on t'emploie habituellement à des actes de violence, sans que pourtant tu aies lieu de redouter beaucoup cette exception qui figure dans l'interdit : VU QUE L'OCCUPANT N'EST PAS LE PREMIER A ÊTRE VENU AVEC DES GENS ARMÉS[1]; car je sais que tu n'es pas terrible dans l'attaque*. Pour te donner moi aussi quelque conseil au sujet des reconnaissances de dettes que vous pratiquez[2], je suis d'avis que tu évites les Trévires. On me dit qu'ils sont redoutables ; j'aimerais mieux que ces Trévires fussent triumvirs monétaires[3]. Mais trêve de plaisanteries. Écris-moi, je te prie, avec la plus grande exactitude sur tout ce qui se passe là-bas. Le 4 mars.

1. Voir la Notice, p. 149, note 1.
2. *Ibid.*, note 2.
3. *Ibid.*, note 3.

litteras ad te iamdiu non misisse ? Mihi perturbatio animi tui, quam primis litteris perspiciebam, molestiam attulit ; neque alia ulla fuit causa intermissionis epistularum, nisi quod ubi esses plane nesciebam. Hic tu me etiam insimulas nec satisfactionem meam accipis ? Audi, Testa mi : utrum superbiorem te pecunia facit, an quod te imperator consulit ? Moriar ni, quae tua gloria est, puto te malle a Caesare consuli quam inaurari. Si uero utrumque est, quis te feret praeter me, qui omnia ferre possum ?

2. Sed ut ad rem redeam, te istic inuitum non esse uementer gaudeo et, ut illud erat molestum, sic hoc est iucundum. Tantum metuo ne artificium tuum tibi parum prosit ; nam, ut audio, istic

Non ex iure manum consertum, sed magis ferro
Rem repetunt,

et tu soles ad uim faciundam adhiberi, neque est quod illam exceptionem in interdicto pertimescas : QVOD TV PRIOR VI HOMINIBVS ARMATIS NON VENERIS ; scio enim te non esse procacem in lacessendo. Sed ut ego quoque te aliquid admoneam de uestris cautionibus, Treuiros uites censeo. Audio capitalis esse ; mallem « *aere, argento, auro* » essent. Sed alias iocabimur. Tu ad me de istis rebus omnibus scribas uelim quam diligentissime. D. IIII. Non. Mart.

1. 6 ulla M : *om.* GR.
2. 1 te istic inuitum G(R) : testicinui tum M te stic inuitum *Mendelssohn* [*cf.* Fam. IV, 3, 2 *et* XV, 19, 4 ; *Lachmann in ed. Lucr. p.* 197] || 11 treuiros *uulg.* : -es ω || 12 aere argento auro *Mendelssohn* : auro (a)ere argento M, R argento auro aere G [a.a.a. *in archetypo fuisse manifestum est*].

CLXIV. — A CURION.

(*Fam.*, II, 1).

Rome, 1re moitié de 53.

MARCUS CICÉRON SALUE CURION.

1. Bien qu'il me soit pénible d'être soupçonné par toi de négligence, cependant j'ai été moins affligé par ton reproche de manquer à mes devoirs d'ami qu'heureux de ton exigence : d'autant que le reproche, je ne le méritais pas, et le regret que tu me marquais de ne point recevoir de lettre, j'y trouvais le témoignage d'une affection qui, certes, ne m'est pas nouvelle, mais qui ne m'en est pas moins douce et chère. En vérité, je n'ai jamais négligé, quand je voyais quelqu'un que je pensais devoir te joindre, de lui remettre une lettre. Car est-il personne de moins paresseux que moi pour écrire ? Mais de toi je n'ai reçu que deux ou trois lettres au plus, et encore fort brèves. Si donc tu me juges avec trop de sévérité, je te condamnerai à mon tour du même chef ; si tu ne veux pas que je le fasse, tu devras te montrer bon prince. Mais en voilà assez sur notre correspondance : je ne crains pas, en effet, de ne point te satisfaire là-dessus, surtout si je vois que mes soins sont appréciés.

2. J'ai souffert de te voir si longtemps éloigné de nous, parce que cela m'a empêché de jouir de relations pleines d'agrément ; mais je suis heureux que tu aies, quoiqu'absent, tout obtenu dans les conditions les plus honorables, et que dans toutes tes affaires la fortune

CLXIV. — AD CVRIONEM.
(*Fam.*, II, 1).

Scr. Romae ante medium annum 701/53.

MARCVS CICERO SALVTEM DICIT CVRIONI.

1. Quamquam me nomine neglegentiae suspectum tibi esse doleo, tamen non tam mihi molestum fuit accusari abs te officium meum quam iucundum requiri, praesertim quom, in quo accusabar, culpa uacarem, in quo autem desiderare te significabas meas litteras, prae te ferres perspectum mihi quidem, sed tamen dulcem et optatum amorem tuum. Equidem neminem praetermisi, quem quidem ad te peruenturum putarem, cui litteras non dederim ; etenim quis est tam scribendo impiger quam ego ? A te uero bis terue summum et eas perbreuis accepi. Quare, si iniquus es in me iudex, condemnabo eodem ego te crimine ; sin me id facere noles, te mihi aequum praebere debebis. Sed de litteris hactenus ; non enim uereor ne non scribendo te expleam, praesertim si in eo genere studium meum non aspernabere.

2. Ego te afuisse tam diu a nobis et dolui, quod carui fructu iucundissimae consuetudinis, et laetor, quod absens omnia cum maxima dignitate es consecutus quodque in omnibus tuis rebus meis optatis fortuna

CLXIV. — M 19 r°; G 35 v° [*a* § 2, *u*. 4 quodque (quod *in* G) in omnibus : *cf.* Fam. I, 9]; R 56 v° [*a* § 1, *u*. 2 molestum]. *Cum hac epistula* § 1. *u*. 6 mihi *incipit* S (*fragmentum Freierianum*).

CVRIONI : C. CVRIONI ς.

1. 4 quom *edd.* : quam M[1] quum *et* quod M[3] cum R || 9 scribendo M : in scr- R, S [*cf.* Fam. III, 9, 3 : neglegens scribendo] || 10 terue M[2], S : terne M[1] terque R || 11 es M[corr], S(?) : est M[1], R || condemnabo S : commendabo M, R || 15 genere R, S : negere M.

ait répondu à mes vœux. L'extrême affection que j'ai pour toi me pousse à te donner des conseils : ils tiennent en peu de mots. On fonde de tels espoirs sur ton caractère et ton intelligence que je n'hésite pas à te prier, à te supplier de nous revenir avec les dispositions nécessaires pour soutenir et maintenir ces espoirs. Et comme rien ne pourra jamais me faire oublier les services que tu m'as rendus, je te demande de te souvenir, à quelque degré de fortune et de dignité que tu puisses atteindre, que tu n'aurais pu y arriver si tu n'avais jadis, dans ta prime jeunesse, suivi mes conseils, les conseils de l'amitié la plus loyale et la plus tendre. Aussi te faudra-t-il m'aimer de telle sorte que mon âge, qui déjà s'appesantit, puisse trouver le repos dans ton affection et dans ta jeunesse.

CLXV. — A CURION.
(*Fam.*, II, 2).

Rome, 1re moitié de 53.

MARCUS CICÉRON SALUE C. CURION.

Je viens de perdre en la personne de ton père[1] un témoin considérable de la profonde affection que tu m'inspires : c'était un homme illustre, et le bonheur d'avoir un fils tel que toi, joint à sa propre gloire, aurait fait de lui le plus heureux de tous les hommes, s'il lui avait été donné de te voir avant de mourir. Mais j'espère,

1. C. Scribonius Curion, consul en 76, orateur de talent. Après avoir qualifié le consulat de Cicéron d'*apothéose* (cf. *Att.*, I, 16, 13 [*XXII*]), il avait défendu P. Clodius dans l'affaire de la Bonne Déesse : d'où les attaques violentes de Cicéron dans le discours *In Clodium et Curionem*, attaques qui d'ailleurs ne paraissent pas avoir compromis définitivement leur amitié (cf. t. II, p. 21).

respondit. Breue est, quod me tibi praecipere meus incredibilis in te amor cogit. Tanta est expectatio uel animi uel ingenii tui, ut ego te obsecrare obtestarique non dubitem, sic ad nos conformatus reuertare ut, quam expectationem tui concitasti, hanc sustinere ac tueri possis ; et, quoniam meam tuorum erga me meritorum memoriam nulla umquam delebit obliuio, te rogo ut memineris, quantaecumque tibi accessiones fient et fortunae et dignitatis, eas te non potuisse consequi, ni meis puer olim fidelissimis atque amantissimis consiliis paruisses. Quare hoc animo in nos esse debebis ut aetas nostra iam ingrauescens in amore atque in adulescentia tua conquiescat.

CLXV. — AD CVRIONEM.

(*Fam.*, II, 2).

Scr. Romae ante medium annum 701 /53.

MARCVS CICERO SALVTEM DICIT C. CVRIONI.

Graui teste priuatus sum amoris summi erga te mei patre tuo, clarissimo uiro : qui cum suis laudibus tum uero te filio superasset omnium fortunam, si ei contigisset ut te ante uideret quam a uita discederet. Sed

2. 5 praecipere meus R, S, M^{corr} : praeciperemeius M^1 praeciperem G || 8 conformatus M : confir- GR, S, M^3 || reuertare S, M^3 : -tere ω || 14 ni G : ut R *om.* M [consequimeis M] nisi S, *edd.* [*sed* ni *in archetypo fuisse liquet*].

CLXV. — M 19 v° ; G 36 r° ; R 57 r°.

C. CVRIONI M^{corr} : C. *om.* M^1, S *inscriptionem om.* GR.

4. quam a uita M^2, GR : quamamauita M^1 quam uita S || discederet : dec- *Wesenberg* [*sed cf.* Tusc. I, 34, 84].

au demeurant, que notre amitié peut se passer de témoins. Que les dieux favorisent ton héritage ! Mon amitié, du moins, ne te manquera pas : je t'aime aussi tendrement que t'aimait ton père.

CLXVI. — A CURION.
(*Fam.*, II, 3).

Rome, 1re moitié de 53.

MARCUS CICÉRON SALUE C. CURION.

1. Ce n'est point par négligence que Rupa[1] n'a pas annoncé de jeux en ton nom, mais ni moi ni aucun de tes amis nous n'avons voulu qu'on fît rien en ton absence par quoi tu pusses te trouver lié à ton retour. Ce que je pense là-dessus, ou bien je te l'écrirai plus tard tout au long ou bien, pour que tu ne puisses préparer ta réponse, je t'attaquerai à l'improviste, et c'est de vive voix que j'opposerai mes raisons aux tiennes : de la sorte, ou je t'amènerai à penser comme moi, ou je laisserai du moins dans ton esprit l'affirmation nette de mon sentiment, et s'il arrive — ce que je ne voudrais point — que tu aies lieu de regretter d'avoir suivi ton idée[2], tu pourras te souvenir de la mienne. En deux

1. Affranchi de Curion.
2. On dirait que Cicéron prévoit les suites de l'aventure où Curion s'engage. Les jeux funèbres qu'il donna en l'honneur de son père (cf. la lettre précédente) furent des plus somptueux ; il bâtit à cette occasion un double théâtre en bois, formé de deux théâtres adossés auxquels on pouvait faire faire, tout garnis de spectateurs, un demi-tour pour former un amphithéâtre (cf. PLIN., *H. N.*, XXXVI, 116-120). Il contracta, pour payer ces prodigalités, d'énormes dettes, et dut accepter que César les payât. Devenu son homme lige, il fut, en 50, comme tribun de la plèbe, le défenseur de sa cause contre le Sénat et Pompée. Il devait mourir l'année suivante en Afrique, en combattant le roi Juba.

spero nostram amicitiam non egere testibus. Tibi patrimonium dei fortunent ! Me certe habebis, cui et carus aeque sis et iucundus ac fuisti patri.

CLXVI. — AD CVRIONEM.
(*Fam.*, II, 3).

Scr. Romae ante medium annum 701 /53.

MARCVS CICERO SALVTEM DICIT C. CVRIONI.

1. Rupae studium non defuit declarandorum munerum tuo nomine, sed nec mihi placuit nec cuiquam tuorum quicquam te absente fieri, quod tibi, cum uenisses, non esset integrum. Equidem quid sentiam aut scribam ad te postea pluribus aut, ne ad ea meditere, imparatum te offendam coramque contra istam rationem meam dicam, ut aut te ad meam sententiam adducam aut certe testatum apud animum tuum relinquam quid senserim, ut si quando, quod nolim, displicere tibi tuum consilium coeperit, possis meum recordari. Breui

5 tibi... fortunent NONIVS, p. 156 *Lindsay* || 6 dei M, G, S : dii R di NONIVS.

CLXVI. — M 19 v° ; G 36 r° ; R 57 r°.

C. CVRIONI : *post* C. *hic et ad epp.* Fam. II, 4 *et* 5 *septem litterae erasae sunt in* M : *quas ex ep.* 5 consuli m *(uel* in *uel similia) fuisse apparet.*

1. 4 equidem quid sentiam M[1] : equidem sentiam M[2], R equidem sententiam G meam quidem sententiam S || 5 ea R : eam M, G, S || 7 ad R [*suprascriptum*] : aut M[1], G in M[2], S

mots pourtant, voici : ton retour tombe en des conjonctures où les avantages que tu tiens de la nature, de l'étude, de la fortune te permettront d'atteindre tout ce qu'il y a de plus grand dans la république avec plus de facilité que ne feraient des jeux : car d'en pouvoir donner, cela ne fait plus l'admiration de personne, étant affaire d'argent et non de mérite, et il n'est personne qui n'en soit désormais repu jusqu'à la fatigue.

2. Mais je manque à mon propos en me mettant ainsi à développer les motifs de mon opinion. Je renvoie donc toute cette discussion au moment de ton arrivée. Sache qu'on a conçu à ton sujet les plus hautes espérances, et que ce qu'on attend de toi, c'est ce qu'on est en droit d'attendre d'un grand cœur et d'un grand esprit : si tu es prêt, comme tu le dois, à remplir ces espérances, — et j'ai confiance qu'il en est ainsi — ce que tu nous donneras, à nous tes amis, à l'ensemble de tes concitoyens, à l'État, vaudra bien tous les jeux du monde. En tout cas, tu ne pourras pas manquer de reconnaître qu'il n'est personne que je chérisse plus tendrement que toi.

CLXVII. — A TRÉBATIUS.
(*Fam.*, VII, 18).

Marais Pontins, 8 *avril* 53.

CICÉRON A TRÉBATIUS, SALUT.

1. J'ai reçu de toi plusieurs lettres à la fois, remises à des dates diverses : à part cela, elles m'ont fait plaisir, car je vois qu'à présent tu supportes le métier militaire avec courage, que tu es un brave et une âme forte.

tamen sic habeto, in eum statum temporum tuum reditum incidere, ut iis bonis quae tibi natura, studio, fortuna data sunt facilius omnia quae sunt amplissima in re publica consequi possis quam muneribus. Quorum neque facultatem quisquam admiratur (est enim copiarum, non uirtutis), neque quisquam est quin satietate iam defessus sit.

2. Sed aliter atque ostenderam facio, qui ingrediar ad explicandam rationem sententiae meae ; quare omnem hanc disputationem in aduentum tuum differo. Summa scito in expectatione esse eaque a te exspectari quae a summa uirtute summoque ingenio expectanda sunt. Ad quae si es, ut debes, paratus, quod ita esse confido, plurimis maximisque muneribus et nos amicos et ciuis tuos uniuersos et rem publicam adficies. Illud cognosces profecto, mihi te neque cariorem neque iucundiorem esse quemquam.

CLXVII. — AD TREBATIVM.

(*Fam.*, VII, 18).

Scr. in Pomptino VI. Id. Apr. a. 701 /53.

CICERO TREBATIO SAL.

1. Accepi a te aliquot epistulas uno tempore, quas tu diuersis temporibus dederas. In quibus me cetera delectarunt ; significabant enim te istam militiam iam firmo animo ferre et esse fortem uirum et constantem ;

1. 16 quin M, S : qui non GR.
2. 4 summa : -am G [summam scito tui exspectationem esse *Baiter*] || scito : scito te *Mendelssohn* te scito *Cratander* [te *ante* esse *add.* M[3]] || 7 plurimis S, M[3] : -e ω || 9 profecto : proficio M[1].

J'ai pendant quelque temps regretté de ne pas te trouver tel : ce n'était point de ta part faiblesse de caractère, mais plutôt, pensais-je, que tu bouillais du désir de nous revoir. Donc, continue : supporte vaillamment le métier militaire ; tu y gagneras, crois-moi, beaucoup : car je renouvellerai ma recommandation, mais au moment voulu. Sois-en persuadé, je n'ai pas moins grand souci que toi-même de voir notre séparation te rapporter les plus beaux fruits possible. Aussi, puisque les reconnaissances de dettes que vous pratiquez sont de mince valeur, je t'envoie une petite reconnaissance autographe en grec[1]. Donne-moi, je te prie, des renseignements sur la guerre des Gaules : car moins on est belliqueux et plus j'ai confiance.

2. Mais pour en revenir à tes lettres, tout y est parfait, sauf ceci dont je m'étonne : cela se fait-il, quand on écrit de sa main, de remettre plusieurs lettres portant même texte[2] ? Quant à écrire sur du papier gratté, à la bonne heure, c'est être économe ! Mais que pouvait-il bien y avoir sur ce bout de papier, que tu aies préféré détruire le texte plutôt que de renoncer à écrire ce que j'y lis maintenant ? Tes formules, peut-être[3] ? Car je ne pense pas que tu effaces mes lettres pour me répondre sur le même papier. A moins que tu ne marques par là qu'il ne se passe rien, que tu t'ennuies, que tu n'as même pas de papier sous la main ? Aussi, c'est ta faute, tu as emporté ta discrétion avec toi au lieu de la laisser ici avec nous.

3. Je te recommanderai à Balbus à la façon romaine[4]

1. Cf. la précédente lettre à Trébatius, *Fam.*, VII, 13, 2 *(CLXIII)* ; Notice, p. 149, note 2.
2. Voir la Notice, p. 150-151.
3. Les *formulae*, qui jouent un rôle considérable dans le droit romain, sont les formes de procédure propres à chaque sorte de procès.
4. Cf. *Fam.*, VII, 5, 3 *(CXXXIV)*.

quae ego paulisper in te ita desideraui non inbecillitate animi tui sed magis ut desiderio nostri te aestuare putarem. Quare perge, ut coepisti ; forti animo istam tolera militiam. Multa, mihi crede, adsequere ; ego enim renouabo commendationem, sed tempore. Sic habeto, non tibi maiori esse curae ut iste tuus a me discessus *qu*am fructuosissimus tibi sit, quam mihi. Itaque quoniam uestrae cautiones infirmae sunt, Graeculam tibi misi cautionem c*hi*rographi mei. Tu me uelim de ratione Gallici belli certiorem facias ; ego enim ignauissimo cuique maximam fidem habeo.

2. Sed ut ad epistulas tuas redeam, cetera belle ; illud miror : quis solet eodem exemplo pluris dare, qui sua manu scribit ? nam quod in palimpsesto, laudo equidem parsimoniam ; sed miror quid in illa chartula fuerit quod delere malueris quam *non* haec scribere, nisi forte tuas formulas ; non enim puto te meas epistulas delere ut reponas tuas. An hoc significas, nihil fieri, frigere te, ne chartam quidem tibi suppeditare ? Iam ista tua culpa est, qui uerecundiam tecum extuleris et non hic nobiscum reliqueris.

3. Ego te Balbo, cum ad uos proficiscetur, more Romano commendabo. Tu, si interuallum longius erit

CLXVII. — M 110 r° ; G 56 v° ; R 86 v°.

1. 5 non inbecillitate : non <ut> inb- *Cratander* <ut> non inb- *Wesenberg* || 11 quam fructuosissimus *uulg.* : tam fructuosissimus M tam fructuosus G fructuosissimus R || 12 cautiones ς : causationes (ω) || 13 cautionem M, R : causationem G || chirographi *uulg.* : cyr- ω.

2. 5 quam <non> haec scribere *Müller* : quam haec scr- ω quam haec <non> scr- ς quam haec <in noua> scr- *Birt del. Ernesti.*

quand il ira vous retrouver. S'il y a entre mes lettres un assez long intervalle, n'en sois pas étonné : je serai absent pendant le mois d'avril. J'écris celle-ci dans les Marais Pontins, après être allé loger dans la villa de M. Aemilius Philémon, d'où j'ai entendu la rumeur de mes clients, ceux du moins que tu m'as procurés. Car il est de notoriété publique qu'à Ulubres une foule énorme de grenouilles s'est mobilisée en mon honneur[1]. Porte-toi bien. Le 8 avril, des Marais Pontins.

4. J'ai déchiré la lettre que m'a remise de ta part L. Arruntius : elle ne le méritait pourtant pas, car elle ne contenait rien qu'on n'eût pu lire sans inconvénient même dans une réunion publique. Mais Arruntius affirmait que tu l'avais chargé de me faire cette recommandation, et tu l'avais ajoutée toi-même en post-scriptum. Soit ! Que tu ne m'aies rien écrit par la suite, j'en suis surpris, surtout quand il se passe des choses si extraordinaires[2].

CLXVIII. — A TIRON.

(*Fam.*, XVI, 13).

Cumes, 10 *avril* 53.

TULLIUS A TIRON, SALUT.

Je penserai avoir reçu de toi le plus beau cadeau du monde, quand je te verrai en bonne santé. J'attends, anxieux, l'arrivée de Ménandre, que j'ai envoyé auprès de toi. Fais en sorte, si tu m'aimes, de te bien porter, et quand tu seras bien rétabli, viens nous rejoindre. Adieu. Le 10 avril.

1. Voir la Notice, p. 150 et note 2.
2. Allusion à la révolte des peuples du nord et du nord-est de la Gaule : cf. Caes., *Bell. Gall.*, VI, 2 sq.

mearum litterarum, ne sis admiratus ; eram enim afuturus mense Aprili. Has litteras scripsi in Pomptino, cum ad uillam M. Ae*m*ilii Philemonis deuertissem, ex qua iam audieram fremitum clientium meorum, quos quidem tu mihi conciliasti ; nam Vlubris honoris mei causa uim maximam ranunculorum s*e* commosse constabat. Cura ut ualeas. VI. Id. April. de Pomptino.

4. Epistulam tuam, quam accepi ab L. Arruntio, conscidi innocentem ; nihil enim habebat quod non uel in contione recte legi posset. Sed et Arruntius ita te mandasse aiebat et tu adscripseras. Verum illud esto ; nihil te ad me postea scripsisse demiror, praesertim tam nouis rebus.

CLXVIII. — AD TIRONEM.
(*Fam.*, XVI, 13).

Scr. in Cumano IV. Id Apr. a. 701/53.

TVLLIVS TIRONI SAL.

Omnia a te data mihi putabo, si te ualentem uidero. Summa cura esxpectabam aduentum Menandri, quem ad te miseram. Cura, si me diligis, ut ualeas et, cum te bene confirmaris, ad nos uenias. Vale. *IIII*. Id. Apr.

3. 5 uillam m. aemilii *Manutius* [*cf.* ASCONIVS in Milon., p. 34, 18 *Stangl*] : uillametrilii M uillam metrilii GR || 8 se *uulg.* : sed M, G [maximam ...se *om.* R].
4. 3 sed et M : sed GR.

CLXVIII. — M 266 v° ; V 231 v° ; D 112 r° ; H 50 r°.

2 menandri : andrici *Engelbronner* [*cf. ep.* 14] || 4 iiii (*uel* iu) ς : uii M, VHF *om.* D.

CLXIX. — A TIRON.

(*Fam.*, XVI, 14).

Cumes, 11 *avril* 53.

TULLIUS A TIRON, SALUT.

1. Andricus[1] est arrivé le lendemain du jour où je l'attendais. Aussi j'ai passé une nuit pleine de crainte et de chagrin. Ta lettre ne m'a nullement renseigné sur ton état ; néanmoins, elle m'a fait du bien. Je ne puis prendre aucun plaisir ni me livrer à aucune étude : tant que je ne t'aurai pas vu, je ne pourrai toucher à un livre. Donne l'ordre qu'on promette au médecin la somme qu'il demandera : j'ai écrit dans ce sens à Ummius.

2. Tu te tourmentes, à ce que j'apprends, et le médecin dit que c'est ce qui te rend malade. Si tu m'aimes, réveille de leur sommeil tes études et cette haute culture qui fait que tu m'es si cher. Tu as besoin maintenant d'une bonne santé morale, pour pouvoir être physiquement bien portant. Applique-toi, je t'en prie, à l'acquérir, fais-le pour moi autant que pour toi. Garde Acaste, afin d'être mieux servi. Prends soin de ta vie qui m'est chère. Le jour approche où je dois faire ce que je t'ai promis[2] ; je l'avancerai même, si tu viens. Encore une fois, bonne santé ! Le 11, à la sixième heure[3].

1. Voir la Notice, p. 154, note 2.
2. Il s'agit de l'affranchissement de Tiron. Cf. *CLXXII.*
3. La mention de l'heure est exceptionnelle. Cicéron paraît l'avoir précisée ici pour qu'on pût contrôler le temps employé par le messager, et qu'il ne se mît pas en retard comme avait fait Andricus.

CLXIX. — AD TIRONEM.

(*Fam.*, XVI, 14).

Scr. in Cumano III. Id. Apr. a. 701/53.

TVLLIVS TIRONI SAL.

1. Andricus postridie ad me uenit quam exspectaram; itaque habui noctem plenam timoris ac miseriae. Tuis litteris nihilo sum factus certior quomodo te haberes, sed tamen sum recreatus. Ego omni delectatione litterisque omnibus careo, quas antequam te uidero attingere non possum. Medico mercedis quantum poscet promitti iubeto. Id scripsi ad Vmmium. 2. Audio te animo angi et medicum dicere ex eo te laborare. Si me diligis, excita ex somno tuas litteras humanitatemque, propter quam mihi es carissimus. Nunc opus est te animo ualere, ut corpore possis. Id cum tua, tum mea causa facias a te peto. Acastum retine, quo commodius tibi ministretur. Conserua te mihi. Dies promissorum adest, quem etiam repraesentabo, si adueneris. Etiam atque etiam uale. III. Idus h. VI.

CLXIX. — M 266 v°; V 231 v°; D 112 r°; H 50 r°.

1. 1 andricus : menandrus ς, *Manutius* || exspectaram D : -rem M, VHF || 2 miseriae HF : -rius M, V -riis D || 3 nihilo M : nil V nullo DF nullo modo H || 7 ummium M, VH : dummium F numium D Vmmidium *Lallemand.*

2. 8 iii. idus h. ui. M : iiii d. N. VI. V IIII ID IV H III idus VI. NON. F VII id. apr. D.

CLXX. — A TIRON.
(*Fam.*, XVI, 15).

Cumes, 12 *avril* 53.

TULLIUS A TIRON, SALUT.

1. Aegypta est arrivé chez moi le 12 avril. Sans doute, il m'a annoncé que tu n'avais pas du tout de fièvre et que tu étais bien, mais il m'a dit aussi que tu n'avais pas pu m'écrire, et cela m'a tourmenté : d'autant qu'Hermia, qui aurait dû arriver le même jour, n'est pas venu. J'éprouve au sujet de ta santé une inquiétude extrême ; si tu m'en délivres, je t'exempterai, moi, de tout souci. Je t'écrirais plus longuement, si je pensais que tu puisses à présent lire volontiers. Emploie ton intelligence, que j'estime si haut, à te conserver, pour moi comme pour toi ; soigne-toi, je t'en prie et t'en supplie, bien attentivement. Adieu.

2. Ma lettre était déjà écrite, quand Hermia est arrivé. Il m'a remis ta lettre à la pauvre petite écriture toute tremblante ; et cela n'a rien d'étonnant, après une si grave maladie. Je t'envoie Aegypta pour te tenir compagnie : il n'est pas sans culture, et il m'a semblé qu'il t'aimait bien ; avec lui, un cuisinier, pour que tu l'aies à ton service. Adieu.

CLXXI. — A TIRON.
(*Fam.*, XVI, 10).

Cumes, 17 *avril* 53.

TULLIUS A TIRON, SALUT.

1. Oui, je voudrais bien que tu viennes me voir, mais la route m'effraie. Tu as été très gravement malade,

CLXX. — AD TIRONEM.

(*Fam.*, XVI, 15).

Scr. in Cumano pr. Id. Apr. a. 701 /53.

TVLLIVS TIRONI SAL.

1. Aegypta ad me uenit pr. Idus Apr. Is etsi mihi nuntiauit te plane febri carere et belle habere, tamen, quod negauit te potuisse ad me scribere, curam mi attulit, et eo magis quod Hermia, quem eodem die uenire oportuerat, non uenerat. Incredibili sum sollicitudine de tua ualetudine ; qua si me liberaris, ego te omni cura liberabo. Plura scriberem, si iam putarem libenter te legere posse. Ingenium tuum, quod ego maximi facio, confer ad te mihi tibique conseruandum ; cura te etiam atque etiam diligenter. Vale.

2. Scripta iam epistula Hermia uenit. Accepi tuam epistulam uacillantibus litterulis, nec mirum tam graui morbo. Ego ad te Aegyptam misi, quod nec inhumanus est et te uisus est mihi diligere, ut is tecum esset, et cum eo cocum, quo uterere. Vale.

CLXXI. — AD TIRONEM.

(*Fam.*, XVI, 10).

Scr. in Cumano XIV. Kal. Mai. a. 701 /53.

TVLLIVS TIRONI SAL.

1. Ego uero cupio te ad me uenire, sed uiam timeo.

CLXX. — M 266 r° ; V 231 v° ; D 112 r° ; H 50 r°.

1. 9 conseruandum M, VD : confirmandum HF.
2. 1 scripta iam epistula M : scripsi iam -am VHF scripsi -am D || 4 et te uisus est M : *om.* VDHF || 5 cocum M, D : cum VH *om.* F.

le jeûne, les purgations et la virulence même du mal t'ont épuisé ; les maladies graves ont des suites graves aussi, lorsqu'il y a eu quelque faute de commise ; et aux deux jours que tu auras passés en voyage pour venir dans ma propriété de Cumes s'en ajouteront, presque aussitôt, cinq pour le retour. J'ai l'intention d'être dans ma villa de Formies le 28. C'est là, mon cher Tiron, que je souhaite te trouver, bien rétabli : fais ce qu'il faut pour qu'il en soit ainsi.

2. Mes modestes travaux — les nôtres, veux-je dire — ont langui parce qu'ils regrettaient ton absence ; toutefois cette dernière lettre que m'a apportée Acaste leur a fait ouvrir un peu les yeux[1]. Pompée est auprès de moi tandis que je t'écris ce mot ; il est gai et content. Il aurait voulu entendre lire quelque chose de nos productions[2], mais je lui ai dit qu'en ton absence tout, chez moi, était muet. Mets-toi en mesure de pouvoir de nouveau servir nos Muses. Mes promesses s'accompliront *(fient)* au jour dit : ne t'ai-je pas appris l'étymologie de *fides* ? Tâche d'être tout à fait bien portant. Quant à moi, je suis prêt*. Adieu. Le 17.

CLXXII. — DE QUINTUS CICÉRON.
(*Fam.*, XVI, 16).

Gaule Transalpine, fin mai 53.

QUINTUS A SON FRÈRE MARCUS, SALUT.

1. Ce que tu as fait pour Tiron, mon cher Marcus, m'a été extrêmement agréable, aussi vrai que je souhaite vous revoir, toi et mon Cicéron, ma chère petite Tullia et ton fils : il ne méritait pas la condition où il

1. On trouve une métaphore analogue dans la lettre *CLXIX*, § 2.
2. Voir la Notice, p. 153-154.

Grauissime aegrotasti, inedia et purgationibus et ui ipsius morbi consumptus es ; graues solent offensiones esse ex grauibus morbis, si quae culpa commissa est ; iam ad id biduum, quod fueris in uia, dum in Cumanum uenis, accedent continuo ad reditum dies quinque. Ego in Formiano a. d. III. K. esse uolo. Ibi te ut firmum offendam, mi Tiro, effice.

2. Litterulae meae siue nostrae tui desiderio oblanguerunt, hac tamen epistula quam Acastus attulit oculos paulum sustulerunt. Pompeius erat apud me, cum haec scribebam, hilare et libenter. Ei cupienti audire nostra dixi sine te omnia mea muta esse. Tu Musis nostris para ut operas reddas. Nostra ad diem dictam fient ; docui enim te fides ἔτυμον quod haberet. Fac plane ut ualeas. Nos adsumus. Vale. XIIII. K.

CLXXII. — Q. CICERONIS.
(*Fam.*, XVI, 16).

Scr. in Gallia transalpina ex. m. Maio a. 701 /53.

Q. M. FRATRI SALVTEM.

1. De Tirone, mi Marce, ita te meumque Ciceronem et meam Tulliolam tuumque filium uideam, ut mihi

CLXXI. — M 266 r° ; V 231 r° ; D 111 v° ; H 49 v°.

2. 3 erat apud me M, V : apud me erat DHF || 6 reddas nostra M : nostras reddas VDHF.

CLXXII. — M 266 v° ; V 231 v° ; D 112 r° ; H 50 r°.

1. 2 meam : tuam *Wesenberg.*

était ; par celle où il est maintenant, tu as voulu qu'il fût pour nous un ami et non plus un esclave. Oui, crois-moi, j'ai bondi de joie après avoir lu ta lettre et la sienne ; je te remercie et te félicite. **2.** C'est qu'en effet, si la fidélité de Statius m'est si douce, combien dois-tu en apprécier les avantages chez ton affranchi, quand s'y ajoute le charme d'un lettré, d'un causeur, d'un esprit cultivé, toutes choses qui valent mieux que ces qualités même que j'apprécie chez le mien ! J'ai certes toutes sortes d'excellentes raisons de t'aimer, mais ton dernier geste aussi en est une, quand ce ne serait que cette façon si parfaite que tu as eue de me l'annoncer[1]. Je t'ai reconnu tout entier dans ta lettre. J'ai promis aux esclaves de Sabinus[2] tout ce qu'ils me demandaient, et je le ferai.

CLXXIII. — A CURION.
(*Fam.*, II, 4).

Rome, vers le milieu de 53.

CICÉRON SALUE C. CURION.

1. Il y a, tu ne l'ignores pas, plus d'un genre de lettres ; mais entre tous le plus authentique, c'est celui auquel on doit l'invention même des lettres, celui qui

1. Il y a lieu de supposer que Cicéron avait fait quelque allusion délicate à l'affranchissement de Statius, qu'il avait, six ans plus tôt, vivement reproché à son frère (cf. *XLV*, 4 ; *XLVI*, 1 ; *LIII*, 1 sq.).

2. Ce personnage pourrait bien être Q. Titurius Sabinus, légat de César qui avait misérablement péri, au mois d'octobre précédent, chez les Éburons. Peut-être Quintus Cicéron était-il l'exécuteur testamentaire de Sabinus.

gratissimum fecisti, cum eum indignum illa fortuna *h*ac nobis amicum quam seruum esse maluisti. Mihi crede, tuis et illius litteris perlectis exsilui gaudio et tibi et ago gratias et gratulor. **2.** Si enim mihi Statii fidelitas est tantae uoluptati, quanti esse in isto haec eadem bona debent additis litteris et sermonibus et humanitate, quae sunt his ipsis commodis potiora ! Amo te omnibus equidem de maximis causis, uerum etiam propter hanc uel quod mihi sic ut debuisti nuntiasti. Te totum in litteris uidi. Sabini pueris et promisi omnia et faciam.

CLXXIII. — AD CVRIONEM.

(*Fam.*, II, 4).

Scr. Romae medio fere anno 701/53.

CICERO SALVTEM DICIT C. CVRIONI.

1. Epistolarum genera multa esse non ignoras, sed unum illud certissimum, cuius causa inuenta res ipsa est, ut certiores faceremus absentis, si quid esset quod

1. 3 cum M, D : quam [*ex* quom *uidelicet corruptum*] VD^{m} quod HF || hac *ego* : ac Ψ, *Mendelssohn*, *Sjögren om.* ς <iudicasti> ac *Bücheler* <libertum> ac *Wesenberg* ac <nomine> *Lehmann.*
2. 1 fidelitas : <et frugalitas> *add. Lambin* <et utilitas> *Boot* || 3 et sermonibus et V, *Wesenberg* : et ser- M, DHF, *Sjögren* [*cf.* Eranos, XIII (1913), p. 128] ser- *Cratander* || 4 commodis M, VD : *om.* HF.

CLXXIII. — M 20 r° ; G 36 r° ; R 57 r°. *In* § 2, *u.* 6 adamaris *desinit* S.

1. 1 multa : tria S || 3 quid S : quod M, GR.

est né du désir d'informer des absents, quand il était intéressant pour eux ou pour nous qu'ils fussent instruits de quelque chose. Ce n'est certainement pas une lettre de ce genre que tu attends de moi ; car sur tes affaires domestiques, ta maison te fournit des correspondants et des messagers ; et quant aux miennes, rien de neuf. Il y a deux autres genres de lettres, et qui font mes délices : l'un familier et plaisant, l'autre sérieux et grave. Je ne vois pas bien lequel des deux me convient le moins. Plaisanter avec toi par lettre ? Ah ! il n'est pas, je pense, un citoyen digne de ce nom qui soit capable de rire à l'heure où nous sommes[1]. Te parler de choses sérieuses ? Mais de quoi Cicéron pourrait-il parler sérieusement à Curion, si ce n'est des affaires publiques ? Or, en cette matière, ma situation est telle que d'une part je n'ose écrire ce que je pense, et d'autre part je ne veux pas écrire ce que je ne pense pas. **2.** Ainsi donc, puisqu'aucun sujet de lettre ne me reste, j'aurai recours à ma conclusion accoutumée, et je t'exhorterai à l'amour de la plus haute gloire : tu as en effet une ennemie à vaincre, qui t'attend, prête à la lutte : c'est une certaine espérance extraordinaire qu'on a conçue de toi ; le seul moyen, mais sûr, d'en triompher, c'est de te donner la règle suivante : t'attacher fermement aux principes de conduite qui mènent à l'espèce de gloire dont tu t'es épris. Je t'en écrirais plus long sur ce chapitre, si je n'étais sûr que ton propre cœur t'exhorte suffisamment ; et si je t'en ai touché quelques mots, ce n'était point pour enflammer ton zèle, mais pour te témoigner mon affection.

1. Voir la Notice, p. 152.

eos scire aut nostra aut ipsorum interesset. Huius generis litteras a me profecto non expectas ; domesticarum enim tuarum rerum domesticos habes et scriptores et nuntios, in meis autem rebus nihil est sane noui. Reliqua sunt epistolarum genera duo, quae me magnopere delectant, unum familiare et iocosum, alterum seuerum et graue. Vtro me minus deceat uti, non intellego. Iocerne tecum per litteras ? Ciuem mehercule non puto esse, qui temporibus his ridere possit. An grauius aliquid scribam ? Quid est quod possit grauiter a Cicerone scribi ad Curionem nisi de re publica ? Atque in hoc genere haec mea causa est, ut *neque ea quae sentio audeam*, neque ea quae non sentio uelim scribere.
2. Quamobrem, quoniam mihi nullum scribendi argumentum relictum est, utar ea clausula qua soleo, teque ad studium summae laudis cohortabor. Est enim tibi grauis aduersaria constituta et parata incredibilis quaedam expectatio ; quam tu una re facillime uinces, si hoc statueris, quarum laudum gloriam adamaris, quibus artibus eae laudes comparantur, in iis esse laborandum. In hanc sententiam scriberem plura, nisi te tua sponte satis incitatum esse confiderem ; et hoc, quicquid attigi, non feci inflammandi tui causa, sed testificandi amoris mei.

1. 4 huius GR, S : in huius M tu huius *Orelli* || 5 domesticarum... domesticos S : domesticarum enim tuarum enim rerum domesticarum M tuarum enim rerum domesticarum GR, M^2 tuarum enim rerum domesticos *Vrsinus* || 10 intellego (S), M^{corr} : -at ω || 14 atque : atqui *Kayser* || 15 <neque ea quae sentio audeam> *add. Madvig.*

2. 8 laborandum GR : laboram dum M elaborandum M^3, *Baiter* || sententiam M : *om.* GR.

CLXXIV. — A CURION.

(*Fam.*, II, 5).

Rome, vers le milieu de 53.

CICÉRON SALUE C. CURION.

1. De l'état de nos affaires je n'ose, même par lettre, t'entretenir. Pour toi, tu as beau, où que tu sois, être embarqué, ainsi que je te l'ai écrit déjà, sur le même navire que nous, néanmoins je te félicite d'être absent : tu ne vois pas ce que nous voyons, et ta gloire brille en haute et belle place, en un lieu où une foule d'alliés et de citoyens la peuvent contempler ; et le bruit qui nous en arrive n'est ni voilé ni discordant, mais c'est, au contraire, un concert unanime et qui sonne clair. **2.** Une seule chose m'embarrasse : dois-je te congratuler ou trembler de la merveilleuse attente qu'excite ton retour ? Non que j'aie peur de voir ton mérite ne pas répondre à l'idée qu'on s'en fait : ma crainte, en vérité, c'est que, quand tu arriveras, il n'y ait plus rien à faire : tout est si faible dans la république, et déjà presque éteint ! Mais ces simples mots, je ne sais s'il est prudent de les confier à ma lettre. Aussi laissé-je à d'autres le soin de t'informer du reste. Toi cependant, que tu gardes quelque espoir ou que tu désespères de la république, tes préparatifs, tes réflexions, tes plans doivent être ceux d'un grand citoyen destiné à rendre à la république abattue, opprimée par le malheur des temps et la corruption des mœurs, l'honneur et la liberté d'autrefois.

CLXXIV. — AD CVRIONEM.
(*Fam.*, II, 5).

Scr. Romae medio fere anno 701/53.

CICERO SALVTEM DICIT C. CVRIONI.

1. Haec negotia quomodo se habeant ne epistola quidem narrare audeo. Tibi, etsi, ubicumque es, ut scripsi ad te ante, in eadem es naui, tamen quod *a*bes gratulor, uel quia non uides ea quae nos, uel quod excelso et inlustri loco sita *es*t laus tua in plurimorum et sociorum et ciuium conspectu, quae ad nos nec obscuro nec uario sermone, sed et clarissima et una omnium uoce perfertur. **2.** Vnum illud nescio, gratulerne tibi an timeam, quod mirabilis est expectatio reditus tui, non quo uerear ne tua uirtus opinioni hominum non respondeat, sed mercule ne, cum ueneris, non habeas iam quod cures ; ita sunt omnia debilitata *et* iam prope extincta. Sed haec ipsa nescio rectene sint litteris commissa. Quare cetera cognosces ex aliis. Tu tamen, siue habes aliquam spem de re publica siue desperas, ea para, meditare, cogita, quae esse in eo ciui ac uiro debent, qui sit rem publicam adflictam et oppressam miseris temporibus ac perditis moribus in ueterem dignitatem et libertatem uindicaturus.

CLXXIV. — M 20 v° ; G 36 r° ; R 57 v°.

1. 3 abes M^3 : habes ω || 5 sita est *Ernesti* : sita sit ω.
2. 5 debilitata <et> *Victorius* : -tata M [*post* prope *add.* et M^3] -tate GR || 6 rectene M^2, R : recte non M^1 rectene non G.

CLXXV. — A CURION.

(*Fam.*, II, 6).

Rome, vers le milieu de 53.

MARCUS CICÉRON SALUE C. CURION.

1. On n'a pas encore entendu dire que tu approches de l'Italie, au moment où je dépêche Sex. Villius[1], familier de mon ami Milon, avec cette lettre pour toi ; mais on calcule que tu ne tarderas pas, on sait que tu as maintenant quitté l'Asie et fais route sur Rome : aussi, vu l'importance de la chose, je ne crains pas de me trop presser à te dépêcher quelqu'un, ayant le vif désir que cette lettre te soit remise au plus tôt.

S'il n'y avait entre nous, Curion, que mes bons offices — dont tu te plais à proclamer l'importance plus que je n'aime à l'évaluer — je serais plus réservé dans mes instances, au cas où j'aurais quelque grand service à te demander ; car lorsqu'on a de la délicatesse, on ne demande pas volontiers quelque chose de considérable à un homme que l'on estime son obligé : on craint de paraître exiger plutôt que solliciter, et considérer ce qu'on demande moins comme un service que comme une chose due. **2.** Mais comme chacun sait ma dette envers toi, ou — pour mieux dire — comme elle a été mise en pleine lumière par la singularité même de mon malheur ; comme d'autre part c'est le propre d'un cœur bien né, quand on doit beaucoup à quelqu'un, de vouloir être son obligé de plus en plus, je n'ai pas hésité à

1. Il est probable que ce personnage est le même que le Villius dont Horace, *Sat.*, I, 2, 64 sq. conte l'adultère avec Fausta, fille de Sylla et femme de Milon.

CLXXV. — AD CVRIONEM.
(*Fam.*, II, 6).

Scr. Romae medio fere anno 701 /53.

MARCVS CICERO SALVTEM DICIT C. CVRIONI.

1. Nondum erat auditum te ad Italiam aduentare, cum Sex. Villium, Milonis mei familiarem, cum his ad te litteris misi. Sed tamen, cum adpropinquare tuus aduentus putaretur, et te iam ex Asia Romam uersus profectum esse constaret, magnitudo rei fecit ut non uereremur ne nimis cito mitteremus, cum has quam primum ad te perferri litteras magnopere uellemus.

Ego, si mea in te essent officia solum, Curio, — tanta, quanta magis a te ipso praedicari quam a me ponderari solent, — uerecundius a te, si quae magna res mihi petenda esset, contenderem ; graue est enim homini pudenti petere aliquid magnum ab eo de quo se bene meritum putet, ne id quod petat exigere magis quam rogare et in mercedis potius quam beneficii loco numerare uideatur. 2. Sed, quia tua in me uel nota omnibus uel ipsa nouitate meorum temporum clarissima et maxima beneficia extiterunt, estque animi ingenui, cui multum debeas, eidem plurimum uelle debere, non

CLXXV. — M 21 r° ; G 36 v° ; R 57 v°.

1. 7 perferri GR : -e M || 10 quae magna *uulg.* : quae magnae M[1], G qua magna R, M[3] || 11 petenda esset M, R : -ae -ent G.
2. 3 ingenui R, M[3] : -nii M[1], G.

t'écrire pour te demander une chose qui est pour moi de la plus haute importance, d'une absolue nécessité. Je n'ai pas craint, en effet, d'être accablé du poids de tes bienfaits, fussent-ils innombrables, surtout ayant conscience qu'il n'en est pas, si grand soit-il, qui ne puisse trouver dans mon cœur un accueil reconnaissant ou qu'il ne me soit possible de rendre avec usure et avec éclat.

3. Tous mes désirs, mes efforts, mes soins, mon activité, mes réflexions, enfin mon âme entière sont attachés au consulat de Milon : c'est le lieu unique de mes pensées[1] ; et j'ai résolu que j'y devais chercher, outre la récompense de mon dévouement, la gloire d'un devoir d'amitié religieusement rempli. En vérité, je crois que jamais personne n'a pris tant à cœur la préservation de sa propre vie et de ses biens que je ne fais le succès de Milon : tout pour moi en dépend, j'en suis convaincu. Tu peux, je m'en rends compte, lui être à toi seul, si tu le veux bien, d'un tel secours que nous n'ayons plus besoin, après cela, de rien demander. Nous avons pour nous tout ceci : la faveur des gens de bien qui lui est acquise depuis son tribunat, en raison — tu le comprends, n'est-ce pas ?— de son zèle pour ma cause ; celle du commun, de la masse, que lui valent la magnificence de ses jeux[2] et sa nature généreuse ; celle de la jeunesse et des électeurs influents, parce qu'il a su lui-même, dans ce rôle, se faire aimer et déployer une activité remarquable ; ma recommandation enfin, dont la valeur est mince sans doute, mais qui cependant a fait ses preuves, est légitime, lui est due, et qui, pour ces

1. Nous préférons traduire ainsi plutôt que de voir dans *locaui*, comme on l'a proposé, l'image d'un capital que l'on place pour en tirer un revenu.

2. Cf. *Q. fr.*, III, 6 [8], 6 *(CLIV)* et 7 [9], 2 *(CLVII)*.

dubitaui id a te per litteras petere, quod mihi omnium esset maximum maximeque necessarium. Neque enim sum ueritus ne sustinere tua in me uel innumerabilia non possem, cum praesertim confiderem nullam esse gratiam t*ant*am, quam non uel capere animus meus in accipiendo uel in remunerando cumulare atque inlustrare posset.

3. Ego omnia mea studia, omnem operam, curam, industriam, cogitationem, mentem denique omnem in Milonis consulatu fixi et locaui statuique in eo me non officii solum fructum sed etiam pietatis laudem debere quaerere ; neque uero cuiquam salutem ac fortunas suas tantae curae fuisse umquam puto, quant*ae* mihi sit honos eius, in quo omnia mea posita esse decreui. Huic te unum tanto adiumento esse, si uolueris, posse intellego, ut nihil sit praeterea nobis requirendum. Habemus haec omnia, bonorum studium conciliatum ex tribunatu propter nostram, ut spero te intellegere, causam, uulgi ac multitudinis propter magnificentiam munerum liberalitatemque naturae, iuuentutis et gratiosorum in suffragiis studia propter ipsius excellentem in eo genere uel gratiam uel diligentiam, nostram suffragationem, si minus potentem, at probatam tamen et iustam et debitam et propterea fortasse etiam gratiosam. 4. Dux nobis et auctor opus est et eorum uentorum quos pro-

2. 7 innumerabilia : beneficia *add.* M *manu rec.* [*postea eras.*] || 9 tantam M², *Baiter* : tam M¹ tuam GR *del.* M^corr || 10 cumulare GR, M³ : -ando M¹.

3. 5 quaerere M : inquirere GR || 6 tant(a)e GR, M³ : -ta M¹ || quantae ς : -ti ω || sit M, R : *om.* G est *Cratander* || 16 potentem M, G : potest R || at probatam M adpro- G appro- R || 17 gratiosam M : -sus GR.

4. 2 proposui M : praep- GR.

raisons, n'est peut-être pas non plus sans influence.
4. Ce qu'il nous faut, c'est un chef pour l'action et pour le conseil ; je t'ai dit les vents favorables qui soufflaient : il nous faut un pilote qui les utilise. Si nous avions à en choisir un entre tous, nous ne pourrions mettre personne en parallèle avec toi. C'est pourquoi, si tu crois pouvoir m'attribuer de la mémoire, de la reconnaissance, un cœur d'honnête homme, ne fût-ce qu'à la seule pensée du mal que je me donne pour Milon, si enfin tu me juges digne de tes bienfaits, je te demande de m'aider dans mon présent souci et de te consacrer à cette affaire où est engagée ma gloire — que dis-je ? — ma vie-même, ou peut s'en faut. Pour ce qui est de T. Annius, j'ose te promettre ceci : tu ne trouveras chez personne cœur plus chaud, plus sûr, plus fidèle, plus aimant, pour peu que tu lui ouvres tes bras. Et moi, tu m'auras procuré un tel surcroît d'honneur et de considération qu'il me sera facile de ne mettre aucune différence entre ce que tu auras été quand ma réputation était en jeu et ce que tu fus quand il s'agissait de me tirer d'un mortel exil.

5. Si je ne savais bien que tu te rends compte des sentiments qui me dictent cette lettre, de quelle obligation je porte le poids, de l'effort, des batailles même qu'exige de moi cette campagne de Milon, je t'écrirais plus longuement. Mais qu'il me suffise de te confier toute l'affaire, toute la cause, de me remettre moi-même entièrement entre tes mains. Il est une chose que je puis t'assurer, c'est que si j'obtiens de toi ce que je demande, je t'aurai presque plus d'obligation qu'à Milon lui-même ; mon rappel, en effet, dont il fut le principal ouvrier, eut moins de prix pour moi que je n'aurai de joie à acquitter pieusement ma dette de reconnaissance. Et ce bonheur, je suis sûr de ne pouvoir l'obtenir que de ton seul dévouement.

posui moderator quidam et quasi gubernator. Qui si ex omnibus unus optandus esset, quem tecum conferre possemus non haberemus. Quamobrem, si me memorem, si gratum, si bonum uirum uel ex hoc ipso, quod tam uehementer de Milone laborem, existimare potes, si dignum denique tuis beneficiis iudicas, hoc a te peto, ut subuenias huic meae sollicitudini *et* huic meae laudi uel, ut uerius dicam, prope saluti tuum studium dices. De ipso T. Annio tantum tibi polliceor, te maioris animi, grauitatis, constantiae beniuolentiaeque erga te, si complecti hominem uolueris, habiturum esse neminem ; mihi uero tantum decoris, tantum dignitatis adiunxeris, ut eundem te facile adgnoscam fuisse in laude mea qui fueris in salute.

5. Ego ni te uidere scirem, qua m*e*nte haec scriberem, quantum officii sustinerem, quantopere mihi esset in hac petitione Milonis omni non modo contentione, sed etiam dimicatione elaborandum, plura scriberem ; nunc tibi omnem rem atque causam meque totum commendo atque trado. Vnum hoc sic habeto, si a te hanc rem impetraro, me paene plus tibi quam ipsi Miloni debiturum ; non enim mihi tam mea salus cara fuit, in qua praecipue sum ab illo adiutus, quam pietas erit in referenda gratia iucunda. Eam autem unius tuo studio me adsequi posse confido.

4. 3 quidam M : *om.* GR || 8 a te R : ad te M, G || 9 et : ς ut ω.
5. 1 qua mente *Boot* : quam in te ω [inte M, R] quom ad te M[3], *Hofmann-Sternkopf* || 2 quantum R, M[3] : quam tum G quantus M[1] quantum onus *Martyni-Laguna* || 6 sic R, M[3] : si M[1], G || 10 tuo M[1], G : tui M[2], R.

CLXXVI. — A TRÉBATIUS.
(*Fam.*, VII, 15).

Rome, juin 53.

CICÉRON A TRÉBATIUS.

1. Comme ceux qui aiment sont difficiles ! On peut le voir, par exemple, à ceci : avant, j'étais fâché de penser que tu ne te plaisais pas là-bas ; maintenant, à l'inverse, il m'est pénible de lire que tu t'y plais : c'est que, si je me résignais mal à voir ma recommandation ne pas te procurer d'agrément, cela me chagrine, aujourd'hui, que tu puisses, loin de moi, goûter quelque joie. Mais j'aime mieux, malgré tout, que nous souffrions de ne plus te voir, plutôt que si tu devais ne pas obtenir ce que j'espère. **2.** Que tu sois devenu le familier de C. Matius, le plus délicieux et le plus savant des hommes, je ne saurais dire à quel point j'en suis heureux : tâche de t'en faire aimer le plus possible. Crois-moi, tu ne peux rien rapporter de plus agréable de ta province. Prends soin de ta santé.

CLXXVII. — A TRÉBATIUS.
(*Fam.*, VII, 14).

Rome, juin ou juillet 53.

CICÉRON A TRÉBATIUS.

1. Grâce à Chrysippus Vettius, l'affranchi de Cyrus* l'architecte, j'ai eu lieu de penser que tu ne m'oubliais pas : il m'a en effet salué de ta part. Quelle délicatesse

CLXXVI. — AD TREBATIVM.
(*Fam.*, VII, 15).

Scr. Romae m. Iun. a. 701/53.

CICERO TREBATIO.

1. Quam sint morosi qui amant, uel ex hoc intellegi potest : moleste ferebam antea te inuitum istic esse ; pungit me rursus, quod scribis esse te istic libenter. Neque enim mea commendatione te non delectari facile patiebar et nunc angor quicquam tibi sine me esse iucundum. Sed hoc tamen malo ferre nos desiderium quam te non ea quae spero consequi. 2. Qu*o*m uero in C. Matii, suauissimi doctissimique hominis, familiaritatem uenisti, non dici potest quam ualde gaudeam. Qui fac ut te quam maxime diligat. Mihi crede, nihil ex ista prouincia potes quod iucundius sit deportare. Cura ut ualeas.

CLXXVII. — AD TREBATIVM.
(*Fam.*, VII, 14).

Scr. Romae m. Iun. aut Quint. a. 701/53.

CICERO TREBATIO.

1. Chrysippus Vettius, Cyri architecti libertus, fecit ut te non immemorem putarem mei ; salutem enim

CLXXVI. — M 108 v° ; G 56 r° ; R 86 r°.

1. 1 sint morosi R : sìnt morisi M si mori si G.
2. 1 quom *edd.* : quam ω quod ς.

CLXXVII. — M 108 v° ; G 56 r° ; R 86 r°.

1. 1 uettius M : uectius R uetius G.

à présent ! tu te fais scrupule de remettre une lettre pour moi, et encore à quelqu'un qui est presque de ma maison ! Si tu ne sais plus écrire, il y aura moins de gens désormais à perdre leur procès pour t'avoir pris comme conseiller juridique ; si tu m'oublies, je tâcherai d'aller te retrouver avant d'être complètement sorti de ta pensée ; mais si c'est la crainte de la campagne d'été qui te coupe bras et jambes, invente quelque prétexte, comme tu l'as fait pour la Bretagne.

2. Il y a une chose du moins que j'ai été très heureux d'apprendre de ce même Chrysippe, c'est que tu étais intime avec César. Mais j'aimerais mieux, ma foi, — ce serait plus normal[1] — être informé, aussi souvent que possible, de toi par des lettres de toi. C'est ce qui arriverait, à n'en pas douter, si tu avais préféré étudier la jurisprudence de l'amitié plutôt que celle des procès.

Tout ceci est pour rire, à ta manière, et même un peu à la mienne. Je t'aime beaucoup ; et non content de désirer que tu m'aimes, j'ai confiance qu'il en est ainsi.

CLXXVIII. — A AP. CLAUDIUS.
(*Fam.*, III, 1).

Rome, fin de 53.

CICÉRON A APPIUS, IMPERATOR, SALUT.

1. Si la république pouvait te donner elle-même de ses nouvelles, tu n'en serais pas mieux instruit que par ton affranchi Phanias : c'est un homme si intelligent, et de plus, au meilleur sens du mot, d'une si vive curiosité ! Aussi est-ce lui qui t'expliquera tout : cela

1. *Aequum* signifie « juste, bon, convenable ». Nous ne croyons pas qu'il faille traduire ici ce mot, avec Tyrrell, par « amical ».

uerbis tuis mihi nuntiarat. Valde iam lautus es, qui grauere litteras ad me dare, homini praesertim prope domestico. Quod si scribere oblitus es, minus multi iam te aduocato caus*a* cadent ; si nostri oblitus es, dabo operam ut istuc ueniam ante quam plane ex animo tuo effluo ; sin aestiuorum timor te debilitat, aliquid excogita, ut fecisti de Britannia. **2.** Illud quidem perlibenter audiui ex eodem Chrysippo, te esse Caesari familiarem ; sed mercule mallem, id quod erat aequius, de tuis rebus ex tuis litteris quam saepissime cognoscerem. Quod certe ita fieret, si tu maluisses beneuolentiae quam litium iura perdiscere. Sed haec iocati sumus et tuo more et nonnihil etiam nostro. Te ualde amamus nosque a te amari cum uolumus tum etiam confidimus.

CLXXVIII. — AD AP. CLAVDIVM.
(*Fam.*, III, 1).

Scr. Romae ex. a. 701 /53.

CICERO APPIO IMP. S. D.

1. Si ipsa res p. tibi narrare posset quomodo sese haberet, non facilius ex ea cognoscere posses quam ex liberto tuo Phania ; ita est homo non modo prudens, uerum etiam, quod iuuet, curiosus. Quapropter ille

1. 4 grauere M : grauare G graue R || 6 causa *uulg.* : -ae ω.
2. 8 nosque M : nos quoque GR.

CLXXVIII. — M 32 v° ; G 39 r° ; R 61 v°.

1. 1 tibi narrare posset M : *om.* GR || 3 phania M^1 : phannia M^2, GR || 4 iuuet R : iuet M^1 ius et M^{corr} uiget G.

me permet d'être plus bref, et c'est, quant au reste, plus sage. Mais sur l'amitié que je te porte, bien que le même Phanias puisse t'en parler, j'ai aussi, ce me semble, mon mot à dire. Sache bien, en effet, que tu m'es très cher : ton esprit, ton obligeance, ta bonté ont pour moi tant de charmes ! et puis, tes lettres et ce que j'entends dire de plusieurs côtés te montrent tellement sensible à ce que j'ai pu faire pour toi[1] ! Aussi suis-je bien décidé à rattraper, par l'aimable empressement et la fréquence et l'importance de mes services, le temps que nous ont fait perdre nos relations interrompues ; et je pense, puisque tu le veux bien, que je n'irai pas, ce faisant, contre le gré de Minerve* : en vérité, si je puis prélever sur ta collection une statue de cette déesse, je ne l'appellerai pas seulement Pallas, mais Appias.

2. Cilix, ton affranchi, ne m'était guère connu jusqu'à présent ; mais, après m'avoir remis de ta part une lettre pleine d'amitié et d'obligeance, c'est merveille comme il a su seconder par ses propos les intentions bienveillantes de ta lettre. J'ai eu grand plaisir à l'entendre me dire ce qu'étaient tes sentiments, dans quels termes, chaque jour, tu parlais de moi. Bref, en deux jours il est devenu mon ami ; ce qui n'empêche pas que Phanias va me manquer beaucoup. Quand tu le renverras à Rome, ce que, je pense, tu te disposes à faire promptement, donne-lui, je te prie, des instructions sur toutes les démarches, sur tous les soins que tu attendais de moi.

3. Je te recommande vivement L. Valérius, jurisconsulte ; mais je te le recommande même s'il n'est pas très fort en droit ; car je veux faire pour lui mieux qu'il

1. Voir la Notice, p. 155 et note 3.

tibi omnia explanabit ; id enim mihi et ad breuitatem est aptius et ad reliquas res prouidentius. De mea autem beneuolentia erga te etsi potes ex eodem Phania cognoscere, tamen uidentur etiam aliquae meae partes ; sic enim tibi persuade, carissimum te mihi esse cum propter multas suauitates ingenii, officii, humanitatis tuae, tum quod ex tuis litteris et ex multorum sermonibus intellego omnia quae a me profecta sunt in te tibi accidisse gratissima. Quod cum ita sit, perficiam profecto ut longi temporis usuram, qua caruimus intermissa nostra consuetudine, et gratia et crebritate et magnitudine officiorum meorum sarciam, idque me, quoniam tu ita uis, puto non inuita Minerua esse facturum ; quam quidem ego, si forte de tuis sumpsero, non solum Παλλάδα, sed etiam Ἀππιάδα nominabo.

2. Cilix, libertus tuus, antea mihi minus fuit notus ; sed, ut mihi reddidit a te litteras plenas et amoris et officii, mirifice ipse suo sermone subsecutus est humanitatem litterarum tuarum. Iucunda mihi eius oratio fuit, cum de animo tuo, de sermonibus quos de me haberes cotidie mihi narraret. Quid quaeris ? biduo factus est mihi familiaris, ita tamen, ut Phaniam ualde sim desideraturus. Quem cum Romam remittes, quod, ut putabamus, celeriter eras facturus, omnibus ei de rebus quas agi, quas curari a me uoles, mandata des uelim.

3. *L.* Valerium iureconsultum ualde tibi commendo, sed ita etiam, si non est iure consultus ; melius enim ei

1. 7 phania M[1], G : phannia M[2], R || 19 Ἀππιάδα *uulg.* : appiada ω.
2. 7 phaniam M[1] : phanniam M[2], GR.
3. 1 l. *uulg.* : lentulum ω.

ne sait faire pour les autres[1]. Je l'aime beaucoup ; c'est un familier de ma maison, un intime. Il t'est, de toute façon, reconnaissant ; mais il m'écrit qu'une lettre de moi aura auprès de toi le plus grand poids. Fais en sorte, je t'en conjure, qu'il ne soit pas déçu dans cette espérance. Adieu.

1. Cicéron joue ici sur le mot *cauere*, qui signifie en général « veiller sur quelqu'un », et au sens technique, dans la langue des jurisconsultes, « rédiger les formules de précaution nécessaires en vue d'un procès ». Cf. *De orat.*, I, 48, 212 ; *Pro Murena*, 9, 19. Sur L. Valérius, cf. la lettre *CLX*, et plus haut, p. 48.

cauere uolo quam ipse aliis solet. Valde hominem diligo ; est ex meis domesticis atque intimis familiaribus. Omnino tibi agit gratias, sed idem scribit meas litteras maximum apud te pondus habituras. Id eum ne fallat etiam atque etiam rogo. Vale.

3. 7 uale M^2, GR : *om.* M^1.

IV. — LETTRES DE L'ANNÉE 52 ET DES SEPT PREMIERS MOIS DE 51.

NOTICE.

Nous ne possédons que deux lettres attribuables — et encore sous réserves — à l'année 52.

La première, *Fam.*, V, 18 *(CLXXIX)* est une lettre de consolation adressée à T. Fadius Gallus[1], qui venait d'être condamné à l'exil. Ce personnage avait été questeur en 63, pendant le consulat de Cicéron ; tribun de la plèbe en 57, il s'était employé au rappel de l'exilé[2] ; nous le voyons, dans cette lettre, condamné à l'exil, pour un motif que Cicéron ne dit pas, sous un régime d'exception[3]. Il est probable qu'il fut poursuivi en vertu de la loi sur la brigue que fit voter Pompée, nommé consul sans collègue à la suite de l'assassinat de Clodius et des troubles qui en résultèrent. Cette loi, présentée au Sénat deux jours après l'élection de Pompée, le 26 du mois intercalaire[4], ne put être votée par les comices

1. Pour le surnom, cf. *Fam.*, VII, 27.
2. Cf. *Q. fr.*, I, 4, 3 *(LXXII)* ; *Att.*, III, 23, 4 *(LXXXIII)*.
3. *CLXXIX*, 1 : *Ea denique uidetur condicio impendere legum, iudiciorum, temporum* ; 2 : *iudicium... potentiae alicuius condonatum.*
4. Cf. Asconivs *in Mil.*, p. 33,29 - 34,1 Stangl ; le s. c. approuvant le projet de loi serait, d'après le même Asconius, p. 39, 1 Stangl, du 27 du mois intercalaire, *pridie Kal. Mart.* La loi sur la brigue fut présentée en même temps qu'une loi *de ui* relative à l'assassinat de Clodius par Milon ; elles comportaient toutes deux des procédures d'exception : la durée des procès était limitée, l'accusateur et le défenseur devaient parler le même jour, l'un deux heures, l'autre trois au plus (Asc. *in Mil.*, p. 34, 5 sq. Stangl).

qu'après le délai légal de trois nundines, c'est-à-dire au plus tôt le 17 mars ; il fallut ensuite constituer les jurys ; ce n'est donc pas avant les derniers jours de mars que put avoir lieu le procès de T. Fadius.

Tout en acceptant l'opinion généralement admise au sujet de l'exil de ce personnage, nous ne devons pas nous dissimuler qu'elle est sujette à discussion. Dans une lettre de date indéterminée, *Fam.*, VII, 27, Cicéron reproche véhémentement à T. Fadius Gallus de lui avoir demandé en termes insolents d'intervenir auprès de César. Quel intervalle de temps sépare les deux lettres ? On ne saurait le dire. Mais il ne nous paraît pas exclu que la lettre *Fam.*, V, 18 *(CLXXIX)*, au lieu d'être de 52, soit postérieure, et date de la dictature de César : ce serait lui — ou Antoine — le maître tout-puissant dont l'influence aurait fait condamner Fadius[1] ; les mots du § 1, *amisisti quae plurimi homines nobilissimi*, « tu as perdu ce qu'ont perdu tant d'hommes de la plus haute noblesse », se comprennent mieux après Pharsale qu'en 52.

La deuxième lettre, *Fam.*, XIII, 75 *(CLXXX)* est un mot de recommandation adressé à T. Titius en faveur de C. Avianius Flaccus, un importateur de blé de Pouzzoles, très lié avec Cicéron.[2] E. Körner, dans les *Tabulae chronologicae* placées à la suite de l'édition Mendelssohn, date la lettre : « après le mois de septembre 52 ou au début de 51 »[3]. Il a évidemment calculé que Pompée ayant reçu la *cura annonae* pour cinq ans en septembre 57, c'est à partir de septembre 52 qu'il n'était plus dictateur aux vivres et que Cicéron devait s'adresser, pour recommander Avianius, à celui qui le remplaçait.

1. *CLXXIX*, 2. On sait qu'Antoine fut maître absolu à Rome de novembre 48 à septembre 47.

2. Cf. *Fam.*, XIII, 35 et 79 ; *Acad.*, II, 25, 80.

3. On ne voit pas pourquoi Tyrrell place cette lettre en 53.

Dans cette hypothèse, on devra admettre qu'Avianius n'a commencé à importer du blé qu'à la fin de 55 ou au début de 54 : pendant trois ans, *triennium*, en 54, 53, 52, il a obtenu grâce à la recommandation de Cicéron auprès de Pompée les facilités dont il avait besoin. Mais cette interprétation ne va pas sans difficulté. Si Pompée n'a plus la *cura annonae*, de qui donc T. Titius est-il légat ? A-t-on nommé en 52 un nouveau *curator annonae* ? L'histoire n'en fait pas mention. On est très tenté, d'autre part, de comprendre *triennium dum Pompeius isti negotio praefuit* : « pendant les trois ans que Pompée a dirigé cette administration que tu diriges à présent ». Si jusqu'à présent on n'a pas entendu la phrase ainsi, c'est parce que *triennium* paraissait en contradiction formelle avec le fait, attesté tout à la fois par Cicéron et par Dion Cassius, que la loi de septembre 57 donnait à Pompée la *cura annonae* pour cinq ans[1]. Mais Pompée peut bien avoir reçu des pouvoirs pour cinq ans et ne les avoir exercés que trois ans. En 54, alors qu'il était revêtu de l'imperium proconsulaire avec le gouvernement des deux Espagnes, et qu'il feignait, sans d'ailleurs y songer sérieusement, d'être toujours sur le point de partir pour sa province, il est possible qu'il ait cru habile d'abandonner ses fonctions de dictateur aux vivres entre les mains d'un de ses légats. S'il en était ainsi, la lettre *Fam.*, XIII, 75 devrait être datée de l'année 54.

La lettre *CLXXXI* (*Fam.*, VII, 2) est adressée à M. Marius, ce voisin de campagne de Cicéron dans la baie de Naples auquel nous avons déjà vu Cicéron écrire une épître enjouée[2]. La présente lettre est une réponse.

1. *Att.*, IV, 1, 7 *(XC)* : *per quinquennium* ; Dio, XXXIX, 9 : ἐπὶ πέντε ἔτη.
2. *CXXVII*. Cf. plus haut, p. 16-17.

M. Marius, souhaitant acheter quelque objet d'art qui avait appartenu à un homme dont Cicéron était l'un des héritiers, avait chargé son ami de faire l'achat en son nom. Dans la même lettre, il félicitait Cicéron d'avoir obtenu la condamnation de T. Munatius Plancus Bursa. Bursa, tribun de la plèbe, avait, avec ses deux collègues Q. Pompéius Rufus et C. Sallustius Crispus — le futur historien —, dirigé une campagne extrêmement violente contre le meurtrier de Clodius ; Cicéron, ami et défenseur de Milon, n'avait pas été épargné[1]. A leur sortie de charge, Bursa et Rufus furent cités en justice en raison des troubles qu'ils avaient provoqués. Cicéron parla contre Bursa ; au dire de Dion Cassius, son réquisitoire ne valut pas mieux que n'avait valu, au mois d'avril 52, son plaidoyer pour Milon[2]. Mais tandis qu'il n'avait pu sauver Milon, il obtint la condamnation de Bursa, malgré l'intervention personnelle de Pompée[3].

La date du procès fournit naturellement la date de la lettre. Si l'on admet que Bursa est sorti de charge, comme il était de règle, le 10 décembre 52, l'accusation s'est produite à la fin de 52, et le procès a été plaidé en janvier ou au début de février 51. Un *terminus ante quem* est fourni par l'allusion qui est faite, à la fin de la lettre, à l'addition possible d'un mois intercalaire ; Cicéron souhaite que cette addition ne se fasse pas, afin qu'il puisse plus tôt aller se reposer en Campanie et y retrouver Marius. Le mois intercalaire s'insérait dans le calendrier après le 23 février[4] : c'est donc entre

1. Cf. Asconivs *in Mil.*, p. 34, 30 sq. Stangl ; p. 43, 18 sq.
2. Dio, XL, 55.
3. Dio, *l. c.* ; Plvt., *Pomp.*, 55.
4. On sait que ce mois intercalaire, destiné à aligner l'année romaine, trop courte, sur l'année solaire, devait être ajouté, en principe, tous les deux ans, mais que les Pontifes, chargés de ce soin, s'en acquittèrent fort mal. Il y avait eu un mois intercalaire

le 10 décembre 52 et le 23 février 51 que se placent le procès de Bursa et la lettre *CLXXXI*. Cette façon de voir, qui est celle d'O.-E. Schmidt[1], nous paraît la plus probable ; cependant, A.-C. Clark a soutenu la date de mai-juin 52, en supposant que, les élections pour 53 n'ayant pu se faire à temps, Bursa et ses collègues, en réalité tribuns de la plèbe pour 53, avaient exercé leur charge dans les derniers mois de 53 et les premiers mois de 52[2]. L'opinion de Clark a été adoptée par Tyrrell[3]. Elle nous paraît difficilement conciliable avec l'allusion de la fin de la lettre à la possibilité prochaine d'une intercalation.

Pompée, pendant son troisième consulat, avait fait voter une loi qui allait avoir pour Cicéron des conséquences importantes. Cette loi, reprenant un sénatus-consulte de l'année précédente[4], ordonnait que désormais les consuls et les préteurs, au lieu d'aller gouverner une province à leur sortie de charge, attendraient cinq ans avant d'obtenir l'imperium proconsulaire ; pour assurer, en attendant, le gouvernement des provinces vacantes, on aurait recours aux magistrats qui, précé-

en 52 (cf. plus haut, p. 180 et n. 4) ; mais, cette intercalation faite, on restait encore en avance de près d'un mois sur le soleil (d'après le tableau de concordance de Holzapfel-Gröbe, dans Drumann-Gröbe, *Gesch. Roms*, III, p. 779 sq.). Cela eût justifié une nouvelle intercalation en 51. Elle n'eut d'ailleurs pas lieu.

1. O.-E. Schmidt, *Der Briefwechsel des M. Tullius Cicero von seinem Prokonsulat in Cilicien bis zu Caesars Ermordung*, p. 71 ; suivi par Ed. Meyer, *Caesars Monarchie*, p. 238.

2. A.-C. Clark, édition du *Pro Milone*, App. II, p. 129 sq. L'auteur se fonde essentiellement sur un texte de Dion Cassius, XL, 45, qui mentionne en 53 l'emprisonnement de Q. Pompéius Rufus, *tribun* ; mais il suffit, pour lever la difficulté, d'admettre que Dion, par négligence, a omis de préciser qu'il était *tribun désigné*.

3. De même E. Ciaceri, *Cicerone e i suoi tempi*, II, p. 157.

4. Cf. Dio, XL, 46.

demment, n'avaient pas exercé de commandement provincial à leur sortie de charge. Cicéron était dans ce cas. Au mois de mars 51 un sénatus-consulte, en application de la *lex Pompeia*, décréta qu'il irait gouverner pour un an la province de Cilicie. Elle avait depuis deux ans à sa tête Ap. Claudius Pulcher, le consul de 54. C'était une province considérable : outre la Cilicie proprement dite, elle comprenait, au milieu du Iᵉʳ siècle avant notre ère, la Lycie, la Pamphilie, la Pisidie, la Lycaonie, l'île de Chypre, la Phrygie, formée des trois districts ou « diocèses » de Laodicée, Apamée et Synnade, empruntés à la province d'Asie[1]. Outre son importance territoriale et économique, elle était une des provinces-frontières les plus menacées depuis que les Parthes, en juin 53, avaient infligé à Crassus la sanglante défaite de Carrhes.

Cicéron, depuis plus d'un an[2], n'avait pas correspondu avec Appius, leur récente amitié ayant été tout naturellement refroidie à la suite du meurtre de Clodius par Milon ; quand il fut désigné pour aller lui succéder en Cilicie, il lui adressa la lettre *Fam.*, III, 2 *(CLXXXII)* : la grande aisance et habileté d'expression de Cicéron ne réussissent pas à dissimuler complète-

1. Cf. WADDINGTON, *Fastes des provinces asiatiques*, p. 23 sq. ; V. CHAPOT, *La province romaine proconsulaire d'Asie*, p. 78-80. — Pour les lettres des années 51 et 50, on consultera : O.-E. SCHMIDT, *o. c.* [nous citerons désormais cet ouvrage sous le titre : *Briefwechsel*] ; L. MOLL, *De temporibus epistularum Tullianarum quaestiones selectae*, diss. Berlin, 1883 ; W. STERNKOPF, *Quaestiones chronologicae...* (a. 704 et 705)..., diss. Marbourg, 1884 ; TH. SCHICHE, *Zu Ciceros Briefwechsel im Jahre 51*, progr. Berlin, 1895 ; id., *Zu Ciceros Briefwechsel während seiner Statthalterschaft von Cilicien*, progr. Berlin, 1897 ; L. W. HUNTER, *Cicero's journey to his province in 51 B. C.*, *Journal of Rom. studies*, III (1913), p. 73-97 ; L.-A. CONSTANS, *Un correspondant de Cicéron : Ap. Claudius Pulcher*, Paris, De Boccard, 1921.

2. Cf. la lettre *CLXXVIII*.

ment une gêne bien compréhensible[1]. La date de cette lettre — mars 51 — nous est fournie par le fait que, le 4 juin, Cicéron reçut à Brindes une lettre d'Appius où celui-ci se montrait informé de la nomination de son successeur[2]. Comme il fallait en moyenne un peu moins d'un mois pour qu'une lettre arrivât à Brindes de Laodicée[3], la ville de la province qui était la plus proche de l'Italie, Appius n'a pu apprendre la nouvelle de la nomination de Cicéron plus tard que vers le début de mai ; par conséquent, la lettre *CLXXXII*, qui la lui apporta, ou qui en tout cas est contemporaine des lettres qui la lui apprirent, ne saurait être partie de Rome après les derniers jours de mars. C'était d'ailleurs en mars qu'on s'occupait habituellement de pourvoir au gouvernement des provinces.

Le nouveau proconsul quitta Rome dans les derniers jours d'avril. Il voyagea à petites étapes, s'arrêtant dans ses villas de Tusculum, d'Arpinum, de Formies. C'est de Minturnes, un peu au delà de Formies, qu'il écrivit la lettre *CLXXXIII* (*Att.*, V, 1)[4]. Elle rouvre la correspondance entre Cicéron et Atticus, interrompue depuis deux ans et quatre mois. L'échange de lettres est particulièrement actif pendant le mois de mai : c'est que Cicéron essaie de prolonger le plus longtemps possible l'illusion qu'il participe encore à la vie de la capi-

1. H. Bornecque, *La prose métrique dans la Correspondance de Cicéron*, p. 39, a supposé, pour des raisons métriques (le § 1 est en prose libre, le § 2 en prose rythmique) que cette lettre est faite de deux billets juxtaposés.

2. Cf. *Fam.*, III, 4, 1 *(CXCIV)*.

3. Laodicée de Phrygie, sur le Lycos, Λαοδίκεια ἐπὶ Λύκῳ. On rencontre ici et là dans les mss. de Cicéron la forme *Laudicea* (cf. *Fam.*, III, 5, 3 et 4 [*CCIV*]), forme qui est attestée par l'épigraphie (cf. *C. I. L.*, X, 770 [= III, p. 847] et 867, diplômes militaires de Galba et de Vespasien).

4. Cf. § 5 : *A. Torquatum amantissime dimisi Minturnis* ; *Att.* V, 3, 2 *(CLXXXV)* : *alterae rescriptae ad meas Minturnensis.*

tale, et Atticus, charitablement, l'y aide ; c'est aussi que les conditions matérielles favorisent l'échange épistolaire : comme Cicéron n'est pas encore bien loin de Rome, les courriers peuvent franchir relativement vite les distances qui le séparent d'Atticus, et les réponses ne se font pas attendre longtemps.

Atticus avait accompagné Cicéron dans la première étape de son voyage, jusqu'à Tusculum[1]. Rentré à Rome, il lui avait écrit pour lui dire quels sentiments il avait éprouvés de leur séparation et pour lui rendre compte de certaines affaires que son ami l'avait chargé de régler. Celui-ci lui répondit par la lettre *CLXXXIII.* La date — 5 ou 6 mai — en est fournie par le fait qu'Atticus, écrivant à Cicéron le 7 mai, n'avait pas encore reçu la présente lettre ; il y répondit le lendemain[2], il l'avait donc reçue dans la journée du 7 ou le 8 au matin ; or, il fallait au moins deux jours pour qu'une lettre parvînt de Minturnes à Rome. Cicéron remercie Atticus de ce qu'il a fait pour Annius Saturninus, sans doute un affranchi de T. Annius Milon, qui vivait en exil à Marseille à la suite du meurtre de Clodius ; il lui demande de donner sa caution pour des achats de terres et de pourvoir au remboursement de sommes à lui prêtées par Oppius, qui était l'homme d'affaires de César[3]. La majeure partie de la lettre répond à un bref post-scriptum de celle d'Atticus, au sujet d'un incident où s'est affirmé de façon particulièrement pénible le désaccord qui séparait Quintus et Pomponia. Il y avait entre les deux époux, l'un frère de Cicéron, l'autre sœur

1. Cf. *CLXXXIII*, 3 : *quae fueramus ego et tu inter nos de sorore in Tusculano locuti.*

2. Cf. *Att.*, V, 3, 2 *(CLXXXV).*

3. Cf. *Att.*, IV, 16, 8 *(CXL)*, et plus haut, p. 38-39. Que le véritable prêteur fût César, c'est ce qu'on voit bien par *Att.*, V, 6, 2 *(CLXXXVIII)* : *de Caesaris nomine.*

d'Atticus, une incompatibilité d'humeur que nous avons vue s'affirmer dès 68[1].

Les 10, 11 et 12 mai, Cicéron écrit chaque jour à Atticus. Le 10, il écrit la lettre *CLXXXIV* (*Att.*, V, 2), au moment où il quitte sa villa de Pompéi pour aller chez un ami à Trébule[2]. Deux ou trois jours avant, Cicéron s'était arrêté dans sa villa de Cumes ; il y était venu tant de monde que c'était, dit-il, « une petite Rome ». Parmi ces visiteurs, il nomme seulement Hortensius, son grand rival au barreau, qui devait mourir l'année suivante, et C. Furnius, qui allait être élu tribun de la plèbe ; à l'un et à l'autre, il a recommandé de s'employer pour qu'on ne prolonge pas la durée de son proconsulat[3]. Cette recommandation deviendra — avec l'affirmation de ses principes de probité[4] — un des deux

1. Cf. *Att.*, I, 6, 2 *(I)* ; 5, 2 *(II)*.

2. Cette localité n'est pas très sûrement identifiable. Il ne nous paraît guère possible qu'il s'agisse, comme le veut Tyrrell, du *Trebula* au nord de Capoue. Cicéron, qui alla le 10 mai de Pompéi au Trebulanum de Pontius et le 11 du Trebulanum à Bénévent aurait fait deux jours de suite des étapes d'une quarantaine de milles, soit 60 kilomètres environ. C'est une allure de courrier pressé, ce n'est pas celle de Cicéron en voyage. Et l'on ne s'expliquerait pas qu'il eût fait un pareil crochet et se fût soumis à de telles fatigues pour le plaisir de loger une nuit chez Pontius. Comme l'a bien vu Mommsen (*C. I. L.*, X, p. 442, note), il faut que le Trebulanum de Pontius soit sur la route de Pompéi à Bénévent. On le rapproche avec beaucoup de vraisemblance de l'*ager Trebulanus* de Tite-Live (XXIII, 14, 13 ; les mss. ont *Trebianus*), entre Saticula et Suessula, en bordure de la voie Appienne. De Pompéi à ce Trebulanum, Cicéron a fait une étape de 25 à 28 milles — une quarantaine de kilomètres — ; il parcourra le lendemain une vingtaine de milles — 30 kilomètres environ — pour aller du Trebulanum à Bénévent. (Cf. Nissen, *Italische Landeskunde*, II, p. 810).

3. Sur l'activité déployée par Furnius, cf. *Att.*, V, 18, 3 ; *Fam.*, VIII, 10, 3 ; XV, 14, 5. Il s'efforça aussi de faire voter en l'honneur de Cicéron des *supplicationes* (cf. *Fam.*, VIII, 11, 2). Pendant la guerre civile, nous le verrons s'entremettre entre Cicéron et César (cf. *Att.*, IX, 6, 6 ; 6 A ; 11 A, 1).

4. Voir plus loin, p. 194.

leit-motiv de ses lettres de Cilicie. Parmi les autres personnages que Cicéron vit à Cumes, peut-être faut-il compter M. Célius Rufus, qu'il pria de le tenir au courant des choses de Rome, et qui allait s'acquitter brillamment de sa mission[1] ; mais il demeure incertain si leur entrevue eut lieu à Cumes ou à Pompéi[2]. En tout cas, on parla beaucoup, à Cumes, de la situation politique. Le consul M. Claudius Marcellus avait proposé, au mois d'avril, que le Sénat mît à l'ordre du jour du 1er mars 50 la désignation du successeur de César dans les Gaules. Son collègue Servius Sulpicius Rufus avait combattu la proposition, et les tribuns avaient opposé leur veto ; on avait dû se contenter, dans ces conditions, de donner à la proposition de Marcellus, approuvée par le Sénat, la forme d'une *auctoritas*[3]. Comment César prendrait-il la chose ? C'est ce que Cicéron se demandait aux environs du 10 mai. A ce moment, le bruit courait que César avait, de sa propre autorité, invité les Transpadans à tenir des assemblées électorales pour élire dans leurs cités des quatuorvirs, c'est-à-dire à se comporter comme des *municipes*, citoyens romains de plein droit depuis la Guerre Sociale. Les aristocrates voyaient là un insupportable abus de pouvoir. Faux bruit, d'ailleurs ; mais qui n'était pas sans vraisemblance[4]. La lettre

1. Les lettres de Célius à Cicéron sont rassemblées au livre VIII des *Familières*. Une édition commentée de ces lettres a été procurée par F. Antoine, Colin, 1894. — Sur le personnage, cf. G. Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 167-219 ; Tyrrell, *The correspondence of M. Tullius Cicero*, III², p. xxxvii-lx. Sur la langue et le style des lettres de Célius, *ibid.*, p. cviii-cxvi ; H. Bornecque, *La prose métrique dans la Correspondance de Cicéron*, p. 84-87.

2. Cf. *CLXXXIV*, 3, *eratque rumor de Transpadanis* et *CXCI*, 2, *illi rumores de comitiis Transpadanorum Cumarum tenus caluerunt.*

3. Sur la *senatus auctoritas*, cf. t. II, p. 130, n. 1.

4. Il y avait 17 ans que César avait fait de l'octroi du droit de cité aux Transpadans un article de son programme (Svet., *Caes.*, 8 ; cf. Ed. Meyer, *Caesars monarchie*, 3e éd., p. 12) : il devait le réa-

CLXXXV (*Att.*, V, 3) est datée du Trébulanum de Pontius, le 11 mai ; elle n'est guère plus qu'un accusé de réception. Cicéron a trouvé chez Pontius deux lettres d'Atticus ; l'une, du 7, contenait un document dont l'état de notre texte ne permet pas de savoir au juste ce qu'il était[1] ; l'autre, du 8, était une réponse à la lettre *CLXXXIII*.

liser en 48. Les Transpadans n'avaient que le droit latin, alors que les Cispadans, depuis 89, avaient la cité romaine. Au début de 52, César avait appliqué à toute la province de Gaule Cisalpine (Transpadane et Cispadane) un sénatus-consulte ordonnant l'enrôlement en masse de la jeunesse d'Italie (*B. G.*, VII, 1, 1). Dans le *Bellum Gallicum*, écrit dans l'automne de 52, César appelle très souvent la province de Gaule Cisalpine *Italia*. Enfin il venait de fonder, à la pointe méridionale du lac de Côme, une colonie romaine, *Nouum Comum*, et Marcellus s'apprêtait à dénoncer cette initiative comme un scandale (cf. Svet., *Caes.*, 28). Il alla même, vers le milieu de juin (cf. *CXCIX*, 2), jusqu'à faire arrêter à Rome et battre de verges un citoyen de Côme qui était membre du sénat municipal, afin de bien montrer qu'il ne le considérait pas comme citoyen romain, que la colonie fondée par César n'avait pas d'existence légale à ses yeux. Le droit latin, qui avait été octroyé aux Transpadans en 89 par le père de Pompée, ne comportait encore la cité romaine que pour les anciens magistrats municipaux, non pour les décurions. La question était donc de savoir si ce personnage était ancien magistrat ou seulement sénateur à Côme. On voit par *CXCIX*, 2, *etsi ille magistratum non gesserit*, que l'informateur de Cicéron a laissé la chose dans le doute ; l'incertitude qui régna dans l'opinion surexcitée se reflète dans les témoignages contradictoires de Plutarque et d'Appien (Plvt., *Caes.*, 29, ἕνα τῶν ἐκεῖ βουλευτῶν ; App., II, 26, ἄρχοντα.

1. Le texte des mss., *edictum publi li mihi*, est évidemment corrompu. On lit le plus souvent *edictum P. Licinii*, en songeant à P. Licinius Crassus Mucianus, consul en 131, jurisconsulte distingué (cf. Drumann-Gröbe, *Gesch. Roms*, VI, p. 115) : Cicéron aurait chargé Atticus de lui procurer un édit de Licinius qu'il pensait utiliser pour la rédaction de son propre édit : on sait en effet que le premier soin d'un gouverneur de province était de publier un édit fixant les principes directeurs de son administration. On a aussi pensé à P. Lentulus, le prédécesseur d'Ap. Claudius dans le gouvernement de la Cilicie (Schiche, progr. 1895, p. 6-7 ; *contra* Sternkopf, *Wochenschrift f. klass. Phil.*, XII (1895), p. 1257) ; au célèbre jurisconsulte Q. Mucius Scaevola (Tyrrell *ad loc.* : *Q. Muci P. f.* ; cf. *Att.*, VI, 1, 15 [*CCL*]). Nous nous demandons s'il ne conviendrait pas de lire : *edictum tr. pl.* (= *tribunorum*

La lettre *CLXXXVI* (*Att.*, V, 4), écrite le lendemain de Bénévent, répond à deux lettres que Cicéron vient de recevoir. Elle est fort obscure, étant faite d'une série de brèves allusions à tout ce que disaient les lettres d'Atticus, elles-mêmes brèves[1], mais pleines de choses. On y voit apparaître pour la première fois la question du troisième mariage de Tullia, dont Cicéron se montrera désormais très préoccupé[2]. La fille de Cicéron avait été mariée très jeune à C. Calpurnius Pison Frugi[3]. Celui-ci était mort en 57, et dès l'année suivante Tullia épousait Furius Crassipès[4]. Ils divorcèrent bientôt, sans que Cicéron cessât d'avoir avec son ex-gendre de cordiales relations[5]. Le passage de la lettre *CLXXXVI* qui fait allusion aux projets d'un troisième mariage est fort maltraité dans les manuscrits[6]. On discerne que

plebis) mihi. Il ne s'agirait plus, dans cette hypothèse, de la préparation de l'édit provincial de Cicéron, mais d'une information sur les événements politiques qui le préoccupaient : les tribuns de la plèbe, à la suite de la proposition de Marcellus sur le remplacement de César, à laquelle ils avaient opposé leur veto, auraient publié une décision du collège relative à la question. Cette conjecture n'est pas sans fondement paléographique. Les lettres *ad Fam.* nous offrent plusieurs exemples de la corruption de *tr. pl.* en *tirannus publio lentulus* [ou *-lo*] (cf. *Fam.*, I, 2, 1 et 2 ; I, 9, 15 ; II, 7, 4 [*bis*]). Ici, le premier élément graphique *tr.* aurait disparu en raison du voisinage de la dernière syllabe de *edictū*.

1. Cf. *CLXXXVI*, 4.

2. Cf. *Att.*, V, 13, 3 *(CCII)* ; 14, 3 *(CCIII)* ; 17, 4 *(CCVIII)*.

3. Elle était fiancée dès la fin de 67 (cf. *Att.*, I, 3, 3 [*VIII*]), mariée dès 63 (cf. *Cat.*, IV, 3 : *stat in conspectu meo gener*). A supposer que Cicéron ait épousé Térentia avant son départ pour la Grèce, en 80, Tullia serait née en 79 (le 5 août : cf. *Att.*, IV, 1, 4 [*XC*]), et se serait donc mariée au plus tard à seize ans.

4. Cf. *CIV*, 2 ; *CVI*, 1 et 2.

5. Cf. *Fam.*, XIII, 9.

6. Diverses lectures, dont aucune n'est pleinement satisfaisante, ont été proposées ; cf. en dernier lieu, Kurfess, *Berl. phil. Woch*,. 1919, p. 766 ; Gürlitt, *Philol.*, 1920, p. 293 sq. ; Springer, *Suppl. Tull.*, p. 147. Pour la première phrase, que nous marquons d'une croix, nous lirions volontiers : *Ac m<i> ille illud quod lab<or>at, non qu<e>o —, sed etc...* Le sens serait : « Quant à ce que tu me dis qu'il [Dolabella] se met en peine de cela [d'empêcher ma pro-

Cicéron préférerait Servius Sulpicius, fils du consul de l'année et de Postumia, pour lequel s'entremettait Servilia, la mère de M. Brutus, à Dolabella, qui était marié, mais allait bientôt divorcer[1]. Il fut question quelques mois plus tard d'un troisième prétendant, sans doute un chevalier d'Arpinum, présenté par Postidia[2]. Dolabella devait finir par l'emporter.

Notre voyageur quitta Bénévent le 12 ou le 13 et arriva à Venouse le 13 ou le 14 au soir. Le 15 au matin (*CLXXXVII* [*Att.*, V, 5]) il part de Venouse pour Tarente, qu'il atteint le 18 (*CLXXXVIII* [*Att.*, V, 6]). Il est décidé à y attendre son lieutenant C. Pomptinus. Le jour même, il a une entrevue avec Pompée, qui lui exprime la joie qu'il aura à le voir chaque jour et chez lui. La lettre *CLXXXVIII*, d'où nous tirons ces renseignements, doit être datée du 19 plutôt que du 18, puisque Cicéron paraît avoir déjà vu Pompée. On ne saurait, d'autre part, à cause de la lettre *CLXXXIX* (*Att.*, V, 7), la placer plus tard que le 19. Dans cette lettre, en effet, Cicéron annonce qu'il quitte Tarente pour Brindes après avoir passé trois jours avec Pompée ; et il donne la date de ce départ. D'après les mss., ce serait le 19 mai *(XIIII. Kal. Iunias)* ; la précision *triduum* — un séjour de trois jours — rapprochée de la date de l'arrivée à Tarente — 18 mai — invite à corriger : *XII. Kal. Iunias* (21 mai)[3].

rogation] pour moi, je ne puis [avoir grande confiance dans son action] ; mais, etc... »

1. Cf. *Fam.*, VIII, 6, 1 *(CCLII)*.

2. Cf. *Att.*, V, 21, 14 *(CCXLIII)* ; VI, 1, 10 *(CCL)*.

3. Moll, *o. c.*, p. 16, Schiche, progr. 1895, p. 8, suivis par Sternkopf, *Woch. f. klass. Phil.*, 1895, p. 1225, et par Sjögren, adoptent la correction de Manutius, *XIII Kal. Iunias* (= 20 mai). Mais comme Cicéron dit expressément dans la lettre *CXC* qu'il est arrivé à Brindes le 22, trois jours — 20, 21, 22 — ou même deux jours et demi pour parcourir 45 milles, c'est beaucoup : Cicéron avait mis trois jours et demi, du 15 au 18 mai, pour en

Cicéron resta à Brindes jusqu'au 5 juin environ[1]. Il y attendit en vain son légat C. Pomptinus. Le 2 ou le 3 — après douze jours —, il écrit à Atticus (*CXCIII* [*Att.*, V, 8]) qu'il prendra la mer dès que les circonstances le permettront. Le 4, il reçoit à Brindes une lettre d'Appius à laquelle il répond par la lettre *CXCIV* (*Fam.*, III, 4) ; il compte sur l'arrivée prochaine de L. Clodius, *praefectus fabrum* du proconsul, que celui-ci a chargé d'un message oral ; mais il ne le rencontra, finalement, qu'à Corcyre[2].

Cicéron atteignit Actium le 14 juin, après avoir d'abord touché Dyrrachium et avoir ensuite longé la côte[3]. Dans la lettre qu'il écrit alors à Atticus (*CXCV* [*Att.*, V, 9,]) il développe un motif qui était déjà apparu avant qu'il eût quitté le sol italien[4] et que nous retrouverons bien souvent par la suite : sa résolution d'être un modèle de désintéressement. Pour commencer, il ne veut rien accepter pour lui ni pour son entourage,

couvrir à peu près le double, de Venouse à Tarente ; son allure de voyage est d'environ 25 milles par jour. D'autre part, une demi-journée le 18 et la journée du 19, cela ne correspond pas au *triduum* passé avec Pompée. Ces raisons nous paraissent primer l'argument de Moll, fondé sur une interprétation trop littérale des premiers mots de *CLXXXIX* : *Cotidie uel potius in dies singulos breuiores litteras ad te mitto* ; ils impliqueraient, d'après lui, que *CLXXXIX* n'a pas été écrite plus d'un jour après *CLXXXVIII*. — Tyrrell, lui, corrige *XIII* en *XI* (= 22 mai), tout en datant *CLXXXVIII* du 18. Non seulement c'est trop d'écart, cette fois, entre les deux lettres, mais cela implique que Cicéron ait parcouru en une journée les 45 milles qui séparent Tarente de Brindes, ce qui est tout à fait excessif.

1. La date du 10 ou 11, proposée par O.-E. Schmidt, *Briefwechsel*, p. 74, est trop tardive : cf. Schiche, *o. c.*, p. 11.
2. Cf. *Fam.*, III, 5, 3 (*CCIV*) ; 6, 2 (*CCX*).
3. Cf. *Att.*, V, 9, 1 (*CXCV*). Il navigua lentement, faisant, par exemple, d'agréables haltes à Corcyre et aux Sybota (trois petites îles — aujourd'hui Syvota ou îles St-Nicolas — situées entre Corcyre et le continent) ; chaque fois des gens d'Atticus, qui devait avoir là des propriétés, l'attendaient avec de succulentes provisions. Cf. de même, à son retour, *Att.*, VII, 2, 3.
4. Cf. *Att.*, V, 3, 3 (*CLXXXV*).

même des générosités normales d'un hôte ou des prestations autorisées par la loi *Julia*[1]. Ses lettres désormais seront pleines du témoignage de parfaite intégrité qu'il se rend à lui-même. Une aussi scrupuleuse honnêteté était d'autant plus méritoire qu'elle était plus exceptionnelle ; et elle sera bientôt mise à rude épreuve par les sollicitations pressantes d'amis — tel M. Brutus — qu'il aurait crus plus vertueux. Convenons toutefois qu'il y a quelque chose d'un peu agaçant dans le vaniteux étalage qu'il fait de ses principes ; il a trop l'air de sculpter sa propre statue pour l'étonnement de ses contemporains et pour l'édification de la postérité.

La première des lettres de Célius à Cicéron (*CXCI* [*Fam.*, VIII, 1]) se date par l'allusion qui y est faite à ce qui s'est passé à Rome le 24 mai : le bruit avait couru de l'assassinat de Cicéron par Q. Pompée[2]. D'autre part, la lettre *CXCI* a été écrite quelques jours avant la fin de mai, puisque Célius y annonce à Cicéron

1. *Att.*, V, 10, 1 *(CXCVII)*. Cf. *Att.*, V, 16, 3 *(CCVII)*; 21, 5 *(CCXLIII)*. Sur la *lex Iulia repetundarum*, que César fit voter en 59 pendant son consulat, cf. Tyrrell, III², p. 327 ; Lécrivain, art. *Repetundae (pecuniae)* du *Dict. des Antiq.* de Saglio et Pottier.

2. *CXCI*, 4. Q. Pompéius Rufus, petit-fils de Sylla, avait été tribun de la plèbe en 52, et s'était fait remarquer par sa violence contre Milon (cf. plus haut, p. 183). A sa sortie de charge, Célius l'avait accusé *de ui* et fait condamner à l'exil. Il vivait à Bauli, en Campanie, sur le lac Lucrin, et il était si misérable que son accusateur même avait pitié de lui : *ut ego misererer eius*, dit Célius. Ces mots font sans doute allusion à un trait rapporté par Valère-Maxime : Célius intervint pour faire restituer à Q. Pompée par sa mère un bien qu'il lui avait confié (Val. Max., IV, 2, 7). Le métier exercé par Q. Pompée sur les bords du lac Lucrin est désigné par le mot *embaenetica* (ἐμϐαινητικὴ τέχνη), qui désigne un métier consistant à embarquer : c'est ce que nous interprétons en supposant qu'il promenait des touristes en barque. Une inscription de Baïes nomme un *curator perpet(uus) embaenitariorum... Piscinensium* (De Ruggiero, *Diz. epigr.* s. v. ; Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 6339).

que le consul Marcellus a renvoyé au 1er juin son rapport sur le remplacement de César (§ 2). La deuxième lettre (*CXCII* [*Fam.*, VIII, 2]) est du début de juin : en effet, Célius ne parle pas encore de l'affaire de Philotime, acquéreur des biens de Milon, dont Cicéron fut informé vers le 2 ou 3 de ce mois[1] ; or, nous voyons par la lettre *CXCVI* (*Fam.*, VIII, 3) que Cicéron écrivit à Célius à ce sujet, le 2 ou 3 juin, par le même courrier qui emporta la lettre *CXCIII* à Atticus[2] ; cette lettre — que nous ne possédons plus — n'était pas encore parvenue à Célius quand il écrivait la lettre *CXCII*. D'autre part, la lettre *CXCII* ne peut être antérieure aux premiers jours de juin, car elle accompagnait un journal des événements de Rome faisant suite à celui qu'accompagnait la lettre *CXCI*[3] : or, celle-ci est du 24 mai au plus tôt, et il faut supposer entre les deux journaux un certain intervalle de temps.

Lorsque Célius écrivait la lettre *CXCVI*, il avait entre les mains la lettre de Cicéron envoyée de Brindes le 2 ou 3 juin. Ceci nous invite à la dater du milieu de juin environ. Dans sa lettre de Brindes, Cicéron ne parlait pas seulement de l'affaire des biens de Milon ; il exprimait aussi à Célius le vœu qu'Hirrus, son concurrent à l'édilité, fût battu[4]. Il n'avait pas encore reçu la première lettre de Célius ; elle ne lui fut remise qu'à Athènes[5]. Cicéron y répondit, le 6 juillet, par la lettre *CC* (*Fam.*, II, 8) : il l'écrit, dit-il, le 6 juillet, au moment

1. Cf. *Att.*, V, 8 *(CXCIII)*.
2. Cf. *CXCIII*, 3, avec la correction de Schiche <*ad Caelium*>.
3. Cf. *CXCII*, 2.
4. Cf. *CXCVI*, 1, *De quo ut quem optas, etc...*
5. Si Cicéron n'avait pas reçu, vers le 5 juin, au moment où il quitta Brindes, une lettre écrite à Rome peu après le 24 mai, c'est que celle-ci fut confiée non à un *tabellarius*, mais à un voyageur, L. Castrinius Pétus *(CXCII, in fine)*. Un courrier mettait environ dix jours de Rome à Brindes, mais il fallait environ le double à un voyageur de qualité.

où il quitte Athènes, après y avoir passé juste dix jours, *decem ipsos dies*. Les mêmes précisions sont données dans la lettre *CXCIX* à Atticus (*Att.*, V, 11, 4). On ne peut, dans ces conditions, accepter la date que fournissent les mss., au début de la lettre *CXCVII* (*Att.*, V, 10), pour l'arrivée de Cicéron à Athènes, et qui nous reporterait au 15 ou 16 juin. On peut hésiter entre le 24, le 25 et le 26 *(a. d. VII., VI., V. Kal. Quintiles)*, pour la raison que Cicéron, quand il précise la durée d'un séjour, tantôt compte le jour de départ et le jour d'arrivée, tantôt l'un d'eux seulement, tantôt ni l'un ni l'autre. Cependant, l'emploi de *ipsos* (« exactement », « précisément ») donne plutôt à penser qu'il n'a pas compté ici les jours d'arrivée et de départ[1], et que, par conséquent, la date de son arrivée à Athènes est le 24 juin.

Pendant son séjour à Athènes, Cicéron écrivit la lettre *CXCVIII* (*Fam.*, XIII, 1) à C. Memmius. Ce personnage, qui avait été candidat au consulat en 54 dans des conditions scandaleuses[2], avait été accusé *de ambitu* par Q. Acutius[3] et contraint de s'exiler. Il venait de quitter Athènes pour l'île de Lesbos quand Cicéron y arriva[4]. La lettre de Cicéron, très soignée[5], vise à obtenir de Memmius qu'il cède à Patron, chef de l'école épicurienne, les ruines de la maison d'Épicure, située dans le dème de Mélitè, sur un terrain que l'Aréopage avait concédé au noble exilé. Si c'est à ce Memmius,

1. C'est de cette façon qu'il calcule la durée de son séjour à Éphèse : trois jours, *triduum* (*CCIV*, 5) du 22 au 26 juillet (cf. *CCII*, 1 ; *CCIII*, 1 ; *CCIV*, 1).
2. Cf. plus haut, p. 42-43.
3. Cf. *Q. fr.*, III, 2, 3 *(CXLVII)*.
4. Cf. *Att.*, V, 11, 6 *(CXCIX)*.
5. Cf. *ibid.*, § 6 *in fine* : *scripsi ad eum accurate*. La lettre *CXCVIII* est métrique, sauf quelques irrégularités : cf. H. Bornecque, *o. c.*, p. 22.

comme on le croit communément, que Lucrèce dédia le *De natura rerum*, il était assez mal désigné pour un tel honneur : il ne semble pas, en effet, d'après le ton de la lettre de Cicéron, avoir eu un culte pour Épicure ; il avait, en tout cas, un mépris certain pour les représentants athéniens de sa doctrine.

Parti du Pirée le 6 juillet, Cicéron navigua lentement, gêné par des vents contraires[1]. Le début de la lettre *CCI* (*Att.*, V, 12) nous renseigne avec précision sur son voyage : le premier jour il gagne le promontoire de Zoster, à mi-chemin entre le Pirée et le cap Sounion ; il y reste le 7 ; puis, d'île en île, par Céos, Gyaros, Syros, il arrive le 11 à Délos, bien décidé à y attendre le beau temps.

La lettre *CCI* soulève des questions délicates. La solution la plus probable nous paraît être celle-ci. Le jour de son arrivée à Délos, le 11 juillet, Cicéron écrit à Atticus le premier paragraphe de cette lettre ; il y ajoute les §§ 2 et 3 quand il a quitté Délos et se trouve *plane in medio mari*[2]. C'est qu'il a reçu, au moment de quitter Délos, une lettre d'Atticus où celui-ci lui parlait de l'acquittement de Messala *de ambitu* et de son prochain procès *de sodaliciis*, lui conseillant d'écrire un mot de sympathie à Hortensius, oncle et avocat de l'accusé, qui, le lendemain du premier procès, s'était vu siffler au théâtre[3]. Cicéron avait déjà appris ces nouvelles à Gyaros, le 9 juillet, en particulier par la deuxième lettre de Célius, *Fam.*, VIII, 2 *(CXCII)*; et il s'était empressé d'écrire à Atticus et à Hortensius, devançant ainsi le

1. Il ne faut pas perdre de vue que le 6 juillet 51 du calendrier romain officiel correspond au 4 juin de l'année réelle (d'après la table de concordance de Gröbe-Holzapfel).

2. O.-E. Schmidt, *Briefwechsel*, p. 76, estime que toute la lettre est écrite de Délos, le 11 juin, et que *plane in medio mari* doit s'entendre de la situation centrale de cette île.

3. Cf. *Fam.*, VIII, 2, 1 *(CXCII)*.

conseil de son ami.[1] Dans la lettre que Cicéron reçut à Délos, Atticus l'informait en outre qu'il restait décidément à Rome ; enfin il lui rappelait une question relative à sa propriété de Tusculum sur laquelle Cicéron avait oublié de répondre[2].

Cicéron arriva à Éphèse le 22 juillet, admirablement accueilli, dès son passage à Samos, par les gens de la province d'Asie[3]. Il en partit le 26 et atteignit Tralles le lendemain[4], après avoir sans doute passé la nuit à Magnésie. En partant d'Éphèse, il écrivit la lettre *CCII* (*Att.*, V, 13) ; en arrivant à Tralles, la lettre *CCIII* (*Att.*, V, 14) et la lettre *CCIV* (*Fam.*, III, 5). Celle-ci marque un moment particulièrement délicat des relations entre Cicéron et son prédécesseur. Appius lui avait fait dire à Brindes par son affranchi Phanias qu'il s'embarquerait à Side, sur la côte de Pamphylie, et qu'il serait heureux de l'y rencontrer ; mais, à Corcyre, L. Clodius lui avait donné de la part d'Appius un nouveau rendez-vous, à Laodicée de Phrygie ; finalement, une lettre d'Appius qui lui fut remise à Tralles l'avisait d'un nouveau changement : Appius partait pour Tarse, capitale de la Cilicie. Cependant, tandis qu'il s'enfonçait ainsi dans la province au lieu d'en sortir, fuyant devant

1. Nous faisons, avec MADVIG, *Adu. crit.*, III, p. 176 (cf. STERNKOPF, *Jahresbericht* de Bursian, 1908, p. 66), des mots *id ipsum consilium nostrum* une parenthèse. Cf. *contra* SCHICHE, progr. 1895, p. 18 sq. : d'après cet auteur, il s'agirait d'un conseil pour le second procès, que Cicéron aurait donné à la fois à Atticus et à Hortensius. Mais, outre que le tour *consilium dedi ad Hortensium* est difficilement acceptable, il est bien douteux que Cicéron ait pu espérer le 9 juillet donner de Gyaros un conseil utile pour un procès qui devait avoir lieu à Rome avant la fin de ce mois (cf. *Fam.*, VIII, 4, 1 [*CCV*]). Le délai de 21 jours pour un courrier de Rome à Athènes est signalé par Cicéron comme exceptionnellement bref (*Fam.*, XIV, 5, 1).

2. Cf. *Att.*, V, 12, 3 *(CCI)*.

3. *Att.*, V, 13, 1 *(CCII)*.

4. *Att.*, V, 14, 1 *(CCIII)*.

Cicéron au lieu de venir à sa rencontre, il prétendait avoir grand'hâte de rentrer à Rome et avoir désigné un gouverneur intérimaire, — lequel d'ailleurs paraissait parfaitement ignorant de l'honneur qui lui était fait. Il y avait dans cet imbroglio de quoi inquiéter et irriter Cicéron ; pourtant, il garde dans la lettre *CCIV* un parfait sang-froid, et le ton reste d'une exquise politesse[1].

Cicéron était alors à quatre jours de marche de Laodicée, la première ville de sa province. Il y arriva le 31 juillet[2]. Ce jour marque la date de son entrée en fonctions comme proconsul de Cilicie.

1. Voir, pour plus de détails, *Un correspondant de Cicéron*, p. 58-64 et 125-126.
2. Cf. *Att.*, V, 15, 1 *(CCVI)* ; 16, 2 *(CCVII)* ; 20, 1 *(CCXXVIII)*.

CLXXIX. — A T. FADIUS.

(*Fam.*, V, 18).

Rome, après la fin de mars 52[1].

M. CICÉRON SALUE T. FADIUS.

1. Je veux te consoler, et j'ai moi-même besoin de consolations, car il n'y a rien, depuis longtemps, qui m'ait causé autant de peine que ton malheur ; cependant de toutes mes forces je t'exhorte, que dis-je ? je te prie et te supplie au nom de notre amitié : ressaisis-toi ! montre une âme virile, songe aux conditions générales de l'existence humaine et aux circonstances particulières des temps où nous sommes nés. Ce que t'ont valu tes mérites passe ce que t'a ôté la fortune : car tu es arrivé où arrivent rarement des hommes nouveaux, et ce que tu as perdu, combien d'hommes de la plus haute noblesse l'ont perdu aussi ! Enfin, les lois, l'administration de la justice, toute la vie politique prennent un tour si menaçant que celui-là, semble-t-il, a eu la meilleure chance, à qui une condamnation aussi bénigne que possible a permis de sortir du jeu. 2. Et toi, qui conserves ta fortune, tes enfants, des amis comme moi et tant d'autres qui te sont unis par les liens de l'affection la plus étroite, quand tu auras de grandes facilités pour vivre avec moi, avec tous les tiens, quand, sur tant de jugements, il n'y en a qu'un

1. Voir la Notice, p. 180-181.

CLXXIX. — AD T. FADIVM.
(*Fam.*, V, 18).

Scr. Romae post ex. m. Mart. a. 702/52.

M. CICERO S. D. T. FADIO.

1. Etsi egomet, qui te consolari cupio, consolandus ipse sum, propterea quod nullam rem grauius iamdiu tuli quam incommodum tuum, tamen te magno opere non hortor solum, sed etiam pro amore nostro rogo atque oro, te colligas uirumque praebeas et qua condicione omnes homines et quibus temporibus no*s* nati simus cogites. Plus tibi uirtus tua dedit quam fortuna abstulit, propterea quod adeptus es quod non multi homines noui, amisisti quae plurimi homines nobilissimi. Ea denique uidetur condicio impendere legum, iudiciorum, temporum, ut optime actum cum eo uideatur esse, qui quam leuissima poena ab hac re p. discesserit. **2.** Tu uero, qui et fortunas et liberos habeas et nos ceterosque necessitudine et beneuolentia tecum coniunctissimos, qu*o*mque magnam facultatem sis habiturus nobiscum et cum omnibus tuis uiuendi, et cum

CLXXIX. — M 79 r° ; G 50 v° ; R 76 r°.

1. fadio M : fabio GR || 2 iamdiu tuli *uulg.* : tuli iamdiu tuli M tuli iam diu GR || 3 magno opere M : magnopere GR || 5 praebeas M : te pr- GR || 6 nos nati *Rost* : notati M nati GR || 7 simus GR : sumus M [*fortasse recte* : *cf. Gaffiot,* Pour le vrai latin, p. 13 sq.].
2. 3 coniunctissimos M : iunct- GR || quomque *edd.* : quamque M, R quamquam G || sis GR : si M.

que l'on blâme, estimant qu'il a été accordé à une influence toute-puissante, à la majorité d'une seule voix, et encore douteuse[1], pour toutes ces raisons, tu as le devoir de supporter avec toute la résignation possible ta disgrâce. Quant à moi, j'aurai toujours pour toi et pour tes enfants les sentiments que tu souhaites et que je te dois.

CLXXX. — A T. TITIUS.
(*Fam.*, XIII, 75).

Rome, fin de 52 *ou début de* 51.

M. CICÉRON SALUE T. TITIUS, FILS DE TITUS, LÉGAT.

1. Je ne doute pas que ma première recommandation ne soit suffisante ; mais je cède pourtant aux prières d'un ami intime, C. Avianius Flaccus, à qui je veux tout le bien possible, comme j'en ai, au surplus, véritablement le devoir. Je t'ai parlé de lui de vive voix, soigneusement, et tu m'as répondu avec beaucoup de bonté ; je t'ai en outre déjà écrit une lettre détaillée ; mais il pense qu'il est de son intérêt que je t'écrive le plus souvent possible. Pardonne-moi donc, je te prie, si pour lui obéir j'ai l'air de méconnaître la constance de ton dévouement. **2.** Ma requête n'a pas changé : il s'agit de donner à Avianius des facilités de lieu et de

1. Cette phrase n'est pas claire. Si la lettre est de 52, et si l'influence toute-puissante est celle de Pompée, Cicéron veut dire que toutes les autres condamnations *de ambitu* sont justes (cf. *Att.*, VII, 1, 4, où le 3e consulat de Pompée est qualifié de « divin »). Si la lettre est de 47, et si l'influence toute-puissante est celle d'Antoine ou de César, Cicéron veut dire que les critiques qu'on ose élever contre la seule condamnation de Fadius prennent, dans les conditions particulières où elles se produisent, un caractère de hardiesse qui en rehausse le prix.

unum sit iudicium ex tam multis quod reprendatur, ut quod una sententia eaque dubia potentia*e* alicuius condonatum existimetur, omnibus his de causis debes istam molestiam quam lenissime ferre. Meus animus erit in te liberosque tuos semper, quem tu esse uis et qui esse debet.

CLXXX. — AD T. TITIVM.
(*Fam.*, XIII, 75).

Scr. Romae ex. a. 702/52 *aut in. a.* 703/51.

M. CICERO T. TITIO T. F. LEG. S. D.

1. Etsi non dubito quin apud te mea commendatio prima satis ualeat, tamen obsequor homini familiarissimo, C. Auianio Flacco, cuius causa omnia cum cupio tum mercule etiam debeo. De quo et praesens tecum egi diligenter, cum tu mihi humanissime respondisti, et scripsi ad te accurate antea ; sed putat interesse sua me ad te quam saepissime scribere. Quare uelim mihi ignoscas, si illius uoluntati obtemperans minus uidebor meminisse constantiae tuae. **2.** A te idem illud peto ut de loco qu*o* deportet frumentum et de tempore Auianio commodes, quorum utrumque per eundem me

2. 5 unum : unum <tuum> *Martyni-Laguna* <tuum> unum *Wesenberg* || reprendatur M : reprehend- GR || 6 potentiae *uulg.* : -ia ω.

CLXXX. — M 236 v° ; V 213 r° ; D 97 v° ; H 36 v°.

1. 3 auianio : -ano VH || 8 uidebor : uideor V.
2. 2 quo *uulg.* : quod M, VD (?)H.

temps pour ses importations de blé : il les a obtenues, les unes et les autres, toujours grâce à moi, pendant trois ans, lorsque ton administration avait pour chef Pompée[1]. L'essentiel, où tu peux m'obliger beaucoup, c'est de faire qu'Avianius, qui pense que je suis son ami, sache que tu es aussi le mien. Je t'en serai très reconnaissant.

CLXXXI. — A M. MARIUS.
(*Fam.*, VII, 2).

Rome, début de 51[2].

M. CICÉRON SALUE M. MARIUS.

1. Je m'acquitterai avec soin de ta commission. Mais quel malin tu fais ! tu t'es adressé de préférence à celui dont c'était l'intérêt que ce fût vendu au plus haut ! Par exemple, où tu as vu clair, c'est quand tu m'as fixé le chiffre d'achat que je ne devais pas dépasser ! Si tu m'avais laissé libre, étant donnée l'amitié que j'ai pour toi, j'aurais arrangé la chose avec mes cohéritiers ; mais maintenant que je connais ton prix, je susciterai un enchérisseur plutôt que de laisser vendre à moins. Mais assez plaisanté. Je traiterai ton affaire, comme je le dois, avec un soin scrupuleux.

2. Que le sort de Bursa te remplisse de joie, je n'en doute point ; mais tes félicitations sont trop discrètes. C'est qu'il te semble, m'écris-tu, que l'ignominie du personnage doit diminuer pour moi la joie de ce succès.

1. Voir la Notice, p. 181-182.
2. *Ibid.*, p. 183-184.

obtinuit triennium, dum Pompeius isti negotio praefuit. Summa est, in quo mihi gratissimum facere possis, si curaris ut Auianius, quoniam se a me amari putat, me a te amari sciat. Erit id mihi pergratum.

CLXXXI. — AD M. MARIVM.
(*Fam.*, VII, 2).

Scr. Romae in. a. 703/51.

M. CICERO S. D. M. MARIO.

1. Mandatum tuum curabo diligenter. Sed homo acutus ei mandasti *p*otissimum, cui expediret illud uenire quam plurimo. Sed eo uidisti multum, quod praefinisti quo ne pluris emerem. Quod si mihi permisisses, qui meus amor in te est, confecissem cum coheredibus ; nunc, quoniam tuum pretium noui, inlicitatorem potius ponam quam illud minoris ueneat. Sed de ioco satis est. Tuum negotium agam, sicuti debeo, diligenter.

2. De Bursa te gaudere certo scio ; sed nimis uerecunde mihi gratularis. Putas enim, ut scribis, propter hominis sordes minus me magnam illam laetitiam putare.

2. 4 isti : -o M.

CLXXXI. — M 102 v° ; G 55 r° ; R 84 r°.

1. 2 potissimum *uulg.* : dot- M doct- GR || cui R : qui M, G || 7 ueneat [minorisue ne at] M : ueniat GR.

Eh bien ! je te prie de croire que ce jugement m'a fait plus de plaisir que la mort de mon ennemi. Car d'abord j'aime mieux qu'il y ait jugement que meurtre ; et puis, j'aime mieux ce qui tourne à la gloire d'un ami que ce qui cause son malheur[1] ; d'autre part, j'ai eu une satisfaction particulière à voir se dresser contre les efforts incroyables d'un homme illustre et tout-puissant une telle sympathie des gens de bien pour ma personne. **3.** Enfin (il se peut que la chose paraisse difficilement vraisemblable) je hais bien plus cet homme que je ne faisais Clodius lui-même. Clodius, je l'avais attaqué ; celui-ci, je l'avais défendu. Quand Clodius menaçait d'anéantir en ma personne la république tout entière, il y avait je ne sais quoi de grand dans son dessein ; et d'ailleurs l'entreprise ne lui était pas personnelle, il y était aidé par ces gens qui ne pouvaient rester debout si je l'étais ; tandis que ce petit singe, c'est pour le plaisir qu'il m'avait choisi comme cible et avait fait croire à quelques-uns de mes envieux qu'ils pourraient toujours le lâcher contre moi. Je t'invite donc à te réjouir pleinement. C'est un grand événement que celui-là. Jamais on n'a vu citoyens plus courageux que ceux qui ont osé le condamner en bravant la puissance de l'homme à qui ils devaient leur désignation même de juges ; ils ne l'auraient jamais fait, s'ils n'avaient ressenti comme le leur le chagrin que j'éprouvais.

4. Je suis si occupé ici, avec ce grand nombre de procès, et la foule qui s'y presse, et les lois nouvelles[2], que je fais chaque jour des vœux pour qu'on n'ajoute pas de mois intercalaire, afin que je puisse te voir au plus tôt.

1. La mort de Clodius a amené l'exil de Milon *(calamitas)*, tandis que la condamnation de Bursa le réhabilite en quelque mesure *(gloria)*.
2. Voir la Notice, p. 180, note 4.

Credas mihi uelim magis me iudicio hoc quam morte inimici laetatum. Primum enim iudicio malo quam gladio, deinde gloria potius amici quam calamitate ; in primisque me delectauit tantum studium bonorum in me extitisse contra incredibilem contentionem clarissimi et potentissimi uiri. **3.** Postremo (uix ueri simile fortasse uideatur) oderam multo peius hunc quam illum ipsum Clodium. Illum enim oppugnaram, hunc defenderam ; et ille, cum omnis res p. in meo capite discrimen esset habitura, magnum quiddam spectauit, nec sua sponte sed eorum auxilio qui me stante stare non poterant, hic simiolus animi causa m*e* in quem inueheretur delegerat persuaseratque nonnullis inuidis meis se in me emissarium semper fore. Quamobrem ualde iubeo gaudere te. Magna res gesta est. Numquam ulli fortiores ciues fuerunt quam qui ausi sunt eum contra tantas opes eius a quo ipsi lecti iudices erant condemnare ; quod fecissent numquam, nisi *ii*s dolori meus fuisset dolor.

4. Nos hic in multitudine et celebritate iudiciorum et nouis legibus ita distinemur ut cotidie uota faciamus ne intercaletur, ut quam primum te uidere possimus.

2. 6 gloria M, R : gloriam G gloria <mea> *Pluygers, Boot.*
3. 5 habitura : aditura *Lambin* subitura *Wesenberg* || 6 stare M, G : *om.* R || 7 simiolus M, (R) : similiolus G || animi M, G : *om.* R || me *uulg.* : mei ω || 8 inuidis meis R : inuidiis meis M inuidisse G || 9 se M : si R sed G || 13 iis *edd.* : his M, R is G.
4. 1 celebritate : crebritate *Lambin* || 2 distinemur M : destinemur GR.

CLXXXII. — A AP. CLAUDIUS.
(*Fam.*, III, 2).

Rome, mars 51.

M. CICÉRON, PROCONSUL, SALUE APPIUS PULCHER, IMPERATOR.

1. Me trouvant, contrairement à mes désirs aussi bien qu'à mon attente, dans la nécessité d'aller gouverner la province, j'éprouve, au milieu de mille soucis et préoccupations de toute sorte, une seule consolation : c'est de penser que tu ne pouvais pas avoir de successeur qui fût plus ton ami que je ne le suis, et que de mon côté je ne pouvais recevoir ma province des mains de quelqu'un qui eût davantage le désir de me la remettre dans les meilleures conditions et en me facilitant les choses le plus possible. Si, à ton tour, tu attends de ma part des dispositions semblables, tes espérances, sois-en sûr, ne seront jamais déçues. Je te le demande avec la plus vive, la plus pressante insistance, au nom des liens si étroits qui nous unissent et de ton exceptionnelle délicatesse de sentiments : par tous les moyens en ton pouvoir (et tu n'en manqueras pas), prends soin de mes intérêts.

2. Tu vois qu'un sénatus-consulte me fait une obligation d'administrer la province[1]. Si tu me la remets, dans la mesure du possible, libre de tout embarras, je serai plus à l'aise pour fournir jusqu'au bout cette sorte de course qui m'est imposée. Ce que tu peux faire en la

1. Il est probable que Cicéron envoyait à Appius, avec sa lettre, une copie du sénatus-consulte qui venait d'être voté. Voir la Notice, p. 185.

CLXXXII. — AD AP. CLAVDIVM.
(*Fam.*, III, 2).

Scr. Romae m. Mart. a. 703 /51.

M. CICERO PROCOS. SALVTEM DICIT APPIO PVLCHRO IMPERATORI.

1. Cum et contra uoluntatem meam et praeter opinionem accidisset ut mihi cum imperio in prouinciam proficisci necesse esset, in multis et uariis molestiis cogitationibusque meis haec una consolatio occurrebat, quod neque tibi amicior quam ego sum quisquam posset succedere neque ego ab ullo prouinciam accipere qui mallet eam quam maxime mihi aptam explicatamque tradere. Quod si tu quoque eandem de mea uoluntate erga te spem habes, ea te profecto numquam fallet. A te maximo opere pro nostra summa coniunctione tuaque singulari humanitate etiam atque etiam quaeso et peto ut, quibuscumque rebus poteris (poteris autem plurimis), prospicias et consulas rationibus meis.

2. Vides ex senatus consulto prouinciam esse habendam. Si eam, quod eius facere potueris, quam expeditissumam mihi tradideris, facilior erit mihi quasi decursus mei temporis. Quid in eo genere efficere possis,

CLXXXII. — M 33 r° ; G 39 v° ; R 62 r°.

1. 10 a te M[1], G : at te M[2], R
2. 1 senatus consulto M[3], G : senatu c- M[1] s. c. R senati c- *Mendelssohn* || 2 quod ω : quoad ς || eius M : et GR || potueris M : poteris GR || 3 facilior M : fatebor GR.

matière, c'est à toi d'en décider ; j'insiste seulement pour que tu fasses ce que tu penseras m'être utile.

Je t'écrirais plus longuement si tu n'étais d'une délicatesse à ne pas souhaiter que j'en dise plus, ou si notre amitié le pouvait souffrir, ou si les choses avaient besoin d'explication et ne parlaient pas d'elles-mêmes. Persuade-toi bien de ceci, je te prie : si je vois que tu as pensé à mes intérêts, tu trouveras dans ma reconnaissance une source abondante et intarissable de joies. Adieu.

CLXXXIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 1).

Minturnes, 5 *ou* 6 *mai* 51.

1. Oui[1], notre séparation m'a fait voir ce que sont tes sentiments, et quant aux miens, mon cœur m'en porte suffisamment témoignage. Raison de plus pour que tu veilles à ce qu'on n'ajoute rien à mes fonctions, afin que notre regret d'être séparés ne dure pas plus d'un an.

2. Pour Annius Saturninus, tu as très bien fait ce qui convenait. Quant aux cautions, je te prie de t'en charger tant que tu seras à Rome : et il y a un certain nombre de cautions en garantie de vente[2], comme par exemple pour les terres de Mennius ou encore d'Atilius. Pour Oppius, on a agi selon mon désir ; tu as particulièrement bien fait de lui ouvrir un crédit de 800.000 sesterces. Je désire qu'on les lui paie de toute façon, même

1. *Ego uero* : formule de réponse particulièrement vive.

2. Sur la *satisdatio secundum mancipium*, cf. Fr. GIRARD, *Manuel de droit romain*, 6e éd., p. 567, n. 1.

tui consili est; ego te quod tibi ueniet in mentem mea interesse ualde rogo.

Pluribus uerbis ad te scriberem, si aut tua humanitas longiorem orationem expectaret aut id fieri nostra amicitia pateretur aut res uerba desideraret ac non pro se ipsa loqueretur.. Hoc uelim tibi persuadeas, si rationibus meis prouisum a te esse intellexero, magnam te ex eo et perpetuam uoluptatem esse capturum. Vale.

CLXXXIII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 1).

Scr. Minturnis III. aut prid. Non. Mai. a. 703/51.

1. Ego uero et tuum in discessu uidi animum et meo sum ipse testis. Quo magis erit tibi uidendum ne quid noui decernatur, ut hoc nostrum desiderium ne plus sit annuum.

2. De Annio Saturnino curasti probe. De satisdando uero te rogo, quoad eris Romae, tu ut satisdes : et sunt aliquot satisdationes secundum mancipium, uel*uti* Mennianorum praediorum uel Atilianorum. De Oppio factum est *ut* uolui, et maxime quo*d* $\overline{\text{DCCC}}$ aperuisti. Quae

2. 5 consili : consuli M[1] consilii M[2], GR || ego M : ergo GR || 12 uale M[2], GR : *om.* M[1].

CLXXXIII. — *M* 88 r° ; *G* 97 v° [§ 2, *u.* 3 secundum... *u.* 7 expectetur *om. G*] ; *R* 50 r° *P* 67 v°.

1. 1 meo : in eo *RPOV* [*cf. Sjögren,* Comm. Tull., p. 86-87] || 3 ut : id *E* et *R*.

2. 2 uero : *om. RPO*[1]*V* || 3 ueluti *M*[4]*s* : uel his tu (Ω) || mennianorum : memm- *P, uulg.* || 5 ut *s, ed. Asc.*[2] : *om.* (Ω) || quod *ed. Asc.*[2] : quo (Ω) || $\overline{\text{DCCC}}$ *Sjögren* : DCCC (Ω).

au prix d'un emprunt, sans attendre le complet recouvrement de mes créances.

3. J'en viens maintenant à cette petite ligne que tu as écrite en travers à la fin de ta lettre, et où tu me fais des recommandations au sujet de ta sœur. Voici ce qu'il en est. Quand je fus dans ma villa d'Arpinum, mon frère étant venu m'y voir, nous nous empressâmes de causer, et il fut beaucoup question de toi : de là j'en vins à ce que nous avions dit, toi et moi, dans mon Tusculanum, au sujet de ta sœur. Je n'ai jamais rien vu de si doux, de si paisible que les sentiments de mon frère pour elle à ce moment-là : même s'il avait éprouvé quelque mécontentement de ses dépenses, il n'y paraissait pas. Ainsi se passa cette journée. Le lendemain, nous partîmes d'Arpinum. Comme c'était jour de fête[1], Quintus resta dans son Arcanum, tandis que moi j'allais coucher à Aquinum ; mais nous déjeunâmes dans l'Arcanum[2]. Tu connais cette propriété. A notre arrivée, Quintus dit à Pomponia, le plus poliment du monde : « Invite ces dames à ta table, moi, je prendrai les enfants ».* Il ne pouvait y avoir, à mon avis du moins, plus parfaite douceur, et non point seulement dans les paroles, mais aussi dans les sentiments et la physionomie. Mais elle, devant nous : « Moi aussi je suis ici en invitée ». C'était, je pense, parce que Statius l'avait précédée pour s'occuper de notre déjeuner. Alors Quintus, s'adressant à moi : « Voilà ce que j'ai à supporter chaque jour. »

1. Les *Floralia* se célébraient du 28 avril au 3 mai ; ces fêtes étaient l'occasion de réjouissances campagnardes auxquelles il était convenable que les propriétaires des domaines fussent présents.

2. Sur cette propriété de Quintus, cf. t. II, note* pour la p. 150, l. 14.

quidem ego utique uel uersura facta solui uolo, ne extrema exactio nostrorum nominum expectetur.

3. Nunc uenio ad transuersum illum extremae epistulae tuae uersiculum in quo me admones de sorore. Quae res se sic habet. Vt ueni in Arpinas, cum ad me frater uenisset, in primis nobis sermo isque multus de te fuit. Ex quo ego ueni ad ea quae fueramus ego et tu inter nos de sorore in Tusculano locuti. Nihil tam uidi mite, nihil tam placatum quam tum meus frater erat in sororem tuam, ut, etiam si qua fuerat ex ratione sumptus offensio, non appareret. Ille sic dies. Postridie ex Arpinati profecti sumus. Vt in Arcano Quintus maneret dies fecit, ego Aquini, sed prandimus in Arcano. Nosti hunc fundum. Quo ut uenimus, humanissime Quintus « Pomponia » inquit « tu inuita mulieres, ego uero asciuero pueros. » Nihil potuit, mihi quidem ut uisum est, dulcius idque cum uerbis tum etiam animo ac uultu. At illa audientibus nobis « Ego ipsa sum » inquit « hic hospita », id autem ex eo, ut opinor, quod antecesserat Statius ut prandium nobis uideret. Tum Quintus « En » inquit mihi « haec ego patior cotidie. »

2. 7 exactio Δ : actio *RPO*[1]*V* || nominum *RPOV*, *Cr.*[m] : omnium Δ, *uett.*
3. 1 nunc : nunc uero *G*, *M*[3] || 6 in tusculano : *om.* *G* || 9 sumptus *E*, *PO*, *Cr.*[m] : sumptum *R* sumpta Δ, *V*, *uett. praeter Rom.* supradicta *G* || ille sic dies Σ, *Cr.*[m] : ille. sic die *M*[1] illo sic die *G*, *M*[3], *uett. praeter Rom.* || 12 humanissime : *om.* *M*[1] || 14 uero : *om.* *M*[1] [ego uiros arciuero *Malaspina*, *uulg.*] || 16 ipsa : *om.* M[1] || 19 en inquit : enim quid *RP* enim inquit *G*.

4. Tu me diras : « Mais, voyons, était-ce chose grave ? » Oui, grave, et c'est pourquoi j'en avais été moi-même ému : il y avait dans sa réponse — paroles et air — une acrimonie si déplacée ! Bien qu'ayant de la peine, je n'en laissai rien voir. Nous nous mîmes tous à table, sauf elle ; Quintus, pourtant, lui fit porter les plats ; elle les renvoya. A quoi bon insister ? mon frère m'a paru la douceur même, ta sœur, tout ce qu'il y a de plus acrimonieux ; et je passe plusieurs traits qui m'ont plus irrité que Quintus lui-même. Là-dessus je suis parti pour Aquinum. Quintus est resté dans l'Arcanum ; il est venu me retrouver à Aquinum le lendemain matin et m'a raconté qu'elle avait refusé de partager son lit et qu'au moment de la séparation elle avait été telle que je l'avais vue. Pour conclure, je t'autorise à lui dire que ce jour-là, à mon avis, elle a manqué de cœur.

Je t'ai écrit là-dessus plus longuement peut-être qu'il n'eût été nécessaire, afin de te montrer que toi aussi[1] tu as des leçons et des avertissements à donner. 5. Je n'ai plus que ceci à te dire : fais bien, avant ton départ, tout ce dont je t'ai chargé, écris-moi tout, fais décamper Pomptinus[2], aie soin, quand tu seras parti, que je le sache, enfin sois bien persuadé que tu es, vraiment, ce qu'il y a de plus cher et de plus doux à mon cœur. Je me suis séparé d'A. Torquatus à Minturnes, non sans de tendres regrets : c'est le meilleur des hommes ; fais-lui savoir, je te prie, en causant, que je t'ai dit un mot de lui dans ma lettre.

1. Atticus, dans le post-scriptum *(transuersus uersiculus)* auquel Cicéron répond, avait prié Cicéron de raisonner Quintus (cf. § 3, *me admones de sorore*).

2. C. Pomptinus, un de ses légats. Voir plus loin, p. 228, n. 2.

4. Dices « Quid, quaeso, istuc erat ? » Magnum ; itaque me ipsum commouerat ; sic absurde et aspere uerbis uultuque responderat. Dissimulaui dolens. Discubuimus omnes praeter illam, cui tamen Quintus de mensa misit. Illa reiecit. Quid multa ? nihil meo fratre lenius, nihil asperius tua sorore mihi uisum est ; et multa praetereo quae tum mihi maiori stomacho quam ipsi Quinto fuerunt. Ego inde Aquinum. Quintus in Arcano remansit et Aquinum ad me postridie mane uenit mihique narrauit nec secum illam dormire uoluisse et, cum discessura esset, fuisse eiusmodi qualem ego uidissem. Quid quaeris ? uel ipsi hoc dicas licet, humanitatem ei meo iudicio illo die defuisse.

Haec ad te scripsi fortasse pluribus quam necesse fuit, ut uideres tuas quoque esse partis instituendi et monendi. 5. Reliquum est ut antequam proficiscare mandata nostra exhaurias, scribas ad me omnia, Pomptinum extrudas, cum profectus eris cures ut sciam, sic habeas nihil mehercule te mihi nec carius esse nec suauius. A. Torquatum amantissime dimisi Minturnis, optimum uirum ; cui me ad te scripsisse aliquid in sermone significes uelim.

4. 1 quaeso *Manutius* : quasi Ω, *uett.* || 4 cui tamen : cum tamen *RP* || 11 uoluisse et Σ : et *om.* ΔΠ || 13 ei *E, RP, M*[corr] : et (Δ) Π, *OV* || 16 ut : ut tu *G, M*[3].

5. 2 pomptinum *RPOV* : pomtinum *M*[1] pontinum Π || 3 sic *P, uett. praeter Rom.* : si Δ, *R, G* || 5 a. torquatum : ad torquatum *RPV* torquatum *M*[1] || minturnis Δ, *RV, uett.* : miturnis *G* *om. P spatio relicto* || 6 scripsisse : <de se> *add. Lambin.*

CLXXXIV. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 2).

Pompéi, 10 *mai* 51.

1. Le 10 mai, au moment où je remets cette lettre, je pars de ma villa de Pompéi, pour passer la journée chez Pontius, dans sa propriété de Trébule. Ensuite j'ai l'intention de voyager par étapes normales et sans plus m'attarder. Étant dans ma villa de Cumes j'eus la visite, qui me fut très agréable, de notre ami Hortensius ; comme il se mettait à mes ordres, je lui ai fait plusieurs recommandations générales, mais j'ai insisté spécialement sur mon désir de le voir s'opposer, autant qu'il dépendait de lui, à ce qu'on nous prorogeât dans nos commandements provinciaux[1]. Fortifie-le, je te prie, dans ces dispositions ; dis-lui aussi que je lui suis reconnaissant d'être venu me voir et de m'avoir promis son appui pour cela et pour tout ce qui pourrait m'être utile. J'ai mis également dans mes intérêts notre ami Furnius, qui sera tribun de la plèbe, à ce que je vois, l'année prochaine. **2.** Nous avons eu dans ma villa de Cumes comme une petite Rome en miniature : si grande était la foule qui s'y pressait ! Toutefois notre Rufio, voyant que Vestorius le guettait*, l'a mis hors

1. *Prouincias.* Il n'y a pas lieu de corriger : *prouinciam.* Mais non pas pour la raison que fait valoir Lehmann, *Jahr. des philol. Vereins*, 1888, p. 257 : « Le décret du Sénat pouvait ne pas concerner seulement la Cilicie ». Cicéron ne s'intéresse qu'à la Cilicie ; et d'ailleurs le Sénat ne prorogeait pas en bloc les gouverneurs de province, mais prenait des mesures distinctes pour chaque cas particulier. Le pluriel s'explique, selon nous, parce que Cicéron pense non seulement à lui-même, mais à son questeur et à ses légats, et plus spécialement peut-être à son frère Quintus. Pour le mot *prouincia* employé à propos de légats, cf. *Att.*, I, 17, 7 *(XXIII).*

CLXXXIV. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 2).

Scr. in Pompeiano VI. Id. Mai. a. 703/51.

1. A. d. vi. Idus Maias, cum has dabam litteras, ex Pompeiano proficiscebar ut eo die manerem in Trebulano apud Pontium. Deinde cogitabam sine ulla mora iusta itinera facere. In Cumano cum essem, uenit ad me, quod mihi pergratum fuit, noster Hortensius ; cui deposcenti mea mandata cetera uniuerse manda*ui*, illud prop*rie*, ne pateretur, quantum esset in ipso, prorogari nobis prouincias. In quo eum tu uelim confirmes gratumque mihi fecisse dicas quod et uenerit ad me et hoc mihi praetereaque si quid opus esset promiserit. Confirmaui ad eam causam etiam *F*urnium nostrum quem ad annum tr. pl. uidebam fore. **2.** Habuimus in Cumano quasi pusillam Romam : tanta erat in his locis multitudo ; cum interim Rufio noster, quod se a Vestorio obseruari uideba*t*, stra*t*egem*ate* hominem percussit ; nam ad me non accessit. Itane ? cum Hortensius

CLXXXIV. — *M* 89 r°; *G* 98 v° [*lacunam praebet* 1, *u.* 7 illud... 2, *u.* 14 laborarit] ; *R* 50 v° ; *P* 68 r°.

1. 1 ex *G, uett. praeter Rom.* : et *M*[1], *RPOV* e *M*[corr] || 6 mandaui *uett.* : -asti Ω, *Cr.*[m] || 7 proprie *Manutius* : prope (Ω) probe *M*[2], *uett. praeter Rom.* || 8 prouincias : -iam *Pius, uulg.* [*uide comm.*] || 11 furnium *ed. Crat.* : turnium (Ω).

2. 4 uidebat *M*[corr], *uulg.* : -atur Ω, *uett.* || strategemate *Victorius* : stragem alto Ω.

de combat par une ruse de guerre : il s'est abstenu de venir me voir. Est-ce possible ? Quand Hortensius venait, lui, un Hortensius, et malade, et de si loin, quand tant de gens avec lui venaient, ce monsieur-là n'est pas venu ? Non, te dis-je. Tu ne l'as donc pas vu ? me diras-tu. Comment aurais-je pu ne pas le voir en traversant le marché de Pouzzoles ? Je l'y ai salué alors qu'il était en train, je crois, de traiter quelque affaire ; je lui ai même ensuite dit adieu alors que, sortant de sa villa, il m'avait offert ses services. De sa part, faut-il croire à un manque de gratitude ? ne mérite-t-il pas plutôt d'être loué de ce que précisément il ne s'est pas soucié de l'être ?

3. Mais je reviens à mon premier propos. Ne crois pas que rien me console de ma charge présente, que je supporte avec une peine infinie, sinon l'espoir qu'elle ne durera pas plus d'un an. Beaucoup de personnes, jugeant d'après le sentiment habituel des autres proconsuls, ne croient pas que tel soit mon désir ; mais toi, qui sais, tu m'aideras de tout ton pouvoir, j'entends lorsqu'il y aura lieu de s'en occuper, c'est-à-dire à ton retour d'Épire. Parle-moi, je te prie, de la situation politique, s'il y a quelque nouvelle qui te paraisse en valoir la peine. Car on n'a pas encore ici d'informations suffisantes sur la façon dont César supporte le décret du Sénat, frappé d'opposition, mais dûment rédigé, et le bruit court au sujet des Transpadans qu'ils ont été invités à nommer des quatuorvirs[1]. Si cela est, je redoute de sérieux mouvements. Mais je saurai quelque chose par Pompée[2].

1. Voir la Notice, p. 189 et note 4.
2. Pompée était alors à Tarente. Cf. *Att.*, V, 6, 1 *(CLXXXVIII)* et V, 7 *(CLXXXIX)*.

ueniret et infirmus et *t*am longe et Hortensius, cum maxima praeterea multitudo, ille non uenit ? Non, inquam. Non uidisti igitur hominem ? inquies. Qui potui non uidere cum per emporium Puteolanorum iter facerem ? In quo illum agentem aliquid, credo, salutaui, post e*t*iam iussi ualere, cum me ex*i*ens e sua uilla numquid uellem rogasset. Hunc hominem parum gratum quisquam putet ? aut non in eo ipso laudandum, quod laudari non laborarit ?

3. Sed redeo ad illud. Nol*i* putare mihi aliam consolationem esse huius ingentis molestiae nisi quod spero non longiorem annua fore. Hoc me ita uelle multi non credunt ex consuetudine aliorum ; tu qui scis omnem diligentiam adhibebis tum scilicet cum id agi debebit, cum ex Epiro redieris. De r. p. scribas ad me uelim si quid erit quod oper*ae* *reare*. Nondum enim satis huc erat allatum quomodo Caesar ferret de auctoritate perscripta, eratque rumor de Transpadanis eos iussos IIII uiros creare. Quod si ita est, magnos motus timeo. Sed aliquid ex Pompeio sciam.

. **2.** 6 et tam *ed. Rom.* : etiam Ω || longe et *RPOV* : et *om.* Δ, *uett.* || 7 uenit M^{corr} *s*, *V*, *uett. praeter Rom.* : lenit (Δ) leuit *RP* || 8 uidisti : uidi. est *RPV* || 11 post etiam *Manutius* : postea iam Ω, *uett.* || me : ne *RPV* || exiens e *Lambin, Muret* : expense Ω, Z^b || sua uilla numquid : sua uilianū quid *R* suarum uillarum quid PO^1(?) *V* || 14 laudari *OV*, $Cr.^m$: etiam laudari *RP* audiri Δ, *uett.*

3. 1 noli *V*, *edd. Crat.*, *Rom.* : nolim Δ, *RP*, *G* || 7 operae <reare> *Kurfess*, B. ph. Woch., 1919, p. 1174 : opere RPO^1V, *G*, M^{corr} operare Δ opperiare *ed. Asc.*[2] odorere *Vrsinus* operae *Sjögren* || 8 quomodo *RV*, *uett. praeter Rom.* quomo *P* quoquomodo ΔΠ || 9 perscripta *RPV* : praescripta ΔΠ || 10 iussos iiii uiros *uulg.* : iussos illi uiros *M*, *G* iussu sil uiros *RV* iussu illius uiros *P*, *uett. praeter Rom.* || 11 sciam : cura ut ualeas *add.* *RPOV* uale *add. uett.*

CLXXXV. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 3).

Trébule, 11 *mai* 51.

1. Le 10 mai, je suis arrivé chez Pontius, dans sa propriété de Trébule[1]. On m'y a remis deux lettres de toi, qui étaient parties l'avant-veille[2] ; mais le même jour, en quittant ma villa de Pompéi, j'avais donné à Philotimus une lettre pour toi : si bien que je n'ai vraiment rien à t'écrire maintenant. Dis-moi, je t'en prie, quels sont les bruits qui courent touchant la situation politique ; car dans les villes que je traverse on a grand'-peur, à ce que je vois ; mais que de rumeurs sans fondement ! Je voudrais savoir ton opinion sur ces choses, et la date*.

2. Je ne sais à quelle lettre tu souhaites réponse. En effet, je n'ai encore reçu que les deux qui m'ont été remises ensemble à Trébule : l'une contenait à mon intention l'édit †....†[3] (elle portait la date du 7 mai), l'autre était une réponse à ma lettre de Minturnes. Comme je crains qu'il n'y ait eu quelque chose de *spécialement important* dans celle que je n'ai pas reçue, et à laquelle tu demandes réponse ! Oui, je te mettrai dans les bonnes grâces de Lentulus.

1. Sur l'emplacement probable du Trebulanum de Pontius, voir la Notice, p. 188, note 2.
2. Comme on le voit par la suite (§ 2), l'une avait été écrite le 7, l'autre — réponse à *CLXXXIII* — le 8.
3. Voir la Notice, p. 190, note 1.

CLXXXV. — AD ATTICVM.
(*Att.*, V, 3).

Scr. in Trebulano V. Id. Mai. a. 703/51.

1. A. d. v*i*. Idus Maias ueni in Trebulanum ad Pontium. Ibi mihi tuae litterae binae redditae sunt tertio abs te die. Eodem autem ex*i*ens e Pompeiano Philotimo dederam ad te litteras ; nec uero nunc erat sane quid scriberem. Qui de re p. rumores scribe, quaeso ; in oppidis enim summum uideo timorem, sed multa inania. Quid de his cogites et quando scire uelim. **2.** Ad quas litteras tibi rescribi uelis nescio. Nullas enim adhuc acceperam praeter quae mihi binae s*i*m*ul* in Trebulano redditae sunt ; quarum alterae edictum † publi li † mihi habebant (erant autem Nonis Maiis datae), alterae rescriptae ad meas Minturnensis. Qua*m* uereor ne quid fuerit σπουδαιότερον in iis quas non accepi, quibus rescribi uis ! *Apud* Lentulum ponam te in grati*a*.

CLXXXV. — *M* 89 v° ; *G* 98 v° ; *R* 51 r° ; *P* 68 v°.

1. 1 ui *uulg.* [*cf. ep. superiorem*, § 1] : u Ω || 3 exiens e *Lambin* : expense (Ω) || 5 quid Ω, *uett.* : quod *Lambin, uulg.* [*cf. Gaffiot*, Pour le vrai latin, p. 72 sq.].

2. 2 simul *s*, *ed. Rom.* : semel (Ω), (*uett.*) || 3 alter(a)e edictum *s*, *PV*, *uett.* : altera ed- *M*^{corr} [*de M*^{1} *non liquet*] alter(a)e d- *G*, *M*^{corr} alterum ed- *R* || 4 publi. li. michi *M* : publi(i) mihi ΣΠ p. licini(i) *uulg.* tr. pl. mihi *coniecerim* [*uide supra* p. 190, n. 1] || 5 alter(a)e *RPV*, *uett. praeter Iens.* : -ra (Δ), *G* || rescript(a)e *V*, *uett. praeter Iens.* : rescriptas Δ, *G* res scriptas *R* res scripte *P* || quam *ed. Asc.*^{2} : qu(a)e Ω || 6 fuerit *M*^{2} [al. fiat c^{3} fuerit *M*^{2}], *PV*, *uett.* : -rat Δ, *RO*, *G* || 7 rescribi uis : rescribimus enim *RP* || <apud> *Victorius* : *om.* Ω, *uett.* || lentulum : -li *M*^{3} *bds* || 8 gratia *Ernesti* : -am Ω, *uett.*

3. J'aime beaucoup Denys. Ton Nicanor me rend de très grands services[1]. Je n'ai plus rien à t'écrire, et voici le jour. J'ai l'intention d'être aujourd'hui à Bénévent. Par ma modération et mon zèle, je m'acquitterai de ce que je dois à la république[2]. De chez Pontius, de son domaine de Trébule, le 11 mai.

CLXXXVI. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 4).

Bénévent, 12 *mai* 51.

1. Je suis arrivé à Bénévent le 11 mai. J'y ai reçu la lettre que dans ta dernière, celle à laquelle j'ai répondu ce jour-là du Trébulanum de Pontius, tu me disais m'avoir envoyée. C'est même deux lettres de toi que j'ai reçues à Bénévent, l'une que m'a remise, de très bon matin, Funisulanus, l'autre que m'a apportée Tullius le copiste. Je te suis très reconnaissant de ton zèle touchant ma première et plus importante recommandation[3]. Mais ton départ affaiblit mes espérances. †....†, mais faute de mieux, je suis forcé de m'en con-

1. Sur l'affranchi Denys, voir plus haut, p. 16 et n. 2. Il est plusienrs fois question de lui dans les lettres de Cilicie : *Att.*, VI, 1, 13 (*CCL*); 2, 3 (*CCLIX*); VII, 3, 10; 4, 1. Nicanor était un esclave d'Atticus que celui-ci avait prêté à Cicéron pour qu'il l'emmenât en Cilicie : cf. *Att.*, V, 20, 9 (*CCXXVIII*).

2. D'après notre conjecture : *r. p. satis faciemus.* Sur les résolutions de Cicéron, voir la Notice, p. 193-194.

3. Apparemment, la recommandation de veiller à ce qu'on ne le proroge pas dans son gouvernement (voir la Notice, p. 188), plutôt que celle qui visait le mariage de Tullia, dont il est question aussitôt après.

3. Dionysius nobis cordi est. Nicanor tuus operam mihi dat egre*g*ia*m*. Iam deest quid scribam, et lucet. Beneuenti cogitabam h*o*di*e*. Nostra continentia et diligentia *r. p.* satis faciemus. A Ponti*o* ex Trebulano a. d. v. Idus Maias.

CLXXXVI. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 4).

Scr. Beneuenti IV. Id. Mai. a. 703/51.

1. Beneuentum ueni a. d. v. Idus Maias. Ibi accepi eas litteras quas tu superioribus litteris significaueras te dedisse, ad quas ego ipso eo die dederam ex Trebulano *a* Pontio. Ac binas quidem tuas Beneuenti accepi, quarum alteras Funisulanus multo mane mihi dedit, alteras scriba Tullius. Gratissima est mihi tua cura de illo meo primo et maximo mandato ; sed tua profectio spem meam debilitat. Ac †me ille illud quod labat†,

3. 2 egregiam *uett.* : e grecia [egrecia *R*] (Ω) || quid Ω, *uett.* : quod *Lambin, uulg.* || 3 hodie *Manutius* : hoc de Ω, *uett.* || 4 r. p. *ego* : esse [ẽẽ *plerumque scriptum*] Ω [*ab ipsius Ciceronis currenti scriptura error fluxisse uidetur*] || satis faciemus *RPO*[1]*V* : satis *add.* Δ, *G, uett.* || pontio *ed. Asc.*[2] : ponto Ω || 5 maias : datas *add. RP.*

CLXXXVI. — *M* 89 v° ; *G* 99 r° [*lacunas praebet* 1, *u.* 8 ac... *u.* 15 uideo, 2, *u.* 7 de illo... *u.* 12 Scrofa] ; *R* 51 r° ; *P* 68 v°.

1. 1 u id. : ui idus *RP* || 3 ipso eo *edd. Asc.*[2], *Iens.* : ipse eo Δ, *RP* eo [*om.* ego ipse] *G* eo ipso *ed. Rom.* || 4 a *Manutius* : l. Ω, *uett.* || 5 alteras... dedit *om. RP* || 7 mandato : -tu *M*[1] || 8 me ille illud quod labat *RPO*[1](?)*V, Z*[b] : me ille. illud *M*[1] me illud quidem labat (Δ), *uett. praeter Rom.* mi illi. illud *M*[corr] de illo illuc quidem labor *Kayser* [*uide supra*, p. 191, n. 6].

tenter. Pour l'autre qui, m'écris-tu, ne t'a pas paru hostile à la chose, je crains qu'il ne soit pas possible de décider notre chère enfant ; et de ton côté tu déclares que *ce n'est pas commode d'y voir clair*. Pour moi, je suis favorable ; mais tu ne seras pas là, et en mon absence cela ne laissera pas d'étonner. Ah ! si l'un de nous deux était présent, on pourrait, par l'entremise de Servilia, arranger en faveur de Servius quelque chose d'acceptable[1]. Mais en fait, à supposer même qu'on veuille bien, je ne vois pas comment s'y prendre.

2. J'en viens maintenant à la lettre que m'a remise Tullius. Pour ce qui est de Marcellus, tu as agi diligemment. Si donc le sénatus-consulte aboutit, tu voudras bien me l'écrire ; dans le cas contraire, tu n'en poursuivras pas moins la chose. Car il sera nécessaire qu'on me donne des troupes, et de même à Bibulus*. Mais je ne doute pas que le sénatus-consulte ne s'obtienne facilement, surtout dans une affaire où l'intérêt du pays est en cause. Parfait pour Torquatus. Quant à Maso et Ligur, ce sera pour leur arrivée. Et pour ce que désire Chérippus (puisque là-dessus encore tu t'es abstenu de me dire *de quel côté tu penches*) ô charge du pouvoir ! faut-il aussi que je m'occupe de lui ? Il le faut, si du moins je ne veux pas qu'une voix s'élève au Sénat pour crier « En délibération ! » ou « Le compte des présents ! »*. Quant aux autres.... Tu as bien fait cependant de parler à Scrofa. Ce que tu m'écris au sujet de Pomptinus est juste : il est de fait que s'il doit être à Brindes avant le 1er juin, il y a moins lieu de presser M. Annéius et Tullius*. **3.** Pour ce que tu as entendu dire au sujet de Sicinius, c'est aussi mon avis, à condition que cette clause

1. Pour Tullia, ou pour l'opinion publique ? Même doute quant à la phrase précédente : « cela ne laissera pas d'étonner ». — Sur la question du troisième mariage de Tullia, voir la Notice, p. 191.

non quo —, sed inopia cogimur eo contenti esse. De illo altero quem scribis tibi uisum esse non alienum, uereor adduci ut nostra possit, et tu *a*is δυσδιάγνωστον esse. Equidem sum facilis, sed tu aberis et me apsente res habebit mirationem. Nam posset aliquid, si uteruis nostrum adesset, agente Seruili*a* Seruio fieri probabile. Nunc, si iam res placeat, agendi tamen *u*iam non uideo.

2. Nunc uenio ad eam epistulam quam accepi a Tullio. De Marcello fecisti diligenter. Igitur s. c. si erit factum, scribes ad me ; si minus, rem tamen conficies ; mihi enim attribui oportebit, item Bibul*o*. Sed non dubito quin s. c. expeditum sit in quo praesertim sit compendium populi. De Torquato probe. De Masone et Ligure, cum uenerint. De illo quod Chaerippus (quoniam hic quoque πρόσνευσιν sustulisti), o prouincia ! etiamne hic mihi curandus est ? curandus autem hactenus ne quid ad senatum « consule ! » aut « numera ! » Nam de ceteris — sed tamen commode, quod cum Scrofa. De Promp*ti*no recte scribis. Est enim ita ut, si ante K. Iunias Brundisi futurus sit, minus urgendi fuerint M. Ann*e*ius et Tullius. **3.** Quae de Sicinio audisti et mihi probantur, modo ne illa exceptio in aliquem incurrat bene de nobis meritum. Sed considera-

1. 11 tu ais *Turnèbe* : tuis Δ, *RP, uett. om. P spat. rel.* || 12 tu aberis : tu aueris M^1 tuaueris *R* tuearis *P, ed. Iens.* || 13 habebit mirationem *Kayser* : -bis mir- (Δ), *RPO* : -bit admir- *s*, *V* -bit mei rationem ? *Tyrrell, alii alia* || 14 seruilia *Tunstall* : -lio Ω, *uett.* || 15 uiam *ed. Asc.*[2] : aliam Ω.

2. 1 eam *RPOV*, Π : illam Δ || 4 bibulo *ed. Asc.*[2] : -li Ω || 12 pomptino *uulg.* : pompeiano Ω, *uett.* || 14 anneius *Schütz*: annius (Ω) || tullius : <l.> tullius *Baiter.*

3. 1 qu(a)e *M^1m, RPOV* : qu(a)eque *G, M^3bds* || 2 et *M^2bds* : em *M^1m* enim *RPV* ea *G, uett. praeter Rom., uulg.* || exceptio : expectatio *G, M^3*.

restrictive n'aille pas contre les intérêts de quelqu'un dont je sois l'obligé[1]. Mais j'y réfléchirai; car le principe, je l'approuve. Je te ferai savoir ce que j'aurai décidé touchant mon itinéraire, et aussi, quand je l'aurai appris de lui-même, ce que Pompée compte faire au sujet de ses cinq préfets[2]. Quant à Oppius, c'est bien, j'approuve ce que tu lui as dit au sujet des 800.000 sesterces : puisque tu as Philotime, achève cette affaire, vois les comptes, et, si tu m'aimes, fais en sorte avant ton départ que j'obtienne davantage*. Tu m'auras soulagé d'un grand souci.

4. J'ai répondu à tout. Sauf que j'allais oublier cette disette de papier où tu es. C'est moi qui suis attrapé, si, parce que tu en manques, tu m'écris moins longuement. J'en mets deux cents feuilles* à ta disposition (quoique l'écriture serrée de cette page montre assez combien j'en suis économe), car j'attends de toi les nouvelles officielles, les potins, et même ce que tu peux savoir de sûr touchant César. Prends bien soin de me faire porter des lettres, notamment par Pomptinus, sur tous les sujets.

CLXXXVII. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 5).

Venouse, 15 *mai* 51.

1. Je n'ai absolument rien à t'écrire : pas de commission à te donner, n'en ayant oublié aucune, rien à te raconter, parce qu'il n'y a rien de neuf ; enfin il n'y

1. Ce Sicinius est peut-être Q. Sicinius, triumvir monétaire en 49 (Cf. Babelon, *Monnaies de la Rép. romaine*, II, p. 458). La présente allusion est d'ailleurs obscure.

2. Cf. *Att.*, V, 7 *(CLXXXIX)*.

bimus ; rem enim probo. De nostro itinere quod statuero, de quinque praefectis quid Pompeius facturus sit cum ex ipso cognoro faciam ut scias. De Oppio bene curasti quod ei de DCCC exposuisti, idque, quoniam Philotimum habes, perfice, et cognosce rationem, et ut agam amplius, si me amas, priusquam proficiscaris effice. Magna me cura leuaris.

4. Habes ad omnia. Etsi paene praeterii chartam tibi deesse. Mea captio est, siquidem eius inopia minus multa ad me scribis. Tu uero aufer CC (etsi meam in eo parsimoniam huius paginae contractio significat), dum acta et rumores ue*l* etiam si qua certa habes de Caesare expecto. Litteras et aliis *et* Pomptino de omnibus rebus diligenter dabis.

CLXXXVII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 5).

Scr. Venusiae Id. Mai. a. 703/51.

1. Plane nil est quod scribam ; nam nec quid mandem habeo (nihil enim praetermissum est), nec quid

3. 7 ei de : ei *ed. Asc.*[2], *Wesenberg* || 8 ut agam amplius : *cruce notauit Müller* ut ne angar amplius *Malaspina* ut agam planius *Lehmann.*

4. 3 CC *ego* : ducentos Ω -as *Wesenberg* [*uide comm.*] || 5 uel etiam *Stinner* : uellet. iam Ω, *uett.* || 6 aliis *M*, *P*, (Π) -ias *bdms*, *OV*, *uett.* || <et> *add. Boot* || 7 diligenter *bds*, Π : -tes *Mm*, *RPOV*, *uett.*

CLXXXVII. — *M* 90 r° ; *G* 99 v° ; *R* 51 v° ; *P* 69 r°.

1. 1 nil est *M*[2] *d m s* , *E*, *R*[2], *uett.* : nicl est *R*[1] nihil est *b*, *P* id est *M*[1], *G* deest *Victorius*, *uulg.* || quid Ω, *uett.* : quod *Ernesti* [*cf. Gaffiot*, Pour le vrai latin, p. 72 sq.] || 2 nec quid Σ, *uett.* : nequid ΔΠ nec quod *Ernesti.*

a pas lieu à plaisanterie, car j'ai tant de soucis ! Sache seulement que je remets cette lettre le 15 mai au matin, en quittant Venouse. Je crois qu'aujourd'hui on aura fait quelque chose au Sénat. Aussi souhaité-je être suivi d'une lettre de toi qui me fasse connaître non seulement tout ce qui se passe, mais aussi tout ce qui se dit. Je la recevrai à Brindes ; j'ai en effet l'intention d'y attendre Pomptinus pour le jour que tu m'as dit. **2.** Je t'écrirai, quant à moi, pour te dire tout au long les *entretiens* que j'aurai eus à Tarente avec Pompée sur la politique. Mais ce que je voudrais bien savoir, c'est jusqu'à quel moment je peux t'écrire en toute sûreté, c'est-à-dire combien de temps tu dois rester à Rome : car je voudrais savoir où adresser mes lettres par la suite, et n'en pas envoyer qui se perdent. Mais, avant ton départ, que soit réglée, en tout cas, l'affaire de ces 820.000 sesterces[1]. Compte-la, je te prie, au nombre des plus importantes et des plus urgentes : ce que j'ai voulu suivant tes conseils, que je le réalise avec ton concours.

CLXXXVIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 6).

Tarente, 19 *mai* 51.

1. Je suis arrivé à Tarente le 18 mai. Ayant décidé d'attendre Pomptinus, j'ai pensé que le mieux était de

1. Il s'agit de la dette de Cicéron envers César, représenté par Oppius : cf. *Att.* V, 1, 1 *(CLXXXIII)* ; 4, 3 *(CLXXXVI)* ; 6, 2 *(CLXXXVIII)* ; 9, 2 *(CXCV)* ; Notice, p. 187. Les deux premières lettres donnent le chiffre rond de 800.000 sesterces (= 800.000 francs environ de notre monnaie). La somme exacte était à fixer, par des comptes dont s'occupait Atticus ; cf. la lettre précédente, § 3 et note* pour la p. 213, l. 10.

narrem (noui enim nihil est), nec iocandi locus est ; ita me multa sollicitant. Tantum tamen scito, Idibus Maiis nos Venusia mane proficiscentis has dedisse. Eo autem die credo aliquid actum in senatu. Sequantur igitur nos tuae litterae quibus non modo res omnis sed etiam rumores cognoscamus. Eas accipiemus Brundisii ; ibi enim Pomptinum ad eam diem quam tu scripsisti expectare consilium est. **2.** Nos Tarenti quos cum Pompeio διαλόγους de re p. habuerimus ad te perscribemus. Etsi id ipsum scire cupio quod ad tempus recte ad te scribere possim, id est quamdiu Romae futurus sis, ut aut quo de*m* posthac litteras sciam aut ne dem frustra. Sed ante quam proficiscare, utique explicatum sit illud HS. $\overline{\text{XX}}$ et $\overline{\text{DCCC}}$. Hoc uelim in maximis rebus et maxime necessariis habeas, ut quod auctore te uelle coepi, adiutore adsequar.

CLXXXVIII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 6).

Scr. Tarenti XIV. Kal. Iun. a. 703/51.

1. Tarentum ueni a. d. xv. K. Iunias. Quod Pomptinum statueram expectare, commodissimum duxi dies

1. 3 nihil est Σ [nich ē *R*] : mihi est Π mihi Δ, *uett.* nihil *Manutius, uulg.* || 5 uenusia *E, G* : -siam (Δ), *R O* -sse iam *M*[1] uen [*spatium sequitur*] *P.*

2. 4 possim Σ : -em ΔΠ || 5 quo dem *Manutius* : quod est Ω, *uett.* [quod ē *R* ; *quam scripturam in archetypo fuisse erroremque inde fluxisse liquet*] || posthac *Manutius* : post has Ω, *uett.*

CLXXXVIII. — *M* 90 v° ; *G* 99 v° ; *R* 51 v° ; *P* 69 r°.

1. 2 duxi ΣΠ : expectare *add.* (Δ) || dies eos Δ, *RP*, Π : eos dies *E, OV.*

passer ces journées, jusqu'à son arrivée, avec Pompée, et cela d'autant plus que je le voyais y trouver plaisir, puisqu'il m'a même demandé d'être avec lui, et chez lui, tous les jours : à quoi j'ai consenti volontiers. Je recueillerai en effet de sa bouche maints propos importants sur la politique, et je me munirai aussi de conseils utiles pour ce que je suis appelé à faire.

2. Mais voici que je me mets à t'écrire plus brièvement, parce que je ne sais pas si tu es à Rome ou si tu es déjà parti. Toutefois, tant que je serai dans cette ignorance, je t'écrirai quelques lignes plutôt que de risquer que tu ne reçoives aucune lettre de moi, quand tu en pourrais recevoir. Mais actuellement je n'ai rien à te mander, ni instructions, ni nouvelles. Mes instructions, je te les ai toutes données ; à toi de les exécuter complètement, selon ta promesse ; des nouvelles, je t'en donnerai quand j'en aurai. Il est pourtant une chose que je ne cesserai de te demander, tant que je te croirai à Rome : c'est de régler avant ton départ la créance de César. J'attends avec impatience une lettre de toi ; je désire particulièrement savoir quand tu t'en vas.

CLXXXIX. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 7).

Tarente, 21 *mai* 51.

Chaque jour, ou pour mieux dire de jour en jour mes lettres se font plus courtes ; c'est que chaque jour davantage j'imagine que tu es déjà parti pour l'Épire. Quoi qu'il en soit, afin que tu saches que j'ai fait la

eos quoad ille ueniret cum Pompeio consumere eoque magis quod ei gratum esse id uidebam, qu*i* etiam a me petierit ut secum et apud se essem cotidie. Quod concessi libenter. Multos enim eiius praeclaros de r. p. sermones accipiam, instruar etiam consiliis idoneis ad hoc nostrum negotium.

2. Sed ad te breuior iam in scribendo incipio fieri dubitans Romaene sis an iam profectus. Quod tamen quoad ignorabo, scribam aliquid potius quam committam ut tibi cum possint reddi a me litterae non reddantur. Nec tamen iam habeo quid aut mandem tibi aut narrem. Mandaui omnia ; quae quidem tu, ut polliceris, exhauries. Narrabo, cum aliquid habebo noui. Illud tamen non desinam, dum adesse putabo, de Caesaris nomine rogare ut confectum relinquas. Auide expecto tuas litteras et maxime ut norim tempus profectionis tuae.

CLXXXIX. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 7).

Scr. Tarenti XII. Kal. Iun. a. 703/51.

Cotidie uel potius in dies singulos breuiores litteras ad te mitto ; cotidie enim magis suspicor te in Epirum iam profectum. Sed tamen ut mandatum scias me curasse

1. 3 quoad : quo ad *R* quos ad *M*[1], *G* || 4 qui *Victorius* : quin Ω, *uett.* || 6 eiius *R* : eius ciuis *P* eius *rell.*

2. 5 quid (Ω), *uett.* : quod *V*, *H*, *Ernesti* || 8 adesse (Δ), *uett.* : ab- *M*[1], ΣΠ || putabo : <te> p- *uulg.*

commission dont je t'ai déjà parlé, je te dirai que Pompée affirme l'intention de donner les noms de deux fois cinq nouveaux préfets pour les dispenser d'être juges[1]. Après trois jours passés avec Pompée et chez Pompée, je pars pour Brindes, le 21 mai. C'est un grand citoyen que je laisse en Italie, et parfaitement prêt à repousser les dangers que nous redoutons. J'attendrai une lettre de toi me faisant savoir ce que tu deviens, et particulièrement où tu es.

CXC. — A AP. CLAUDIUS.
(*Fam.*, III, 3).

Brindes, peu après le 22 *mai* 51.

CICÉRON SALUE APPIUS PULCHER.

1. Étant arrivé à Brindes le 22 mai, j'y ai trouvé Q. Fabius Vergilianus, ton légat, qui m'a averti de ta part d'une chose dont le Sénat tout entier s'était avisé, — et non pas moi seulement, qu'elle regarde : c'est qu'il faut pour la protection de ta province des forces plus importantes[2]. Presque tous les sénateurs, en effet, étaient d'avis qu'on levât en Italie des renforts destinés

1. Dans *Att.*, V, 4, 3 *(CLXXXVI)*, Cicéron dit *quinque*, non *quinis praefectis*. C'est qu'Atticus dans sa lettre parlait de cinq seulement. Cicéron a appris de Pompée qu'il songeait à cinq préfets par province (Espagne citérieure, Espagne ultérieure). Ces missions, dans sa pensée, devaient être de pure forme, et destinées simplement à exempter leurs bénéficiaires des fonctions de jurés.

2. Cicéron avait deux légions, mais à effectifs réduits : cf. *Att.*, V, 15, 1. D'après PLUTARQUE, *Cic.*, 36, il aurait disposé de 12.000 fantassins et 26.000 cavaliers : ces chiffres comprennent, évidemment, une forte proportion d'auxiliaires.

quo d*e* ante, a*it* se Pompeius quinos praefectos delaturum nouos uacation*is* iudiciaria*e* caus*a*. Ego cum triduum cum Pompeio et apud Pompeium fuissem, proficiscebar Brundisium a. d. xi*i*. Kal. Iunias. Ciuem illum egregium relinquebam et ad haec quae timentur propulsanda paratissimum. Tuas litteras expectabo cum ut quid agas tum ubi sis sciam.

CXC. — AD AP. CLAVDIVM.
(*Fam.*, III, 3).

Scr. Brundisii paulo post XI. K. Iun. a. 703/51.

CICERO SALVTEM DICIT APPIO PVLCHRO.

1. A. d. xi. K. Iun. Brundisium cum uenissem, Q. Fabi*us Vergili*anus, legatus tuus, mihi praesto fuit eaque me ex tuis mandatis monuit quae non mihi, ad quem pertinebant, sed uniuerso senatui uenerant in mentem, praesidio firmiori opus esse ad istam prouinciam ; censebant enim omnes fere ut in Italia supple-

CLXXXIX. — *M* 90 v° ; *G* 100 r° ; *R* 51 v° ; *P* 69 v°.

4 quo de *Franken* : quod Ω, *uett.* quot *Manutius* || ante ait *uulg.* : antea id *Cr.*[m] ante ad Ω, *uett.* || quinos *uulg.* : qui nos Ω, *uett.* || 5 uacationis iudiciariae causa *Madvig* : -nes -riam -am Ω, *Cr.*[m] || 7 xii *Malaspina, O. E. Schmidt* : xiiii (Ω), *uett.* xiii *Manutius* || 10 ubi : ut ubi *bm, uett. praeter Iens.*

CXC. — M 33 v° ; G 39 v° ; R 62 r°.

1. 2 fabius uergilianus *Bengel coll.* Fam. III, 4, 1 : fabianus ω || 3 non mihi : non <modo> mihi *Ernesti* || 4 senatui M, G : -tu R || 5 firmiori ω [firmiori opus *ex* firmioribus M[1]] : -re ς || 6 enim M : *om.* GR.

aux légions de Bibulus et aux miennes. Le consul Sulpicius déclarant qu'il ne laisserait pas voter cette mesure, nous avons, pour notre part, vivement réclamé ; mais le Sénat fut tellement unanime à vouloir que nous partions sans tarder, qu'il nous fallut obéir : c'est donc ce que nous avons fait. Je te répéterai maintenant la prière que formulait la lettre remise, à Rome, à tes courriers[1] : les facilités que peut donner à un successeur auquel l'unit la plus étroite amitié un homme qui remet sa province en d'autres mains, aie à cœur, au nom de notre parfaite communauté de sentiments, d'employer à me les procurer le zèle actif qui est le tien, afin que tous comprennent que je n'aurais pu avoir un prédécesseur plus bienveillant, ni toi un successeur plus amical.

2. D'après la lettre dont tu m'as envoyé copie et que tu destinais à être lue au Sénat j'avais cru comprendre que tu avais renvoyé un grand nombre de soldats ; mais le même Fabius m'a fait savoir que si telle avait été ton intention, les effectifs étaient encore au complet au moment où il t'a quitté. Dans ces conditions, tu m'obligeras beaucoup en diminuant le moins possible les forces déjà si réduites dont tu as disposé : je pense qu'on t'a envoyé les sénatus-consultes qui ont été faits à ce sujet. L'estime où je te tiens fait que j'approuverai, quant à moi, toutes les mesures que tu auras prises ; mais j'ai confiance que de ton côté tu feras ce qui te paraîtra le plus propre à me faciliter les choses. J'attends à Brindes C. Pomptinus, mon légat, et je pense qu'il arrivera avant le 1er juin. Quand il sera là, nous profiterons de la première occasion favorable pour prendre la mer.

1. C'est la lettre *CLXXXII (Fam.*, III, 2).

mentum meis et Bibuli legionibus scriberetur. Id cum Sulpicius consul passurum se negaret, multa nos quidem questi sumus, sed tantus consensus senatus fuit ut mature proficisceremur, parendum ut fuerit, itaque fecimus. Nunc, quod a te petii litteris iis quas Romae tabellariis tuis dedi, uelim tibi curae sit ut, quae successori coniunctissimo et amicissimo commodare potest is qui prouinciam tradit, ut ea pro nostra consociatissima uoluntate cura ac diligentia tua complectare, ut omnes intellegant nec me beniuolentiori cuiquam succedere nec te amiciori potuisse prouinciam tradere.

2. Ex iis litteris quarum ad me exemplum misisti, quas in senatu recitari uoluisti, sic intellexeram, permultos a te milites esse dimissos ; sed mihi Fabius eidem demonstrauit te id cogitasse facere, sed, cum ipse a te discederet, integrum militum numerum fuisse. Id si ita est, pergratum mihi feceris, si istas exiguas copias quas habuisti quam minime imminueris. Qua de re senatus consulta quae facta sunt ad te missa esse arbitror. Equidem pro eo quanti te facio quicquid feceris adprobabo, sed te quoque confido ea facturum quae mihi intelleges maxime esse accommodata. Ego *C.* Pom*p*tinum, legatum meum, Brundisii expectabam eumque ante Kl. Iun. Brundisium uenturum arbitrab*a*r. Qui cum uenerit, quae primum nauigandi nobis facultas data erit, utemur.

1. 11 petii M : peto GR || 12 tabellariis M, R : -ris G || 15 beniuolentiori GR : be|uolentiori M || 16 *post* tradere *nouam epistulam incipit* G.

2. 4 eidem ω : idem *uulg.* || 8 senatus GR, M^{corr} : -to M^1 -ti *Mendelssohn* || 11 c. pomptinum *uulg.* : consul pomitinum ω || 13 arbitrabar ς : -trabor M^1 -tror M^2, GR.

CXCI. — DE M. CÉLIUS RUFUS.
(*Fam.*, VIII, 1).

Rome, peu après le 24 *mai* 51.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. T'ayant promis, en te quittant[1], de t'écrire en détail, avec la plus grande exactitude, toutes les nouvelles de Rome, je me suis tout exprès procuré quelqu'un qui doit tout te relater ; et j'en arrive à craindre que mon soin scrupuleux ne te paraisse de la minutie. Pourtant, je sais quelle est ta curiosité, et comme en général tous ceux qui séjournent à l'étranger sont heureux d'être informés des moindres choses qui se passent dans leur pays. Mais, je t'en prie, ne va pas condamner, comme insolemment désinvolte, la façon dont je m'acquitte de mon devoir envers toi : si j'ai délégué cette tâche à un autre, ce n'est pas que, malgré mes occupations, malgré mon extrême paresse, que tu connais bien, à écrire, il ne me soit infiniment agréable de faire quelque chose qui me fasse penser à toi ; mais le volume[2] que je t'envoie suffit, je pense, à m'excuser. Quel loisir ne faudrait-il pas, je ne dis point pour transcrire, mais seulement pour observer tant de détails ? Tout s'y trouve, sénatus-consultes, bons mots, racontars, les bruits qui courent ; s'il arrivait que ce premier essai ne te procurât qu'un plaisir médiocre, dis-le moi, afin que je ne dépense pas de l'argent pour t'ennuyer. **2.** Au cas où il se serait produit quelque événement

1. Soit à Cumes, soit à Pompéi : cf. § 2, *Cumarum tenus*, et la Notice, p. 189.

2. *Volumen* : il s'agit d'un rouleau de papyrus, et non, comme on l'a dit souvent, d'un « paquet de lettres ».

CXCI. — M. CAELII RVFI.
(*Fam.*, VIII, 1).

Scr. Romae paulo post IX. K. Iun. a. 703/51.

CAELIVS CICERONI SAL.

1. Quod tibi decedens pollicitus sum me omnes res urbanas diligentissime tibi perscripturum, data opera paraui qui sic omnia persequeretur, ut uerear ne tibi nimium arguta haec sedulitas uideatur ; tametsi tu scio quam sis curiosus et quam omnibus peregrinantibus gratum sit minimarum quoque rerum quae domi gerantur fieri certiores. Tamen hoc te deprecor, ne meum hoc officium adrogantiae condemnes, quod hunc laborem alteri delegaui, non quin mihi suauissimum sit et occupato *e*t ad litteras scribendas, ut tu nosti, pigerrimo tuae memoriae dare operam, sed ipsum uolumen quod tibi misi facile, ut ego arbitror, me excusat. Nescio quoius otii esset non modo perscribere haec sed omnino animaduertere ; omnia enim sunt ibi s. c., dict*a*, fabulae, rumores. Quod exemplum si forte minus te delectarit, ne molestiam tibi cum impensa mea exhibea*m*, fac me certiorem. **2.** Si quid in re p. maius actum erit, quod

CXCI. — M 118 r° ; G 58 r° ; R 89 r°.

1. 1 decedens [dedecens G] ω : disc- *Gronov* decedenti *Ernesti* discedenti *Wesenberg* || 6 gerantur M, R : -untur G || 7 hoc te R : in hoc te M hoc G || 8 condemnes : -empnes R || 10 et ad *uulg.* : ut ad ω || nosti M : nostri GR || 11 ipsum M, R : id ipsum G || 13 quoius M : quod ius GR || 14 ibi M : *om.* GR || dicta *ego* : dictae M, G dicte R edicta *uulg.* || 16 exhibeam *uulg.* : ex ea hibea M exibea R[1] exhibeat R[corr] ex ea habeat G.

politique d'importance, qui dépasse les moyens de ces scribes, je t'écrirai moi-même avec soin comment la chose s'est passée, les jugements qu'elle a provoqués, ce qu'on en attend. Pour le moment, on ne s'attend à rien du tout. Ces fameux bruits sur les comices des Transpadans[1], c'est un feu qui n'a pas tenu plus loin que Cumes : arrivé à Rome, je n'ai pas perçu la moindre allusion à la chose. Quant à Marcellus, n'ayant pas réussi jusqu'à présent à présenter aucun rapport sur la succession des provinces de Gaule et remettant sa proposition, comme il me l'a dit lui-même, au 1er juin, il n'a pas manqué de faire éclore les mêmes propos que l'on tint à son sujet du temps que nous étions tous deux à Rome[2].

3. Si tu as, comme tu le voulais, rencontré Pompée sur ton chemin, écris-moi, je te prie, comment tu l'as trouvé, quels propos il t'a tenus, quelles intentions il a manifestées, — car il a l'habitude de penser une chose et d'en dire une autre, sans toutefois être assez habile pour ne pas laisser transparaître ses désirs. 4. Pour ce qui est de César, bien des bruits, et de vilains bruits, nous arrivent sur son compte ; mais on se contente de chuchoter : tantôt il a perdu sa cavalerie — un cavalier ? oui, sans aucun doute ![3] — ; tantôt la septième légion a été étrillée et César est assiégé chez les Bellovaques, coupé du reste de son armée[4]. Il n'y a rien encore de certain, et d'ailleurs ces bruits plus ou moins fondés ne sont pas colportés dans le public ; mais on en fait des récits, dans de petits cercles que tu connais,

1. Voir la Notice, p. 189 et note 4.

2. On accusait le consul Marcellus de manquer d'énergie : cf. *Fam.*, VIII, 10, 3 *(CCXXVI)* : *Nosti Marcellum, quam tardus et parum efficax sit.* Sur ses propositions au Sénat, voir la Notice, p. 189.

3. Il y a ici un jeu de mots sur le singulier collectif *equitem*.

4. Sur la campagne de César contre les Bellovaques, cf. le récit d'Hirtius dans *B. G.*, VIII, 6-22.

isti operarii minus commode persequi possint, et quem ad modum actum sit et quae existimatio secuta quaeque de eo spes *sit* diligenter tibi perscribemus. Vt nunc est, nulla magnopere exspectatio est. Nam et illi rumores de comitiis Transpadanorum Cumarum tenus caluerunt, Romam cum uenissem, ne tenuissimam quidem auditionem de ea re accepi ; praeterea Marcellus, quod adhuc nihil rettulit de successione prouinciarum Galliarum et in K. Iun., ut mihi ipse dixit, eam distulit relationem, sane quam eos sermones expressit qui de eo tum fuerant cum Romae nos essemus.

3. Tu si Pompeium, ut uolebas, offendisti, qui tibi uisus sit et quam orationem habuerit tecum quamque ostenderit uoluntatem (solet enim aliud sentire et loqui neque tantum ualere ingenio ut non appareat quid cupiat), fac mihi perscribas. **4.** Quod ad Caesarem, crebri et non belli de eo rumores, sed susurratores dumtaxat, ueniunt. Alius equi*t*em perdidisse, quod, opinor, certe factum est, alius septimam legionem uapulasse, ipsum apud Beluacos circumsederi interclusum ab reliquo exercitu ; neque adhuc certi quicquam est, neque haec incerta tamen uulgo iactantur, sed inter

2. 2 isti M : ipsi G, R[corr] erit R[1] || possint R : -it M, G || 4 spes sit *uulg.* : spes est ω || 7 tenuissimam GR : tenuissem M || 8 accepi GR : accipi M || 9 rettulit M : retulit GR.

3. 2 sit GR : sis M || 3 ostenderit GR : -ret M || 5 quid GR : ut quid M.

4. 2 eo rumores GR : eorum mores M || 3 equitem *uulg.* : equidem ω || factum ω : fictum *H. Etienne* || 4 beluacos M, R : -us G bellouacos ς || 6 haec M, R[corr] [*prima manu*] : est R[1] *om.* G || 7 tamen M : *om.* GR.

plus ou moins sous le manteau : Domitius[1], lui, ne manque pas de mettre d'abord ses mains en cornet devant la bouche.

Quant à toi, le 24 mai, nos piliers de place publique — que cela retombe sur leur tête ! — avaient répandu la nouvelle de ta mort : partout en ville et sur le forum le bruit courut avec insistance que tu avais été assassiné par Q. Pompée[2] au cours de ton voyage. Moi qui savais que Q. Pompée s'occupait à Bauli de promener des touristes en barque, et qu'il était famélique au point de me faire pitié à moi-même, je ne fus point ému, et je formai le vœu que ce mensonge nous tînt quittes de tous les dangers qui pourraient te menacer. Ton ami Plancus[3], lui, est à Ravenne : quoique César lui ait donné une belle ration, il n'en est ni riche ni bien équipé. Tes livres sur la politique* sont unanimement appréciés.

CXCII. — DE M. CÉLIUS RUFUS. (*Fam.*, VIII, 2).

Rome, début de juin 51.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. Oui, te dis-je, acquitté[4] ! J'y étais réellement, la sentence a réellement été rendue. Et il l'a été par tous

1. L. Domitius Ahénobarbus, collègue d'Ap. Claudius Pulcher au consulat en 54, adversaire acharné de César.
2. Sur ce personnage et sur ce qu'en dit ici Célius, voir la Notice, p. 194, note 2.
3. *Tuus* est ironique. Sur ce personnage, collègue de Q. Pompée, voir *CLXXXI*, 2, et la Notice, p. 183.
4. Il s'agit de M. Valérius Messala, consul en 53, qui avait été accusé, probablement *de ambitu*, au milieu de 51 : cf. *Brutus*, 96, 328 ; Val. Max., V, 9, 2.

paucos quos tu nosti palam secreto narrantur ; at Domitius, cum manus ad os apposuit.

Te a. d. VIIII. Kal. Iun. subrostrani (quod illorum capiti *sit* !) dissiparant perisse. Vrbe ac foro toto maximus rumor fuit *te* a *Q*. Pompeio in itinere occisum. Ego qui scirem Q. Pompeium Baulis embaeneticam facere et usque eo ut ego misererer eius esurire, non sum commotus et hoc mendacio, si qua pericula tibi inpenderent, u*t* defungeremur optaui. Plancus quidem tuus Rauennaest et magno congiario donatus a Caesare nec beatus nec bene instructus est. Tui politici libri omnibus uigent.

CXCII. — M. CAELII RVFI. (*Fam.*, VIII, 2).

Scr. Romae in. m. Iun. a. 703/51.

CAELIVS CICERONI SAL.

1. Certe, inquam, absolutus est (me re praesent*e* re pronuntiatum est), et quidem omnibus ordinibus et

4. 8 at R : ad G aut M || 9 manus M : *om.* GR manum *Boot* || os M : eos GR || 11 sit *uulg.* : sint ω || urbe *Wesenberg* : ur deurbe M de urbe GR unde in urbe *Orelli* || 12 te a q. *uulg.* : atque M atque a GR || 13 embaeneticam : ἐμετικήν *Gronov* iam πεινητικήν *Klotz* [*quibus emendationibus aliisue, quamuis ingeniosis, haudquaquam opus est*] || 16 ut defungeremur *uulg.* : uide fung- ω || plancus GR : plangus M || 17 rauennaest ω : rauennae est *uulg.* || 19 uigent GR : uigens M.

CXCII. — M 118 v° ; G 58 v° ; R 89 v°.

1. 1 re praesente re *ego* [*cf.* R. de phil., 1928, p. 201] ; representare ω.

les ordres, et, dans chaque ordre[1], à une voix. C'est le moment de rire, me dis-tu ? Non, par Hercule ! car jamais il ne s'est rien produit qui fût si contraire à l'attente publique, si scandaleux aux yeux de tous. C'est au point que moi-même qui, en raison de notre amitié, lui étais très favorable et étais déjà prêt à m'affliger, une fois la chose faite je suis resté stupide et j'ai éprouvé comme une déception. Et les autres, que crois-tu ? Ils ont assailli les juges des plus violentes clameurs, et leur ont signifié que c'était absolument intolérable. Le voilà donc abandonné, et la loi Licinia l'expose, semble-t-il, à un péril plus grand[2]. Avec cela, le lendemain de l'acquittement, Hortensius entra au théâtre de Curion[3] : il voulait, je pense, nous faire partager sa joie. Alors tu aurais pu entendre

Le vacarme, les cris, le fracas du tonnerre,
Et le sifflement des cordages*.

Ce fut d'autant plus remarqué qu'Hortensius était parvenu à la vieillesse sans connaître les sifflets ; mais alors ils furent assez beaux pour suffire à une vie entière et pour lui donner lieu de regretter sa victoire.

2. Sur les affaires publiques, rien à te dire. Marcellus s'est calmé : ce n'est point par manque d'énergie, mais, à ce qu'il me semble, par politique. Sur les élections consulaires, on ne sait que penser. Quant à moi, je me trouve avoir un compétiteur qui est authentiquement noble et un qui se donne l'air de l'être : M. Octavius, fils de Gnéius, et C. Hirrus sont en effet candidats avec

1. On sait que les jurys étaient composés de sénateurs, de chevaliers et de *tribuni aerarii*, et que le vote se faisait par catégories : cf. la note* pour la p. 81, l. 7.

2. La *lex Licinia de sodaliciis*, portée par Crassus pendant son consulat (55 av. J.-C.), visait le délit de corruption électorale par l'entremise des clubs, *collegia* ou *sodalicia*.

3. Sur ce théâtre, voir plus haut, p. 163, n. 2.

singulis in uno quoque ordine sententiis. « *R*ide modo », inquis. Non me hercules ; nihil umquam enim tam praeter opinionem, tam quod uideretur omnibus indignum, accidit. Quin ego cum pro amicitia ualidissime fauerem ei et me iam ad dolendum praeparassem, postquam factum est, opstipui et mihi uisus sum captus esse. Qu*i*d alios putas ? Clamoribus scilicet maximis iudices corripuerunt et ostenderunt plane esse quod ferri non posset. Itaque relictus lege Licinia maiore esse periculo uidetur. Accessit huc quod postridie eius absolutionem in theatrum Curionis Hortensius introit, u*t* puto, ut suum gaudium gauderemus. Hic tibi

Strépitus, fremitus, clámor tonitruum ét rudentum sibil*us*.

Hoc magis animaduersum est, quod intactus ab sibilo peruenerat Hortensius ad senectutem ; sed t*um* ta*m* bene, ut in totam uitam quo*i*uis satis esset et paeniteret eum iam uicisse.

2. De re p. quid tibi scribam nihil habeo. Marcelli impetus resederunt non inertia sed, ut mihi uidebantur, consilio. De comitiis consularibus incertissima est existimatio. Ego incidi in competitorem nobilem et nobilem agentem ; nam M. Octauius Cn. f. et C. Hirrus mecum

1. 3 ride *Wesenberg* : uide ω || 4 me hercules : mehercule R || 8 opstipui et : opstipulet M obstupui et GR || 9 quid *uulg.* : quod ω || 11 itaque M : ita GR || lege licinia ω : legi [-ei *Mendelssohn*] liciniae ς || 13 introit ut *ego* [introit = introiit : *cf. Niedermann*, Phonétique hist. du latin, 2e éd., p. 101] : introitu ω introiit *edd.* || 15 sibilus *uulg.* : -is ω || 17 tum tam *Benedict* : tota ω || 18 quoiuis *Victorius* : quouis ω.

2. 1 quid ω : quod *Lambin* [*cf. Gaffiot*, Pour le vrai latin, p. 73 || 2 inertia R ; mercia G intertia M || uidebantur : -atur *Orelli* || 5 cn. f. : gn. filius ω.

moi[1]. Si je t'écris cela, c'est que je sais que tu vas attendre fébrilement, à cause d'Hirrus, le résultat de nos comices[2]. Je te prie cependant, dès que tu auras appris ma désignation, de t'occuper de ce qui concerne les panthères. Je te recommande le contrat de Sittius*. J'ai remis un premier journal des événements de Rome à L. Castrinius Pétus, et le deuxième au porteur de cette lettre.

CXCIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 8).

Brindes, 2 *ou* 3 *juin* 51.

1. Des ennuis de santé, dont je suis sorti maintenant, ayant été malade sans fièvre, d'autre part l'attente de Pomptinus, dont jusqu'à présent je n'ai pas la moindre nouvelle, fût-ce un on-dit, me retiennent depuis douze jours à Brindes ; mais je n'attends plus qu'un vent favorable. **2.** Si tu es encore à Rome (j'ai peine à le croire), mais enfin si tu y es, donne, je te prie, la plus grande attention à ce qui suit. J'ai reçu de Rome une lettre me disant que mon cher Milon se plaint dans sa correspondance que je lui fais du tort, parce que Philotime est mon associé comme acquéreur de ses biens[3]. J'ai voulu qu'il en fût ainsi sur l'avis de C. Duronius, que je savais grand ami de Milon et dont j'appréciais l'honnêteté comme tu le fais toi-même. Notre dessein, à Philotime et à moi, avait été d'abord de nous

1. A l'édilité.
2. Ironique : cf. *Fam.*, VIII, 3, 1 *(CXCVI)*.
3. Philotime, affranchi de Térentia, avait formé une *societas* avec Cicéron pour l'acquisition des biens de Milon, vendus à l'encan. La méfiance de l'exilé n'était que trop justifiée : cf. *Att.*, VI, 4, 3 ; 5, 1-2.

petit. Hoc ideo scripsi, quod scio te acriter propter Hirrum nuntium nostrorum comitiorum exspectaturum. Tu tamen simul ac me designatum audieris, ut tibi curae sit quod *ad* pantheras attinet rogo. Syngrapham Sittianam tibi commendo. Commentarium rerum urbanarum primum dedi L. Castrinio Paeto, secundum ei qui has litteras tibi dedit.

CXCIII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 8).

Scr. Brundisii IV. aut III. Non. Iun. a. 703/51.

1. Me et incommoda ualetudo, qua iam emerseram, utpote cum sine febri laborassem, et Pomptini expectatio, de quo adhuc ne rumor quidem uenerat, tenebat duodecimum iam diem Brundisii ; sed cursum expectabamus. **2.** Tu si modo es Romae (uix enim puto), sin e*s*, hoc uehementer animaduertas uelim. Rom*a* acceperam litteras Milonem meum queri per litteras iniuriam meam quod Philotimus socius esset in bonis suis. Id ego ita fieri uolui de C. Duronii sententia, quem et amicissimum Miloni perspexeram et talem uirum qualem tu iudicas cognoram. Eius autem consilium meum-

2. 9 <ad> *add. uulg.* [*cf.* Fam. VIII, 4, 3, quod ad Hirrum attinet] || syngrapham M^{corr} : s(y)nagrapham M^1, GR || 11 castrinio M : -trino G -tinio R.

CXCIII. — *M* 90 v° ; *G* 100 r° ; *R* 51 v° ; *P* 69 v°.

1. 1 qua : <e>qua *ed. Crat., uulg.*
2. 2 es *ed. Asc.*^{2} : est (Ω) || roma *Manutius* : -(a)e Ω, *uett.*

assurer la direction de l'affaire, afin qu'un acquéreur étranger et mal intentionné ne vînt à lui enlever les esclaves dont il a pour le moment un si grand nombre avec lui, ensuite que les intérêts de Fausta[1], auxquels il avait voulu qu'on veillât, fussent sauvegardés. Il y avait encore ceci, que nous voulions, au cas où l'on pourrait conserver quelque chose, avoir nous-mêmes les meilleures facilités pour le faire.

3. Je te prie, à présent, d'examiner tout cela de près ; car ce qu'on m'écrit est souvent exagéré. S'il se plaint, s'il écrit à ses amis, si Fausta est du même avis, que Philotime — je le lui ai dit et il me l'a promis — ne soit pas en possession[2] contre le gré de Milon. Non, vraiment, nous n'avions pas attaché à cela tant d'importance. Si ce n'est pas si grave, tu jugeras : parles-en avec Duronius. J'écris aussi à Camillus, à Célius, à Lamia : d'autant que je crains fort que tu ne sois plus à Rome. En résumé, tu décideras selon ce que te paraîtront commander mon honneur, ma réputation et mon intérêt.

CXCIV. — A AP. CLAUDIUS.

(*Fam.*, III, 4).

Brindes, 4 *juin* 51.

1. Le 4 juin, étant à Brindes, j'ai reçu la lettre où tu m'écrivais que tu avais instruit L. Clodius de ce que

1. Femme de Milon et fille de Sylla.
2. Pour le sens de l'expression *esse in bonis*, cf. *Fam.*, XIII, 30, 1.

que hoc fuer*a*t, primum ut in potestate nostra esset res, ne illum malus emptor alien*us* mancupiis quae permulta secu*m iam* habet spoliaret, deinde ut Faustae, cui cautum ille esse uoluisset, ratum esset. Erat etiam illud ut ipsi nos, si quid seruari posset, quam facillime seruaremus. **3.** Nunc rem totam perspicias uelim ; nobis enim scribuntur saepe maiora. S*i* ille queritur, si scribit ad amicos, si idem Fausta uult, Philotimus, ut ego ei coram dixeram mihique ille receperat, ne sit inuito Milone in bonis. Nihil nobis fuerat tanti. Sin haec leuiora sunt, tu iudicabis. Loquere cum Duronio. Scrips*i* etiam ad Camillum, *ad Caelium*, ad Lamiam eoque magis quod non confid*eb*am Romae te esse. Summa erit haec : statues ut ex fide, fama reque mea uidebitur.

CXCIV. — AD AP. CLAVDIVM.
(*Fam.*, III, 4).

Scr. Brundisii prid. Non. Iun. a. 703/51.

1. Pridie Nonas Iun., cum essem Brundisii, litteras tuas accepi, quibus erat scriptum te *L*. Clodio mandasse

2. 8 fuerat *M*[corr] : -rit Ω, *uett.* || 9 alienus *V*, *Lambin* : -nis Δ, *RP*, *uett.* || mancupiis *M* : nam cupis *RP* mancipiis *uulg.* || 10 secum iam *ego* : secura (Δ), *RPV*, *Z*[b] secum *M*[corr] *m*, *uett.*, *uulg.* || cui : qui *M*[1], *R* || 11 esset : esse *M*[1], *R om. P* || 12 posset *V*, *Malaspina* : -it Δ, *RP*, *uett.*
3. 2 si *M*[corr] : sed Ω || scribit *s*, *PV*, *uett.* : -is R -et (Δ) || 6 scripsi *s*, *uett. praeter Iens.* : -it (Ω) || 7 <ad caelium> *add. Schiche coll.* Fam. VIII, 3, 2 || 8 confidebam *M*[4] *s* : confidam (Ω), *uett.*

CXCIV. — M 34 r° ; G 39 v° ; R 62 v°.

Haec epistula in codd. cum Fam. III, 3 *iuncta est.*

1. 1 brundisii GR : -isti M || 2 l. *uulg.* : lentulo ω.

tu désirais qu'il me dît. Je l'attends, impatient de connaître au plus vite ce qu'il m'apporte de ta part. Mon zèle, mon dévouement à ton égard, mille traits, je l'espère, te l'ont déjà fait connaître ; mais je le ferai surtout éclater dans les occasions où je pourrai le mieux montrer que ta réputation et ton honneur me sont chers avant toute chose. Par Q. Fabius Vergilianus, par C. Flaccus fils de Lucius, et très particulièrement par M. Octavius fils de Gnéus, j'ai su l'estime où tu me tiens ; j'en avais déjà eu par moi-même précédemment mainte preuve, et avant tout ce *Liber auguralis* que tu m'as si aimablement dédié et dont l'envoi m'a été si agréable[1]. **2.** Pour ma part, tu peux être assuré que je remplirai toujours tous les devoirs de la plus étroite amitié. Car non seulement mon estime pour toi n'a fait que croître depuis le moment où tu as commencé de me distinguer, mais une autre raison de rapprochement est intervenue, la présence dans ton entourage de deux personnes, de deux générations différentes, que je mets très haut, Cn. Pompée, beau-père de ta fille, et M. Brutus, ton gendre ; enfin nous sommes collègues[2], et ce lien, surtout après ta si flatteuse approbation, me paraît, quant à moi, singulièrement propre à resserrer entre nous la sympathie. Mais je t'écrirai plus longuement quand j'aurai rencontré Clodius, d'après ce qu'il m'aura dit ; d'autre part je ferai de mon mieux pour te voir le plus tôt possible. Que le motif qui t'a retenu dans la province soit, comme tu me l'écris, le désir de me rencontrer, c'est une chose dont je te suis, sans mentir, reconnaissant.

1. Festvs, s. v. *Sollistimum*, p. 386 Lindsay, cite le *Liber I auguralis disciplinae* d'Appius. Sur la compétence du personnage en matière de droit augural, cf. Cic., *Brutus*, 77, 267. L'ouvrage a dû être écrit et dédié à Cicéron avant le meurtre de Clodius par Milon (18 janvier 52) : cf. *Un correspondant de Cicéron*, p. 50, n. 5.
2. Dans l'augurat.

quae illum mecum loqui uelles. Eum sane expectabam, ut ea quae a te adferret quam primum cognoscerem. Meum studium erga te et officium, tametsi multis iam rebus spero tibi esse cognitum, tamen in *i*is maxime declarabo quibus plurimum significare potuero tuam mihi existimationem et dignitatem carissimam esse. Mihi et Q. Fabius Vergilianus et *C.* Flaccus L. f. et diligentissime M. Octauius *Cn. f.* demonstrauit me a te plurimi fieri ; quod egomet multis argumentis iam antea iudicaram maximeque illo libro augurali, quem ad me amantissime scriptum suauissimum misisti. **2.** Mea in te omnia summae necessitudinis officia constabunt. Nam cum te ipsum, ex quo tempore tu me diligere coepisti, cotidie pluris feci, tum accesserunt etiam coniunctiones necessariorum tuorum (duo enim duarum aetatum plurimi facio, Cn. Pompeium, filiae tuae socerum, et *M.* Brutum, generum tuum), conlegiique coniunctio praesertim tam honorifice a te adprobata non mediocre uinculum mihi quidem attulisse uid*e*tur ad uoluntates nostras copulandas. Sed et, si Clodium conuenero, ex illius sermone ad te scribam plura et ipse operam dabo te ut quam primum uideam. Quod scribis tibi manendi causam eam fuisse, ut me conuenires, id mihi, ne mentiar, est gratum.

1. 6 iis *uel* eis *uulg.* : his ω || 9 c. *uulg.* : consul ω || 10 cn. f. *uulg.* : gneus [g. n. R] felix ω.

2. 2 summ(a)e R, *Manutius* : summa M, G || 4 accesserunt GR : acceserunt M || 7 m. *uulg.* : meum ω || 9 uidetur *uulg.* : uideatur ω || 13 conuenires GR : -eris M.

CXCV. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 9).

Actium, 14 *juin* 51.

1. Je suis arrivé à Actium le 14 juin, après avoir fait, en vérité, tant aux Sybota qu'à Corcyre[1], grâce aux présents qu'Araus et mon ami Eutychidès m'avaient apportés de ta part avec une prodigalité magnifique et *charmante*, des festins dignes des Saliens. J'ai préféré prendre à partir d'Actium la route de terre, bien que la traversée eût été excellente ; mais doubler le cap de Leucate est une épreuve que je redoute ; et puis, arriver à Patras sans bagages, sur des bateaux minuscules[2], cela m'a paru manquer de décorum. Le conseil que tu m'as si souvent donné, prêchant un converti[3], inspire chaque jour mes réflexions, les instructions que je donne à mon entourage, mes actes enfin : observer jusqu'au bout, dans la mission extraordinaire qui m'est confiée, une extrême modération et la plus haute probité[4]. Que seulement le Parthe se tienne tranquille et que la fortune me seconde : ce qui dépend de moi, j'en réponds.

2. Fais-moi savoir, je t'en prie, ce que tu deviens, où tu dois être tel et tel jour, dans quel état tu as laissé à Rome mes affaires, en particulier celle des 820.000 ses-

1. Voir la Notice, p. 193, note 3.
2. Les *naues actuariae* étaient de petits bâtiments de transport, naviguant à la rame et à la voile.
3. *Currentem*. Cf. sur cette expression *Q. fr.*, II, 13, 2 *(CXXXVIII)* et plus haut, p. 64, note 1.
4. Cicéron qualifie son proconsulat de *munus extraordinarium* parce qu'il lui a été donné douze ans après son consulat. Pour les résolutions de Cicéron, voir la Notice, p. 193-194 et cf. *Att.*, V, 3, 3 *(CLXXXV)*.

CXCV. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 9).

Scr. Actii XVII. Kal. Quint. a. 703/51.

1. Actium uenimus a. d. xvii. Kal. Quintiles, cum quidem et Corcyrae et Sybotis muneribus tuis qua*e* et Araus et meus amicus Eutychides opipare et φιλοπροσηνέστατα nobis con*g*esserant epulati essemus *S*aliarem in modum. Actio maluimus iter facere pedibus qui commodissime nauigassemus, sed Leucatam flectere molestum uidebatur, actuariis autem minutis Patras accedere sine impedimentis non satis uisum est decorum. Ego, ut saepe tu me currentem hortatus es, cotidie meditor, praecipio meis, facio denique ut summa modestia et summa abstinentia munus hoc extraordinarium traducamus. Parthus uelim quiescat et fortuna nos iuuet, nostra praestabimus.

2. Tu quaeso quid agas, ubi quoque [hoc] tempore futurus sis, qualis res nostras Romae reliqueris, maxime

CXCV. — *M* 91 r° ; *G* 100 v° [*lacunam praebet* 1, *u.* 1 cum quidem... *u.* 8 decorum] ; *R* 52 r° ; *P* 69 v°.

1. 2 s(y)botis muneribus tuis *(RP)O, uett.* [*sed* tuis *om. RP*] : sybotismune robustius Δ || quae et araus *uett. praeter Rom.* : que taraus *RP* qua et araus (Δ) || 3 araus : areus *ed. Asc.*², *uulg.* || opipare et Δ, *(uett.)* : opirare et M^1 operaret *R* comparet *P* || 4 congesserant *Manutius* : conc- Ω, *uett.* || saliarem *Cr.*ᵐ : alia rem *M*, *RO* familiarem *P* || 5 qui co(m)modissime *RP*, M^{corr} : quin incom- M^1 [quī ĭcom- *scriptum, fortasse e* quū com- *ortum*] qui incom- *uulg.* || 6 nauigassemus : -aturi essemus M^2 || sed Ω, *uett.* : et *uulg.* || leucatam flectere : -tam -rem M^1 -ta inflecterem *R* || 8 sine *RPO*¹, M^4 : sin eis M^1 sine is M^{corr} || 10 facio ΣΠ : -iam Δ, *uulg.* || 11 munus (Δ), *P* : unus M^1, G^1, *R* || extraordinarium *bds*, *P* : exord- *M*, *R*, *G*.

2. 1 hoc *del. Bosius.*

terces[1]. Il te suffira pour cela d'une lettre remise dans de bonnes conditions, qui me parvienne à coup sûr. D'autre part, puisque c'est maintenant que tu es absent de Rome, quand il n'est pas question de la chose, et que, d'après les termes de ta réponse, tu y seras au moment voulu, n'oublie pas de t'employer, personnellement et en faisant agir tous nos amis, spécialement Hortensius, à ce que mon année de gouvernement reste ce qu'elle est, qu'on ne s'avise pas d'y rien ajouter. En te donnant cette mission, j'en suis à me demander si je ne devrais pas te prier aussi de mener le combat pour qu'on ne fasse pas d'intercalation[2]. Mais je n'ose imposer tous les fardeaux à tes épaules. Sois ferme, en tout cas, sur l'année.

3. Mon Cicéron, le plus sage et le plus délicieux des enfants, t'envoie le bonjour. J'ai toujours quant à moi, tu le sais, eu de l'affection pour Denys : mais chaque jour je l'estime davantage, et c'est surtout, ma parole, parce qu'il t'aime et ne cesse de parler de toi.

CXCVI. — DE M. CÉLIUS RUFUS.
(*Fam.*, VIII, 3).

Rome, milieu de juin 51.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. Eh bien ? ai-je gagné ? tu prétendais, en me quittant, que je ne saurais pas me donner la peine de t'écrire souvent : oui ou non, l'ai-je fait ? C'est oui, si du moins

1. Voir *Att.*, V, 5, 2 *(CLXXXVII)* et p. 214, note 1.
2. L'addition au calendrier d'un mois intercalaire après le 23 février de l'année 50 (cf. plus haut, p. 183 et n. 4) eût prolongé d'autant la durée du proconsulat de Cicéron.

de $\overline{XX}$ et [de] $\overline{DCCC}$ cura ut sciamus. Id unis diligenter litteris datis quae ad me utique perferantur consequere. Illud tamen, quoniam nunc abes cum id non agitur, aderis autem ad tempus, ut mihi rescripsisti, memento curare per te et per omnis nostros, imprimis per Hortensium, ut annus noster maneat suo statu, ne quid noui decernatur. Hoc tibi ita mando ut dubitem an etiam te rogem ut pugnes ne intercaletur. Sed non audeo tibi omnia onera imponere ; annum quidem utique teneto.

3. Cicero meus, modestissimus et suauissimus puer, tibi salutem dicit. Dionysium semper equidem, ut scis, dilexi, sed cotidie pluris facio et me hercule imprimis quod te amat nec tui mentionem intermitti sinit.

CXCVI. — M. CAELII RVFI.
(*Fam.*, VIII, 3).

Scr. Romae medio m. Iun. a. 703/51.

CAELIVS CICERONI SAL.

1. Estne ? uici et tibi saepe, quod negaras discedens curaturum tibi, litteras mitto ? Est, siquidem perfe-

2. 3 $\overline{XX}$ *Corradus* [*cf.* Att. V, 5, 2] : c$\overline{XX}$ *uel* cxx (Ω) || de *del. Lambin, uulg.* || 4 ad me utique : ad mēti que *R* aduenienti que *P* || 5 abes *bds, uett. praeter Rom.* : habes *G*, *M*[3] abest *M*[1] *m*, *RP* || 6 rescripsisti : rescripsti *M* recepisti *Lehmann*.
3. 3 pluris : eum pluris *RP* || 4 sinit : cura ut ualeas *add. RP* uale *add. uett.*

CXCVI. — M 119 r° ; G 58 v° ; R 89 v°.

1. 2 tibi M, G : *om.* R || est *uulg.* : et ω.

les lettres que je t'adresse te sont remises. Et j'y suis particulièrement exact, vu que, quand je me trouve libre d'occupation, je ne sais absolument pas où employer agréablement ces modestes loisirs. Quand tu étais à Rome, j'avais de mes loisirs un emploi sûr et plein de charme : c'était d'en passer le temps avec toi ; mon regret est si vif de ne plus pouvoir le faire, que non seulement je me sens seul, mais Rome, depuis ton départ, me semble déserte, et moi qui — c'est ma négligence ordinaire — passais souvent plusieurs jours, quand tu étais ici, sans aller te voir, maintenant il n'en est point où je ne souffre cruellement de ne pouvoir courir vers toi. En vérité, Hirrus, mon concurrent, se charge de me donner nuit et jour envie de ta présence : imagines-tu, toi qui as eu le personnage comme compétiteur pour l'augurat, son chagrin de voir mes chances plus assurées que les siennes, et ses efforts pour les dissimuler ? Si je désire que tu apprennes le plus tôt possible à son sujet la nouvelle que tu souhaites[1], c'est pour toi, ma foi, plus que pour moi. Car à mon point de vue, si je suis élu, avec ce que tu souhaites j'aurai pour compagnon de victoire quelqu'un qui est sans doute plus riche que je ne suis*. — Oui, mais la perspective, à part cela, est délicieuse ; mais nous serions sûrs, si la chose arrivait, de ne pas manquer de quoi rire pour le reste de notre vie ; mais ce n'est pas payé trop cher ; mais M. Octavius ne réussit guère, ma parole, à soulager Hirrus du poids accablant, énorme de tout ce qui le rend odieux.

2. Pour ce qui est de la façon dont l'affranchi Philotime entend son devoir et de l'affaire des biens de Milon[2], j'ai pris soin qu'il donnât satisfaction à l'absent et à ses proches avec une parfaite honnêteté, que d'autre part sa loyauté et son zèle missent ton honneur à couvert.

1. L'échec d'Hirrus. Voir la Notice, p. 195.
2. Cf. la lettre *CXCIII*, et p. 222, note 3.

runtur quas do. Atque hoc ego diligentius fac*t*ito quod, cum otiosus sum, plane ubi delectem otio*l*um meum non habeo. Tu cum Romae eras, hoc mihi certum ac iucundissimum ua*c*anti negotium erat, tecum id otii tempus consumere ; idque non mediocriter desidero, *ut* mihi non modo solus esse sed Romae te profecto solitudo uideatur facta, et qui, qu*a*e mea neglegentiast, multos saepe dies ad te, cum hic eras, non accedebam, nunc cottidie non esse te ad quem cursitem discrucior. Maxime uero ut te dies noctesque quaeram competitor Hirrus curat. Quomodo illum putas auguratus tuum competitorem dolere et dissimulare me certiorem quam se candidatum ? De quo ut quem optas quam primum nuntium accipias, tua medius fidius magis quam mea causa cupio ; nam mea, si fio, sic forsitan cum locupletiore re*m* feram ; sed hoc usque eo suaue est ; sed, si acciderit, tota uita risus nobis desse non possit ; sed tanti ; sed me hercules non multum M. Octauius eorum odia quae Hirrum premunt, quae permulta sunt, subleuat.

2. Quod ad Philotimi liberti officium et bona Milonis attinet, dedimus operam ut et Philotimus quam honestissime Miloni apsenti eiusque necessariis satis faceret et secundum eius fidem et sedulitatem existimatio tua conseruaretur.

1. 3 ego : eo ς ego <eo> *Busch* || factito *uulg.* : facito M^1 facio M^{corr}, GR || 4 otiolum *uulg.* : otiosum M^1 otium M^{corr} [plane... otiolum *om.* GR] || 6 uacanti *uulg.* : uag- ω || 7 ut *uulg.* : et ω || 8 modo : modo <ego> *Wesenberg* || 9 qui quae *uulg.* : quique ω || neglegentiast M : neglegentia est GR || 17 sic *ego* : si ω *del. uulg.* || 18 rem feram *ego* [*cf.* R. de phil., 1928, p. 203] : referam ω || sed si : ut si *uulg.* || 19 desse M : deesse GR || sed tanti sed : sed tanti ? est *Manutius* est tanti ? est *Wesenberg* || 20 me hercules M : me hercule GR.

3. Et maintenant, une requête : si tu as, comme je l'espère, des loisirs, dédie-moi quelque *traité*, afin que je sache que tu penses à moi. « Quelle est donc cette idée, me dis-tu, qui t'est venue là, homme plein d'astuce ? » Mon idée, c'est que parmi tant de monuments dressés par toi, il y ait aussi quelque ouvrage qui transmette à la postérité le souvenir de notre amitié. Tu demandes sans doute quel genre d'ouvrage je souhaite : tu auras plus tôt fait, toi qui possèdes toutes les sciences, d'imaginer ce qui convient le mieux. Je le souhaite cependant d'un genre qui me soit approprié, et qui comporte quelque *enseignement*, afin que les lecteurs en soient nombreux.

CXCVII. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 10).

Athènes, 27 *juin* 51.

1. Arrivé à Athènes le 24 juin[1], j'y attends depuis trois jours Pomptinus[2], et je n'ai aucune nouvelle certaine de son approche. Mais je suis tout entier, tu peux m'en croire, avec toi, et quoique je n'aie pas besoin d'elles pour penser à toi, les traces de ton séjour me

1. Voir la Notice, p. 196.
2. C. Pomptinus, un de ses légats. Préteur sous le consulat de Cicéron, il s'était distingué l'année suivante, en 62, en réprimant la révolte des Allobroges. Il était peu pressé de quitter Rome : cf. *Att.*, V, 1, 5 *(CLXXXIII)* ; Cicéron l'avait déjà vainement attendu à Brindes : cf. *Att.*, V, 4, 2 *(CLXXXVI)* ; 5, 1 *(CLXXXVII)* ; 6, 1 *(CLXXXVIII)* ; 8, 1 *(CXCIII)*.

3. Illud nunc a te peto, si eris, ut spero, otiosus, aliquid ad nos, ut intellegamus nos tibi curae esse, syntagma conscribas. « Quid tibi istuc », inquis, « in mentem uenit, homini non inepto ? » Aliquid ex tam multis tuis monimentis extare quod nostrae amicitiae memoriam posteris quoque prodat. Cuiusmodi uelim, puto, quaeris. Tu citius, qui omnem nosti disciplinam, quod maxime conuenit excogitabis, genere tamen quod et ad nos pertineat et didascalian quandam, ut uersetur inter manus, habeat.

CXCVII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 10).

Scr. Athenis a. d. IV. Kal. Quint. a. 703/51.

1. Vt Athenas a. d. *VII.* Kal. Quintiles ueneram, expectabam ibi iam quartum diem Pomptinum neque de eius aduentu certi quicquam habebam. Eram autem totus, crede mihi, tecum et, quamquam sine *i*is per me

3. 2 aliquid [-it M] : -od *uulg.* [de aliquid *adi. uide* Thes. l. l., 1607, 57 sq.] || 3 syntagma : σύνταγμα *edd.* [*sed hoc animaduertendum, in epistulis Caelii nullum exstare uerbum Graecum quod Graecis litteris exaratum sit*] || quid : qui ς || istuc M, G : istic R || 4 aliquid : -od *Lambin ante* aliquod <cupio> *add. Ernesti* <uolo> *Wesenberg* <opto> *Klotz* || 6 posteris M^3 : poteris (ω) || 7 nosti M : nostri G nostram R || 8 conuenit : -iat *Lambin* || 9 didascalian : διδασκαλίαν *edd.*

CXCVII. — *M* 91 v° ; *G* 100 v° [*lacunam praebet* 3, *u.* 5 nescio... 4, *u.* 1 ergo] ; *R* 52 r° ; *P* 70 r°.

1. 1 uii *Manutius* : xu Δ, *uett.* xui *RPOV*, Π ui *Schmidt* u *Moll* [*uide supra*, p. 196] || 4 iis *uulg.* : his (Ω).

rappellent avec une vivacité particulière ton souvenir. Enfin, que te dirai-je ? tu es, ma parole, l'unique sujet de mes entretiens. **2.** Mais sans doute préfères-tu que je te parle un peu de moi-même. Mes nouvelles, les voici : jusqu'à présent, aucune dépense ni pour moi — soit publique, soit privée — ni pour personne de ma suite : on n'accepte rien de ce qu'autorise la loi Julia[1], rien de ce que peut offrir un hôte ; chacun autour de moi s'est persuadé qu'il devait tout sacrifier à ma réputation. Parfait jusqu'à présent. On a remarqué la chose, les Grecs la célèbrent à l'envi et on en parle beaucoup. Quant au reste, je m'applique à régler ma conduite selon les principes que j'ai compris être les tiens. Mais réservons l'éloge pour le moment où la péroraison sera achevée[2].

3. Ma tâche, par ailleurs, est telle que je m'en veux souvent de n'avoir pas trouvé quelque moyen de sortir de là. Que ces fonctions conviennent mal à mon caractère ! O vérité profonde du « *chacun son métier* »* ! Tu me diras : « Mais qu'y a-t-il pour le moment ? Tu n'es pas encore en fonctions ! » Oui, je le sais, et je pense bien que le plus dur me reste. D'ailleurs, les ennuis actuels, je les supporte, et même, — du moins je le crois et le désire — j'ai l'air de m'en tirer très bien ; mais au fond du cœur, quelle torture ! Tant de paroles, chaque jour, et tant de silences, respirent la colère, ou l'orgueil, ou toutes les sortes de sottise, d'ineptie et d'arrogance ! Si je ne te donne pas de détails, ce n'est pas que je veuille en faire mystère devant toi ; mais ce sont là *choses difficiles à dire*. Aussi, quand je serai rentré au

1. Voir la Notice, p. 194 et note 1.
2. Cicéron parle plaisamment de son activité de proconsul en des termes empruntés à son métier d'avocat.

ipse, tamen acrius uestigiis tuis monitus de te cogitabam. Quid quaeris ? non me hercule alius ullus sermo nisi de te. **2.** Sed tu de *me* ipso aliquid scire fortasse mauis. Haec sunt. Adhuc sumptus nec in me aut publice aut priuatim nec in quemquam comitum. Nihil accipitur lege Iulia, nihil ab hospite. Persuasum est omnibus meis seruiendum esse famae meae. Belle adhuc. Hoc animaduersum Graecorum laude et multo sermone celebratur. Quod superest, elaboratur in hoc a me, sicut tibi sensi placere. Sed haec tum laudemus cum erunt perorata.

3. Reliqua sunt eiusmodi ut meum consilium saepe reprehendam, quod non aliqua ratione ex hoc negotio emerserim. O rem minime aptam meis moribus ! o illu*d* uerum ἔρδοι τις ! Dic*e*s « Quid adhuc ? nondum enim in negotio uersaris ? » *Sa*ne scio, *e*t puto molestiora restare. *Et*si haec ipsa fero equidem etiam fronte, ut puto et uolo, bell*e*, sed angor intimis sensibus ; ita multa uel iracunde uel insolenter uel in omni genere stulte, insuls*e*, adrogant*er* et dicuntur et tacentur cotidie; quae non quo te celem non perscribo sed quia δυσεκλά-

2. 1 me *P* : *om.* (Ω) [sed tu de *om. R*] || de ipso aliquid *ROV*, Π : aliquid de ipso Δ || 6 adhuc hoc Δ, *G* : hoc *om. RPOV*.

3. 3 illud *Victorius* : -um Ω, *uett.* || 4 ἔρδοι τις *Victorius* : CPΔOIHC *M* -INC *RP* CPΛOINO *G* || dices *uett. praeter Rom.* : -is Ω || 5 sane scio *Kahnt* : nescio Ω, *uett.* ne ego scio *Tyrrell-Purser* || et *uett.* : ut Ω || molestiora... ut puto *om. P* || 6 etsi *uulg.* : sed si (Ω) || etiam : etiam in M^1 *om. m*, *uett.*, *uulg.* || 7 uolo (Ω) : uoltu *s*, *uett.*, *uulg.* || belle *Sjögren* : -is Ω -issime *Ascensius* -us *Schiche* || 9 stulte *RPV*, $Cr.^m$: stultitiae Δ, *uett.* || insulse *s*, *uett. praeter Rom.* : uel insulse *P* insulsi (Δ), *RV* || a(d)roganter *s*, *uett. praeter Rom.* : -tur (Ω) [stultitiae insulse arrogantur *Müller*, *Schiche*] || 10 non perscribo *RPOV* : non *om.* Δ || δυσεκλάλητα *Turnèbe* : ΔYCCEKIΛΛHTA [ΛICO- *RP*] (Ω) δυσεξείλητα *Baiter*.

port, tu admireras ma *discrétion* : j'ai tant d'occasions de *pratiquer* cette vertu !

4. En voici donc assez sur ce sujet-là aussi[1]. Pourtant, la matière d'une lettre me fait défaut, ne soupçonnant même pas ce que tu deviens, où tu es. Ma parole, jamais je ne suis resté aussi longtemps dans l'ignorance de mes propres affaires : qu'a-t-on fait pour la créance de César ? pour celle de Milon[2] ? Et personne qui vienne de chez moi, — que dis-je ? pas même de Rome m'apporter des nouvelles des affaires publiques. Si donc tu sais quelque chose sur ce que tu m'estimeras curieux de savoir, je te serai très reconnaissant de faire en sorte que je l'apprenne.

5. Que me reste-t-il à te dire ? Rien absolument, sauf ceci : j'ai été tout à fait charmé d'Athènes, tout au moins de la ville et de ses monuments, de l'affection qu'on y a pour toi et d'une certaine sympathie qu'on me témoigne ; mais ma chère philosophie — ou la tienne, si tu préfères — est sens dessus dessous ; s'il y a quelque chose où se prendre, c'est chez Aristus, dont je suis l'hôte*. Quant à ton ami, ou plutôt notre ami Xénon, je l'ai cédé à Quintus[3] : ce qui n'empêche qu'étant voisins nous sommes tout le jour ensemble. Je voudrais que tu m'écrives, dès que tu le pourras, tes projets, afin que je sache tes faits et gestes, les lieux et les dates, et particulièrement quand tu dois être à Rome.

1. « Donc », puisqu'Atticus, au retour de Cicéron, pourra juger par lui-même ; « aussi », par allusion à la fin du § 2.

2. Les 800.000 francs que Cicéron avait empruntés à César (cf. plus haut, p. 214, note 1) ; la valeur des biens de Milon acquis aux enchères par Cicéron et Philotime (cf. p. 222, n. 3).

3. C'est-à-dire : j'ai fait profiter mon frère Quintus de l'hospitalité que m'offrait Xénon (un Épicurien ami d'Atticus).

λητα sunt. Itaque admirabere meam βαθύτητα cum salui redierimus ; tanta mihi μελέτη huius uirtutis datur.

4. Ergo haec quoque hactenus ; etsi mihi nihil erat propositum ad scribendum, quia quid ageres, ubi terrarum esses, ne suspicabar quidem. Nec hercule umquam tam diu ignarus rerum mearum fui, quid de Caesaris, quid de Milonis nominibus actum sit ; ac non modo nemo *domo*, ne Roma quidem quisquam, ut sciremus in r. p. quid ageretur. Quare si quid erit quod scias de iis rebus quas putabis scire me uelle, per mihi gratum erit si id curaris ad me perferendum.

5. Quid est praeterea ? Nihil sane nisi illud : ualde me Athenae delectarunt, urbe dumtaxat et urbis ornament*o* et hominum amor*e* in te *et* in nos quadam beniuolentia ; sed m*ea* u*e*l t*u*a philosophia sursum deorsum ; si quid e*st*, est in Aristo, apud quem eram. Nam Xenonem tuum uel nostrum potius Quinto concesseram, et tamen propter uicinitatem totos dies simul eramus. *T*u ue*l*im cum primum poteris tua consilia ad me scribas, ut sciam quid agas, ubi quoque *tempore*, maxime quando Romae futurus sis.

4. 1 ergo *uulg.* : ego Ω, *uett.* || 6 domo *Kayser* : modo (Ω) || ne : <sed> ne *Kayser* || 7 ageretur : gerretur *M*[1] gererctur *m*, *R*.

5. 2 urbe : turbe *M*[1]*m* urbs *s*, *P* || ornamento *V*, *Wesenberg* : -tum (Ω), *uett.* || 3 amore *Cr.*[m] : -res (Ω) mores *M*[corr] || et *Cr.*[m], *uett. praeter Rom.* : *om.* Ω || 4 mea ueł tua *ego* : mult(a)e a Ω [*sed* inultae *M*[1] *uel M*[corr], *post del.*] multum ea *Cr.*[m], *ed. Asc.*[2] multum et *codd. Malaspinae*, *Sternkopf*, *Sjögren* multum commeat *Wesenberg* multum meat *Tyrrell* [*equidem* uł tua *prius supra lineam additum postea praue in textum insertum esse crediderim*] || 5 si quid est est in aristo *Victorius* : siquidem est in aris tu *M*[1], *(R)* [-maristu *R*] si quidem e(s)timaris tu (Δ), *G* si quidem marsicum *P* || 8 tu uelim *Boot* : inuecim *M*[1] iunctim *Z*[b] iuncti *M*[2] *m*, *uett.* inuicem *bds* uinas tu *RP* uines tu *O*[1]*V* *om.* *G* || cum : quam *RPO*[1]*V* || 9 tempore *ed. Crat.* : *om.* Ω.

CXCVIII. — A C. MEMMIUS.
(*Fam.*, XIII, 1).

Athènes, entre le 25 *juin et le* 6 *juillet* 51.

M. CICÉRON SALUE C. MEMMIUS.

1. Je ne savais pas bien si j'éprouverais, en te voyant à Athènes, une certaine peine ou bien, plutôt, de la joie — car l'injustice que tu as subie[1] m'afflige, mais je suis heureux que tu supportes l'injustice en philosophe; — néanmoins, j'aimerais mieux t'avoir vu. En effet, la peine que j'éprouve n'est guère moins grande quand je ne te vois pas ; le plaisir que j'aurais pu avoir, à coup sûr, si je t'avais vu, l'eût emporté. Aussi n'hésiterai-je pas à faire le nécessaire pour te voir, quand une occasion suffisante s'offrira. En attendant, je te parlerai d'une chose qui peut se traiter par correspondance et, je pense, se régler. **2.** Mais, au préalable, une première requête : ne fais rien contre ton gré pour me faire plaisir ; ce que tu verras m'importer beaucoup et n'être d'aucun intérêt pour toi-même, ne me l'accorde que si tu es décidé à le faire de bon cœur.

Entre Patron l'Épicurien et moi, il y a sympathie totale, sauf qu'en philosophie je ne suis pas du tout de son opinion. Quoi qu'il en soit, au début, à Rome, quand il te témoignait à toi aussi, et à tous les tiens, sa déférence, il eut pour moi de particuliers égards ; dernière-

1. L'injustice consistait en ceci : Memmius, accusé *de ambitu* par Q. Acutius, avait accusé du même chef Q. Métellus Scipion, espérant par là, en vertu de la *lex Pompeia* de 52, obtenir l'impunité ; mais la pression de Pompée l'avait obligé à renoncer à son initiative. Cf. App., II, 24.

CXCVIII. — AD C. MEMMIVM.
(*Fam.*, XIII, 1).

Scr. Athenis inter VII. K. et prid. Non. Quint. a. 703/51.

M. CICERO S. D. C. MEMMIO.

1. Etsi non satis mihi constiterat cum aliquane animi mei molestia an potius lubenter te Athenis uisurus essem, quod iniuria quam accepisti dolore me adficeret, sapientia tua qua fers iniuriam laetitia, tamen uidisse te mallem ; nam quod est molestiae non sane multo leuius est, cum te non uideo, quod esse potuit uoluptatis certe, si uidissem te, plus fuisset. Itaque non dubitabo dare operam ut te uideam, cum id satis commode facere potero ; interea quod per litteras et agi tecum et, ut arbitror, confici potest agam. **2.** Nunc a te illud primum rogabo ne quid inuitus mea causa facias, sed id, quod mea intelleges *multum*, tua nullam in partem interesse, ita mihi des, si tibi ut id lubenter facias ante persuaseris.

Cum Patrone Epicurio mihi omnia sunt, nisi quod in philosophia uehementer ab eo dissentio. Sed et initio Romae, cum te quoque et tuos omnis opseruabat, me coluit in primis et nuper, cum ea quae uoluit de suis

CXCVIII. — M 210 v° ; V 197 r° ; D 85 r° ; H 26 v°.

1. 2 an potius VDH : andotius M || lubenter M : lib- VDH || 9 potero M, V : potuero DH || 10 agam. nunc a te VDH : agam nunc ac te M agam nunc. Ac te *Baiter*.

2. 3 multum *in* ψ *post* partem *collocatum transp. Aldus* || 6 epicurio M : -ro VDH [-reo D^corr].

ment, quand il a obtenu les avantages et récompenses qu'il désirait, il m'a vu presque à la tête de ses défenseurs et de ses amis ; maintenant enfin Phèdre, que j'ai si fort aimé comme philosophe, quand j'étais enfant et avant de connaître Philon*, que par la suite, de toute manière, j'ai aimé pour son honnêteté, son charme et son obligeance, me l'a spécialement recommandé. **3.** Donc ce Patron m'a écrit, quand j'étais à Rome, pour que je lui concilie ta bienveillance et te demande de lui céder ces je ne sais quelles fameuses ruines de la maison d'Épicure : je me suis abstenu alors de rien t'écrire à ce sujet, parce que je ne voulais pas que ma recommandation mît obstacle à tes projets de construction. Quand je suis arrivé à Athènes, même demande du même Patron : s'il a obtenu cette fois que je t'écrive, c'est que tous tes amis étaient unanimes à dire que tu avais renoncé à cette construction. **4.** S'il en est bien ainsi, et que désormais tu n'aies plus aucun intérêt à la chose, je t'en prie, au cas où quelques personnes à la tête mal faite — car je connais cette race-là[1] — t'auraient légèrement froissé, prends le parti de l'indulgence, en suivant la pente de ta si grande bonté naturelle, ou même par égard pour moi. Veux-tu savoir ce que, personnellement, je pense ? Je ne m'explique ni son obstination ni ta résistance : à ceci près que tu es beaucoup moins excusable que lui de te tourmenter pour un rien. Je suis sûr d'ailleurs que tu sais dans quels termes Patron plaide sa cause, et ce qu'elle est en effet : sa dignité de chef de l'École, son devoir, le respect des testaments[2], l'autorité d'Épicure, les adjurations de Phèdre, le séjour, le domicile, les souvenirs des grands

1. Il est difficile de décider si Cicéron entend désigner par *gentem illam* les Grecs en général ou la secte épicurienne.

2. Épicure avait exprimé le désir que sa maison devînt finalement la propriété de son école : cf. Diog. Laert., X, 10, 17 sq.

commodis et praemiis consecutus est, me habuit suorum defensorum et amicorum fere principem et iam a Phaedro, qui nobis, cum pueri essemus, antequam Philonem cognouimus, ualde ut philosophus, postea tamen ut uir bonus et suauis et officiosus probabatur, traditus mihi commendatusque est. **3.** Is igitur Patro cum ad me Romam litteras misisset, uti te sibi placarem peteremque ut nescio quid illud Epicuri parietinarum sibi concederes, nihil scripsi ad te ob eam rem, quod aedificationis tuae consilium commendatione mea nolebam impediri ; eidem, ut ueni Athenas, cum idem ad te scriberem rogasset, ob eam causam impetrauit, quod te abiecisse illam aedificationem constabat inter omnes amicos tuos. **4.** Quod si ita est et si iam tua plane nihil interest, uelim, si qua offensiuncula facta est animi tui peruersitate aliquorum (noui enim gentem illam), des te ad lenitatem uel propter summam humanitatem uel etiam honoris mei causa. Equidem, si quid ipse sentiam quaeris, nec cur ille tantopere contendat uideo nec cur tu repugnes, nisi tamen multo minus tibi concedi potest quam illi laborare sine causa. Quamquam Patronis et orationem et causam tibi cognitam esse certo scio ; honorem, officium, testamentorum ius, Epicuri auctoritatem, Phaedri obtestationem, sedem, domicilium,

2. 10 me VDH : me me M meme *Mendelssohn* || 14 probabatur M : probatur VDH || 15 mihi commendatusque est D : mihique commendatusque est M mihique commendatus est V mihique est commendatus H.

3. 4 ad te M, V : tibi DH || 6 eidem M, D : idem V *om.* H || idem ad M : idem ut ad VDH.

4. 4 des te M : deesse DH *om.* V [*sed* reuoceris *post* causa *scripsit* V] || uel M, V : id D idem H || summam : <tuam> *add. edd. nonnulli* || 9 certo M, D : certe VH.

hommes, voilà, dit-il, ce qu'il lui faut défendre. Il nous est loisible, si nous voulons blâmer l'ardeur de son effort, de tourner en ridicule sa vie tout entière et les principes qu'il suit en philosophie. Mais, ma foi, puisque nous ne sommes pas résolument hostiles à son grand homme[1] ni aux gens que cette doctrine-là enchante, peut-être faut-il lui pardonner toute cette agitation : même s'il a tort, ses torts sont faits de sottise plus que de malice.

5. Mais abrégeons : car il faut enfin le dire. J'aime Pomponius Atticus comme un second frère ; rien ne m'est plus cher, plus agréable que son amitié. Or voici que (sans être de la secte, car il a la culture la plus raffinée[2] ; mais il a beaucoup d'estime pour Patron, il avait beaucoup d'affection pour Phèdre) voici donc qu'il me presse à ce sujet — lui, l'homme le moins intrigant qui soit, le moins importun dans ses demandes —, et il insiste comme jamais : il est persuadé qu'il m'eût suffi d'un signe de tête pour obtenir cela de toi, même si tu avais eu l'intention de bâtir. A présent, s'il apprend que tu y as renoncé et que cependant je n'ai rien obtenu de toi, il ne croira pas que ta complaisance m'a manqué, mais que mon dévouement lui a fait défaut. C'est pourquoi je te demande d'écrire à tes gens que tu consens à l'abrogation de ce fameux décret de l'Aréopage, de cet *hypomnematismos*, comme ils disent*.

6. Mais je reviens à mon premier propos : avant de te décider à faire cela, prends d'abord le parti, je te prie, de le faire pour moi et de bon cœur ; sois d'ailleurs persuadé que, si tu fais droit à ma demande, je t'en serai très reconnaissant. Adieu.

1. *Illi* nous paraît désigner Épicure, plutôt que Patron.

2. Sur le mépris des Épicuriens pour la culture et les lettres, cf. Cic., *In Pis.*, 29, 70 ; *Tusc.*, I, 3, 6 ; II, 3, 7 ; Qvint., II, 17, 15 ; XII, 2, 24.

uestigia summorum hominum sibi tuenda esse dicit. Totam hominis uitam rationemque quam sequitur in philosophia derideamus licet, si hanc eius contentionem uolumus reprehendere ; sed mehercules, quoniam illi ceterisque quos illa delectant non ualde inimici sumus, nescio an ignoscendum sit huic, si tantopere laborat ; in quo etiam si peccat, magis ineptiis quam improbitate peccat.

5. Sed ne plura (dicendum enim aliquando est), Pomponium Atticum sic amo ut alterum fratrem ; nihil est illo mihi nec carius nec iucundius. Is (non quo sit ex istis ; est enim omni liberali doctrina politissimus, sed ualde diligit Patronem, ualde Phaedrum amauit) sic a me hoc contendit, homo minime ambitiosus, minime in rogando molestus, ut nihil umquam magis, nec dubitat quin ego a te nutu hoc consequi possem, etiam si aedificaturus esses. Nunc uero, si audierit te aedificationem deposuisse neque tamen me a te impetrasse, non te in me inliberalem sed me in se neglegentem putabit. Quam ob rem peto a te ut scribas ad tuos posse tua uoluntate decretum illud Areopagitarum, quem ὑπομνηματισμὸν illi uocant, tolli.

6. Sed redeo ad prima : prius uelim tibi persuadeas ut hoc mea causa libenter facias quam ut facias ; sic tamen habeto, si feceris quod rogo, fore mihi gratissimum. Vale.

4. 13 uitam : uiam *Wesenberg* || 15 reprehendere : reprendere *scribi uult Bornecque ad metricam rationem seruandam.*
5. 6 homo minime M : homine D impetrare V *om.* H || 8 dubitat M, V : -tabat DH || 13 areopagitarum M : ario- VDH.
6. 2 hoc mea M, V : mea hoc DH.

CXCIX. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 11).

Athènes, 6 *juillet* 51.

1. Oh ! se peut-il que j'aie si souvent remis des lettres pour Rome, sans en donner aucune à ton adresse ? Eh bien ! désormais j'aimerai mieux en donner qui se perdent plutôt que de risquer de n'en point remettre quand elles auraient pu te bien parvenir. Au nom du Ciel ! pendant que tu es là, fais tout ce qu'il est possible de faire pour qu'on ne proroge pas mon gouvernement. Un indicible regret de Rome me dévore, j'ai une peine infinie à supporter l'insipidité de ma vie présente.

2. Marcellus, en faisant battre de verges un homme de Côme (quand bien même il n'aurait pas été magistrat, il n'en reste pas moins qu'il était Transpadan) me semble, dans ces conditions, avoir indigné notre ami tout autant que César[1]. Mais après tout, c'est son affaire. **3.** Je crois moi aussi, — comme le dit Varron, à ce que tu m'écris, — que Pompée est bien décidé à aller en Espagne. C'est une chose que je n'approuve pas du tout : j'ai persuadé sans peine à Théophane[2] qu'il n'y avait pas de meilleur parti que celui de ne s'en aller

1. Voir la Notice, p. 189, note 4.
2. Théophane de Mytilène, conseiller intime de Pompée. Cf. *Att.*, II, 5, 1 *(XXXII)* ; 17, 3 *(XLIV)*.

CXCIX. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 11).

Scr. Athenis pr. Non. Quint. a. 703/51.

1. Hui, totiensne me litteras dedisse Romam, cum ad te nullas darem ? A*t* uero posthac frustra potius dabo quam, si recte dari potuerint, committ*am* ut non dem. Ne prouincia nobis prorogetur, per fortunas ! dum ades, quicquid prouideri *poterit* prouide. Non dici potest quam flagrem desiderio urbis, quam uix harum rerum insulsitatem feram.

2. Marcellus *ca*edend*o* Come*nsi* (etsi ille magistratum non gesserit, erat tamen Transpadanus) ita mihi uidetur non minus stomachi nostro *quam* Caesari fecisse. Sed hoc ipse uiderit. **3.** Pompeius mihi quoque uidebatur, quod scribis Varronem dicere, in Hispaniam certe iturus. Id ego minime probabam ; qui quidem Theophani facile persuas*i* nihil esse melius quam illud,

CXCIX. — *M* 92 r° ; *G* 101 r° [*sed ep. fere totam, a* § 1 *u.* 1 hui *usque ad* § 6, *u.* 15 posset *om. G*] ; *R* 52 v° ; *P* 71 r°.

1. 1 hui Δ : hic *R* huic *P* || dedisse *m b s* : -em *M*, *RP* || 2 at uero *uett.* : aduenero Δ, *R* aduentio *P* || 3 committam *uett.* : -tto Δ, *RP* || 5 poterit *Schiche* : potest *m s*, *uett. om. M*, *RP* || 6 quam uix *s*, *RO* : quamuis (Δ), *P*.

2. 1 caedendo comensi *ego* : sedendi comes Δ, *RP*, *uett.* foede in comensi *Sigonius et Malaspina*, *uulg.* || 2 gesserit : -at *Pantagathus*, *uulg.* [*quam lectionem recentissime defendit E. J. Wood*, Gnomon, 1935, p. 238 ; *sed uide supra*, p. 189, n. 4] || 3 nostro <quam> caesari *Malaspina uulg.* : nostro caesari [cesari nostro *P*] (Ω).

3. 4 persuasi *uulg.* : -it Δ, *RP*, *uett.* || illud nusquam *RPO* : illud nusquam quam illum [illud *corr.* M^2] nusquam *M b d* illud nusquam illum *m*, *uett.* illum nusquam *s*, *uulg.*

nulle part. Le Grec fera donc pression sur lui : et il n'y a pas d'influence qui vaille la sienne.

4. Je remets cette lettre le 6 juillet en quittant Athènes, après y avoir séjourné exactement dix jours. Pomptinus est arrivé, en même temps que Cn. Volusius ; mon questeur est là ; il ne manque que ton ami Tullius[1]. J'ai des *aphracta* rhodiens, *cinq dicrota* de Mytilène et quelques *epikopa*[2]. Sur les Parthes, c'est le silence. Pour l'avenir, à la grâce de Dieu !

5. Mon voyage à travers la Grèce s'est jusqu'à présent déroulé au milieu des marques de la plus vive admiration, et, ma foi, je n'ai jusqu'ici rien à reprocher à personne de ma suite. Je crois qu'ils ont compris de quoi il s'agit avec moi et à quelle condition ils sont partis ; leur dévouement à ma réputation est absolu. Quant à l'avenir, si le proverbe « *telle la maîtresse...* »[3] dit vrai, ils ne changeront pas, j'en suis sûr : car ils ne me verront jamais rien faire qui leur donne lieu de se mal conduire. Si l'exemple ne suffit pas, je prendrai des mesures plus sévères. Pour le moment, j'use de douceur : elle me fait aimer et me procure — du moins je l'espère — quelques avantages. Mais cette *patience*, comme disent les Siciliens, je ne m'en suis armé que pour un an. Ainsi donc, bataille ferme, si tu ne veux pas qu'à la moindre prorogation je me couvre de déshonneur.

6. J'en reviens maintenant à tes recommandations.

1. Tullius et Pomptinus étaient, avec Anneius et Q. Cicéron, les légats du proconsul (cf. *Fam.*, XV, 4, 8 [*CCXXIX*]). Son questeur était L. Mescinius Rufus. Cn. Volusius ne nous est pas autrement connu (cf. un Q. Volusius *Att.*, V, 21, 6 [*CCXLIII*]).

2. C'est-à-dire des vaisseaux non pontés et non protégés (ἄφρακτα), cf. Cecil Torr dans *Dict. des Ant.* de Saglio et Pottier, IV, 1, p. 27a ; des navires à deux rangs de rames (δίκροτα); des navires à rames (ἐπίκωπα).

3. Cicéron cite ici un proverbe qui nous a été conservé par une scolie de Platon (*Rep.*, 563 D) dans les termes suivants : οἵαπερ ἡ δέσποινα, τοία χὴ κύων : « telle la maîtresse, telle la chienne ».

nusquam discedere. Ergo Graecus incumbet. Valet autem auctoritas eius apud illum plurimum.

4. Ego has pr. Non. Quintiles proficiscens Athenis dedi, cum ibi decem ipsos fuissem dies. Venerat Pomptinus, una Cn. Volusius ; aderat quaestor ; tuus unus Tullius aberat. Ἄφρακτα Rhodiorum et δίκροτα ἐ *Mytilenae*orum habebam et aliquid ἐπικώπων. De Parthis erat silentium. Quod superest, dii iuuent !

5. Nos adhuc iter per Graeciam summa cum admiratione fecimus, nec me hercule habeo quod adhuc quem accusem meorum. Videntur mihi nosse [nos] nostram causam et condicionem profectionis suae ; plane seruiunt existimationi meae. Quod superest, si uerum illud est οἵαπερ ἡ δέσποινα, certe permanebunt. Nihil enim a me fieri ita uidebunt ut sibi sit delinquendi locus. *S*in id parum *pro*fuerit, fiet aliquid a nobis se*ue*rius. Nam adhuc lenitate dulces sumus et, ut spero, proficimus aliquantum. Sed ego hanc, ut S*i*culi dicunt, ἀνεξίαν in unum annum meditatus sum. Proinde pugna ne, si quid prorogatum sit, turpis inueniar.

6. Nunc redeo ad ea quae mihi mandas. In praefectis

4. 3 una *Bosius* : nam Δ, *RPO, uett.* || 4 ἄφρακτα *ed. Asc.*[2] : aphracta *Baiter* pr. acta (Δ) prata *RP* || δίκροτα ἐ mytilenaeorum *ego* : dicrotum emituleorum Δ, *RP* [*sed* dicrotum *om. P spatio relicto*] dicrota mytilenaeorum *uulg.* || 5 ἐπικώπων *Ernesti* : ΕΠΙΚΟΝΔΕΙ *M*, *Z*[b] ΕΠΙΚΝΑΕΙ *RP*.

5. 3 nos *Mm, RP, uett.* [1] *om. bds* || 6 οἵαπερ ἡ δέσποινα *Victorius, uulg.* : ΟΙΑΤΑΗΑΕCΠΟΙΝΑ *M* ΟΙΑΤΑΝΑΕC- *RP* οἷα τ'ἂν δέσποινα *Cr.*[m] || 7 a me : me *M*[1], *R* || sit : sint *M*[1], *R* || 8 sin *Manutius* : in Δ, *RP, uett.* || profuerit *Manutius* : quod fuerit Δ, *RP, uett.* || seuerius *uett. praeter Iens.* : serius Δ, *RP* || 10 siculi *Gronov* : singuli Δ, *RP, uett.* || ἀνεξίαν *ed. Asc.*[2] : ΑΝΕΖΙΑΝ *M*, *RP* ἀναξίαν *Reid.*

6. 1 ea *RPO, s, uett. praeter Iens.* : *om.* (Δ), *uulg.* || praefectis : prof- *RP*.

Comme préfets de fantaisie[1], donne les noms de qui te plaît. Je ne serai pas aussi *collet monté* que je l'ai été pour Appuléius. Xénon m'est aussi cher qu'à toi, et il en a, j'en suis sûr, le sentiment. Je t'ai gagné le cœur de Patron et des autres lourdauds[2], et tu le mérites bien, ma foi ! A ce que m'a dit Hister, tu lui as écrit qu'à la suite d'une lettre de Patron, je m'étais occupé de la chose, et il en est ravi. Mais Patron étant intervenu auprès de moi pour que je demande à votre* Aréopage d'abroger l'*hypomnematismos* qu'il avait édicté sous l'archontat de Polycharme, il a paru préférable et à Xénon et, par la suite, à Patron lui-même que j'écrive à Memmius, qui était parti pour Mytilène la veille de mon arrivée à Athènes, en le priant de mander à ses gens son autorisation. Xénon ne doutait pas, en effet, qu'il ne fût impossible d'obtenir satisfaction de l'Aréopage sans le consentement de Memmius. Or Memmius avait renoncé à bâtir ; mais il en voulait à Patron. Je lui ai donc écrit une lettre soignée, dont je t'envoie un exemplaire[3].

7. Rassure Pilia, je te prie, de ma part*. Car je vais te dire — ne lui en dis rien à elle — : j'ai reçu un paquet de lettres dans lequel il y en avait une de Pilia. Je l'ai prise, je l'ai ouverte, je l'ai lue : elle est écrite en termes

1. L'expression latine, telle qu'elle résulte de notre correction, est plus précise : *praefecti excusationis causa*, ce sont des « préfets dont le titre est destiné à leur servir d'excuse ». Il s'agit de gens que les gouverneurs de province nommaient leurs préfets pour leur permettre de se dispenser de certaines corvées, et particulièrement de la présence dans les jurys : cf. *Att.*, V, 7 *(CLXXXIX)* : *uacationis iudiciariae causa*.

2. Le mot *baro* est ainsi défini par une scholie de Perse (V, 138) : *barones dicuntur serui militum, qui utique stultissimi sunt, serui scilicet stultorum*. Pour l'emploi qu'en fait Cicéron, cf. *Fam.*, IX, 26, 3 ; *De fin.*, II, 23, 76 ; *De diu.*, II, 70, 144.

3. C'est la lettre précédente.

excusationis *causa*, quos uoles deferto. Non ero tam μετέωρος quam in Appulcio fui. Xenonem tam diligo quam tu, quod ipsum sentire certo scio. Apud Patron*em* et reliquos barones te in maxima gratia posui et hercule merito tuo feci. Nam mihi Hister dixit te scripsisse ad se mihi ex illius litteris rem illam curae fuisse, quod ei pergratum erat. Sed cum Patro[num] mecum egisset ut peterem a uestro Ariopago ὑπομνηματισμὸν tollerent quem Polycharmo pr. fecerant, commodius uisum est et Xenoni me et post ipsi Patroni ad Memmium scribere, qui pridie quam ego Athenas ueni Mytilenas profectus erat, ut *is* ad *s*uos scriberet posse id sua uoluntate fieri. Non enim dubitabat Xeno quin ab Ariopagitis inuito Memmio impetrari non posset. M*emm*ius autem aedificandi consilium abiecerat ; sed erat Patroni iratus. Itaque scripsi ad eum accurate ; cuius epistulae misi ad te exemplum.

7. Tu uelim Piliam meis uerbis consolere. Indicabo enim tibi — tu illi nihil dixeris — : acc*e*p*i* fasciculum in quo erat epistula Piliae. A*bs*tuli, aperui, legi. Valde scripta est συμπαθῶς. Brundisio quae tibi epistulae reddi-

6. 2 excusationis causa *ego* : excusationis his [hiis *R*] *RP* excusatio (i)is Δ, *uett.* || 3 μετέωρος *ed. Asc.*[2] : meteorus Δ, *R* me [*spatio post rel.*] *P* || tam *bms, uett.* : quam *Md* quem *RP* || 4 sentire *bms, uett.* : -ret *Md* -ret et *RP* || patronem *uett.* : -num *M*, *RP*[2] [patronom *P*[1]] || 6 hister *O*[1] : his ter *M*, *O*[2] is ter *RP*, *ms*, *uett.* || 8 patro *uett.* : -onum *M*, *RP* || 9 ariopago *bds*, *P*, *uett. praeter Rom.* : arep- *M*[1], *R* areop- *M*[corr] *m* || 10 pr. *m*, *uett. praet. Iens.* : pR *M*[1] po. ro. *RP* pridie *M*[2]*bds* || 11 me : *post* patroni *transp. Pius, uulg.* || 12 qui : quid *M*[1], *R* || 13 is ad suos *Corradus* : si ad uos Δ, *R*, *uett.* || 14 ariopagitis : -phagitis *M* -paghitis *RP* || 15 memmius *Victorius* : manius Ω, *Cr.*[m] || 17 epistul(a)e misi ad te ΔΠ : epistule tenorem misi ad te et *RP*.

7. 2 accepi *uett.* : .accipe Ω || 3 abstuli *ed. Asc.*[2] : attuli Ω || 4 συμπαθῶς (Δ), *Cr.*[m] : CYMΠaΘOC *M*[1], *RP*, *G*.

de vive *sympathie*. Si tu as reçu de Brindes des lettres parmi lesquelles il n'y en avait pas de moi, c'est qu'elles ont été remises à un moment où je n'étais pas bien. Car l'excuse †....† il ne te faut pas l'accepter. Prends soin de m'instruire de tout, mais surtout de te bien porter.

CC. — A M. CÉLIUS RUFUS.

(*Fam.*, II, 8).

Athènes, 6 *juillet* 51.

MARCUS CICÉRON, PROCONSUL, SALUE M. CÉLIUS.

1. Eh quoi ? tu t'imagines que le soin dont je t'ai chargé, c'est de me faire connaître les programmes des combats de gladiateurs, les renvois de procès, le vol de Chrestus et tous ces riens que personne n'oserait me conter quand je suis à Rome ? Vois quelle opinion j'ai de toi — et, ma foi, justifiée, car je n'ai jusqu'à présent connu personne qui eût plus de sens politique que toi — : je ne me soucie même pas que tu m'écrives les événements les plus importants qui se produisent chaque jour dans la république, à moins qu'il n'y ait quelque chose qui me concerne personnellement. D'autres me les écriront ; beaucoup m'en feront oralement le récit ; et bien des nouvelles même seront portées jusqu'à moi par la seule rumeur publique. Aussi, ce que je veux connaître par toi, ce n'est ni ce qui s'est passé, ni ce qui se passe, mais ce qui se passera : car voilà ce qu'on attend d'un homme qui sait voir loin devant lui, et je veux que tes lettres, en me révélant le plan sur lequel se bâtit l'avenir politique, me permettent de savoir ce que sera l'édifice.

tae sunt sine mea, tum uidelicet datas cum ego me non belle haberem. Nam illam †νομαναρια me† excusationem ne acceperis. Cura ut omnia sciam, sed maxime ut ualeas.

CC. — AD M. CAELIVM RVFVM.
(*Fam.*, II, 8).

Scr. Athenis prid. Non. Quint. a. 703/51.

MARCVS CICERO PROCOS. SALVTEM DICIT M. CAELIO.

1. Quid ? tu me hoc tibi mandasse existimas, ut mihi gladiatorum compositiones, ut uadimonia dilata et Chresti compilationem mitteres et ea quae nobis, cum Romae sumus, narrare nemo audeat ? Vide, quantum tibi meo iudicio tribuam (nec mercule iniuria ; πολιτικώτερον enim te adhuc neminem cognoui). Ne illa quidem curo mihi scribas, quae maximis in rebus rei publicae geruntur cotidie, nisi quid ad me ipsum pertinebit ; scribent alii, multi nuntiabunt, perferet multa etiam ipse rumor. Quare ego nec praeterita nec praesentia abs te, sed ut ab homine longe in posterum prospiciente futura exspecto, ut, ex tuis litteris cum formam rei publicae uiderim, quale aedificium futurum sit scire possim.

7. 6 NOMaHaPIA *M*[1], *R(P)* NOMΛNΔPIA *G* [N *add.* *G*[corr]] νομανδρίαν *ed. Asc.*[2] || me ΔΠ : meam *RP, uett. praeter Rom.*

CC. — M 23 r° ; G 37 r° ; R 58 r°.

1. 3 et chresti M : ut chresti GR || 5 mercule M : meher- GR || 8 nisi : nisi <si> *coni. Tyrrell.*

2. Je n'ai d'ailleurs jusqu'à présent aucun reproche à te faire : il ne s'est rien produit, en effet, que tu fusses mieux à même de prévoir que n'importe qui d'entre nous, et surtout que moi, qui ai passé plusieurs jours avec Pompée sans parler d'autre chose que des affaires publiques : ce que nous avons dit ne peut ni ne doit s'écrire. Tiens seulement pour assuré que Pompée est un grand citoyen, que son cœur et sa raison sont prêts pour toutes les mesures que la situation politique commande. Aussi va à lui avec confiance ; il t'ouvrira les bras, tu peux m'en croire. Il voit désormais les bons et les mauvais citoyens là où nous les voyons.

3. J'ai passé juste dix jours à Athènes, et j'ai eu souvent la compagnie de notre ami Gallus Caninius[1] ; je quitte cette ville le 6 juillet, après avoir remis ces quelques lignes pour toi. Je te recommande instamment toutes mes affaires, mais rien ne me tient plus à cœur que de ne pas être prorogé dans mon gouvernement : tout est là pour moi. Quand, par quel moyen, par qui agir, c'est toi qui es le mieux placé pour en décider.

CCI. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 12).

Délos, puis en pleine mer, milieu de juillet 51.

1. C'est une affaire que de naviguer, même en juillet[2] ! Je suis venu d'Athènes à Délos en six jours. Le 6, départ du Pirée pour Zoster par vent gênant, qui

1. L. Caninius Gallus était propréteur d'Achaïe. Cicéron l'avait défendu en 56, alors qu'il venait d'être tribun de la plèbe.
2. Voir la Notice, p. 197, note 1.

2. Neque tamen adhuc habeo quod te accusem ; neque enim fuit quod tu plus prouidere posses quam quiuis nostrum in primisque ego, qui cum Pompeio complures dies nullis in aliis nisi de re publica sermonibus uersatus sum ; quae nec possunt scribi nec scribenda sunt ; tantum habeto, ciuem egregium esse Pompeium et ad omnia quae prouidenda sunt in re publica et animo et consilio paratum. Quare da te homini ; complectetur, mihi crede. Iam idem illi et boni et mali ciues uidentur, qui nobis uideri solent.

3. Ego cum Athenis decem ipsos dies fuissem multumque mecum Gallus noster Caninius, proficiscebar inde pridie Nonas Quintiles, cum hoc ad te litterarum dedi. Tibi cum omnia mea commendatissima esse cupio tum nihil magis quam ne tempus nobis prouinciae prorogetur ; in eo mihi sunt omnia. Quod quando et quomodo et per quos agendum sit, tu optime constitues.

CCI. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 12).

Scr. partim Deli, partim in medio mari, med. m. Quint. a. 703 /51.

1. Negotium magnum est nauigare atque id mense Quintili. Sexto die Delum Athenis uenimus. Pr. Non. Quintiles a Piraeo ad Zostera uento molesto, qui nos

2. 9 complectetur M : -tendum GR complectendum ; complectetur *coni. Purser.*
3. 2 proficiscebar M : -batur GR.

nous a retenu là le 7. Le 8 nous avons gagné Céos dans des conditions agréables. De là à Gyaros par grand vent, mais non contraire ; puis à Syros, puis à Délos, terme du voyage, chaque fois plus vite que nous ne l'aurions voulu. Et puis tu connais les aphracta rhodiens[1]: il n'y a rien qui tienne plus mal la mer. Aussi ai-je l'intention de ne rien précipiter, et de ne pas bouger de Délos tant que je n'aurai pas vu le promontoire de Gyrae[2] entièrement clair.

2. Je t'ai écrit de Gyaros au sujet de Messala dès que j'ai appris la nouvelle ; j'ai écrit aussi à Hortensius (c'est une idée que nous avons eue ensemble) ; je prends tout à fait part à ses ennuis[3]. Mais j'attends une lettre de toi sur les commentaires que provoque ce jugement et aussi, ma foi, sur l'ensemble de la situation : quelque chose *qui sente un peu son homme d'État*, puisque tu lis assidûment, avec notre cher Thallumétos, mon ouvrage[4]; une lettre, dis-je, qui m'apprenne non point ce qui se passe (à cela peut suffire, par exemple, Hélonius, ton client, qui a tant de sérieux), mais ce qui se passera. Quand tu liras ces lignes, nous aurons des consuls : il te sera possible de faire toutes sortes de pronostics sur César, sur Pompée, sur les procès mêmes.

3. Quant à mes affaires personnelles, puisque tu restes à Rome, tu seras bien aimable de les régler. Il y a une chose sur laquelle j'avais oublié de te répondre : pour le tas de briques, oui, je t'en prie instamment ;

1. Cf. *Att.*, V, 11, 4 *(CXCIX)* et la note 2 de la page 235.
2. Pointe méridionale de l'île de Ténos, qui est située à peu de distance au nord de Délos.
3. Voir la Notice, p. 197-198.
4. Le *De re publica*. Voir la note* pour la page 220, l. 16.

ibidem Nonis tenuit. A. d. VIII. Idus a*d* Ceo iucunde ; inde Gyarum saeuo uento non aduerso ; hinc *S*yrum, inde Delum, utroque citius quam uellemus, cursum confecĩmus. Iam nosti aphracta Rhodiorum ; nihil quod minus fluctum ferre possit. Itaque erat in animo nihil festinare Delo nec me mouere nisi omnia ἄκρα Γυρέων pura uidissem.

2. De Messalla ad te statim ut audiui de G*y*aro dedi litteras et (id ipsum consilium nostrum) etiam ad Hortensium, cui quidem ualde συνηγωνίων. Sed tuas de eius iudicii sermonibus et me hercule omni de rei p. statu litteras expecto πολιτικώτερον quidem scriptas, quoniam meos cum Thallumeto nostro peruolutas libros, eiusmodi, inquam, litteras ex quibus ego non quid fiat (nam id uel Helonius, uir gra*u*issimus, potest efficere, cliens tuus) sed quid futurum sit *s*ciam. Cum haec leges, habe*bi*mus consules. Omnia perspicere poteris de Caesare, de Pompeio, de ipsis iudiciis.

3. Nostra autem negotia, quoniam Romae commoraris, amabo te, explic*a*. Cui rei fugerat me rescribere,

CCI. — *M* 92 v° ; *om. G* ; *R* 52 v° ; *P* 71 r°.

1. 4 ad *Manutius* : ab Δ, *RPO* || iocunde inde *RP* : uicum deinde (Δ) || 5 syrum *uulg.* : sc(h)yrum Δ, *uett.* schirum *RP* || 7 iam : nam *Pius* || nosti : nostri *M*¹, *R* || 9 delo nec me mouere : nec me delo m- *Lambin, uulg.* nec delo me mouerem *Sternkopf* delo *del. Faërnus, Schiche* || ἄκρα Γυρέων pura *Schneidewin* [*cf.* ARCHIL., *fr.* 54 *Bergk*] : ΑΚΡΑΤΝΡΕΟΝ [-ΘΗΡ- *P*] iura M, *R*.

2. 1 ad te : a te *Tyrrell* || gyaro *uett.* : grario *M*¹, *R* giaro *M*², *P* || 2 id... nostrum *in parenthesi Madvig, sine parenthesi Schiche, Sjögren* [*uide supra*, p. 198, n. 1] || 4 rei p. *RP* : re p. *M* || 6 thallumeto nostro *uett. praeter Rom.* : thallum et onostro Δ thallum et o nostro *R* tallum et [*seq. spat.*] nostro *P* || 8 grauissimus *Cr.*ᵐ : grat- Δ, *RP, uett.* || 9 sciam *Manutius* : etiam Δ, *RPO* || 10 habebimus *uett. praeter Iens.* : habemus Δ, *RPO.*

3. 2 explica *ms*, *uett.* : -cari (Δ), *RPO.*

pour l'eau, s'il est possible de faire quelque chose, emploies-y ton zèle coutumier ; j'attache à cette question, et personnellement et à la suite de nos conversations, la plus grande importance. Donc tu voudras bien terminer cette affaire. Si Philippe a quelque nouvelle exigence, je désire que tu agisses comme tu l'aurais fait pour toi[1]. Je t'écrirai plus longuement quand je serai sur la terre ferme ; pour le moment, je suis en plein milieu de la mer[2].

CCII. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 13).

Éphèse, 26 *juillet* 51.

1. Nous sommes arrivés à Éphèse le 22 juillet, le cinq cent soixantième jour après la bataille de Bovilles[3]. La traversée s'est effectuée sans craintes ni mal de mer, mais elle a été un peu lente par suite de la débilité des *aphracta* rhodiens. L'empressement des délégations, des particuliers, la foule incroyable qui déjà à Samos était là pour m'accueillir, mais qui à Éphèse fut quelque chose de prodigieux, tu en as entendu parler, je pense, ou bien alors qu'est-ce que cela me fait[4] ? Quoi qu'il en soit, les publicains se sont précipités au-devant de moi comme si je disposais à leur égard du pouvoir

1. Peut-être s'agit-il de l'*aqua Crabra,* qui alimentait Tusculum. Cf. *Fam.*, XVI, 18, 3 ; *De lege agr.*, III, 2, 9 ; FRONTIN., *De aquaed.*, 9. Mais toute certitude fait défaut. — Philippe paraît avoir été l'entrepreneur chargé de la construction de l'aqueduc.

2. Voir la Notice, p. 197 et note 2.

3. Cicéron appelle ainsi la rixe où Clodius trouva la mort, le 18 janvier 52. Cf. *Att.*, VI, 1, *in fine (CCL).*

4. Cicéron veut dire que ces manifestations n'ont de prix à ses

de strue *la*terum, plane rogo, de aqua, si quid poterit fieri, eo sis animo quo soles esse [de aqua] ; quam ego cum mea sponte tum tuis sermonibus aestimo plurimi. Ergo *t*u id conficies. Praeterea si quid Philippus roga*ue*rit, quod in tua re faceres, id uelim facias. Plura scribam ad te cum consti*t*ero : nunc eram plane in medio mari.

CCII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 13).

Scr. Ephesi VII. Kal. Sext. a. 703/51.

1. Ephesum uenimus a. d. XI. Kal. Sextiles, sexagesimo et quin*gentesim*o post pugnam Bouill*an*am. Nauigauimus sine timore et sine nausea sed tardius propter aphractorum Rhodiorum imbecillitatem. De concursu legationum, priuatorum et de incredibili multitudine quae mihi iam Sami sed mirabilem in modum Ephesi praesto fui*t* aut audisse te puto aut quid ad me attinet ? Verum tamen decumani *quasi* uenissem cum

3. 3 de strue laterum *Bosius* : de strues alterum Z^{b} destrues alterum A, *RPO* || poterit fieri : poteris facere *RP* || 4 de aqua : *del. uulg.* || 6 tu id *Klotz* : quid Δ, *RP* || rogauerit *Schiche* : -uit Δ, *RP, uett.* -bit *Corradus* || 8 constitero *s, uett.* : -tuero (Δ), *RPO.*

CCII. — *M* 93 r° ; *G* 101 v° [*lacunas praebet*] ; *R* 53 r° ; *P* 71 v°.

1. 2 quingentesimo *Bosius* : quinto Ω, *uett.* || pugnam bouillanam *Lambin* : p- bouillam *(R)*PO^{1}, *uett.* p- ambo uillam (Δ) propugnabo uillam *G* || 6 qu(a)e mihi *RPO, uett.* : qui mi Δ || in modum *(R)PO, uett.* : *om.* (Δ) || 7 fuit sm^{2}, *uett.* : fuisse (Δ), *RPO* || 8 decumani <quasi> *Gronov* : de cumanis *uel* dec- Δ, *RPO, uett.*

suprême, et les Grecs comme s'il s'agissait du gouverneur d'Asie. A ce trait tu ne peux manquer, bien sûr, de comprendre que mes prétentions de tant d'années sont maintenant mises à l'épreuve. Mais j'espère utiliser les leçons que j'ai reçues de toi et donner satisfaction à tout le monde : cela d'autant plus aisément que dans ma province les contrats sont déjà passés. Mais en voilà assez ; d'autant plus que Cestius vient de m'annoncer, tandis que je dînais, qu'il partait cette nuit.

2. Je me suis occupé à Éphèse de tes petites affaires : j'ai confié à Thermus[1], bien qu'avant mon arrivée il eût fait à tous les tiens les promesses les plus larges, Philogène et Séius ; je lui ai recommandé Xénon d'Apollonis. Il s'est engagé à faire absolument tout. J'ai également soumis à Philogène le compte de l'opération par lettre de change que j'ai faite avec toi[2]. Donc, là-dessus aussi, en voilà assez.

3. J'en viens aux choses de Rome. Au nom du Ciel, puisque tu restes, travaille, avant tout, je t'en conjure, à obtenir que je n'aille pas au delà d'un an, qu'on n'ajoute même pas de mois intercalaire[3]. Après cela, fais tout ce dont je t'ai chargé ; je te recommande particulièrement la petite difficulté domestique que tu sais, et la créance de César[4], que je me suis mis en tête d'étein-

yeux que si Atticus les connaît, — et si on en parle à Rome. L'interprétation courante rapporte les mots « *Quid ad me attinet ?* » à Atticus : « ou bien alors c'est que tu dis : « Que m'importe ! » (c'est que tu t'en désintéresses) ». Elle nous paraît forcée, et peu conforme aux sentiments d'Atticus pour son ami.

1. Q. Minucius Thermus, propréteur d'Asie.
2. Sur la *permutatio*, cf. t. II, note* pour la p. 44, l. 15.
3. Cf. *Att.*, V, 9, 2 *(CXCV)* et p. 226, note 2.
4. Voir la Notice, p. 187 ; p. 214, note 1. — La « petite difficulté domestique » est relative aux fiançailles de Tullia : cf. la lettre suivante, § 3.

imperio, Graeci quasi Ephesio praetori *se* alacres obtulerunt. Ex quo te intellegere certo scio multorum annorum ostentationes meas nunc in discrimen esse adductas. Sed, ut spero, utemur ea palaestra quam a te didicimus omnibusque satisfaciemus, et eo facilius quod in nostra prouincia confectae sunt pactiones. Sed hactenus, praesertim cum cenanti mihi nuntiarit Cestius se de nocte proficisci.

2. Tua negotiola Ephesi curae mihi fuerunt, Thermoque, tametsi ante aduentum meum liberalissime erat pollicitus tuis omnibus, tamen Philogenem et Seium tradi*di*, Apollon*i*d*ensem* *X*enonem commend*aui*. Omni*no* omnia se facturum recepit. Ego praeterea rationem Philogeni permutationis eius quam tecum feci edidi. Ergo haec quoque hactenus.

3. Redeo ad urbana. Per fortunas ! quoniam Romae manes, primum illud praefulc*i* atque praemun*i*, quaeso, *ut* simus annui, ne intercaletur quidem. Deinde exhauri mea mandata maximeque s*i* quid potest de illo domestico scrupulo quem non ignoras, dein de Caesare, cu*ius*

1. 9 pr(a)etori se *ed. Rom.* : pr(a)etoris ea Δ pr(a)etoris *RPO*[1] || 13 quod *M*[3]*bds, G* : quo *M*[1]*m* qui *P om. R.*

2. 1 negotiola ephesi *Cr.*[m] : negotio eph- *M*[1] nega leph- *R* negotia eph- (Δ), *P, uett.* || curae : cura *M*[1], *R* || 4 tradidi *uulg.* : tradi Δ, *RP* || apollonidensem *Lambin* : a(p)polinicense Δ pollim cense *R* polim *P* || xenonem *P, ed. Rom.* : se- *Mm, (R)O* ze- *bds* || commendaui *PO, uett. praeter Rom.* : commendi Δ comendi *R* || omnino omnia *uett. praeter Rom.* : omnia omnia Δ, *RO* omnia *P* || 5 praeterea Δ : praeter eam *RPO* || 6 feci : *om. RP.*

3. 2 praefulci *uett. praeter Rom.* : -e Δ, *R* p [*seq. spat.*] *P* || praemuni *uett. praeter Rom.* : -nitus (Δ), *RP* || quaeso ut simus annui *uett. praeter Iens.* : queo simus annui *M*[1] queo si musanum *R* queo si [*seq. spat.*] *P* qu(a)eso simus (Δ) || 4 mea... caesare *om. R* || maximeque si *Cr.*[m] : maxime qu(a)eso Δ, *P(O)* || 5 scrupulo *Vrsinus* : -lum Δ, *P, G, uett.* || cuius *uulg.* : cum Ω, *uett.*

dre, sur tes conseils, et je ne le regrette pas. Si d'autre part tu te rends compte à quel point il m'importe de savoir ce qui se passe dans la vie publique et de pouvoir m'en occuper, — que dis-je ? ce qui se passe : bien mieux, ce qui doit se passer aussi — écris-moi tout en détail ; mais d'abord, et avec un soin tout particulier, dis-moi si quelque menace pèse sur les jugements prononcés ou même à venir. Si tu veux bien t'occuper de l'eau, tu surveilleras ce que Philippe pourra s'aviser de faire[1].

CCIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 14).

Tralles, 27 *juillet* 51.

1. Tant que je ne me serai pas fixé quelque part, tu n'auras à attendre de moi ni longues lettres ni toujours écrites de ma main. Quand j'aurai du temps devant moi, je te donnerai l'un et l'autre. Pour le moment, j'achève mon voyage sur une route chaude et poudreuse. J'ai remis une lettre à Éphèse hier ; je remets celle-ci à Tralles. Je pense être dans ma province le 1er août. A partir de ce jour, si tu m'aimes, mets en branle ton *calendrier*[2]. Cependant voici les nouvelles qu'on m'apporte, pour combler mes vœux : d'abord

1. Voir la lettre précédente, § 3 et p. 240, note 1.
2. C'est-à-dire : compte de ce jour mon année de charge. Il s'agit d'un calendrier à fiches mobiles. On a trouvé récemment à Pouzzoles un fragment de calendrier latin de ce genre : cf. *Notizie degli scavi*, 1928, p. 203-205.

in cupiditatem *te* auctore incubui nec me piget. Et si intellegis quam meum sit scire et curare quid in re p. fiat — fiat autem ? immo uero etiam quid futurum sit, perscribe ad me omnia, sed diligentissime imprimisque nu*m*quid iudiciorum status aut factorum aut futurorum etiam laboret. De aqua, si curae est, si quid Philippus aget animaduertes.

CCIII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 14).

Scr. Trallibus VI. Kal. Sext. a. 703/51.

1. Antequam aliquo loco consedero, neque longas a me neque semper mea manu litteras exspectabis ; cum autem erit spatium, utrumque *prae*stabo. Nunc iter conficiebamus aestuosa et puluerulenta uia. Dederam Epheso pridie ; has dedi Trallibus. In prouincia mea fore me putabam Kal. Sextilibus. Ex ea die, si me *am*as, παράπηγμα ἐνιαύσιον commoueto. Interea tamen haec [quae] mihi quae uellem ad*f*erebantur, primum otium Parthicum, dein confectae pactiones publicanorum,

3. 6 te auctore *Victorius* : et au(c)torem Ω || 10 numquid *Lambin* : nunc quid (Ω) [*sed* nunc *om.* M^1m] ecquid *uulg.* || 11 si cur(a)e Δ : sciture *RP* scitur est *G.*

CCIII. — *M* 93 v° ; *G* 101 v° [*lacunam praebet* 1, *u.* 4 dederam... 2, *u.* 4 speramus] ; *R* 53 r° ; *P* 71 v°.

1. 3 praestabo *O, Victorius* : est dabo M^1, *R* stabo Z^1 dabo (Δ), *P, G, uett.* || 6 me <am>as *uulg.* : meas Δ, *RPO*, Z^1, *uett.* || 7 παράπηγμα *Tunstall* : ΠΑΓΓΕΓΜΑ *M* ΠΑΤΤΕΤΜΛ *(R) P* || interea tamen *RPO* : tamen interea Δ || haec mihi quae *ed. Rom.* : haec qu(a)e mihi qu(a)e (Δ), *RPO* || 8 adferebantur *Victorius* : adiere- RO^1 adiera- *M* adgere- Z^1 audie- *P* || 9 parthicum *s, uett.* : p(h)art(h)inum (Δ), *RPO.*

tranquillité des Parthes, puis les contrats des publicains passés, enfin la sédition des soldats apaisée par Appius et leur solde complètement payée jusqu'au 15 juillet.

2. L'Asie nous a fait un accueil admirable. Notre arrivée n'a causé à personne la moindre dépense. J'espère que tous mes gens sont dévoués à ma gloire. J'ai grand' peur pourtant ; mais bon espoir quand même. Tout mon monde est arrivé maintenant, sauf ton ami Tullius[1]. J'ai l'intention d'aller tout droit à l'armée, de consacrer aux opérations militaires les mois d'été qui me restent, et ceux d'hiver à rendre la justice.

3. Je t'en prie, toi qui sais bien que ma curiosité des choses de la politique n'est nullement inférieure à la tienne, écris-moi tout ce qui se passe, tout ce qui doit se passer. Tu ne peux rien faire qui me soit plus agréable : si pourtant ! je te saurai un gré infini de terminer les affaires dont je t'ai chargé, et en premier lieu cette affaire *intime* à laquelle, tu le sais, je tiens plus qu'à toute chose[2]. Voici une lettre qui sent la hâte et la poussière ; les autres seront plus soignées.

CCIV. — A AP. CLAUDIUS.

(*Fam.*, III, 5).

Tralles, 27 *juillet* 51.

CICÉRON SALUE APPIUS PULCHER.

1. Je suis arrivé à Tralles le 27 juillet. J'y ai trouvé

1. Cf. *Att.*, V, 11, 4 *(CXCIX)*.
2. Cf. la lettre précédente, § 3, et p. 241, n. 4.

postremo seditio militum sedata ab *Appio* stipendiumque eis usque ad Idus Quintiles persolutum.

2. Nos Asia accepit admirabiliter. Aduentus noster fuit nemini ne minimo quidem sumptui. Spero meos omnis seruire laudi meae. Tamen magno timore sum sed bene *s*peramus. Omnes iam nostri praeter Tullium tuum uenerunt. Erat mihi in animo recta proficisci ad exercitum, aestiuos menses reliquos rei militari dare, hibernos iuris dictioni.

3. Tu uelim, si me nihilo minus nosti curiosum in re publica quam te, scribas ad me omnia quae sint, quae futura sint. Nihil mihi gratius facere potes ; nisi tamen id erit mihi gratissimum, si quae tibi mandaui confeceris imprimisqu*e* illud ἐνδόμυχον, quo mihi sc*i*s nihil esse carius. Habes epistolam plenam festinationis et pulueris ; reliquae subtiliores erunt.

CCIV. — AD AP. CLAVDIVM.

(*Fam.*, III, 5).

Scr. Trallibus a. d. VI. Kal. Sext. a. 703/51.

CICERO SALVTEM DICIT APPIO PVLCHRO.

1. Trallis ueni a. d. vi. K. Sex. Ibi mihi praesto fuit

1. 10 appio *ed. Asc.*[2] : oppio Δ, *RPO.*
2. 2 fuit *RPO* : *post* quidem Δ || nemini ne minimo *b, uulg.* : nemini minimo *M*, *RO* ne minimo *m*, *P* || sumptui spero (Δ) : -tus per *R* -tui per *M*[1] -tu per *P* || meos *M*[1] *m*, *RP* : eos *M*[2], *bds* || 4 speramus *P*, *Manutius* : peramus *R* paramus Δ, *uett.* || 5 recta (Δ), *G* : recte *M*[1] recta uia *RP*, *M*[corr] [*post delet.*] *m* || 7 dictioni *RP*, *uett.* : -nis *M*, *G*.
3. 3 tamen : tam m *M* tam in *R* || 5 imprimisque *Manutius* : imprimis quid Ω, *uett.* || ἐνδόμυχον *Victorius* : ENOMYΛON (Ω) || scis *P*, *uulg.* : scies (Δ)Π, *O* sciens *R* || 7 erunt : cura ut ualeas *add.* *RPO*[1].

L. Lucilius avec ta lettre et tes instructions : tu n'aurais pu m'cnvoyer personne pour qui j'eusse plus d'amitié ni, je pense, qui fût mieux à même, par sa situation et son intclligence, de savoir ce que je désirais apprendre. J'ai lu ta lettre avec plaisir, j'ai écouté Lucilius avec soin. Et maintenant, puisque tel est ton sentiment (nc dis-tu pas en cffet que ce que je t'ai écrit au sujet dc nos bons offices t'a fait plaisir sans doute, mais que cc sont là de vieux souvenirs qu'il ne te paraît pas indispensablc d'évoquer[1] ?) puisque d'autre part, en fait, une amitié solidc et de loyauté éprouvée dispense du rappel des services rendus, je m'abstiendrai de dévclopper ce point ; mais je ne t'en exprimerai pas moins les remerciements que je tc dois. J'ai vu en effet et appris par ta lettre qu'en toute chose tu as tenu compte de mes intérêts, prenant soin dc tout remettre en ordre et de me préparer d'avance, en quelque sorte, toute la besogne, afin qu'elle fût pour moi facilitée et simplifiée. **2.** Si je déclare que je te suis très reconnaissant de ton aimable procédé, il s'ensuit cette conséquence : je désire te voir persuadé que j'aurai, que j'ai dès maintenant à cœur de faire savoir à toi d'abord et à tout ton entourage, ensuite même au reste du monde, l'extrême amitié que j'ai pour toi. S'il y a des gens qui jusqu'à présent ne s'en sont pas bien rendu compte, c'est plus, je crois, parce qu'ils ne veulent pas nous voir dans ces sentiments que parce que la chose leur échappe. Mais elle ne leur échappera pas toujours : non, car il ne s'agira ni de personnages obscurs, ni d'intérêts médiocres. Mais ici je veux des actes plutôt que des paroles ou des assurances écrites.

3. Mon itinéraire paraît te donner quelques inquié-

1. Il s'agit en particulier de la dédicace du *Liber auguralis*, à la fin de 53. Voir plus haut, p. 156 et p. 224, note 1.

L. Lucilius cum litteris mandatisque tuis ; quo quidem hominem neminem potuisti nec mihi amiciorem nec, ut arbitror, ad ea cognoscenda quae scire uolebam aptiorem prudentioremue mittere. Ego autem et tuas litteras legi libenter et audiui Lucilium diligenter. Nunc, quoniam et tu ita sentis (scribis enim, quae *de* nostris officiis ego ad te scripseram, etsi tibi iucunda fuerint, tamen, quoniam ex alto repetita sint, non necessaria te putasse), et re uera confirmata amicitia et perspecta fide commemoratio officiorum superuacanea est, eam partem orationis praetermittam, tibi tamen agam, ut debeo, gratias ; animaduerti enim et didici ex tuis litteris te omnibus in rebus habuisse rationem ut mihi consuleres restitueresque et parares quodammodo omnia, quo mea ratio facilior et solutior esse posset. **2.** Hoc tuum officium cum mihi gratissimum esse dicam, sequitur illud, ut te existimare uelim mihi magnae curae fore atque esse iam, primum ut ipse tu tuique omnes, deinde ut etiam reliqui scire possint me tibi esse amicissimum. Quod quibus adhuc non satis est pers*pec*tum, hi mihi nolle magis nos hoc animo esse quam non intellegere uidentur ; sed profecto intellegent : neque enim obscuris personis nec paruis in causis res agetur. Sed haec fieri melius quam dici aut scribi uolo.

3. Quod itinerum meorum ratio te nonnullam in

CCIV. — M 34 v° ; G 39 v° ; R 62 v°.

1. 3 hominem M, G : -ne R, *Ernesti* || 7 de *add. uulg.* || 8 scripseram GR : scripserim M² *in rasura, uulg.* || 15 restitueresque : praestit- *Orelli* || parares GR : praeparares M² *in rasura.*

2. 2 dicam : ducam *Lambin* || 4 esse M : *om.* GR || 6 perspectum *uulg.* : perscriptum ω || 7 hi : ii ς, *edd.* || 9 agetur M, R^corr [*prima, ut uidetur, manu*] : agitur GR¹.

tudes : tu te demandes si tu me verras dans la province. Voici ce qu'il en est. Parlant à Brindes avec ton affranchi Phanias, j'en vins à lui dire, au cours de la conversation, que j'aborderais volontiers la province par le côté où je penserais que tu le désires. Là-dessus il me déclara que, voulant t'en aller par mer, tu trouverais grand avantage à ce que j'arrive moi-même par mer et aborde la province par la côte. Je dis que je le ferais : et c'est bien ce que j'aurais fait, si notre ami L. Clodius ne m'avait dit à Corcyre que c'était la dernière chose à faire, que tu serais à Laodicée pour mon arrivée. C'était beaucoup plus court pour moi, et cela me convenait beaucoup mieux, surtout pensant que telles étaient tes préférences. 4. Tes plans, par la suite, se sont modifiés. A présent il te sera tout à fait aisé de décider ce qu'on peut faire : je vais, quant à moi, t'exposer mes intentions. Je pense être à Laodicée le 31 juillet ; j'y demeurerai très peu de jours, le temps de me procurer l'argent auquel me donne droit ma lettre de change officielle[1]. Puis je me dirigerai vers l'armée, et je pense être devant Iconium aux environs du 13 août[2]. Mais si je commets quelque erreur en écrivant ces lignes (je suis loin des choses et des lieux) à mesure que j'avancerai je m'arrangerai pour te faire connaître, avec toute la célérité possible et en t'écrivant le plus souvent que je pourrai, tout le système des dates et parcours de mon itinéraire. Je n'ose ni ne dois t'imposer aucune charge ; mais, dans la mesure où la chose est possible sans gêne pour toi, nous avons l'un et l'autre grand intérêt à ce que je te voie avant que tu ne quittes la

1. Cf. t. II, note* pour la p. 44, l. 15.
2. Il n'y arriva, en réalité, que le 24. Voir tome IV, Notice pour la fin de l'année 51.

dubitationem uidetur adducere, uisurusne me sis in prouincia, ea res sic se habet : Brundisii cum loquerer cum Phania, liberto tuo, ueni in eum sermonem, ut dicerem me libenter ad eam partem prouinciae primum esse uenturum, quo te maxime uelle arbitrarer. Tunc mihi ille dixit, quod classe tu uelles decedere, per fore accom*m*odatum tibi, si ad illam maritimam partem prouinciae nauibus accessissem. Dixi me esse facturum itaque fecissem, nisi mi *L.* Clodius noster Corcyrae dixisset minime id esse faciendum ; te Laudiceae fore ad meum aduentum. Erat id mihi multo breuius multoque commodius, cum praesertim te ita malle arbitrarer.

4. Tua ratio postea est commutata. Nunc quid fieri possit, tu facillime statues ; ego tibi meum consilium exponam : p*r*. Kalendas Sextiles puto me Laudiceae fore. Perpaucos dies, dum pecunia accipitur quae mihi ex publica permutatione debetur, commorabor. Deinde iter faciam ad exercitum, ut circiter Id. Sex. pute*m* me ad Iconium fore. Sed, si quid nunc me fallit in scribendo (procul enim aberam ab re ipsa et a locis), simul ac progredi coepero, quam celerrim*e* potero et quam creberrimis litteris faciam ut tibi nota sit omnis ratio dierum atque itinerum meorum. Oneris tibi imponere nec audeo quicquam nec debeo ; sed, quod commodo tuo fieri possit, utriusque nostrum magni inte*rest ut*

3. 3 sic se R : sic sic M¹ sic si Mcorr se sic G || 10 l. *uulg.* : lucilius ω || 11 telaudiceae M : tela odicee R te laodiciae G [*de scripturae uarietate* laud-, laod-, *cf. supra*, p. 186, n. 3].

4. 3 pr. *uulg.* : propter ω || laudiceae M [« laod- M » *falso Mendelssohn*] : laudicee R laodiciae G || 6 putem *uulg.* : putet ω [*sed* t *alterum in* M *erasum*] || 9 celerrime ς : -imis M, G -imus [*omisso* potero et quam creberrimis] R celerrimis <nuntiis> *Klotz* || 12 commodo GR : quomodo M || 13 <-rest ut te uideam ante> *add.* ς.

province. Si quelque circonstance imprévue et fâcheuse nous en prive, mon dévouement n'en restera pas moins entier, tout comme si je t'avais vu. Quant à te dire par lettre ce que j'attends de toi, je ne le ferai pas avant d'avoir perdu l'espoir de pouvoir t'en parler de vive voix.

5. Tu me dis que tu as demandé à Scévola de gouverner la province en ton absence avant mon arrivée : je l'ai vu à Éphèse, il a vécu dans mon intimité pendant les trois jours que j'y ai passés, et jamais je ne l'ai entendu parler d'une mission quelconque dont tu l'eusses chargé. Et j'aurais bien voulu qu'il lui eût été possible de se rendre à ton désir : car je ne pense pas qu'il ait eu l'intention de s'y dérober.

---

te uideam ante quam decedas. Quam facultatem si quis casus eripuerit, mea tamen in te omnia officia constabunt non secus ac si te uidissem ; tibi de nostris rebus nihil sum ante mandaturus per litteras quam desperaro coram me tecum agere posse.

5. Quod te a Scaeuola petisse dicis, ut, dum tu abesses, ante aduentum meum prouinciae praesset, eum ego Ephesi uidi fuitque mecum familiariter triduum illud quod ego Ephesi commoratus sum, nec ex eo quicquam audiui quod sibi a te mandatum diceret. Ac sane uellem potuisset obsequi uoluntati tuae ; non enim arbitror noluisse.

5. 2 praesset M : praeesset GR || 5 ac *Orelli* : an ω.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

P. 26, *l.* 7. — *Illa populi Appuleia* : P. Clodius, frère d'Appius. Cicéron le compare à L. Appuléius Saturninus, le célèbre agitateur contemporain de Marius, et fait en outre allusion au désordre de ses mœurs (cf. *Att.*, I, 14, 5 [*XX*] : *filiola Curionis*).

P. 27, *l.* 8. — Les sentences de ce poète gnomique commençaient presque toutes par cette formule. Cf. *Poetae lyr. gr.*, ed. Bergk, 4e éd., II, p. 68 sq.

P. 27, *l.* 10. — Sans doute les statues du théâtre de Pompée, qui fut inauguré cette année-là.

P. 27, *l.* 19. — Cf. *Att.*, IV, 10, 2 *(CXXIV)*. Pour Luccéius, cf. la lettre précédente, § 2, et t. II, p. 121.

P. 28, *l.* 13. — Nous avons à dessein développé notre traduction de ce passage controversé. Cf. app. crit., et notre article dans *R. E. L.*, 1933, p. 148 sq. On comprend que Marius, dont on situera la villa au-dessus de Castellammare di Stabia, au sud-est du golfe de Naples, passe ses matinées face à la mer, ayant le soleil derrière lui. Pour Cicéron, dont la villa était à Pompéi — probablement hors de la porte d'Herculanum —, les hauteurs qui dominent Stabies formaient comme un fond de scène (cf. Virg., *Aen.*, I, 164). L'image lui a été suggérée ici par la pensée des représentations théâtrales données à Rome.

P. 28, *l.* 20. — Sp. Mécius Tarpa avait été chargé de choisir les pièces qui seraient représentées. Son autorité de critique fut grande sous Auguste : cf. Hor., *Sat.*, I, 10, 38 et *Ars poet.*, 387.

P. 28, *l.* 30. — Premiers mots d'une formule de serment solennel qu'on prononçait en lançant une pierre : *Si sciens fallo me Iupiter, salua urbe arceque, bonis eiiciat uti ego lapidem nunc eiicio* (cf. A. Gell., I, 21). Ce serment faisait-il partie du rôle joué par Ésope ? ou bien devait-il être prêté par l'acteur avant la représentation ? Il est impossible d'en décider.

P. 29, *l.* 3. — Ces grands vases figuraient dans le butin pris à Troie. On ne sait si la pièce en question est d'Attius ou de Névius (cf. Ribbeck, *Trag. fragm.*, p. 247).

P. 29, *l.* 12. — Les *ludi Graeci* sont les tragédies et comédies imitées du grec, les *ludi Osci* sont les Atellanes, farces dont le pays d'origine était Atella, en Campanie.

P. 29. *l.* 13. — Le sénat de la colonie romaine de Pompéi, à

laquelle appartenait le territoire de Stabies, où était la villa de Marius (cf. *R. E. L.*, *l. c.* et la Notice, p. 17 et note 2).

P. 29, *l.* 15. — Il y avait deux routes qui menaient de Stabies à Sorrente : la plus moderne était celle du littoral ; la plus ancienne était ménagée à flanc de montagne : c'est celle-ci que Cicéron appelle *uia Graeca*. Cf. Della Valle, *T. Lucrezio Caro e l'epicureismo Campano*, p. 151.

P. 29, *l.* 17. — On a supposé que Marius avait défendu Cicéron et ses partisans contre les gladiateurs de Clodius. Il est plus vraisemblable que Cicéron fait ici allusion aux gladiateurs de Pompée, que Marius, dans une occasion récente, s'était abstenu d'aller voir combattre.

P. 53, *l.* 4. — Les habitants de l'île de Ténédos demandaient que le Sénat reconnût leur indépendance, et cette demande a été rejetée sans ménagement : d'où l'allusion à la hache de Ténès, héros éponyme de l'île, auteur d'un code pénal d'une exceptionnelle sévérité.

P. 55, *l.* 23. — Il est impossible de dire en quoi consistait la plaisanterie de Quintus. Très probablement, elle était inspirée par des chutes de neige qui avaient lieu en ce moment (cf. la lettre précédente, § 1 et 5). On a rapproché *Acad.*, II, 72 : *Anaxagoras niuem nigram dixit esse.*

P. 56, *l.* 7. — Ce Domitius, qui devait être préteur, puisqu'il lui incombait de constituer le jury, nous est inconnu par ailleurs. Willems, *Le Sénat*, II, p. 297, n. 3, a supposé qu'il s'agissait ici non d'un préteur, mais du consul L. Domitius Ahénobarbus, qui aurait reçu à titre exceptionnel la présidence du tribunal. La question reste indécise. Cf. Münzer dans Pauly-Wissowa, *s. u. Domitius*, p. 1316-1317, et la note suivante.

P. 56, *l.* 28. — La fête de Quirinus se célébrait le 17 février. Sur les lois Pupia et Gabinia, cf. t. II, p. 110-111. — Toutes les élections n'avaient pu avoir lieu à temps en 55. On ne saurait dire s'il s'agit ici de l'élection des préteurs ou de celle des édiles. Si l'on admet que le Domitius nommé au début du § 2 était préteur (voir la note précédente), c'est donc que les préteurs de 54 étaient déjà élus, et il s'agirait de l'élection des édiles ; au contraire, dans l'hypothèse où il s'agirait de l'élection des préteurs on devra considérer que le Domitius du § 2 est le consul L. Domitius Ahénobarbus.

P. 57, *l.* 4. — Sur Callisthène, cf. *Fam.*, V, 12, 2 *(CXII)*, et t. II, note* pour la p. 159, l. 15. — Philistos est un historien syracusain, familier de Denys l'Ancien.

P. 57, *l.* 11. — Les deux ouvrages de Philistos en question sont d'une part une Histoire de la Sicile en 7 livres, d'autre part une Histoire de Denys l'Ancien en 4 livres et de Denys le Jeune en 2 livres.

P. 58, *l.* 3. — Pompée avait, par la *lex Trebonia* de 55, reçu le gouvernement des deux Espagnes. Il devait emmener Cicéron

comme légat. Mais il ne se rendit pas dans sa province, que L. Afranius et M. Pétréius administrèrent en son nom. Cicéron fait sans doute allusion au danger d'entreprises hostiles de Clodius en son absence : cf. *Q. fr.*, II, 14, 2 *(CXLI)* et p. 73, n. 1. Mais on peut penser aussi au désir que César avait de le voir rester à Rome : cf. *Q. fr.*, II, 13, 2 *(CXXXVIII)* ; III, 1, 18 *(CXLV)*. On peut enfin donner à *mea quaedam tibi non ignota dubitatio* le sens général de : « cette sorte de difficulté que j'éprouve, tu le sais, à me décider ».

P. 59, *l.* 13. — On peut aussi comprendre, en entendant autrement *simus* et *putidiusculi* : « Je veux m'exprimer, en effet, avec un peu plus de recherche... ».

P. 60, *l.* 5. — *Gypsatissimis.* On a conclu de là que les acteurs jouant des rôles de femmes se blanchissaient les mains avec du plâtre ; le fait n'est pas attesté par ailleurs. Peut-être s'agit-il d'une coutume particulière des femmes de Colchide. Reste d'ailleurs à expliquer le superlatif : il est peu probable que Cicéron fasse allusion à une représentation où l'acteur figurant Médée avait abusé du plâtre. Nous nous demandons s'il n'a pas plutôt en vue la qualité d'empoisonneuse de Médée, le plâtre passant chez les Anciens pour un poison (Plin., *H. N.*, XXXVI, 183 ; cf. XX, 178 et XXVIII, 129).

P. 70, *l.* 6. — Aussitôt après son arrivée à Rome, le 29 juin ou le 1er juillet. D'après Asconivs *in Scaurianam*, p. 22 Stangl, l'accusation aurait été portée le 6 juillet. Il faut admettre, avec Sternkopf, (*Hermès*, XL (1905), p. 16), qu'Asconius parle de la *delatio nominis*, qui pouvait être distincte de la *postulatio* proprement dite.

P. 70, *l.* 10. — M. Aemilius Scaurus avait été édile en 58, et plusieurs textes nous ont conservé le souvenir des jeux magnifiques qu'il donna à cette occasion : Cic., *Pro Sestio*, 54, 116 ; *De off.*, 16, 57 ; Asc. *in Scaur.*, p. 22 Stangl ; cf. Plin., *H. N.*, XXXVI, 15, 113. — Le père de Scaurus, consul en 115, avait été un des plus ardents défenseurs des privilèges de la noblesse : c'est pourquoi il avait laissé un souvenir dans les tribus rustiques, où étaient inscrits les nobles et les propriétaires fonciers.

P. 70, *l.* 15. — Les soldats de César faisaient pression en faveur de Memmius sur les citoyens romains qui se trouvaient en Cisalpine et dans la Gaule Narbonnaise. D'autre part, Pompée, lors de son séjour en Gaule Narbonnaise, après sa victoire sur Sertorius en Espagne, avait accordé le droit de cité à un bon nombre de notables gaulois (les inscriptions du Ier siècle de l'Empire mentionnent plusieurs *Pompei* dans la Gaule du sud-est) : ce sont, croyons-nous, ces électeurs que Cicéron désigne par *Pompei Gallia.*

P. 70, *l.* 19. — L'acquittement de C. Caton, poursuivi pour illégalités commises pendant son tribunat (cf. plus haut, § 5), était de nature à encourager d'autres magistrats dans des initiatives plus ou moins illégales.

P. 70, *l.* 27. — Les falaises de Douvres avaient vivement impressionné les Romains lors de la première expédition, en 55 (cf. CAES., *B. G.*, IV, 23, 2-3). Le débarquement se fit, chaque fois, au nord de Douvres.

P. 72, *l.* 12. — On polissait les feuilles de papyrus à l'aide d'un coquillage ou d'une racloire en ivoire : cf. MARTIAL., XIV, 209. L'expression *temperare calamum*, « aiguiser sa plume », appartenait vraisemblablement au langage familier : elle est attestée par les glossateurs (*Corp. glossar. lat.*, II, p. 196 : *temperat*, γλύφει κάλαμον), et a encore son équivalent en italien dans l'expression *temperare la penna* (cf. d'autre part, STAT., *Theb.*, II, 130, *temperat ungues*, à propos du tigre qui prépare ses griffes). De même l'association *calamo et atramento* paraît familière : on la retrouve dans les *Origines* de Caton (fr. 7) et à plusieurs reprises chez les Pères de l'Église.

P. 76, *l.* 23. — M' Curius Dentatus, censeur en 272, fit creuser un canal qui, remis en état par le pape Clément VIII, déverse encore dans le Nar (auj. la Nera) les eaux de la plaine de Rieti par les magnifiques cascades *delle Marmore* (cf. VIRG., *Aen.*, VII, 517 : *fontesque Velini*). Ce canal exige des travaux d'entretien réguliers : sans doute les gens d'Interamna (auj. Terni) négligeaient-ils ces travaux sur la partie du canal qui traversait leur territoire, ou peut-être même s'opposaient-ils à ce que les gens de Réate les fissent exécuter, craignant qu'un débit plus fort des cascades n'amenât des inondations du Nar. Cf. TAC., *Ann.*, I, 79.

P. 80, *l.* 6. — Celles de Trébatius, de Quintus, de César, et de tous les amis de Cicéron qui se trouvent dans l'entourage du proconsul. Trébatius n'alla d'ailleurs pas en Bretagne : cf. *Fam.*, VII, 17, 3 *(CLII)*.

P. 80, *l.* 16. — Ceux de Quintus Cicéron et de César. La phrase suivante, peu explicite, donne à supposer que César avait demandé à Cicéron d'assumer la défense de ses amis, et lui avait promis en échange un accroissement de dignité, — peut-être un second consulat (cf. *Q. fr.*, III, 5, 3 *(CLIII)* et la note* pour la p. 116, l. 15).

P. 81, *l.* 5. — La *praeuaricatio* consistait à favoriser, par collusion, l'acquittement de la personne dont on s'était fait l'accusateur.

P. 81, *l.* 7. — D'après la *lex Fufia iudiciaria* de 59, les suffrages des trois catégories de jurés devaient être comptés à part. Le résultat final restait déterminé par l'addition de tous les suffrages ; dans le cas présent, cette addition faisait ressortir 4 voix de majorité en faveur de l'acquittement. Cf. ASCONIVS, p. 29 et 46 Stangl ; DIO, XXXVIII, 8.

P. 81, *l.* 14. — Il y avait un drame satyrique de Sophocle intitulé Σύνδειπνοι. Les officiers de l'état-major de César se sont-ils amusés à le représenter, et Cicéron blâme-t-il ce manque de tenue ? Ou bien fait-il allusion à quelque incident survenu dans

cet état-major, et qui aurait rappelé le sujet de la pièce de Sophocle ? Le passage demeure obscur.

P. 81, *l.* 29. — Expression proverbiale équivalant à : « porter de l'eau à la rivière ». Cicéron considérait son frère comme meilleur poète que lui : cf. la lettre suivante, § 11, et *Q. fr.*, III, 4, 4 *(CLI).*

P. 81, *l.* 31. — Il s'agit du poème de Cicéron *De temporibus meis*. Cf. *Fam.*, I, 9, 23 *(CLIX)* et p. 13, note 2.

P. 82, *l.* 17. — « La propriété de Manilius ». Sans doute un domaine voisin d'Arcanum que Quintus avait acheté pour s'agrandir. Rien ne permet de supposer, comme on l'a fait (MÜNZER, dans Pauly-Wissowa), que ce Manilius soit le même que celui dont il est question dans la lettre précédente.

P. 84, *l.* 9. — Le texte n'est pas sûr. Il a été corrigé de mainte manière. La plus récente correction (A. SOGLIANO, *Atti della r. Acc. di Napoli*, VIII, 1924, p. 83-89) consiste à lire : *silua diuaricata*, en donnant à ces mots le sens de *ambulationibus in silua instructis*. Mais l'expression *diuaricare siluam*, qu'on la suppose, avec M. Sogliano, ou « technique » ou « familière », est difficile à admettre ; d'autre part, que devient *palaestra* ? Il nous a paru préférable de ne pas nous écarter du texte des mss. Nous comprenons : « la palestre ayant été rendue verdoyante grâce à des arbres ». Mais il faut avouer que la phrase reste douteuse. Le verbe *uiridicare*, que nous traduisons par « rendre vert », ne se trouve pas ailleurs dans la prose classique ; TERTULLIEN, *De Pudic.*, 20, a *uiridicantes* au sens de « verdoyant ». La présence de ce mot nous ferait admettre volontiers que la phrase *palaestra... uiridicata* ait été ajoutée au texte à partir du IIIe siècle.

P. 87, *l.* 22. — Cf. *Q. fr.*, II, 13, 3 *(CXXXVIII).* M. Curtius Postumus devint pendant la guerre civile un dévoué partisan de César.

P. 88, *l.* 13. — Cicéron désigne ainsi L. Calpurnius Piso Caesoninus, consul en 58, parce que son grand-père maternel était un Insubre du nom de Calventius. Cf. *Post red. in senatu*, 6, 13 : Caesoninus Caluentius ; *In Pis.*, 6, 14 : Caesoninus Semiplacentinus Caluentius ; Asc., p. 13 Stangl. Quant au nom de Marius, il le lui donne par dérision : Pison, en forçant Cicéron à l'exil, avait pu se croire comparable à Marius forçant à l'exil Q. Métellus Numidicus ; mais quelle différence ! Ce thème est traité dans le *Pro Sestio*, 16, 37 sq., repris dans *In Pis.*, 9, 20. Il y a lieu de croire que Pison, dans le factum qu'il avait écrit en réponse à ce dernier discours, reprenait maladroitement pour son compte cette comparaison. On a supposé (SCHWARTZ, suivi par Ed. MEYER, *Caesar's Monarchie*, p. 163 sq.), sans raisons décisives, que le pamphlet de Pison s'identifiait avec l'*Invective* contre Cicéron attribuée à Salluste.

P. 88, *l.* 27. — Il y a sans doute là une allusion à des électeurs gaulois que Balbus amenait à Rome pour soutenir de leurs suffrages les candidats de César, et particulièrement Memmius. Cf. *Att.*, IV, 16, 6 *(CXL)* et note* pour la p. 70, l. 15.

P. 89, *l.* 3. — C'était une tragédie de Quintus, imitée de Sophocle. Cf. *Q. fr.*, III, 5, 7 *(CLIII)*.

P. 89, *l.* 4. — Litt[t] « ce que j'ai oublié » : entendez « lorsque je t'ai dit qu'il n'y avait absolument rien de nouveau dans ta lettre ». Il n'y a aucunement lieu d'écrire, avec les éditeurs modernes depuis Wesenberg : *quod <paene> praeterii*, « j'ai failli l'oublier ».

P. 90, *l.* 11. — On sait que Pompée devait y réussir, et que Cicéron défendit Gabinius dans son procès *de repetundis*.

P. 90, *l.* 31. — César venait de perdre sa fille Julia. Voir la Notice, p. 42.

P. 91, *l.* 7. — Cicéron se demande s'ils n'ont pas voulu créer un motif de brouille entre César et Pompée, ou entre César et Cicéron. Pompée avait pensé emmener Cicéron comme légat en Espagne : cf. *Fam.*, VII, 5, 1 *(CXXXIV)* et note* pour la p. 58, l. 3 ; 17, 2 *(CL)*. Mais au mois de mai *(Q. fr.*, II, 13, 2 [*CXXXVIII*] : *Romae praesertim, ut iste me rogat, manenti)*, peut-être avant (*Fam.*, VII, 5, 1 [*CXXXIV*], et note* pour la p. 58, l. 3), César avait fait connaître à Cicéron son désir qu'il restât à Rome. Il voulait qu'il pût défendre ses intérêts ; peut-être même était-il à ses yeux comme une sorte d'otage lui garantissant la docilité des *optimates*.

P. 93, *l.* 13. — C. Alfius Flavus était *quaesitor*, c'est-à-dire président du jury : cf. *Q. fr.*, III, 3, 3 *(CXLIX)*. On a supposé, gratuitement, qu'il était préteur. — Sur l'accusation portée contre Gabinius, voir la Notice, p. 44.

P. 95, *l.* 6. — Appius devait avoir des promesses de Pompée relativement au vote de la loi curiate : il est de fait qu'il l'obtint, puisqu'il fit campagne en Cilicie et pensa triompher ; on voit d'autre part Appius, au mois de décembre, favoriser les ambitions dictatoriales de Pompée : cf. *Q. fr.*, III, 7 [9], 3 *(CLVII)*. — Sur le cynisme d'Ap. Claudius, cf. Vatinius dans *Fam.*, V, 10, 2 : *si mercules Appi os haberem*.

P. 96, *l.* 10. — Ce bref rappel de la formule *de ea re ita censuerunt*, souvent abrégé par la lettre *C.*, est fréquent à la fin du texte d'un sénatus-consulte, ou même après chacun des articles qui le composent. Cicéron l'emploie ici ironiquement : belle décision que cette contradiction solennelle !

P. 96, *l.* 12. — *Partem eius*. Sternkopf, *Hermès*, XL (1905), p. 32, voit dans ce mot une allusion ironique au nombre exceptionnel d'orateurs (il y en eut six, cf. Asc., p. 23 Stangl) qui prirent la parole en faveur de Scaurus : Cicéron aurait défendu « un morceau » de l'accusé.

P. 96, *l.* 16. — C'est en quoi consistait l'*obnuntiatio* ; Q. Mucius Scévola l'exerçait en qualité de tribun de la plèbe. Scaurus faisait chaque fois convoquer une *contio* par un magistrat de ses amis. Ce texte prouve — on l'a parfois contesté — que les *auspicia* étaient nécessaires même pour les simples *contiones*.

P. 96, *l.* 22. — La pensée est obscure. Cicéron veut peut-être

dire, ironiquement, qu'un pareil marché des suffrages offre un spectacle rare qui doit exciter l'admiration d'un homme d'affaires comme Atticus et lui faire regretter de n'y pas assister. On peut aussi entendre la phrase ainsi : les gens du peuple ayant, par suite des libéralités électorales, plus d'argent à dépenser, les marchés étaient très achalandés et les prix montaient ; Atticus, qui devait avoir des intérêts dans certaines entreprises commerciales, a lieu de s'en réjouir.

P. 98, *l.* 9. — Gabinius, en entrant dans Rome, avait par cela même renoncé au triomphe, puisqu'il avait perdu l'*imperium* proconsulaire ; il s'agit donc d'une simple coïncidence, que Cicéron trouve piquante, entre le jour de son entrée dans le Sénat et celui où il aurait dû, s'il avait demandé le triomphe, lui envoyer un message. Pour ce qui est de la nature de ce message, nous gardons le texte des mss., *hostiarum*, en supposant que Cicéron fait ici allusion à une règle d'après laquelle le général qui demandait le triomphe devait, le dixième jour de son arrivée devant Rome, faire connaître le nombre de victimes qu'il comptait immoler et le nombre de soldats qu'il voulait faire figurer à son triomphe. La correction *hostium* ou *hostium caesorum* se heurte aux objections suivantes : 1° C'est dans ses lettres au Sénat que l'*imperator* fait connaître le nombre des ennemis tués — 5.000 au moins dans une seule bataille —. (Le fait que Gabinius n'avait pas écrit de lettre au Sénat quand Cicéron prononça, en 55, le *In Pisonem* (cf. 21, 49) ne prouve nullement qu'il ne l'ait pas fait par la suite). 2° Quant à l'effectif de son armée (sens que prend *militum* joint à *hostium caesorum*), nul texte, à notre connaissance, n'en fait une condition du triomphe. — Cf. d'autre part *Fam.*, VIII, 11, 2, à propos de supplications.

P. 98, *l.* 26. — Milon s'apprêtait à être candidat au consulat pour 52 ; Cicéron ne pourrait manquer de le soutenir, et il savait qu'il aurait à compter avec le mauvais vouloir de Pompée à l'égard de son protégé : cf. *Q. fr.*, III, 6, 6[8] *(CLIV)*.

P. 99, *l.* 5. — L'*interregnum* est une sorte de gouvernement provisoire destiné à pallier l'absence de tout magistrat à *imperium*. Il y eut en effet, de janvier à juillet 53, un des plus longs interrègnes de l'histoire romaine.

P. 99, *l.* 7. — Non point à Rome, où César, revêtu de l'*imperium* proconsulaire, ne pouvait entrer, mais en Gaule Cisalpine, où il venait généralement prendre ses quartiers d'hiver. Il n'y vint d'ailleurs pas cette année, mais resta en Gaule, à Amiens (cf. *Bell. Gall.*, V, 53, 3).

P. 100, *l.* 1. — César venait de perdre sa fille Julia. Cf. *Q. fr.*, III, 1, 17 et 25 *(CXLV)* ; Notice, p. 42.

P. 100, *l.* 10. — Ces mots paraissent une citation de poète : ils forment la fin d'un septénaire trochaïque. Cicéron les applique ironiquement à un « illustre inconnu », l'expression proverbiale *Terrae filius* s'employant pour parler de quelqu'un dont on ne

sait d'où il sort : cf. *Att.*, I, 13, 4 *(XIX)* ; JUVENAL, *Sat.*, IV, 98. La citation ne fait que souligner l'intention qu'avait déjà marquée Cicéron en affectant de ne pas se rappeler le nom du personnage. Il s'appelait bien, en réalité, Cn. Octavius : cf. *Fam.*, VII, 16, 2 *(CLV)*.

P. 101, *l.* 29. — Au cours de la *diuinatio*, sorte de procès préliminaire qui avait pour objet le choix de l'accusateur, L. Torquatus voulait être chargé lui-même de l'accusation. Cf. *Att.*, IV, 18, 3 *(CLII)*.

P. 102, *l.* 3. — Cf. *Q. fr.*, III, 1, 24 *(CXLV)* et note* pour la p. 93, l. 13.

P. 103, *l.* 14. — Ptolémée Aulète avait emprunté de l'argent pour se procurer les sommes nécessaires à sa restauration, et en avait promis beaucoup à ceux qui l'avaient secondé dans cette entreprise. Cf. le plaidoyer de Cicéron *Pro Rabirio Postumo*. Sur les *syngraphae*, voir plus loin, note* pour la p. 222, l. 5.

P. 103, *l.* 25. — L'Espagne, province de Pompée, qui avait pensé emmener Cicéron comme légat. Cf. *Fam.*, VII, 5, 1 *(CXXXIV)* et note* pour la p. 58, l. 3 ; *Q. fr.*, III, 1, 18 *(CXLV)*.

P. 105, l. 13. — On ne sait qui est ce Caton. Ce ne saurait être ni M. Cato, le futur Caton d'Utique, préteur cette année-là, et ennemi de Pompée, ni C. Cato, tribun de la plèbe en 56, qui ne peut être dit *praetorius*. Cf. DRUMANN-GRÖBE, *Geschichte Roms*, V, p. 217, n. 3.

P. 105, *l.* 17. — Cf., sur ce personnage, fidèle ami de Cicéron, *Att.*, I, 11, 1 *(VII)* et note 1 ; *Fam.*, XIV, 4, 6 *(LXIII)* et t. II, p. 17 et n. 2.

P. 105, *l.* 24. — Pompée, revêtu de l'*imperium* proconsulaire, se tenait aux portes de Rome.

P. 105, *l.* 26. — Allusion à un célèbre couple de gladiateurs du temps des Gracques ; Éserninus était plus violent, Pacidéianus plus habile (*optimus longe post homines natos*, dit Lucilius : CIC., *De opt. gen. or.*, 17). Cf. *Tusc.*, IV, 21, 48 ; HOR., *Sat.*, II, 7, 97.

P. 107, *l*, 16. — Il y a ici un jeu de mots sur le double sens de *ludus*, « jeu » et « école ».

P. 107, *l.* 23. — Litt[t] : « qui respire Arès ». Cf. AESCHYL., *Agam.*, 1235. Q. Mucius Scévola était tribun de la plèbe. Sur la raison de cette opposition, cf. la lettre suivante, § 4.

P. 108, *l.* 4. — D'après notre lecture πόρπα γυμνά, à laquelle conduisent directement les mss. Que veut dire Cicéron par là ? Voici ce qui nous paraît probable. Πόρπα γυμνά, c'est « une agrafe toute nue », une fibule sans ornement, par conséquent un bijou misérable, qui ne fait que bien piètrement honneur à celui qui en est paré. Et l'image prend ici un sens précis du fait que l'accusé se présentait devant le tribunal avec des vêtements en désordre : l'acquittement est une fibule permettant de les réajuster ; mais c'est un réajustement imparfait (la majorité n'a été que de 6 voix)

et provisoire (d'autres procès sont en vue). Pour l'opinion de Cicéron sur cet acquittement, cf. le début de la lettre précédente.

P. 109, *l.* 16. — Cf. *Q. fr.*, III, 3, 2 *(CXLIX)* et note* pour la p. 101, l. 29. Pour l'expression *foris esse*, cf. *In Pis.*, 6, 12 : *egere, foris esse.* Sylla supposait que Gabinius avait dépensé tout ce qu'il avait rapporté de sa province à acheter le jury qui l'avait acquitté *de maiestate,* et que par conséquent il n'avait plus le moyen d'acheter le jury qui serait appelé à le juger *de ambitu.*

P. 109, *l.* 20. — Salluste, *Cat.*, 17, 4, 1, nomme un M. Fulvius Nobilior, chevalier romain, parmi les complices de Catilina ; d'autre part, 39, 5, il mentionne un *Fuluius, senatoris filius.* Le personnage qui est nommé ici doit être un de ces deux-là.

P. 109, *l.* 22. — Il n'est pas aisé de décider si Cicéron veut dire : « Ils ne sont vraiment pas polis ! » ou bien : « Ils ont la politesse de ne pas comparaître et d'épargner ainsi aux jurés la peine de siéger ».

P. 109, *l.* 28. — Peintre, qui d'après Pline, *H. N.*, XXXV, 148, était célèbre au temps de la jeunesse de Varron, donc vers 80. La présente allusion prouve que son atelier existait toujours en 54. — Pour *accensus*, « homme de confiance », cf. *Q. fr.*, I, 1, 13 *(XXX)* et t. I, note* pour la p. 204, l. 28.

P. 111, *l.* 17. — Cn. Sallustius, ami de Cicéron. Ne doit pas être confondu avec l'historien C. Sallustius Crispus. Cf. plus haut, note* pour la p. 105, l. 17.

P. 111, *l.* 21. — C'est-à-dire un pur théoricien. Cet Héraclide, poète, philosophe, savant, disciple de Platon, a été souvent imité par Cicéron, en particulier dans le *De oratore* et dans le *De re publica.*

P. 112, *l.* 1. — Le *De oratore,* composé l'année précédente.

P. 112, *l.* 33. — Et non pas seulement à mon inspiration. Cicéron a dans l'esprit la même antithèse entre talent naturel et effort de l'intelligence qu'il exprime dans les passages suivants : *De orat.*, I, 4, 14 : *tantum quantum ingenio et cogitatione poterant, consequebantur* ; *Orat.* 1, 1 : *suscipere tantam rem, quantam non modo facultate consequi difficile esset, sed etiam cogitatione complecti.*

P. 113, *l.* 15. — Hom., *Il.*, VI, 208 ; XI, 784. La citation est légèrement inexacte : le vers commence par ἀιὲν (« toujours »), au lieu de πολλὸν.

P. 113, *l.* 34. — Cicéron s'était borné à déposer comme témoin. Cf. *Q. fr.*, III, 4, 3 *(CLI)* ; III, 7 [9], 1 *(CLVII).*

P. 116, *l.* 1. — Quintus a remis sa lettre à Labiénus pour qu'il la fît partir par ses courriers. Les mss. portent *qui adhuc non uenerat,* ce qui signifierait que Labiénus était porteur de la lettre et n'était pas encore arrivé à Rome. Mais cela est impossible, parce qu'on sait de façon certaine que le légat de César ne quitta pas la Gaule pendant la saison d'hiver de 54-53.

P. 116, *l.* 15. — « Le reste », *reliqua*, paraît désigner les gains matériels que Quintus fait en Gaule, par opposition aux espérances d'un autre ordre qu'il y nourrit. On a l'impression que Cicéron attend de l'amitié de César quelque chose comme le consulat pour Quintus ou un second consulat pour lui-même. Cf. *Q. fr.*, II, 15, 1 *(CXLIV)* ; III, 5, 3 *(CLIII)*. Les dépenses en question seraient celles de la candidature. Mais on peut aussi entendre *ad iacturam* : « pour le cas de pertes d'argent ». Le texte de cette phrase est d'ailleurs peu sûr.

P. 117, *l.* 8. — Ces supplications devaient avoir pour objet d'apaiser la colère des dieux manifestée par l'inondation du Tibre (cf. la lettre précédente, § 8). On ne peut guère songer à des prières d'actions de grâce pour la seconde expédition de César en Bretagne, car César n'eût pas manqué de les signaler dans ses Commentaires.

P. 117, *l.* 10. — Tous les candidats au consulat avaient été accusés de brigue (cf. *Q. fr.*, III, 2, 3 [*CXLVII*]) ; or, la période des supplications suspendait toute activité judiciaire.

P. 118, *l.* 6. — Milon se portait candidat au consulat pour les élections de 53 : c'était l'usage de faire une déclaration de candidature un an à l'avance. On ne sait rien sur son rival Gutta. Nous supposerions volontiers, pour notre part, que ce nom est un sobriquet de P. Plautius Hypsaeus, ancien questeur de Pompée, dont Asconius nous apprend (*in Mil.*, p. 33, 20 Stangl) que la candidature au consulat était chaudement patronnée par le triumvir.

P. 118, *l.* 10. — On sait que Milon entretenait des bandes de gladiateurs et de gens sans aveu, qu'il avait opposées victorieusement en 57 aux bandes de Clodius.

P. 118, *l.* 19. — Il n'est pas possible de dire avec certitude de quelle « présidence » il s'agit ici. Peut-être celle de la vente aux enchères des biens d'un défunt *(magister creditorum)* dont Milon était exécuteur testamentaire ? C'est, en tout cas, en cette dernière qualité qu'il donnait des jeux : en effet, une loi portée par Cicéron pendant son consulat interdisait à un candidat, dans les deux ans qui précèdent l'élection, de donner des jeux *nisi ex testamento praestituta die* (*In Vat.*, 15, 37). On admettra que le fait d'être syndic des créanciers ait pu dispenser Milon d'exécuter une clause du testament si onéreuse qu'elle risquait de rendre vaines les créances. — Mais le texte demeure obscur.

P. 118, *l.* 25. — Le « Cheval de Troie » était une tragédie attribuée par les uns à Livius Andronicus, par les autres à Névius. Les mots cités ici étaient passés en proverbe : cf. FESTVS, p. 460 Lindsay : « La sagesse vient tard aux Phrygiens : proverbe né de ce que les Troyens commencèrent seulement au bout de dix ans à vouloir rendre aux Achéens Hélène et ce qui avait été volé en même temps qu'elle ». — Il est probable que Cicéron joue sur le mot *sapere*, qui signifie à la fois « posséder la sagesse » et « possé-

der la science du jurisconsulte ». Cf. *Fam.*, VII, 10, 1 *(CLVIII)* ; *Fam.*, I, 10 *(CLX)* et note 1.

P. 120, *l.* 17. — Le *iustitium*, c'est l'arrêt de toute activité juridique, édicté dans des circonstances graves. Cicéron emploie ici le mot par hyperbole : après l'acquittement scandaleux de Gabinius, c'est comme s'il n'y avait plus de tribunaux. Cf. *Q. fr.*, III, 7 [9], 3 *(CLVII)* : *Gabini absolutio lex impunitatis putatur.*— Une autre interprétation est possible : *iustitio* ferait allusion aux *interregna* désormais inévitables et au cours desquels l'administration de la justice était, en fait, impossible. Si en effet l'*interrex* avait, théoriquement, des pouvoirs judiciaires, la courte durée de ses fonctions faisait que, pratiquement, en période d'interrègne, l'activité des tribunaux était suspendue. Cf. *Q. fr.*, III, 7] [9], 3 *(CLVII)* ; *Fam.*, VII, 11, 1 *(CLXI)* ; Mommsen, *Droit public*, II, p. 339.

P. 121, *l.* 1. — *Felicianae unciae.* Cf. *Q. fr.*, III, 7 [9], 8 *(CLVII)*. Cette heureuse conjecture de Tyrrell nous paraît trouver une confirmation dans le mot *tabula* de la phrase suivante : nous traduisons « planche de salut » ; mais Cicéron, semble-t-il, joue sur le mot et pense aussi : « tablette » (où l'on écrit un testament).

P. 121, *l.* 13. — Il avait déjà été question de cette légation, mais Cicéron avait craint de mécontenter César : cf. *Q. fr.*, III, 1, 18 *(CXLV)*. Cicéron a l'intention de faire comme Pompée, de ne pas aller en Espagne et de se tenir seulement en dehors de Rome.

P. 122, *l.* 24. — Hom., *Il.*, VIII, 355. Si l'on se reporte à la précédente citation, on est conduit à penser que Cicéron venait de relire le VIII[e] chant de l'*Iliade.*

P. 122, *l.* 26. — Cf. *Q. fr.*, III, 6 [8], 6 *(CLIV)*. « Encore » (*etiam*, d'après notre lecture) fait allusion aux jeux de gladiateurs qu'il avait donnés pendant son édilité.

P. 123, *l.* 29. — Cette phrase a donné lieu à des interprétations diverses. La nôtre se fonde sur le sens ordinaire de *obseruari ab aliquo* chez Cicéron, et sur le fait que Cicéron, moins de quatre mois plus tôt, s'était réconcilié avec Vatinius et l'avait défendu en justice. Cf. *Q. fr.*, II, 15, 3 *(CXLIV)*.

P. 124, *l.* 13. — Diphile était l'architecte que Quintus employait au Manilianum et à Arcanum (*Q. fr.*, III, 1, 2 [*CXLV*]). Philotime était employé à sa maison de Rome (*ibid.*, 6).

P. 125, *l.* 3. — Trébatius se trouvait au quartier général de César, à Samarobriva (Amiens). Cf. *Fam.*, VII, 16, 3 *(CLV)*.

P. 125, *l.* 17. — Q. Mucius Scévola et M'Manilius, jurisconsultes célèbres du siècle précédent. On voit que Cicéron donne ici libre cours à son goût de la plaisanterie : il feint d'avoir consulté à l'intention de Trébatius un ouvrage de ces jurisconsultes (d'où l'emploi de l'imparfait épistolaire *placebat*).— Quant à prétendre, comme on l'a fait (J. C. Rolfe, *Class. philol.*, 1923, p. 71), que Cicéron choisit ici Mucius et Manilius parce que leur nom évoque l'idée du feu — l'ancêtre de Scévola ayant mis sa droite dans un

brasier, et Manilius, consul en 149, ayant incendié la flotte carthaginoise —, c'est trop subtiliser.

P. 125, *l.* 27. — HORACE, *Sat.*, II, 1, 8 fait allusion au goût de Trébatius pour la natation. Les essédaires sont des guerriers bretons montés sur des chars *(esseda)*. Les andabates sont des gladiateurs qui combattaient les yeux bandés.

P. 126, *l.* 23. — TER., *Heautontimoroumenos*, 86. — Ce souvenir littéraire est amené par *fac ut quam primum sciam* : dans la pièce de Térence, Chrémès dit à Ménédème (84) : *fac me ut sciam.*

P. 128, *l.* 21. — On a supposé ici une lacune (cf. app. crit.) ; il semble qu'il y ait seulement une sorte d'attraction : *initio rerum atque actionum tuarum = initio rerum, id est cum tu agebas.*

P. 129, *l.* 27. — Pompée, qui avait reçu en 55, par la *lex Trebonia*, le gouvernement des deux Espagnes, était revêtu de l'*imperium* proconsulaire et ne pouvait, par conséquent, résider dans Rome. Il habitait à ce moment-là dans sa villa d'Albe.

P. 130, *l.* 2. — Bibulus, sentant sa vie menacée et voulant d'autre part protester contre les procédés tyranniques de son collègue César, passa les derniers mois de sa magistrature enfermé chez lui. Cf. CIC., *In Vat.*, 9, 22 ; VELL. PAT., II, 44, 5 ; PLVT., *Caes.*, 14, 4 ; *Pomp.*, 48, 4.

P. 130, *l.* 18. — Cf., sur cette séance du 5 avril 56, *Q. fr.*, II, 5, 1 *(CVI)* : *Sed eodem die uehementer actum de agro Campano clamore senatus prope contionali.*

P. 133, *l.* 26. — Ce fut, on le sait, dans cette séance que le Sénat condamna à mort les complices de Catilina.

P. 133, *l.* 34. — Ces mots visent Gabinius et Pison, consuls de 58. Lentulus était alors propréteur de l'Espagne citérieure ou Tarraconnaise (cf. CAES., *Bell. ciu.*, I, 22, 4).

P. 134, *l.* 11. — Ceux qui ne l'ont pas défendu, c'est la masse des *boni*, armée sans chefs ; ceux qui l'ont abandonné, ce sont les grands personnages comme Pompée, qui auraient dû être leurs chefs.

P. 135, *l.* 3. — Allusion aux quinze jours de prières d'action de grâce décrétés par le Sénat en 57 à la suite des victoires de César sur Arioviste et sur les Belges (cf. CAES., *B. G.*, II, 35, 4).

P. 135, *l.* 15. — Allusion aux difficultés que Milon rencontra lorsqu'il essaya pour la seconde fois, en novembre 57, d'accuser Clodius *de ui*. Cf. *Att.*, IV, 3 *(XCII)* et *Q. fr.*, II, 1 *(XCIII)* ; t. II, p. 88.

P. 135, *l.* 22. — Apparemment, un monument élevé par Cicéron à la mémoire de son consulat, et où Clodius avait inscrit son nom. Cf. § 5, et plus haut, p. 14.

P. 136, *l.* 12. — Q. Métellus Numidicus, le vainqueur de Jugurtha, préféra s'exiler plutôt que de prêter le serment que Saturninus exigeait des sénateurs au sujet de sa loi agraire (100 av. J.-C.). Il fut rappelé l'année suivante sur la proposition du tribun Q. Calidius. Cicéron s'est plu à mainte reprise à comparer son cas à celui

de Métellus : cf., par exemple, *Pro Sestio*, 16, 37 sq. — M. Æmilius Scaurus, deux fois consul, prince du Sénat, n'avait pas refusé le serment.

P. 137, *l.* 25. — Cf. *Criton*, 51 C. — Cicéron a déjà cité Platon au § 12.

P. 137, *l.* 31. — Cf. la 5e lettre de Platon, 322 A.

P. 138, *l.* 9. — Allusion au discours *De prouinciis consularibus* (fin mai ou début de juin 56) par lequel Cicéron demanda au Sénat la prolongation du commandement de César en Gaule. Cf. *Att.*, IV, 5 *(CX)*.

P. 138, *l.* 28. — L'élection de Vatinius à la préture, en 56, contre Caton, avait eu lieu dans des conditions particulièrement scandaleuses, dont la postérité garda le souvenir. Cf. PLVT., *Cato Minor*, 42 ; VAL. MAX., VII, 5, 6 ; SEN., *Ep.*, 118, 4.

P. 140, *l.* 9. — Les publicains de Syrie protestaient contre la conduite de Gabinius qui avait abandonné sa province pour aller rétablir Ptolémée sur le trône d'Égypte : pendant ce temps, les pirates avaient ravagé les côtes de Syrie et gêné la levée des impôts par les publicains. Crassus, alors consul, après avoir d'abord soutenu les publicains, prit le parti de Gabinius pour plaire à son collègue Pompée ; dans ces circonstances, il traita Cicéron d' « exilé ». Cf. DIO, XXXIX, 59-60.

P. 140, *l.* 29. — Les jardins de Crassipès étaient sur la voie Appienne, par où Crassus quittait Rome. Cf., sur ces jardins, *Att.*, IV, 12 *(CXV)*, note 1.

P. 141, *l.* 9. — Les mots *principatus, princeps ciuitatis* sont assez fréquemment employés par Cicéron pour désigner le pouvoir d'un chef de l'État en dehors des magistratures ordinaires. Il a fait dans le *De re publica* la théorie du principat qu'il rêvait, apparemment pour Pompée, à l'image des monarchies platonicienne et aristotélicienne.

P. 143, *l.* 5. — Par *Aristotelius mos*, Cicéron désigne une certaine forme de dialogue qu'il trouvait dans des ouvrages de vulgarisation d'Aristote aujourd'hui perdus. D'après d'autres allusions de Cicéron, on reconnaît à ces ouvrages les caractères suivants : 1° Ils étaient divisés en plusieurs entretiens, chacun formant un livre précédé d'un préambule : cf. *Att.*, IV, 16, 2 *(CXL)*. 2° Le dialogue n'était pas fractionné en questions et réponses, mais chacune des thèses adverses était exposée tout au long par un des interlocuteurs (cf. *De or.*, III, 21, 80). 3° L'auteur était le personnage principal du dialogue (cf. *Att.*, XIII, 19, 4). — Il y a peut-être lieu de se demander si les mots *quemadmodum quidem uolui*, au lieu d'être une formule de modestie (« c'est du moins ce que je me suis proposé ») n'expriment pas plutôt une restriction à l'idée d'imitation étroite que suggère *Aristotelio more* : « du moins comme je l'ai voulu, dans la mesure où je l'ai voulu », c'est-à-dire : « tout en réservant ma liberté ». On observera en effet que le 3e caractère du dialogue aristotélicien, l'inter-

vention de l'auteur comme personnage principal, est absent du *De oratore* ; que, d'autre part, Cicéron lui-même a nettement marqué (*De or.*, I, 7, 28 ; *Att.*, IV, 16, 3 [*CXL*]) qu'il s'était inspiré, pour la forme du dialogue, de Platon autant que d'Aristote.

P. 144, *l.* 7. — La province dite de Cilicie, que gouvernait Lentulus, comprenait, outre la Cilicie proprement dite, la Pamphylie, la Lycie, la Pisidie et la Lycaonie ; en outre, en 56, la Phrygie avait été détachée de la province d'Asie pour être jointe au gouvernement de Lentulus. Lentulus avait résidé, vraisemblablement, à Apamée ou à Laodicée de Phrygie. — Pour l'affaire de Quintus, Tyrrell a supposé qu'il s'agissait de négocier avec un Romain habitant en Cilicie et propriétaire d'une terre à Arpinum l'achat de cette terre au nom de Quintus. Mais il nous paraît beaucoup plus probable que la terre en question était en Cilicie ; Quintus, pendant son proconsulat d'Asie, avait eu l'occasion de s'y intéresser ; lorsque, trois ans plus tard, il alla en Cilicie comme légat de son frère, il put s'en occuper personnellement. On soupçonne son goût des affaires coloniales quand on voit Cicéron, à cette époque, le recommander au propréteur de Bithynie (*Fam.*, XIII, 62).

P. 144, *l.* 32. — Et non pas : « Il y a des gens qui... ». Dans les trois autres cas où Cicéron a employé *sunt qui* suivi de l'indicatif, la même nuance est marquée : *Att.*, X, 4, 11 ; *De inu.*, I, 40, 72 et II, 55, 167.

P. 145, *l.* 21. — Q. Mucius Scévola, le pontife, fut gouverneur d'Asie en 98 et laissa un grand souvenir d'intégrité. Cf. WADDINGTON, *Fastes des provinces asiatiques*, I, p. 36. — *Att.*, V, 17, 5 *(CCVIII)* ; VI, 1, 15 *(CCL)*.

P. 157, *l.* 11. — Cicéron joue sur le mot *signum*, qui signifie à la fois « signe » et « statue ». Cf. un jeu de mots semblable *Att.*, XIV, 5, 1 : *illa signa non bona, si cum signis legiones ueniunt e Gallia.*

P. 157, *l.* 13. — Encore un jeu de mots, sur *consulere* : *consulere aliquem*, c'est « consulter quelqu'un », *consulere alicui*, « veiller aux intérêts de quelqu'un ».

P. 159, *l.* 5. — Procès en exécution d'un contrat *(pactum fiduciae)* stipulant qu'un bien devait être rendu. Quant à la « formule », on sait que c'était un document délivré par le préteur au demandeur lorsqu'il acceptait qu'il y eût procès, et dans lequel étaient déterminées toutes les conditions du procès à venir. Sur la formule des *actiones bonae fidei*, cf. CIC., *Top.*, 66.

P. 160, *l.* 20. — Citation d'ENNIVS, *Annales*, 272 (éd. Vahlen). Cf. *Pro Murena*, 14, 30 ; AVL. GELL., *Noct. Att.*, XX, 10. La procédure de l'ancien droit romain à laquelle il est fait allusion ici consistait en un combat fictif *(manum conserere)* livré sur la propriété contestée.

P. 160, *l.* 26. — Allusion à la médiocre bravoure de Trébatius, souvent raillée par Cicéron : cf. *Fam.*, VII, 17, 1 *(CL)* ; 10, 2 *(CLVIII)* ; 18, 1 *(CLXVII)*.

P. 169, *l.* 21. — *Adsum.* On pourrait traduire : « présent ! ». Cf. *Att.*, XVI, 15, 6. Cicéron avait promis à Tiron de l'affranchir : cf. *CLXIX*, 2, et note 2. L'étymologie — fantaisiste — de *fides* à laquelle fait allusion Cicéron est celle qui rattache le mot à *fit* : cf. *De rep.*, IV, 7, 21 : *fides enim nomen ipsum mihi uidetur habere, cum fit quod dicitur ; De off.*, I, 7, 21 : *quia fit quod dictum est appellatam fidem.*

P. 176, *l.* 16. — La présence auprès de César d'un affranchi de Cyrus — ou, peut-être, de Cyrus lui-même — donne à penser que cet architecte s'occupait des grandes constructions de César à Rome, auxquelles Cicéron présidait : cf. *Att.*, IV, 16, 8 *(CXL).* — On remarquera que le gentilice de Chrysippe, Vettius, nous livre celui de Cyrus, puisqu'un esclave, lorsqu'il était affranchi, prenait le gentilice de son maître.

P. 178, *l.* 13. — Cicéron joue sur le mot *Minerua,* l'expression *inuita Minerua* signifiant « en forçant son naturel » (cf. *De off.*, I, 31, 10 ; Hor., *Ars poet.*, 385). Même jeu de mots dans *Fam.*, XII, 25, 1. L'allusion à la statue reste obscure. On explique ordinairement que Cicéron demande ici à Appius de lui faire restituer par sa famille une statuette d'Athéna qu'il avait, avant de partir pour l'exil, transportée de chez lui dans le temple de Jupiter au Capitole *(De leg.*, II, 17, 42 ; Plvt., *Cic.*, 31) et que Clodius aurait enlevée ; dans ce cas, on traduirait *si forte de tuis sumpsero* par : « s'il arrive que je reçoive des tiens ». Mais cette hypothèse nous paraît peu satisfaisante. Clodius aurait-il commis ce sacrilège sans que Cicéron l'ait rappelé nulle part ? Cicéron ne se serait-il pas fait restituer dès 57 la statuette volée ? Nous savons par *Fam.*, XII, 25, 1 (cf. Dio, XLV, 17, 3) que la statuette du Capitole était en place en 43. On supposera de préférence qu'Appius avait manifesté l'intention de donner ou de céder à Cicéron une statue d'Athéna ; ou bien que Cicéron, qui ne pouvait recourir à Atticus pour ses achats d'œuvres d'art en Grèce, puisque son ami ne quittait plus l'Italie, avait eu recours à Appius pour se procurer une Athéna (dans ce cas, *de tuis* signifierait : « de tes gens »).

P. 206, *l.* 21. — *Mulieres... pueros.* Plusieurs éditeurs corrigent *pueros* en *uiros* : il s'agirait des notables de la localité et de leurs femmes. Tyrrell, tout en gardant le texte des mss., explique qu'il s'agit des servantes de Quintus *(mulieres)* et des serviteurs *(pueri).* Nous croyons, avec Manutius, que *mulieres* désigne Térentia et Tullia, qui accompagnaient Cicéron aux premières étapes de son voyage, et *pueros* les deux jeunes Cicéron, le fils de Marcus et le fils de Quintus. Quintus et Pomponia présidaient chacun une table de trois, *triclinium* ; Cicéron devait en présider une troisième, où étaient sans doute les affranchis Statius et Tiron.

P. 208, *l.* 20. — Vestorius, banquier de Pouzzoles, avait une créance sur le personnage. Rufio, nom d'esclave très courant (cf. Cic., *Pro Mil.*, 22, 60), désigne ici plaisamment C. Sempronius

Rufus, comme on le voit par *Fam.*, VIII, 8, 1 *(CCXXI)* et *Att.*, VI, 2, 10 *(CCLIX)*. Cf. *Att.*, XIV, 14, 2 : *Rufio Vestorianus.*

P. 210, *l.* 11. — On considère généralement (TYRRELL ; ED. MEYER, *Caesars Monarchie*, 3e éd., p. 248, n. 4) que les craintes observées par Cicéron dans les villes de Campanie étaient provoquées par le bruit que César avait invité les Transpadans à se comporter en citoyens romains de plein droit (cf. la lettre précédente, *in fine*, et la Notice, p. 189 et n. 4). Mais on ne voit pas bien comment à ce sujet-là Cicéron pourrait s'informer auprès d'Atticus de « la date ». Il nous semble qu'il s'agit plutôt de la question du rappel de César, soulevée sans succès par le consul Marcellus au mois d'avril, et qu'il se proposait de reposer, à une date encore incertaine, que nous voyons se préciser une quinzaine de jours plus tard : cf. *Fam.*, VIII, 1, 2 *(CXCI)* : *in K. Iun., ut mihi ipse dixit, eam distulit relationem.*

P. 212, *l.* 16. — Bibulus, l'ancien consul de 59, avait été nommé proconsul de Syrie en même temps que Cicéron avait été envoyé en Cilicie. Ils avaient besoin l'un et l'autre de renforts en raison de l'attitude menaçante des Parthes, encouragés par leur victoire sur Crassus.

P. 212, *l.* 25. — « *Consule !* » *aut* « *Numera !* » — Le président, lorsque le résultat paraissait acquis d'avance, pouvait se dispenser de consulter les sénateurs individuellement, et faire voter *per discessionem* ; mais il suffisait de l'invitation d'un membre de l'assemblée *(Consule !)* pour qu'il fût obligé de recourir à l'interrogation. D'autre part, il fallait un nombre minimum de votants, et un sénateur pouvait toujours inviter le président *(Numera !)* à s'assurer que ce nombre était atteint. — Chérippus, que nous avons déjà rencontré en Asie dans la *cohors* de Quintus Cicéron (*XXX*, 14), aurait pu, si Cicéron avait mal accueilli sa demande, faire faire de l'obstruction, par quelque sénateur de ses amis, aux décrets intéressant le proconsul (envoi de renforts ; non-prorogation).

P. 212, *l.* 30. — M. Annéius et L. Tullius étaient, avec C. Pomptinus et Q. Cicéron, frère de Marcus, les quatre *legati* du proconsul. Cf. *Fam.*, XV, 4, 8 *(CCXXIX)*.

P. 213, *l.* 10. — *Vt agam amplius* : ces mots ont souvent été suspectés ou corrigés (cf. app. crit.). Cependant l'emploi de *agere* au sens de *proficere* est fréquent : cf. *Thes. l. l.*, 1381-1382 ; pour la Correspondance de Cicéron, *Att.*, IV, 16, 9 *(CXL)* : *profecto enim aliquid egissem ; Fam.*, VII, 29, 1 [Curius] : *si proscripserit, egerit non multum.* Il s'agissait pour Cicéron d'obtenir un calcul d'intérêts avantageux pour la dette de 800.000 sesterces environ qu'il voulait rembourser à César par l'intermédiaire d'Oppius. Voir la Notice, p. 187, et la note 1 de la lettre suivante.

P. 213, *l.* 15. — Nous écrivons *CC* ; les mss. portent *ducentos*, alors que *charta* est féminin (sur le genre de ce mot, cf. NONIVS, p. 288 Lindsay ; PRISC., II, 143 et 169). Que Cicéron n'ait pas écrit

le chiffre en toutes lettres, c'est ce qu'indique clairement la parenthèse *etsi meam in eo parsimoniam huius paginae contractio significat.* On conçoit que *CC* ait été transcrit *ducentos*, non *ducentas*, par un copiste grec d'Atticus — sinon par Atticus lui-même — qui pensait au grec χάρτης, masc.

P. 220, *l.* 16. — Les six livres du *De re publica*, commencé en 54 (cf. plus haut, p. 37-38). On ne saurait songer au *De legibus*, que Cicéron a commencé d'écrire en 52, mais qui probablement n'a pas été publié par lui.

P. 221, *l.* 17. — Citation empruntée sans doute à une description de naufrage de Pacuvius.

P. 222, *l.* 5. — Sur la *syngrapha*, reconnaissance de dette sous forme de contrat, en usage dans tout l'Orient hellénique, cf. Fr. GIRARD, *Manuel de droit romain*, 6ᵉ éd., p. 510-511 ; E. COSTA, *Cicerone giureconsulto*, 2ᵉ éd., I, p. 170 sq. — Sittius devait avoir prêté de l'argent soit à un particulier soit à une ville de la province de Cilicie, et il poursuivait le recouvrement de sa créance. Célius s'y intéressait spécialement : cf. *Fam.*, VIII, 4, 5 ; 8, 10 ; 9, 3.

P. 227, *l.* 23. — M. Octavius : cf. *CXCII*, 2. On sait que les édiles luttaient de munificence dans les jeux qu'ils donnaient.

P. 229, *l.* 19. — Cicéron cite les deux premiers mots d'un proverbe grec que l'on trouve dans les *Guêpes* d'Aristophane, v. 1431 : Ἔρδοι τις ἣν ἕκαστος εἰδείη τέχνην. Cf. CIC., *Tusc.*, I, 18 : *Quam quisque norit artem, in hac se exerceat.*

P. 230, *l.* 21. — Aristus d'Ascalon, avec son frère Antiochus, avait, en réaction contre le scepticisme de la Nouvelle Académie (Carnéade), prétendu reprendre la tradition de l'Ancienne (Platon, Aristote) et essayé de fonder une sorte de dogmatisme éclectique. Cf. *Brutus*, 97, 332. — Le passage est corrompu et controversé. STERNKOPF (*Woch. f. klass. Phil.*, 1895, p. 1258) propose de lire *sed multum et philosophia* et explique : « mais ce qui me plaît aussi beaucoup, c'est la philosophie où tout est bouleversé » ; il renvoie à *Att.*, XIII, 25, 3 : *O Academiam uolaticam et sui similem, modo huc, modo illuc.* Mais il est difficile d'admettre que *sursum deorsum* soit, dans la pensée de Cicéron, une qualité.

P. 232, *l.* 5. — Phèdre venait de mourir et avait été remplacé par Patron à la tête de l'école épicurienne. Cicéron avait suivi ses leçons dans sa prime jeunesse, avant de s'attacher à l'Académicien Philon.

P. 233, *l.* 25. — L'emploi de ce mot, qui signifie proprement une note écrite, pour désigner certaines décisions de l'Aréopage, n'est attesté que par ce passage et par la lettre suivante, § 6. L'Aréopage conservait à l'époque romaine d'importantes attributions judiciaires et administratives.

P. 236, *l.* 9. — « Votre », par allusion à la qualité d'Athénien d'Atticus : cf. *Att.*, I, 16, 4 *(tui ciues)* et 8 *(quem* ἀγῶνα *uos appellatis)* [*XXII*] ; IV, 4a, 1 *(uos Graeci)* [*CIX*]. — Sur l'affaire en question, voir la lettre précédente.

P. 236, *l.* 21. — Pilia, femme d'Atticus, avait écrit à Quintus au sujet de son désaccord avec Pomponia. La lettre avait été lue par Marcus (pour un exemple semblable, cf. *Att.*, XI, 9, 2) ; Atticus est prié de dire à sa femme — sans faire allusion à la lettre — que la mésentente entre les époux ne paraît pas à Cicéron si profonde qu'elle le croit.

INDEX DES LETTRES

Classement chronologique	Références aux recueils	Dates	Pages
CXXII	*Q. fr.* II, 7	*Rome, peu après le* 11 *février* 55.	20
CXXIII	*Fam.* I, 8	*Rome, février* 55.	21
CXXIV	*Att.* IV, 10	*Cumes,* 22 *avril* 55.	24
CXXV	*Att.* IV, 11	*Cumes,* 26 *avril* 55.	25
CXXVI	*Att.* IV, 9	*Naples, ou sur la route de Naples à Pompéi,* 27 *avril* 55.	26
CXXVII	*Fam.* VII, 1	*Rome,* 1re *moitié d'octobre* 55.	27
CXXVIII	*Att.* IV, 13	*Tusculum, entre le* 14 *et le* 17 *novembre* 55.	31
CXXIX	*Fam.* XIII, 40	*Rome, fin de* 55 *ou début de* 54.	49
CXXX	*Fam.* V, 8	*Rome, janvier* 54.	49
CXXXI	*Q. fr.* II, 9	*Rome, début de février* 54 (*avant le* 12).	52
CXXXII	*Q. fr.* II, 10	*Rome,* 12 *février* 54.	53
CXXXIII	*Q. fr.* II, 11	*Rome,* 13 *février* 54.	55
CXXXIV	*Fam.* VII, 5	*Rome, avril* 54.	57
CXXXV	*Fam.* VII, 6	*Cumes ou Pompéi, mai* 54.	59
CXXXVI	*Att.* IV, 14	*Cumes ou Pompéi, milieu de mai* 54.	61
CXXXVII	*Q. fr.* II, 12	*Cumes ou Pompéi, mai* 54.	62
CXXXVIII	*Q. fr.* II, 13	*Rome, début de juin* 54.	63
CXXXIX	*Fam.* VII, 7	*Rome, fin juin* 54.	66
CXL	*Att.* IV, 16	*Rome, vers le* 1er *juillet* 54.	67
CXLI	*Q. fr.* II, 14	*Rome, juillet* 54.	72
CXLII	*Att.* IV, 15	*Rome,* 27 *juillet* 54.	74
CXLIII	*Fam.* VII, 8	*Rome, début d'août* 54.	79
CXLIV	*Q. fr.* II, 15	*Rome, fin août* 54.	80
CXLV	*Q. fr.* III, 1	*Arpinum, puis Rome, septembre* 54.	82
CXLVI	*Att.* IV, 17	*Rome,* 1er *octobre* 54.	94
CXLVII	*Q. fr.* III, 2	*Rome,* 11 *octobre* 54.	97
CXLVIII	*Fam.* VII, 9	*Rome, octobre* 54.	99
CXLIX	*Q. fr.* III, 3	*Rome,* 21 *octobre* 54.	100
CL	*Fam.* VII, 17	*Rome,* 2e *moitié d'octobre* 54.	102
CLI	*Q. fr.* III, 4	*Rome,* 24 *octobre* 54.	104

Classement chronologique	Références aux recueils	Dates	Pages
CLII	*Att.* IV, 18	*Tusculum, fin octobre* 54.	107
CLIII	*Q. fr.* III, 5	*Tusculum, fin octobre ou début novembre* 54.	111
CLIV	*Q. fr.* III, 6 [8]	*Rome, fin novembre ou début décembre* 54.	115
CLV	*Fam.* VII, 16	*id.*	118
CLVI	*Att.* IV, 19	*id.*	120
CLVII	*Q. fr.* III, 7 [9]	*Rome, décembre* 54.	121
CLVIII	*Fam.* VII, 10	*id.*	125
CLIX	*Fam.* I, 9	*id.*	126
CLX	*Fam.* I, 10	*Rome, fin de* 54 (?)	145
CLXI	*Fam.* VII, 11	*Rome (ou Tusculum ?), janvier* 53.	157
CLXII	*Fam.* VII, 12	*Rome, février* 53.	158
CLXIII	*Fam.* VII, 13	*Rome, 4 mars* 53.	159
CLXIV	*Fam.* II, 1	*Rome, 1re moitié de* 53.	161
CLXV	*Fam.* II, 2	*id.*	162
CLXVI	*Fam.* II, 3	*id.*	163
CLXVII	*Fam.* VII, 18	*Marais Pontins, 8 avril* 53.	164
CLXVIII	*Fam.* XVI, 13	*Cumes,* 10 *avril* 53.	166
CLXIX	*Fam.* XVI, 14	*Cumes,* 11 *avril* 53.	167
CLXX	*Fam.* XVI, 15	*Cumes,* 12 *avril* 53.	168
CLXXI	*Fam.* XVI, 10	*Cumes,* 17 *avril* 53.	168
CLXXII	*Fam.* XVI, 16	*Gaule Transalpine, fin mai* 53.	169
CLXXIII	*Fam.* II, 4	*Rome, vers le milieu de* 53.	170
CLXXIV	*Fam.* II, 5	*id.*	172
CLXXV	*Fam.* II, 6	*id.*	173
CLXXVI	*Fam.* VII, 15	*Rome, juin* 53.	176
CLXXVII	*Fam.* VII, 14	*Rome, juin ou juillet* 53.	176
CLXXVIII	*Fam.* III, 1	*Rome, fin de* 53.	177
CLXXIX	*Fam.* V, 18	*Rome, après la fin de mars* 52.	200
CLXXX	*Fam.* XIII, 75	*Rome, fin de* 52 *ou début de* 51.	201
CLXXXI	*Fam.* VII, 2	*Rome, début de* 51.	202
CLXXXII	*Fam.* III, 2	*Rome, mars* 51.	204
CLXXXIII	*Att.* V, 1	*Minturnes,* 5 *ou* 6 *mai* 51.	205
CLXXXIV	*Att.* V, 2	*Pompéi,* 10 *mai* 51.	208
CLXXXV	*Att.* V, 3	*Trébule,* 11 *mai* 51.	210
CLXXXVI	*Att.* V, 4	*Bénévent,* 12 *mai* 51.	211
CLXXXVII	*Att.* V, 5	*Venouse,* 15 *mai* 51.	213
CLXXXVIII	*Att.* V, 6	*Tarente,* 19 *mai* 51.	214
CLXXXIX	*Att.* V, 7	*Tarente,* 21 *mai* 51.	215
CXC	*Fam.* III, 3	*Brindes, peu après le* 22 *mai* 51.	216
CXCI	*Fam.* VIII, 1	*Rome, peu après le* 24 *mai* 51.	218
CXCII	*Fam.* VIII, 2	*Rome, début de juin* 51.	220
CXCIII	*Att.* V, 8	*Brindes,* 2 *ou* 3 *juin* 51.	222
CXCIV	*Fam.* III, 4	*Brindes,* 4 *juin* 51.	223

Classement chronologique	Références aux recueils	Dates	Pages
CXCV	*Att.* V, 9	*Actium*, 14 *juin* 51.	225
CXCVI	*Fam.* VIII, 3	*Rome, milieu de juin* 51.	226
CXCVII	*Att.* V, 10	*Athènes*, 27 *juin* 51.	228
CXCVIII	*Fam.* XIII, 1	*Athènes, entre le* 25 *juin et le* 6 *juillet* 51.	231
CXCIX	*Att.* V, 11	*Athènes*, 6 *juillet* 51.	234
CC	*Fam.* II, 8	*id.*	237
CCI	*Att.* V, 12	*Délos, puis en pleine mer, milieu de juillet* 51.	238
CCII	*Att.* V, 13	*Éphèse*, 26 *juillet* 51.	240
CCIII	*Att.* V, 14	*Tralles*, 27 *juillet* 51.	242
CCIV	*Fam.* III, 5	*id.*	243

TABLE DE CONCORDANCE

POUR LE TOME III

AD FAMILIARES

Fam. I, 8	*CXXIII*
» I, 9	*CLIX*
» I, 10	*CLX*
Fam. II, 1	*CLXIV*
» II, 2	*CLXV*
» II, 3	*CLXVI*
» II, 4	*CLXXIII*
» II, 5	*CLXXIV*
» II, 6	*CLXXV*
» II, 8	*CC*
Fam. III, 1	*CLXXVIII*
» III, 2	*CLXXXII*
» III, 3	*CXC*
» III, 4	*CXCIV*
» III, 5	*CCIV*
Fam. V, 8	*CXXX*
» V, 18	*CLXXIX*
Fam. VII, 1	*CXXVII*
» VII, 2	*CLXXXI*
» VII, 5	*CXXXIV*
» VII, 6	*CXXXV*
» VII, 7	*CXXXIX*
Fam. VII, 8	*CXLIII*
» VII, 9	*CXLVIII*
» VII, 10	*CLVIII*
» VII, 11	*CLXI*
» VII, 12	*CLXII*
» VII, 13	*CLXIII*
» VII, 14	*CLXXVII*
» VII, 15	*CLXXVI*
» VII, 16	*CLV*
» VII, 17	*CL*
» VII, 18	*CLXVII*
Fam. VIII, 1	*CXCI*
» VIII, 2	*CXCII*
» VIII, 3	*CXCVI*
Fam. XIII, 1	*CXCVIII*
» XIII, 40	*CXXIX*
» XIII, 75	*CLXXX*
Fam. XVI, 10	*CLXXI*
» XVI, 13	*CLXVIII*
» XVI, 14	*CLXIX*
» XVI, 15	*CLXX*
» XVI, 16	*CLXXII*

AD ATTICVM

Att. IV, 9	*CXXVI*
» IV, 10	*CXXIV*
» IV, 11	*CXXV*
» IV, 13	*CXXVIII*
» IV, 14	*CXXXVI*
» IV, 15	*CXLII*
» IV, 16	*CXL*
Att. IV, 17	*CXLVI*
» IV, 18	*CLII*
» IV, 19	*CLVI*
Att. V, 1	*CLXXXIII*
» V, 2	*CLXXXIV*
» V, 3	*CLXXXV*

Att. V, 4	*CLXXXVI*	*Att.* V, 10	*CXCVII*
» V, 5	*CLXXXVII*	» V, 11	*CXCIX*
» V, 6	*CLXXXVIII*	» V, 12	*CCI*
» V, 7	*CLXXXIX*	» V, 13	*CCII*
» V, 8	*CXCIII*	» V, 14	*CCIII*
» V, 9	*CXCV*		

AD QVINTVM FRATREM

Q. fr. II, 7	*CXXII*	*Q. fr.* III, 1	*CXLV*
» II, 9	*CXXXI*	» III, 2	*CXLVII*
» II, 10	*CXXXII*	» III, 3	*CXLIX*
» II, 11	*CXXXIII*	» III, 4	*CLI*
» II, 12	*CXXXVII*	» III, 5	*CLIII*
» II, 13	*CXXXVIII*	» III, 6 [8]	*CLIV*
» II, 14	*CXLI*	» III, 7 [9]	*CLVII*
» II, 15	*CXLIV*		

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Index des sigles. 7

Du consulat de Pompée et de Crassus au proconsulat de Cicéron en Cilicie (55-51 av. J.-C.). 11

I. *Lettres de l'année* 55. — Notice, p. 13-19. — Lettres *CXXII* à *CXXVIII*, p. 20-32.

II. *Lettres de l'année* 54. — Notice, p. 33-48. — Lettres *CXXIX* à *CLX*, p. 49-146.

III. *Lettres de l'année* 53. — Notice, p. 147-156. — Lettres *CLXI* à *CLXXVIII*, p. 157-179.

IV. *Lettres de l'année* 52 *et des six premiers mois de* 51. — Notice, p. 180-199. — Lettres *CLXXIX* à *CCIV*, p. 200-246.

Notes complémentaires 248

Index des Lettres. 266

Table de concordance pour le tome III. 270

RÉIMPRESSION PHOTOMÉCANIQUE, LES PROCÉDÉS DOREL, PARIS

Dépôt légal n° 807